



Bulletin

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION
GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

[janvier-juin] 2006

Bulletin d'information et de documentation

GOVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

IMPRESSUM

PHOTOS

AFP/Gerard Cerles
AFP/John Thys
AP Photo/Yves Logghe
Ministère des Affaires étrangères
Ministère de la Justice
Christophe Olinger
Photothèque SIP

LAYOUT

M&V Concept

TEXTES ET COORDINATION

Service information et presse du gouvernement luxembourgeois
Département Communication avec le citoyen

IMPRESSION

Imprimerie Centrale s.a., Luxembourg

PUBLICATION

Service information et presse
33, bd Roosevelt
L-2450 Luxembourg
www.gouvernement.lu



À la une

Visite d’État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse aux Pays-Bas	
24-26 avril 2006	10
Conseils européens sous Présidence autrichienne	
23-24 mars et 15-16 juin 2006	18
Visite à Luxembourg du président de la République tchèque, Vaclav Klaus	
8-9 mars 2006	24
Jean Asselborn et Nicolas Schmit en visite officielle à Berlin	
8 février 2006	26
Visites officielles et missions de promotion économique au Pérou et au Mexique	
13-17 février 2006	28
Le Premier ministre Jean-Claude Juncker en visite officielle au Niger et au Mali	
25-28 janvier 2006	34
S.A.R. le Grand-Duc et le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l’Institut universitaire européen à Florence dans le cadre de la chaire Pierre Werner	
26 juin 2006	40

Visites au Luxembourg

Visite de travail de Wolfgang Schäuble, ministre de l’Intérieur allemand	
20 février 2006	47
Visite officielle de Sali Berisha, Premier ministre de la République d’Albanie	
16 mars 2006	47
Visite de travail du ministre des Affaires étrangères nigérian, Oluyemi Adeniji	
28-29 mars 2006	48
Visite de travail du Premier ministre de la République de Moldova, Vasile Tarlev	
10 avril 2006	50
Jean Asselborn rencontre son homologue libanais, Fawzi Salloukh	
11 avril 2006	51
Visite de travail du Premier ministre estonien, Andrus Ansip	
10 mai 2006	52
Visite de travail du président de la République de Namibie, Hifikepunye Pohamba	
16 mai 2006	53
Visite de travail du ministre des Affaires étrangères de la République de Lettonie, Artis Pabriks	
13 juin 2006	54

Visites à l’étranger

Jean Asselborn effectue une visite de travail à Rome	
17 janvier 2006	59
Visites de travail de Jean Asselborn en Chine, en Thaïlande et au Laos	
22-27 janvier 2006	60
Visite de travail de Jean Asselborn en Croatie et en Hongrie	
22-23 février 2006	64
Visite du ministre de la Justice, Luc Frieden, en Slovénie	
17 mars 2006	66

Visite du ministre Jean-Louis Schiltz au Burkina Faso	66
20-23 mars 2006	
En Finlande, Luc Frieden plaide pour un contrôle des frontières extérieures qui mérite la confiance des citoyens européens	67
27 mars 2006	
Le ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, en visite en Inde	68
28-29 mars 2006	
Visites de travail de Jean Asselborn au Qatar et au Koweït	69
1 ^{er} -3 avril 2006	
S.A.R. le Grand-Duc héritier et le ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, en mission économique en Russie	71
9-13 avril 2006	
Le ministre de la Justice, Luc Frieden, au Portugal: «Renforcer la coopération judiciaire entre le Luxembourg et le Portugal»	72
10 avril 2006	
Jeannot Krecké en mission économique en Suède et en Finlande	73
15-18 mai 2006	
Visite de travail de Jean Asselborn en Estonie	75
23 mai 2006	
Jean Asselborn plaide à Sofia pour le maintien de la perspective européenne pour les pays des Balkans occidentaux	76
29-30 mai 2006	
Visite de travail de Jean Asselborn à Washington	77
7-9 juin 2006	

Regard sur les actualités gouvernementales	
1. Activités internationales	
Activités UE	
Luc Frieden et Nicolas Schmit participent à la réunion informelle «Justice et affaires intérieures»	81
13-14 janvier 2006	
Réunion du comité de coordination de la politique européenne au sujet de la directive services	81
17 février 2006	
Lancement de l'initiative Europaforum par Nicolas Schmit	82
22 février 2006	
Marie-Josée Jacobs et Mady Delvaux-Stehres au Conseil «Éducation, jeunesse, culture» à Bruxelles	84
23 février 2006	
Rapport Juncker sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'UE: «Une même ambition pour le continent européen»	84
11 avril 2006	
4 ^e sommet UE-Amérique latine et Caraïbes à Vienne	87
11-12 mai 2006	
Octavie Modert au Conseil des ministres de la Culture de l'UE à Bruxelles	88
18 mai 2006	
Le ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, au Conseil «Énergie»	88
8 juin 2006	
Jean-Marie Halsdorf participe au Conseil «Environnement»	89
27 juin 2006	
Conseils «Affaires générales et relations extérieures»	90
Janvier-juin 2006	
Conseils «Agriculture et pêche»	96
Janvier-juin 2006	

Réunions de l'Eurogroupe et Conseils «Affaires économiques et financières»	101
Février-juin 2006	
Conseils «Compétitivité»	109
Mars-mai 2006	
Conseils «Transports»	112
Mars-juin 2006	
Organisations internationales	
Jean-Louis Schiltz au lancement du fonds humanitaire des Nations unies à New York	116
9 mars 2006	
Jean-Claude Juncker à Washington pour la réunion des ministres des Finances du G7 et les réunions de printemps du FMI et de la Banque mondiale	116
20-23 avril 2006	
Jean Asselborn participe à la réunion ministérielle de printemps de l'OTAN à Sofia	118
27-28 avril 2006	
Lucien Lux participe à la 14 ^e session de la Commission du développement durable des Nations unies à New York	119
10-12 mai 2006	
Jean-Louis Schiltz à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies sur le VIH/sida	119
1 ^{er} -2 juin 2006	
François Biltgen devant l'OIT à Genève	120
7 juin 2006	

2. Activités nationales

Premier ministre	
Jean-Claude Juncker désigné «Européen de l'année» par la presse politique française	121
31 janvier 2006	
Remaniement des ressorts ministériels	122
22 février 2006	

Classes moyennes	
Enquête sur la perception des PME sur les obligations et procédures administratives au Luxembourg	123
3 avril 2006	
Communications	
Révision de la législation en matière de protection des données	124
6 février 2006	
Coopération au développement	
Action humanitaire luxembourgeoise au Pakistan	125
8 février 2006	
Jean-Louis Schiltz et Jeannot Krecké ouvrent la conférence sur les opportunités de la coopération luxembourgeoise pour les entreprises	126
28 juin 2006	
Culture	
Accord de coproduction audiovisuelle entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République fédérale d'Autriche (texte allemand)	127
23 janvier 2006	
Octavie Modert en visite à Bucarest et à Sibiu, capitale européenne de la culture 2007	128
16-19 février 2006	
Économie	
Mission économique de l'OCDE au Luxembourg	129
14 février 2006	
Tripartite: le gouvernement et les partenaires sociaux parviennent à un accord	129
19 et 28 avril 2006	
Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays 2006	130
2 mai 2006	
Ouverture officielle de la Foire de printemps	140
13 mai 2006	

OPA de Mittal Steel sur Arcelor	142
27 juin 2006	
Comité de conjoncture	143
Janvier-juin 2006	
Éducation nationale	
Présentation du profil de la politique linguistique éducative du Luxembourg	147
20 mars 2006	
Enseignement supérieur	
Université: réunion au Luxembourg de six pays européens ayant une seule université sur leur territoire	148
16 janvier 2006	
Environnement	
Le ministre de l'Environnement signe un accord environnemental avec les importateurs professionnels de véhicules au Luxembourg	149
15 mars 2006	
Plan d'action en vue de la réduction des émissions de CO ₂ : Agir pour un défi majeur!	150
3 mai 2006	
Présentation du bilan du Plan national de gestion des déchets et présentation de la bourse du recyclage	152
23 mai 2006	
Campagne de sensibilisation sur le changement climatique: <i>You control climate change</i>	153
6 juin 2006	
Finances, Trésor et Budget	
Introduction d'une retenue à la source libératoire sur les revenus de l'épargne	154
1 ^{er} janvier 2006	
Grande Région	
Jean-Claude Juncker et Jean-Marie Halsdorf participent au 9 ^e sommet de la Grande Région	155
1 ^{er} juin 2006	

Immigration

Nicolas Schmit préside un séminaire interministériel sur la politique d'immigration	156
18 mai 2006	
Réunion Benelux sur la sécurité intérieure et l'immigration	157
1 ^{er} juin 2006	
Justice	
Le ministre de la Justice, Luc Frieden, annonce la création d'une <i>task force</i> au niveau de la politique pénitentiaire	158
23 février 2006	

Justice

Le ministre de la Justice, Luc Frieden, annonce la création d'une *task force* au niveau de la politique pénitentiaire

23 février 2006

158

Logement

Logement: nouvelles mesures pour baisser, voire stabiliser, les prix du foncier et de l'habitat

15 mai 2006 159

Politique d'asile

Nicolas Schmit visite le centre de rétention de Genève
20 juin 2006 164

Recherche

CRP Henri Tudor: coopération pour la création de
l'Institut euro-méditerranéen pour la technologie et
l'innovation à Malte
10-11 février 2006

Présentation publique du rapport de l'OCDE sur le
dispositif national de la recherche et de l'innovation
au Luxembourg

31 mai 2006 167

Réforme administrative

Claude Wiseler présente le programme Quapital
(Qualité des projets d'implémentation des technologies de l'information et de la communication dans
l'administration luxembourgeoise)

26 avril 2006

168

Santé

Le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo,
présente l'Institut luxembourgeois de formation
médicale continue

8 mars 2006

169

Sécurité sociale

Mars Di Bartolomeo présente le rapport qui fait le bilan de l'évolution du régime général de pension 1999-2005 et établit les prévisions sur l'évolution du régime pour 2006-2012

8 février 2006 170

Le ministre de la Sécurité sociale, Mars
Di Bartolomeo, présente la nouvelle campagne
d'information en faveur des médicaments
généralistes

13 février 2006

172

Le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, réunit la
Quadrupartite des caisses de maladie

29 mars 2006 173

Sports

Jeannot Krecké signe une convention avec le
CRP-Santé
16 février 2006

Le ministre des Sports, Jeannot Krecké, signe
une convention du sport d'élite entre la Sarre et le
Luxembourg

9 mars 2006

175

Territoire national

Signature d'un accord de modification de la frontière
franco-luxembourgeoise: échange de 8,96 ha
20 janvier 2006

Transports

Extension du réseau ferroviaire léger dans la Ville de Luxembourg: Lucien Lux présente les résultats du groupe de travail chargé d'étudier cette question

6 mars 2006 176

Tram léger: le Conseil de gouvernement émet un préjugé favorable	177
10 mars 2006	
Le ministre des Transports, Lucien Lux, présente le projet d'autoroute ferroviaire Perpignan-Luxembourg	178
3 avril 2006	
Présentation du bilan des accidents routiers de l'année 2005	178
8 mai 2006	

Travail et emploi

Modifications dans la méthodologie de calcul des
taux de chômage au Luxembourg
23 février 2006 179

Journée mondiale sur la sécurité et la santé au travail
bilan intermédiaire du plan d'action de lutte contre les
accidents du travail 2003-2007
27 avril 2006 180

Les travaux du Conseil
de gouvernement

Discours et déclarations

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker lors du déjeuner-débat à la Maison de l'Europe à Paris

1^{er} février 2006 203

Jean-Claude Juncker lors de la réception de nouvel an de la FEDIL

7 février 2006 207

Jeannot Krecké lors du Forum de l'industrie automobile

8 février 2006 211

Déclaration sur la politique de coopération au développement

15 mars 2006 214

Présentation par le Premier ministre Jean-Claude Juncker du rapport sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne

11 avril 2006 223

Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion du dîner offert par S.M. la reine des Pays-Bas

24 avril 2006 227

Allocution de S.A.R. le Grand-Duc de Luxembourg à la Chambre de commerce d'Amsterdam à l'occasion du séminaire organisé pour les institutions bancaires

26 avril 2006 228

Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion du déjeuner offert par Jan Peter Balkenende, Premier ministre des Pays-Bas

26 avril 2006 229

Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays 2006

2 mai 2006 230

Jean-Claude Juncker à la conférence sur l'euro à Linz

11 mai 2006 250

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, lors de l'ouverture de la Foire de printemps

13 mai 2006 254

Intervention de Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, lors du débat de consultation sur l'IVL à la Chambre des députés

18 mai 2006 262

Intervention du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, à la réunion plénière de l'Assemblée générale de l'ONU

2 juin 2006 273

François Biltgen à l'occasion de la 95^e Conférence internationale du travail à Genève

7 juin 2006 274

Jean Asselborn au Conseil des droits de l'Homme à Genève

19 juin 2006 276

Message du Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'occasion de la fête nationale 2006

22 juin 2006 278

Déclaration du Premier ministre Jean-Claude Juncker à la Chambre des députés au sujet du projet de fusion entre Arcelor et Mittal Steel

27 juin 2006 279



À la une



Du 24 au 26 avril 2006

Visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse

aux Pays-Bas

Sur invitation de Sa Majesté la reine des Pays-Bas, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont effectué une visite d'État aux Pays-Bas du 24 au 26 avril 2006.

Elles étaient accompagnées par le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre de la Justice, ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden.





Pays-Bas

À la une

24 avril Accueil à Rotterdam

Le couple grand-ducal et la délégation luxembourgeoise ont été accueillis le 24 avril à l'aéroport de Rotterdam par Sa Majesté la reine des Pays-Bas et S.A.R. le prince d'Orange ainsi que par le ministre néerlandais des Affaires étrangères, Bernard Bot.

Après les honneurs militaires et la présentation des délégations, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendues au palais Noordeinde à La Haye pour un déjeuner privé.



Accueil de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse par Yvonne Timmerman Buck, présidente du Sénat, et Frans W. Weisglas, président de la Chambre des représentants

Pourparlers politiques

De leur côté, les membres du gouvernement luxembourgeois ont eu des pourparlers politiques avec leurs homologues respectifs.

Le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a rencontré le chef de la diplomatie néerlandaise, Bernard Bot, pour un échange de vues sur les relations bilatérales, la situation politique et économique aux Pays-Bas ainsi que les grands dossiers d'actualité politique européenne.

Jean Asselborn et Bernard Bot ont ainsi discuté de l'avenir du Benelux, dont l'accord vient à échéance en 2010. Selon le ministre luxembourgeois, il est important dans ce contexte de fixer des priorités et de faire avancer les grands dossiers au-delà de cette échéance.

Les deux chefs de la diplomatie ont également évoqué la question de l'avenir de l'Europe en vue de la réunion extraordinaire sur ce sujet organisée par la Présidence autrichienne en mai 2006 et ils ont eu un échange de vues sur les demandes d'adhésion à l'UE de la Croatie, de la Macédoine et des pays du sud du Caucase.

Enfin, les ministres Asselborn et Bot ont préparé la réunion de l'OTAN du 27 avril 2006 à Sofia.

À l'ordre du jour des discussions entre le ministre Luc Frieden et le ministre de la Justice, Piet Hein



De gauche à droite: Michael Kennedy, président d'Eurojust; Luc Frieden, ministre de la Justice; Georges Heisbourg, membre national d'Eurojust pour le Luxembourg

Donner, ont essentiellement figuré la coopération judiciaire en matières civile et pénale ainsi que le développement de l'espace européen de liberté, de sécurité et de justice.

Visite de l'université de Leyden

Le couple grand-ducal s'est ensuite rendu à l'université de Leyden, la plus ancienne des universités néerlandaises, où il s'est informé sur le centre médical universitaire et plus particulièrement sur le traitement de leucémie dans le département de pédiatrie ainsi que sur la fondation internationale Eurotransplant, responsable de la coordination en matière d'échange d'organes au Benelux.

La présidente du Sénat, Yvonne Timmerman Buck, et le président de la Chambre des représentants, Frans W. Weisglas, ont ensuite accueilli le couple grand-ducal pour une entrevue avec les présidents et les membres des commissions permanentes des Affaires étrangères et européennes.

Un dîner de gala offert par Sa Majesté la reine des Pays-Bas en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au palais Noordeinde a clôturé cette première journée de visite.

Lors de son discours, S.A.R. le Grand-Duc a souligné que «la proximité entre nos deux Maisons a rejailli au cours des 60 dernières années de façon très fructueuse sur

les relations entre nos pays, leurs gouvernements et leurs citoyens. D'aucuns diront qu'il est quelque peu fastidieux de rappeler les nombreux acquis d'une démarche commune et solidaire, initiée durant la période la plus funeste de notre histoire et à laquelle notre partenaire privilégié, la Belgique, n'a cessé d'être associée».

«Les sociologies respectives de nos pays présentent aujourd'hui l'image d'une multiculturalité des plus étonnantes. Cette dernière n'est certes pas sans problèmes, même si nous reconnaissons que toute diversité culturelle est source d'une grande richesse», a ajouté le chef d'État.

En matière économique, S.A.R. le Grand-Duc a noté que «nous savons gré aux gouvernements successifs de ce pays d'avoir constamment rappelé que l'ouverture des marchés est favorable à la prospérité. Toutefois, nous apprécions simultanément l'insistance des Pays-Bas pour le respect de certaines règles de jeu, incontournables, si l'on veut conjurer la fatalité des injustices sociales et la détérioration environnementale de la planète qui pourraient en être le corollaire».

Dans son intervention, S.A.R. le Grand-Duc a également souligné le rôle moteur reconnu aux Pays-Bas dans le domaine de l'aide au développement et a rappelé qu'avec le concours très actif des Pays-Bas, «la récente Présidence luxembourgeoise a permis le renouvellement de ces engagements visant à respecter à 25, et selon un calendrier précis, les objectifs confirmés lors du Sommet du millénaire».

25 avril Visites dans la province de Frise

Le 25 avril, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, en présence de Sa Majesté la reine, se sont rendues dans la province de Frise dans le nord des Pays-Bas.

Le couple grand-ducal a eu l'occasion de découvrir les céramiques d'Europe et d'Extrême-Orient au musée Princessehof de Leeuwarden, célèbre pour sa collection de pièces chinoises. Une visite guidée de l'église jacobine figurait également au programme.



Visite de l'église de Leeuwarden, dans la province de Frise



Pays-Bas À la une



Sa Majesté la reine, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse visitent le Van Hall Instituut et de Wetsus à Leeuwarden

Après une visite du Van Hall Instituut, qui est le premier centre de formation, de recherche et d'expérimentation en environnement, agroalimentaire, agriculture et gestion animale du nord des Pays-Bas, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont eu l'occasion de s'informer sur les technologies aquatiques durables au centre de recherche Wetsus.

C'est l'Institut royal des tropiques à Amsterdam qui a servi de cadre à la réception offerte par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur de Sa Majesté la reine. La réception a débuté par un concert donné par l'Orchestre de chambre du Luxembourg sous la direction de Nicolas Brochot.

26 avril Ouverture du séminaire «The Luxembourg economy»

Le troisième jour de la visite d'État, S.A.R. le Grand-Duc, en présence de S.A.R. le prince d'Orange et le ministre Luc Frieden, a ouvert le séminaire économique intitulé «The Luxembourg economy»

à la Chambre de commerce, en présence d'une importante délégation de personnalités de la vie économique et financière du Luxembourg et des Pays-Bas. Luc Frieden y a prononcé, en sa qualité de ministre du Trésor et du Budget, un discours intitulé «Le centre financier de Luxembourg dans le contexte européen».

L'objectif du séminaire était de présenter l'économie et la place financière du Luxembourg avec un accent mis sur les fonds d'investissement, les nouveaux produits financiers, les instruments de pension, les produits d'assurance et la cotation de valeurs en Bourse de Luxembourg.

En marge du séminaire, le ministre du Trésor et du Budget s'est entretenu avec les responsables de banques néerlandaises établies à Luxembourg.

C'est le maire de la ville d'Amsterdam, Job Cohen, qui a ensuite accueilli le couple grand-ducal ainsi que LL.AA.RR. le prince d'Orange et la princesse Maxima au musée Van Gogh.



Dépôt de fleurs au monument national par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse



S.A.R. le Grand-Duc, S.A.R. le prince d'Orange, le ministre Luc Frieden et des représentants de la Chambre de commerce des Pays-Bas

Au-delà des collections permanentes, ce célèbre musée héberge temporairement les collections de Rembrandt et de Caravage.

Après la visite guidée de l'exposition, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont déposé une couronne de fleurs au monument national.

La visite d'État a pris fin le 26 avril avec le déjeuner qu'a offert le Premier ministre, Jan Peter Balkenende, au nom du gouvernement néerlandais en l'honneur du couple grand-ducal, au Binnenhof.

Avant leur retour au Luxembourg, le couple grand-ducal a encore eu l'occasion de rencontrer la communauté luxembourgeoise résidant aux Pays-Bas.

En parallèle à la visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le ministre Luc Frieden a eu, tant en sa qualité de ministre de la Justice que de ministre du Trésor et du Budget, une série de contacts bilatéraux avec les autorités néerlandaises, Eurojust et le monde économique néerlandais.

24 avril Entrevue avec Piet Hein Donner et visite auprès d'Eurojust

Le 24 avril, le ministre Luc Frieden a eu un déjeuner de travail avec le ministre néerlandais de la Justice, Piet Hein Donner.

À cette occasion, les ministres ont évoqué la coopération judiciaire civile et pénale ainsi que le développement de l'espace européen de liberté, de sécurité et de justice. Ils ont approfondi les discussions menées le 6 avril 2006 à Luxembourg à l'occasion d'une réunion régionale des ministres de la Justice déjà consacrée à l'avenir de l'espace judiciaire européen.

Le ministre Luc Frieden a ensuite effectué une visite auprès d'Eurojust. Cet organisme de l'UE a été mis en place en 2002 pour améliorer la coopération judiciaire entre les autorités de poursuite des États membres, notamment dans la lutte contre les formes graves de criminalité transfrontalière. Le ministre de la Justice a été reçu par Michael Kennedy, président du collège d'Eurojust, Roelof Jan Manschot, vice-président du collège d'Eurojust et membre national pour les Pays-Bas, ainsi que Georges Heisbourg, membre national pour le Luxembourg.

Cette visite a été l'occasion pour Luc Frieden de faire le point avec les responsables d'Eurojust sur les expériences acquises après quatre années de fonctionnement et de s'entretenir sur les défis et les perspectives d'avenir de cet important organisme de l'espace judiciaire européen.

25 avril Visite au centre pénitentiaire de Zoetermeer et visite au Raad voor de Rechtspraak des Pays-Bas

Le 25 avril, le ministre Frieden s'est rendu en compagnie de son homologue Piet Hein Donner au centre pénitentiaire de Zoetermeer.

Le ministre luxembourgeois s'est informé sur place de la politique carcérale des Pays-Bas, de la sécurité des prisons et des moyens mis en place par les autorités néerlandaises pour lutter contre la présence de drogues dans les prisons. Cette visite s'inscrivait dans le cadre des efforts du gouvernement luxembourgeois de s'informer des mesures prises par les autres pays européens pour faire face aux défis particuliers que pose la gestion du monde carcéral.

Selon le ministre de la Justice néerlandais, «une prison sans drogues est une illusion». Ainsi, les Pays-Bas ont développé plusieurs programmes pour contrôler la situation dans les centres pénitentiaires. D'une part, ils contrôlent les cellules des prisonniers après chaque visite reçue et au cas où ils y trouvent des drogues, des sanctions très sévères sont d'application. D'autre part, ils opèrent également une séparation entre les détenus, à savoir entre ceux qui veulent abandonner la drogue et ceux qui ne sont pas encore prêts. Par une approche graduelle et un système de récompense, les détenus sont ainsi aidés dans leur démarche pour mener une vie sans drogues.

Bien que Luc Frieden ait précisé que la transposition de cette procédure d'un pays à l'autre n'est pas possible, il a néanmoins pu retenir des idées intéressantes qu'il souhaitait étudier dès son retour au Luxembourg.

Par la suite, le ministre de la Justice a été reçu au Raad voor de Rechtspraak des Pays-Bas (Conseil de la Justice) par son président, A. H. van Delden, pour un échange de vues sur le fonctionnement et les missions de cette institution issue d'une réforme de la justice néerlandaise en 2002.

Dans le système judiciaire néerlandais, cette institution a pour tâche de gérer les aspects administratifs (parc immobilier, gestion du personnel, informatisation) et budgétaires des juridictions ainsi que de veiller à la



Rencontre avec le président du Conseil de la Justice, Monsieur A. H. van Delden

Pays-Bas

À la une

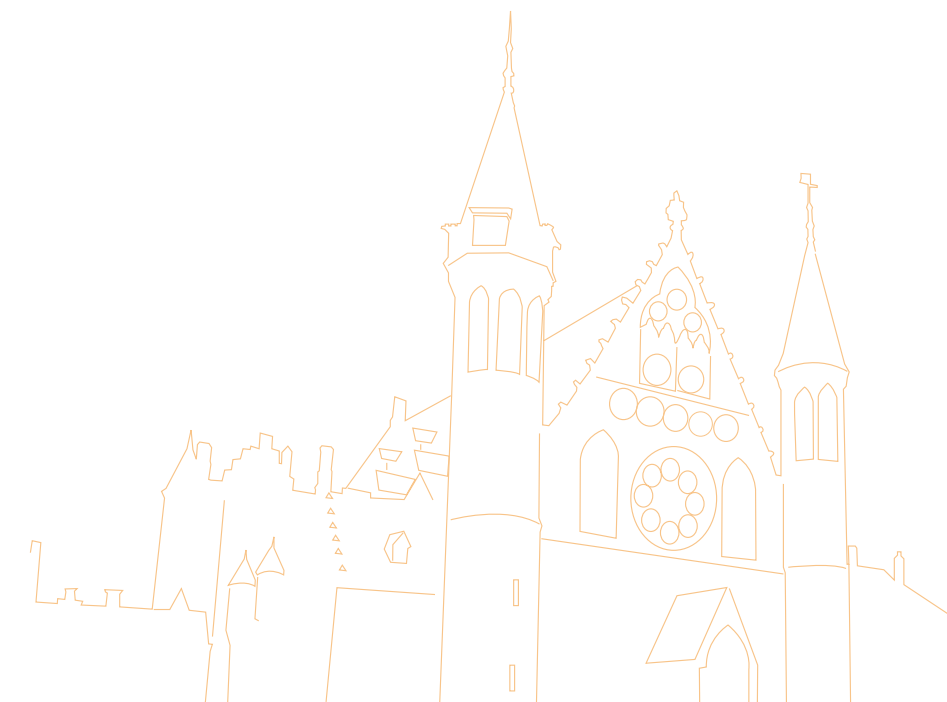


Luc Frieden visite la prison de Zoetermeer en compagnie du ministre Piet Hein Donner

qualité du travail de celles-ci. Le rôle du Raad voor de Rechtspraak est de faire des suggestions au ministre de la Justice afin de rendre la justice plus moderne et plus efficace.

Bien qu'il ne soit pas du souhait du ministre Frieden de copier cette institution, il a décidé de convoquer une conférence nationale de la justice où les quatre principaux acteurs seraient invités: les avocats, les juges, le personnel administratif ainsi que des représentants du ministère de la Justice.

Le ministre Frieden a dit vouloir moderniser la justice luxembourgeoise avec les partenaires. Une réforme dans le domaine de la politique d'information et de communication de l'appareil judiciaire est également visée.





Présidence autrichienne

À la une

Du 23 au 24 mars 2006
Du 15 au 16 juin 2006

Conseils européens sous

Présidence autrichienne



Conseil européen du 23 au 24 mars

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, ont représenté le gouvernement luxembourgeois au Conseil européen, qui s'est tenu à Bruxelles sous Présidence autrichienne les 23 et 24 mars 2006. Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, faisaient également partie de la délégation luxembourgeoise.

À l'ordre du jour du Conseil européen figuraient:

- la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne, y inclus les lignes directrices intégrées pour l'emploi et la croissance 2005-2008, ainsi que les programmes nationaux de réformes, de la recherche et de l'innovation;
- la politique énergétique.



Accueil de la délégation luxembourgeoise à Bruxelles

Stratégie de Lisbonne

Ce Conseil européen de printemps 2006 a ainsi marqué la première année de mise en œuvre de la stratégie révisée de Lisbonne, telle qu'adoptée au Conseil européen de mars 2005 sous Présidence luxembourgeoise.

La Présidence luxembourgeoise avait réussi à l'époque à donner un nouvel élan et une nouvelle orientation à la stratégie pour l'emploi et la croissance tout en gardant les trois piliers, à savoir les dimensions économique, sociale et environnementale.

À la lumière de cette concentration ont été adoptées en juin 2005 les 21 lignes directrices intégrées (LDI). C'est sur ces lignes directrices que se sont basés les États membres pour présenter en automne 2005 leur programme national de réformes. Ces programmes nationaux ont été établis en concertation avec les parlements nationaux et les partenaires sociaux, comme ce fut aussi le cas au Luxembourg

(Programme national de réforme 2005-2008: Plan national pour l'innovation et le plein emploi).

Le Conseil européen a donc établi un premier bilan des programmes nationaux de réformes et a confirmé les lignes directrices intégrées pour l'emploi et la croissance.

Il a défini d'un commun accord certains domaines d'actions prioritaires:

- investir davantage dans la connaissance et l'innovation;
- exploiter le potentiel des entreprises, notamment des PME;
- augmenter les possibilités d'emploi pour les catégories prioritaires.

Politique de l'emploi au centre des discussions

Lors de la conférence de presse à l'issue du Conseil européen, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a souligné que les chefs d'État ou de gouvernement avaient longtemps discuté de la politique d'emploi.

«Ainsi, nous nous sommes mis d'accord de consentir tous les efforts pour créer en Europe au moins 2 millions de postes de travail par an jusqu'en 2010.» Il serait également urgent «d'améliorer la situation des jeunes sur le marché du travail et de réduire sensiblement le taux de chômage parmi les jeunes».

«D'ici la fin 2007, chaque jeune ayant quitté l'école et se trouvant au chômage devrait, dans un délai de 6 mois, se voir offrir un emploi, un

apprentissage, une formation complémentaire ou une autre mesure propre à améliorer sa capacité d'insertion professionnelle», a indiqué Jean-Claude Juncker.

Le Premier ministre a par ailleurs relevé la création de l'Institut européen de technologie, qui vise à combler le décalage existant entre l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, parallèlement à d'autres mesures qui favorisent les réseaux et les synergies entre les pôles d'excellence en matière d'innovation et de recherche en Europe.

«Il n'y a pas de diplomatie moderne sans composante énergétique.»

Dans le domaine de l'énergie, le Conseil européen a préconisé une politique énergétique coordonnée pour l'Europe, afin d'assurer l'efficacité de la politique communautaire, la cohésion entre les États membres et la cohérence entre les actions menées dans différents domaines et afin d'atteindre, tout en les équilibrant, les trois objectifs suivants:

- la sécurité de l'approvisionnement;
- la compétitivité;
- la viabilité économique.

Il s'agit de relever tout un ensemble de défis dans le domaine de l'énergie, notamment la situation difficile des marchés du pétrole et du gaz, la dépendance croissante à l'égard des importations, la hausse et la volatilité des prix de l'énergie, la croissance de la demande mondiale d'énergie, les menaces croissantes liées aux changements climatiques, etc. Ne pas relever ces défis aurait des incidences directes sur l'environnement dans l'Union européenne ainsi que sur l'emploi et le potentiel de croissance, a noté le Conseil européen.

Citant le mémorandum du Benelux, Jean-Claude Juncker a souligné dans ce contexte qu'il avait attiré l'attention de ses collègues sur l'importance du volet externe de la politique énergétique: «Il n'y a pas de diplomatie moderne sans



Jean Asselborn, Jean-Claude Juncker, Jeannot Krecké et Nicolas Schmit au Conseil européen de mars 2006

Présidence autrichienne

À la une

composante énergétique», a estimé Jean-Claude Juncker, «c'est une dimension qui a toute son importance.»

Conseil européen et zone euro

Finalement, le Premier ministre a mis en exergue que c'est la première fois qu'un Conseil européen reconnaissait qu'un traitement particulier devait être apporté aux douze pays qui constituent la zone euro. Le Premier ministre a renvoyé notamment au point 14 des conclusions du Conseil européen qui stipulent: «Le Conseil européen considère qu'il est particulièrement important d'entreprendre des réformes structurelles plus soutenues dans les États membres de la zone euro et souligne la nécessité d'une véritable coordination des politiques au sein de cette zone, ce qui constitue entre autres une condition pour réagir avec une efficacité accrue aux évolutions économiques asymétriques à l'intérieur de l'union monétaire.»

Avenir de l'Europe

Les ministres des Affaires étrangères de l'UE ont fait le point sur le débat au sujet de l'avenir de l'Europe, avant de se pencher sur la situation en Biélorussie après les élections présidentielles du 19 mars 2006.

En conclusion de leur échange de vues sur l'avenir du traité constitutionnel, les chefs de la diplomatie européenne ont décidé de tenir une



Présidence autrichienne

À la une

réunion ministérielle extraordinaire dans les semaines à venir consacrée à l'avenir de l'Europe.

«Cette réunion sera l'occasion de faire une appréciation des débats en cours dans les différents pays dans le cadre de la période de réflexion décidée lors du Conseil européen de juin 2005. À la lumière de cette évaluation, les ministres des Affaires étrangères réfléchiront ensemble sur la suite à donner à ce processus», a précisé Jean Asselborn.

Parlant de la Biélorussie, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a fait part de la condamnation unanime par les dirigeants européens des arrestations en masse qui ont eu lieu à l'occasion d'une manifestation antigouvernementale à Minsk dans la nuit du 23 au 24 mars. «Nous insisterons sur la libération de tous les prisonniers politiques, et condamnons avec la plus grande fermeté toute atteinte à la liberté d'expression», a déclaré le Vice-Premier ministre.

Conseil européen des 15 et 16 juin

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, ont représenté le Luxembourg au Conseil européen, qui s'est tenu à Bruxelles sous Présidence autrichienne les 15 et 16 juin 2006. Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, faisait également partie de la délégation luxembourgeoise.



Conseil européen de juin 2006

Le Conseil européen a discuté de l'avenir de l'UE et du traité constitutionnel sur la base des conclusions de la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'UE ayant eu lieu à Klosterneuburg les 27 et 28 mai 2006.

Le Conseil européen a fait notamment le point sur la période de réflexion décidée en juin 2005 à l'issue des référendums français et néerlandais sur le traité constitutionnel. Lors de la réunion des 16 et 17 juin 2005, les chefs d'État ou de gouvernement avaient en effet convenu de revenir au premier semestre 2006 sur le dossier, «afin de procéder à une appréciation d'ensemble des débats nationaux lancés dans le cadre de la période de réflexion et de convenir de la suite du processus».

«Après la période de réflexion de l'année écoulée, il y a lieu désormais d'axer les travaux sur l'obtention de résultats concrets et la mise en œuvre de projets», statuent les conclusions du Conseil européen

dans ce contexte, tout en précisant: «Il s'agit de poursuivre les efforts importants accomplis pour approfondir et élargir le dialogue avec les citoyens européens.»

Plus concrètement, les chefs d'État ou de gouvernement ont décidé d'adopter «une démarche double»: d'une part, il convient de tirer le meilleur parti des possibilités offertes par les traités existants



Le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le président autrichien, Wolfgang Schüssel



Le Premier ministre en conversation avec le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, et Jean-Claude Trichet, président de la Banque centrale européenne

afin d'obtenir les résultats concrets que les citoyens attendent, d'autre part, la Présidence présentera au Conseil européen, au cours du premier semestre de 2007, un rapport se fondant sur des consultations approfondies avec les États membres et qui devrait faire le point sur l'état des débats relatifs au traité constitutionnel et explorer les évolutions futures possibles. Ce rapport sera examiné ensuite par le Conseil européen. Le résultat de cet examen servira de base aux décisions ultérieures concernant la manière de poursuivre le processus de réforme, «étant entendu que les mesures nécessaires à cet effet auront été prises au plus tard au cours du deuxième semestre 2008» sous Présidence française.

Lors de la conférence conjointe des ministres luxembourgeois à l'issue de la réunion, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a résumé la situation comme suit: «Je constate que depuis juin 2005, cinq autres États membres ont ratifié le traité constitutionnel, portant à quinze le nombre total de ratifications; il n'y a

donc pas de raisons pour arrêter le processus de ratification, les autres États devront prendre position jusqu'au plus tard en 2008.»

Concernant la démarche double, le Premier ministre a expliqué: «D'un côté, nous allons avoir l'Europe des projets, l'Europe des résultats, de l'autre côté, la période de réflexion sera prolongée jusqu'en 2008 au plus tard, avec une étape intermédiaire sous Présidence allemande qui essaiera de présenter une intersection des positions qui se sont dégagées jusque-là et nous allons mettre à profit le temps qui restera pour explorer les étapes suivantes.»

Le 25 mars 2007 sera adoptée à Berlin une déclaration politique solennelle «énonçant les valeurs et les ambitions de l'Europe et confirmant leur volonté commune de les concrétiser» pour commémorer les cinquante ans des traités de Rome.

Le Conseil européen a également abordé l'élargissement de l'UE, la politique énergétique et les questions d'immigration et d'intégration.

Au sujet des Balkans occidentaux, le Conseil européen a rappelé que «l'UE est prête à reprendre les négociations avec la Serbie sur un accord de stabilisation et d'association dès que la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie sera pleine et entière».

L'UE continue par ailleurs d'apporter son soutien aux discussions qui se tiennent sur le statut futur du Kosovo, soulignant qu'il est «essentiel de progresser sur la voie de la mise en œuvre de normes au Kosovo». L'UE s'est notamment déclarée prête «à renforcer son rôle

au Kosovo une fois que le statut sera déterminé, en particulier dans les domaines de la police, de l'État de droit et de l'économie».

Le Conseil européen a par ailleurs entendu les rapports de convergence de la Commission européenne et de la Banque centrale européenne sur la Lituanie et la Slovaquie en matière d'Union économique et monétaire.

Les chefs d'État ou de gouvernement ont finalement donné leur aval à l'adhésion de la Slovaquie à la zone euro dès le 1^{er} janvier 2007, «la décision la plus importante de ce Conseil européen», comme l'a souligné Jean-Claude Juncker lors de la conférence de presse, se félicitant tout particulièrement de cette «remarquable performance».



Jean-Claude Juncker avec Jacques Chirac. À l'arrière-plan, Thierry Breton, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie français



Vaclav Klaus

À la une

Du 8 au 9 mars 2006

Visite à Luxembourg du président
de la République tchèque,

Vaclav Klaus



Jean-Claude Juncker accueille le président tchèque à l'Hôtel de Bourgogne

Le président de la République tchèque et Mme Vaclav Klaus se sont rendus en visite à Luxembourg du 8 au 9 mars 2006. Le couple présidentiel était accompagné du vice-ministre des Affaires étrangères, Tomas Pojar, de quatre présidents des régions (région de Moravie-Silésie, Liberec, Moravie du Sud, Plzeň), du bourgmestre de la ville de Prague, Pavel Bem, ainsi que d'une importante délégation économique.

Vaclav Klaus a été reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour une entrevue à l'Hôtel de Bourgogne. À l'ordre du jour figuraient les relations bilatérales, les relations entre la République tchèque et l'Union européenne ainsi que les grands dossiers d'actualité internationale.

Mme Livia Klausova, épouse du président, accompagnée de S.A.R. la Grande-Duchesse, a visité de son côté la Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, et ceci en présence de la secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert.

Dans le cadre de cette visite, le président de la République tchèque et Mme Livia Klausova ont inauguré la nouvelle chancellerie de l'ambassade de la République tchèque dans la Maison Pierre Werner. LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse

ainsi que le Premier ministre Jean-Claude Juncker ont également assisté à cette cérémonie.

En fin d'après-midi, le centre de conférences du bâtiment Jean Monnet a servi de cadre à une conférence-débat organisée par l'association The Bridge Forum Dialogue. Le débat était animé par le président de l'association, Yves Mersch.

Un dîner offert au palais grand-ducal par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur du président de la République tchèque et son épouse a clôturé la première journée de la visite.

Le 9 mars, le président Vaclav Klaus s'est rendu à la Chambre de commerce où il a participé à un séminaire économique tchéco-luxembourgeois. Il a encore été reçu par Vassilios Skouris, président de la Cour de justice des Communautés européennes, pour un échange de vues.



Jean-Claude Juncker, Vaclav Klaus et son épouse lors de l'inauguration de la nouvelle chancellerie de l'ambassade de la République tchèque

Avant de quitter le Luxembourg, le couple présidentiel a été accueilli à l'Hôtel de Ville par le bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Paul Helminger. Une visite de la cathédrale, de la tombe de Jean de Luxembourg et un dépôt de fleurs au square Jan Palach figuraient également au programme.



Berlin

À la une

8 février 2006

Jean Asselborn et Nicolas Schmit en visite officielle

à Berlin

Le 8 février 2006, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, ont effectué une visite officielle à Berlin auprès du chef de la diplomatie allemande, Frank-Walter Steinmeier.

Les pourparlers ont porté sur les relations bilatérales et les grands dossiers d'actualité européenne et internationale, notamment l'avenir du traité constitutionnel, le processus de paix au Proche-Orient, le dossier nucléaire iranien, la réforme de l'ONU, la situation dans les Balkans occidentaux et l'affaire des caricatures danoises.

Au niveau bilatéral, les deux parties ont discuté des conséquences éventuelles au Luxembourg et en Allemagne de l'offre publique d'achat (OPA) lancée par Mittal Steel à l'égard d'Arcelor. Le ministre Jean Asselborn a fait part des inquiétudes suscitées par cette offre au Grand-Duché. «En l'absence de concer-

tations préalables, le groupe Mittal Steel n'a toujours pas présenté un concept clair pour l'avenir des salariés d'Arcelor et l'industrie sidérurgique au Luxembourg. Sans vouloir contester le principe de la concurrence, nous espérons que cette opération, quelle que soit son issue, ne remet pas en cause les acquis du modèle social européen», a déclaré le chef de la diplomatie luxembourgeoise.

Au sujet de l'affaire des caricatures danoises, les ministres luxembourgeois et allemand ont exprimé leurs vives inquiétudes face à l'escalade de la violence. Ils ont appelé les pays et communautés concernés

à faire preuve de modération dans leurs déclarations afin de ne pas aggraver la situation.

«Nous comprenons que les caricatures aient pu porter atteinte aux sentiments religieux d'un grand nombre de personnes, mais cette offense ne peut en aucun cas justifier les excès de violence de ces derniers jours», a estimé Jean Asselborn. «Seul le retour à un dialogue honnête et de bonne volonté nous aidera à approfondir la compréhension mutuelle et apaiser les tensions», a-t-il ajouté.

Parlant de la situation dans les Balkans occidentaux, la délégation luxembourgeoise a rappelé la perspective européenne offerte à la région lors du sommet de Thessalonique en juin 2003. Tout en soulignant la volonté de l'Union européenne de respecter ses engagements envers cette partie de l'Europe, les ministres luxembourgeois et allemand ont partagé l'avis que les pays des Balkans occidentaux devaient, pour leur part, démontrer par des politiques et des actes concrets leur volonté et leur capacité de devenir, le moment venu, candidats à l'adhésion à l'UE.

Dans le cadre de leur déplacement à Berlin, la délégation luxembourgeoise a par ailleurs eu l'occasion de



Jean Asselborn en conversation avec le chef de la diplomatie allemande, Frank-Walter Steinmeier

s'entretenir avec le dirigeant du parti social-démocrate allemand, Matthias Platzeck, ainsi qu'avec les présidents des commissions des Affaires étrangères et des Affaires européennes du parlement fédéral allemand, Ruprecht Polenz et Matthias Wissmann.

Le ministre délégué Nicolas Schmit a également rencontré le ministre adjoint chargé des Affaires euro-

péennes, Günter Gloser. L'entretien des deux ministres a porté en particulier sur le déroulement de la période de réflexion sur l'avenir du traité constitutionnel en Allemagne et au Luxembourg. Dans ce contexte, il a notamment été convenu de dresser une liste de projets concrets à évoquer dans le cadre d'une série de manifestations publiques commune.



Du 13 au 17 février 2006

Visites officielles et missions
de promotion économique



au Pérou et au Mexique

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a effectué du 13 au 17 février 2006 des visites officielles au Pérou et au

Mexique. Dans le cadre de son déplacement, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a également mené une mission de promotion économique dans les deux pays.



Accueil officiel de Jean Asselborn par Oscar Maúrtua de Romaña, ministre des Affaires étrangères du Pérou



Le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, et son homologue mexicain, Luis Ernesto Derbez, à Mexico City

Visite officielle au Pérou

Entrevue avec le président du Pérou, Alejandro Toledo

Le 13 février, le Vice-Premier ministre a entamé une visite officielle de deux jours au Pérou, où il a été reçu en audience par le président de la République, Alejandro Toledo. Auparavant, à l'occasion d'un déjeuner de travail en son honneur, le ministre Jean



Jean Asselborn rencontre le président du Pérou, Alejandro Toledo

Asselborn s'était entretenu avec le président du Conseil des ministres, Pedro Pablo Kuczynski.

Au Palais du Congrès, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré le président du Parlement, Marcial Ayaipoma, et le président de la commission des Affaires étrangères, Gustavo Pacheco.

La situation politique et économique au Pérou, quelques semaines avant les élections présidentielles et parlementaires du 9 avril 2006, figurait parmi les principaux sujets de discussion. Les interlocuteurs péruviens ont ainsi fait part de leurs évaluations de l'ambitieux programme de réformes mis en œuvre au Pérou au cours des dernières années. De son côté, le ministre a souligné l'importance que le Luxembourg attache à la lutte contre la pauvreté, à la bonne gouvernance et au respect des droits de l'Homme.

Au niveau bilatéral, les deux parties ont eu un échange de vues sur les principaux objectifs de la première mission économique du Grand-Duché au Pérou, organisée dans le cadre de la visite officielle du ministre Jean Asselborn. Les autorités péruviennes se sont particulièrement intéressées à la place financière luxembourgeoise et ont exprimé l'espoir que les contacts noués par la délégation luxembourgeoise à Lima serviraient à développer et à approfondir les échanges dans ce secteur.

Renforcer la collaboration politique et économique entre l'Union européenne et l'Amérique latine

Parlant des relations entre l'UE et l'Amérique latine, le ministre luxembourgeois a plaidé pour un

renforcement de la collaboration politique et économique entre les deux régions. «L'Union européenne constitue d'ores et déjà le premier investisseur et le deuxième partenaire commercial de l'Amérique latine, et nous avons l'intention de développer davantage nos relations», a indiqué le ministre. Il a rappelé que la Présidence luxembourgeoise avait réussi à faire adopter un nouveau système de préférences commerciales, qui permet aux produits péruviens d'entrer sur les marchés de l'UE en franchise de droit et de contingents.

Évoquant la coopération politique entre l'UE et l'Amérique latine, Jean Asselborn a souligné que l'Europe était un ardent défenseur de l'intégration régionale et qu'une collaboration plus étroite avec les pays d'Amérique latine pourrait servir à «instaurer une meilleure compréhension entre nos pays et consolider le système multilatéral au niveau global». Dans ce contexte, les deux parties ont également discuté des préparatifs en vue du sommet des chefs d'État ou de gouvernement de l'Amérique latine, des Caraïbes et de l'UE à Vienne en mai 2006. «Pour le Luxembourg, le renforcement de l'approche multilatérale et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sont des thèmes qu'il importera de relever lors de notre prochain sommet», a indiqué le chef de la diplomatie luxembourgeoise.

Dans la soirée du 13 février, le ministre a participé à un séminaire sur la place financière luxembourgeoise, organisé en collaboration avec la Chambre de commerce et l'Association luxembourgeoise des fonds d'investissement.



Entrevue avec le président du Congrès péruvien, Marcial Ayaipoma

Entrevue avec le ministre des Affaires étrangères péruvien, Oscar Maúrtua de Romaña

Le 14 février 2006, deuxième jour de sa visite officielle au Pérou, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a mené des pourparlers avec le chef de la diplomatie péruvienne, Oscar Maúrtua de Romaña.

Les deux ministres ont évoqué le processus de consolidation de la démocratie au Pérou, le renforcement des institutions et de l'État de droit, ainsi que les efforts péruviens dans la lutte contre la pauvreté et la corruption. Le Vice-Premier ministre

a exprimé ses meilleurs souhaits pour le succès des prochaines élections générales au Pérou, qu'il a qualifiées de «démonstration de l'engagement du peuple péruvien en faveur de la démocratie».

Pour sa part, le ministre Maúrtua a mis en exergue les efforts du gouvernement péruvien en faveur d'une économie stable qui repose sur le principe de la sécurité juridique. Il a relevé que le Pérou connaissait depuis quatre années une croissance économique soutenue de 5% par an, accompagnée d'une forte augmentation des investissements étrangers.

Les deux parties se sont par ailleurs félicitées des résultats de la mission économique luxembourgeoise, qui a eu lieu dans le cadre de la visite officielle du ministre Asselborn au Pérou. Un séminaire sur la place financière

luxembourgeoise a permis aux représentants des institutions financières et autres entreprises péruviennes d'évaluer les diverses possibilités d'investissement au Grand-Duché. La délégation luxembourgeoise a également pu nouer d'importants contacts avec la Banque centrale du Pérou, la Bourse de Lima, l'Association des administrations de fonds de pension du Pérou et la surintendance des banques et des assurances.

À la fin de sa visite à Lima, Jean Asselborn s'est vu décerner l'ordre du Soleil du Pérou par son homologue péruvien. «Cette décoration vous est remise en signe d'amitié entre nos peuples et en reconnaissance de vos mérites dans la promotion des relations entre le Luxembourg et le Pérou», a expliqué le ministre Maúrtua de Romaña lors de la cérémonie de décoration.



Jean Asselborn en compagnie du président du Conseil des ministres, Pedro Pablo Kuczynski



Visite officielle au Mexique

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a effectué du 15 au 17 février 2006 une visite officielle au Mexique à la tête d'une importante délégation économique luxembourgeoise.

Au cours de sa visite à Mexico City, le chef de la diplomatie a eu des entrevues avec son homologue mexicain, Luis Ernesto Derbez, le ministre de l'Économie, Sergio Alejandro García de Alba Zepeda, et le ministre adjoint des Finances, Alonso García Tamés. Au Sénat, Jean Asselborn a rencontré le président de la commission des Affaires étrangères, Fernando Margain Berlanga, et le sénateur Lydia Madero.

Pour leur part, les membres de la délégation économique luxembourgeoise ont profité de l'occasion pour rencontrer les représentants des milieux d'affaires mexicains. Un séminaire sur la place financière luxembourgeoise, organisé dans le cadre de la mission économique au Mexique, a permis d'approfondir ces contacts.

Au niveau bilatéral, les pourparlers du chef de la diplomatie luxembourgeoise avec les autorités mexicaines ont permis aux deux parties de passer en revue les relations économiques et commerciales entre le Luxembourg et le Mexique. Les exportations luxembourgeoises vers le Mexique ont plus que doublé au cours des cinq dernières années pour passer de 18 millions d'euros en 2000 à 42 millions d'euros en 2005. Plusieurs entreprises luxembourgeoises (Arcelor, Paul Wurth,

Rotarex, Elth et Ireco) sont actives sur le marché mexicain. Cargolux effectue six vols hebdomadaires entre le Mexique et le Luxembourg. En 2005, la société de fret luxembourgeoise a transporté plus de 26 000 tonnes vers le Mexique et 7 660 tonnes à partir du Mexique.

Du côté de la politique internationale, les ministres luxembourgeois et mexicain des Affaires étrangères ont évoqué, parmi d'autres sujets, les relations entre l'UE et le Mexique, le processus d'intégration régionale en Amérique latine et la réforme des Nations unies.

Les ministres Asselborn et Derbez se sont félicités de la progression constante des échanges commerciaux entre l'UE et le Mexique. Dixième puissance commerciale dans le monde par le volume de ses échanges avec l'étranger, le Mexique représente le plus grand marché d'Amérique latine. Le degré d'ouverture de l'économie mexicaine est reflété dans le nombre

record d'accords internationaux de libre-échange. Le Mexique est ainsi le seul pays au monde à avoir signé de tels accords simultanément avec les États-Unis, l'UE et le Japon.

Dans les quatre années ayant suivi l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange en 2000 entre l'UE et le Mexique, les échanges commerciaux entre les deux parties ont augmenté de 40% pour atteindre 21 millions d'euros en 2004. L'UE représente ainsi le deuxième partenaire commercial du Mexique, devancé uniquement par les États-Unis.

«La présence européenne en Amérique latine doit être plus importante qu'elle ne l'est actuellement. Sur le plan économique, il s'agit d'accélérer le processus d'intégration entre nos deux régions. Sur le plan politique, l'Europe doit servir d'exemple de démocratie et de stabilité institutionnelle», a déclaré le ministre mexicain des Affaires étrangères lors d'un point de presse commun avec son homologue luxembourgeois.



Le ministre Jean Asselborn et le ministre de l'Économie du Mexique, Sergio Alejandro García de Alba Zepeda



Jean Asselborn et le sénateur Fernando Margain Berlanga, président de la commission des Affaires étrangères du Sénat mexicain

Jean Asselborn a souligné que l'UE devait soutenir davantage le processus de consolidation de la démocratie et la lutte contre la pauvreté en Amérique latine. «En partageant par exemple notre expérience en matière de cohésion sociale, nous pouvons aider les pays de la région à réduire la pauvreté et accélérer leur développement», a-t-il estimé.

Concernant la réforme des Nations unies, le Vice-Premier ministre luxembourgeois a émis l'espoir que la nouvelle Commission de consolidation de la paix, dont la création a été décidée en septembre 2005, apporterait une contribution positive dans les difficiles situations de sortie de conflit. Il a également relevé l'importance de créer un Conseil permanent au sein des Nations unies pour traiter des violations des droits de l'Homme dans le monde entier. Pour ce qui est de la

réforme du Conseil de sécurité, les ministres Asselborn et Derbez ont partagé l'avis que sa future composition devrait refléter les réalités d'aujourd'hui. «Le Conseil de sécurité ne peut conserver son autorité que si les diverses sensibilités s'y sentent correctement représentées», a déclaré Jean Asselborn.

À l'issue de leurs pourparlers, les ministres Asselborn et Derbez ont signé un accord de coopération entre le Luxembourg et le Mexique dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports. L'accord a pour objectif de développer les contacts entre citoyens et organisations dans les deux pays à travers la réalisation d'activités communes dans les domaines visés.



Entrevue du ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, avec le secrétaire des Finances mexicain, Alonso García Tamés



Niger et Mali

À la une

Du 25 au 28 janvier 2006

**Le Premier ministre Jean-Claude Juncker
en visite officielle**

au Niger et au Mali

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a effectué une visite officielle au Niger et au Mali du 25 au 28 janvier 2006. Le Premier ministre était accompagné par Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration, ministre de l'Égalité des chances, et par Jean-Louis Schiltz, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire.

Le Niger et le Mali constituent des pays cibles de la coopération au développement luxembourgeoise. La délégation luxembourgeoise a visité sur le terrain plusieurs projets qui bénéficient du soutien de la coopération du gouvernement luxembourgeois.





Visite au Niger

Le 25 janvier, la délégation luxembourgeoise a visité dans la région de Dosso au Niger plusieurs projets qui bénéficient du soutien de la coopération du gouvernement luxembourgeois. Le Premier ministre Juncker et les ministres Jacobs et Schiltz ont ainsi pu se rendre compte de l'avancement du chantier de la piste rurale qui relie Dosso à Golé et ont visité par ailleurs un centre de santé intégré qui s'adresse en particulier aux femmes. Celles-ci peuvent y disposer d'une assistance pré- et postnatale et d'un accouchement assisté.

Le Premier ministre luxembourgeois a été reçu par le président du Niger, Mamadou Tandja. Il a également eu un entretien en tête-à-tête avec son homologue de la République du Niger, Hama Amadou, pour faire le point sur la coopération entre les deux pays. Pour le Premier ministre



Jean-Claude Juncker, Jean-Louis Schiltz et Marie-Josée Jacobs en compagnie du président de la République du Niger, Mamadou Tandja

nigérien, «la coopération est un instrument de changement, de progrès et de paix». «Ce qui distingue la coopération luxembourgeoise, c'est qu'elle aide dans le sens de nos choix et que les réalisations corres-

pondent aux attentes de notre population», a indiqué Hama Amadou lors de l'entrevue avec Jean-Claude Juncker. Le Luxembourg serait «un partenaire constant, discret et efficace».



Inauguration d'un projet d'eau potable à Dosso

De son côté, Jean-Claude Juncker a estimé que «ce partenariat n'est pas celui d'un pays qui donne et d'un pays qui reçoit», mais qu'il s'agit «d'une égalité de partenaires». La coopération rend plus riche les uns et les autres, a-t-il souligné.

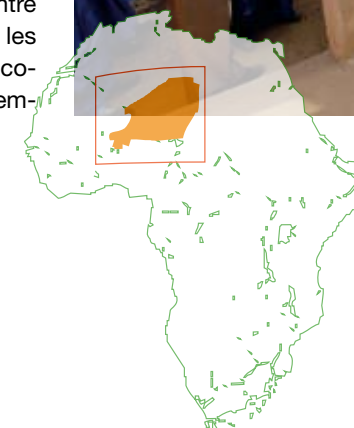
Le Premier ministre a par ailleurs abordé dans ses entrevues politiques les principaux dossiers d'actualité en Afrique de l'Ouest, et notamment la situation au Soudan et en Côte d'Ivoire, les relations entre l'Union européenne et l'Afrique, les conflits régionaux ainsi que la coopération bilatérale entre le Luxembourg et le Mali.



Jean-Claude Juncker reçu par son homologue nigérien, Hama Amadou, pour faire le point sur la coopération entre le Luxembourg et le Niger



Accueil enthousiaste de la délégation luxembourgeoise à Dosso





Visite au Mali

Après sa visite au Niger, le Premier ministre Jean-Claude Juncker, accompagné de la ministre de la Famille et de l'Intégration, ministre de l'Égalité des chances, Marie-Josée Jacobs, et du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a entamé le 26 janvier 2006 la deuxième étape de sa visite en Afrique subsaharienne, plus particulièrement au Mali, autre pays cible de la coopération luxembourgeoise.

À Bamako, capitale du Mali, le chef du gouvernement luxembourgeois a inauguré la nouvelle aile du Centre hospitalier mère-enfant «Le Luxembourg» (CHME). Cet hôpital constitue un projet cent pour cent luxembourgeois, réalisé par l'ONG



Inauguration de la nouvelle aile du Centre hospitalier mère-enfant «Le Luxembourg» à Bamako, en présence du Premier ministre malien et de l'épouse du président malien, Touré Lobbo Traoré

Fondation luxembourgeoise Raoul Follereau par le biais d'un accord-cadre avec le ministère des Affaires étrangères et en partenariat avec la Fondation malienne pour l'enfance. Un partenariat entre le CHME et le Centre hospitalier de Luxembourg (CHL) existe depuis avril 2000 et a pour objectif d'améliorer les performances médicales et administratives du CHME par des appuis ponctuels de personnel.

À Missabougou, quartier périphérique de Bamako, la délégation luxembourgeoise a visité le Centre de formation professionnelle, qui se concentre sur les problématiques de l'alphabétisation, de la formation professionnelle et de l'insertion socioéconomique des femmes et des jeunes du quartier.

À Tombouctou, Jean-Claude Juncker, Marie-Josée Jacobs et Jean-Louis Schiltz ont pu se rendre compte d'une autre forme de coopération. Un projet réalisé en partenariat avec

l'Unesco concerne la conservation matérielle des manuscrits historiques de Tombouctou ainsi que la numérisation électronique de ces documents.

Au cours de la visite au Mali, le Premier ministre Juncker et les ministres Jacobs et Schiltz ont également pu se rendre compte de l'avancement de plusieurs projets de la coopération luxembourgeoise dans la région de Mopti, dont le projet d'aménagement de la plaine rizicole de San-Ouest.



Entrevue à Bamako avec le Premier ministre de la République du Mali, Ousmane Issoufi Maïga



Entrevue avec S.E. Monsieur Moustapha Ouane, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la République du Mali

Entrevues politiques

Au palais présidentiel de Koulouba à Bamako, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a été reçu en audience par le président de la République du Mali, Amadou Toumani Touré, qui avait effectué en novembre 2005 une visite officielle au Luxembourg.

La délégation luxembourgeoise a en outre rencontré le Premier ministre du Mali, Ousmane Issoufi Maïga, ainsi que le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Moustapha Ouane, et le ministre de l'Économie et des Finances, Abou-Bakar Traore.

«Un travail exemplaire»

Dans le cadre d'une conférence de presse organisée au Luxembourg le 30 janvier 2006, le Premier ministre Jean-Claude Juncker est revenu sur sa visite au Niger et au Mali. Il a estimé que la coopération luxembourgeoise réalisait un

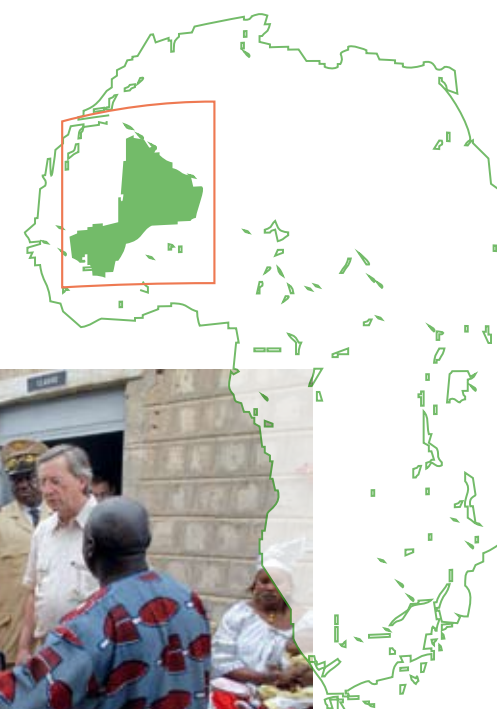
travail exemplaire: «Notre coopération représente le Luxembourg à l'étranger et nous pouvons en être fiers.»

La ministre Marie-Josée Jacobs a également dressé un bilan positif de la visite dans les deux pays cibles. Lors de ses entretiens au Niger et au Mali, elle a souligné l'importance de l'alphabétisation des femmes, qui représente une des conditions pour accroître leur autonomie. La ministre de la Famille et de l'Intégration a rappelé aussi l'entrevue avec la médiatrice du Mali. Quant au Centre hospitalier à Bamako, Marie-Josée Jacobs a dit que celui-ci représente un véritable centre d'excellence, non seulement au Mali, mais dans toute la région.

En guise de conclusion, le ministre Jean-Louis Schiltz a évoqué les perspectives de la coopération avec les deux pays visités. Grâce à des contacts réguliers entre les autorités du Luxembourg et du Mali, la coopération avec ce pays a atteint

«sa vitesse de croisière», a souligné le ministre et d'y ajouter qu'il s'agit maintenant de maintenir cette coopération à ce niveau.

Pour ce qui est des projets au Niger, Jean-Louis Schiltz a signalé que les efforts de la coopération luxembourgeoise portaient leurs fruits. «Là où nous sommes présents, nous pouvons faire la différence», a conclu le ministre de la Coopération et a rappelé que la récente crise alimentaire au Niger a été moins présente dans la région de Dosso, où la coopération luxembourgeoise est très active.



Visite d'un centre pour l'intégration des personnes handicapées à Tombouctou

Jean-Claude Juncker et le président de la République du Mali, Amadou Toumani Touré



26 juin 2006

S.A.R. le Grand-Duc et le Premier ministre
Jean-Claude Juncker à l'Institut universitaire
européen à Florence dans le cadre de

la chaire Pierre Werner

«Ces derniers temps, je me suis souvent demandé quel jugement Pierre Werner aurait porté sur l'état actuel de l'Union européenne.» C'est la question que s'est

posé d'entrée de jeu Jean-Claude Juncker lors de son discours devant les professeurs et étudiants de l'Institut universitaire européen (IUE) de Florence.





Florence

À la une

S.A.R. le Grand-Duc et le Premier ministre ont effectué le 26 juin 2006 une visite officielle auprès de cet institut universitaire créé en 1972 par les États membres fondateurs de l'Union européenne, auquel s'ajoutent peu à peu les autres États de l'UE.

Installé à Fiesole près de Florence, l'IUE reçoit à l'heure actuelle 500 jeunes chercheurs en quête d'un doctorat «européen», parmi eux plusieurs Luxembourgeois. L'Institut se révèle un lieu privilégié pour la recherche, puisqu'il abrite aussi les archives historiques de l'UE.



S.A.R. le Grand-Duc et le Premier ministre lors de leur visite du futur site des archives historiques de l'Union européenne

Le discours du Premier ministre fut prononcé dans le cadre de la chaire Pierre Werner, créée par le Grand-Duché pour stimuler la recherche sur la politique économique et l'économie politique de l'intégration monétaire européenne.

Jean-Claude Juncker a rendu un hommage vibrant à Pierre Werner – en présence des enfants de celui-ci – en disant de lui qu'il «voyait les choses derrière les choses» et en le qualifiant de dernier des «honnêtes hommes» au sens classique du terme.

Le Premier ministre a analysé l'état de l'UE qu'il dit en «crise profonde», dans la mesure où les dirigeants européens sont impuissants à apporter une solution au fait qu'une partie de l'opinion publique européenne souhaite un approfondissement, alors que l'autre se plaint d'un «trop d'Europe».

Pour un mécanisme de dialogue plus performant

Dans le cadre de ce discours, le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker s'est exprimé au sujet de la monnaie unique, de la coordination des politiques économiques dans la zone euro et sur la nécessité de trouver un mécanisme de dialogue plus performant entre l'Eurogroupe, la Commission européenne et la Banque centrale européenne (BCE).

Le président de l'Eurogroupe s'est félicité de la bonne performance de la BCE qui a en très peu de temps acquis une grande crédibilité sur les marchés financiers internationaux, garantissant ainsi aux Européens des taux d'inflation faibles, en combinaison avec des taux d'intérêt historiquement bas.



La création de la monnaie unique représente néanmoins un changement de paradigme fondamental pour la conduite des politiques économiques à l'intérieur de la zone euro. Les structures de gouvernance économique de la zone euro doivent s'adapter pour prendre en compte cette nouvelle réalité afin de maximiser les gains de bien-être découlant de l'introduction de l'euro.

À cette fin, le président de l'Eurogroupe a évoqué la nécessité de trouver un mécanisme de dialogue plus performant entre les ministres des Finances, la Commission européenne et la BCE pour discuter par exemple de réformes structurelles

dans la zone euro ou de taux de change et pour mieux accentuer le point de vue de la zone euro dans les discussions avec les partenaires économiques situés en dehors de cette zone. Ce dialogue plus actif – qui irait au-delà des contacts réguliers au sein de l'Eurogroupe et du Conseil des gouverneurs de la BCE et qui ne porterait aucunement atteinte à l'indépendance de la BCE dans le domaine de la politique monétaire – devrait servir à établir un diagnostic commun des grands défis à relever par la zone euro à moyen et à long terme et permettre de donner une plus grande orientation stratégique aux travaux de l'Eurogroupe.

L'Institut universitaire européen

L'IUE est dirigé par un Conseil supérieur au sein duquel sont représentés tous les États membres de l'Union européenne. Le Conseil académique, comprenant le président de l'IUE, Yves Mény, le secrétaire général et des représentants du corps enseignant, détermine les politiques de recherche et d'enseignement de l'Institut.

Environ 500 chercheurs briguant un doctorat sont actuellement inscrits à l'Institut. Le Luxembourg accorde cinq bourses de chercheurs, soit à des jeunes Luxembourgeois, soit aux jeunes ressortissants des nouveaux États membres de l'UE.

L'Institut regroupe quatre départements: économie, histoire et civilisation, droit, sciences politiques et sociales. À part l'Académie de droit européen, qui organise des cours avancés sur le droit européen et les droits de l'Homme, l'IUE gère les archives historiques de l'UE. La chaire Pierre Werner fait partie intégrante du Centre Robert Schuman pour recherches avancées qui, créé en 1992, abrite des programmes de recherche postdoctoraux et se caractérise par une approche interdisciplinaire et de recherche comparée sur l'intégration européenne.

La chaire Pierre Werner, créée en 2002 et soutenue financièrement par le gouvernement luxembourgeois, dispose d'un Advisory Council présidé par le ministre italien de l'Économie et des Finances, Tommaso Padoa Schioppa.



S.A.R. le Grand-Duc et le Premier ministre Jean-Claude Juncker en compagnie du président de l'Institut universitaire européen, Yves Mény



Visites au Luxembourg

Visite de travail de
Wolfgang Schäuble,
ministre de l'Intérieur
allemand

20 février 2006

Le 20 février 2006, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre de la Justice Luc Frieden ont reçu à Luxembourg Wolfgang Schäuble, ministre de l'Intérieur de la République fédérale d'Allemagne. Au centre des discussions ont figuré l'actualité européenne et internationale ainsi que la coopération policière bilatérale et européenne.

Dans ce contexte, les ministres ont abordé la mise en œuvre du traité de Prüm, signé en mai 2005. La phase de ratification était en cours et devait aboutir dans le courant de l'année. Les sept pays signataires qui sont ceux du Benelux, l'Allemagne, l'Espagne, la France et l'Autriche se sont prononcés pour une intensification des échanges de données. L'arsenal des mesures envisagées servira à un approfondissement de la coopération transfrontalière, notamment en vue de lutter contre le terrorisme, la criminalité transfrontalière et la migration illégale.

Lors de la conférence de presse à l'issue de la réunion de travail, les ministres Luc Frieden et Wolfgang Schäuble ont souligné qu'ils estiment que dans le domaine de la sécurité, l'Europe apporte une réelle plus-value aux citoyens et qu'il convient de développer d'avantage la coopération policière européenne.

Dans le cadre de l'organisation de la Coupe du monde de football, le gouvernement allemand a sollicité l'appui de tous les pays voisins en



Jean-Claude Juncker, Wolfgang Schäuble et Luc Frieden lors de la visite du ministre allemand à Luxembourg

matière de sécurité. Le Luxembourg s'est déclaré prêt à participer à cette coopération policière. Dans ce contexte, le ministre de la Justice a parlé d'un vrai test pour l'Europe.

Le fonctionnement du bureau commun de coopération policière et douanière installé à Luxembourg a également été soulevé. La possibilité d'une intensification de la collaboration entre la Belgique, l'Allemagne, la France et le Luxembourg dans ce cadre fut envisagée par les deux délégations.

Visite officielle de Sali
Berisha, Premier ministre
de la République d'Albanie

16 mars 2006

Le 16 mars 2006, le Premier ministre de la République d'Albanie, Sali Berisha, a effectué une visite offi-

cielle au Luxembourg. Il était accompagné de la ministre de l'Intégration, Arenca Trashani.

Sali Berisha a été accueilli par le Premier ministre Jean-Claude Juncker sur la place Clairefontaine. Après les honneurs militaires et les hymnes nationaux, les deux chefs de gouvernement ont eu une entrevue bilatérale à l'Hôtel de Bourgogne.

Les pourparlers ont essentiellement porté sur les relations bilatérales entre l'Albanie et le Luxembourg ainsi que sur la sécurité et la situation politique dans les Balkans occidentaux, dont les négociations sur le futur statut du Kosovo et le référendum sur l'indépendance du Monténégro.

Lors d'une conférence de presse conjointe, Jean-Claude Juncker et Sali Berisha ont signalé qu'ils avaient l'intention de multiplier les contacts afin de promouvoir les échanges



Jean-Claude Juncker et le Premier ministre albanais, Sali Berisha, lors des honneurs militaires sur la place Guillaume II

commerciaux entre les deux pays, qu'ils se situent au niveau du tourisme ou des investissements étrangers en Albanie.

Jean-Claude Juncker a déclaré qu'il était favorable à la signature de l'accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et l'Albanie. «Cet accord sera la feuille de route vers l'intégration dans l'Union européenne», a ajouté Sali Berisha. Dans ce contexte, le Premier ministre albanais a exprimé le souhait d'intégrer son pays dans l'OTAN vers 2008.

Le Premier ministre albanais a également tenu à remercier le gouvernement luxembourgeois pour l'assistance apportée au projet d'approvisionnement en eau de diverses régions d'Albanie.

Par ailleurs, les discussions entre Jean-Claude Juncker et Sali Berisha ont porté sur la problématique de la lutte contre la corruption et le crime organisé en Albanie. «Nous sommes admiratifs devant les efforts du gouvernement albanais d'endiguer ce fléau national qui empêche toujours le fonctionnement des

institutions et par là de l'état de droit», a déclaré le chef du gouvernement luxembourgeois.

Après le déjeuner officiel offert par Jean-Claude Juncker en l'honneur de son homologue albanais au château de Senningen, Sali Berisha s'est rendu au palais grand-ducal où il a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc. Avant de terminer sa visite officielle au Luxembourg, le Premier ministre Berisha a rencontré le président de la Chambre des députés, Lucien Weiler.

Visite de travail au Luxembourg du ministre des Affaires étrangères nigérian, Oluymeni Adeniji

28-29 mars 2006

Le ministre des Affaires étrangères de la République fédérale du Nigeria, Oluymeni Adeniji, a effectué une visite de travail au Luxembourg les

27 et 28 mars 2006. Il était accompagné d'une importante délégation économique de son pays.

Le 28 mars, la délégation nigérienne a été accueillie par le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, à l'Hôtel Saint-Maximin. Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a également participé à cette entrevue. Le chef de la diplomatie nigérienne a ensuite été reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'Hôtel de Bourgogne.

Les pourparlers au ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration ont porté sur les relations bilatérales entre le Nigeria et le Luxembourg, les grands sujets d'actualité politique au Nigeria et dans l'Union européenne, ainsi que sur les relations de l'Union européenne avec l'Afrique.

À l'issue de leur entrevue, les ministres Oluymeni Adeniji et Jean Asselborn ont signé un mémoire

d'entente en matière de migration. Celui-ci permettra aux autorités luxembourgeoises de bénéficier de l'appui de l'ambassade nigérienne à Bruxelles pour l'identification et le rapatriement éventuel de demandeurs d'asile en provenance du Nigeria.

Lors d'un point de presse commun à l'Hôtel Saint-Maximin, les deux chefs de la diplomatie ont mis en exergue les nombreux contacts entre les autorités luxembourgeoises et nigériennes au cours des mois précédents. «Ces contacts très chaleureux ont permis d'aboutir rapidement à la conclusion d'un mémoire d'entente entre nos deux pays. Ce document pourrait même servir de base pour l'élaboration d'un accord-cadre entre les pays Benelux et le Nigeria en matière de migration», s'est félicité Jean Asselborn.

Au total, 470 personnes d'origine nigérienne ont introduit une demande d'asile au Luxembourg depuis l'année 2000. La plupart de ces demandes ont été enregistrées au cours des années 2003 et 2004. Parmi ces personnes, 17 sont retournées dans leur pays d'origine (dont 15 de leur propre gré et deux de manière involontaire). Le nombre des demandeurs d'asile nigériens déboutés se situait alors à 61, mais allait augmenter au fil des mois à l'issue des procédures d'appel en cours auprès des institutions judiciaires compétentes, a informé le ministre.

«Le mémoire d'entente que nous venons de signer fixe les modalités de rapatriement de citoyens nigériens qui ont perdu tout droit de séjour au Grand-Duché, et vice-versa. Il prévoit par exemple des délais précis pour le traitement des demandes de réad-



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker accueille le ministre nigérian Oluymeni Adeniji à l'Hôtel de Bourgogne

mission et l'établissement de titres de voyage pour les personnes en procédure de rapatriement», a expliqué Jean Asselborn. Dans le cadre du mémoire d'entente, le Luxembourg se déclare par ailleurs prêt à soutenir des programmes d'assistance menés au Nigeria par différentes organisations internationales, notamment dans le domaine de la lutte contre le crime organisé transfrontalier et la traite des êtres humains.

Pour sa part, le ministre nigérian des Affaires étrangères a souligné la portée historique des contacts noués au cours des derniers mois entre le Luxembourg et le Nigeria. «La visite du ministre Asselborn à Abuja en novembre 2005 mérite bel et bien l'appellation historique, puisqu'il s'agissait de la première visite d'un ministre luxembourgeois des Affaires étrangères au Nigeria. Aujourd'hui, je me réjouis de pouvoir effectuer ma première visite bilatérale au Luxembourg», a déclaré Oluymeni Adeniji. Avant de poursuivre: «Au cours de notre entrevue,

nous avons discuté des différentes possibilités pour approfondir nos relations bilatérales. Après plusieurs décennies de bonnes relations politiques entre nos deux pays, il est temps de tisser en parallèle des relations économiques solides».

«Les projets en cours pour moderniser le secteur bancaire devraient permettre aux investisseurs luxembourgeois d'avoir plus confiance en nos banques et les encourager à nouer des contacts avec nos milieux d'affaires», a estimé le ministre nigérian. Il a émis l'espoir que le mémoire d'entente servirait de cadre pour renforcer les contacts entre les deux pays à tous les niveaux, notamment dans le domaine financier. «Afin de faciliter les partenariats entre nos entreprises, nous essayerons également de finaliser au cours des prochains mois un accord visant à protéger et promouvoir nos investissements réciproques», a indiqué le chef de la diplomatie nigérienne.



Jean Asselborn et Oluymeni Adeniji signent un mémoire d'entente qui devrait servir «de cadre pour renforcer les contacts entre les deux pays à tous les niveaux»

Parlant de la situation économique de son pays, Oluyemi Adeniji a relevé les principales priorités du gouvernement nigérian au cours des prochaines années: la poursuite de la réforme du secteur bancaire, la création d'emplois, l'attraction d'investissements nouveaux et l'augmentation du niveau de vie des citoyens. En conclusion de son intervention, le ministre nigérian a invité les représentants de la Chambre de commerce, de l'industrie, du secteur bancaire et financier et des médias luxembourgeois à visiter le Nigeria pour s'informer sur place sur le potentiel d'investissement dans son pays, particulièrement dans le domaine des services et de l'industrie pétrolière.

Dans le cadre de la visite du ministre Oluyemi Adeniji au Luxembourg, la délégation nigériane a également eu l'occasion de visiter la Banque centrale du Luxembourg, de rencontrer les représentants des milieux d'affaires luxembourgeois et de participer à une présentation de l'économie nationale à la Chambre de commerce.

Visite de travail au Luxembourg du Premier ministre de la République de Moldova, Vasile Tarlev

10 avril 2006

Le 10 avril 2006, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a accueilli le Premier ministre de la République de Moldova, Vasile Tarlev, pour une visite de travail.

Le chef du gouvernement moldave était accompagné par le Vice-Premier ministre et ministre des



Jean-Claude Juncker, en compagnie de Vasile Tarlev, a déclaré que «les relations bilatérales sont certes importantes, mais elles sont moins importantes que le positionnement de la Moldova en Europe»

Affaires étrangères et de l'Intégration européenne, Andrei Stratan, et le ministre de la Justice, Victoria Iftodi.

L'échange de vues entre les deux Premiers ministres a porté sur plusieurs dossiers bilatéraux et européens, notamment les projets de coopération, la perspective européenne de la Moldova, les réformes entreprises en Moldova ainsi que le dossier de la Transnistrie.

À l'issue de la réunion de travail, le Premier ministre luxembourgeois a relevé que la coopération bilatérale entre les deux pays était bonne. Il a expliqué que le gouvernement luxembourgeois a et continuera à développer différents projets de coopération en Moldova.

D'après le Premier ministre Juncker, le gouvernement luxembourgeois encourage les activités des ONG luxembourgeoises en Moldova, de même que les initiatives des entre-

prises du Grand-Duché. En effet, le Luxembourg finance différents projets menés par des ONG luxembourgeoises en Moldova et qui concernent la réhabilitation d'infrastructures sociales ainsi que le milieu carcéral.

Jean-Claude Juncker a affirmé par la suite que «les relations bilatérales sont certes importantes, mais elles sont moins importantes que le positionnement de la Moldova en Europe».

«La place de la Moldova est en Europe»

«Le parcours de la Moldova vers l'Europe sera long et demandera beaucoup d'efforts et de patience à la Moldova», a signalé le Premier ministre Juncker, avant d'ajouter que «pour nous, le peuple moldave est un peuple européen qui dispose d'une véritable perspective européenne».

«La place de la Moldova est en Europe», a-t-il ajouté. À son avis, il faut maintenant chercher des structures qui permettent de traduire en réalité concrète cette place de la Moldova en Europe.

Jean-Claude Juncker a en tout cas noté avec satisfaction que depuis sa dernière entrevue avec le Premier ministre Tarlev la Moldova avait accompli beaucoup de progrès.

Rappelant que de nombreuses réformes ont été entreprises dans son pays ces dernières années, le Premier ministre moldave a signalé que la Moldova affiche un réel objectif d'intégration européen, «objectif irréversible qui demandera du temps». Évoquant le dossier des visas européens, Vasile Tarlev a annoncé que le gouvernement moldave ne ménage pas d'efforts pour introduire les standards européens dans tous les domaines. «Pour surmonter ses problèmes, la Moldova a aujourd'hui besoin de vrais amis», a-t-il conclu.

Jean Asselborn rencontre son homologue libanais, Fawzi Salloukh

11 avril 2006

Le 11 avril 2006, le ministre libanais des Affaires étrangères, Fawzi Salloukh, a effectué une visite de travail au Luxembourg. Il a été accueilli par le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn.

Outres les relations bilatérales, les deux chefs de la diplomatie ont évoqué l'actualité politique au Liban, le

processus de paix au Proche-Orient et la situation régionale au Moyen-Orient.

Du côté des relations bilatérales, les ministres Asselborn et Salloukh ont estimé que la coopération économique, commerciale et culturelle entre le Luxembourg et le Liban méritait d'être renforcée. Les exportations luxembourgeoises vers le Liban se chiffraient à 1,4 millions d'euros en 2005, alors que le volume des importations en provenance du Liban au cours de la même année était encore plus faible.

Au cours des discussions, le ministre Fawzi Salloukh a rappelé les relations historiques d'amitié qui lient le Luxembourg et le Liban. Il a exprimé sa profonde reconnaissance pour l'aide apportée par le Luxembourg à de nombreuses familles libanai-

ses au cours de la guerre civile dans leur pays. Parlant de ses contacts avec la diaspora libanaise au Grand-Duché au milieu des années 1990, au moment où il était ambassadeur du Liban au Luxembourg, Fawzi Salloukh a indiqué que la plupart de ces personnes avaient entre-temps acquis la nationalité luxembourgeoise. Ces Luxembourgeois d'origine libanaise représentent aujourd'hui le meilleur symbole des liens profonds qui unissent le Luxembourg et le Liban, a-t-il déclaré.

Évoquant l'actualité politique au Liban, le ministre Jean Asselborn s'est félicité de l'ouverture, le 3 mars 2006, du dialogue national entre les principales forces politiques libanaises. «J'espère que ce dialogue se poursuivra dans un esprit constructif, de façon à consolider la démocratie,



Jean Asselborn et son homologue libanais, Fawzi Salloukh, estiment que la coopération entre le Luxembourg et le Liban mérite d'être renforcée

l'indépendance et l'intégrité territoriale du pays», a déclaré le chef de la diplomatie luxembourgeoise.

Le ministre a également exprimé le plein soutien du Luxembourg à la Commission internationale indépendante d'enquête des Nations unies, dirigée par Monsieur Brammertz et chargée d'examiner les circonstances de l'assassinat de l'ancien Premier ministre libanais Rafic Hariri.

Lors d'un échange de vues sur le processus de paix au Proche-Orient, le ministre Asselborn est revenu sur la décision de l'Union européenne de suspendre temporairement toute assistance financière et technique au nouveau gouvernement palestinien. «Cette décision ne change en rien la forte volonté politique au sein de l'Union européenne pour continuer à soutenir le peuple palestinien, notamment en ce qui concerne l'assistance humanitaire qui est acheminée à travers les agences onusiennes», a souligné le ministre luxembourgeois.

Visite de travail du Premier ministre estonien, Andrus Ansip

10 mai 2006

Le 10 mai 2006, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a accueilli son homologue de la République d'Estonie, Andrus Ansip, pour une entrevue bilatérale à l'Hôtel de Bourgogne.

Les pourparlers entre les deux chefs de gouvernement ont porté essentiellement sur le processus de

ratification du traité constitutionnel ainsi que sur l'adhésion future de l'Estonie à la zone euro.

Estonie: 15^e État membre de l'UE à ratifier le traité constitutionnel

Lors d'un point de presse à l'issue de l'entretien, le Premier ministre luxembourgeois a d'abord salué la ratification du traité constitutionnel par l'Estonie le 9 mai 2006. Les parlementaires estoniens ont largement adopté le traité constitutionnel la veille de la visite de leur Premier ministre au Luxembourg, faisant ainsi de la République d'Estonie le quinzième État membre de l'UE à avoir ratifié le texte.

«Avec l'Estonie, il y a maintenant 15 États membres à avoir ratifié le traité», a noté avec satisfaction le Premier ministre luxembourgeois. À son avis, «il revient maintenant

aux pays qui n'ont pas pu ratifier la Constitution d'indiquer à ceux qui y ont dit Oui comment gérer la situation».

Soulignant que chaque État membre a le droit de se prononcer sur le traité constitutionnel, le Premier ministre estonien, Andrus Ansip, a ajouté dans ce contexte que son pays a voulu envoyer un message pro-européen fort à l'Union européenne par la ratification du traité qui, à son avis, constitue un bon compromis.

«Nous voulons que l'UE soit une union forte et ce traité rendra l'UE plus forte», a conclu Andrus Ansip à ce sujet.

Membre de la zone euro en 2008?

«La place naturelle de l'Estonie est dans la zone euro», a signalé le

Premier ministre Juncker au sujet de l'adhésion future de l'Estonie à la zone euro. Selon lui, «l'Estonie a le droit et le devoir d'adhérer à l'euro si elle remplit tous les critères».

Selon le chef du gouvernement luxembourgeois, les performances financières et économiques de l'Estonie sont impressionnantes. Sa situation budgétaire est saine et sa dette publique est basse, a-t-il noté.

Jean-Claude Juncker a avancé la date du 1^{er} janvier 2008 pour une éventuelle adhésion de l'Estonie à la zone euro. «En 2008, l'Estonie sera prête pour rejoindre la zone euro et tous les efforts y relatifs seront soutenus par le gouvernement luxembourgeois», a-t-il déclaré.

Au sujet des critères de convergence, le Premier ministre estonien a indiqué que celui relatif à l'inflation posait le plus de problèmes à son pays, notamment à cause des prix élevés du pétrole. Selon Andrus Ansip, l'Estonie remplira toutefois les critères de Maastricht en 2007.

Visite de travail au Luxembourg du président de la République de Namibie, Hifikepunye Pohamba

16 mai 2006

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, ont accueilli le 16 mai 2006 le président de la République de



Le président de la République de Namibie, Hifikepunye Pohamba, en compagnie du Premier ministre Jean-Claude Juncker, du Vice-Premier ministre Jean Asselborn, et du ministre de la Défense, Jean-Louis Schiltz

Namibie, Hifikepunye Pohamba, pour une visite de travail au Luxembourg. Le président namibien était accompagné par la ministre namibienne des Finances, Saara Kuugongelwa-Amadhila.

À l'issue des entrevues politiques, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a expliqué que les pourparlers avec le président namibien ont porté sur des sujets à intérêt bilatéral entre le Luxembourg et la Namibie, qui constitue un des pays cibles de la Coopération luxembourgeoise. Les parties luxembourgeoise et namibienne ont décidé d'étendre leurs relations de coopération, a annoncé Jean-Claude Juncker à ce sujet.

Aux dires du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, la réunion

avec le président Pohamba a permis de faire avancer les relations entre le Luxembourg et la Namibie, relations qui ont commencé au début des années 1990.

Les deux parties ont également abordé la situation de la Namibie en Afrique ainsi que certains problèmes régionaux en Afrique.

Programme de coopération 2007-2010

Selon Jean-Louis Schiltz, un nouveau programme de coopération entre le Luxembourg et la Namibie, qui couvrira la période 2007-2010, serait finalisé avant la fin de l'année 2006 et constituera un programme de consolidation basé sur les accords trouvés au cours de cette visite au Luxembourg.



«La place naturelle de l'Estonie est dans la zone euro», a déclaré Jean-Claude Juncker lors de la visite d'Andrus Ansip

Ce programme prendra en compte plusieurs éléments. Premièrement, il est basé sur un accord ayant trait à la mise en œuvre d'un programme dans le secteur de la santé reproductive en Namibie. Cet accord a été signé en marge de la visite par le ministre Jean-Louis Schiltz et le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA), représenté par le directeur de l'UNFPA Bruxelles, Hédi Jemai.

De plus, le programme de coopération 2007-2010 prévoit la formation de banquiers namibiens au Luxembourg. Enfin, il est envisagé d'apporter un soutien technique au programme de développement de la République de Namibie.

En résumé, il s'agit «de se baser sur ce qui a été atteint au cours des dernières années et de consolider ce qui a été atteint au cours des dernières années», a conclu le ministre luxembourgeois de la Coopération au sujet du nouveau programme de coopération.

Au cours de sa visite le président Pohamba a également été reçu en audience au Palais grand-ducal par S.A.R. le Grand-Duc et s'est rendu à la Banque européenne d'investissement pour une entrevue avec son président, Philippe Maystadt.



Jean Asselborn accueille le ministre des Affaires étrangères de la République de Lettonie, Artis Pabriks

Visite de travail au Luxembourg du ministre des Affaires étrangères de la République de Lettonie, Artis Pabriks

13 juin 2006

Le 13 juin 2006, le ministre des Affaires étrangères de la République de Lettonie, Artis Pabriks, a effectué une visite de travail au Luxembourg.

Il a été accueilli par le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, à l'Hôtel Saint-Maximin, avant d'être reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'Hôtel de Bourgogne.

Les pourparlers au ministère des Affaires étrangères ont porté sur le

débat sur l'avenir de l'Europe, l'élargissement de l'Union européenne, la politique européenne de voisinage et la question énergétique.

Du côté des relations internationales, les deux parties ont évoqué le processus de paix au Proche-Orient, le dossier nucléaire iranien, la situation en Iraq, les relations transatlantiques ainsi que les relations de l'Union européenne avec la Russie.

À l'occasion d'un point de presse commun avec son homologue letton, Jean Asselborn a tenu à souligner l'excellence des relations bilatérales entre le Luxembourg et la Lettonie. «Nos deux pays partagent la même volonté politique de faire avancer le projet européen, notamment dans le domaine de la politique étrangère, où l'Europe doit

se doter des moyens nécessaires pour mettre en œuvre ses nombreux objectifs», a estimé le chef de la diplomatie luxembourgeoise. «Nos discussions aujourd'hui nous ont permis de nous engager dans un échange de vues sur les grands dossiers d'actualité européenne et internationale, mais aussi de partager nos expériences en matière de coopération régionale. S'inspirant de l'exemple du Benelux, la Lettonie souhaite développer une coopération approfondie avec ses voisins baltes», a informé le ministre luxembourgeois.

Pour sa part, le ministre Artis Pabriks a félicité le Luxembourg pour son engagement en faveur de l'intégration européenne. «La Lettonie était plus qu'impressionnée par la manière dont le Luxembourg a géré sa présidence de l'Union européenne. La bonne performance de votre pays aux rênes de l'Europe sert aujourd'hui d'exemple aux nouveaux pays membres, et plus particulièrement aux plus petits d'entre eux qui devront un jour diriger les travaux du Conseil», a remarqué le chef de la diplomatie lettone.

Parlant de l'avenir de l'Europe, Artis Pabriks a rappelé que la Lettonie avait été le premier pays à ratifier le traité constitutionnel après les référendums négatifs en France et aux Pays-Bas. Par ce geste, la Lettonie a signalé sa volonté de poursuivre le projet d'intégration politique en Europe, a déclaré le ministre Pabriks. «J'espère que le débat actuel sur l'avenir de l'Europe nous permettra d'expliquer aux citoyens tous les avantages de l'élargissement, aussi bien pour les anciens

que pour les nouveaux membres de l'Union européenne», a-t-il ajouté dans ce contexte.

Interrogé sur la volonté de la Lettonie d'adopter l'euro en 2008, Artis Pabriks a déclaré que son pays maintenait cet objectif, tout en soulignant que les autorités lettones partageaient les critiques émises à l'égard d'une application trop rigide des critères de Maastricht. «Les pays en phase de rattrapage économique ont inévitablement une inflation plus forte que les pays plus développés. Ils ne devraient pas être pénalisés pour cela», a-t-il conclu.



Visites à l'étranger

Jean Asselborn effectue une visite de travail à Rome

17 janvier 2006

Le 17 janvier 2006, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail à Rome auprès de son homologue italien, Gianfranco Fini.

À l'ordre du jour des pourparlers figuraient les grands dossiers d'actualité européenne et internationale. Les deux parties ont discuté de l'avenir de l'Europe et du traité constitutionnel, de la politique d'immigration européenne, ainsi que de la perspective européenne des Balkans occidentaux. Du côté de l'actualité internationale, les deux parties ont évoqué le processus de paix au Proche-Orient, l'Irak, le dossier nucléaire iranien et la réforme des Nations unies.

Au cours de leur discussion sur l'avenir de l'Europe, les deux ministres ont plaidé pour la poursuite du dialogue direct avec les citoyens. «Au cours des prochains mois, nous continuerons le débat sur l'avenir de l'Europe, en étroite concertation avec les institutions européennes et la société civile dans nos pays. Les parlements nationaux auront également leur rôle à jouer afin de mobiliser l'opinion publique et faire avancer le projet européen», a estimé Jean Asselborn. «Le Conseil européen de juin 2006 sera une occasion pour dresser l'état des lieux des discussions engagées dans les pays membres et au niveau européen», a-t-il poursuivi.

Parlant de la situation au Proche-Orient, les deux ministres ont pris



Jean Asselborn lors de sa visite de travail auprès de son homologue italien, Gianfranco Fini

note avec satisfaction de la décision du gouvernement israélien de faciliter, dans la partie est de Jérusalem, la participation des Palestiniens aux élections législatives palestiniennes du 25 janvier 2006. Dans ce contexte, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a plaidé pour une poursuite de l'engagement actif de l'Union européenne en faveur de la paix au Proche-Orient, notamment en vue des prochaines échéances électorales dans les Territoires palestiniens et en Israël.

Évoquant la situation dans les Balkans occidentaux, les ministres luxembourgeois et italien ont exprimé leur soutien au resserrement progressif et conditionné des liens politiques et économiques

de l'Union européenne avec les pays de la région, tel que décidé lors du Conseil européen de Thessalonique en juin 2003. «La porte d'entrée à l'Union européenne reste ouverte à tous les pays des Balkans occidentaux. La vitesse de leur rapprochement avec l'Union européenne dépendra toutefois des résultats obtenus par chaque pays dans la mise en oeuvre des réformes nécessaires», a souligné Jean Asselborn.

Concernant la politique d'immigration, Jean Asselborn et Gianfranco Fini se sont prononcés pour un renforcement des efforts communautaires dans ce domaine. «Seulement une politique cohérente à l'échelon européen nous permettra de gérer d'une manière efficace les causes et

conséquences des flux migratoires, notamment en provenance de l'Afrique», a estimé Jean Asselborn.

Dans le cadre de son déplacement en Italie, Jean Asselborn a par ailleurs eu l'occasion de s'entretenir avec le président de la commission des Affaires étrangères de la Chambre des députés, Gustavo Selva, le secrétaire général des démocrates de gauche, Piero Fassino, et le président du parti de la Marguerite, Francesco Rutelli.

Visites de travail de Jean Asselborn en Chine, en Thaïlande et au Laos

22-27 janvier 2006

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a effectué du 22 au 27 janvier 2006 une tournée en Asie, qui l'a successivement mené en Chine, en Thaïlande et au Laos.

À l'ordre du jour des pourparlers du chef de la diplomatie luxembourgeoise avec ses interlocuteurs asiatiques figuraient, outre les relations bilatérales, un large éventail de sujets d'actualité régionale et internationale: les efforts d'intégration politique et économique de l'Asie, les relations de l'Union européenne avec l'Asie, les pourparlers nucléaires avec la Corée du Nord, le dossier iranien, le processus de paix au Proche-Orient, la situation en Irak et en Afghanistan, ainsi que la réforme des Nations unies.

Les relations économiques et financières entre le Luxembourg et Shanghai

Les 22 et 23 janvier, Jean Asselborn a visité Shanghai, première station de la tournée de cinq jours en Asie.

La plus grande ville du pays, avec 17 millions d'habitants sur une surface de 6 340 km², Shanghai est le symbole de la Chine moderne. Située au cœur d'une riche région agricole, elle réunit autour d'elle plusieurs bassins industriels et constitue le principal centre d'affaires du pays. La modernité de la ville se reflète également dans son architecture. Les gratte-ciel en verre, qui côtoient les immeubles à façades coloniales, abritent de nombreuses banques et compagnies étrangères qui se sont installées en Chine au cours des dernières années.

Le 23 janvier, à l'occasion d'un déjeuner offert en son honneur, le Vice-Premier ministre s'est renseigné auprès du vice-maire de

Shanghai, Tang Dengjie, sur les projets que l'administration locale comptait réaliser pour maîtriser les nombreux défis relevant de la croissance rapide de la ville. Tang Dengjie a signalé que l'administration locale souhaitait se concentrer dans les prochaines années sur la création de meilleures infrastructures routières et aériennes pour faire face aux demandes croissantes dans le domaine du transport. La ville comptait accroître les capacités des deux aéroports de Shanghai et faciliter les accès routiers au centre-ville. Une grande partie du budget municipal sera aussi consacrée à l'organisation de l'exposition mondiale en 2010 à Shanghai, notamment pour mieux accueillir et encadrer le grand nombre de visiteurs attendus pour cet événement.

Les relations économiques et financières entre le Luxembourg et Shanghai ont constitué un autre sujet central de l'entretien avec le vice-maire. Jean Asselborn

s'est félicité de l'intensification des investissements et échanges commerciaux luxembourgeois à Shanghai, particulièrement dans le domaine des transports aériens et de la sidérurgie. Dans ce contexte, le ministre a informé le vice-maire que le Grand-Duché avait l'intention d'ouvrir un consulat général à Shanghai dans le souci de mieux représenter ses intérêts dans la région et promouvoir une intensification des échanges économiques entre le Luxembourg et la Chine.

Pendant son séjour à Shanghai, Jean Asselborn a également rencontré les représentants locaux de Cargolux et d'Arcelor. Les deux entreprises luxembourgeoises ont dressé un bilan positif de leurs activités en Chine et ont indiqué vouloir développer davantage leur présence dans la région.

Actuellement, Cargolux opère des vols quotidiens entre Luxembourg et Shanghai et constitue ainsi l'un des principaux transporteurs de fret aérien dans la métropole chinoise. De son côté, Arcelor a lancé des projets communs avec plusieurs entreprises locales et s'est établi comme véritable acteur dans le marché sidérurgique chinois. La société luxembourgeoise coopère avec le groupe Baosteel, le plus grand producteur d'acier en Chine, Nippon Steel et la Shanghai Automotive Industrial Cooperation. Ses activités s'inscrivent dans une longue tradition de présence luxembourgeoise sur le marché sidérurgique chinois, les premiers ingénieurs en provenance du Grand-Duché étant arrivés en Chine à la fin du 19^e siècle.

Entrevue avec le Premier ministre chinois à Pékin

Le 24 janvier 2006, dernière journée de sa visite de travail en Chine, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration s'est rendu à Pékin pour une série d'entrevues avec les autorités politiques chinoises.

Les relations bilatérales sino-luxembourgeoises ont figuré au centre des pourparlers avec le Premier ministre chinois Wen Jiabao.

Soulignant l'excellence des relations entre le Luxembourg et la Chine, le Premier ministre chinois s'est réjoui des innombrables contacts noués entre les deux pays aux niveaux politique, économique, culturel et éducatif au cours des dernières années. Les deux parties se sont aussi félicitées de la finalisation des dernières formalités pratiques en vue de l'ouverture d'un consulat général du Luxembourg à Shanghai au cours de l'année 2006.

Le Premier ministre a exprimé son plein soutien aux activités économiques et commerciales des entreprises luxembourgeoises implantées en Chine. «Les sociétés luxembourgeoises sont reconnues pour leur savoir-faire dans les domaines du fret aérien, de la sidérurgie, des finances et des assurances. Nous espérons accroître notre bonne coopération dans tous ces domaines, et assurer que le Luxembourg reste une des principales portes d'entrée pour les exportations chinoises vers l'Europe», a déclaré Wen Jiabao.

Relevant que les échanges commerciaux entre la Chine et le Luxembourg avaient plus que doublé au

cours des trois dernières années pour atteindre 2,2 milliards de dollars, le ministre Jean Asselborn a fait part de l'intention de plusieurs entreprises luxembourgeoises de développer davantage leur présence en Chine.

Au cours de leur rencontre, le Premier ministre Wen Jiabao a par ailleurs tenu à remercier Jean Asselborn pour ses efforts pour faire avancer, dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, les relations entre l'Union européenne et la Chine.

Rencontre avec le ministre des Affaires étrangères chinois

L'actualité politique internationale a dominé l'entrevue de Jean Asselborn avec le ministre des Affaires étrangères chinois, Li Zhaoxing. Les deux chefs de la diplomatie ont ainsi discuté de la réforme des Nations unies, de la question des droits de l'Homme, des activités nucléaires de l'Iran et de la Corée du Nord, ainsi que du processus de paix au Proche-Orient.

Au sujet de la réforme des Nations unies, Jean Asselborn a souligné l'importance d'aboutir à des résultats concrets dans plusieurs domaines dont notamment la création d'un Conseil des droits de l'Homme, l'établissement de la Commission pour la consolidation de la paix, et la réforme du Conseil de sécurité. Le ministre Li Zhaoxing a mis l'accent sur la nécessité d'une décision consensuelle concernant l'élargissement du nombre des membres du Conseil de sécurité et du



Jean Asselborn est accueilli par le Premier ministre chinois, Wen Jiabao



Entrevue avec le Premier ministre du Laos, Bounnhang Vorachith

renforcement du rôle de l'organisation mondiale dans l'assistance aux pays en voie de développement.

Évoquant le dossier nucléaire, les ministres des Affaires étrangères ont exprimé leur préoccupation face aux récentes décisions de l'Iran et ont souligné l'importance d'une solution diplomatique. Jean Asselborn a rappelé la position de l'Union européenne sur la nécessité absolue pour l'Iran de respecter ses engagements au titre du Traité de non-prolifération nucléaire.

Au cours de l'entrevue avec son homologue chinois, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a également plaidé pour une ratification

prochaine par la Chine du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. En réponse, Li Zhaoxing a assuré que les procédures législatives en vue de la ratification du pacte étaient en bonne voie.

En conclusion de sa visite à Pékin, Jean Asselborn a rencontré le ministre chinois du Commerce, Bo Xilai. Cette entrevue a servi d'occasion pour passer en revue les relations économiques et commerciales entre le Luxembourg et la Chine et évoquer le potentiel de nouveaux partenariats entre les deux pays. Les deux ministres ont par ailleurs eu un échange de vues sur les négociations en cours à l'Organisation

mondiale du commerce et l'état des relations commerciales entre l'Union européenne et la Chine.

Thaïlande

Dans le cadre de son déplacement en Asie, Jean Asselborn a effectué le 25 janvier 2006 une visite de travail en Thaïlande. À Bangkok, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a été reçu par son homologue thaïlandais, Kantathi Suphamongkhon, et le Vice-Premier ministre Surakiart Sathirathai.

Au centre des entretiens ont figuré les relations bilatérales, le processus de réforme des Nations unies, ainsi que l'actualité régionale en Asie et en

Europe. Le ministre Jean Asselborn s'est également renseigné auprès de ses interlocuteurs sur les conséquences sociales et économiques du raz-de-marée du 26 décembre 2004, qui avait frappé plusieurs îles et régions littorales de la Thaïlande.

Pour sa part, le ministre Kantathi Suphamongkhon a dressé un tableau des priorités domestiques du gouvernement thaïlandais au cours des prochaines années, notamment dans les domaines de l'économie et des infrastructures. Du côté des relations internationales, le ministre thaïlandais s'est concentré sur les débats parmi les pays asiatiques au sujet des efforts d'intégration régionale en Asie, avant de s'informer auprès de son homologue luxembourgeois sur les réflexions en cours au sein de l'Union européenne sur l'avenir du projet de traité constitutionnel.

À l'occasion de sa visite en Thaïlande, Jean Asselborn a par ailleurs fait part de l'intention du gouvernement luxembourgeois d'établir une ambassade à Bangkok. «L'ouverture d'une représentation diplomatique luxembourgeoise en Thaïlande marquera une nouvelle étape dans le développement de nos relations bilatérales, en contribuant notamment à un approfondissement des échanges politiques, économiques, éducatifs et culturels entre nos deux pays. Notre ambassade servira également de plateforme pour faciliter les contacts des entreprises et citoyens luxembourgeois avec les pays de la région», a-t-il annoncé.

Laos

Les 26 et 27 janvier 2006, en conclusion de sa tournée asiatique, le

Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a effectué une visite officielle au Laos.

Dans la capitale Vientiane, le chef de la diplomatie a été accueilli par le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères laotien, Somsavat Lengsavad, avant de rencontrer le Premier ministre Bounnhang Vorachith, et le Vice-Président Choummaly Sayasone.

Les pourparlers avec les autorités laotiennes ont porté principalement sur les relations bilatérales, le programme laotien de lutte contre la pauvreté, la protection des droits de l'Homme et les efforts d'intégration économique et politique en Asie.

Le ministre Jean Asselborn a indiqué que les autorités luxembourgeoises observaient avec intérêt la politique du gouvernement laotien en matière d'éradication de l'opium et de la culture sur brûlis. Cette politique a résulté, au cours des dernières années, à la relocalisation d'un nombre de communautés rurales et montagneuses. Dans ce contexte, le ministre Asselborn a souligné que, malgré la complexité de la tâche, tout regroupement de populations devait se faire de leur initiative et accord. Il a encouragé le gouvernement laotien à «faire preuve d'ouverture et de transparence en la matière», et a émis l'espoir qu'une solution «équitable et durable» pourrait être trouvée «pour faire bénéficier toutes les couches de la société du développement économique».

Parlant des droits de l'Homme, Jean Asselborn a rappelé la position de l'Union européenne sur la

question de la peine de mort. Le ministre s'est félicité de la décision du Cambodge d'instaurer un moratoire sur l'exécution des prisonniers concernés. Évoquant l'exemple européen, il a plaidé auprès de son homologue laotien pour une abolition sans réserve de la peine de mort au Laos.

Rappelant que le Luxembourg soutient depuis six ans des projets de déminage dans le pays, le ministre a par ailleurs encouragé les autorités laotiennes à ratifier la convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel.

De son côté, le chef de la diplomatie laotien a recensé les priorités actuelles du gouvernement qui concernent essentiellement la stabilisation et réduction de la culture sur brûlis, le développement rural, l'amélioration des infrastructures, la sécurité alimentaire, la production commerciale, une meilleure gestion socioéconomique et le renforcement des relations avec l'étranger.

Le Vice-Premier ministre laotien a par ailleurs saisi l'occasion de remercier son homologue luxembourgeois pour toute l'aide accordée par le



Le ministre des Affaires étrangères en conversation avec le Vice-Premier ministre thaïlandais, Surakiart Sathirathai

Grand-Duché à son pays, aide qui serait très appréciée par la population laotienne.

Dans le cadre de son déplacement au Laos, le ministre Jean Asselborn s'est également rendu à Luang Prabang, ancienne ville coloniale dans le nord-ouest du pays, où il a visité un projet de déminage cofinancé par le gouvernement luxembourgeois.

Il est estimé que plus de deux millions de tonnes de bombes ont été lâchées sur le Laos au cours des affrontements qui opposaient, entre 1964 et 1973, le Vietnam aux États-Unis. Aujourd'hui, environ huit millions d'explosifs se trouveraient encore à la surface ou enterrés. Leur présence provoque régulièrement des accidents mortels et handicaps parmi la population, et empêche l'exploitation de terres arables et de points d'eau dont l'accès est estimé trop dangereux.

Le programme de déminage soutenu par le gouvernement luxembourgeois contribue directement à la lutte contre la pauvreté, dans la mesure où la plupart des régions affectées abritent les populations les plus pauvres du pays. Depuis 2000, le Luxembourg a apporté des contributions à hauteur de 1,25 million de dollars (environ 1,1 million d'euros) au programme national laotien de déminage et étudie actuellement une extension de cette aide au développement du pays.

Le Laos fut sélectionné comme pays cible de la coopération luxembourgeoise en 1996. Le pays compte quelque 5,4 millions d'habitants, mais avec un taux de naissance très élevé, la population pourrait doubler en 25 ans. C'est un des pays les

moins avancés du monde, bien que le taux de pauvreté ait pu être réduit au cours des dernières années. Le PNB annuel n'atteignait que 350 euros par tête d'habitant en 2004.

Visites de travail de Jean Asselborn en Croatie et en Hongrie

22-23 février 2006

Visite en Croatie

Le 22 février 2006, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail à Zagreb auprès de son homologue croate, Kolinda Grabar-Kitarovic.

À l'occasion de sa visite en Croatie, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a également été reçu par le président, Stjepan Mesic, et le Premier ministre Ivo Sanader. Au Parlement croate, il a rencontré

le président de la Commission des Affaires étrangères, Gordan Jandrokovic.

Les pourparlers au ministère des Affaires étrangères et avec le Premier ministre ont porté essentiellement sur l'actualité politique dans les Balkans occidentaux et les négociations d'adhésion de la Croatie à l'Union européenne, entamées le 3 octobre 2005 à Luxembourg.

L'entrevue avec le président Mesic a permis de passer en revue les relations bilatérales entre le Luxembourg et la Croatie, notamment dans les domaines économique et financier. Les deux parties ont partagé l'avis que les échanges commerciaux entre les deux pays étaient insuffisants, et ont émis l'espoir que l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Croatie apporterait de nouvelles impulsions au plan commercial. Le président Mesic a par ailleurs invité les entreprises luxembourgeoises à investir davantage en Croatie, notamment dans les secteurs bancaires et du tourisme.



Le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, avec le Premier ministre croate, Ivo Sanader, et la ministre des Affaires étrangères croate, Kolinda Grabar-Kitarovic



Le ministre des Affaires étrangères et le président hongrois, Lázló Sólyom

La ministre croate des Affaires étrangères a informé son homologue luxembourgeois sur les réformes engagées en Croatie dans le cadre de son rapprochement avec l'Union européenne. Les principales activités du gouvernement croate se concentrent actuellement sur la réforme du système judiciaire et de l'administration publique, a indiqué Mme Grabar-Kitarovic. «Nous souhaitons également apporter une attention particulière à la protection de l'environnement, au secteur agricole et au développement des régions les plus défavorisées de la Croatie», a-t-elle ajouté.

Lors d'un point de presse commun à l'issue de leur réunion, les ministres Asselborn et Grabar-Kitarovic ont mis en exergue l'excellence des relations bilatérales entre le Luxembourg et la Croatie.

La ministre croate des Affaires étrangères a tenu à remercier le gouvernement du Grand-Duché pour son soutien continu au processus de déminage en Croatie. Le Luxembourg a contribué depuis 2002 la somme de 750 000 euros

au financement de différents projets de décontamination de surfaces agricoles et pour l'équipement d'un centre de réhabilitation pour les victimes de mines antipersonnelles. Quelque 300 000 mines antipersonnelles, lourd héritage de la guerre entre 1991 et 1995, rendent dangereux l'accès à certaines parties intérieures de la Croatie, dont les ressources agricoles potentielles ne peuvent toujours pas être exploitées.

Pour sa part, Jean Asselborn a souligné l'importance de l'effort exigé pour que l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne devienne réalité. «Le chemin vers l'adhésion est laborieux, mais je suis persuadé que la Croatie saura maîtriser les défis qui l'attendent», a estimé le chef de la diplomatie luxembourgeoise. «Nous soutenons de plein cœur la voie européenne de la Croatie, puisqu'elle montre l'exemple aux États voisins et contribue à la stabilisation de toute la région de l'Europe du Sud-Est», a-t-il conclu.

Visite en Hongrie

Le 23 février 2006, au lendemain de son déplacement en Croatie, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, s'est rendu à Budapest pour une visite de travail auprès de son homologue hongrois, Ferenc Somogyi.

À l'ordre du jour des pourparlers avec les autorités hongroises figuraient, outre les relations bilatérales, les grands dossiers d'actualité européenne et internationale. Les deux parties ont eu un échange de vues sur l'avenir de l'Europe, la question

de l'élargissement, les Balkans occidentaux et les relations de l'Union européenne avec l'Ukraine.

Sur le plan bilatéral, les ministres Asselborn et Somogyi ont fait le point sur les préparatifs d'une exposition hongro-luxembourgeoise sur la personnalité et l'œuvre du duc Sigismond de Luxembourg. Cette exposition commune aura lieu dans les capitales des deux pays pour mettre l'accent sur les facettes moins connues de la vie de Sigismond.

Roi de Hongrie, roi de Bohême et roi puis empereur du St. Empire germanique, Sigismond fut le dernier Luxembourgeois sur le trône allemand. L'exposition «Sigismundus» a été inaugurée à Budapest le 18 mars 2006 en présence de S.A.R. le Grand-Duc et a duré jusqu'au 18 juin 2006. Elle s'est tenue ensuite au Musée national d'histoire d'art à Luxembourg du 13 juillet au 15 octobre 2006.

Les deux parties se sont également félicitées de la croissance continue des échanges commerciaux entre le Luxembourg et la Hongrie, qui se chiffraient à environ 73 millions d'euros en 2004. Parmi les dix nouveaux pays membres de l'Union européenne, l'Hongrie représente ainsi le troisième partenaire commercial du Luxembourg, devancée uniquement par la Pologne et la République tchèque. Dans ce contexte, le ministre Asselborn a relevé le grand intérêt manifesté par les milieux d'affaires luxembourgeois pour les possibilités d'investissement en Hongrie. Un forum économique sur la Hongrie, organisé à Luxembourg le 1^{er} février 2006 par la Chambre de commerce, a réuni 130 participants et a permis à de

nombreuses entreprises du Grand-Duché de nouer leurs premiers contacts en Hongrie.

Concernant le débat sur l'avenir du traité constitutionnel, les ministres luxembourgeois et hongrois des Affaires étrangères ont souligné l'importance de doter l'Union européenne de structures et de capacités adaptées aux défis du 21^e siècle. «L'Europe est appelée à jouer un rôle croissant sur la scène mondiale. Les dispositions actuelles des traités de l'Union européenne ne nous permettent pas d'agir de la manière la plus efficace. Il s'agit maintenant de mener à fond les réflexions sur l'avenir de l'Europe que nous avons engagées depuis le Conseil européen de juin 2005, et de renforcer les instruments de décision et la capacité d'action de l'Union européenne sur le plan international», a estimé Jean Asselborn.

Visite du ministre de la Justice, Luc Frieden, en Slovaquie

17 mars 2006

Sur invitation du ministre de la Justice slovaque, Lovro Šturm, le ministre de la Justice Luc Frieden s'est rendu en Slovaquie les 17 et 18 mars 2006.

Au centre des discussions figurait le développement de l'espace européen de liberté, de sécurité et de justice.

Les ministres ont abordé entre autres les principaux dossiers à l'ordre du jour du Conseil des ministres de la Justice de l'Union européenne,

notamment dans le domaine de la coopération judiciaire en matières pénale et civile. Les ministres ont aussi eu un échange de vues sur le volet extérieur de la politique de justice et de sécurité intérieure, notamment dans le contexte des évolutions dans les pays des Balkans.

Cette visite s'est également inscrite dans le cadre des préparatifs entrepris par la Slovaquie en vue de sa Présidence du Conseil de l'Union européenne. Au 1^{er} semestre 2008, la Slovaquie sera en effet le premier des nouveaux États membres à exercer la Présidence du Conseil de l'UE.

Lors d'un séminaire organisé dans ce contexte par les autorités slovaques, le ministre Frieden a eu l'occasion de faire part de ses recommandations en tant que membre le plus ancien en rang du Conseil «Justice et Affaires intérieures», ainsi qu'en tant que président de ce Conseil au 1^{er} semestre 2005.



Jean-Louis Schiltz et Blaise Compaoré, président de la République du Burkina Faso

Visite du ministre Jean-Louis Schiltz au Burkina Faso

20-23 mars 2006

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a effectué du 20 au 23 mars 2006 une visite de travail au Burkina Faso, pays partenaire privilégié de la Coopération luxembourgeoise.

Le point fort de la visite était la 3^e réunion de la Commission de partenariat entre le Burkina Faso et le Luxembourg. Ensemble avec le ministre des Finances et du Budget du Burkina Faso, Jean Baptiste Pascal Compaoré, le ministre Schiltz a tiré les conclusions de la revue à mi-parcours du Programme indicatif de coopération Luxembourg - Burkina Faso, cette revue à mi-parcours avait été préparée au niveau technique au cours des mois précédant la réunion.

Le Programme indicatif de coopération couvre les années 2003 à 2007; le prochain programme couvrira les années 2008 à 2012 et aura comme secteurs prioritaires la formation et l'insertion professionnelle, l'alphabétisation, la santé et le développement rural intégré.

Le ministre Schiltz a été reçu en audience par le président de la République du Burkina Faso, Blaise Compaoré. Il a de même rencontré le Premier ministre, le ministre de l'Économie et du Développement, le ministre de la Santé, le ministre de l'Environnement, le ministre de l'Éducation, le président de l'Assemblée nationale et le président de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest africaine).

À Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, le ministre a inauguré le Centre national de transfusion sanguine dont la réalisation a été financée par la Coopération luxembourgeoise. Il a visité le Village artisanal d'Ouagadougou et le chantier de l'extension dudit village.

Lors de son séjour, le ministre s'est également rendu à Bobo Dioulasso, deuxième ville à l'est du pays. Il a visité différentes réalisations de la Coopération luxembourgeoise, notamment le Centre régional de transfusion sanguine, le projet de développement intégré dans les forêts classées de la vallée du Kou et les centres d'alphabétisation.

Luc Frieden plaide pour un contrôle des frontières extérieures qui mérite la confiance des citoyens européens

27 mars 2006

Le 27 mars 2007, Luc Frieden a participé à Saariselkä, en Finlande, à une réunion sur la sécurité intérieure de l'Union européenne. Il répondait à l'invitation de son homologue finlandais, le ministre de l'Intérieur, Kari Rajamäki, en présence du commissaire européen, Franco Frattini, ainsi que du secrétaire d'État allemand, Peter Altmaier. Cette réunion avait lieu en préparation de la future Présidence finlandaise de l'Union européenne.

Les ministres se sont entretenus sur les mesures nécessaires à renforcer la sécurité intérieure de l'Union européenne.

Luc Frieden a plaidé pour un meilleur échange d'informations sur base du principe de disponibilité et pour une coopération opérationnelle accrue entre les différents acteurs de la politique de sécurité.

Concernant l'élargissement de l'espace Schengen aux dix nouveaux États membres de l'Union européenne, le ministre Frieden s'est exprimé en faveur d'une évaluation approfondie des ces États quant à leur respect des standards Schengen relatifs au contrôle des frontières extérieures avant que ces États ne puissent devenir membres de la zone Schengen.

Pour le ministre luxembourgeois, «seule l'assurance que ces nouvelles frontières extérieures de l'Union sont contrôlées selon les règles de l'art peut donner à nos citoyens confiance dans l'Union européenne et dans sa politique de sécurité». Pour cela, il est important que les évaluations de ces



De gauche à droite: Franco Frattini, Kari Rajamäki, Luc Frieden et Peter Altmaier lors de la visite de la frontière entre la Finlande et la Russie

pays portent sur tous les aspects y compris la coopération policière, l'échange de données, la protection de ces données et la lutte contre la corruption.

Dans ce contexte, le ministre Frieden a effectué en compagnie du ministre Rajamäki, du commissaire Frattini et du secrétaire d'État Altmaier une visite de la frontière entre la Finlande et la Russie. À cette occasion, Luc Frieden a loué le professionnalisme des gardes-frontières finlandais qui dans des conditions difficiles protègent d'une manière exemplaire la plus longue frontière terrestre de l'espace Schengen.

Cette réunion a également permis au commissaire Frattini et au ministre Frieden de préparer ensemble avec leur hôte finlandais la Présidence finlandaise du Conseil de l'Union européenne qui aura lieu au deuxième semestre 2006. Luc Frieden a salué que les autorités finlandaises entendent, durant leur Présidence, mettre l'accent sur le renforcement de la coopération opérationnelle entre les différentes forces de sécurité. La Finlande reprendra ainsi un des sujets clefs de la Présidence luxembourgeoise de 2005.

Cette coopération opérationnelle devra servir, selon le ministre luxembourgeois, à créer un réel partenariat entre les forces de police des États membres de l'Union européenne, en particulier dans le cadre du contrôle des frontières avec la création d'unités multinationales aux points stratégiques de la frontière extérieure commune de l'espace Schengen. «La présence quasi permanente de fonctionnaires de plusieurs États membres de l'Union à la frontière extérieure Schengen permettra de

montrer que cette frontière est commune à tous et qu'elle doit être gérée dans le cadre d'un vrai partenariat», a déclaré Luc Frieden.

Le ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, en visite en Inde

28-29 mars 2006

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a effectué une visite en Inde du 28 au 29 mars 2006. L'objectif de ce déplacement consistait principalement dans la consolidation des contacts politiques noués à l'occasion de la mission économique de mars 2005.

Le sujet central de la visite du ministre était le relancement des négociations d'un accord de non double imposition entre le Grand-Duché et l'Inde, récemment mis en question dans la presse indienne.

Lors d'une entrevue de Jeannot Krecké avec le ministre des Finances, P. Chidambaram, les deux hommes ont convenu de mener rapidement un second tour de négociations qui devrait permettre de lever les derniers obstacles d'ici deux mois. Cette rencontre a permis de débloquer la situation et d'être optimiste en vue de la signature de cet accord des plus importants pour l'économie luxembourgeoise avant la fin de l'année.

Lors d'une réunion avec le ministre du Commerce et de l'Industrie, Kamal Nath, les deux ministres se sont réjouis de l'avancée des négociations. En effet, la conclusion de

l'accord de non double imposition contribuera à améliorer le cadre légal des échanges économiques entre les deux pays, favorisant ainsi aussi bien le commerce bilatéral que les flux d'investissements.

Suite aux interrogations du ministre indien, Jeannot Krecké a également fourni des informations au sujet de la proposition d'OPA de Mittal Steel sur Arcelor, sujet très présent dans la presse indienne.

En effet, il y avait beaucoup d'a priori et de malentendus à écarter. Ainsi, il y a quelques semaines, on pouvait lire dans la presse indienne que la loi sur les OPA était une loi ad hoc pour contrer l'OPA de Mittal Steel. Le ministre a ainsi expliqué que

- en tant qu'actionnaire, le Luxembourg connaissait la capacité de création de valeur d'Arcelor et croyait en son plan industriel;
- en tant que partie prenante ayant des milliers d'emplois à protéger sur son territoire et pays hôte du siège d'Arcelor, le Luxembourg avait également des intérêts évidents à défendre;
- enfin, en tant qu'État de droit ayant une économie ouverte, le Luxembourg ne pouvait certainement pas se permettre de jouer sa réputation en faisant une loi sur mesure pour bloquer une transaction particulière et qui risquait de pénaliser d'autres entreprises dans le futur.

Après ces explications, Kamal Nath a convenu de la légitimité du Luxembourg à s'exprimer en tant qu'actionnaire et s'est montré rassuré de voir que le gouvernement

du Grand-Duché ne mettait pas en place des mesures protectionnistes. Kamal Nath a également rappelé que les soucis du gouvernement indien n'étaient pas dus au lieu de naissance de Lakshmi Mittal mais à la montée remarquable de tendances protectionnistes en Europe et aux États-Unis, qui risquaient de se répercuter sur les relations économiques avec l'Inde.

Jeannot Krecké a également rencontré le secrétaire général de la Fédération indienne des Chambres de commerce et d'industrie (FICCI), Dr Amit Mitra, afin de discuter du potentiel de coopération entre les économies luxembourgeoise et indienne.

Ils ont décidé d'organiser régulièrement des missions économiques luxembourgeoises en Inde en collaboration avec la FICCI. Cette collaboration vise à soutenir les délégations d'entreprises luxembourgeoises afin de les familiariser davantage avec les opportunités d'affaires dans ce marché de plus d'un milliard de personnes.

Visites de travail de Jean Asselborn au Qatar et au Koweït

1^{er}-3 avril 2006

Visite au Qatar (Doha)

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a effectué le 2 avril 2006 une visite de travail à Doha auprès de son homologue qatari, cheikh Hamad Bin Jassim Bin Jaber Al-Thani.



Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et son homologue qatari, cheikh Hamad Bin Jassim Bin Jaber Al-Thani

Au cours de son déplacement au Qatar, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a également rencontré le ministre des Finances, de l'Économie et du Commerce extérieur, et s'est entretenu avec des représentants du Comité national pour les droits de l'Homme du Qatar.

Au niveau bilatéral, les discussions ont porté sur les relations politiques et économiques entre le Luxembourg et le Qatar. Les exportations luxembourgeoises à destination du Qatar ont suivi une trajectoire ascendante ces dernières années pour passer d'un million d'euros en 2000 à quatre millions en 2005. La société de fret aérien Cargolux opère une navette hebdomadaire entre Doha et Luxembourg.

Les ministres des Affaires étrangères se sont félicités de la croissance continue des échanges commerciaux, et ont convenu de poursuivre les contacts en vue d'un approfondissement des relations

économiques entre le Luxembourg et le Qatar. Le cheikh Hamad Bin Jassim Bin Jaber Al-Thani a fait part des projets de diversification économique du Qatar. La volonté de développer son centre financier en s'appuyant sur l'expérience et le savoir-faire des entreprises et institutions financières luxembourgeoises a été soulignée dans ce contexte.

Du côté des relations internationales, les deux parties ont évoqué les relations de l'Union européenne avec les pays du Golfe et l'actualité politique au Moyen-Orient, notamment la situation en Irak, le processus de paix israélo-palestinien et le dossier nucléaire iranien.

Parlant de l'Iran, le ministre Jean Asselborn et son homologue qatari ont salué l'adoption unanime par le Conseil de sécurité d'une déclaration présidentielle appuyant le processus mené dans le cadre de l'Agence internationale d'énergie atomique



Lors de son déplacement, Jean Asselborn s'est félicité des nombreux contacts existant entre le Luxembourg et le Koweït.

(AIEA) et appelant l'Iran à rétablir la suspension de ses activités relatives à l'enrichissement d'uranium. «La déclaration du Conseil de sécurité envoie un signal fort aux autorités iraniennes pour qu'elles se conforment aux demandes de la communauté internationale», a estimé Jean Asselborn. «L'Union européenne continuera d'insister sur la suspension de toute activité iranienne liée au retraitement ou à l'enrichissement de l'uranium afin de permettre un retour à la table des négociations», a-t-il indiqué.

Le Vice-Premier ministre a par ailleurs saisi l'occasion de sa visite à Doha pour s'informer auprès de ses interlocuteurs sur les réformes engagées par le Qatar dans le domaine politique et en matière de

droits de l'Homme. L'émirat s'est engagé dans un processus progressif d'ouverture politique.

Une nouvelle constitution, adoptée suite à un référendum en avril 2003, est entrée en vigueur à la fin de l'année 2005. Ce texte prévoit notamment la création d'un conseil consultatif de 45 membres dont les deux tiers seront élus au suffrage universel, l'autre tiers étant désigné par l'Émir. Le Qatar a été le premier pays de la région à accorder le droit de vote, actif et passif, en 1999 aux femmes.

Lors d'un entretien avec des membres du Comité national pour les droits de l'Homme, créé en 2002 pour protéger et promouvoir les droits de l'Homme au Qatar, le ministre Jean Asselborn a salué les réformes entamées par l'émirat au

cours des dernières années, tout en soulignant l'importance de poursuivre ces efforts et de veiller à l'inclusion de toutes les composantes de la société dans le processus.

Visite de travail à Koweït City

Suite à son déplacement au Qatar, Jean Asselborn a effectué le 3 avril une visite de travail au Koweït.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a été reçu en audience par l'émir du Koweït, cheikh Sabah Al-Ahmed Al-Jaber Al-Sabah, et le prince héritier, cheikh Nawaf Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah. Il a également mené des pourparlers avec le Premier ministre, cheikh Naser Al-Mohammed Al-Sabah, et son homologue koweïtien, cheikh Mohammed Sabah Al-Salem Al-Sabah.

Le ministre Asselborn a par ailleurs eu l'occasion d'assister à une session du Parlement koweïtien consacrée à des questions d'ordre économique.

Au centre des discussions avec les autorités koweïtiennes ont figuré les relations bilatérales, l'actualité politique dans la région du Golfe, le processus de paix au Proche-Orient, le dossier nucléaire iranien et les relations de l'Union européenne avec le monde arabe.

Les échanges commerciaux entre le Luxembourg et le Koweït ont quadruplé depuis l'an 2000 pour atteindre 8 millions d'euros en 2005. La société luxembourgeoise de fret aérien Cargolux maintient des vols réguliers entre le Grand-Duché et le Koweït. Se félicitant des nombreux contacts entre leurs deux pays, les ministres des Affaires étrangères

ont toutefois estimé que le potentiel des échanges commerciaux et des investissements mutuels était loin d'être épuisé. «Nos pourparlers aujourd'hui font preuve de notre volonté d'amener nos relations économiques et commerciales à la hauteur et à la qualité des échanges politiques entre nos deux pays», a déclaré Jean Asselborn.

Pour sa part, le ministre koweïtien des Affaires étrangères a fait part de son admiration pour la réussite des efforts de diversifications économiques au Luxembourg au cours des dernières décennies. «Le Luxembourg est le modèle d'une économie qui était autrefois fondée sur les ressources naturelles, et qui a su se transformer de manière habile en centre financier de grande renommée. Avec sa petite taille et sa petite économie, le Luxembourg peut servir d'exemple au Koweït, qui souhaite réduire sa dépendance de l'industrie pétrolière en développant ses secteurs bancaire et financier», a expliqué le cheikh Mohammed Sabah Al-Salem Al-Sabah.

Concernant l'actualité régionale au Moyen-Orient, les deux chefs de la diplomatie ont exprimé leurs inquiétudes face à la persistance de la violence et l'aggravation des tensions sectaires en Irak. Dans ce contexte, le ministre Jean Asselborn a souligné le besoin d'accélérer la formation d'un gouvernement d'unité nationale à Bagdad. «Les Irakiens doivent se rassembler pour surmonter la violence», a-t-il insisté. Et d'ajouter qu'une responsabilité particulière revenait aux pays de la région en ce qui concerne le soutien au processus politique en Irak.

Pour ce qui est des relations entre l'Union européenne et la région du Golfe, le cheikh Mohammed Sabah Al-Salem Al-Sabah a remercié son homologue luxembourgeois pour l'engagement de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne en faveur de la conclusion d'un accord de libre échange entre les deux régions. Les deux ministres ont émis l'espoir que les progrès enregistrés en 2005 et au début 2006 permettraient d'aboutir à la conclusion de ces négociations.

En conclusion de sa visite au Koweït, le ministre Jean Asselborn a prononcé un discours sur les atouts de la place financière luxembourgeoise devant de nombreux représentants des milieux d'affaires koweïtiens, qui ont témoigné un vif intérêt pour les possibilités d'investissement au Luxembourg.

S.A.R. le Grand-Duc héritier et le ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, en mission économique en Russie

9-13 avril 2006

Du 10 au 13 avril 2006, une délégation d'entreprises luxembourgeoises présidée par S.A.R. le Grand-Duc héritier et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, s'est rendue en Fédération de Russie.

Cette mission économique s'est inscrite dans la volonté affichée du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur de renforcer ses activités de promotion des exportations dans les économies

dynamiques regroupées sous le sigle de «BRIC» (Brésil, Russie, Inde et Chine).

À Moscou, la délégation forte de 40 sociétés a cherché à nouer des contacts avec des partenaires commerciaux potentiels de la capitale russe ainsi que de ses environs. À cette fin, un séminaire de promotion a été organisé en date du 10 avril 2006 dans les prestigieux locaux de la Chambre de commerce et d'industrie de la Fédération de Russie. Quelques 300 personnes ont assisté à cet événement coprésidé par le président de la Chambre de commerce et ancien Premier ministre de la Russie, Evguenii Primakov, et par S.A.R. le Grand-Duc héritier. L'objectif déclaré de cette manifestation était de présenter le Luxembourg d'abord en tant que partenaire commercial de premier choix, mais ensuite également en tant que terre d'investissement idéale pour les entreprises russes souhaitant étendre leurs activités sur le marché européen.

À côté du programme de rencontres individuelles des entreprises luxembourgeoises organisées par les bons soins de la Chambre de commerce luxembourgeoise, la délégation officielle a eu l'occasion de rencontrer des représentants du gouvernement fédéral russe ainsi que certains dirigeants d'importantes entreprises russes disposant de relations avec le Grand-Duché. S.A.R. le Grand-Duc héritier et le ministre Krecké ont ainsi eu des échanges de vues avec le ministre du Développement économique, German Gref, le ministre de l'Industrie et de l'Énergie, Victor Khristenko, ainsi que Serguei

Yastrzhemskiy, le conseiller personnel pour les Affaires européennes du président Vladimir Poutine.

Afin de soigner les bonnes relations avec certaines entreprises russes disposant de liens forts avec le Grand-Duché, S.A.R. le Grand-Duc héritier et le ministre Krecké ont rencontré deux entreprises lors de leur étape moscovite: Vladimir Lissine, président du Conseil du groupe sidérurgique NLMK, ainsi que Vladimir Evtuchenko, président du Conseil du groupe Sistema.

NLMK, dont les activités principales sont situées dans la ville de Lipetsk, est un des clients russes les plus importants de l'entreprise Paul Wurth, la filiale d'ingénierie sidérurgique du groupe luxembourgeois Arcelor. Des représentants de Paul Wurth ont ainsi assisté au déjeuner en compagnie de Lissine afin de s'informer sur les plans d'expansion de la capacité de production de NLMK. Sistema est un groupe multi-disciplinaire, actif dans des domaines aussi variés que la téléphonie mobile, le commerce de détail, le secteur bancaire ainsi que la production d'équipements électroniques. Sistema est notamment un actionnaire principal de l'East West United Bank établie à Luxembourg.

La délégation luxembourgeoise a également eu l'opportunité de rencontrer la communauté d'entreprises luxembourgeoises déjà installées en Russie et regroupées sous le toit du Luxembourg-Russia Business Forum à l'occasion d'un déjeuner offert par l'ambassadeur du Luxembourg à Moscou, S.E.M. Carlo Krieger.

Au cours d'après-midi du 11 avril 2006, la délégation officielle luxembourgeoise a rejoint la deuxième étape de la mission, la capitale de la région de Sverdlovsk, Ekaterinbourg.

Après des rencontres avec les autorités régionales et un deuxième séminaire de promotion, S.A.R. le Grand-Duc héritier et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur ont rencontré des représentants de deux autres grands clients de Paul Wurth, les groupes MMK originaire de Magnitogorsk et NTMK de Nizhnetagilsk.

Dans la soirée du 12 avril 2006 la délégation s'est rendue à Cherepovetz dans la région de Vologda afin d'assister à l'inauguration officielle des lignes de production de «Severgal», une joint venture entre le sidérurgiste russe «Severstal» et Arcelor.

Le ministre de la Justice, Luc Frieden, au Portugal: «Renforcer la coopération judiciaire entre le Luxembourg et le Portugal»

10 avril 2006

Le 10 avril 2006, le ministre de la Justice, Luc Frieden, s'est rendu à Lisbonne à l'invitation de son homologue portugais, Alberto Costa. Lors de leur réunion de travail, les deux ministres de la Justice ont abordé plusieurs sujets bilatéraux et européens.

Devant la perspective de l'introduction au Luxembourg de la double nationalité, le ministre Frieden a

souligné que cette réforme, de par ses conditions, concernera au premier chef la très importante communauté portugaise du Luxembourg et notamment les enfants d'immigrés portugais. Cette réforme permettra notamment aux Portugais résidant depuis de nombreuses années au Luxembourg et qui maîtrisent oralement la langue luxembourgeoise d'acquérir la nationalité luxembourgeoise, sans devoir renoncer à la nationalité de leurs parents ou grands-parents.

Les ministres Luc Frieden et Alberto Costa ont également passé en revue la coopération entre les autorités administratives et judiciaires portugaises et luxembourgeoises dans le domaine du droit de la famille. Ils ont convenu d'améliorer cette dernière dans l'intérêt des familles luxembourgeoises et portugaises confrontées à de nombreuses démarches administratives dans le cadre de leurs relations familiales transfrontalières. Luc Frieden a plaidé pour une simplification des démarches et des mesures pragmatiques telles que des guides pratiques.

Le ministre luxembourgeois a également abordé avec son homologue portugais une meilleure coopération dans le transfèrement de prisonniers portugais non résidents qui purgent actuellement une peine de prison au Luxembourg. Un tel transfèrement constitue en effet une mesure importante dans le processus de réinsertion des détenus.

Luc Frieden a rappelé que ces sujets bilatéraux doivent également être vus dans le contexte plus large de l'espace judiciaire européen. Le ministre a exprimé son souhait que lors de la Présidence portugaise



Le ministre de la Justice, Luc Frieden, a souligné que l'introduction de la double nationalité au Grand-Duché concerne au premier chef la communauté portugaise et notamment les enfants d'immigrés portugais au Luxembourg

du Conseil de l'Union européenne, au deuxième semestre de 2007, la coopération judiciaire civile et pénale serait renforcée, en particulier grâce à des initiatives concrètes dans le domaine des relations familiales transfrontalières et de la lutte contre la grande criminalité.

Dans le contexte des réflexions menées au sujet de l'avenir de l'espace judiciaire européen, le ministre Luc Frieden a rencontré l'ancien commissaire européen de la Justice et des Affaires intérieures et actuel président de la commission des Affaires européennes du Parlement portugais, Antonio Vitorino. Les deux hommes politiques ont échangé leurs vues et discuté d'un

certain nombre d'initiatives relatives à l'avenir de l'Union européenne.

Jeannot Krecké en mission économique en Suède et en Finlande

15-18 mai 2006

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a mené une mission de promotion et de prospection économiques en Suède et en Finlande du 15 au 18 mai 2006.

Le volet commercial de la mission a permis aux entreprises luxem-

bourgeoises qui ont accompagné le ministre de rencontrer des sociétés locales et d'approfondir leurs relations commerciales existantes. À cet égard, des séminaires ont été organisés à Helsinki et à Stockholm afin de présenter les attraits non seulement de la place financière, mais aussi de l'industrie luxembourgeoise. La mission a également permis au ministre de promouvoir le site d'investissement du Luxembourg. Il a ainsi rendu visite à plusieurs entreprises suédoises et finlandaises, dont certaines sont déjà présentes au Grand-Duché. Dans le cadre des réflexions menées au sujet du potentiel biotechnologique du Luxembourg, Jeannot Krecké a également visité les deux grands pôles de biotechnologies que sont la Médicon Valley en Suède et le Biomédicum en Finlande.

Suède

Le 15 mai, à Stockholm, Jeannot Krecké a participé à un séminaire permettant aux entreprises luxembourgeoises de renforcer leurs liens avec leurs clients suédois et de se présenter à des clients potentiels.

Le ministre a également rencontré des sociétés suédoises présentes au Luxembourg et a visité l'important cluster en biotechnologies de Medicon Valley autour de Malmö afin de comprendre quelles bonnes pratiques ont permis le développement de ce secteur en Suède.

Pour le ministre, une telle mission est importante pour faire connaître le Grand-Duché car «même en Suède ou en Finlande, le Luxembourg est nettement moins bien connu que nous ne le pensons».



Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et le directeur général de Lindab, Kjell Åkesson, écoutent des explications sur la production de pièces de ventilation lors de la visite de la Medicon Valley en Suède

Ainsi, même au séminaire ou lors d'un déjeuner avec des journalistes, «on rencontre constamment des idées toutes faites, et il faut expliquer que le Luxembourg n'est pas un paradis fiscal et que l'économie luxembourgeoise est plus que son importante place financière».

Jeannot Krecké a fait remarquer aux journalistes que le Luxembourg n'était pas une ville-état et il leur a brossé un portrait de notre économie, dans laquelle l'industrie reste une base incontournable avec des acteurs comme Arcelor, Goodyear, Husky ou encore Delphi ainsi qu'une multitude de PME. Il leur a également expliqué les efforts de diversification du gouvernement qui aimerait développer le secteur de la logistique, l'e-business et les biotechnologies.

Le ministre a rencontré les dirigeants de plusieurs entreprises suédoises présentes au Luxembourg afin de les connaître personnellement et de resserrer les liens avec eux.

Ainsi, les dirigeants du groupe d'investissement Kinnevik ont présenté leur groupe qui comprend la banque Invik dont le siège est à Luxembourg ainsi que Télé 2. Cette dernière entreprise est présente au Grand-Duché sous le nom de Tango et emploie 440 salariés dans le domaine de la téléphonie mobile et des médias (TTV).

Jeannot Krecké a également rendu visite au groupe Lindab qui est spécialisé en produits métalliques plats pour les systèmes de ventilation et la construction de bâtiments préfabriqués. En 2005, ce groupe

a racheté Astron buildings qui compte 350 employés à Diekirch. Le directeur général de Lindab, Kjell Åkesson, s'est réjoui de l'intérêt que Jeannot Krecké et le Luxembourg montraient pour son entreprise et de la facilité d'accès aux décideurs politiques luxembourgeois. Jeannot Krecké lui a répondu: «Nous considérons les entreprises comme des clients auxquels il faut offrir des services compétitifs afin qu'ils se sentent bien chez nous».

Finlande

La deuxième étape de la mission économique menée par le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, dans les pays nordiques s'est déroulée en Finlande les 17 et 18 mai 2006. Tout comme en Suède, le ministre y a rencontré la presse locale afin de leur expliquer que le Luxembourg est plus qu'un centre financier. Il a également rendu visite à plusieurs entreprises finlandaises pour leur présenter les avantages du site Luxembourg.

À Helsinki, le ministre a ouvert un séminaire de promotion commerciale qui avait pour objectif de permettre aux entreprises luxembourgeoises de rencontrer de nouveaux clients et de renforcer les liens avec leurs clients finlandais.

Au cours de deux séminaires spécialisés, la vingtaine d'entreprises luxembourgeoises de la délégation ont eu l'occasion de présenter le secteur financier et le représentant du Board of Economic Development a présenté le site industriel à des entreprises finlandaises.

Pour le ministre Krecké, il est important de promouvoir le commerce extérieur et «la participation d'un ministre donne une plus grande visibilité à un événement qui ouvre de nouvelles portes à nos entreprises». En effet, la plupart des sociétés luxembourgeoises étaient satisfaites des contacts établis et certains, qui participaient pour la première fois à une telle mission ont dit qu'ils n'hésiteraient pas à se joindre à la prochaine délégation.

Le ministre a ensuite visité un parc de biotechnologies finlandais afin de connaître les éléments qui ont fait le succès des pays nordiques dans ce domaine.

La Medicon Valley en Suède est un *cluster* d'entreprises actives dans le secteur des sciences de la vie qui s'étend jusqu'à Copenhague, au Danemark. Les entreprises y travaillent en étroite collaboration avec

treize universités et six centres de recherche ainsi qu'avec des hôpitaux suédois et danois.

En Finlande, le Biomédicum est un parc de biotechnologies qui regroupe quelque 1300 chercheurs de l'Université de Helsinki, de l'Hôpital universitaire de Helsinki et de différentes entreprises et ONG. En plus de mettre des laboratoires à la disposition des chercheurs, cette structure les aide à commercialiser leurs découvertes. D'après Jeannot Krecké, les modèles suédois et finlandais ne sont pas transposables tels quels au Luxembourg, mais «le secteur des biotechnologies est un secteur d'avenir aussi pour le Luxembourg et il est toujours intéressant de voir comment d'autres pays ont développé ce secteur chez eux».



Le ministre Jeannot Krecké lors de sa visite du Biomédicum en Finlande

Visite de travail de Jean Asselborn en Estonie

23 mai 2006

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a effectué le 23 mai 2006 une visite de travail en République d'Estonie.

Au cours de son déplacement à Tallin, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a été reçu en audience par le président Arnold Ruutel, avant de rencontrer le ministre des Affaires étrangères, Urmas Paet. Au Parlement estonien, le Vice-Premier ministre a eu l'occasion de s'entretenir avec les membres de la commission des Affaires étrangères.

Les pourparlers avec les autorités estoniennes ont essentiellement porté sur les relations économiques et commerciales entre le Luxembourg et l'Estonie ainsi que sur les grands dossiers d'actualité européenne et internationale.

Évoquant les relations bilatérales, les ministres Asselborn et Paet ont plaidé pour un renforcement des échanges économiques et commerciaux entre leurs deux pays. En 2005, les exportations du Luxembourg vers l'Estonie s'élevaient à 6,5 millions d'euros. Le volume des importations luxembourgeoises en provenance de l'Estonie au cours de la même année était négligeable. «Nous espérons que nos échanges commerciaux vont augmenter suite à l'adhésion de l'Estonie à l'Union européenne et que d'autres entreprises suivront l'exemple de Skype, l'un des acteurs majeurs de la téléphonie par Internet, qui a son siège social au Luxembourg et entretient



Le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, avec son homologue estonien Urmas Paet

des bureaux en Estonie», a déclaré le ministre estonien des Affaires étrangères.

Du côté de l'actualité européenne, les deux parties ont abordé la question de l'élargissement de l'Union européenne, l'avenir du traité constitutionnel, l'adhésion de l'Estonie à la zone euro et la politique européenne en matière d'énergie.

Parlant de l'avenir de l'Europe, le Vice-Premier ministre s'est félicité de la ratification du traité constitutionnel par le Parlement estonien en date du 9 mai 2006. «Par son vote massif en faveur du traité constitutionnel, l'Estonie a fait preuve de son attachement à une poursuite de l'intégration politique en Europe. En devenant le quinzième pays à approuver le traité, l'Estonie a envoyé un signal fort aux autres

membres de l'Union européenne», a estimé le chef de la diplomatie luxembourgeoise.

Le ministre Jean Asselborn a également encouragé les autorités estoniennes à poursuivre leurs efforts pour satisfaire aux critères de Maastricht et permettre ainsi une adhésion de leur pays à la zone euro en 2008.

Du côté des relations internationales, les ministres Asselborn et Paet ont fait le point sur l'actualité régionale en Europe de l'Est, les rapports de l'Union européenne avec la Russie, le processus de paix au Proche-Orient et le dossier nucléaire iranien.

Concernant les relations avec la Russie, les ministres luxembourgeois et estonien des Affaires

étrangères ont émis l'espoir que la Russie ratifierait l'accord de frontière qu'elle a signé avec l'Estonie. «À côté de l'importance de cette question pour l'Estonie, l'Union européenne a besoin d'une sécurité juridique de ses frontières à l'est», a rappelé le chef de la diplomatie luxembourgeoise.

À l'issue de leur entrevue, les ministres des Affaires étrangères ont signé un accord de non double imposition entre le Luxembourg et l'Estonie, qui devrait faciliter le renforcement des relations économiques et commerciales entre les deux pays.

Jean Asselborn plaide à Sofia pour le maintien de la perspective européenne pour les pays des Balkans occidentaux

29-30 mai 2006

Sur invitation du Premier ministre bulgare, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé à une conférence internationale sur les Balkans, qui s'est tenue les 29 et 30 mai 2006 à Sofia.

Organisée dans le cadre des activités du Parti socialiste européen, la conférence a réuni les présidents de la Serbie et du Monténégro, Boris Tadic et Filip Vujanovic, ainsi que les responsables politiques socialistes et sociaux-démocrates de la région des Balkans et de l'Europe occidentale.

Au cours d'une réunion avec les dirigeants politiques des Balkans occidentaux, le chef de la diplomatie

luxembourgeoise a rappelé les engagements pris par l'Union européenne envers les pays de la région à l'occasion du Conseil européen de Thessalonique en juin 2003.

«Les Balkans occidentaux font partie intégrante de la construction européenne. Nous devons maintenir la perspective européenne pour tous les pays de la région en les encourageant dans le processus de démocratisation et de modernisation de leurs sociétés», a déclaré le ministre.

Le 30 juin, Jean Asselborn a présidé un débat sur l'avenir du Kosovo, qui a permis aux représentants du Kosovo, de la Serbie et des institutions européennes d'engager dans un échange de vues informel sur les négociations portant sur le futur statut de la province, et le rôle décisif joué par l'Union européenne dans ce processus.

Au cours du débat, le ministre luxembourgeois a souligné que le futur statut du Kosovo devra respecter

les principes arrêtés par la communauté internationale: pas de retour à la situation d'avant 1999, pas de partition du Kosovo et pas d'unification avec un autre pays. Il a par ailleurs rappelé le besoin d'assurer la protection des droits des minorités et la sauvegarde du patrimoine culturel et religieux de toute la population du Kosovo.

Lors de son déplacement à Sofia, le Vice-Premier ministre a également eu l'occasion de s'entretenir en tête-à-tête avec le Premier ministre bulgare, Sergueï Stanchev.

L'entrevue a porté sur les progrès réalisés par la Bulgarie en vue de son adhésion prochaine à l'Union européenne, notamment dans le domaine de la réforme judiciaire et la lutte contre la corruption. Le Vice-Premier ministre a encouragé les autorités bulgares à poursuivre leurs efforts afin de garantir une adhésion de la Bulgarie à l'Union européenne comme prévu le 1^{er} janvier 2007.



Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, en conversation avec le Premier ministre bulgare, Sergueï Stanchev

Visite de travail de Jean Asselborn à Washington

7-9 juin 2006

Le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et l'Immigration, Jean Asselborn, a effectué les 7 et 8 juin 2006 une visite de travail aux États-Unis.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a entamé son déplacement à Washington D.C. par une entrevue avec le secrétaire d'État adjoint, Robert Zoellick.

Les pourparlers au *State Department* ont porté sur les relations bilatérales et transatlantiques, le dossier nucléaire iranien, la situation au Soudan, les Balkans occidentaux ainsi que les relations avec la Russie et la Chine.

Concernant l'avenir de l'OTAN, les deux parties ont partagé l'avis que toute décision sur l'élargissement de l'alliance devrait être prise en fonction de la performance des candidats dans la mise en œuvre des obligations découlant d'une éventuelle adhésion. Dans ce contexte, Jean Asselborn et Robert Zoellick ont estimé que la Croatie, l'Albanie et l'Ancienne république yougoslave de Macédoine pourraient bientôt rejoindre l'alliance.

Parlant de la situation au Soudan, le Vice-Premier ministre et son interlocuteur américain ont insisté sur l'importance de la mise en œuvre rapide de l'accord de paix pour le Darfour signé le 5 mai 2006 à Abuja. Le secrétaire d'État adjoint s'est par



Jean Asselborn avec Edmond Israel qu'il a qualifié de «Luxembourgeois extraordinaire»

ailleurs félicité de l'excellente coopération entre les États-Unis et l'Union européenne dans ce dossier.

Abordant la situation dans les Balkans occidentaux, les deux parties ont exprimé leur plein support au médiateur des Nations unies pour le Kosovo, Martti Ahtisaari, dans son travail pour trouver une solution acceptable pour toutes les parties concernées. Pour sa part, Jean Asselborn a rappelé la perspective européenne des pays des Balkans occidentaux, qu'il a qualifiée d'essentielle pour assurer la stabilité et une paix durable dans la région. «Nous continuerons à encourager les États des Balkans occidentaux à créer les conditions nécessaires pour leur adhésion à l'Union européenne et à développer une coopération régionale à travers la région», a-t-il déclaré.

Réception en l'honneur d'Edmond Israel

Dans le cadre de sa visite de travail à Washington, Jean Asselborn a par ailleurs offert une réception à l'ambassade du Luxembourg en l'honneur d'Edmond Israel, qui a présenté à cette occasion son livre autobiographique «In Love with Life».

Dans son discours, le ministre a rendu hommage à ce «Luxembourgeois extraordinaire», dont la vie est «une illustration parfaite de la réalisation du rêve américain sur son chemin entre le Luxembourg et les États-Unis». Retraçant les différentes étapes de la carrière de ce réfugié de la Seconde Guerre mondiale devenu homme d'affaires, le ministre a remercié M. Israel pour ses efforts et mérites dans la promotion du secteur bancaire et financier luxembourgeois.

Le 8 juin, le Vice-Premier ministre a été à la Maison Blanche pour des pourparlers avec le Dr. J. D. Crouch, conseiller national de sécurité adjoint du président américain.

Le ministre s'est rendu ensuite au Congrès pour une entrevue avec le sénateur Chuck Hagel, membre de la commission des Affaires étrangères.

Pendant son séjour à Washington, Jean Asselborn a également eu un échange de vues sur la politique intérieure aux États-Unis avec Thomas A. Mann, directeur des études politiques du centre de recherche Brookings Institution.



Le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration avec le secrétaire d'État adjoint, Robert Zoellick



Regards

sur les activités
gouvernementales

ACTIVITÉS INTERNATIONALES

ACTIVITÉS UE

Luc Frieden et Nicolas Schmit participent à la réunion informelle «Justice et affaires intérieures»

13-14 janvier 2006

La première réunion ministérielle informelle sous Présidence autrichienne a eu lieu à Vienne les 13 et 14 janvier 2006 et a réuni les ministres de la Justice et des Affaires intérieures de l'Union européenne.

Le Luxembourg était représenté par le ministre de la Justice, Luc Frieden, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit.

La première séance plénière du 13 janvier était consacrée à la gestion de la problématique d'asile et d'immigration. La poursuite du

développement du droit pénal européen et les droits fondamentaux des citoyens ont figuré à l'ordre du jour de la deuxième séance de travail.

Le 14 janvier, les ministres de la Justice et des Affaires intérieures ont abordé l'architecture de la sécurité intérieure ainsi que la mise en œuvre de la stratégie sur la dimension extérieure de la politique justice et affaires intérieures.

En marge de la réunion informelle, le ministre délégué aux Affaires étrangères, Nicolas Schmit, a rencontré le secrétaire d'État aux Affaires étrangères autrichien, Hans Winkler.

Réunion du comité de coordination de la politique européenne au sujet de la directive services

17 février 2006

Le 17 février 2006, le comité de coordination de la politique européenne s'est réuni au niveau ministériel en vue de procéder à une analyse

d'ensemble des résultats du vote en première lecture du Parlement européen sur la proposition de directive relative aux services dans le marché intérieur (directive services). La veille, les députés européens avaient adopté leur avis sur la proposition de directive.

La réunion du comité de coordination était présidée par le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit. Précisons que le ministère des Affaires étrangères assure la coordination du comité, instauré par le gouvernement afin de mieux coordonner les sujets européens.

À l'issue de la réunion, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, en charge du dossier, le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, et le ministre délégué Nicolas Schmit ont présenté à la presse les conclusions du comité.

Selon Nicolas Schmit, la réunion du comité a permis une première appréciation du compromis adopté par le Parlement européen. Le ministre délégué a expliqué que le vote du Parlement confirmait le besoin urgent pour la compétitivité de nos économies de créer un véritable marché intérieur des services à travers un cadre législatif communautaire, tout en évitant que celui-ci n'ait un impact négatif sur certains secteurs ou certaines législations en vigueur sur notre territoire.

Jeannot Krecké a souligné de son côté que l'intégration du marché intérieur des services revêtait une grande importance pour l'Union européenne. Il a ajouté que le vote du PE



Liese Prokop, ministre des Affaires intérieures autrichienne, en conversation avec Luc Frieden à Vienne



Jeannot Krecké, Nicolas Schmit et Mars Di Bartolomeo suite à la réunion «directive services»

est l'aboutissement d'un large débat démocratique. Selon le ministre, un grand nombre de mesures prévues par la proposition, comme la simplification administrative, la transparence des procédures, la création d'un guichet unique ou l'amélioration de la qualité des services, profiteront tant aux entreprises qu'aux citoyens. Il a cependant regretté que certains amendements du Parlement européen – qui renonce à définir le droit applicable au prestataire de services – ne répondent pas à la nécessité de mettre fin à l'insécurité juridique actuelle.

Les trois ministres ont salué le fait que les conventions collectives restent intouchées par le texte, que les services d'intérêt général restent hors du champ de la proposition et que toutes les garanties ont été introduites en ce qui concerne les services d'intérêt économique général.

Pour conclure, les ministres ont signalé que la balle est à présent dans le camp de la Commission européenne qui, dans la proposition modifiée qu'elle présentera ultérieurement, reprendra en grande partie les amendements du Parlement. Il reviendra alors au gouvernement, au sein du Conseil, de poursuivre l'examen de cette proposition, en ligne avec sa position définie dans le Plan national pour l'innovation et le plein emploi. Selon Jeannot Krecké, le gouvernement examinera avec la plus grande attention la proposition modifiée de la Commission et continuera à travailler en vue de parvenir à un texte équilibré.

Lancement de l'initiative Europaforum par Nicolas Schmit

22 février 2006

Dans le cadre de la réflexion sur l'avenir de l'Union européenne, le gouvernement souhaite promouvoir le débat sur l'Europe avec le citoyen. Ainsi, il a lancé un forum national destiné à donner la parole aux différents acteurs de la société civile, par le biais de manifestations spécifiques consacrées aux divers sujets de la vie quotidienne s'inscrivant dans l'actualité européenne.

Lancement de l'initiative Europaforum

Une première série de manifestations a débuté au Lycée de garçons (LGE) d'Esch-sur-Alzette (LGE) le 22 février 2006 par un débat avec et entre des jeunes. La journée de lancement de cette initiative de sensibilisation et de dialogue a comporté plusieurs volets. Ainsi, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a présenté l'initiative Europaforum dans son ensemble lors d'une conférence de presse au LGE.

La rencontre avec les représentants des médias a été suivie d'un débat avec des jeunes, animé par Denis Scuto, historien. Ce débat a porté



Le ministre délégué Nicolas Schmit lors du forum régional avec des élèves de la Grande Région

sur le sujet des migrations en Europe et a notamment permis de discuter des questions relatives à l'élargissement, à la mobilité, à l'identité et à la diversité culturelles. Ont également assisté à ce débat un certain nombre de personnalités du monde politique et culturel, telles que Robert Garcia, coordinateur général du projet Luxembourg 2007 – capitale européenne de la culture, ainsi que des jeunes Luxembourgeois ayant eu l'occasion de participer à des programmes communautaires dans le cadre de leurs études ou pouvant faire valoir une expérience professionnelle européenne.

Quelque 150 élèves des classes de deuxième ou douzième des six établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique du sud du pays ont été les acteurs principaux de ce débat sur l'Europe. Ils ont été rejoints par des élèves de deux classes de quatrième ayant réalisé dans le cadre du programme d'échanges scolaires Comenius un projet européen sur la migration. Des représentants des lycées partenaires du LGE dans ce projet, en provenance de Steinach, en Autriche, et de Sibiu, en Roumanie,

ont été invités par leurs jeunes collègues luxembourgeois pour participer à la discussion.

La journée s'est clôturée par un déjeuner pris en commun à la cantine du LGE, réunissant les invités et des représentants des classes scolaires participantes.

Lancement d'un blog de discussion et de débat sur l'Union européenne

Le 3 mai 2006, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a présenté le programme d'activités mis en place au Luxembourg à l'occasion de la Journée de l'Europe du 9 mai 2006 et a annoncé, à la même occasion, le lancement d'un blog de discussion et de débat sur l'Union européenne, hébergé sur la plateforme www.europaforum.lu.

Ce blog, intitulé «Lëtzebuerg an Europa – Parlons Europe», est opérationnel depuis le 5 mai 2006 sous

www.blog.europaforum.lu et vise à s'établir en véritable lieu d'échanges sur tous les aspects de la construction européenne.

À intervalles réguliers, le ministre délégué invitera ses collègues du gouvernement et d'autres personnalités à venir s'y exprimer.

Discussion avec des élèves de la Grande Région

Le 12 juin 2006 à Schengen, l'initiative www.europaforum.lu a organisé un forum régional de discussion sur l'avenir de l'Europe entre jeunes originaires de la Grande Région SaarLorLux. Y ont également participé les ministres luxembourgeois et allemand en charge des Affaires européennes, Nicolas Schmit et Günter Gloser.

La cinquantaine d'élèves participant au forum sont issus du Lycée français de Luxembourg, de l'École européenne de Luxembourg, de



Page d'accueil du blog

l'Athénée de Luxembourg, du Lycée Michel Rodange de Luxembourg et du Robert-Schuman-Gymnasium de Saarlouis. Les discussions bilingues se sont déroulées aussi bien en français qu'en allemand.

Du fait de la diversité des élèves participant aux discussions, celles-ci ont permis de dégager une image originale des attentes des élèves à l'égard de l'intégration européenne et des réalités transfrontalières au sein de l'Union européenne.

Cette manifestation organisée à Schengen faisait suite à deux autres forums de discussion sur l'avenir de l'Europe, le 22 février 2006 à Esch-sur-Alzette avec les établissements secondaires du sud du pays et le 23 mai 2006 à Diekirch avec les établissements secondaires du nord du pays.

Marie-Josée Jacobs et Mady Delvaux-Stehres au Conseil «Éducation, jeunesse, culture» à Bruxelles

23 février 2006

Le 23 février 2006, Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration, et Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, ont participé au Conseil «Éducation, Jeunesse, Culture» à Bruxelles.

Le Conseil «Éducation»

Les ministres de l'Éducation ont adopté le *Rapport intermédiaire conjoint 2006 du Conseil et de la*

Commission sur les progrès réalisés dans le cadre du programme de travail Éducation et formation 2010 et se sont exprimés sur les messages-clés de ce rapport ainsi que sur la communication de la Commission, *Passons à la vitesse supérieure – Le nouveau partenariat pour la croissance et l'emploi*, qui seront transmis au Conseil européen de printemps.

Un échange de vues des ministres a eu lieu sur la *Proposition de recommandation du Parlement européen et du Conseil sur les compétences-clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie*.

Le Conseil «Éducation» a également mené une discussion sur la communication de la Commission intitulée *L'indicateur européen des compétences linguistiques*. Mady Delvaux-Stehres a relevé notamment l'importance particulière de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un tel indicateur; elle s'est réjouie de l'approche pragmatique exposée dans ladite communication et a souligné l'intérêt de se référer à des instruments existants, tel le cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe.

La réunion s'est clôturée sur la communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, intitulée *Un nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme*, qui a également fait l'objet d'un débat lors du déjeuner.

Le Conseil «Jeunesse»

À l'ordre du jour figurait essentiellement le Pacte européen pour

la jeunesse et la contribution des ministres de la Jeunesse à la stratégie de Lisbonne.

Le Conseil a souligné que les jeunes sont une ressource précieuse pour la réussite de la stratégie de Lisbonne et a invité le Conseil européen à encourager le développement de mesures en faveur des jeunes dans la stratégie de Lisbonne et le Pacte européen pour la jeunesse.

Dans son intervention, Marie-Josée Jacobs a insisté sur les mesures à développer envers les jeunes les plus défavorisés. Il est important de veiller à ce que les jeunes plus défavorisés puissent participer pleinement à la société et que les ressources en faveur des jeunes soient accessibles à tous.

Rapport Juncker sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'UE: «Une même ambition pour le continent européen»

11 avril 2006

Le 11 avril 2006, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a présenté devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe son rapport sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. La rédaction de ce rapport lui avait été confiée le 17 mai 2005 lors du sommet de Varsovie par ses pairs, chefs d'État ou de gouvernement des États membres du Conseil de l'Europe.

Le rapport, transmis le 10 avril 2006 à ses commanditaires, traite des relations entre le Conseil de

l'Europe et l'Union européenne sur la base des décisions prises lors du sommet de Varsovie et met l'accent sur la dimension humaine de la construction européenne.

Sous le titre «Une même ambition pour le continent européen», Jean-Claude Juncker développe une démarche paneuropéenne de la coopération entre les deux organisations européennes qui sont «différentes, uniques et complémentaires». Son rapport formule des recommandations qui constituent «le minimum souhaitable de ce qui est indispensable pour que l'Union européenne et le Conseil de l'Europe puissent se développer le long d'une même idée». Il mise sur une Europe sans clivages basée sur un socle commun de valeurs paneuropéennes communes qu'un ensemble de mesures cohérentes à fort effet de levier pourrait contribuer à faire avancer.

La première de ces mesures serait l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Jean-Claude Juncker propose donc que les gouvernements des États membres prennent, en vertu de l'article 48 du traité sur l'Union européenne, l'initiative de soumettre à leurs parlements un projet de protocole dans ce sens. Par ce geste, l'Union européenne témoignerait de son attachement inconditionnel au respect des droits de l'Homme, en renforçant un système de protection unique à l'échelle du continent européen. Jean-Claude Juncker a déclaré qu'il avait longtemps hésité avant de formuler cette proposition. Mais dans la mesure où il y a consensus des États membres de l'UE sur l'adhésion à la CEDH, cette adhésion peut



Dans son discours, le Premier ministre a dit que «le Conseil de l'Europe et l'Union européenne sont tous les deux nécessaires, sont tous les deux différents et sont tous les deux uniques»

être envisagée indépendamment du processus de ratification du traité constitutionnel.

La deuxième mesure serait «la reconnaissance par l'Union du Conseil de l'Europe comme la référence continentale en matière de droits de l'Homme». Les arrêts et conclusions de ces mécanismes de suivi seraient systématiquement cités comme référence. La consultation par l'Union européenne du commissaire aux droits de l'Homme et des experts juridiques du Conseil de l'Europe serait la règle dans le processus d'élaboration de nouveaux projets de directives ou de mesures politiques et/ou judiciaires qui touchent à ces questions.

Le commissaire aux droits de l'Homme devrait devenir, selon Jean-Claude Juncker, l'institution à laquelle l'Union européenne, comme

par ailleurs tous les États membres du Conseil de l'Europe, devraient pouvoir avoir recours pour toutes les questions de droits de l'Homme non couvertes par les mécanismes de suivi et de contrôle en place. Le Premier ministre demande en conséquence que le bureau du commissaire aux droits de l'Homme soit doté des moyens qui lui permettront de s'acquitter de cette tâche.

La question de l'Agence européenne des droits fondamentaux (AEDF) de l'Union européenne, qui a soulevé des inquiétudes dans le sens où elle pourrait entamer l'unicité, la validité et l'efficacité des instruments de suivi de l'application des droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, trouvera selon le Premier ministre une issue positive si l'Agence ne traitera que du respect des droits fondamentaux dans le seul cadre

de la mise en œuvre du droit communautaire. Autres mesures proposées dans ce cadre: la CEDH et les mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe figureront dans ses statuts comme référence fondamentale. Le commissaire aux droits de l'Homme y sera mentionné comme partenaire essentiel. Le Conseil de l'Europe sera représenté dans les instances dirigeantes de l'Agence et le commissaire aux droits de l'Homme y sera associé sans voix délibérative.

Dans son rapport, Jean-Claude Juncker propose également que l'Union européenne développe avec le Conseil de l'Europe un dispositif de promotion et de renforcement de la démocratie. Il s'agit d'utiliser pleinement l'expertise de la commission de Venise, de faire du nouveau Forum sur l'avenir de la démocratie une instance centrale de réflexion et de proposition sur la participation citoyenne, de placer l'égalité homme-femme au cœur des deux projets et d'utiliser le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux pour renforcer la démocratie locale et régionale afin d'associer étroitement les 800 millions d'Européens au fonctionnement des deux organisations.

Un volet central du rapport est la proposition, dans l'intérêt de la sécurité des citoyens, que l'Union européenne et le Conseil de l'Europe mettent en place un espace juridique et judiciaire paneuropéen. Il s'agirait de développer de manière plus systématique un espace normatif minimal couvrant 46 États qui existe déjà dans certains domaines, en coordonnant les initiatives législatives là où les compétences des deux organisations se recoupent et en veillant à ce que l'intégrité du

droit communautaire ne soit pas entamée. Une plate-forme conjointe d'évaluation des normes qui ne préjugerait aucune décision politique, la recherche de la complémentarité des textes et, le cas échéant, la reprise réciproque des normes, l'intensification des activités de coopération à travers la Commission de Venise, la Commission européenne pour l'efficacité de la justice, le Groupement des États contre la corruption et Moneyval, une adhésion à ces instruments en temps utile, sont quelques chemins indiqués par le Premier ministre pour arriver à la création d'un tel espace juridique et judiciaire paneuropéen.

Le Premier ministre recommande que la coopération dans le cadre de la politique européenne de voisinage de l'Union européenne se concentre sur les États membres du Conseil de l'Europe et le Belarus, pays qui a vocation à devenir membre du Conseil de l'Europe. Les programmes conjoints, dont il souhaite qu'ils soient plus nombreux, seront les vecteurs privilégiés de la coopération entre les deux organisations, qui les concevront, les mettront en œuvre et les évalueront en commun.

En ce qui concerne le dialogue interculturel, qu'il considère comme «essentiel pour les décennies à venir», Jean-Claude Juncker recommande que dans la coopération avec le Conseil de l'Europe, il soit d'abord entendu comme un débat intra-européen entre des composantes différentes des sociétés européennes, et qu'il reste complémentaire de la «diplomatie interculturelle» que l'Union européenne a entamée au-delà des frontières du continent.

Les réunions entre dirigeants des deux organisations devraient être prises plus au sérieux, être plus structurées et dotées d'un ordre du jour solide. Des rencontres sur des sujets d'intérêt commun liés à la sécurité démocratique des citoyens du continent devraient avoir lieu autant que nécessaire en fonction de l'actualité et au niveau approprié.

Dans le souci de rééquilibrer ses relations avec d'autres organisations, dont l'Union européenne, le Conseil de l'Europe devrait aller selon Jean-Claude Juncker dans la voie d'élire son/sa secrétaire général(e) parmi les personnalités politiques qui, par leur action en faveur de la sécurité démocratique, bénéficient d'un haut degré de reconnaissance et de notoriété parmi leurs pairs et la population du continent. Il devrait envisager de préférence, et à l'instar de l'Union européenne, d'élire une personnalité qui possède une expérience de chef d'État ou de gouvernement.

Le prolongement logique de cet ensemble de mesures serait pour le Premier ministre luxembourgeois l'adhésion de l'Union européenne au statut du Conseil de l'Europe d'ici 2010, si d'ici là les traités de l'Union permettront une telle adhésion. En attendant, le Premier ministre a recommandé que l'UE délègue un représentant permanent résident auprès du Conseil de l'Europe et qu'elle reconnaisse le représentant diplomatique du Conseil de l'Europe auprès de l'Union.

Jean-Claude Juncker a demandé à l'Assemblée parlementaire de lui donner la parole dans le cadre d'un débat annuel sur le suivi de son rapport.

4^e sommet UE-Amérique latine et Caraïbes à Vienne

11-12 mai 2006

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, ont assisté, les 11 et 12 mai 2006 à Vienne, au 4^e sommet des chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne et de 33 États d'Amérique centrale et des Caraïbes (UE-ALC).

Pour Jean-Claude Juncker, «le développement des relations entre l'UE et l'Amérique latine repose sur une réelle volonté d'approfondissement. L'Union européenne serait ainsi le premier donateur dans la région, le premier investisseur et le deuxième partenaire commercial».

Dans son intervention, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a en outre souligné le passé difficile de l'Amérique latine, mais il a aussi relevé qu'aujourd'hui, «on peut se réjouir que beaucoup de choses ont évolué vers le bien», ce qui selon Jean-Claude Juncker est illustré par l'existence de démocraties dans tous les pays. «Il en découle donc que l'Europe partage avec l'Amérique latine un grand nombre de valeurs communes», a-t-il dit.

Le Premier ministre luxembourgeois a par ailleurs exprimé le souhait que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes restent entièrement maîtres de leur destin et qu'ils soient libres de décider de la manière dont l'exploitation de leurs ressources énergétiques se fera et que «ce n'est pas aux Européens de vous dire comment

les exploiter». Jean-Claude Juncker a cependant insisté sur l'importance d'un cadre juridique clair qui réglerait les questions liées à ces exploitations, notamment celles ayant trait aux investisseurs étrangers.

Le chef du gouvernement luxembourgeois a par ailleurs encouragé la Commission européenne de porter l'attention nécessaire à ce sujet dans le document sur la politique énergétique que le président José Manuel Barroso et le haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, Javier Solana, présenteront au Conseil européen des 15 et 16 juin 2006.

Selon le Premier ministre, il ne suffit pas de belles paroles, mais il importe de faire suivre celles-ci par des actes concrets.

En marge des réunions plénières, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, ont eu des entretiens bilatéraux avec le président de la République du Nicaragua, Enrique Bolaños, la vice-présidente de la République du Salvador, Ana Vilma de Escobar, le vice-président de la République de Cuba, Carlos Lage Dávila, ainsi qu'avec le ministre des Affaires étrangères de Cuba, Felipe Pérez Roque.



Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn au sommet des chefs d'État à Vienne

Octavie Modert au Conseil des ministres de la Culture de l'UE à Bruxelles

18 mai 2006

Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, a participé le 18 mai 2006 au Conseil des ministres de la Culture de l'UE à Bruxelles sous Présidence autrichienne.

Les ministres ont marqué leur accord avec les programmes Culture 2007 et Citoyens pour l'Europe pour la période 2007-2013. Le premier – programme de troisième génération – représente un instrument unique de financement et de programmation pour la coopération culturelle. Le second a pour but de rapprocher les citoyens et la société civile de l'Europe, p.ex. en encourageant la participation au niveau local.

Le Conseil a également dégagé une approche commune sur la mise en œuvre des activités en rapport avec l'Année européenne du dialogue interculturel 2008.

Les ministres ont ensuite adopté une décision sur les modalités de mise en œuvre de la convention Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, négociée en grande partie sous Présidence luxembourgeoise.

Le Conseil a finalement procédé à un échange de vues sur le renforcement des industries créatives européennes. La secrétaire d'État s'est félicitée du document stratégique de la Présidence qui s'inscrit dans le suivi du séminaire sur les industries culturelles organisé sous Présidence

luxembourgeoise. Octavie Modert a souligné à cet égard que les industries de la créativité constituent une contribution importante à la croissance et à l'emploi, car elles ont un rôle phare à assumer dans l'économie de demain et ce, notamment, d'un point de vue de l'innovation et du savoir-faire.

Le ministre Jean-Louis Schiltz a représenté le Luxembourg pour les questions relevant de l'audiovisuel. Dans ce cadre, les ministres ont eu un premier échange de vues sur la nouvelle proposition de directive sur les services audiovisuels.

Le ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, au Conseil «Énergie»

8 juin 2006

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a participé au Conseil «Énergie» le 8 juin 2006 à Luxembourg.

Les ministres des 25 États membres ont discuté des relations internationales dans le domaine de l'énergie, question étroitement liée à la sécurité d'approvisionnement. Tout en rappelant que l'énergie est de la compétence des États membres, ils ont souligné l'importance pour l'Europe de parler d'une seule voix dans ses rapports avec les grands pays producteurs, tels la Russie ou les pays de l'OPEP.

Ainsi, les ministres se sont félicités des progrès réalisés dans le dialogue avec l'OPEP sur les prix du pétrole, la transparence des informations sur les stocks pétroliers

et les investissements, dialogue qui avait été initié sous Présidence luxembourgeoise. Les liens avec l'OPEP seront encore renforcés avec la création d'un centre de technologie commun, tel qu'il existe déjà avec la Russie.

Jeannot Krecké, lors de son intervention, a plaidé pour que le Conseil «Énergie» joue un rôle plus important en se saisissant concrètement des dossiers afin de mieux préparer les négociations avec les pays producteurs.

Les ministres en charge de l'Énergie ont décidé de mettre en place des plans d'action nationaux dans le domaine de la biomasse afin de renforcer l'utilisation de cette source d'énergie renouvelable et de diversifier ainsi de manière durable les sources d'énergie.

La Commission a ensuite présenté les premiers résultats des consultations publiques sur les livres verts sur l'efficacité énergétique.

Lors d'un débat d'orientation, les ministres ont retenu qu'un marché intérieur de l'énergie qui fonctionne était une condition préalable pour toute politique énergétique extérieure. Les initiatives régionales comme le marché commun scandinave de l'électricité ou le Forum de l'énergie du Nord-Est ont été présentées et approuvées par le Conseil qui voit là une possibilité d'avancer vers un marché intérieur de l'énergie intégré.

Le Luxembourg participe au Forum de l'énergie du Nord-Est avec la France, l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas.



Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, lors du Conseil «Énergie»

En marge du Conseil, Jeannot Krecké a participé à une réunion des ministres de ces cinq États qui collaborent dans des domaines tels la sécurité d'approvisionnement et l'échange d'information entre organes de contrôle. Lors de cette réunion, le ministre a insisté: «Le marché intérieur ne doit pas faire abstraction de la solidarité entre les États membres. Il est primordial que les régions plus pauvres ou isolées soient bien desservies, même si elles sont moins intéressantes financièrement pour les fournisseurs.»

Jean-Marie Halsdorf participe au Conseil «Environnement»

27 juin 2006

Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, a participé au Conseil «Environnement», qui s'est tenu le 27 juin 2006 à Luxembourg, pour les points liés à la gestion de l'eau, en l'occurrence la proposition de directive relative à l'évaluation et à la gestion des inondations, ainsi que l'information de la Commission européenne en ce qui concerne l'action européenne pour lutter contre la pénurie d'eau et les sécheresses.

La proposition de la directive inondation vise à réduire et à gérer les risques liés aux inondations pour la santé humaine, l'environnement et les biens économiques. Après une étape préliminaire d'évaluation

visant à délimiter les régions à risque d'inondation, la directive prévoit l'élaboration de cartes de risque d'inondation ainsi que la mise en œuvre de plans de gestion des risques d'inondation. L'approche des bassins versants fait partie intégrante de la future directive inondation afin de permettre une approche intégrée avec les dispositions de la directive-cadre eau. Le Conseil «Environnement» a réussi à trouver un accord politique sur base d'un texte de compromis de la Présidence autrichienne, qui tient également compte de certaines préoccupations luxembourgeoises, dont notamment l'approche des sous-bassins, en l'occurrence la Moselle, ainsi que de la prise en compte de travaux existants réalisés avant l'entrée en vigueur de la directive.

En ce qui concerne l'action européenne pour lutter contre la pénurie d'eau et les sécheresses, la Commission européenne a présenté un rapport préliminaire qui servira de base de travail à un nouveau groupe de travail regroupant les experts de la Commission et des États membres. Ce groupe de travail présentera ses conclusions avant la fin de l'année, afin de permettre de dégager des options politiques en la matière.

Le Conseil «Environnement» a dégagé des orientations générales sur la proposition de directive concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe; l'accord politique interviendra dès que le Parlement européen aura délivré son avis en première lecture, c'est-à-dire en automne 2006.

L'objectif de la proposition consiste à fusionner et à réviser substantiellement



Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, et Josef Pröll, ministre de l'Environnement autrichien, lors du Conseil «Environnement»

les dispositions en vigueur ainsi qu'à introduire des contrôles de l'exposition humaine aux PM 2,5 (particules fines). La future réglementation vise à réduire l'exposition des personnes à la pollution atmosphérique, notamment aux particules fines, ceci en vue de garantir des niveaux de qualité de l'air exempts d'incidences négatives et de risques notables en termes de santé humaine et d'environnement. Une certaine marge de manœuvre est accordée aux États membres pour leur permettre de s'acquitter de leurs obligations et plus particulièrement de prendre les mesures qui s'imposent dans les zones et agglomérations exposées à un risque de dépassement des normes de qualité de l'air.

Suite aux débats intervenus lors des Conseils «Environnement» de décembre 2005 et de mars 2006, les ministres de l'Environnement ont eu un nouvel échange de vues sur le dossier OGM, l'objectif consistant – sur initiative lancée par le Luxembourg en octobre 2005 – à améliorer le processus de décision

considéré comme étant peu transparent et insuffisamment démocratique. Le Conseil «Environnement» a notamment reconnu la nécessité d'une application conséquente du principe de précaution en la matière.

Conseils «Affaires générales et relations extérieures»

Janvier-juin 2006

CAGRE: 30 janvier 2006

Le 30 janvier 2006, le Conseil «Affaires générales et relations extérieures» s'est réuni sous Présidence autrichienne à Bruxelles. Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre délégué des Affaires étrangères et de l'Immigration, Nicolas Schmit, y ont représenté le Luxembourg.

La session «Affaires générales» était consacrée à la présentation, en débat public, des programmes

annuels opérationnels du Conseil et de la Commission. À cette occasion, le président de la Commission a présenté, dans la perspective du Conseil européen de mars 2006, les principales orientations contenues dans le rapport de progrès portant sur la stratégie de Lisbonne renouvelée.

La session «Relations extérieures» a porté sur l'actualité politique au Proche-Orient après les élections palestiniennes, la situation en Irak suite à la confirmation des résultats des élections législatives et le dossier nucléaire iranien.

Lors d'un point de presse en marge du Conseil, le ministre luxembourgeois a fait part de la volonté unanime des pays membres de l'Union européenne «d'impliquer le Conseil de sécurité des Nations unies» s'il n'y a pas de progrès dans les pourparlers nucléaires avec l'Iran.



Le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, avec son homologue danois, Per Stig Møller, le 20 janvier à Bruxelles

«Nous sommes aussi déterminés à renforcer les instruments existants en matière de non-prolifération nucléaire, notamment dans le cadre de l'Agence internationale d'énergie atomique.»

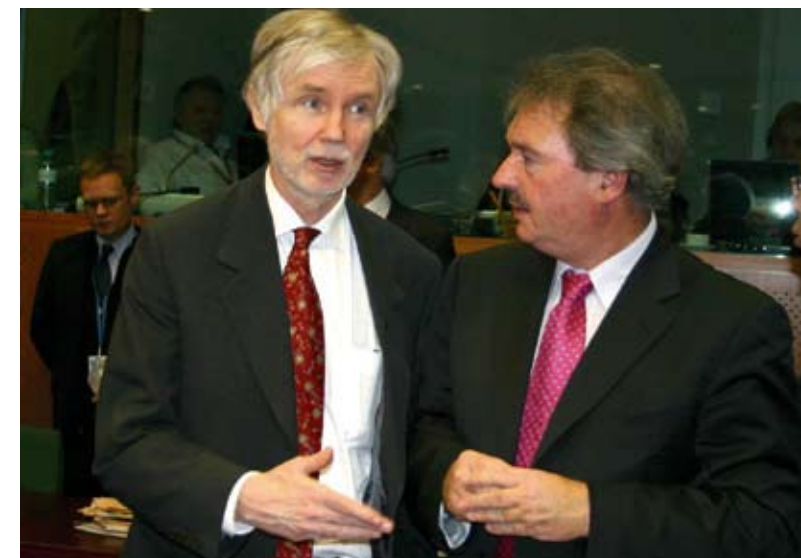
Interrogé sur les résultats des élections législatives palestiniennes, Jean Asselborn a rappelé les trois conditions que doivent remplir les membres du prochain gouvernement palestinien pour être considérés comme des interlocuteurs légitimes par les Européens: renoncer à la violence, reconnaître le droit d'Israël à exister et accepter les accords internationaux. «C'est sur cette base que l'Union européenne est prête à continuer son soutien au développement économique palestinien et à la construction d'un État démocratique», a indiqué le chef de la diplomatie luxembourgeoise.

La réunion du Conseil a par ailleurs permis aux ministres des Affaires étrangères d'évoquer les relations de l'Union européenne avec l'Asie et l'Amérique latine, les Balkans occidentaux, la Biélorussie et l'Afghanistan. Pour sa part, la Commission européenne a fait part de son évaluation de la négociation au sein de l'Organisation mondiale du commerce.

CAGRE: 27 février 2006

Le Conseil «Affaires générales et relations extérieures» s'est réuni sous Présidence autrichienne le 27 février 2006 à Bruxelles. Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, y a représenté le Luxembourg.

Au titre des affaires générales, le Conseil a préparé la réunion



Jean Asselborn et son homologue finlandais, Erkki Tuomioja, le 27 février à Bruxelles

du Conseil européen des 23 et 24 mars, sur la base d'un premier ordre du jour diffusé par la Présidence. Il a également fait le point sur le dossier des perspectives financières et la négociation d'un accord interinstitutionnel avec le Parlement européen.

Du côté des relations extérieures, le Conseil a débattu des relations avec les Balkans occidentaux et a évoqué la situation en Irak.

Les ministres ont fait le point sur le dossier iranien et ont eu une discussion sur le processus de paix au Proche-Orient et les relations avec l'Autorité palestinienne à la lumière des évolutions récentes.

Le Conseil a également discuté des réactions suscitées dans le monde musulman par la publication de certaines caricatures.

Finalement, les ministres ont abordé la situation en République démocratique du Congo et la réponse que

l'Union aurait pu apporter à l'appel lancé par le secrétaire général des Nations unies.

CAGRE: 20 mars 2006

Le Conseil «Affaires générales et relations extérieures» s'est réuni à Bruxelles le 20 mars 2006. Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, y ont représenté le Luxembourg.

La session Affaires générales a été principalement consacrée à la préparation du Conseil européen des 23 et 24 mars, portant sur les questions liées à l'emploi et à la croissance.

Au titre des relations extérieures, la Commission a rendu compte des réunions qui se sont tenues récemment à propos du cycle de Doha de l'Organisation mondiale du commerce.



Jean Asselborn et son homologue slovaque, Edouard Kukan, le 20 mars à Bruxelles

Les ministres sont ensuite revenus, après leur réunion informelle à Salzbourg les 10 et 11 mars 2006, sur la situation dans les Balkans occidentaux, avant de faire le point sur les derniers développements au Proche-Orient et la situation en Irak.

L'Union européenne a également réitéré son appel à l'Iran à se conformer aux demandes de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et à abandonner toute activité liée à l'enrichissement d'uranium. Le ministre Jean Asselborn a exprimé son profond regret «que l'Iran n'ait pas appliqué les mesures jugées nécessaires par l'AIEA» et a précisé que l'Union européenne restait «attachée à une solution diplomatique» dans ce dossier.

Faisant suite à une demande du secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, les Vingt-cinq se sont mis d'accord pour dépêcher une force militaire de quelque 1 500 hommes en République démocratique du Congo pour aider au bon déroulement des premières élections libres, présidentielle et législatives, qui se tiendront le 18 juin 2006. Les

Nations unies avaient demandé aux Européens d'envoyer une mission de soutien aux 17 000 hommes de la force de maintien de la paix de l'ONU déjà présents sur le terrain.

Pour sa part, le ministre Jean Asselborn a fait savoir que le Luxembourg étudiera au cours des semaines à venir la possibilité de contribuer à la mission de l'Union européenne au Congo. «Il s'agit ici d'une décision qui devra être prise en concertation avec le ministre de la Défense et la Chambre des députés. La stabilité de la région des Grands lacs africains revêt une grande importance pour l'Europe, et notre pays essaiera d'apporter tout son soutien», a déclaré le chef de la diplomatie luxembourgeoise.

Le Conseil des ministres a par ailleurs évoqué le déroulement des élections présidentielles en Biélorussie et l'actualité politique au Soudan, et notamment l'appui que peut apporter l'Union européenne à la Mission africaine au Soudan.

Au déjeuner, les ministres des Affaires étrangères ont rencontré le Premier ministre libanais, Fouad Siniora, afin de discuter avec lui de la situation au Liban et des relations de ce pays avec l'Union européenne.

Présidence luxembourgeoise du Benelux

Dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Benelux, le ministre délégué Nicolas Schmit a rencontré ses homologues belge et néerlandais pour un déjeuner de travail consacré aux préparatifs du prochain sommet Benelux.

À l'occasion de la réunion du Conseil, le ministre Jean Asselborn a présenté une position commune du Benelux sur la sécurité énergétique et la politique étrangère, sujet qui figure à l'ordre du jour du Conseil européen des 23 et 24 mars 2006. Les trois pays plaident notamment pour une stratégie commune de l'Union européenne «réconciliant les domaines de la politique communautaire et de la politique étrangère».

La contribution commune de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg avait été adoptée lors d'une réunion des chefs de la diplomatie des trois pays en marge du Conseil des ministres à Bruxelles. Les concertations au sein du Benelux se poursuivront dans les prochains jours à l'occasion d'un sommet des chefs de gouvernement des trois pays, qui aura lieu en prélude au Conseil européen de printemps le 22 mars 2006.

CAGRE: 10-11 avril 2006

Le Conseil «Affaires générales et relations extérieures» de l'Union européenne s'est réuni à Luxembourg les 10 et 11 avril 2006.

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, ont représenté le Luxembourg lors du premier jour de la réunion. Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a participé aux discussions consacrées au développement.

Au titre des affaires générales, le ministre hongrois a informé le



Jean Asselborn en conversation avec son homologue néerlandais, Bernard Bot, le 10 avril

Conseil de la concertation en cours entre les pays affectés par les inondations en Europe centrale.

Au titre des relations extérieures, le commissaire européen au Commerce, Peter Mandelson, a présenté un nouvel état des négociations à l'Organisation mondiale du commerce en vue de la réunion prévue à Genève fin avril.

Les ministres ont eu une discussion sur les aspects externes de la stratégie de développement durable de l'Union européenne, avant d'évoquer les suites des élections en Ukraine.

Suite à un échange de vues sur la situation en Biélorussie, le Conseil des ministres a imposé des interdictions de visa à l'égard de 31 personnalités biélorusses, y compris le président Alexandre Loukachenko, jugées responsables d'atteintes aux normes électorales internationales. Cette liste de personnes sanctionnées n'est pas «exhaustive et fera

l'objet d'un réexamen constant», ont souligné les ministres européens. «Nous avons également demandé à la Commission européenne de présenter des propositions pour permettre d'autres mesures ciblées contre les responsables du régime, comme par exemple un gel des avoirs de ces personnes», a précisé le chef de la diplomatie luxembourgeoise, Jean Asselborn.

S'agissant du Proche-Orient, les ministres ont défini les orientations à donner à l'aide européenne aux Palestiniens, à la suite des élections et de la constitution du nouveau gouvernement. Ils ont ainsi décidé la suspension de toute aide directe de l'Union européenne au gouvernement palestinien. En même temps, l'Union européenne a promis de poursuivre son soutien au peuple palestinien face aux besoins de première nécessité. «Ce serait une grave erreur politique de sanctionner tout un peuple. C'est pourquoi nous tenterons de trouver des canaux pour que les Palestiniens

puissent continuer à bénéficier du soutien financier de l'Union européenne, sans qu'on passe par les coffres budgétaires du nouveau gouvernement», a expliqué le ministre Jean Asselborn.

Les chefs de la diplomatie européenne ont fait le point sur le dossier nucléaire iranien, après l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies d'une déclaration présidentielle et la réunion de Berlin. Ils ont exprimé leur attachement à une «solution diplomatique» et demandé à nouveau à Téhéran de «suspendre toute activité liée à l'enrichissement et toute activité de retraitement, y compris la recherche et le développement». Si l'Iran se conformait aux demandes de la communauté internationale, l'Union européenne serait prête «à reprendre les négociations et présenter une offre intéressante à Téhéran, y compris sur le nucléaire civil mais aussi l'économie», a indiqué le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères.

Le Conseil des ministres a par ailleurs évoqué le suivi du sommet des Nations unies et la mise en œuvre des réformes décidées à cette occasion.

Au titre du développement, les ministres ont eu une discussion sur plusieurs thèmes: l'énergie et le développement, les migrations, les futurs instruments de coopération de l'Union européenne, le partenariat avec les pays ACP et la préparation du 10^e fonds européen de développement.

CAGRE: 15-16 mai 2006

Le Conseil «Affaires générales et relations extérieures» s'est réuni le 15 mai 2006 à Bruxelles. Le

Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, y ont représenté le Luxembourg. Le ministre de la Défense, Jean-Louis Schiltz, a participé aux travaux du Conseil consacrés aux questions de défense.

Au titre de la session «Affaires générales», les ministres des Affaires étrangères ont eu une première discussion sur les préparatifs du Conseil européen des 15 et 16 juin prochains à Bruxelles.

Dans le cadre de la session consacrée aux relations extérieures, les ministres ont fait le point sur les préparatifs en vue du sommet entre l'Union européenne et la Russie, qui aura lieu le 25 mai 2006.

Ils ont évoqué la situation au Népal, au Soudan et au Tchad, les relations entre l'Union européenne et la Serbie-Monténégro, ainsi que les derniers développements en Bosnie-Herzégovine.

Les ministres sont ensuite revenus sur le dossier nucléaire iranien à la lumière des récentes discussions à New York. Les Vingt-cinq se sont déclarés prêts à aider l'Iran sur le plan du nucléaire civil, si Téhéran accepte d'arrêter le processus d'enrichissement d'uranium. «En parallèle à la résolution sur l'Iran qui sera présentée au Conseil de sécurité dans les prochaines semaines, l'Union européenne offrira au pays un programme de coopération dans la construction d'une centrale nucléaire haut de gamme. La réponse de l'Iran à une telle offre nous permettra de juger si les

objectifs du programme nucléaire iranien sont effectivement de nature pacifique», a précisé Jean Asselborn lors d'un point de presse à l'issue de la réunion du Conseil.

Concernant le processus de paix au Moyen-Orient, les discussions se sont concentrées sur la décision du Quartet de créer un mécanisme international destiné à faciliter la délivrance directe de l'aide au peuple palestinien. «Nous avons convenu de la mise en place d'un mécanisme pour fournir, dans les plus brefs délais, une assistance humanitaire aux personnes en situation de détresse à Gaza et en Cisjordanie», a déclaré le chef de la diplomatie luxembourgeoise. Et d'ajouter: «Il s'agit maintenant de finaliser dans les prochains jours les détails pratiques et le volume de l'assistance de l'Union européenne au peuple palestinien.»

Le Conseil a par ailleurs retenu une proposition du ministre Jean Asselborn d'inviter prochainement le nouveau chef de la diplomatie irakienne à Bruxelles. «Une telle rencontre serait l'occasion d'évoquer l'assistance qu'apporte l'Union européenne dans le renforcement des capacités administratives en Irak, ainsi que dans les domaines de la sécurité, de l'État de droit, des infrastructures, de l'énergie et des questions économiques», a souligné le ministre.

Lors d'une session conjointe, les ministres des Affaires étrangères et de la Défense ont évoqué l'action de l'Union européenne face aux situations d'urgence et de crise.

Pour leur part, les ministres de la Défense ont discuté de l'Agence européenne de défense ainsi que



Le ministre délégué aux Affaires étrangères, Nicolas Schmit, et la vice-présidente de la Commission européenne, Margot Wallström

de la préparation de l'opération européenne en République démocratique du Congo.

En marge du Conseil a également eu lieu un Conseil conjoint de l'Union européenne et du Conseil de coopération des États Arabes du Golfe.

CAGRE: 12 juin 2006

Le Conseil «Affaires générales et relations extérieures» s'est réuni à Luxembourg le 12 juin 2006. Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, y ont représenté le Luxembourg.

Au titre de la session «Affaires générales», les ministres se sont consacrés à la préparation du Conseil européen des 15 et 16 juin 2006 en évoquant notamment la mise en place de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Au titre de la session «Relations extérieures», le commissaire européen Peter Mandelson a fait le point sur les négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce ainsi que sur les relations commerciales entre l'Union européenne et le Conseil de coopération des États arabes du Golfe.

Le Conseil a ensuite examiné les préparatifs du prochain sommet entre l'Union européenne et les États-Unis ainsi que la situation à Cuba et les relations de ce pays avec l'Union européenne.

Les chefs de la diplomatie européenne ont décidé d'ouvrir le premier des 35 chapitres qui jalonnent les négociations d'adhésion avec la Turquie et la Croatie, celui sur la science et la recherche.

«En ouvrant la phase concrète des négociations d'adhésion, nous avons envoyé un signe d'encouragement

à la Turquie. En même temps, nous avons averti les autorités turques que nous nous attendons à des progrès tangibles d'ici l'automne concernant la ratification et la mise en œuvre du protocole additionnel au traité d'Ankara», a déclaré le ministre Jean Asselborn à l'issue du Conseil. L'Union européenne demande à la Turquie de laisser pénétrer sur son territoire «le plus rapidement possible» les avions et navires chypriotes grecs, comme le prévoient ses obligations en vertu de l'union douanière entre l'UE et la Turquie, a-t-il expliqué.

S'agissant des Balkans occidentaux, les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne ont signé un accord de stabilisation et d'association avec l'Albanie, première étape dans le rapprochement de ce pays avec l'Union européenne.

Suite au référendum sur l'indépendance qui s'est tenu au Monténégro

le 3 juin 2006, l'Union européenne a décidé de développer ses relations avec ce pays en tant qu'État «indépendant et souverain». Dans ce contexte, le Conseil a appelé les pays membres de l'Union européenne à «prendre les mesures nécessaires» pour reconnaître le nouvel État, en accord avec le droit international.

Lors du déjeuner, les chefs de la diplomatie ont eu un échange de vues sur l'Irak, en présence du ministre des Affaires étrangères irakien, Hoshyar Zebari. Pour sa part, le haut représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune, Javier Solana, a rendu compte de sa récente mission à Téhéran et de l'évolution du dossier nucléaire iranien.

Finalement, les ministres ont fait le point sur la situation au Proche-Orient. À cette occasion, la Commission a fait un rapport sur l'avancement des travaux visant à mettre en place un dispositif d'aide à la population palestinienne.

En marge de la réunion du Conseil «Affaires générales et relations extérieures», Jean Asselborn a eu des entretiens bilatéraux avec la ministre des Affaires étrangères israélienne, Tzipi Livni, ainsi qu'avec sa nouvelle homologue hongroise, Kinga Göncz.



Le ministre délégué Nicolas Schmit lors du Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Luxembourg le 12 juin 2006

Conseils «Agriculture et pêche»

Janvier-juin 2006

23 janvier 2006

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni le 23 janvier 2006 à Bruxelles.

Le Luxembourg a été représenté par le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Fernand Boden, et par la secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural, Octavie Modert.

Programme de la Présidence autrichienne

En guise d'introduction, Monsieur Josef Pröll, ministre de l'Agriculture et de l'Environnement de l'Autriche, et président en exercice du Conseil «Agriculture et pêche», a donné un bref aperçu sur le programme de travail du Conseil «Agriculture» pour le premier semestre 2006. Ainsi la consolidation de la politique agricole commune, dans le cadre des perspectives financières pour la période 2007 à 2013, et la contribution du modèle européen de l'agriculture à la stratégie de Lisbonne seront une des principales priorités de la Présidence autrichienne.

Concernant le développement rural, M. Pröll a souligné qu'il mettrait tout en œuvre pour que les États membres puissent planifier et préparer en temps utile les plans nationaux de développement rural. D'autres priorités seront le plan d'action sur la biomasse, l'agriculture biologique et le plan d'action sur le bien-être des

animaux. En outre, la réforme de l'organisation commune du marché du sucre sera finalisée, suite à l'accord politique de novembre 2005.

Plan d'action sur la biomasse

Le Conseil a eu un premier échange de vues sur les aspects agricoles concernant la nouvelle communication de la Commission sur le plan d'action pour promouvoir la biomasse. Ce plan d'action, présenté au Conseil par la commissaire Fischer-Boel en charge de l'Agriculture et du Développement rural, et par le commissaire Piebalgs, responsable pour le secteur de l'énergie, vise entre autres à augmenter l'utilisation des déchets forestiers, des rejets agricoles ou d'autres déchets à des fins énergétiques, par le biais de l'introduction de mesures d'encouragement basées sur le marché, tout en éliminant d'éventuelles barrières au développement de ce marché.

La communication de la Commission a également trait à la production et

aux mesures favorisant l'approvisionnement en plantes énergétiques dans le cadre de la politique agricole commune réformée. Le plan cite plus de 20 actions, dont la mise en œuvre démarrera en 2006. Ce plan d'action sera suivi par une autre communication de la Commission sur les biocarburants.

En général, les délégations ont accueilli favorablement le plan d'action, notamment dans la perspective de diminuer la dépendance de l'UE à des sources d'énergies fossiles. Dans ce contexte, certaines délégations ont souligné que le développement du secteur de la biomasse pourrait être accéléré en diminuant les contraintes administratives pour la production de produits agricoles *non-food*. Monsieur Fernand Boden a souligné que le Grand-Duché s'est engagé depuis plusieurs années sur la voie de l'utilisation de la biomasse, notamment au niveau du transport public, en promouvant, entre autres, la production de biogaz par le biais du soutien du développement rural.



Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, et Nihat Kabil, ministre de l'Agriculture de la Bulgarie, le 23 janvier à Bruxelles

Il a annoncé que de nouveaux projets sont en phase de finalisation, notamment dans le domaine de l'utilisation de déchets forestiers et que l'intérêt des agriculteurs pour les énergies renouvelables est très prononcé dans notre pays. En effet, l'utilisation de la biomasse est devenue déjà maintenant un pilier important de l'activité économique pour un certain nombre d'agriculteurs au Luxembourg. Cette filière présente un potentiel intéressant pour la diversification de l'activité agricole et peut avoir un effet positif sur l'image de l'agriculture européenne.

Qualité des aliments

La commissaire Fischer-Boel a fait une présentation de quatre propositions de la Commission sur la qualité des aliments, dont deux sur l'agriculture biologique.

Le nombre des produits régionaux et des spécialités faisant l'objet de dénominations enregistrées au titre de programmes de l'UE, qui s'élève actuellement à 720, tend à augmenter. La Commission souhaite que l'enregistrement devienne plus efficace et propose à cet effet de simplifier les procédures et de clarifier le rôle des États membres. La pièce maîtresse de ces propositions est un «document unique» permettant d'instruire les demandes d'enregistrement, document où doivent figurer toutes les données nécessaires à des fins d'information et de contrôle.

Les deux propositions sur l'agriculture biologique visent à améliorer l'information du consommateur en introduisant de nouvelles définitions et de nouveaux objectifs. Les nouvelles règles proposées par la Commission prévoient aussi une

plus grande flexibilité dans les législations régissant la production, afin de prendre en compte les conditions locales, tant au niveau climatique que des productions spécifiques.

Plan d'action pour le bien-être des animaux

Le commissaire Markos Kyprianou a procédé à une présentation du plan d'action de la Communauté sur la protection et le bien-être des animaux pour la période de 2006 à 2010. Les cinq actions principales envisagées par la Commission sont:

- une revalorisation des standards existants sur la base de nouvelles considérations scientifiques;
- la promotion de la recherche dans le domaine du bien-être animal;
- l'amélioration des indicateurs sur le bien-être;
- une meilleure information des citoyens;
- le soutien et la prise d'initiatives au niveau de forums internationaux en ce qui concerne le bien-être des animaux.

Grippe aviaire

Le commissaire Kyprianou a également fait part des récentes évolutions en ce qui concerne la grippe aviaire. Il a souligné qu'à ce stade, aucun foyer de grippe aviaire n'a été détecté dans les pays avoisinant la Turquie.

Néanmoins, vu la forte probabilité que des oiseaux migrateurs aient amené le virus en Turquie, la

Commission proposera une prolongation générale de l'interdiction d'importation dans l'UE d'oiseaux captifs jusqu'à la fin des migrations printanières. Pour permettre de surveiller la présence de la grippe aviaire dans la Communauté, le cofinancement communautaire des programmes de surveillance des États membres a été prolongé pour couvrir toute l'année en cours. Certaines délégations ont souligné leurs inquiétudes face à l'irresponsabilité des voyageurs, qui ramènent des produits d'animaux comme souvenir de régions à risque, et ont également recommandé de continuer la surveillance de la situation en Afrique, lieu d'hivernage des oiseaux migrateurs qui survolent l'Europe. Elles soutiennent la mise en œuvre d'une *task force* d'experts vétérinaires pouvant agir rapidement et localement contre les foyers de grippe aviaire. Le commissaire a indiqué que les voyageurs devraient être mieux informés, notamment par la distribution de prospectus au cours du voyage. En ce qui concerne une force d'intervention rapide, il a indiqué qu'une telle équipe a déjà été opérationnelle dans des pays voisins à l'Union européenne (Roumanie, Russie et Turquie). La situation en Afrique est surveillée en collaboration avec la FAO (*Food and Agriculture Organization*), l'OMS (Organisation mondiale de la Santé) et l'OIE (Organisation internationale des épizooties).

Marché de la viande de volaille

La délégation italienne, soutenue par de nombreuses délégations, a fait part de ses inquiétudes concernant l'effet négatif de la grippe aviaire sur le marché de la viande de volaille.

20 février 2006

Le gouvernement y a été représenté par Octavie Modert, secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural.

- organisation commune des marchés dans le secteur du sucre: adoption d'un règlement du Conseil;

- 25 avril 2006**

Le gouvernement y a été représenté par Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, et par Octavie Modert, secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural.

Le contrôle de la grippe aviaire est bien harmonisé dans la Communauté. La législation, mise en place au niveau européen et qui a comme objectif de prévenir l'entrée de la maladie sur le territoire européen, d'informer et de responsabiliser le public et les producteurs, de contrôler la maladie et de prévenir le contact entre les oiseaux sauvages et les animaux d'élevage, a fait preuve d'efficacité, étant donné qu'aucun foyer secondaire n'a pu être constaté jusqu'à ce jour.

Le règlement prévoit un cofinancement de ces aides à part égale entre États membres de l'UE et le budget agricole communautaire.

Le Luxembourg s'est félicité de cette initiative par laquelle la Commission européenne s'est finalement déclarée prête à introduire un nouveau mécanisme de soutien des producteurs de la filière avicole confrontés à des problèmes d'ordre économique du fait des réactions provoquées par la grippe aviaire. Les organisations agricoles et certains États membres, notamment ceux les plus touchés par cette crise, réclamaient depuis plusieurs mois des aides exceptionnelles pour faire face à la baisse des revenus des éleveurs, provoquée par la chute de la consommation de la viande de volaille. Selon le dispositif adopté par les ministres, les États membres présenteront leurs plans nationaux d'aides à la Commission européenne, qui les évaluera et décidera au cas par cas si elle peut les accepter.

La commissaire Fischer Boel a encore rendu compte des réunions qui se sont tenues récemment à propos du cycle de Doha de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

précise. La commissaire a souligné que l'offre mise sur table par la Communauté en octobre 2005 reste valable et que la Commission continuera de respecter son mandat de négociation.

Dans son intervention, le ministre Fernand Boden, tout en soulignant la nécessité d'un débat équilibré entre les parties, incluant la défense des aspects non commerciaux, a exprimé son soutien à la Commission, avec le souhait que l'Europe continue à être considérée comme partenaire fort et uni à l'OMC.

22-23 mai 2006

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni à Bruxelles le 22 mai 2006. Le gouvernement y a été représenté par Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.

à la disparition de nombreuses dispositions indispensables. Ainsi, le ministre a insisté que les règles d'exécution devront assurer les mêmes garanties au niveau de la production, de la préparation et du contrôle des produits issus de l'agriculture biologique que celles assurées par la réglementation actuellement en vigueur. En outre, le Luxembourg est ouvert pour étendre le champ d'application du règlement au secteur de la restauration collective et s'est déclaré en faveur de l'apposition obligatoire du logo européen dans un format lisible sur les produits biologiques, afin d'en améliorer l'identification par les consommateurs européens.

Lors d'un déjeuner des ministres, la commissaire Fischer Boel a fait le point sur les récentes évolutions dans le dossier des négociations agricoles à l'OMC. Elle a souligné qu'il était hors de question que l'Union européenne table une nouvelle offre unilatérale, sans que les autres partenaires du cycle de Doha bougent, dont les USA en ce qui concerne le soutien interne de leur agriculture ou le Brésil dans le domaine de l'accès au marché des produits non agricoles. La prochaine échéance importante du cycle de Doha est une réunion de négociation au niveau ministériel prévue par le directeur général de l'OMC, Pascal Lamy, pour le mois de juin.

Du point de vue vétérinaire, le commissaire Markos Kyprianou a présenté notamment l'état des lieux au sujet de la grippe aviaire. Il a tenu à mettre en garde les États membres de rester vigilants, même si le nombre de cas chez des oiseaux sauvages a nettement baissé depuis le mois d'avril. Ainsi, la levée des mesures de biosécurité dans les régions menacées doit être basée sur une étude des risques appropriée. La commissaire Fischer Boel, pour sa part, a indiqué que les problèmes liés à la chute de la consommation de viande de volaille semblent révolus. À ce stade, 13 États membres auraient l'intention de soumettre une demande pour venir en aide aux agriculteurs touchés par cette crise.

19 juin 2006

98 Numéro 2006 – janvier-juin

y était représenté par Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, et par Octavie Modert, secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural.

Les ministres de l'Agriculture ont entamé leurs travaux avec une première discussion du plan d'action forestier présenté récemment par la Commission. Ce plan, qui se base notamment sur les trois piliers du développement durable, a été accueilli très favorablement par toutes les délégations, en particulier en ce qui concerne les aspects ayant trait à la production d'énergie à partir de la filière bois. C'est ainsi que le ministre Fernand Boden a félicité la Commission d'avoir communiqué un plan d'action aussi équilibré. Dans ce contexte, le ministre a souligné que le Luxembourg a déjà lancé un certain nombre de projets identifiés par le plan d'action, tels que le bois-énergie ou la promotion du matériau bois pour la construction, et qu'il se réjouit de partager ces expériences avec les autres États membres dans le cadre de ce plan d'action.

Suite à ce débat, la commissaire Fischer Boel, en charge de l'Agriculture, a fait le point sur les récentes évolutions dans le dossier des négociations agricoles à l'OMC. Elle a insisté qu'il est hors de question que l'Union européenne table une nouvelle offre unilatérale, sans que les autres partenaires du cycle bougent. Si toutes les délégations ont exprimé leur soutien à la commissaire Fischer Boel, dans son rôle de chef négociateur de l'agriculture pour l'UE, bon nombre de délégations ont insisté sur la nécessité d'un vrai



Fernand Boden en conversation avec Cornelis Pieter Veerman le 19 juin à Luxembourg

parallélisme. Le ministre Fernand Boden, pour sa part, a ainsi souligné que le cycle de Doha ne devrait pas se limiter à un *round* purement agricole. En outre, le Luxembourg plaide pour que les aspects non commerciaux, tels que la protection de l'environnement et du bien-être des animaux, soient pris en compte dans les négociations, au regard d'un commerce mondial plus équitable.

Après l'adoption de la proposition de distribution des fonds à titre de développement rural pour la prochaine période de programmation 2007-2013, décision basée sur l'accord concernant les perspectives financières du Conseil européen de décembre 2005, les ministres européens de l'Agriculture se sont penchés sur les points à l'ordre du jour sous la responsabilité du commissaire Markos Kyprianou, en charge de la sécurité alimentaire et de la protection des consommateurs.

En premier lieu, le Conseil a tenu un débat public au sujet du plan

d'action pour la protection et le bien-être des animaux au cours de la période 2006-2010. Ce plan d'action entend définir clairement l'orientation de la politique communautaire en la matière et promouvoir des normes élevées dans ce domaine aux niveaux communautaire et international. Le plan vise en outre à renforcer la coordination et la recherche en matière de bien-être animal. La secrétaire d'État Octavie Modert a salué l'initiative de la Présidence d'organiser un débat public au sujet du bien-être des animaux, débat qui donne l'occasion à la société civile de connaître les efforts investis par l'agriculture dans ce domaine. Ce sujet est une préoccupation principale pour l'UE et pour le Grand-Duché de Luxembourg.

L'arsenal législatif communautaire dans le domaine du bien-être animal est déjà important, mais cela n'empêche pas que des législations nouvelles concernant des espèces animales spécifiques soient prospectées, pourvu qu'elles soient

fondées sur des bases scientifiques solides, sur le souci de la faisabilité et sur l'évaluation de l'impact socio-économique, a souligné Octavie Modert dans son intervention.

Dans ce contexte, elle a rappelé que le Luxembourg, en concertation avec le secteur agricole, devance dans certains domaines les normes minimales imposées par la législation communautaire, telles que l'interdiction de la détention des poules pondeuses en cages non aménagées, prévue déjà pour le 1^{er} janvier 2007 (au lieu du 1^{er} janvier 2012). La proposition de directive du Conseil fixant les règles minimales de protection des poulets destinées à la production de viande était le deuxième sujet vétérinaire discuté lors de cette session du Conseil. Le Luxembourg est d'avis que cette proposition est à considérer comme une suite logique de la réglementation établissant des normes minimales en termes de protection des poules pondeuses. Le Grand-Duché de Luxembourg peut ainsi se rallier au calendrier de la mise en œuvre des différentes étapes de cette proposition de directive, pour autant qu'elle se réalise dans des délais raisonnables et que les indicateurs de bien-être animal et les normes de densité restent, le cas échéant, adaptables en fonction des résultats des rapports élaborés par la Commission. La secrétaire d'État Octavie Modert n'a pas manqué de relever les coûts additionnels que génère la mise en application de cette proposition de directive pour certains États membres et qu'il y a lieu, de façon plus générale, de relever la compétitivité et la qualité des produits originaires

de la Communauté par un étiquetage clair et informatif à l'adresse du consommateur.

Faisant allusion aux initiatives à développer pour inciter à une amélioration du niveau de bien-être animal dans les pays tiers, Octavie Modert a déclaré que le Grand-Duché de Luxembourg était sur le point de soumettre l'importation de peaux de chiens et de chats à une licence prévue par la réglementation nationale.

Finalement, le commissaire Kyprianou a présenté l'état des lieux au sujet de la grippe aviaire. Il a tenu à mettre en garde les États membres de rester vigilants, même si le nombre de cas de grippe aviaire décelés chez des oiseaux sauvages a baissé très nettement dans la plupart des pays de l'Union européenne.

Réunions de l'Eurogroupe et Conseils «Affaires économiques et financières»

Janvier-juin 2006

23-24 janvier 2006

Le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, a présidé la réunion de l'Eurogroupe qui s'est tenue le 23 janvier 2006 à Bruxelles. Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, y a représenté le gouvernement luxembourgeois.

Réunion de l'Eurogroupe

Les ministres des Finances des 12 États membres de la zone euro, la Commission européenne et la

Banque centrale européenne ont analysé la situation économique de la zone euro et ont conclu que «la reprise économique est en marche» selon les dires du président Juncker, qui a pourtant rappelé que certains risques continuent à peser sur cette reprise, «notamment au niveau de l'évolution des prix pétroliers, surtout dans le contexte des incertitudes liées à la situation en Iran et au Nigéria». Jean-Claude Juncker a également souligné la nécessité de «suivre attentivement la persistance des déséquilibres globaux».

Sur un plan interne, l'Eurogroupe a constaté avec satisfaction «qu'il y a une très nette reprise des investissements, que les indicateurs de confiance et au niveau des entreprises et au niveau des consommateurs ont bonne mine et que le niveau général du chômage est en train d'être corrigé vers le bas». S'ajoutent à ce constat le maintien, à un niveau élevé, des exportations et «une modération salariale qui perdure».

L'Eurogroupe a eu un échange de vues sur les situations budgétaires des États membres, notamment de ceux à l'encontre desquels une procédure de déficit excessif est en cours. «Sur ce point», a déclaré le président de l'Eurogroupe, «les informations qui nous furent fournies par les différents ministres – et notamment par le ministre allemand – nous amènent à croire que les engagements des uns et des autres pourront être tenus, dans la mesure notamment où les résultats des exercices de 2005 ont été meilleurs que nous ne le pensions et que les gouvernements concernés ne le pensaient il y a plusieurs mois».

Les ministres des Finances ont finalement applaudi le gouvernement finlandais pour la mise en œuvre rigoureuse de son programme de stabilité qui, selon les mots de Jean-Claude Juncker, «impressionne les autres membres du groupe» et font que la Finlande est devenue «l'élève modèle de la classe».

Le président Jean-Claude Juncker a demandé à ses collègues de lui faire part des propositions de leurs gouvernements concernant la succession de M. Ottmar Issing au comité directeur de la Banque centrale européenne. La seule proposition énoncée à ce stade fut celle du gouvernement fédéral allemand qui propose la candidature de Jürgen Stark, actuellement vice-président de la Bundesbank.

Conseil «Affaires économiques et financières»

Le Conseil «Affaires économiques et financières» du 24 janvier 2006 a fait un tour d'horizon des priorités de la Présidence autrichienne en matière économique et financière.

Dans le cadre de la mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance, les ministres des Finances et/ou de l'Économie des 25 États membres ont examiné les programmes de stabilité et les programmes de convergence d'une série d'États membres et ont suivi la recommandation de la Commission européenne d'entamer une procédure de déficit excessif à l'encontre du Royaume-Uni.

Le Conseil s'est penché une nouvelle fois sur le dossier des taux de TVA réduits dont le régime a expiré le 31 décembre 2005 sans que le Conseil n'ait pu s'entendre sur une



Jean-Claude Juncker en conversation avec Thierry Breton, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie français, lors des réunions de l'Eurogroupe en janvier 2006

prolongation des dispositions existantes. Finalement, un accord a pu être trouvé entre 22 des 25 États membres de prolonger l'application des taux de TVA réduits sur les services à forte intensité de main-d'œuvre jusqu'au 31 décembre 2010. Les dix nouveaux États membres auront la possibilité d'appliquer des taux réduits dans le même domaine s'ils en font la demande jusqu'au 31 mars 2006. Comme l'unanimité est requise dans le domaine de la fiscalité, le Conseil a invité les trois États membres récalcitrants, à savoir Chypre, la République tchèque et la Pologne, à notifier leur accord pour la solution proposée avant la fin de la semaine en cours.

Le Conseil a eu un premier débat sur les points à l'ordre du jour du Conseil européen des chefs d'État ou de gouvernement des 23 et 24 mars 2006. À cet effet, ils ont entendu une présentation de la Commission européenne sur la mise en œuvre de la stratégie de

Lisbonne et ont adopté des conclusions en matière de qualité des finances publiques.

Finalement, les ministres ont fait le suivi de leurs discussions lors du Conseil «Affaires économiques et financières» du 6 décembre 2005 sur l'évolution des prix du pétrole et d'autres sujets en relation avec la production et la consommation de l'énergie.

13-14 février 2006

Le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker a présidé la réunion de l'Eurogroupe qui s'est tenue le 13 février 2006 à Bruxelles. Le gouvernement luxembourgeois était représenté par le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké.

Le 14 février, Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké ont assisté au Conseil «Affaires économiques et

financières» des 25 ministres des Finances et de l'Économie de l'Union européenne.

Réunion de l'Eurogroupe

Les ministres des 12 pays membres de la zone euro ont fait leur traditionnel tour d'horizon de l'évolution économique européenne et internationale. Pour ce qui est de la zone euro, les ministres ont dû constater que la croissance au 4^e trimestre 2005 est restée en deçà des attentes mais, comme l'a dit le président Juncker, «ce fait n'enlève rien au constat général qui est le nôtre et qui est partagé par la Banque centrale européenne, que la reprise de la croissance se confirme et se raffermir». Selon l'analyse des ministres, les États membres devront «tirer profit de la croissance retrouvée pour

poursuivre l'assainissement des finances publiques», permettant ainsi de relancer les réformes structurelles. L'Eurogroupe reste toutefois concerné par les divergences de croissance entre les différents États membres et dans les divers secteurs de l'économie. Les ministres estiment également que les perspectives de croissance restent exposées à des risques liés, notamment à l'évolution des prix du pétrole et à la situation géopolitique.

En matière de politique monétaire, l'Eurogroupe a eu un échange de vues avec le président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, et a exprimé sa confiance que la Banque centrale européenne «prendra une décision responsable, qui sera en ligne avec les attentes des marchés et aura à l'esprit les

répercussions que toute décision de politique monétaire aura sur les perspectives de croissance».

Les ministres ont finalement analysé le rapport de la Commission européenne sur la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne et plus particulièrement l'impact du vieillissement des populations sur les systèmes de Sécurité sociale dans les États membres. Là encore, l'Eurogroupe a souligné la nécessité de l'assainissement des finances publiques de telle manière à permettre aux pays membres d'augmenter à moyen et à long terme les budgets publics et privés en matière de recherche et de développement pour atteindre un niveau de 3% du PIB. D'autres priorités pour la zone euro sont l'augmentation du taux d'emploi et l'intensification de la concurrence dans le secteur des services.

Établissant un lien direct entre la stratégie de Lisbonne et le problème du vieillissement des populations, l'Eurogroupe a, selon les mots de son président Jean-Claude Juncker, retenu l'analyse que sans réformes, l'éventualité d'un «choc négatif» est bien réelle «dans la mesure où la croissance potentielle risque de souffrir de cette évolution démographique peu positive, avec des incidences notables sur les finances publiques». Comme l'Eurogroupe constate que les réformes menées notamment en France, en Autriche et en Allemagne commencent à produire des effets bénéfiques, les États membres sont invités à poursuivre leurs efforts notamment en termes de réduction des déficits budgétaires et de la dette publique ainsi qu'en termes d'augmentation du taux d'emploi et de la productivité.



De g. à dr.: Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jean-Claude Juncker, Premier ministre, Karl-Heinz Grassler, ministre des Finances autrichien, et Jean-Claude Trichet, président de la Banque centrale européenne



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, en dialogue avec le ministre des Finances allemand, Peer Steinbrück, lors des réunions de l'Eurogroupe

Conseil «Affaires économiques et financières»

Le Conseil «Affaires économiques et financières», sous Présidence autrichienne, a examiné et adopté les programmes de stabilité actualisés de l'Autriche, de la Belgique et du Luxembourg.

Pour le Luxembourg, le Conseil, bien que reconnaissant les efforts déjà consentis en matière de réduction du déficit par une restriction des dépenses, a retenu dans ses conclusions les recommandations de la Commission européenne qui préconisent un effort supplémentaire pour l'ajustement budgétaire en 2006 et la mise en œuvre des mesures d'économie nécessaires pour les exercices 2007 et 2008. Le gouvernement est également invité à aborder le problème du vieillissement de la population et son impact sur la soutenabilité des régimes de Sécurité sociale et de pension.

Pour le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, la recommandation adoptée par le Conseil souligne la nécessité d'emprunter résolument la voie des réformes. «Nous avons», a-t-il dit devant la presse, «le problème de la restriction des dépenses courantes au niveau budgétaire. S'ajoutent à cela les problèmes au niveau de l'inflation, de l'emploi et du chômage, du vieillissement de la population ainsi qu'au niveau de la compétitivité.»

Pour Jeannot Krecké, le Comité de coordination tripartite du 20 février 2006 devra absolument déblayer le chemin pour un vrai débat sur les réformes structurelles, surtout en matière de régimes de Sécurité sociale et de pension ainsi qu'en matière de dépenses pour la santé, qui risquent de compromettre très sérieusement la soutenabilité des finances publiques à l'horizon 2030-2050.

D'autres points à l'ordre du jour du Conseil «Affaires économiques et financières» ont été:

- l'examen des programmes de convergence de l'Estonie, de la Lettonie et de la Slovaquie;
- la préparation du Conseil européen des 23 et 24 mars 2006 en ce qui concerne l'examen de la stratégie de Lisbonne et, dans le même cadre, les questions principales en matière de grandes orientations des politiques économiques;
- une discussion sur les possibilités de la Banque européenne d'investissement de promouvoir la croissance et l'emploi en Europe;
- l'examen d'un rapport du Comité de politique économique sur les questions liées aux dépenses publiques en relation avec le vieillissement des populations.

13-14 mars 2006

Le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, a présidé la réunion de l'Eurogroupe qui s'est tenue le 13 mars 2006 à Bruxelles. Le gouvernement luxembourgeois y était représenté par le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké.

Réunion de l'Eurogroupe

Les ministres des Finances des 12 pays membres de la zone euro ont examiné la situation économique en Europe. Les ministres se sont ainsi appropriés le constat de la Commission européenne que la croissance se poursuit en Europe

et que les signes les plus tangibles en sont une «nette amélioration» de l'emploi et un redémarrage de la demande intérieure.

Au niveau des taux de change, l'Eurogroupe a conclu que l'évolution reste positive et que les récentes décisions de la Banque centrale européenne réconfortent cette analyse.

L'Eurogroupe a discuté des procédures de déficit excessif à l'encontre de l'Allemagne et de l'Italie.

En ce qui concerne l'Allemagne, l'Eurogroupe s'est prononcé en faveur d'un renforcement des procédures par l'application de l'article 104(9) du pacte de stabilité et de croissance, tout en affirmant que la stratégie déployée par le gouvernement allemand lui permettra de réduire son déficit à moins de 3% d'ici la fin 2007.

Pour ce qui est de l'Italie, l'Eurogroupe estime que le budget italien pour 2006 ne nécessite pas de modifications à court terme, bien que des risques subsistent quant à l'exécution du budget en cours, liés notamment aux élections législatives du 9 avril 2006.

Les ministres ont ensuite examiné les actualisations des programmes de stabilité de la Grèce, du Portugal, de la France, de l'Irlande, des Pays-Bas et de l'Espagne.

Conseil «Affaires économiques et financières»

Le Conseil «Affaires économiques et financières» du 14 mars a adopté les recommandations de la Commission européenne en matière

de procédures de déficit excessif à l'encontre de l'Allemagne et de l'Italie ainsi que sur les programmes de stabilité de la Grèce, du Portugal, de la France, de l'Irlande, des Pays-Bas et de l'Espagne.

Les ministres des Finances et/ou de l'Économie des 25 États membres ont ensuite préparé le Conseil européen des chefs d'État ou de gouvernement des 23 et 24 mars 2006, notamment en adoptant des rapports sur la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne et sur les aspects essentiels des grandes orientations des politiques économiques.

Le Conseil a finalement adopté un rapport à soumettre au Conseil européen portant sur la contribution de la Banque européenne d'investissement à la promotion de la croissance et de l'emploi.

7-9 avril 2006

Le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker,

et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, se sont rendus à Vienne les 7, 8 et 9 avril 2006 pour participer à la réunion de l'Eurogroupe, la réunion informelle Écofin et la réunion des ministres des Finances de l'ASEM (Asia-Europe Meeting).

Le Premier ministre a d'abord présidé la réunion de l'Eurogroupe qui s'est tenue le 7 avril. Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a représenté le Luxembourg à cette réunion.

Réunion de l'Eurogroupe

Les ministres des Finances des 12 États membres de la zone euro, la Banque centrale européenne et la Commission européenne ont fait leur traditionnel tour d'horizon sur la situation économique de la zone euro ainsi que sur les situations budgétaires des différents États membres.



Le ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, et Joaquín Almunia, commissaire européen pour les Affaires économiques et monétaires, le 13 mars à Bruxelles



En ligne avec les déclarations précédentes de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker a répété que «les ministres s'attendent à un raffermissement de la conjoncture de la zone euro et que la croissance atteindra, au premier semestre 2006, un taux proche du potentiel de croissance». Les ministres des Finances restent toutefois «interpellés par les déséquilibres globaux qui ont une tendance à se renforcer davantage».

L'Eurogroupe a ainsi décidé de mandater son président pour attirer l'attention des partenaires au sein du G7 et du Fonds monétaire international sur les soucis européens en la matière. La réunion des ministres des Finances du G7 et les assemblées de printemps du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale auront lieu du 21 au 23 avril 2006 à Washington.

Les ministres ont ensuite eu un échange de vues sur les perspectives d'élargissement de la zone euro. Dans ce cadre, le président de l'Eurogroupe a souligné devant la presse que l'Eurogroupe était

d'accord pour que l'interprétation des critères d'adhésion à la zone euro se fasse «de manière stricte», bien que les ministres «n'ignorent pas que des questions particulières gravitent autour de la notion du critère de l'inflation», qui devra toutefois s'inscrire dans une logique de durabilité. Il est attendu que la Banque centrale européenne et la Commission européenne rendent leurs avis sur un éventuel élargissement de la zone euro vers la mi-mai 2006.

Écofin informel

Lors de la réunion informelle Écofin, qui a réuni les ministres des Finances et/ou de l'Économie des 25 États membres de l'Union européenne, la Commission européenne, la Banque centrale européenne et les gouverneurs des banques centrales nationales, les participants ont eu des discussions sur les récentes propositions de la Commission européenne en matière d'assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés.

La situation budgétaire des États membres et la stabilité des marchés

financiers étaient d'autres points à l'ordre du jour de la première session.

Le deuxième jour de la réunion informelle Écofin était entièrement consacré aux sujets en relation avec la globalisation. La Présidence autrichienne a proposé des discussions autour des trois axes suivants:

- quelles sont les mesures susceptibles d'améliorer l'attractivité du site de production et d'investissement européen;
- comment garantir une répartition plus équitable des bénéfices et coûts d'ajustement à la globalisation entre les citoyens;
- quels sont les pour et les contre de lignes directrices supplémentaires pour la gouvernance d'entreprises multinationales.

Réunion des ministres des Finances de l'ASEM

Les 8 et 9 avril, les ministres des Finances des États membres de l'Union européenne ont rencontré leurs homologues asiatiques pour une réunion des ministres des Finances de l'ASEM (Asia-Europe Meeting).

Les ministres des Finances des 25 États membres de l'Union européenne et les ministres des Finances de 13 États asiatiques (Brunei, Cambodge, Chine, Indonésie, Japon, Laos, Myanmar, République de Corée, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande et Vietnam) ont eu des échanges de vues sur la conjoncture internationale, sur le commerce et la solidarité

internationales ainsi que sur le renforcement de la coopération au sein de l'ASEM.

4-5 mai 2006

Le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, a présidé le 4 mai 2006 la réunion de l'Eurogroupe à Bruxelles. Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, y a représenté le gouvernement luxembourgeois.

Réunion de l'Eurogroupe

Les ministres des Finances des 12 pays membres de la zone euro ont eu des discussions sur le différentiel de croissance entre les différents pays.

S'exprimant devant la presse à l'issue de la réunion, le président de l'Eurogroupe Jean-Claude Juncker

a conclu «qu'il n'y avait pas de raison d'inquiétude, sauf si ce différentiel devrait s'accroître davantage et perdurer».

Les ministres ont ainsi décidé de rester attentifs à la situation, «parce que nous n'ignorons pas la persistance de ces différentiels de croissance, notamment s'ils sont dus à des différentiels trop élevés de compétitivité et risquent de ce fait de nous poser un certain nombre de problèmes». Le président Juncker a souligné dans ce contexte que la poursuite de l'assainissement budgétaire dans les différents États membres, accompagné de réformes structurelles, reste d'une importance capitale.

Pour ce qui est des politiques salariales, les ministres ont répété que l'accroissement de la masse

salariale ne devrait pas aller au-delà du gain de productivité dans les États membres.

L'Eurogroupe est convenu de se doter d'indicateurs communs en ce qui concerne les termes de change et les prix pétroliers servant de base de calcul dans les procédures budgétaires nationales. Le président Jean-Claude Juncker et le commissaire aux Affaires économiques et monétaires, Joaquín Almunia, ont été mandatés pour proposer ces indicateurs communs dans un avenir proche.

Concernant les prix du pétrole, que l'Eurogroupe définit comme le principal risque pour la croissance économique en Europe, les ministres ont rappelé leurs conclusions de la réunion informelle de Manchester en septembre 2005 en répétant que «des ajustements fiscaux qui pourraient être opérés dans différents États membres ne devraient pas se traduire par des effets de distorsion du marché intérieur».

Les ministres ont également souligné la nécessité de donner plus de transparence aux marchés du pétrole, notamment en ce qui concerne la publication des chiffres exacts concernant les stocks pétroliers. À cet effet, le président de l'Eurogroupe a annoncé que les Européens «devraient être à même, d'ici quelques mois, d'influencer les prix du pétrole par la publication des données concernant les réserves pétrolières de l'Union européenne».

Jean-Claude Juncker a finalement annoncé que l'Eurogroupe avait commencé une réflexion sur l'éventualité d'une taxation des profits des



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker salue Tommaso Padoa-Schioppa, le nouveau ministre de l'Économie et des Finances italien

compagnies pétrolières qui, selon lui, «sont les vrais gagnants de la flambée des prix du pétrole».

Conseil «Affaires économiques et financières»

Les ministres des Finances des 25 États membres de l'Union européenne se sont réunis le 5 mai 2006.

Ils ont préparé la contribution du Conseil «Affaires économiques et financières» au Conseil européen des 15 et 16 juin 2006, notamment en ce qui concerne les aspects économiques et financiers de la stratégie européenne pour le développement durable.

Le Conseil a écouté la première présentation du budget de l'Union européenne pour 2007 par la Commission européenne et a eu un échange de vues dans le cadre du contrôle budgétaire.

Les ministres ont adopté des conclusions sur le cadre réglementaire de fusions et d'acquisitions transfrontalières dans le secteur des services financiers, sur la surveillance financière et sur un papier de la Commission européenne au sujet de la politique dans le domaine des services financiers pour la période 2005 à 2010.

Le Conseil a en outre eu un échange de vues sur des propositions concernant le lieu de paiement de la TVA pour certains services ainsi qu'une simplification des modalités de paiement de TVA pour les entreprises actives dans le commerce transfrontalier. Le Conseil n'a pas pu s'entendre sur une position commune dans ce dossier, notamment en raison de l'opposition

du Luxembourg qui estime que le maintien du principe du pays d'origine dans ce domaine possède des avantages manifestes en termes de simplicité et de transparence.

6-7 juin 2006

Le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, a présidé la réunion de l'Eurogroupe qui s'est tenu le 6 juin 2006 à Luxembourg. Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, y a représenté le gouvernement luxembourgeois.

Réunion de l'Eurogroupe

Les ministres des Finances des 12 pays membres de la zone euro ont fait leur traditionnel tour d'horizon sur la situation économique de la zone euro et sur les politiques budgétaires et financières des États membres.

L'Eurogroupe a écouté le rapport de Michael Deppler, directeur pour l'Europe au Fonds monétaire international (FMI), sur les perspectives économiques de la zone euro.

S'exprimant devant la presse à l'issue de la réunion, le président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, s'est félicité de la convergence de vues de l'Eurogroupe et du Fonds monétaire international en ce qui concerne la reprise économique dans la zone euro et l'impact positif sur la croissance qu'ont eu les réformes structurelles opérées ces dernières années dans les différents États membres de la zone euro. Jean-Claude Juncker s'est d'ailleurs dit «particulièrement heureux d'entendre dire M. Deppler que l'expérience acquise jusqu'à présent avec l'application du pacte de

stabilité et de croissance réformé n'ait pas donné lieu aux dérapages que certains avaient prédits».

Les ministres ont analysé l'inflation dans la zone euro, notamment du point de vue de l'évolution des prix dans le secteur des services pour lequel l'Eurogroupe constate un «réel problème» et s'emploiera à en analyser les détails, entre autres en incluant dans cette analyse «une dimension qui aura trait aux situations particulières des différents pays de la zone euro, afin que différents pays sachent exactement quelles mesures ils devraient prendre».

L'Eurogroupe a entendu les explications du nouveau ministre de l'Économie et des Finances italien, Tommaso Padoa-Schioppa, sur la situation budgétaire en Italie. «Nous retenons sa forte détermination de consolider la situation des finances publiques en Italie et nous tenons beaucoup à ce que l'actuel gouvernement italien respecte l'engagement pris par l'ancien gouvernement, qui consiste à réduire de 1,6% le déficit structurel italien.»

L'Eurogroupe a eu un échange de vues sur les rapports de convergence de la Commission européenne du 16 mai 2006 concernant la Slovaquie et la Lituanie.

Conseil «Affaires économiques et financières»

Le Conseil «Affaires économiques et financières» du 6 juin 2006 s'est penché une nouvelle fois sur le dossier du lieu de paiement de la TVA pour certains services ainsi qu'une simplification des modalités de paiement de TVA pour les entreprises actives dans le commerce transfrontalier. Lors de sa dernière réunion à Bruxelles le 5 mai

2006, le Conseil n'a pas pu s'entendre sur une position commune dans ce dossier, notamment en raison de l'opposition du Luxembourg qui estime que le maintien du principe du pays d'origine dans ce domaine possède des avantages manifestes en termes de simplicité et de transparence.

Le Conseil n'ayant pas pu s'entendre sur les textes une nouvelle fois, il a été décidé de prolonger le régime actuellement en vigueur jusqu'au 31 décembre 2006. La future Présidence finlandaise a été invitée à poursuivre les négociations y relatives.

Conseils «Compétitivité»

Mars-mai 2006

13 mars 2006

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et le ministre de la Culture, de la Recherche, François Biltgen, ont assisté au Conseil «Compétitivité» qui s'est tenu à Bruxelles le 13 mars 2006.

Le Conseil a débuté ses travaux par l'état des lieux annuel concernant la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne, révisée il y a un an sous Présidence luxembourgeoise. Les «messages clés» que les ministres de la «Compétitivité» ont ensuite transmis au sommet de Printemps soutiennent de manière générale la nouvelle approche adoptée en mars 2005, se caractérisant par l'adoption de «plans nationaux de réforme» fondés sur un large débat avec les parlements nationaux et les partenaires sociaux. Faisant référence aux évolutions récentes tant



François Biltgen lors de la réunion informelle des ministres de la Compétitivité à Graz le 20 avril

aux niveaux national qu'europeen, Jeannot Krecké a identifié dans son intervention les défis posés par la globalisation comme sujets prioritaires pour les mois à venir. «Nous devons discuter ensemble des réponses que l'UE peut donner aux récentes vagues d'OPA. C'est une priorité politique qui doit figurer à l'agenda du Conseil "Compétitivité", a indiqué Jeannot Krecké, qui a encore ajouté que le respect et la bonne application des droits de propriété intellectuelle constituent des défis fondamentaux pour l'ensemble du secteur manufacturier européen.

Les petites et moyennes entreprises

Les ministres ont ensuite souligné l'importance d'une politique moderne en faveur des petites et moyennes entreprises (PME). Les 23 millions de PME représentent en Europe 99% des entreprises et génèrent deux tiers des emplois salariés. L'ensemble des États membres se sont déclarés favorables à intégrer le principe «*think small*

first» dans toutes les politiques, tant au niveau européen qu'au niveau national. Jeannot Krecké a, en outre, approuvé la mise en place de systèmes de guichets uniques afin d'accélérer les démarches administratives lors de la création d'une entreprise. Il a demandé à la Commission européenne de tenir davantage compte des spécificités des PME lors de l'analyse préliminaire (analyse d'impact) de nouvelles législations.

Les ministres de l'Économie sont parvenus à un accord politique sur les grands principes du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (*Competitiveness and Innovation Action Plan*). Ce plan d'action prévoit notamment des mesures de financement des PME, la promotion des énergies intelligentes et le développement de la société de l'information. En dernier point du volet «économique», les ministres ont pris note du résultat du vote du Parlement européen sur la proposition de directive sur les services dans le marché intérieur.

La Commission a confirmé qu'elle présentera sa proposition révisée début avril 2006.

La recherche et le développement

Au déjeuner, les ministres de la Recherche ont discuté des questions relatives à la R&D soulevées au sommet européen informel à Hampton Court le 27 octobre 2005. Les ministres ont assisté à une présentation du rapport intitulé *Création d'une Europe de l'innovation* que les chefs d'État ou de gouvernement avaient demandé à Esko Aho, ancien Premier ministre finlandais, lors du sommet de Hampton Court. Dans cet ordre d'idées, le commissaire européen de la Science et de la Recherche, Janez Potocnik, a fait une présentation de sa proposition de création d'un Institut européen de technologie.

La proposition visant la création d'un Institut européen de technologie a été avancée en 2005 sous Présidence luxembourgeoise, lors de la révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne. Selon la Commission européenne, l'Institut européen de technologie sera une entité vouée à l'éducation, la recherche et l'innovation. Il entreprendra d'attirer et de conserver auprès de lui les étudiants, chercheurs et professionnels les plus talentueux d'Europe, de les inciter à travailler, conjointement avec des entreprises de pointe, au développement et à l'exploitation de la connaissance et de la recherche et, plus généralement, d'améliorer les compétences de gestion de la recherche et de l'innovation.



Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, avec le ministre de l'Économie autrichien, Martin Bartenstein, à Graz

Le 7^e programme-cadre de recherche

Sur base de l'orientation générale partielle concernant le 7^e programme-cadre (2007-2013) pour des activités de recherche dégagé lors du Conseil «Compétitivité» du 28 novembre 2005, les ministres de la Recherche ont procédé à un échange de vues sur les propositions relatives à plusieurs programmes spécifiques mettant en œuvre le 7^e programme-cadre.

En outre, les ministres de la Recherche sont parvenus à un accord sur le contenu scientifique et technologique des deux programmes spécifiques du Centre commun de recherche.

Finalement, le Conseil a pris note de l'état d'avancement des travaux en ce qui concerne les règles de participation des entreprises, des centres de recherche et des universités pour la mise en œuvre

du 7^e programme-cadre de la Communauté européenne et fixant les règles de diffusion des résultats de la recherche.

20-22 avril 2006

Le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont assisté à la réunion informelle des ministres de la Compétitivité qui s'est déroulée à Graz du 20 au 22 avril 2006.

Le 7^e programme-cadre de recherche

Le 20 avril, le Conseil a débuté par un premier échange de vues avec le rapporteur du 7^e programme-cadre de recherche au Parlement européen, Monsieur Buzek, ancien Premier ministre polonais.

Le 21 avril, les ministres de la Recherche ont procédé à un échange de vues sur le budget rectifié du 7^e programme-cadre de recherche et sur les budgets relatifs aux quatre programmes spécifiques majeurs mettant en œuvre le 7^e programme-cadre, tels que proposés par la Commission européenne.

- Le programme Coopération stimulera la collaboration entre l'industrie et le monde universitaire à travers l'Europe en vue de mieux positionner l'Europe dans les secteurs clés de la technologie.
- Le programme Idées, mis en œuvre par le biais d'un nouvel organe, à savoir le Conseil européen de la recherche, soutiendra la recherche exploratoire sur la seule base de l'excellence scientifique.
- Pour sa part, le programme Personnel apportera un soutien significatif à la mobilité et à l'évolution de la carrière des chercheurs, à la fois en Europe et dans le monde.
- Le programme Capacités, quant à lui, contribuera au développement des capacités dont l'Europe a besoin pour devenir une société de la connaissance prospère et comprendra pour la première fois un soutien aux établissements de recherche à grande échelle au niveau européen.

Basé sur l'accord du Conseil européen de décembre 2005 concernant les perspectives financières 2007-2013, la Commission européenne propose pour le 7^e programme-cadre un budget total de 54,5 milliards d'euros en prix courant.

Le montant global a été accueilli favorablement par les ministres de la Recherche. Considérant les intérêts et le potentiel de participation des acteurs luxembourgeois, François Biltgen a néanmoins proposé dans son intervention d'augmenter à l'intérieur de l'enveloppe globale le budget réservé au programme spécifique Coopération, notamment quant aux volets technologies de l'information, nanotechnologies et matériaux ainsi que transport, domaines dans lesquels l'Europe accuse un retard particulier par rapport aux États-Unis et dans lesquels les acteurs luxembourgeois excellent.

La compétitivité des entreprises européennes face à la globalisation

La deuxième partie de ce Conseil a réuni les ministres de l'Économie qui ont discuté sur la façon de renforcer la compétitivité des entreprises européennes face à la globalisation.

Les échanges avec les commissaires Günther Verheugen et Nelly Kroes se sont focalisés sur la stimulation de l'innovation, sur les aides d'État en matière de recherche et développement et la mise en commun d'entreprises pour des projets de recherche et d'innovation communs.

Dans son intervention, Jeannot Krecké a présenté les expériences positives du Luxembourg dans l'organisation de tels groupements d'entreprises. Il a mis en avant les interactions entre les grandes entreprises et les PME lorsque de nouvelles idées innovantes sont développées. Si les aides pour les PME demeurent indispensables, il ne faut pas non plus négliger les besoins des grandes entreprises.

Le ministre a finalement attiré l'attention de la Commission européenne sur la situation parfois spécifique d'un petit pays où la masse critique pour former des centres de compétences est plus difficile à atteindre.

La proposition modifiée de la directive sur les services

La dernière partie du Conseil a été l'occasion pour la Commission européenne de présenter aux ministres, en présence de plusieurs députés européens, dont Robert Goebbels, coprésident du groupe de négociation du Parlement européen, sa proposition modifiée de la directive sur les services.

Jeannot Krecké s'est félicité du vote du Parlement européen sur la proposition de directive: «Le Parlement européen a réussi à rendre ce texte acceptable.» Le ministre a indiqué qu'il faut à présent effectuer rapidement un travail technique afin de rendre le texte transposable et applicable par les États membres. Il a précisé qu'il était capital que tous les États membres aient la même lecture de la proposition de directive, faute de quoi certaines entreprises pourraient être couvertes par cette législation, alors que dans d'autres pays, tel ne serait pas le cas.

Le ministre a estimé que la proposition modifiée par la Commission européenne, dont les grandes lignes sont soutenues par l'ensemble des États membres, devra être clarifiée et améliorée au niveau technique pour être ensuite définitivement adoptée.

29-30 mai 2006

Le ministre de la Culture, de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, François Biltgen, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, participent au Conseil Compétitivité les 29 et 30 mai 2006 à Bruxelles.

Le 29 mai, les ministres de l'Économie ont pu dégager un accord politique sur la proposition modifiée de directive sur les services dans le marché intérieur, point principal à l'ordre du jour du volet économie de ce Conseil. La proposition modifiée de la Commission, présentée le 4 avril 2006, reprend largement les éléments-clés du large consensus trouvé au Parlement européen en février 2006.

Dans son intervention, Jeannot Krecké a jugé que le texte de compromis proposé par la Présidence autrichienne était «bon dans son ensemble». «Il reste cependant quelques réglages techniques à faire afin de rendre la directive plus facilement transposable et applicable. En effet, pour garantir la sécurité juridique, il faut que les 25 États membres puissent avoir la même lecture du texte», a remarqué Jeannot Krecké, rappelant que «nous ne devons pas toucher à l'équilibre dégagé au Parlement».

À l'issue des longues discussions, le ministre s'est réjoui qu'un accord politique ait pu être trouvé: «L'accord d'aujourd'hui s'inscrit entièrement dans la lignée du vote du Parlement européen. Le marché des services se fera au bénéfice de nos entreprises, sans toucher à notre modèle social».

Après avoir résumé les travaux récents en matière de «Mieux légiférer»,

le Conseil «Compétitivité» s'est penché sur la révision de la stratégie du développement durable au niveau de l'Union européenne. Jeannot Krecké est intervenu pour souligner la nécessité de placer la croissance économique dans le cadre du développement durable: «Afin de garder une approche cohérente entre la stratégie du développement durable et la stratégie de Lisbonne, il faudra rechercher des solutions économiques efficaces et orienter systématiquement les programmes d'innovation et de recherche vers les objectifs du développement durable.»

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur la proposition de directive relative aux contrats de crédit aux consommateurs. Comme la très grande majorité des États membres, le Luxembourg a exprimé son soutien aux objectifs consacrés par le texte de la Commission qui vise à créer un socle de règles communes afin d'assurer un niveau élevé de protection pour les consommateurs tout en offrant aux professionnels un marché intégré du crédit.

«Qu'en serait-il de la mobilité des consommateurs luxembourgeois s'ils ne se savaient pas bien encadrés de part et d'autre de la frontière?», s'est interrogé Jeannot Krecké. Pour améliorer la confiance des consommateurs lors de leurs achats transfrontaliers, le ministre soutient l'approche d'harmonisation maximale dans le secteur des crédits, combinée à la reconnaissance mutuelle pour des points déterminés.

Afin de parvenir à un accord sur une orientation générale, les ministres de la Recherche ont procédé le 30 mai 2006 à un échange de

vues sur les règles de participation des entreprises, des centres de recherche et des universités relatives au 7^e programme-cadre de recherche ainsi que sur les budgets relatifs aux quatre programmes spécifiques majeurs mettant en œuvre ce programme.

Les ministres de la Recherche ont en outre eu un échange de vues avec le professeur Kafatos, président du Comité scientifique du futur Conseil européen de la recherche.

Finalement, la Commission a fait un rapport sur l'état des travaux concernant le développement de la politique spatiale européenne.

Conseils «Transports»

Mars-juin 2006

2-3 mars 2006

La Présidence autrichienne a convié les ministres des Transports de l'UE pour la tenue d'un Conseil informel les 2 et 3 mars 2006 à Bregenz. Pour le Luxembourg, le ministre des Transports, Lucien Lux, a participé à cette réunion entièrement consacrée aux questions de la sécurité routière.

Au centre du débat a figuré la révision à mi-parcours du programme d'action européen pour la sécurité routière.

Alors qu'en 2001, 50 000 personnes avaient trouvé la mort sur les routes de l'Union européenne, on a recensé quelque 41 600 tués en 2005, soit une réduction de 17,5% en 4 ans. Au rythme actuel, selon le commissaire en charge des Transports, Jacques Barrot, l'Union devrait



Le ministre des Transports, Lucien Lux, et son homologue autrichien, Hubert Gorbach

compter 32 500 tués en 2010 et non pas 25 000 comme c'est l'objectif déclaré et inscrit dans le programme d'action.

Quant à la réduction des tués de la route, le Luxembourg figure à la tête du peloton des États membres. Ainsi, le Luxembourg a réussi à réduire de manière significative le nombre de victimes de la route. En 2000, le Luxembourg comptait encore 77 personnes ayant perdu leur vie sur la route par rapport à 46 accidents mortels en 2005. Cela représente une réduction de plus de 40%.

Nonobstant, le ministre Lucien Lux a souligné dans son intervention que ce chiffre est trop élevé, voire inacceptable. Il a exprimé sa détermination à combattre avec fermeté le fléau des accidents de la route, en renforçant de manière substantielle les mesures et actions en faveur de la sécurité routière. À cet égard, il a annoncé de

proposer au gouvernement, dès son retour au Luxembourg, un projet de loi visant à ramener le taux d'alcoolémie actuel de 0,8 à 0,5‰ et à introduire un seuil d'alcoolémie de 0,2‰ pour certaines catégories d'usagers de la route. Ce même projet prévoit, en outre, l'introduction du dépistage de stupéfiants. De surcroît, le ministre Lux a annoncé pour fin 2007 l'installation de radars automatiques sur le réseau routier.

À la fin de son intervention, Lucien Lux a lancé un appel à la commission ainsi qu'à ses collègues, pour relancer les discussions sur l'introduction du permis de conduire européen et sur une limite maximale générale du taux d'alcoolémie avec la volonté d'aboutir rapidement.

27 mars 2006

À l'issue du Conseil des ministres des Transports, qui s'est tenu le

27 mars 2006 à Bruxelles, le ministre des Transports, Lucien Lux, s'est montré optimiste, notamment en ce qui concerne le débat d'orientation relatif au règlement sur les obligations de service public dans les transports. Le ministre Lux a réitéré l'importance de ce dossier pour le secteur des transports au Luxembourg. En effet, cette proposition de règlement constitue un élément-clé pour l'avenir des transports publics au Luxembourg et Lucien Lux n'a donc pas manqué de rappeler à la Commission européenne de prendre en compte la situation particulière du Luxembourg.

Ledit règlement vise surtout la promotion d'un marché compétitif et concurrentiel des transports publics au sein de l'Union européenne.

Lors de son intervention, le ministre Lux a évoqué la problématique d'émettre une réglementation unique qui vaut dans tous les 25 États membres. Il a formulé certaines requêtes très claires et a exprimé ses réserves quant à la version actuelle de la proposition.

Premièrement, le système proposé par la Commission s'avère inadapté, voire discriminatoire, à l'égard des petits États membres. Suivant la proposition telle qu'elle est actuellement sur la table, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie (avec une population de 16 millions) ou Bruxelles (avec un million) peuvent recourir à une attribution directe, alors que leurs populations, voire la taille du réseau, dépassent de loin ceux du Luxembourg. Ceci n'est pas le cas du Luxembourg avec une population totale qui n'atteint même pas un demi-million.

Le ministre Lux a signalé que dans le cas du Luxembourg, exiger la mise en concurrence du réseau luxembourgeois telle que proposée, signifie ni plus ni moins que de mettre en péril tout un secteur économique.

Néanmoins, le ministre s'est montré optimiste que la préservation des services publics dans un contexte concurrentiel puisse être atteinte, mais qu'elle ne devra pas se faire au détriment des petits États membres, voire des petits réseaux. Dans ce contexte, le ministre a déclaré qu'il «faut à tout prix préserver une certaine flexibilité, notamment et surtout au niveau de petits réseaux qui sont totalement intégrés».

Lucien Lux a en outre rappelé qu'il ne faudrait pas négliger l'importance des critères de qualité, les notions de service public et la garantie des standards sociaux.

Le dernier point que le ministre a invoqué lors de son intervention a porté sur la sauvegarde des contrats de services publics en place avant l'entrée en vigueur du règlement: «Je pense que – si les contrats conclus avant l'entrée en vigueur du règlement ont des durées comparables à celles du règlement – et s'ils sont octroyés dans le cadre d'une procédure d'allocation transparente, ils doivent pouvoir être continués jusqu'à leur terme. Le principe de droit *pacta sunt servanda* doit être appliqué et pleinement respecté.»

Le commissaire Barrot a laissé entrevoir que des solutions pourraient être trouvées pour les petits réseaux, voire les petites entreprises.

Sur base des conclusions de ce débat, la Présidence autrichienne

continuera les travaux sur ce dossier à un rythme soutenu afin de pouvoir dégager, le cas échéant, un accord politique sur un texte de compromis au Conseil de juin 2006.

Révision à mi-parcours du programme d'action européen pour la sécurité routière

Par ailleurs, les ministres des Transports se sont également penchés sur le thème de la sécurité routière qui figurait déjà au centre des débats lors de la réunion ministérielle informelle à Bregenz en mars 2006.

À cet égard, la Commission a présenté son bilan à mi-parcours du programme d'action européen pour la sécurité routière.

Alors qu'en 2001, 50 000 personnes avaient trouvé la mort sur les routes de l'Union européenne, on a recensé quelque 41 600 tués en 2005, soit une réduction de 17,5% en quatre ans. Hélas, ce bilan encourageant n'est pas suffisant pour atteindre l'objectif de 25 000 tués au maximum d'ici l'an 2010. Quant à la réduction des tués de la route, le Luxembourg figure à la tête du peloton des États membres.

Ainsi, le Luxembourg a réussi à réduire significativement le nombre de victimes de la route. En 2000, le Luxembourg comptait encore 77 personnes ayant perdu leur vie sur la route par rapport à 46 accidents mortels en 2005. Cela représente une réduction de plus de 40%. De nouveau, Lucien Lux a souligné les efforts du Luxembourg en matière de sécurité routière qui constitue une priorité absolue pour le gouvernement. Malgré les progrès réalisés lors des dernières années dans ce

domaine au Luxembourg, le ministre a signalé que la lutte contre le fléau des accidents de la route requiert un effort commun et une responsabilité partagée de tous les usagers de la route.

Les succès tardifs de la Présidence luxembourgeoise

En outre, les ministres des Transports ont également réussi à débloquent l'épineux dossier du permis de conduire européen. Le président Hubert Gorbach ainsi que la Commission européenne ont félicité la Présidence luxembourgeoise de ses efforts qui ont permis d'atteindre cet accord. Lucien Lux a cependant regretté que ce dossier aurait déjà pu être bouclé en 2005 sous Présidence luxembourgeoise. Or, à l'époque, certains États membres, dont l'Allemagne, l'Autriche et le Portugal, faisaient valoir des problèmes bureaucratiques.

Les ministres ont également adopté la directive relative à l'Eurovignette prévoyant la tarification des poids lourds, dont les fondements de cet accord ont aussi été jetés sous Présidence luxembourgeoise.

9 juin 2006

L'adoption d'un accord politique sur les services publics de transports de voyageurs a constitué le point central du Conseil des ministres des Transports européens qui s'est tenu le 9 juin 2006 à Luxembourg. L'objet du futur règlement est d'encadrer l'attribution des contrats de service public dans les transports ainsi que les compensations accordées en contrepartie des obligations de service public.

Services publics de transports de voyageurs

Le ministre des Transports, Lucien Lux, a présenté, lors d'une intervention soutenue, la position luxembourgeoise quant à la proposition de compromis mise sur la table par la Présidence autrichienne et la Commission européenne.

Depuis le début des travaux sur cette proposition, le Luxembourg s'était engagé pour que les critères de qualité du service et les standards sociaux soient garantis. Le compromis tient adéquatement compte de la position luxembourgeoise, puisqu'il comprend des dispositions à ce sujet.

Le souci du ministre Lux était surtout de préserver l'organisation du système de transport public luxembourgeois. Grâce aux efforts déployés par le Luxembourg dans les instances préparatoires et lors des débats ministériels, certains succès ont pu être enregistrés. A pu notamment être éliminé l'effet discriminatoire à l'égard des États membres de faible superficie, inhérent au mécanisme initialement proposé par la Commission européenne.

Un second point cause de souci pour le Luxembourg concernait la sauvegarde des contrats existants avec les opérateurs, quel que soit le mode d'attribution. Une clause prenant en compte la demande luxembourgeoise sur base du principe légal *pacta sunt servanda* (les conventions doivent être respectées) a été introduite dans le texte de compromis. Pour ce qui est de l'encadrement de l'attribution directe des contrats de bus, le ministre des Transports a insisté sur

le fait à ce que le futur règlement soit rendu plus flexible à cet égard, afin de pouvoir maintenir au Grand-Duché l'organisation des transports publics en l'état.

Le ministre Lux a par ailleurs réitéré sa requête portant sur le champ d'application du futur règlement. Les critères de distinction pour départager les contrats entre les régimes du futur règlement et des directives marchés publics semblent révéler une source potentielle d'incertitude juridique.

Le Luxembourg a pris note des améliorations du texte d'un point de vue luxembourgeois, mais s'est abstenu de soutenir le compromis final au vu de l'attitude sceptique par rapport à la politique générale de libéralisation prônée par la Commission européenne et soutenue par une majorité des États membres.

Sécurité routière

Les conclusions que les ministres ont adoptées font preuve des nombreux efforts qui ont été déployés dans le cadre de la Présidence autrichienne et elles affichent également les succès réalisés.

Le ministre des Transports, Lucien Lux, a constaté avec satisfaction que les conclusions du Conseil font également référence à la revendication de la délégation luxembourgeoise soulevée lors du Conseil informel à Bregenz de prendre des mesures au niveau communautaire quant à l'application transfrontalière des poursuites et des sanctions en matière de délinquance routière.

En outre, il a salué la détermination de la Commission européenne

de vouloir combattre davantage les risques liés à l'alcool au volant, à l'excès de vitesse et à la non-utilisation de la ceinture de sécurité. Dans ce contexte, le Luxembourg s'est déclaré prêt à appuyer une campagne de sensibilisation commune à l'échelle européenne portant sur les risques d'accidents liés à la conduite sous l'influence d'alcool ainsi qu'à la fatigue au volant, puisqu'elles se chevauchent largement avec les objectifs du gouvernement luxembourgeois en matière de sécurité routière.

Eurocap-Rail

Lors d'une discussion sur les priorités des projets à financer dans le cadre du budget communautaire pour les réseaux transeuropéens de transport, le ministre Lux a pris position en faveur du soutien communautaire du projet Eurocap-Rail qui permettra une meilleure connexion ferroviaire entre les trois capitales européennes.

Des contacts bilatéraux belgo-luxembourgeois ont permis de confirmer la volonté des deux pays à réaliser le projet Eurocap-Rail. Les questions portant sur le financement pourront être résolues prochainement. Du côté belge, les travaux spécifiques au projet de modernisation de la ligne Bruxelles-Luxembourg pourraient être lancés dès 2007.

Lettre d'intention

En marge des dossiers formellement inscrits à l'ordre du jour du Conseil, le ministre Lux a signé avec ses collègues français et belge, MM. Perben et Landuyt, et en présence du vice-président Barrot et d'un représentant de la Suisse, une lettre d'intention portant sur le déploiement d'un nouveau système d'équipement ferroviaire.

Sur base de la volonté européenne de développer un réseau ferroviaire européen interopérable, les ministres des Transports de la Belgique, de la France, de la Suisse et du Luxembourg ont décidé de mettre en place un système commun de contrôle-commande, de signalisation et de communication radio, dénommé ERTMS, sur le corridor Anvers-Bâle-Lyon. Ce système européen confortera la progression du trafic en contribuant à la fluidité et à la régularité des circulations.

Rencontre du ministre Lux avec sa collègue de Singapour

La ministre des Transports de Singapour, Lim Hwee Hua, a signé le 9 juin 2006, en marge de la réunion des ministres des Transports de l'Union européenne un accord aérien dit «horizontal» avec la Communauté.

Lim Hwee Hua a profité de sa présence au Luxembourg pour effectuer une visite de courtoisie au ministre Lucien Lux. Les deux pays sont liés depuis 1975 par un accord aérien, dont les droits ont été élargis fin 2005 pour supprimer toute restriction pour les compagnies aériennes des deux pays. Ainsi, Cargolux assure actuellement cinq fréquences par semaine. Les deux ministres ont partagé le constat que les relations étaient excellentes et ont confirmé l'intérêt commun d'intensifier davantage les fréquences aériennes.

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Jean-Louis Schiltz participe au lancement du fonds humanitaire des Nations unies à New York

9 mars 2006

«Le Fonds central d'intervention d'urgence (CERF) est un important instrument additionnel pour faire face aux crises humanitaires que nous vivons aujourd'hui dans le monde, mais nous pouvons faire mieux et nous devons faire encore plus en termes financiers», a déclaré Jean-Louis Schiltz le 9 mars à New York. Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire est intervenu à l'occasion du lancement du CERF lors d'une réunion de haut niveau, en présence du secrétaire général, Kofi Annan, et du président de l'Assemblée générale, Jan Eliasson, ainsi que des représentants de deux pays particulièrement touchés par une catastrophe naturelle, à savoir le Premier ministre de Grenade et le ministre des Affaires étrangères indien.

Ce nouveau fonds, créé par une résolution de l'Assemblée générale en décembre 2005, doit permettre aux Nations unies d'agir rapidement au moment où des crises humanitaires se déclarent; il doit permettre de faire face à des demandes de financement sans attendre que des promesses de dons de la part des États membres de l'ONU se soient matérialisées.

Concrètement, dans le cas d'une catastrophe naturelle, il est crucial

de pouvoir déployer un maximum de moyens pendant les premières 72 heures afin de sauver des vies humaines. Le CERF pourra répondre à ces demandes pressantes. Les déboursements du fonds se feront sous la responsabilité du coordinateur des secours d'urgence de l'ONU, Jan Egeland.

Le Luxembourg a été l'un des principaux promoteurs de cette réforme, ensemble avec la Suède et le Royaume-Uni. Trente-huit donateurs, dont le Grand-Duché, se sont dès à présent engagés à concurrence de plus de 256 millions de dollars.

Dans son intervention, le ministre Schiltz a insisté sur le fait que la communauté internationale n'a pas de temps à perdre malgré le succès que représente la mise en place de ce nouvel instrument: la survie de centaines de millions de personnes de par le monde (et tout particulièrement en Afrique) est un défi quotidien.

Jean-Claude Juncker à Washington pour la réunion des ministres des Finances du G7 et les réunions de printemps du FMI et de la Banque mondiale

20-23 avril 2006

Le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, a participé en sa qualité de président de l'Eurogroupe à la réunion des ministres des Finances du G7 ainsi qu'aux réunions de printemps du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale qui se sont tenues du 21 au 23 avril 2006 à Washington.



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker à Washington entouré de MM. Trichet et Almunia

Jean-Claude Juncker y a rapporté l'analyse de l'Eurogroupe sur la situation économique dans la zone euro ainsi que sur les perspectives économiques dans les mois à venir.

S'exprimant devant la presse dans le cadre d'une conférence de presse conjointe avec le président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, et le commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, Joaquín Almunia, Jean-Claude Juncker a affirmé que tous les analystes des différentes institutions financières, récemment encore ceux du Fonds monétaire international, s'accordaient à dire que la croissance mondiale resterait robuste en 2006 et que la zone euro devrait pouvoir s'approcher de sa croissance potentielle au cours de l'année en cours.

L'optimisme de l'Eurogroupe est d'autant plus grand que «les indicateurs de confiance pointent clairement dans la bonne direction au point d'atteindre des niveaux non

observés depuis plusieurs années». Le président de l'Eurogroupe s'est d'ailleurs dit confiant que «cette dynamique pourra être préservée et ne manquera pas d'avoir des effets bénéfiques sur la demande intérieure».

Le président Juncker a toutefois relevé que des risques subsisteraient pour la croissance. Ces risques seraient essentiellement liés «aux prix élevés et volatiles du pétrole», d'où l'engagement des pays membres de la zone euro de moderniser leurs politiques de l'énergie «afin d'assurer la sécurité de l'approvisionnement, tout en veillant à garantir la compétitivité des économies européennes et la durabilité environnementale».

Le Premier ministre a également rappelé la décision du Conseil européen de mars 2006 de créer un véritable marché intérieur de l'énergie et de «faire de l'approche commune en matière d'approvisionnement énergétique une vraie dimension de la

politique extérieure de l'Union européenne». «Il n'y a pas de vraie diplomatie qui ne tienne compte de la dimension énergétique», a dit le chef du gouvernement luxembourgeois.

Discours devant l'Institut européen à Washington

En marge des réunions du G7 du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, le Premier ministre a été l'invité de l'Institut européen à Washington où il a prononcé un discours sur les implications internationales de la création de l'euro et la situation économique actuelle.

Selon Jean-Claude Juncker, la création de l'euro, il y a sept ans, a été une contribution énorme à la stabilité financière et monétaire internationale qui a non seulement protégé les pays membres de la zone euro des risques liés à la volatilité des taux de change, mais également l'Europe entière et, au-delà, l'économie internationale de chocs économiques ou encore politiques, comme les attentats terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis. Parmi les autres avantages liés à l'introduction de l'euro, Jean-Claude Juncker a notamment cité une inflation maîtrisée et des taux d'intérêt historiquement bas.

Concernant l'élargissement de la zone euro, la président de l'Eurogroupe a répété que les futures adhésions ne pourront se faire que sur la base du respect des critères de convergence et de la durabilité des performances financières et budgétaires des candidats à l'adhésion.

«Nous, les ministres des Finances de la zone euro, avons convenu que les critères de convergence seront

interprétés comme ils le furent dans le passé, c'est-à-dire d'une façon stricte mais équitable. Nous avons également convenu que d'un point de vue purement économique, le respect technique des critères chiffrés ne peut être considéré comme condition suffisante pour l'adhésion à la zone euro, mais que l'accent devra être mis sur la durabilité des performances de convergence, ce qui constitue d'ailleurs le seul moyen apte à garantir un traitement équitable de tous les candidats actuels et futurs à l'adhésion à la zone euro.»

Conscient du rôle important tenu par la zone euro sur l'échiquier financier international, Jean-Claude Juncker a enfin souligné l'engagement de la zone euro de respecter ses obligations en matière de redressement des déséquilibres globaux, notamment en poursuivant les réformes structurelles dans les différents États membres.

Le président de l'Eurogroupe a toutefois appelé de ses vœux que cet engagement puisse être partagé par tous les partenaires, les États-Unis pour ce qui est de la réduction de leur double déficit commercial et budgétaire et les pays asiatiques, notamment la Chine, pour ce qui est d'une plus grande flexibilité de leurs politiques monétaires.

Jean Asselborn participe à la réunion ministérielle de printemps de l'OTAN à Sofia

27-28 avril 2006

Les 27 et 28 avril 2006, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean



Le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration en conversation avec son homologue grec, Dora Bakoyannis

Asselborn, a participé à Sofia à la réunion ministérielle de printemps de l'OTAN.

Cette rencontre, de caractère informel, a permis aux chefs de la diplomatie de l'Alliance d'avoir un premier échange de vues au niveau politique sur la préparation du sommet de Riga de novembre 2006.

Les discussions étaient essentiellement consacrées aux opérations et missions de l'OTAN en Afghanistan, au Kosovo, en Irak et au Darfour.

Les ministres ont également pu évoquer les relations de l'Alliance avec ses partenaires et la question de l'élargissement de l'OTAN.

Dans son intervention devant le Conseil de l'Atlantique du Nord, Jean Asselborn a insisté sur le principe des mérites propres de chaque pays aspirant à rejoindre l'Alliance. «L'adhésion à l'OTAN est fonction de la performance des candidats. Soyons conséquents avec nous-

mêmes et faisons notre part des choses une fois qu'un pays candidat a objectivement rempli les critères d'adhésion. Toute inconséquence de notre part pourrait être interprétée comme signal qu'une adhésion est possible en cas de non-respect des critères d'adhésion», a-t-il averti. Rappelant que le processus d'élargissement devait servir la stabilité et les intérêts de sécurité de l'Alliance, le ministre luxembourgeois a également plaidé pour une plus large inclusion des parlements et opinions publiques des pays membres dans la discussion de la question.

Dans la soirée du 27 avril, Jean Asselborn a assisté à un «dîner transatlantique» rassemblant de manière informelle les ministres de l'Union européenne et de l'OTAN pour débattre, sans ordre du jour préétabli, de sujets d'intérêt commun.

Le 28 avril, les chefs de la diplomatie de l'Alliance se sont réunis avec leurs homologues ukrainien et russe, Boris

Tarassiouk et Sergueï Lavrov, pour un échange de vues sur les relations de l'Alliance avec ces deux pays.

La session de la Commission OTAN-Ukraine était consacrée aux développements politiques en Ukraine au lendemain des élections législatives et les aspirations de l'Ukraine à devenir membre de l'OTAN, notamment dans le contexte du dialogue intensifié de l'Alliance avec ce pays, lancé en 2005 à Vilnius. La réunion informelle du Conseil OTAN-Russie a permis aux ministres des Affaires étrangères d'évaluer la coopération militaire et politique entre les deux parties et de discuter des priorités à fixer pour l'évolution future du partenariat.

Lucien Lux à la 14^e session de la Commission du développement durable des Nations unies à New York

10-12 mai 2006

Le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, a participé du 10 au 12 mai 2006 à New York au segment ministériel de la 14^e session de la Commission du développement durable. En tant qu'organe de haut niveau du système des Nations unies chargé du développement durable, la Commission assure le suivi du sommet de Rio (1992) et du sommet de la Terre de Johannesburg (2002).

Les ministres ont discuté des progrès accomplis dans le domaine de l'énergie pour le développement durable, le développement industriel, la pollution atmosphérique et les changements climatiques.

Dans son discours d'ouverture, le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a appelé à une révolution en matière d'efficacité énergétique. Constatant que les installations énergétiques conventionnelles gaspillent 65% de l'énergie qu'elles produisent, il a relevé la nécessité de capturer et d'utiliser cette chaleur, tout comme il a souligné l'obligation de recourir davantage à des véhicules hybrides et à d'autres technologies présentant une efficacité énergétique accrue.

Dans son intervention en session plénière, Lucien Lux a insisté sur les liens entre le développement durable et les changements climatiques. Face au défi que nous posent les changements climatiques, il a constaté que nous n'avons pas le choix et a appelé à un changement de nos modes de production et de consommation.

Jean-Louis Schiltz à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies sur le VIH/sida

1^{er}-2 juin 2006

Les 1^{er} et 2 juin 2006, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a participé à New York à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies sur le VIH/sida.

La réunion a permis de faire le point sur les progrès accomplis ces dernières années. Elle a aussi permis de synthétiser les défis prioritaires pour les années à venir.

Dans son discours devant la plénière de l'Assemblée générale, Jean-Louis Schiltz s'est montré satisfait du fait que les moyens consacrés à la lutte contre le VIH/sida aient été augmentés ces dernières années. Les efforts de prévention et d'éducation des populations dans les pays les plus gravement touchés doivent aller de pair avec les efforts en matière de soins et de traitement, a déclaré le ministre.

Le ministre a encore insisté sur la nécessité de renforcer les capacités dans le secteur de la santé dans les pays en développement et de mettre en œuvre une approche coordonnée pour lutter contre la fuite des cerveaux du Sud vers le Nord. Il a enfin mis en avant le fait que l'ignorance est l'un des pires ennemis de la lutte contre le sida.

Dans la déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale, les États ont réaffirmé leur engagement dans la lutte contre le sida. Ils se sont également engagés à intensifier leur action commune concernant les enfants et les jeunes



Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, à New York avec le directeur exécutif d'Onusida, le Dr Peter Piot

touchés par le sida, ainsi que la féminisation croissante de l'épidémie. La déclaration contient aussi des engagements sur la nécessité d'une approche intégrée, du renforcement des ressources humaines ou encore du dépassement de tous les obstacles à l'accès universel aux soins et aux traitements.

Entrevues avec Mark Malloch-Brown et Ad Melkert

En marge de la réunion, le ministre Schiltz a rencontré le vice-secrétaire général de l'ONU, Mark Malloch-Brown, et l'administrateur associé du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), Ad Melkert.

La réforme des activités et institutions de développement de l'ONU ainsi que les efforts en matière de consolidation de la paix ont fait l'objet de ces entretiens.

Dans le cadre de son déplacement à New York, le ministre a enfin présidé une réunion au cours de laquelle les ministres du G13 ont défini leur position en vue des prochaines étapes dans le processus de la réforme des Nations unies.

François Biltgen devant l'OIT à Genève: «Faire du travail décent pour tous une priorité politique globale»

7 juin 2006

Lors de son intervention devant les délégués des assises annuelles tripartites de l'Organisation internationale du travail (OIT) au Palais des Nations à Genève le 7 juin 2006, le

ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, a salué l'intensification des efforts de l'OIT en vue de faire du sujet du travail décent une finalité prioritaire de l'agenda politique global. François Biltgen a constaté avec intérêt que l'idée progresse dans l'action de plus en plus d'enceintes internationales.

Dans ce contexte, le ministre a souligné l'importance d'une action cohérente, coordonnée et concrète de tous les acteurs.

La réforme du système ONU est en ce sens une tâche primordiale, l'OIT devant rester dans ce contexte, en accentuant ce rôle, l'organisation de référence pour tout ce qui relève de l'agenda pour un travail décent pour tous.

François Biltgen a particulièrement relevé la récente communication de la Commission européenne. «Promouvoir un travail décent pour tous» qui positionne l'UE en tant que partenaire fort de l'OIT en la matière, tout en mettant en pratique les idées développées sous l'impulsion du ministre du Travail et de l'Emploi luxembourgeois, alors président en exercice du Conseil des affaires sociales de l'UE, reprises par le Conseil européen des chefs d'État ou de gouvernement.

Le ministre luxembourgeois a par ailleurs plaidé pour de nouvelles idées en vue d'une meilleure concrétisation du processus en cours. Dans ce contexte, il a apporté son soutien aux programmes de travail décent par pays, mis en place par le Bureau international du travail (BIT) et définissant des plans d'action en

fonction des priorités spécifiques des pays, avec un suivi multilatéral des résultats.

Le cofinancement de ces programmes par les États membres est nécessaire.

Par ailleurs, l'inscription du travail décent dans les politiques de coopération et de développement est indispensable pour réaliser les objectifs fixés. Dans ce cadre, comme annoncé récemment par le ministre Jean-Louis Schiltz, l'aspect de l'intégration des jeunes dans le marché du travail normal, en dehors des mesures de formation, sera un élément de plus en plus important dans la politique de coopération du Luxembourg.

Toutes ces idées ont été approfondies lors d'une entrevue bilatérale entre le ministre luxembourgeois et le directeur général du BIT, Juan Somavia.

ACTIVITÉS NATIONALES

PREMIER MINISTRE

Jean-Claude Juncker désigné «Européen de l'année» par la presse politique française

31 janvier 2006

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a été désigné «Européen de l'année» par la presse politique française et étrangère en France». Le prix lui a été remis le 31 janvier 2006 au Sénat à Paris, au cours d'une soirée animée par la directrice de l'information de France 2, Arlette Chabot.

Dans son discours de présentation du lauréat, le correspondant parisien du magazine d'actualité italien *Panorama*, Alberto Toscano, a relevé le rôle essentiel tenu par Jean-Claude Juncker tout au long de l'année 2005 et surtout pendant les six mois de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne. «L'Europe, en dépit des problèmes auxquels elle a été confrontée en 2005, a eu de la chance d'avoir eu un président du Conseil comme Jean-Claude Juncker», a dit Alberto Toscano et il a ajouté que: «vous avez eu un moral d'acier en ces moments difficiles quand vous mélangiez le pessimisme de la raison avec l'optimisme de la volonté. Cet état d'esprit a permis de rendre de l'espoir à tous ceux qui persistent à croire en l'intégration européenne».



Jean-Claude Juncker a souligné la nécessité pour l'Union européenne de surmonter ses querelles journalières et de s'atteler aux grands défis de ce début de XXI^e siècle, car: «L'Histoire ne retiendra pas nos petites querelles européennes, mais elle nous jugera sur ce que nous aurons accompli en Europe et avec l'Europe». Pour le chef du gouvernement luxembourgeois, les défis sont multiples et concernent l'intégralité des domaines politique, économique et social.

Notant que l'Europe est perçue comme un modèle par d'autres régions du monde, Jean-Claude Juncker a lancé un appel à ne pas décevoir cette attente et de faire rayonner l'Europe, notamment en dotant l'Union européenne d'une vraie stratégie pour éradiquer la pauvreté.

L'annuaire professionnel du monde politique français, *Le Trombinoscope*, organise le prix Politique de l'année. Un premier jury composé de 120 journalistes de la presse écrite

et audiovisuelle, reconnus comme étant les principaux observateurs de la vie politique française, a désigné une préliste de personnalités politiques qui ont marqué l'année 2005. Un second jury, plus restreint, s'est réuni ensuite afin de choisir les lauréats dans huit catégories.

Les lauréats 2006 des autres catégories du prix «Politique de l'année» sont:

- Élu local de l'année: Manuel Valls;
- Ministre de l'année: Michèle Alliot-Marie;
- Député de l'année: Laurent Fabius;
- Sénateur de l'année: Jean-Pierre Raffarin;
- Révélation politique de l'année: Ségolène Royal;
- Personnalité politique de l'année: Dominique de Villepin.

Remaniement des ressorts ministériels

22 février 2006

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a annoncé le 17 février 2006 qu'il serait procédé à un léger remaniement des ressorts ministériels au sein du gouvernement afin que les ministres concernés puissent se concentrer pleinement sur les grands dossiers de l'emploi et du budget. Ce remaniement des ressorts ne concernait que certains membres du gouvernement du parti CSV.

Signature des arrêtés grand-ducaux le 22 février 2006

Le remaniement des ressorts ministériels a pris ses effets en date du 22 février 2006. Les arrêtés grand-ducaux suivants, signés par S.A.R. le Grand-Duc, sont entrés en vigueur avec effet immédiat:

- Arrêté grand-ducal du 22 février 2006 accordant délégation de compétence et délégation de signature à la secrétaire d'État, Octavie Modert, pour les affaires

relevant du ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche;

- Arrêté grand-ducal du 22 février 2006 portant modification de l'arrêté grand-ducal du 31 juillet 2004 portant attribution des compétences ministérielles aux membres du gouvernement.

François Biltgen accorde une délégation de compétence et de signature pour toutes les affaires relevant du département «culture» du ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à la secrétaire d'État Octavie Modert. Luc Frieden cède le ressort de la

Défense à Jean-Louis Schiltz et Jean-Claude Juncker lui cède le ressort des communications. La passation des pouvoirs entre le ministre de la Défense sortant, Luc Frieden, et le nouveau ministre de la Défense, Jean-Louis Schiltz, a également eu lieu le 22 février.

Au niveau des titres des membres du gouvernement, ces arrêtés opèrent les changements suivants:

Luc Frieden: ministre de la Justice, ministre du Trésor et du Budget; Jean-Louis Schiltz: ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, ministre des Communications, ministre de la Défense.

Déclaration de Jean-Claude Juncker:

«Ech war virun eiser Pressekonferenz an nom Regierungsrat fir eng Audienz beim Grand-Duc, deem ech matgedeelt hunn, datt et meng Absicht ass, d'Regierung ëmzebilden. Déi Regierungsbildung betrëfft eenzeg an alleng d'CSV-Säit vun der Regierungsmannschaft, a betrëfft keng Persounen, déi géifen nei an d'Regierung kommen, respektiv aktuell Ministeren déi géifen d'Regierung verloossen. Mir sinn zur Aschätzung komm, datt ech sollt eng Ressortëmverdeelung an der Regierung virhuelen.

Mir hunn am wiesentlechen, an och net nëmmen, mä am wiesentlechen zwee déck Problemer. Deen éischte Problem ass dee vun der Beschäftegung, der Aarbechtslosegkeet. An deem zweete Problem ass dee vun de Staatsfinanzen.

Wéi ech d'Regierung gebillt hunn no de leschte Wale, hat ech als éischt Suerg eng Ressortverdeelung an eng Personalbesetzung zemaachen mat Bléck op d'Presidentschaft vun der Europäescher Unioun, déi mir am éischten Hallefjoer 2005 haten.

Déi Présidence ass elo eriwuer, esou datt ech mir deen Tableau nach eng Kéier ugekuckt hunn, ausgehend dovun datt ech fanen, datt eng total Konzentratioun vun den zoustännege Ministeren op d'Problemer vum Emploi an op d'Problemer vum Budget dringend gebueden ass. Obschonn de Budgetsminister an den Aarbechtsminister dat scho mat héijem Asatz déi lescht Méint gemaach hunn, hunn ech dem Grand-Duc virgeschloen, fir folgend Ëmbesetzungen an der Regierung virzehuelen» (...).

Passation de pouvoirs entre Luc Frieden et Jean-Louis Schiltz le 22 février 2006

CLASSES MOYENNES

Enquête sur la perception des PME sur les obligations et procédures administratives au Luxembourg

3 avril 2006

Le 3 avril 2006, le ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, Fernand Boden, a présenté les résultats de l'enquête TNS-ILRES portant sur la perception qu'ont les PME (petites et moyennes entreprises ayant au moins 2 salariés) des obligations et procédures administratives au Luxembourg.

Les trois vecteurs étudiés ont été les suivants:

1. le degré d'utilité des démarches administratives à exécuter
2. le jugement des relations entretenues avec les différentes administrations
3. l'évaluation de la charge de travail occasionnée pour remplir les obligations administratives

Sur base d'une liste de 11 domaines administratifs (fiscalité directe, fiscalité indirecte, comptabilité, Sécurité sociale, droit du travail, établissements classés, déchets, marchés publics, protection des données, statistiques, HACCP – système d'analyse des dangers et de maîtrise des points de contrôle critiques), chaque entreprise a indiqué si elle était concernée par chacun de ces domaines et si elle s'occupait elle-même des formalités y relatives ou bien si elle

déléguait cette charge à une fiduciaire ou à un autre prestataire de services extérieur.

L'étude a démontré qu'il existait selon les domaines des écarts importants quant à la proportion d'entreprises qui gèrent le domaine en question en interne et celles qui les délèguent.

Le classement suivant présente les entreprises gérant elles-mêmes les formalités administratives par domaine:

1. droit du travail, sécurité au travail, santé	72%
2. sécurité sociale	68%
3. déchets	64 %
4. statistiques	63%
5. comptabilité	62%
6. fiscalité directe	55%
7. protection des données	54%
8. fiscalité indirecte	51%
9. marchés publics	31%
10. alimentation HACCP	29 %
11. établissements classés	28%

Les prestataires externes, notamment les fiduciaires interviennent essentiellement dans les domaines suivants: fiscalité directe 41%, fiscalité indirecte 38%, comptabilité 38%, sécurité sociale 31% et plus marginalement dans le domaine des statistiques avec 18%.

Les fiduciaires constituent donc au moins pour les quatre premiers domaines indiqués des interlocuteurs qualifiés dans le cadre de la mission de la simplification administrative.

L'utilité des démarches administratives

En général les entreprises reconnaissent l'utilité des démarches administratives avec des taux de réponses positives variant de 91% (comptabilité) à 56% (statistiques).

Par ailleurs, 36% des entreprises interrogées contestent l'utilité des démarches visant à produire des statistiques; toutefois dans les services



Le ministre Fernand Boden lors de la présentation des résultats de l'enquête TNS-ILRES

63% des entreprises reconnaissent l'utilité de la production de statistiques. Le domaine des statistiques doit donc faire l'objet d'une analyse critique à la fois pour prouver son utilité et pour l'expliquer aux entreprises.

Les relations avec l'administration

Au niveau des relations avec les administrations on doit relever les taux particulièrement élevés de réponses positives, notamment pour les domaines suivants: fiscalité, sécurité sociale, comptabilité. Des domaines sensibles au niveau relationnel sont manifestement celui des établissements classés et HACCP et à un degré moindre les marchés publics et les déchets. Le domaine des statistiques obtient au niveau relationnel un score bien meilleur que pour l'évaluation de son utilité.

La charge de travail des démarches administratives

La charge de travail est lourde pour nombre d'entreprises et ce dans de multiples domaines. Les domaines qui posent à ce niveau le plus problème sont les établissements classés, HACCP, les marchés publics et les statistiques.

Les leviers d'action à mettre en œuvre

Dans les domaines des établissements classés et HACCP, il faut avant tout veiller à réduire la charge de travail nécessaire, celle-ci est bien davantage contestée que l'utilité des démarches.

Au niveau des statistiques, il existe un énorme problème de crédibilité car un très grand nombre des interlocuteurs ne voient pas l'intérêt de

ce travail «non productif» qui leur cause une charge de travail importante; il y a donc un travail d'explication important à faire à côté d'une évaluation de la nécessité même des données collectées, un accès aux résultats, un «feed-back» aux entreprises est certainement un facteur de motivation qui permettrait d'atteindre une meilleure perception.

Dans les domaines des marchés publics et de la fiscalité directe, des efforts sont à fournir essentiellement sur le plan de l'allègement de la charge de travail; ceci vaut également pour les autres domaines non encore évoqués, c'est-à-dire que la perception de la charge pèse bien davantage celle de l'utilité beaucoup moins contesté.

L'étude conclut en outre que peu de suggestions concrètes d'amélioration ont été formulées par les entreprises. Les pistes de travail les plus importantes sont les suivantes:

- disponibilité et accès aux informations sur et par internet
- simplification des procédures (éviter redondances, diminuer fréquence, suppression)
- accès téléphonique plus facile (direct, rapide, disposer d'une personne de contact)
- transparence – connaissance et bien fondé des motifs des démarches à exécuter
- rapidité de l'exécution et du retour

COMMUNICATIONS

Révision de la législation en matière de protection des données

6 février 2006



Le ministre délégué aux Communications, Jean-Louis Schiltz, lors de la conférence de presse concernant la législation en matière de protection des données

Le ministre délégué aux Communications, Jean-Louis Schiltz, a présenté le 6 février 2006 les grands axes de la révision de la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Les modifications de la loi du 2 août 2002 ont pour objet de simplifier de façon substantielle les formalités administratives obligatoires en matière de traitement de données à caractère personnel et de clarifier certaines dispositions de la loi de 2002.

La simplification du régime de notification des traitements passe avant tout par le biais d'une extension de la

liste des cas d'exemptions ainsi que par la suppression de la notification simplifiée qui devient obsolète face aux exemptions proposées. Parmi les nouveaux cas d'exemptions, on trouve par exemple les traitements mis en œuvre aux seules fins de journalisme ou d'expression artistique ou littéraire.

L'allègement du régime d'autorisation se traduit essentiellement par une réduction des catégories de traitements soumis à autorisation préalable. Ainsi, par exemple, les traitements de données relatives à la santé, autres que les données génétiques, qui sont nécessaires aux fins de la médecine préventive, de diagnostics médicaux et d'administration de soins ou de traitements sont désormais soumis à notification, alors qu'auparavant, ils relevaient du régime de l'autorisation.

Pour les données sensibles, telles que les données génétiques ou biométriques, l'exigence de l'autorisation préalable est maintenue.

Le nouveau régime d'autorisation préalable impose un délai de réponse à la Commission nationale pour la protection des données qui sera de trois mois à partir de la réception de la demande. Le silence de la Commission nationale pendant plus de trois mois ne vaudra pas refus implicite, mais «autorisation provisoire». Toutefois, lorsque la complexité d'une demande l'exige, la Commission nationale peut se livrer à un examen plus détaillé du dossier en demandant des précisions supplémentaires, d'où le délai supplémentaire pour l'instruction d'une affaire étant de neuf mois. En cas de silence gardé par la Commission

nationale au-delà de la durée maximale de 12 mois, l'autorisation est réputée acquise.

L'objectif de l'avant-projet est d'alléger la charge administrative qui pèse actuellement sur les entreprises dans la mesure où cette charge est sans plus-value pour la protection de la vie privée et les libertés individuelles. Il s'agit aussi de remédier à l'engorgement de la Commission nationale pour la protection des données afin de lui permettre de réorienter ses moyens d'action vers des activités jugées prioritaires, telles que l'examen de projets sensibles comme ceux relatifs aux données génétiques et biométriques.

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Action humanitaire luxembourgeoise au Pakistan

8 février 2006



L'équipe de Luxembourg Air Rescue en action au Pakistan

Le 8 février 2006, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, et le président de Luxembourg Air Rescue, René Closter, ont tenu une conférence de presse au sujet de la mission effectuée par un hélicoptère luxembourgeois au Pakistan suite au tremblement de terre du mois d'octobre 2005.

La mission de l'hélicoptère luxembourgeois au Pakistan a débuté le 11 novembre 2005 et a pris fin le 5 février 2006. La zone d'intervention s'est située au nord du Pakistan (Cashmere), entre l'Afghanistan, la Chine et l'Inde.

L'équipe de Luxembourg Air Rescue au Pakistan, comprenant deux pilotes, deux techniciens et un infirmier, a effectué 925 vols dans des villages accessibles uniquement par voie aérienne. En tout, 2 112 personnes (patients, réfugiés, médecins) et plus de 20 tonnes de matériel ont été transportées (médicaments, vêtements, souliers, aliments).

Jean-Louis Schiltz et Jeannot Krecké ouvrent la conférence sur les opportunités de la coopération luxembourgeoise pour les entreprises

28 juin 2006

Le 28 juin 2006, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont ouvert la conférence sur les opportunités de la coopération luxembourgeoise au développement pour les entreprises.

Cette manifestation était organisée par la Chambre de commerce et la Chambre des métiers, en coopération avec le ministère des Affaires étrangères – Direction de la coopération au développement, l'Agence luxembourgeoise pour la coopération au développement, Lux-Development, et l'Office du ducroire.



Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, lors de la conférence sur les opportunités de la coopération luxembourgeoise pour les entreprises

L'organisation de cette conférence est en ligne avec les déclarations du Premier ministre faites lors de son discours sur la situation économique, sociale et financière du pays en 2006. À cette occasion, Jean-Claude Juncker avait annoncé des efforts pour rapprocher la coopération internationale au développement du Luxembourg avec les efforts en matière de commerce extérieur du pays. «Nous devons faire des efforts pour faire participer davantage d'entreprises luxembourgeoises à la Coopération au développement», avait signalé le Premier ministre.

Dans son discours intitulé «La coopération au développement et les entreprises: interaction, défis et limites», le ministre de la Coopération, Jean-Louis Schiltz, a déclaré que «le monde de l'économie et le monde de la coopération ne sont pas deux mondes incompatibles. Il faut rechercher les synergies entre ces deux mondes».

Le ministre a énuméré quelques exemples de synergies déjà existantes et qui «contribuent à la diminution de la pauvreté»:

- dans le domaine de la micro-finance, les compétences bancaires sont utilisées dans l'intérêt de la coopération;
- l'ATTF (Agence de transfert de technologies financières), active dans les pays en voie de développement, s'est spécialisée dans le transfert de technologies dans le domaine financier.

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a mis en avant dans son discours intitulé «L'expansion commerciale au-delà des marchés traditionnels: défis et opportunités de croissance», l'importance de la diversification économique et de la nécessité pour les entreprises de s'orienter au-delà des marchés traditionnels et notamment vers des pays en voie de développement.

Il a ajouté que «grâce à la coopération luxembourgeoise dans les pays en voie de développement, le Luxembourg dispose d'une porte d'entrée dans ces pays et les entreprises peuvent ainsi établir plus facilement des relations économiques avec ces pays». De ce fait, Jeannot Krecké a encouragé les entreprises luxembourgeoises à participer aux efforts de la coopération, car «c'est un potentiel énorme que les entreprises n'utilisent pas encore».

Raymond Weber, directeur général de Lux-Development, a ensuite présenté les activités de l'Agence luxembourgeoise pour la coopération, tandis que Robert de Waha,

directeur administratif et financier de Lux-Development, a informé sur l'accès des entreprises aux projets de coopération au développement.

La présentation du président de l'Office du ducroire, Étienne Reuter, était intitulée «Le ducroire: le filet de sécurité à l'international». Le rôle de l'Office du ducroire est d'épauler les entreprises luxembourgeoises afin de leur faciliter la conquête de nouveaux marchés.

Des témoignages d'entreprises luxembourgeoises actives dans le domaine de la coopération au développement ont clôturé les débats de la conférence.



Le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, et le ministre de l'Économie autrichien, Martin Bartenstein

CULTURE

Film-Koproduktionsabkommen zwischen Luxemburg und Österreich

23 janvier 2006

Der luxemburgische Kulturminister François Biltgen und der österreichische Wirtschaftsminister Martin Bartenstein unterzeichneten am Montag, dem 23. Januar in Wien ein luxemburgisch-österreichisches Abkommen über bilaterale Beziehungen im audiovisuellen Bereich.

Für die Filmwirtschaft beider Länder bedeutet dies, dass Filme, die von luxemburgischen und österreichischen Filmemachern koproduziert werden, unter der Voraussetzung, dass sich einer der Partner mit zumindest 20 Prozent an den Gesamtkosten beteiligt, wie inländische Filme behandelt werden.

Die Produzenten erhalten damit vollen Zugang zu den jeweiligen nationalen staatlichen Vergünstigungen, etwa steuerlicher Natur oder im Bereich der Filmförderung.

Nach Québec, Kanada, Frankreich und Deutschland ist dies die fünfte Koproduktionsvereinbarung, die das Großherzogtum Luxemburg abgeschlossen hat, während in Österreich ähnliche Abkommen mit Deutschland, der Schweiz, Frankreich, Italien, Spanien und Kanada in Kraft sind.

Minister Biltgen zeigte sich sehr zufrieden über die künftig noch engere Zusammenarbeit mit der österreichischen Filmindustrie: „Die Beziehungen zwischen unseren beiden Ländern sind hervorragend. Eine Vorreiterrolle als Bindeglied zwischen unseren beiden Staaten steht Bady Minck zu, die als Luxemburgerin schon seit Jahren sowohl in Österreich als auch in Luxemburg ihr künstlerisches Talent unter Beweis stellt. Wir erhoffen uns durch das Abkommen eine zahlenmäßige Steigerung der Produktionen, aber

auch zusätzlich einen Austausch in den Bereichen Promotion, Verleih und Weiterbildung.“

Auch Minister Bartenstein hob die Bedeutung des Abkommens für eine Vertiefung der filmwirtschaftlichen Beziehungen beider Länder hervor: „Die Filmwirtschaft ist einer jener Bereiche, in denen Luxemburg und Österreich europaweit eine über die Größe der Länder hinausgehende Bedeutung besitzen; so kommen rund 15% der europäischen Filme, die in heimischen Kinos laufen, aus Österreich. Anspruchsvolle Filme sind eine kulturelle Visitenkarte für jedes Land; gleichzeitig muss sich aber die Filmbranche wie jeder andere Wirtschaftszweig im Wettbewerb bewähren. Internationale Kooperationen und grenzüberschreitende Aktivitäten, die auch in diesem Bereich unverzichtbar für die Stärkung der Wettbewerbsfähigkeit sind, werden durch unser Abkommen gefördert und erleichtert. Die Filmwirtschaft ist damit weiterhin ein unverzichtbarer Bestandteil unserer kulturellen Identität ebenso

wie ein wichtiger Wirtschaftsfaktor und Arbeitgeber. Ich freue mich auf viele spannende und erfolgreiche Koproduktionsprojekte!“

In den letzten Jahren sind Produktionen wie *Im Anfang war der Blick*, *Hurensohn*, *Der Henker*, *Fast Film*, in Zusammenarbeit zwischen Luxemburg und Österreich entstanden. Zur Zeit wird *Perl oder Pica*, eine Koproduktion zwischen Amour Fou und Red Lion, inszeniert von Pol Cruchten und gefördert vom Film Fund Luxemburg wie dem Österreichischen Filminstitut und dem Wiener Filmfonds, in Wien fertig gestellt.

Octavie Modert en visite à Bucarest et à Sibiu, capitale européenne de la culture 2007

16-19 février 2006

Dans le cadre des préparatifs de l'année culturelle 2007, lorsque le Luxembourg et la Grande Région ainsi que la ville de Sibiu (Roumanie) seront capitales européennes de la culture, Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, s'est rendue à la tête d'une délégation de cinq personnes à Bucarest et à Sibiu pour rencontrer les responsables politiques et artistiques du projet.

Elle a été reçue au ministère de la Culture et des Cultes à Bucarest par le secrétaire d'État au Patrimoine culturel, Virgil Nitulescu, par le commissaire gouvernemental à la



La secrétaire d'État à la Culture, Octavie Modert, lors de la visite à Sibiu en Roumanie

capitale culturelle, Sergiu Nistor, et par la secrétaire générale du ministère, Delia Mucica.

Au Palais du Parlement, Octavie Modert a eu un entretien avec Raluca Turcan, présidente de la commission culture, art et médias de la Chambre des députés. Elle a aussi visité une exposition d'art contemporain au Musée national d'art contemporain, exposition organisée conjointement avec le Casino – Forum d'art contemporain de Luxembourg.

À Sibiu (Hermannstadt) en Transylvanie, elle s'est entretenue avec les responsables politiques locaux et régionaux, le maire Klaus Johannis, qui est aussi président de l'asbl Sibiu 2007, le président de région, Martin Boettesch, le préfet Ioan Arion et Mona Musca, membre du Parlement européen et ancienne ministre de la Culture et des Cultes. Dans plusieurs réunions de travail avec les coordinations de Sibiu et de Luxembourg 2007, une première évaluation de projets communs entre le Luxembourg et la Roumanie

a permis de mesurer le chemin parcouru et de prévoir les étapes suivantes.

L'état d'avancement des travaux de restauration de la vieille ville (Plata Mare, Plata Mica, Plata Huet) avancent à grands pas et se termineront fin 2006. Les travaux d'agrandissement de l'aéroport de Sibiu commenceront dans les prochains mois, deux hôtels nouveaux seront prêts pour l'année culturelle.

Les partenaires de Sibiu 2007, la ville, l'asbl 2007 et le ministère de la Culture et des Cultes roumain travaillent main dans la main pour présenter, dans les prochaines semaines, leur préprogramme. Les parties luxembourgeoise et roumaine ont prévu d'organiser, au niveau international, un certain nombre de conférences de presse communes pour présenter les projets de Luxembourg et Sibiu 2007.

Octavie Modert était accompagnée par Conrad Bruch, ambassadeur du Luxembourg, Guy Dockendorf,

président de l'asbl 2007, Robert Garcia, coordinateur général de Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007, et par Anne Schiltz, coordinatrice des projets communs entre la Roumanie et le Luxembourg.

ÉCONOMIE

Mission économique de l'OCDE au Luxembourg

14 février 2006

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a reçu le 14 février 2006 une délégation du secrétariat de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans le cadre de leur mission économique au Luxembourg en vue de préparer une nouvelle version du traditionnel rapport économique du Luxembourg.

Lors de sa mission des 13 et 14 février, la délégation de l'OCDE, menée par le directeur responsable des études pays, Val Koromzay, a également rencontré la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, le directeur du Trésor auprès du ministère des Finances, Jean Guill, le directeur de la Banque centrale du Luxembourg, Serge Kolb, et les partenaires sociaux.

Cette mission au niveau politique fait suite à une mission au niveau technique lors de laquelle des représentants de l'OCDE ont collecté des données et mené des entretiens avec des fonctionnaires de plusieurs ministères les 11, 12 et 13 janvier 2006. Le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur est en charge de la coordination de ces missions.

Le rapport économique du Luxembourg est élaboré régulièrement (environ tous les deux ans)

dans le cadre du *Economic and Development Review Committee* (EDRC) et fait partie de la mission de surveillance multilatérale de la performance économique des États membres de l'OCDE. Le rapport 2006 a pour thème principal l'éducation.

Lors de la publication en juin 2006, l'Observatoire de la compétitivité du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur organisera une conférence-débat en présence de représentants de l'OCDE.

Tripartite: le gouvernement et les partenaires sociaux parviennent à un accord

19 et 28 avril 2006

19 avril 2006

Le Comité de coordination tripartite, réunissant le gouvernement, les organisations patronales et les syndicats, est parvenu dans la soirée du 19 avril 2006 à un accord que le Premier ministre Jean-Claude Juncker a commenté comme suit lors d'une conférence de presse qu'il a tenue avec le Vice-Premier ministre Jean Asselborn dans la matinée du 20 avril 2006:

«Deen Accord dee mir ofgeschloss hunn, dat ass en Accord fir méi Beschäftegung, fir méi Kompetitivitéit, fir méi Liewenschancen, fir méi Solidaritéit, an et ass gläichzäiteg en Accord fir manner Inflation a fir méi consolidéiert Staatsfinanzen.»

La première réunion du Comité de coordination tripartite a eu lieu le 31 octobre 2005, suivie de réunions le 18 novembre 2005 et le



Le ministre Krecké et la délégation du secrétariat de l'OCDE



Jean-Claude Juncker, Jean Asselborn et Luc Frieden lors de la réunion du Comité de coordination tripartite

13 décembre 2005. En janvier, février, mars et avril 2006, les discussions se sont prolongées dans de nombreuses réunions bilatérales avec les partenaires sociaux. Le Comité de coordination tripartite a poursuivi ses travaux les 14, 18 et 19 avril 2006.

Le gouvernement et les partenaires sociaux se sont mis d'accord sur un ensemble de mesures qui touchent la politique budgétaire de l'État, la politique des investissements publics, l'indexation des salaires et traitements, l'ajustement des rentes et pensions, le financement de l'assurance-dépendance, l'impôt de solidarité, la politique de l'emploi, le salaire social minimum, la question du statut unique pour ouvriers et employés et la politique énergétique ainsi que le principe de lancement d'un paquet de réformes en matière de politique du logement.

28 avril 2006

Le 28 avril 2006, le gouvernement et les partenaires sociaux ont approuvé officiellement l'avis du Comité de coordination tripartite sur un ensemble de mesures destinées à remédier aux déséquilibres fondamentaux qui hypothèquent la compétitivité de l'économie nationale et l'avenir du pays dans son ensemble.

Les mesures proposées contribueront, en s'appuyant sur un effort de solidarité de tous les acteurs économiques, à générer plus d'emplois, à augmenter la compétitivité du pays, à juguler l'inflation et à consolider les finances de l'État.

Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays 2006

2 mai 2006

Le 2 mai 2006, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a fait à la Chambre des députés. La traditionnelle déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays 2006.

L'état d'une nation

- Selon le Premier ministre, l'état d'une nation ne se limite pas à une description de sa situation économique, sociale et financière: elle inclut les aspirations de la nation pour l'avenir ainsi que ses ambitions pour une vie en commun harmonieuse de ses habitants.

Économie

- L'économieluxembourgeois n'est pas en crise, mais elle affiche des faiblesses sur certains points. Elle doit sa croissance – supérieure à 4% et d'ailleurs plus importante que celle des autres pays de la zone euro – principalement à la croissance de la place financière.
- La dépendance de l'économie luxembourgeoise vis-à-vis du secteur financier doit être évitée: les dépenses sociales structurelles ne doivent pas être financées par des recettes conjoncturelles du secteur financier.
- Contrairement à ses voisins, le Luxembourg connaît un sérieux problème d'inflation. Au cours des dernières années, cette inflation a été une des plus importantes dans

la zone euro et a dès lors influencé la compétitivité du pays par rapport à ses principaux partenaires commerciaux, à savoir l'Allemagne, la France, la Belgique et les Pays-Bas. Cette hausse de l'inflation et la perte de la compétitivité doivent être maîtrisées, d'autant plus que l'inflation n'est pas sans conséquences sur le coût du facteur «travail».

Le plan social

- Sur le plan social, le Luxembourg fait mieux que ses voisins: protection sociale plus égalitaire; salaires nets, pensions et rentes plus élevées; allocations familiales et allocations de chômage plus élevées; congé parental mieux compensé. Cette situation est importante pour la cohésion sociale au Luxembourg.
- Le gouvernement affiche clairement sa volonté de réduire le chômage qui non seulement augmente considérablement, mais aussi davantage qu'à l'étranger. Selon le gouvernement, le chômage constitue un drame individuel qui comporte un coût considérable pour la collectivité. En 2005, l'Etat a payé 356 millions d'euros pour le financement de la politique en matière de chômage et d'emploi.

Finances publiques

- Au niveau des finances publiques, la situation du Luxembourg est meilleure que celle de l'Allemagne, de la France et de la Belgique. En 2005, le déficit de l'État s'est élevé à 1,9% du PIB et la dette de l'État a constitué 6,2% du PIB, taux le moins élevé de la zone euro. Or

d'autres pays comme l'Espagne, l'Irlande ou la Finlande ont fait mieux que le Luxembourg, malgré une croissance moins importante.

- Le gouvernement estime que les finances publiques ont pris la mauvaise direction: la croissance économique et les recettes de l'État ne permettent plus de compenser la croissance des dépenses publiques.
- Entre 2000 et 2005, la situation des finances publiques est passée d'un excédent de 5,9% à un déficit de 1,9%, ce qui correspond à une diminution de l'équilibre des finances publiques de 7,8% du PIB.
- Au cours de la même période, les recettes publiques sont restées relativement stables (environ 42,5% du PIB), alors que les dépenses sont passées de 37,7 à 44,3% du PIB.
- Pendant cette période 2000-2005, marquée par un important ralentissement économique entre 2001 et 2003, le gouvernement a maintenu le niveau des dépenses d'investissement et des dépenses sociales à un niveau élevé et a ainsi évité que ce ralentissement économique ne se transforme en stagnation ou récession économique.
- Cette politique au niveau des dépenses, combinée à une politique fiscale ciblée, a permis de stabiliser l'activité économique et de favoriser la reprise économique depuis 2004.
- Or, le gouvernement estime que dans le contexte d'une croissance économique, qui se situe

actuellement à 4%, il ne faut pas durablement générer des déficits publics. Il compte ainsi agir en faveur d'une réduction du déficit, en veillant à ce que les finances publiques n'augmentent pas plus vite que la croissance économique réelle.

- Si le gouvernement maintenait sa politique des dépenses – la politique d'investissement, la politique sociale, la politique salariale, l'indexation des salaires et traitements – à son niveau actuel, le déficit de l'administration centrale s'élèverait en 2007 à 4,1% du PIB.
- Si le niveau des dépenses publiques était maintenu jusqu'en 2009 au niveau des années 2000-2005 – où le gouvernement, pour des raisons conjoncturelles, n'a ni pu ni voulu freiner le niveau des dépenses –, le déficit cumulé s'élèverait en 2010 à 15-20% du PIB et les réserves de l'État, qui s'élèvent actuellement à 1,4 milliards d'euros, ne permettraient plus de compenser ce déficit.
- Le gouvernement ne veut pas augmenter la dette de l'État. Le remboursement ultérieur de la dette entraînerait des augmentations des charges fiscales pour les entreprises et les particuliers et nuirait ainsi à la compétitivité du pays.
- Pour les années à venir, le gouvernement veut opérer un changement conséquent au niveau de sa politique budgétaire, changement marqué par une responsabilité collective et non par une stricte politique d'austérité.

- Au-delà des considérations budgétaires et financières, il importe pour le gouvernement d'augmenter la compétitivité de l'économie luxembourgeoise, tout en soulignant que finances publiques et compétitivité durable vont de pair.

I. Améliorer la compétitivité

Lutte contre l'inflation

- Le principal problème de l'économie et de sa compétitivité est le différentiel avec les pays limitrophes au niveau de l'inflation. Ce problème doit disparaître ou, du moins, être amorti.
- Contrairement aux années 1980, quand l'inflation luxembourgeoise fut importée de nos pays voisins, l'inflation actuelle est le résultat de la flambée des prix du pétrole en combinaison avec l'indexation automatique des salaires.
- L'inflation actuelle est faite maison. Elle doit être maîtrisée parce que la compétitivité du pays dépend du degré de maîtrise sur l'inflation.
- Cela demandera des efforts:
 - L'État et les communes portent une responsabilité considérable dans la lutte contre l'inflation. Ils devront s'imposer une retenue plus ferme en fixant les tarifs publics, les prix ainsi que les taxes communales.
 - Les moyens financiers des communes seront augmentés par une série de modifications fiscales. L'État leur consentira donc plus de moyens, ils pourront ainsi en faire profiter les citoyens.

- Les contractants de l'État s'apercevront également que la lutte contre l'inflation sera prise très au sérieux. Les ministres ne signeront plus de contrats qui sont intégralement indexés.

- Le gouvernement veut négocier des accords de prix volontaires avec divers secteurs économiques. Les ministres des Classes moyennes et de l'Économie se concerteront ainsi avec la Confédération du commerce, l'Horesca et d'autres secteurs économiques, afin de trouver des moyens permettant de stabiliser les prix dans des secteurs déterminés.

TVA

- Les conditions pour des prix plus bas sont favorables au Luxembourg où le taux normal de TVA de 15% est le plus bas en Europe.
- En dépit de ce taux, les Luxembourgeois dépensent annuellement 160 millions d'euros dans la seule ville de Trèves.
- L'État enregistre un manque à gagner annuel de l'ordre de 60 à 70 millions d'euros de recettes de la TVA, en raison du fait que les résidents luxembourgeois font leurs achats dans les régions limitrophes plutôt qu'au Luxembourg.
- Le gouvernement, bien qu'il ne s'oppose nullement à ce que les résidents luxembourgeois fassent leurs achats dans les régions limitrophes, voudrait que le Luxembourg devienne le centre commercial de la Grande Région et que les voisins viennent davantage faire leurs achats au Luxembourg.

- À cet effet, un index des prix comparatif de la Grande Région sera publié à l'avenir.

- Le gouvernement et la Confédération du commerce lanceront une grande campagne de promotion pour faire du Luxembourg la première adresse commerciale de la Grande Région.

L'indexation des salaires

- L'indexation automatique des salaires a un avantage incontestable: par l'adaptation des salaires à l'inflation, elle retire le potentiel de conflit des négociations salariales et permet une politique tarifaire décentralisée.

- Le désavantage de l'indexation automatique est bien sûr son rôle de catalyseur de l'inflation.

- L'indexation automatique produit des charges budgétaires et financières qui n'améliorent pas la politique, mais la rendent plus onéreuse. Une tranche indiciaire coûte 125 millions d'euros à l'administration centrale et 180 millions d'euros à l'État, aux communes et à la Sécurité sociale.

- Ce problème va en s'accroissant avec les flambées répétitives des prix du pétrole. En combinaison avec la politique de soutien à la conjoncture de ces dernières années, les finances publiques affichent un sérieux déséquilibre. Devant ces contraintes, le gouvernement tient à exprimer sa reconnaissance aux syndicats d'avoir accepté une modulation de l'indexation, qui facilite énormément la tâche de redressement des finances publiques.



Le Premier ministre à la Chambre des députés lors de la déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière 2006

- Pour ce qui est du retrait de certains produits de la base de calcul de l'indexation – tabac et alcool –, les partenaires sociaux ont décidé de remettre cette question à 2007.
 - qui surchargerait les finances publiques et aurait des effets néfastes sur la compétitivité.
- Chaque augmentation de taxes et accises existantes et toute création de nouvelles taxes dans les domaines de l'environnement, de la santé et de la politique sociale seront neutralisées à cent pour cent. Ceci aura des implications immédiates pour les parts fiscales et administratives des prix des produits de pétrole, pour le prix du tabac et le prix de l'eau.
- Les échéances des tranches indiciaires à venir seront modulées:
 - Sans cette modulation, des tranches indiciaires seraient dues en août 2006, 2007 et 2008 et une en août 2009 au plus tard.
 - La masse salariale augmenterait ainsi de 2,4 milliards d'euros, ce
- Le gouvernement présentera donc une loi avant l'été 2006, dont l'objet sera de retarder l'échéance de la tranche indiciaire jusqu'au 1^{er} décembre 2006.
- Il n'y aura pas de tranche indiciaire en 2007, mais une tranche est prévue
 - le 1^{er} janvier 2008, à moins que la moyenne des prix du pétrole d'ici là n'ait été supérieure à 63 USD le baril. Dans ce cas, la tranche indiciaire sera retardée jusqu'au 1^{er} mars 2008.
- La même formule s'appliquera pour l'année 2009.
- Sur la masse salariale, ces mesures constituent une épargne totale de 700 millions d'euros entre août 2006 et janvier 2010.

- Le gouvernement confirme que le salaire minimum garanti sera augmenté le 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} janvier 2009.

Investissements publics

- Les investissements publics restent une priorité pour le gouvernement qui est persuadé qu'il faut investir aujourd'hui pour disposer d'infrastructures performantes demain.

- Les investissements publics luxembourgeois sont les plus élevés dans l'Union européenne.

- Toutefois, le volume actuel dépasse notre capacité de financement. Pour cette raison, le taux d'investissement sera ramené de 3,7% à 3,2% du PIB.

- Dans les années 2007, 2008 et 2009, le volume total des investissements publics s'élèvera à 3,3 milliards d'euros, 660 millions d'euros de moins que prévus initialement, mais plus que dans les années 2004, 2005 et 2006.

- Les réductions dans les investissements publics concerneront avant tout des projets de voirie, tandis que les augmentations concerneront des constructions verticales et seront ainsi bénéfiques aux classes moyennes et à l'emploi.

- Les fonds publics de recherche devront être augmentés de façon sensible, car il n'y aura pas d'avenir pour l'économie sans la recherche. Les fonds publics pour la recherche seront doublés par rapport à 2006 et atteindront 0,66 % du PIB en 2009.

Infrastructures et perspectives

- Les capacités d'exportation des entreprises devront être encouragées. Les entreprises bénéficieront ainsi d'un soutien plus prononcé de l'Office du ducroire et de la Société nationale de crédit et d'investissement (SNCI), dont les activités seront progressivement rapprochées jusqu'à une éventuelle fusion des deux organismes.
- Des efforts seront faits pour faire participer davantage d'entreprises luxembourgeoises à la coopération au développement.
- Le paysage fiscal des entreprises continuera à être observé de près. Des mesures fiscales en faveur de la compétitivité ne sont pas exclues dans les années à venir.
- Le Luxembourg participe de manière constructive aux négociations communautaires en vue d'une assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés.
- Le gouvernement entend œuvrer en faveur de la création de nouvelles activités porteuses de perspectives d'avenir. Dans ce sens, des efforts seront faits pour l'aménagement de zones d'activité spécifiques pour les besoins d'entreprises actives dans les domaines de la logistique, de la biotechnologie, des équipements médicaux et de l'écotechnologie.
- D'après les estimations du gouvernement, les charges administratives des entreprises s'élèvent à 3% du PIB. Un programme de simplification administrative pour les entreprises sera présenté à l'automne 2006.

Politique énergétique

- En matière de compétitivité, il importe également d'aborder la politique énergétique, le coût de l'énergie ayant un impact sur l'économie nationale. Depuis la libéralisation du marché de l'électricité en Europe, les entreprises achètent leur électricité sur le libre marché. Mais les prix restent élevés, trop élevés pour les entreprises.
- Le gouvernement encouragera la connexion directe des réseaux électriques luxembourgeois avec les réseaux des trois pays voisins. Les réseaux en question feront l'objet d'interconnexion.
- Le prix d'achat ainsi que les prix du transport se répercutant sur le prix de l'électricité, les voies d'approvisionnement doivent être les plus courtes possibles et la qualité des réseaux doit être la plus performante.
- Cela s'applique également au secteur du gaz.
- Afin de diminuer les charges des entreprises, le gouvernement procédera à une réorganisation du Fonds de compensation. Ce mécanisme de compensation concernera tant le secteur de l'électricité que le secteur du gaz. Le gouvernement fournira moins de soutien à la cogénération.

Kyoto et la politique de l'environnement

- La lutte contre le changement climatique mondial constitue – à côté de l'éradication de la pauvreté dans

le monde – le défi économique, sociologique et écologique le plus important de notre temps.

- Les engagements contractés dans le cadre de Kyoto – la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 28% jusqu'en 2012 – pèsent non seulement sur le Luxembourg, mais sont en même temps: une chance de développer de nouvelles pistes en matière de politique énergétique, une chance en vue d'une moindre dépendance du pétrole, une chance de développer de nouvelles technologies, une chance d'économies d'énergie, une chance d'augmenter l'efficacité énergétique et d'encourager le développement d'énergies renouvelables, une chance pour plus d'emplois dans le domaine des énergies renouvelables, dans le domaine de la restauration d'anciens bâtiments et du conseil en matière énergétique.
- De 1990 à 1998, les émissions de CO₂ ont diminué de 12,5 à 8,5 millions de tonnes. En 2004, ces émissions se sont élevées à nouveau à 12,6 millions de tonnes. Jusqu'en 2012, il y a le risque qu'elles remontent à 14 millions de tonnes. Le Luxembourg n'est toutefois autorisé qu'à émettre 9 millions de tonnes par an. Il faudra donc agir.
- Le gouvernement a adopté dans ce contexte le plan d'action en vue de la réduction des émissions de CO₂ dont l'objectif est triple: à court terme, respecter les engagements en matière de Kyoto; à long terme, poser les jalons en vue d'une stratégie permanente de lutte contre le changement climatique; fondamentalement, susciter parmi les

acteurs de la scène énergétique ainsi que les citoyens la prise de conscience que des changements structurels sont nécessaires afin de favoriser des modèles de production et de consommation plus respectueux de l'environnement.

- Les mesures du gouvernement concernent le secteur du transport, des bâtiments, des énergies renouvelables et de l'industrie. Le ministre de l'Environnement présentera le détail de ces mesures dans les jours à venir.
- Le gouvernement introduira une contribution spéciale «Kyoto» moyennant un relèvement progressif du taux des accises sur les carburants routiers (essence et diesel). Si nécessaire, cette contribution sera ajustée à rythme annuel. Dans une première phase, cette hausse des accises est la suivante:
 - à partir du 1^{er} janvier 2007, les accises sur l'essence augmenteront de 2 cents/litre et les accises sur le diesel de 1,25 cents/litre;
 - à partir du 1^{er} janvier 2008, il y aura une hausse supplémentaire pour le diesel de 1,25 cents/litre.
- Les recettes ainsi générées (300 millions d'euros jusqu'en 2012) seront affectées intégralement au Fonds de financement des mécanismes de Kyoto.
- La taxe sur les véhicules automobiles est réformée selon des critères environnementaux. Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2007. Elle ne tiendra plus compte de la puissance cylindrée, mais taxera davantage les voitures présentant des émissions de CO₂

élevées et défavorisera ainsi les voitures à grosse consommation, tout en différenciant entre voitures essence et voitures diesel. Pour des voitures à basse consommation (p. ex.: voitures hybrides), la taxe restera grosso modo inchangée pour des voitures de taille moyenne avec une consommation raisonnable, la taxe restera raisonnable (moins élevée qu'en Allemagne et surtout moins élevée qu'en Belgique), mais la taxe connaîtra une hausse considérable (jusqu'à multiplication par trois ou quatre) pour les voitures à grosse consommation comme les voitures 4x4. La taxe d'une voiture dont l'émission correspond à 192 g de CO₂ /km s'élève aujourd'hui à 81 euros et s'élèvera à l'avenir à 208 euros (contre 305 euros en Belgique). La taxe d'une voiture dont l'émission correspond à 260 g de CO₂ /km s'élève aujourd'hui à 126,25 euros et s'élèvera à l'avenir à 526 euros (contre 1 020 euros en Belgique)

- La problématique de l'émission de CO₂ ne sera maîtrisée que si; à long terme; la proportion du transport public sera renforcée dans notre système des transports. Le gouvernement souhaite parvenir jusqu'en 2012 à un partage modal de 75% (transport individuel)/25% (transport public). Dans ce contexte, le tram léger constitue un aspect de toute une mosaïque qui se compose entre autres de gares périphériques et de nouvelles lignes ferroviaires entre Luxembourg et Bettembourg, respectivement entre Luxembourg et Esch-sur-Alzette. Le Fonds du rail mettra à disposition les fonds nécessaires.

- Une nouvelle législation en matière d'isolation thermique des immeubles entrera en vigueur début 2007 afin d'augmenter la performance énergétique de nouveaux immeubles (proche des standards des maisons à basse énergie).
- Le régime d'aides pour les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans le domaine du logement sera poursuivi au-delà du 31 décembre 2007.
- Le ministre de l'Environnement lancera à partir de 2007 une stratégie de marketing en faveur de maisons à basses énergies.
- La biomasse et le bois constitueront des fournisseurs énergétiques importants. Il sera créé un réseau qui réunira tous les acteurs concernés: propriétaires forestiers privés, communes, administrations; etc. Surtout les communes seront sollicitées à garantir dans de nouveaux projets la fourniture de chaleur par le biais d'installations à copeaux de bois ou d'installations à granulés de bois. La biomasse comme fournisseur d'énergie deviendra une nouvelle source de revenus pour l'agriculture.
- Sera analysée l'injection de biogaz dans les réseaux de gaz naturel. Le gouvernement soutiendra tout effort qui cherche à favoriser l'introduction sur le marché de bio-carburant et de biodiesel.
- Il sera procédé à l'élaboration du 2^e plan national d'allocation des quotas en matière d'émission de CO₂ pour le secteur de l'industrie qui devra être notifié à la Commission européenne pour le

30 juin 2006. Une *task force* chargée du suivi des travaux en la matière sera créée par le gouvernement.

Diversification économique

- Il s'agit désormais de continuer à développer et à consolider le secteur des nouvelles technologies, le Luxembourg disposant aujourd'hui de toute une série de grands *e-players*.

- Le gouvernement continuera à adapter le cadre dans lequel évoluent ces *e-players* au Luxembourg. Le taux de TVA sur les services de télévision digitale a été réduit à 3%, le paquet «télécommunication» est passé par la Chambre des députés vers la mi-2005. Le plan sectoriel «antennes» a été transposé. En matière de communication à large bande, le Luxembourg a avancé dans l'UE de la position 16 à la position 8. En mars 2006, il y a eu un appel à candidatures pour une nouvelle licence UMTS.

- Le gouvernement se concentrera dorénavant sur la connexion internationale du Luxembourg et la connexion du Luxembourg aux grandes autoroutes de l'information européennes. Il s'agira d'offrir aux entreprises sur le marché luxembourgeois une sécurité en matière de prévisibilité.

II. La politique de l'emploi est la priorité absolue du gouvernement

Politique de l'emploi

- La lutte contre le chômage est la priorité absolue du gouvernement – et devra l'être pour la société en général.

- Comme convenu dans le Comité de coordination tripartite, la politique de l'emploi du gouvernement sera à la fois préventive et active: il importe de responsabiliser la population et de créer dans la société civile une mentalité de plein emploi.

- Toute entreprise occupant plus de 15 salariés sera obligée de notifier tout licenciement pour raisons économiques au Comité de conjoncture.

- Un audit social et économique sera lancé dans les entreprises qui introduisent pour la 3^e fois une demande de chômage partiel.

- Lorsque les demandes de licenciement économique se multiplient dans une entreprise, sera établi un programme de maintien dans l'emploi qui présente des alternatives aux licenciements. L'État participera aux coûts de ces formations.

- Le gouvernement renforcera sa politique en matière de formation professionnelle continue afin de permettre aux gens de mieux faire face aux exigences du marché de l'emploi.

- Le gouvernement procédera à une révision du dispositif de la préretraite-ajustement, qui ne s'appliquera qu'en situation d'un plan de maintien dans l'emploi. Le taux de participation de l'entreprise demanderesse au coût de la préretraite-ajustement sera augmenté à 30-75% (actuellement 0-50%).

- Afin d'accélérer le réembauchage de personnes ayant perdu leur emploi dans le cadre de mesures

de restructuration, les entreprises qui embauchent des personnes provenant d'une entreprise faisant l'objet d'un plan de maintien dans l'emploi peuvent bénéficier des mêmes aides à l'embauche que celles normalement prévues en cas d'embauchage d'un chômeur.

- Le gouvernement insiste sur la nécessité de responsabiliser tous les acteurs du marché de l'emploi.

- Le gouvernement lance un appel aux partenaires sociaux pour remplir leurs obligations relatives à la loi PAN de 1999 (Plan d'action national en faveur de l'emploi).

- Le gouvernement se félicite de l'engagement qu'ont pris les organisations patronales d'offrir 1 000 places d'apprentissage supplémentaires et de créer une centaine de places de stage d'insertion et de réinsertion professionnelles supplémentaires.

- Tout jeune chômeur doit se voir offrir au moins six mois après son inscription à l'Administration de l'emploi une mesure de placement, un stage ou une formation.

- Chaque individu devra démontrer d'avoir fait des efforts pour trouver un emploi: la solidarité collective ne supprime pas la responsabilité individuelle.

- Le gouvernement fixera la durée du paiement des indemnités de chômage au prorata du temps travaillé.

- Le gouvernement insiste sur le besoin d'une coopération plus

étroite entre l'Administration de l'emploi et les entreprises de travail intérimaire.

Politique de l'enseignement

- Comme les jeunes sont de plus en plus concernés par le chômage, un rôle considérable incombe à la politique de l'enseignement sans qu'on ne puisse rendre l'enseignement seul responsable de chaque succès ou échec scolaire.

- Le gouvernement visera à redéfinir la mission de l'enseignement et des enseignants.

- Un socle de compétences sera défini, socle que chaque élève devra maîtriser à des étapes scolaires déterminées.

- La tâche des enseignants devra être redéfinie en insistant sur l'aspect de l'esprit d'équipe du corps enseignant.

- Au cours de l'année scolaire écoulée, 1 984 élèves ont quitté l'école sans certification sans qu'on ne retrouve ces jeunes dans une mesure d'emploi. Le gouvernement introduit pour ces jeunes une année sociale volontaire.

- Le gouvernement souligne que les jeunes ont besoin d'être accompagnés pour trouver leur place dans la vie et qu'il faut s'occuper surtout des jeunes sans diplôme.

Logement

- Malgré le fait que le nombre d'autorisations de bâtir ait augmenté de 2 956 en 2002 à 4 662 en 2005, et malgré une certaine stabilisation des prix de construction et de

loyer en 2005, le gouvernement est toujours inquiet de la situation en matière de logement.

- Le gouvernement présentera un plan logement qui s'articule autour d'un pacte entre l'État et les communes.

- L'État assistera financièrement les communes qui s'engagent à élaborer des plans de développement pour la construction de logements avec l'État. Ces plans devraient permettre aux communes d'augmenter leur population de plus de 15% sur une période de 10 années, d'accélérer la réalisation de projets et de réduire le coût des logements. Dans le cadre d'une telle convention, l'État sera disposé à accorder aux communes une aide en capital de 4 500 euros par nouvel habitant supplémentaire. Les communes dont le développement est jugé prioritaire par l'IVL obtiendront une aide majorée de 50% de l'État.

- Pour tout lotissement d'une surface supérieure à 1 hectare, 10% de la surface devra être réservé à la construction de logements à bas prix.

- L'État et les communes devront avoir une meilleure mainmise sur les terrains à bâtir et les prix des terrains.

- L'État et les communes devront, conjointement, jouer un rôle plus actif sur le marché immobilier en créant la possibilité d'affecter des terrains sous forme de bail emphytéotique à la réalisation des projets de construction de logements. L'État est prêt à soutenir les communes en participant à raison de 50% aux frais

d'acquisition de tels terrains. Le bail emphytéotique, bail conclu pour une durée de 99 ans, est certainement le moyen le plus efficace pour parvenir à une réduction substantielle des prix de construction. C'est pourquoi la loi sur l'emphytéose et le droit de superficie de 1824 fera l'objet d'une révision et d'une adaptation.

- Les communes auront un droit d'achat prioritaire pour les terrains d'une certaine surface, situés dans des zones de développement et des zones servant de réserves de terrains constructibles. Les avantages que l'État attribue actuellement lors de la vente d'immeubles d'habitation arrivent à échéance le 31 décembre 2007 et seront remplacés par une exemption fiscale partielle ou totale, si la vente d'immeubles d'habitation se fait au profit des communes ou de l'État.

- Afin de lutter contre la spéculation et la rétention immobilière, les communes peuvent, à l'heure actuelle, déjà imposer une obligation de construire sur des terrains constructibles potentiels. La procédure d'expropriation qui s'ensuit ayant toutefois comme conséquence que les communes n'ont actuellement pas recours à cette mesure, le gouvernement prévoit d'introduire comme alternative une taxe spéciale qui permettra aux communes de sanctionner financièrement la rétention excessive des terrains constructibles.

- Or dans le souci d'éviter que les communes contribuent à une hausse des prix de terrains de construction, le gouvernement propose un amendement de l'article 34 de la loi sur l'aménagement communal.

- Le Fonds du logement a doublé le volume de son programme de construction de logements subventionnés. Le gouvernement s'attend à ce que les communes et autres promoteurs suivent ce programme d'action en amplifiant l'offre de logements à prix abordables.

- Le gouvernement insiste à ce que le projet de loi réformant la loi sur le bail à loyer soit voté dans les meilleurs délais par la Chambre des députés.

- Le gouvernement est déterminé à faire baisser les prix des terrains constructibles et à faire augmenter l'offre de ces terrains constructibles, dans un effort conjoint avec les communes.

III. Planifier l'avenir nécessite des finances publiques consolidées

Priorités et initiatives

- Suite aux réunions du Comité de coordination tripartite, le gouvernement a dû faire face à certaines critiques, notamment celle de n'avoir voulu régler que le problème des finances publiques.

- Or il importait au gouvernement de discuter de l'impact financier des nouvelles politiques à mettre en place dans le cadre de la modernisation du pays. Aussi, les discussions avec les partenaires sociaux ont-elles surtout tourné autour de la question du futur financement des priorités établies dans le passé et des nouvelles politiques à mettre en place dans le cadre de la modernisation du pays.

- Dans ce contexte, les grands engagements financiers supplémentaires de l'État des années à venir seront les suivants:

- la participation de l'État au financement des dépenses de la Sécurité sociale (Caisse nationale des prestations familiales, caisses de pension, caisses de maladie) coûtera en 2009 minimum 2,8 milliards d'euros, 1,3 milliards d'euros de plus qu'en 2000;

- la modernisation des hôpitaux nécessitera 500 millions d'euros supplémentaires d'ici 2017;

- la modernisation des centres pour personnes âgées reviendra à 150 millions d'euros dans les trois prochaines années;

- une politique de logement plus rigoureuse coûtera l'État un surplus de 300 millions d'euros d'ici 2009;

- une politique de sécurité plus poussée nécessitera 750 millions d'euros en 2007, 2008 et 2009;

- une protection du climat plus poussée nécessitera un engagement financier de plus de 500 millions d'euros d'ici 2012;

- une multiplication des structures d'accueil et des foyers de jour pour enfants de 8 000 unités en 2006 à 30 000 en 2013 coûtera entre 230 et 250 millions d'euros par année en 2007, 2008 et 2009;

- un système éducatif plus performant coûtera environ 1 200 millions d'euros par année dans les années à venir;

- un transport public plus performant nécessitera plus de 200 millions d'euros par année pour le Fonds du rail et 250 millions par année pour le transport des personnes à partir de 2008;

- l'Université du Luxembourg reviendra à 200 millions d'euros dans les prochaines années;

- la recherche et l'innovation nécessiteront un surplus de 500 millions d'euros pendant les années 2007 à 2009.

- Le gouvernement et les partenaires sociaux ont convenu de la nécessité de développer des politiques en faveur de la croissance à long terme. Afin de pouvoir disposer de suffisamment de marges pour assurer le financement des grands engagements financiers de l'État, il est évident que des mesures de consolidation budgétaire s'imposent dans d'autres domaines:

- les modulations au niveau des tranches indiciaires pour la période 2006 à 2009 permettront d'économiser 220 millions d'euros d'ici 2009;

- une pause dans les augmentations salariales dans la fonction publique pour les années 2007 et 2008, telles que proposées par le gouvernement, permettra d'économiser 80 millions d'euros d'ici 2009;

- une modération dans les investissements publics permettra d'économiser jusqu'à 660 millions d'euros d'ici 2009;

- une retenue au niveau des recrutements auprès de l'État et des

- frais de fonctionnement de l'administration publique permettra d'économiser 125 millions d'ici 2009;

- la participation de l'État au financement de l'assurance-dépendance est gelée à 140 millions d'euros par année. En contrepartie, le taux de la contribution dépendance à charge des assurés passera le 1^{er} janvier 2007 de 1% à 1,4%; la cotisation pour l'assurance-dépendance sera prélevée sur la base du revenu total (non seulement le salaire, mais également les loyers, les dividendes etc.). Cette cotisation n'est pas déductible fiscalement;

- le salaire social minimum sera augmenté le 1^{er} janvier 2007 de 40 euros, dont 4,5 euros au profit de l'assurance-dépendance;

- les prestations de la Caisse nationale des prestations familiales seront désindexées, mesure qui permettra de mettre à disposition 100 millions d'euros pour financer les nouvelles priorités dans le domaine de la politique familiale;

- l'ajustement des rentes et pensions prévue pour le 1^{er} janvier 2007 sera reporté et échelonné. Les rentes et pensions seront relevées de 1% à partir du 1^{er} juillet 2007, puis de 1% à partir du 1^{er} juillet 2008, ce qui équilibrera le budget de 50 millions d'euros en 2007;

- l'impôt de solidarité pour le financement de la lutte contre le chômage augmentera de 1% au 1^{er} janvier 2007;

- le taux de TVA pour professions libérales sera porté de 12 % à 15%;

- le gouvernement s'engage en outre à renforcer la lutte contre la fraude fiscale. À ce titre, la coopération entre les administrations fiscales sera améliorée.

- La mise en œuvre d'une bonne partie de ces mesures sera également au profit des finances communales.

- Si cet effort de consolidation budgétaire proposé par le gouvernement sera réalisé en 2007 et 2008, le budget étatique pourrait de nouveau être en équilibre en 2009. À cette fin, le gouvernement propose des économies de 1,5 milliards d'euros réparties sur trois années.

- Le déficit de l'État central se réduira de 3,8% en 2006 à 1,7% du PIB en 2009, c.-à-d. une baisse de 2%.

- C'est pourquoi les finances publiques devront en 2007, 2008 et 2009 augmenter moins rapidement que la croissance économique nominale.

- Le déficit global de l'État, des communes et de la Sécurité sociale baissera de 1,9% en 2005, pour se situer à plus ou moins 0% en 2009, c.-à-d. une baisse de 2% du PIB.

Conclusion

- En résumé, le gouvernement a fixé les grandes priorités politiques des années à venir ainsi que le financement de celles-ci.

- Les grands engagements financiers supplémentaires de l'État porteront essentiellement sur la politique de la famille, la participation de l'État au financement des dépenses de Sécurité sociale, le développement des transports publics, la politique environnementale, la politique du logement et la compétitivité de l'économie luxembourgeoise.

- Le gouvernement a créé les conditions afin de réaliser un budget équilibré d'ici 2009; il assurera une politique de lutte contre le chômage qui consiste en la prévention du chômage et en la responsabilisation de tous les acteurs du marché de l'emploi; il améliorera la compétitivité de l'économie luxembourgeoise, non seulement par les ajustements en matière d'indexation, mais encore par un ensemble de mesures et d'initiatives.

- Toutes les questions n'ont pu être résolues à ce stade. Les questions du temps de travail et de l'impact du vieillissement de la population luxembourgeoise sur les systèmes de sécurité sociale seront discutées dans les mois et années à venir. Un accord de principe a été trouvé en matière de statut unique des travailleurs, mais restent à clarifier les mesures de sa mise en œuvre.

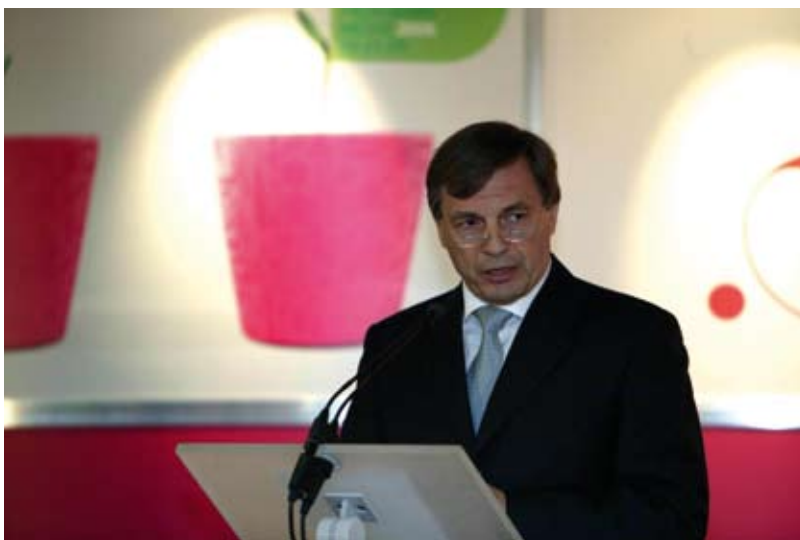
Ouverture officielle de la Foire de printemps

13 mai 2006

Le 13 mai 2006 a eu lieu l'ouverture officielle de la 88^e édition de la Foire internationale de Luxembourg.

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a prononcé le traditionnel discours d'ouverture de la Foire de printemps, qui s'est déroulée du 13 au 21 mai à Luxembourg-Kirchberg.

Sans brosser un tableau complet de l'économie luxembourgeoise, le ministre Jeannot Krecké a ouvert son discours en résumant les traits économiques et sociaux marquants par quatre chiffres essentiels: «1^{er} chiffre: 4-5% de croissance économique. L'économie a connu une expansion de 4% en volume en 2005 et les prévisions du Statec nous font même espérer près de 5% pour cette année. 2^e chiffre: 2,5% d'inflation en 2005, soit au-dessus de la progression des prix de nos partenaires commerciaux. Mauvaise nouvelle: avec la hausse des cours pétroliers, l'inflation atteindra 3% cette année. 3^e chiffre: 9 100 emplois nouveaux créés en 2005, soit une croissance de 3,1%. Certains ont voulu minorer ce chiffre en brandissant le spectre des emplois fictifs. Or toutes les investigations ont montré que cet effet reste marginal. Les fermetures malheureuses de certaines entreprises ont caché la création de nouveaux postes de travail. Je prends comme exemple le cas de Delphi qui va développer ses activités. 4^e chiffre: 951,6 milliards d'euros,



Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur lors de l'ouverture officielle de la Foire de printemps 2006

c'est le déficit de l'État en 2005. Le déficit des administrations publiques est de 1,9% du PIB en 2005. L'accord tripartite a permis de trouver les moyens pour réduire progressivement le déficit à moins de 1% du PIB, sans pour autant sacrifier l'investissement public.»

Jeannot Krecké a ensuite rappelé que les accords de la Tripartite «ont permis d'arrêter des actions concrètes pour remettre durablement notre économie sur une trajectoire de croissance plus dynamique». Et d'ajouter: «Je sais gré aux partenaires sociaux d'avoir mené les discussions dans un climat serein et constructif et dans le but de consolider notre modèle social et de préserver la qualité de notre environnement.» – «Les faiblesses de notre économie ont été clairement identifiées et le diagnostic est largement partagé: inflation, chômage et déséquilibre structurel des comptes publics. Les réformes sont indispensables pour rétablir la

confiance dans l'avenir du modèle social du pays», a-t-il souligné par ailleurs.

Dans son discours, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a détaillé par la suite deux actions qui lui «tiennent particulièrement à cœur», à savoir le développement économique et technologique ainsi que la politique énergétique.

Développement économique et technologique

Jeannot Krecké a mis en évidence dans ce contexte tout d'abord le plan d'action «Logistique» annoncé en 2005 à la même tribune. Ce plan d'action est désormais sur pieds et contient quatre axes d'action: la promotion du Grand-Duché de Luxembourg comme site logistique intercontinental et comme lieu de compétence organisationnelle de la chaîne d'approvisionnement, un cadre réglementaire et administratif

au niveau du traitement douanier et de la TVA, un meilleur accès des activités logistiques nouvelles à certaines zones industrielles nationales ainsi que le développement des compétences en la matière.

Jeannot Krecké a par ailleurs relevé l'innovation et la recherche-développement comme facteurs-clés de la compétitivité et de la croissance au Luxembourg. «La connaissance, la technologie et le savoir-faire sont au centre de nos préoccupations lorsque nous concevons des infrastructures publiques nouvelles, telles que les incubateurs ou la Cité des sciences, ou lorsque nous essayons d'attirer des entreprises qui nous fournissent du potentiel de croissance», a-t-il indiqué.

En ce qui concerne le secteur des technologies de l'information et des communications dominé par le développement d'applications et de nouveaux services, avec comme base commune la numérisation des services, informations et procédés, le ministre a relevé «deux technologies particulièrement importantes pour le développement économique et la croissance futurs»: les technologies de l'information et des communications d'une part, et la biotechnologie, d'autre part.

Il n'existe plus aucune activité, de l'agriculture jusqu'à la xérogaphie, qui n'utilise pas les outils de la technologie de l'information et de la communication, indispensable au progrès de productivité et de compétitivité, a constaté Jeannot Krecké.

«Ils sont aussi l'incontournable compagnon de l'homme moderne et mobile, celui qui communique, qui est informé en temps réel des

événements actuels, qui jouit des divertissements et services les plus sophistiqués et ésotériques aux lieux et heures de son choix.» Et de rappeler: «Les transporteurs de l'information comme SES, Tele2, l'EPT ou Verizon, ou encore les fournisseurs de services tels que AOL, Amazon ou RTL, pour ne citer que les plus connus, opèrent à partir de notre pays. Mais plus d'une centaine de PME de natures diverses gravitent autour de ces *major players* et fournissent des services nombreux et variés aux entreprises et aux particuliers.»

Le ministre a mis en évidence dans ce contexte «une branche connexe de ce secteur» en cours de développement, notamment l'activité de *stockage* informatique, de back-up et de *business recovery* des opérateurs de la place financière, ou encore de sécurisation, telles les infrastructures à clé publique. «Le développement de ces activités demande des capacités suffisantes de connexion, facteur important pour le développement économique et qu'il conviendra de soigner pour convaincre les investisseurs potentiels», a conclu Jeannot Krecké à ce sujet.

Jeannot Krecké a par ailleurs affirmé que les biotechnologies pourraient «bien devenir le facteur déterminant de développement du XXI^e siècle pour les économies industrielles matures» et a relevé que selon une étude ayant pour objet d'étudier les opportunités de développement dans ce domaine, le Luxembourg «dispose de conditions favorables au déploiement des biotechnologies». Il s'agira désormais de renforcer ces conditions, de les consolider et de les fédérer autour d'une stratégie cohérente et intégrée, basée

sur le partenariat public/privé et faisant appel à la collaboration dans la Grande Région.

Politique énergétique

Pour ce qui est de la politique énergétique, Jeannot Krecké, mettant en évidence la vulnérabilité générale de notre système énergétique, a rappelé qu'il fallait agir dans ce contexte sur trois plans: les prix, la sécurité d'approvisionnement et la gestion des effets négatifs de la consommation d'énergie sur notre environnement naturel. Il a détaillé certains points abordés par le Premier ministre dans la déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays et a rappelé dans ce contexte également les principales mesures en matière d'énergie du plan d'action pour réduire les émissions de CO₂ dans le respect du processus de Kyoto.

Le ministre de l'Économie a finalement terminé son discours avec la citation suivante: «Well loosse mer eppes net vergies-sen: d'Competitivitéit vun dësem Land ze verbesseren ass net "de l'art pour l'art". Hannert all Zéngtel Prozentpunkt Croissance, dee mir verléieren, sti verlue-ren Aarbechtsplazen a perséin-lech Schicksaler. Mir sinn deene Matbierger, déi 10, 20 oder 30 Joer laang hir Aarbecht trei an anstänneg gemaach hunn a sech op eemol onverscholdt op der Strooss erëmfannen, eng Äntwert schëlleg. Mir sinn deene jonke Mënschen, déi no der Schoul keng Aarbecht fannen, eng Äntwert schëlleg. Mir müssen alles drusetzen, fir hinnen hir Zukunft erëmzeginn. D'Politik am allgemengen, d'Regierung, d'Patronat an d'Gewerkschaften. Zesummen!»

OPA de Mittal Steel sur
Arcelor

27 juin 2006

En date du 27 janvier 2006, une offre publique d'achat a été lancée à l'encontre du groupe sidérurgique Arcelor par Mittal Steel.

Le 27 juin 2006, après plusieurs mois de tractations, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a fait une déclaration au nom du gouvernement à la Chambre des députés au sujet du projet de fusion entre Arcelor et Mittal Steel.

Dans un communiqué de presse, le gouvernement luxembourgeois a déclaré que «tant en tant que pays hôte qu'en tant qu'actionnaire d'Arcelor, le gouvernement luxembourgeois soutient la recommandation unanime du conseil d'administration d'Arcelor en faveur de la constitution du nouveau groupe Arcelor-Mittal».

Le gouvernement estime que les intérêts de l'État luxembourgeois sont sauvegardés dans l'accord trouvé.

Déclaration du gouverne-
ment luxembourgeois au
sujet du projet de fusion
entre Arcelor et Mittal Steel

27 juin 2006

Le gouvernement luxembourgeois, tant en tant que pays hôte qu'en tant qu'actionnaire d'Arcelor, soutient la recommandation unanime du conseil d'administration d'Arcelor en faveur de la constitution du nouveau groupe Arcelor-Mittal. Le gouvernement estime que les intérêts de l'État luxembourgeois sont sauvegardés dans l'accord trouvé.

Si le gouvernement peut aujourd'hui se retrouver dans cet accord, c'est grâce à l'évolution fondamentale des termes de l'offre depuis janvier, quand la société fut confrontée à une offre inamicale.

Aujourd'hui, nous nous trouvons au contraire devant un accord négocié entre partenaires et donc une offre amicale aux actionnaires d'Arcelor. Les négociations approfondies entre les dirigeants d'Arcelor et de Mittal Steel ont permis de définir un projet industriel commun ainsi qu'une gouvernance d'entreprise qui épouse celle d'Arcelor. Les deux partenaires se sont en particulier accordés sur le respect par le nouveau groupe des meilleures pratiques en termes de dialogue et de responsabilité sociales. Par ailleurs, les termes financiers de l'offre ont été substantiellement améliorés.

D'autres opportunités s'offraient à Arcelor, notamment une alliance

avec le groupe SeverStal. Une telle alliance, qui aurait permis une croissance plus graduelle à Arcelor, aurait également pu bénéficier du soutien du gouvernement. Ce rapprochement avec un partenaire russe, pays avec lequel le Luxembourg entretient et continuera à entretenir des relations amicales, aurait pu ouvrir des perspectives de développement nouvelles. Il faut dès lors souhaiter qu'Arcelor-Mittal continue à développer à l'avenir ses relations avec SeverStal.

Force était cependant de constater que la préférence affichée des actionnaires d'Arcelor tendait vers une fusion avec Mittal Steel.

Le gouvernement luxembourgeois est convaincu que le groupe Arcelor-Mittal se développera à partir du Luxembourg comme leader mondial de l'acier en se positionnant au mieux sur les marchés du monde entier, notamment dans les pays émergents.

Le choix du groupe Arcelor-Mittal d'implanter son centre de décision à Luxembourg témoigne une fois de plus de la dimension internationale de l'économie luxembourgeoise et de l'encadrement juridique exemplaire pour les sociétés internationales à Luxembourg.



Jean-Claude Juncker à la Chambre des députés
le 27 juin 2006

Comité de conjoncture

Janvier-juin 2006

Janvier

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 25 janvier 2006 sous la présidence de Monsieur Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et de Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi.

Le Comité a analysé les nouvelles données statistiques de fin décembre 2005 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/INSTEAD et le STATEC. Deux entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois de février 2006 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le Comité de conjoncture a avisé les deux demandes favorablement. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 117 personnes, 52 salariés travailleront prévisiblement à horaire réduit.

Le Comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail. Au cours du mois de décembre 2005, le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés non bénéficiaires d'une mesure a augmenté.

Au 31 décembre 2005, le nombre des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi est de 10.653 alors qu'à la fin du mois de novembre 2005, la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 10.479.

L'augmentation est de 174 unités, soit +1,7%. **Le taux de chômage passe de 4,9% à 5,0%.**

La comparaison faite entre les mois de novembre et décembre 2004 avait donné une augmentation du chômage de 103 personnes (+1,1%).

Il faut relever qu'avec 10.653 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs est de 1.227 unités supérieur (soit +13,0%) à la population enregistrée au 31 décembre 2004 (9.426 demandeurs d'emploi).

L'année dernière, la juxtaposition des chiffres caractérisant les mois de décembre 2003 et 2004 avait donné une augmentation du nombre des inscrits de 1.067 unités (+12,8 %) en passant de 8.359 à 9.426 pour les mois respectifs. Fin décembre 2005, le taux de chômage était provisoirement évalué à 5,0%.

Février

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 23 février 2006 sous la présidence de Monsieur Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur et de Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi.

Lors de la réunion du Comité de conjoncture du 23 février 2006, ont tout d'abord été entérinées des modifications concernant le calcul des taux de chômage.

Les demandeurs d'emploi sont par définition des personnes sans emploi, inscrites à l'Administration de l'Emploi (ADEM) et non affectées à une mesure d'activation. Ainsi,

les personnes bénéficiant d'une mise au travail temporaire indemnisée (ATI) organisée par le Service National d'Action Sociale (SNAS) ne seront plus considérées lors du calcul du nombre de demandeurs d'emploi effectué par l'ADEM. Ces personnes seront désormais prises en compte lors du calcul du nombre de personnes bénéficiant d'une mesure pour l'emploi.

Cette approche entraîne en moyenne pour l'année écoulée une réduction du nombre des demandeurs d'emploi inscrits de quelques 480 unités par mois. Ces personnes se retrouvent cependant comptabilisées dans le cadre des personnes en mesures de placement et continueront à figurer dans le calcul du taux de chômage élargi. Voilà pourquoi, dans un souci de transparence, sera désormais publié dans le cadre du communiqué du Comité de conjoncture le taux de chômage au sens élargi. Ce taux de chômage comprend les demandeurs d'emploi résidents et les personnes bénéficiant d'une mesure pour l'emploi.

Par ailleurs, le calcul du taux de chômage effectué par le STATEC utilise le concept national en prenant en compte seulement les personnes résidant au Luxembourg. Or, dans la population des demandeurs d'emploi, il y a des personnes qui n'habitent pas le Luxembourg. Il s'agit essentiellement d'environ 35% des travailleurs à capacité de travail réduite. Pour le mois de janvier 2006 leur nombre s'élève à 517. Ce chiffre a été également porté en déduction des demandeurs d'emploi inscrits en vue du calcul du taux de chômage. Ces modifications concernant le calcul du taux

au sens large - le nombre total de demandeurs passe, en avril 2006, à 13.321 personnes et le taux de chômage au sens large diminue par rapport au mois de mars pour se situer à 6,2%. Le taux de chômage au sens large corrigé des variations saisonnières s'établit lui aussi à 6,2%.

Dans le cadre des mesures pour l'emploi, il est encourageant de constater que le nombre de stages d'insertion en entreprise a fortement augmenté au cours des derniers mois passant de 219 à 270 places. Les appels aux entreprises afin d'offrir des stages d'insertion aux chômeurs - mesure qui s'est révélée particulièrement efficace - sont en train de porter leurs fruits. Il faut encourager les entreprises pour continuer à fournir ces efforts.

Fin avril 2006, 4.846 demandeurs d'emploi résidents ont bénéficié de l'indemnité de chômage complet ce qui correspond à une diminution de 5,6% par rapport au mois de mars 2006, et également à une diminution de 1,8% par rapport au mois d'avril de l'année dernière.

Le Comité a finalement analysé quatre demandes d'entreprises pour bénéficier des dispositions en matière de chômage partiel. Deux demandes ont été avisées favorablement. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 92 personnes, 44 salariés travailleront prévisiblement à horaire réduit.

Juin

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 28 juin 2006 sous la présidence de Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur et de François Biltgen, ministre

du Travail et de l'Emploi. Lors de la réunion du Comité de conjoncture du 28 juin 2006, le Comité a analysé la situation du marché du travail, et en particulier les nouvelles données du mois de mai 2006.

Au 31 mai 2006, le nombre des personnes résidentes sans emploi, enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi, était de 8.720. Par rapport au mois précédent, la population des demandeurs d'emploi répertoriés a ainsi diminué de 5,5% et **le taux de chômage s'établit à 4,1%**.

Le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'établit à 4,2%. Après la baisse du mois passé, le taux de chômage désaisonnalisé reste ainsi à 4,2% ce qui correspond aussi au taux de mai 2005. En effet, l'augmentation des demandeurs d'emploi par rapport à l'année passée n'est plus que de 2,4%. Cette évolution du taux de chômage se doit toutefois être confirmée au cours des prochains mois avant de pouvoir conclure à un réel renversement de tendance.

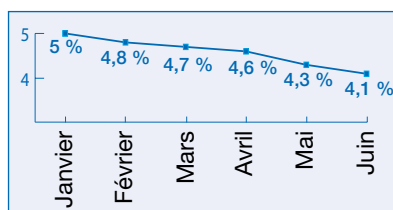
Si l'on tient également compte des personnes profitant d'une mesure pour l'emploi - chômage au sens large - le nombre total de demandeurs passe, en mai 2006, à 12.911 personnes et le taux de chômage au sens large se situe à 6,0%. Le taux de chômage au sens large corrigé des variations saisonnières s'établit à 6,2% au même niveau que le mois passé.

Fin mai 2006, 4.689 demandeurs d'emploi résidents ont bénéficié de l'indemnité de chômage complet ce qui correspond à une diminution de 3,2% par rapport au mois de mai 2006.

Le Comité de conjoncture a ensuite analysé le chômage des jeunes. Fin mai 2006, au total 1 597 jeunes de moins de 26 ans ont été inscrits en tant que demandeur d'emploi auprès des services de l'Adem ce qui correspond à 18,3% du total des demandeurs d'emploi. Un léger recul au cours des mois précédents a été constaté.

Une analyse plus approfondie des données du mois de février 2006 fait ressortir que deux tiers des jeunes proviennent d'un régime d'enseignement secondaire technique. Il a été constaté par ailleurs que les mesures pour l'emploi profitent particulièrement aux jeunes demandeurs d'emploi. En effet, environ la moitié des mesures offertes sont occupées par des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans.

Le Comité a finalement analysé une demande d'une entreprise pour bénéficier des dispositions en matière de chômage partiel. La demande a été avisée favorablement. Dans l'entreprise concernée, sur un effectif total de 84 personnes, 41 salariés travailleront prévisiblement à horaire réduit.



ÉDUCATION NATIONALE

Présentation du profil de la politique linguistique éducative du Luxembourg

20 mars 2006

Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a présenté le 20 mars 2006 le nouveau profil de la politique linguistique éducative du Grand-Duché de Luxembourg.

Pourquoi un profil de la politique linguistique éducative?

Pour les élèves de l'école luxembourgeoise, la tradition trilingue est une richesse formidable. Il ne peut donc être question de renoncer à cet atout, au contraire, il faut le développer. Cependant, les exigences en langue peuvent constituer pour une part non négligeable d'élèves une barrière insurmontable qui les empêche d'accéder à une qualification professionnelle. Depuis des décennies, on se plaint des performances médiocres en langues des jeunes issus de l'école luxembourgeoise.

Ces considérations conduisent à la question si le système d'enseignement au Luxembourg, conçu



Mady Delvaux-Stehres lors de la conférence de presse

pour une population d'élèves dont la langue maternelle est le luxembourgeois, peut réussir à qualifier une population scolaire dont plus de 40% des enfants ont une langue maternelle qui n'est pas le luxembourgeois.

Face à la double exigence de maintenir et de développer le plurilinguisme dans l'enseignement et de qualifier davantage et mieux les jeunes scolarisés au Luxembourg, une réforme s'impose, annoncée d'ailleurs dans le programme gouvernemental. Pour préparer les réflexions, les débats et le programme d'action qui s'en dégagent, le ministère s'est assuré la collaboration du Conseil de l'Europe.

Qu'est-ce que le profil de la politique linguistique?

Le profil est une publication conjointe du Conseil de l'Europe et des autorités luxembourgeoises. Il identifie les caractéristiques et les enjeux majeurs de la situation actuelle de l'enseignement des langues au Luxembourg et trace les

perspectives d'évolution de la politique linguistique éducative pour répondre aux défis éducatifs, sociaux et économiques identifiés.

La procédure d'élaboration du profil, telle que prévue par le Conseil de l'Europe, s'est déclinée en trois temps:

1. Un rapport national décrivant la situation linguistique et le système d'enseignement des langues du Luxembourg a été élaboré par Charles Berg et Christiane Weis du Centre d'études sur la situation des jeunes en Europe.
2. Ce rapport a servi de document de base au groupe d'experts du Conseil de l'Europe, qui a ensuite rédigé un rapport intermédiaire portant sur l'évaluation de la situation linguistique du pays et formulant des recommandations sur l'orientation de la politique linguistique éducative. Les conclusions du rapport des experts (non public) ont été présentées et discutées lors d'une table ronde le 1^{er} décembre 2005.

3. À la lumière des conclusions de ce débat et après concertation avec les responsables du ministère, le document définitif, Profil de la politique linguistique éducative, a été finalisé.

L'objectif de la mise en œuvre de la politique linguistique éducative est d'aboutir à une démarche de révision de l'enseignement des langues coordonnée et en même temps diversifiée. La nécessité d'une telle révision a certes été confirmée depuis longtemps, notamment dans les motions adoptées par la Chambre des députés lors du débat sur l'école d'intégration (2000), du premier débat sur l'étude PISA (janvier 2003) et du second débat sur l'étude PISA (mars 2005).

Le profil de la politique linguistique éducative: constats et pistes de réflexion

- Le Luxembourg présente, par bien des aspects, un exemple de politique linguistique ambitieuse et réussie.
- Le système éducatif luxembourgeois a la chance de disposer d'un corps enseignant possédant de très hautes compétences linguistiques.
- Le système éducatif ne tient pas suffisamment compte des capacités individuelles et des réalités linguistiques différentes des enfants.
- Les compétences attendues ne sont pas définies de manière claire.

- L'évaluation des compétences langagières des élèves est essentiellement négative.
- Il n'existe pas de synergies entre les enseignements des différentes langues d'une part, et les enseignements des langues et les branches non linguistiques d'autre part.
- Les outils pédagogiques ne sont pas toujours adaptés à la réalité des classes.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Université: réunion de six pays européens ayant une seule université

16 janvier 2006

Sur invitation de Monsieur François Biltgen, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et de Madame Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, les ministres et recteurs d'université de six pays européens ayant une seule université se sont réunis le 16 janvier 2006 à Luxembourg pour un échange de vues informel.

Le cadre de l'Abbaye de Neumünster a permis aux délégations d'Islande, de Chypre, de Malte, d'Andorre, du Liechtenstein et du Luxembourg d'aborder des questions communes, comme celle de savoir comment organiser l'autonomie de l'université dans un contexte où l'université est nécessairement la seule institution de ce genre et dans lequel son cadre réglementaire lui demande de répondre à des objectifs économiques et sociétaux.



François Biltgen et Octavie Modert à l'Abbaye de Neumünster avec les recteurs d'université et les ministres des six pays européens ayant une seule institution universitaire

Une comparaison des différents systèmes a également permis de dégager dans quelle mesure ces universités sont multilingues et quel est l'avantage qui en découle.

Le financement des institutions a également fait l'objet de débats, et ce dans un contexte où il s'agit d'offrir un enseignement de qualité et d'atteindre l'excellence dans la recherche.

Cette réunion était la première rencontre consacrée à ces débats et elle était le résultat des réflexions et observations faites par le Luxembourg au cours du premier semestre 2005 quand il assumait la Présidence du Conseil de l'Union européenne.

Les ministres des États invités étaient tous d'avis que les discussions menées avaient non seulement été très fructueuses et couronnées de succès, mais que ce type de débat était absolument indispensables pour aborder voire trouver des solutions à des questions qui sont uniques dans un contexte d'une seule université nationale parce qu'elles ne se posent pas dans les États à plusieurs institutions universitaires. Aussi tous les participants étaient-ils d'accord qu'il fallait absolument garantir le suivi des débats; les ministres et recteurs ont donc convenu de se réunir en automne 2006 à Andorre.

ENVIRONNEMENT

Le ministre de l'Environnement signe un accord environnemental avec les importateurs professionnels de véhicules au Luxembourg

15 mars 2006

Le 15 mars 2006, le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, a signé avec les importateurs professionnels de véhicules au Luxembourg un accord environnemental relatif à la gestion des véhicules hors d'usage (VHU).

La directive 2000/53/CE VHU du Parlement et du Conseil européen du 18 septembre 2000 relative aux véhicules hors d'usage, transposée dans le droit national par le règlement grand-ducal du 17 mars 2003, trouve donc un prolongement dans une convention négociée et signée par le ministère de l'Environnement, la Fegarlux et l'ADAL.

Cet accord impose aux producteurs et importateurs de véhicules de reprendre les véhicules en mettant en place un minimum de points de reprise au Luxembourg ou à 40 kilomètres de la frontière. Ces points de reprise doivent être fixés dans un délai maximal de six mois.

Selon la convention, la remise de tout véhicule hors d'usage est gratuite pour le propriétaire, à condition que le véhicule comporte les composants essentiels à son fonctionnement et qu'il ne doit pas contenir de déchets étrangers. Pour l'instant, cette gratuité s'applique aux véhicules dont la première immatriculation a eu lieu après le 1^{er} juillet 2002. En janvier 2007, la gratuité vaudra aussi pour les voitures dont la première immatriculation a eu lieu avant le 1^{er} juillet 2002.

La convention signée le 15 mars 2006 stipule que les importateurs doivent veiller à ce que 85% au minimum du poids du véhicule puisse être réutilisé ou recyclé.



Le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, signe l'accord environnemental relatif à la gestion des VHU



Le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, présente le plan d'action en vue de la réduction des émissions CO₂ au Luxembourg

Après reprise du véhicule, un certificat de destruction sera délivré au propriétaire ou au dernier détenteur qui est essentiel à la désimmatriculation d'un véhicule hors d'usage.

Plan d'action en vue de la réduction des émissions de CO₂: Agir pour un défi majeur!

3 mai 2006

Le 3 mai 2006, le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, a présenté le détail du plan d'action en vue de la réduction des émissions de CO₂: *Changement climatique – Agir pour un défi majeur!*

Pourquoi agir?

Selon les chiffres actuels, les émissions CO₂ ont augmenté entre 1990 et 2003 de plus de 19% au niveau

- l'enclenchement de phénomènes irréversibles risquant d'accélérer le changement climatique;
- des dommages pouvant s'élever à 20 000 milliards USD par année en l'an 2100, montant qui correspond à 4-8% du PIB mondial escompté.

Évolution des émissions au Luxembourg

En 1997, à Kyoto, le Luxembourg s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 28% au cours de la période 2008-2012 par rapport à 1990. Tant la Chambre des députés que les gouvernements successifs ont soutenu ce projet ambitieux, conscients à la fois de la nécessité d'agir face au changement climatique et de la contribution importante que le Luxembourg devra apporter, vu que ses émissions de gaz à effet de serre, calculées au prorata du nombre de ses habitants, figurent parmi les plus élevées sur le plan mondial.

En baisse sensible de 1990 (12,5 millions de tonnes de CO₂) à 1998 (8,5 millions de tonnes) grâce à la restructuration de la sidérurgie, les émissions de gaz à effet de serre ont atteint en 2004 un niveau semblable à celui de 1990 et il est à prévoir qu'elles s'élèveront à 14 millions de tonnes d'ici 2012. La hausse récente est attribuée en grande partie à la croissance des émissions provenant du secteur des transports. Le Luxembourg n'est toutefois autorisé qu'à émettre 9 millions de tonnes par an. «Il faut donc agir», comme l'ont souligné tant le Premier ministre dans la déclaration sur l'état de la nation que le ministre Lucien Lux lors de la conférence de presse. «Le coût de la passivité est de loin

supérieur au coût de la prévention», a par ailleurs mis en évidence le ministre de l'Environnement.

Pourquoi un plan d'action?

Comme l'a déclaré le Premier ministre dans son discours sur l'état de la nation, les engagements contractés par le Luxembourg dans le cadre de Kyoto sont aussi une chance pour le pays et pour le développement de nouvelles pistes en matière énergétique.

Entre octobre 2005 et avril 2006, le ministère de l'Environnement a élaboré, ensemble avec le Dr Ewringmann du *Finanzwissenschaftliches Forschungsinstitut* (FIFO) an der Universität zu Köln, une étude des potentiels de réduction des émissions.

Le plan d'action a pour but de proposer de nouvelles mesures, voire de confirmer ou réorienter des mesures existantes nécessaires en vue de la réduction des émissions de CO₂. Ces mesures constitueront le cadre d'une stratégie de lutte contre les changements climatiques à plus long terme.

Agir énergétiquement – les mesures

Le secteur du transport

- Introduction d'une contribution spéciale Kyoto moyennant un relèvement progressif du taux des accises sur les carburants routiers:
 - 1/1/2007: essence 2 cts/l; diesel: 1,25 cts/l;
 - 1/1/2008: hausse supplémentaire pour le diesel de 1,25 cts/l;

- Réforme de la taxe sur les véhicules automoteurs selon des critères environnementaux;
- Doubler à l'horizon 2020 le partage modal pour atteindre 25% en faveur des transports en commun:
 - raccordement aux réseaux ferroviaires européens;
 - extension du réseau ferroviaire national;
 - gares périphériques;
 - tarification transfrontalière commune;
 - centrale de mobilité;
- Eurovignette;
- «Autoroute ferroviaire» Bettembourg-Perpignan;
- Directive concernant les biocarburants;
- Formation des conducteurs à la conduite écologique;
- Promotion de la mobilité douce.

Le secteur du bâtiment

- Nouvelle législation en matière d'isolation thermique des immeubles;
- Régime d'aides pour les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans le domaine du logement:
 - maisons à performance énergétique élevée;

- assainissement d'habitations existantes: programme spécial (30 millions d'euros) pour l'assainissement énergétique de bâtiments publics existants;
- attention particulière au remplacement des chaudières à faible rendement, au recours aux pompes à chaleur, aux chaudières fonctionnant aux pellets et aux copeaux de bois ainsi qu'aux installations solaires thermiques;
- Orientation systématique du programme directeur d'aménagement du territoire et des plans sectoriels de l'IVL selon les exigences en matière de changement climatique.

Énergies renouvelables

- Prime d'encouragement écologique pour l'électricité produite à partir de l'énergie éolienne, hydraulique, de la biomasse et du biogaz;
- Injection de biogaz dans les réseaux de gaz naturel;
- projet-pilote du syndicat intercommunal Minett-Kompost;
- Installations de cogénération;
- Utilisation de la biomasse:
 - l'exemple de la filière bois: mise en place d'un réseau comprenant tous les acteurs; création d'un comptoir du bois-énergie de sensibilisation et d'information;
- Activités de recherche.

Industrie et production d'électricité

- Le 2^e Plan national d'allocation de quotas (PNAQ):

- devra permettre des réductions d'émissions de gaz à effet de serre substantielles à moindre coût économique;

- selon le 1^{er} PNAQ, le secteur soumis à l'échange de droits d'émission peut émettre 3,354 millions de tonnes de CO₂;

- pour le 30 juin 2006, un 2^e PNAQ couvrant la période 2008-2012 doit être soumis à la Commission européenne;

- possibilité d'une vente aux enchères («auction»);

- Renégociation d'accords volontaires;

- Amélioration de l'efficacité énergétique dans l'industrie et dans le secteur agroalimentaire (activités au CRTE).

Sensibilisation, conseil et formation en énergie

- Création d'une structure centralisée pour couvrir l'information, le conseil et la formation dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables;

- Lancement d'une campagne de sensibilisation aux changements climatiques «You control climate change»;

- Élaboration d'un manuel de «meilleures pratiques»;

- Sensibilisation aux changements climatiques dans l'enseignement primaire et secondaire.

Recours aux mécanismes de projet

- Fonds de financement des mécanismes de Kyoto (dotation de 5 millions d'euros en 2005, 10 millions d'euros en 2006); à partir de 2007 contribution spéciale «Kyoto»:

o participation au *Community Development Carbon Fund* de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD): 10 millions d'euros;

o participation à un projet MDP en République du Salvador (négociations en cours).

Suivi de la mise en œuvre du plan d'action

- Instauration d'une task-force, présidée par le ministre de l'Environnement et réunissant les ministres de l'Agriculture, de l'Économie, des Finances, de l'Intérieur, du Logement, des Transports et des Travaux publics;

- Bilan régulier des progrès accomplis;

- Le plan d'action est un document évolutif.

Présentation du bilan du Plan national de gestion des déchets et présentation de la bourse du recyclage

23 mai 2006

En date du 23 mai 2006, le ministre de l'Environnement a présenté le bilan du Plan national de gestion des déchets et le nouveau site Internet de la bourse de recyclage.

Le bilan du Plan national de gestion des déchets

«Le bilan est très positif, le Luxembourg peut présenter de très bons résultats», a souligné le ministre lors de la conférence de presse, «mais il faudra poser de nouveaux accents», a-t-il ajouté. Le Plan national de gestion des déchets, approuvé par le gouvernement le 15 décembre 2000, sera révisé dans le courant de 2007.

Le directeur de l'Administration de l'environnement, Robert Schmit, a donné quelques précisions sur le bilan. De 1994 à 2004, la quantité de déchets par habitant et par an a diminué de 310 à 273 kg. Le taux de



Le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, souligne le fait «qu'afin de produire moins de déchets, il faut sensibiliser les consommateurs»

recyclage de déchets organiques est de 72% et le taux de valorisation des déchets d'emballage est passé à 86%.

«Afin de produire moins de déchets, il faut sensibiliser les consommateurs», a déclaré le ministre. Lors de la conférence de presse, Lucien Lux a par ailleurs mis l'accent sur le problème de la collecte de médicaments. 25% des médicaments ramenés au centre de recyclage n'étaient pas périmés et 48% des boîtes n'avaient pas été ouvertes. Le ministre envisage de lancer une campagne d'information en collaboration avec le ministère de la Santé, afin de sensibiliser le public.

Le site Internet de la bourse de recyclage

Lors de la conférence de presse, le ministre a profité de l'occasion pour présenter le nouveau site Internet sur la bourse de recyclage. Ce site a été créé par l'Administration de l'environnement, dont l'objectif est de retirer une grande quantité de matières réutilisables du flux des déchets.

Suivant la récente analyse des déchets ménagers et encombrants, effectuée sur le territoire nationale par l'Administration de l'environnement, chaque habitant produit une quantité de 273 kg de déchets ultimes par an. Le potentiel de réduction de ces déchets est estimé à au moins 18%.

En effet, assez souvent des objets précieux atterrissent dans la poubelle grise. Beaucoup d'objets pourraient en fait être réutilisés. Des économies en matières premières et en énergie, ainsi qu'une

contribution importante à la prévention des ressources et de l'environnement pourraient être réalisées.

La bourse de recyclage permet de faire des offres et demandes gratuitement. Elle sert d'intermédiaire entre les usagers. Elle n'a pas d'influence sur les prix, les conditions de transport, etc.

Campagne de sensibilisation sur le changement climatique: You control climate change

6 juin 2006

En date du 6 juin 2006, le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, a lancé une campagne de sensibilisation sur le changement climatique et sur les économies de l'énergie intitulée *You control climate change*.

Le lancement de la campagne, une initiative de la Commission

européenne, a été accompagné d'une animation du groupe artistique Die Feuervögel.

La durée de la campagne est de six mois et se clôturera en janvier 2007. La campagne est divisée en trois phases lors desquelles, outre les moyens de publicité traditionnels (affichages, annonces, spots audiovisuels), des événements particuliers sont prévus.

La première phase est essentiellement consacrée aux électroménagers. Le but est de sensibiliser le public à consommer moins d'énergie. Le ministre a signalé que «tout le monde peut faire un effort pour arrêter le changement climatique. Une économie de 10% d'énergie est tout à fait possible pour les ménages».

La deuxième phase est consacrée au thème de la mobilité et se confondra avec la Semaine de la mobilité en septembre. Un stand du ministère de l'Environnement à





Le groupe artistique Die Feuervögel lors du lancement de la campagne de sensibilisation sur le changement climatique

l'Oekofoire traitera également du changement climatique et des économies d'énergie.

La dernière phase (novembre-décembre 2006) s'attache plus particulièrement aux possibilités des économies de l'énergie dans le domaine du bâtiment.

Suivant le ministre de l'Environnement, il suffit de baisser la température ambiante moyenne d'un degré pour économiser 6% d'énergie par an. Selon Lucien Lux, «il s'agit d'une situation win-win vu que le consommateur dépensera moins d'argent tout en faisant du bien pour l'environnement».

FINANCES, TRÉSOR ET BUDGET

Introduction d'une retenue à la source libératoire sur les revenus de l'épargne

1^{er} janvier 2006

La loi introduisant une retenue à la source libératoire sur les revenus de l'épargne et abrogeant l'impôt sur la fortune des personnes physiques est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Déposé le 19 octobre 2005 à la Chambre des députés par le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, le projet de loi a été adopté le 21 décembre 2005.

Objet

Conformément à l'article 1^{er} de la loi, «il est introduit une retenue à la source libératoire sur les revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts effectués au Luxembourg en faveur de bénéficiaires effectifs, personnes physiques, qui sont des résidents du Grand-Duché de Luxembourg, sans être des résidents fiscaux d'un autre État. La retenue s'applique aux intérêts courus depuis le 1^{er} juillet 2005, mais payés après le 1^{er} janvier 2006».

La retenue à la source sera de 10%. En revanche, l'impôt sur la fortune des personnes physiques sera aboli à partir de l'année d'imposition 2006 (art.11).

Champ d'application

La loi concerne uniquement les épargnants résidant au Luxembourg, les non-résidents étant soumis aux dispositions de la loi du 21 juin 2005 transposant en droit luxembourgeois la directive européenne 2003/48/CE.

La loi ne s'applique qu'aux agents payeurs (banques) exerçant leurs activités au Luxembourg.

Sont notamment soumis à la retenue à la source libératoire:

- les intérêts bonifiés sur les comptes ouverts auprès d'un établissement de crédit, par exemple les dépôts d'épargne, les dépôts à vue, à terme ou à préavis;
- les intérêts d'obligation.

Il convient de souligner que les comptes d'épargne-logement se trouvent également dans le champ d'application de la loi.

Ne sont pas soumis à la retenue à la source libératoire:

- les intérêts, primes, bonis et autres avantages accordés sur les comptes courants et à vue, si la rémunération des comptes ne dépasse pas le taux de 0,75%;
- les revenus provenant de la vente de parts dans les sicav obligataires capitalisantes;
- les revenus distribués par des sicav obligataires;
- les dividendes;
- les produits d'assurance.

La retenue à la source ne s'applique pas non plus aux produits (bons d'épargne) de la SNCI.

Exemption

Selon la présente loi sont exemptés de la retenue à la source «les intérêts qui ne sont bonifiés qu'une seule fois par année sur des dépôts d'épargne et qui ne dépassent pas le montant de 250 euros par personne et par agents payeur...» (art. 5).

Modalités

La retenue à la source ne met pas en cause le secret bancaire. L'agent payeur retient la retenue à la source pour compte du bénéficiaire et la verse à l'État sans désignation des bénéficiaires des revenus. Le contrôle fiscal se limitera à la vérification

des systèmes informatiques utilisés par les agents payeurs et ne pourra s'étendre à l'accès et au contrôle des données individuelles.

Les intérêts soumis à la retenue à la source libératoire sont naturellement dispensés de déclaration.

GRANDE RÉGION

Jean-Claude Juncker et Jean-Marie Halsdorf participent au 9^e sommet de la Grande Région

1^{er} juin 2006

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker, accompagné du ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, a participé le 1^{er} juin 2006 au 9^e sommet des exécutifs de la Grande Région qui s'est déroulé à Trèves.

Sur invitation du ministre-président de Rhénanie-Palatinat, Kurt Beck, le sommet a réuni les ministres-présidents du land de Sarre, Peter Müller de la région wallonne, Elio di Rupo de la Communauté française de Belgique, Marie Arena de la Communauté germanophone de Belgique, Karls-Heinz Lambertz, le préfet de la région lorraine et préfet de Moselle, Pierre-René Lemas, le président du Conseil régional de Lorraine, Jean-Pierre Masseret, le président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, Michel Dinet et le président du Conseil général de la Moselle, Philippe Leroy.

Le sommet, qui s'est déroulé sous le thème «Nous dans la Grande Région! 11 millions d'Européens agissent ensemble», a été conclu par une déclaration politique commune par les exécutifs.

Les participants au sommet se sont félicités d'abord de l'accord de l'Union européenne sur les



Le Premier ministre, Jean-Claude Juncker, et le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, au 9^e sommet des exécutifs de la Grande Région

perspectives financières pour la période 2007-2013, et en particulier du maintien des fonds communautaires alloués à la coopération transfrontalière aux frontières intérieures de l'Union.

Dans ce contexte, les participants se sont entendus sur un programme communautaire conjoint pour le financement de projets communs dans l'ensemble de la Grande Région. 20% du budget alloué par les fonds communautaires pour la Grande Région seront gérés et utilisés conjointement pour des projets communs aux cinq régions. L'accent sera mis avant tout sur des projets renforçant la compétitivité de l'économie interrégionale.

Au niveau de la compétitivité de la Grande Région au sein de l'Union européenne, il a été retenu d'encourager surtout les activités de recherche et de développement, leur mise en réseau ainsi que la qualification des ressources humaines.

Dans ce cadre, les participants ont pris acte des conclusions de l'étude du Comité économique et social de la Grande Région sur la formation de clusters dans la Grande Région. Selon cette étude, le transfert ciblé de connaissances accélère la mise en place de clusters et représente ainsi une condition importante pour innover et tirer profit des synergies.

Les exécutifs se sont également mis d'accord sur une mise en réseau renforcée des établissements d'enseignement supérieur, des instituts de recherche et des instituts scientifiques de la Grande Région, afin de rendre la formation et la recherche plus compétitives, et, par conséquent, de favoriser la croissance

économique et le développement d'emplois. La Deutsche Hochschule für Verwaltungswissenschaften a été désignée coordinatrice de la coopération universitaire.

En outre, les partenaires se sont félicités des progrès dans les préparatifs de l'événement Luxembourg et Grande Région: capitale européenne de la culture 2007 et ont souligné le nombre important de projets culturels transfrontaliers renforçant le développement d'une identité commune au sein de la Grande Région.

IMMIGRATION

Nicolas Schmit préside un séminaire interministériel sur la politique d'immigration

18 mai 2006

Le 18 mai 2006, le ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration

a organisé un séminaire interministériel sur la politique d'immigration au château de Senningen.

Le séminaire a eu lieu dans le cadre des travaux préparatoires en vue de l'adoption d'une nouvelle loi sur l'immigration et a réuni l'ensemble des départements ministériels concernés. Il a été présidé par le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit.

À l'ordre du jour du séminaire figurait un échange de vues avec les organisations syndicales et patronales et les organisations non gouvernementales actives dans ce domaine.

Les discussions étaient animées par Patrick Weil, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique français (CNRS) à l'université de Paris-I Panthéon-Sorbonne, éminent spécialiste de la politique d'immigration, auteur de deux rapports sur la nationalité et l'immigration remis à l'Assemblée nationale et au Sénat français



Le ministre délégué Nicolas Schmit: «Nous avons l'ambition de préparer une législation qui permette de rencontrer un large consensus et de faire de l'immigration un succès au Luxembourg tout en renforçant la cohésion sociale dans le pays»

et auteur de nombreux articles et ouvrages sur l'immigration en France.

Les discussions ont porté sur les questions ayant trait à la politique d'intégration, aux dispositions concernant l'immigration illégale, au regroupement familial et à la double nationalité.

À l'issue des travaux, le ministre délégué a expliqué devant la presse que la législation actuelle en matière d'immigration est largement dépassée: «Nous sommes en train de préparer une nouvelle loi sur l'immigration parce que les évolutions au Luxembourg, mais aussi en Europe, ont fait que la législation actuelle, qui date de 1972, est largement dépassée.» De plus, le Luxembourg doit transposer les directives européennes dans ce domaine, a-t-il ajouté.

Nicolas Schmit a signalé ensuite que le gouvernement entend organiser un large débat en vue de l'adoption de cette loi. À cet effet, des consultations entre les différents ministères concernés sont en cours. Les organisations syndicales, le patronat et les ONGs seront également entendus. Selon le ministre délégué, «le séminaire a permis aujourd'hui de faire un premier tour d'horizon des différents points de vue».

«Nous avons l'ambition de préparer une législation qui permette de rencontrer un large consensus et de faire de l'immigration un succès au Luxembourg tout en renforçant la cohésion sociale dans le pays», a résumé de son côté le ministre délégué Nicolas Schmit.

Par la suite, Patrick Weil a présenté les différents éléments qu'il a exposés lors du séminaire: la question de l'accès automatique à la nationalité à partir de la troisième génération, la question de la double nationalité, les différentes voies de l'immigration légale ainsi que les questions fondamentales soulevées par l'introduction d'un système de quotas.

En guise de conclusion, Nicolas Schmit a annoncé qu'un groupe de travail était chargé de la rédaction de la nouvelle loi. Le ministre délégué espère que le projet de loi pourra être présenté fin 2006 au Conseil de gouvernement et adopté en 2007 par la Chambre des députés.

Réunion Benelux sur la sécurité intérieure et l'immigration

1^{er} juin 2006

Le 1^{er} juin 2006, le ministre de la Justice, Luc Frieden, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, ont reçu leurs collègues de la Belgique et des Pays-Bas pour une réunion dans le cadre Benelux. La réunion a été présidée par le ministre Luc Frieden.

Cette réunion a marqué les 10 ans de la concertation «Senningen». En effet, le 4 juin 1996, les ministres compétents des trois pays du Benelux



Le ministre de la Justice, Luc Frieden, accompagné par le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, lors de la conférence de presse des ministres compétents des trois pays du Benelux

avaient signé le mémorandum de Senningen concernant la coopération dans le domaine de la police, de la justice et de l'immigration.

La signature du mémorandum de Senningen s'est insérée dans la longue tradition de coopération du Benelux fondée notamment sur le traité d'extradition et d'entraide judiciaire en matière pénale de 1962 et sur la convention concernant le transfert du contrôle des personnes vers les frontières extérieures du territoire du Benelux de 1960.

Par la signature du mémorandum de Senningen, les ministres avaient décidé de doter le Benelux d'un véritable volet «JAI» (Justice et affaires intérieures). Cette coopération étroite a débouché entre autres sur la signature le 28 juin 2004 du traité en matière d'intervention policière transfrontalière. Ce traité, qui apporte des solutions novatrices et inédites dans l'Union européenne en matière policière, est entré en vigueur le 1^{er} juin 2006.

La réunion des ministres du Benelux a été consacrée à dresser un bilan de la concertation «Senningen» et à décider des pistes de coopération futures. Ont fait l'objet des discussions la coopération policière, la gestion des catastrophes, l'immigration et la coopération judiciaire.

Les ministres ont procédé à la signature de trois arrangements administratifs: accord sur les patrouilles mixtes, convention générale relative aux prêts à usage, accord de collaboration entre les centres de crise.

JUSTICE

Le ministre de la Justice, Luc Frieden, annonce la création d'une *task-force* au niveau de la politique pénitentiaire

23 février 2006

Le 23 février 2006, lors d'une conférence de presse, Luc Frieden, ministre de la Justice, a annoncé la création d'une *task-force* au niveau de la politique pénitentiaire.

À l'issue de la réunion de concertation que le ministre a eue le 23 février avec les responsables et le personnel des établissements pénitentiaires pour examiner la situation dans les prisons luxembourgeoises, il a relevé les points saillants de sa politique dans ce domaine devant la presse.

La réunion a d'abord été l'occasion de faire le point et l'analyse de l'évènement dramatique qui s'est produit fin janvier dans la prison de Schrassig. Le bilan le jour de

la conférence était d'une personne décédée et de deux blessés graves toujours en traitement à l'hôpital de Liège. Les éléments de l'enquête prouvent clairement que le feu a été volontairement mis à plusieurs endroits. Dans le cadre de l'enquête judiciaire, sept personnes ont été mises en détention provisoire par le juge d'instruction.

L'engagement et le dévouement du personnel de la prison lors de ce drame ont été soulignés par le ministre. Tout sera mis en œuvre pour que les importants travaux de réfection, résultant de l'incendie criminel, soient terminés dans le courant de l'automne 2006.

Chiffres à l'appui, la situation difficile dans le milieu carcéral a été mise en exergue. La prison de Schrassig compte actuellement 668 détenus (capacité: 600 personnes). Un taux élevé de non-résidents complique la tâche quotidienne. Le nombre important de détenus est le résultat d'une politique de sécurité en toutes circonstances dans et en dehors du centre pénitentiaire de Schrassig, a tenu à préciser le ministre.



Le ministre de la Justice, Luc Frieden, annonce la création d'une *task-force* pour mieux cerner les problèmes majeurs dans les prisons luxembourgeoises dans le but d'élaborer des solutions

Les mesures prises dans le courant de huit années écoulées ont été citées pour mémoire:

- 1) Augmentation de l'effectif des gardiens de 118 unités pour atteindre le chiffre de 274;
- 2) Création du service d'accueil psychosocial et amélioration de la formation des détenus;
- 3) Amélioration de la formation de base du personnel et formation continue plus pointue;
- 4) Accords avec deux centres hospitaliers pour un meilleur encadrement médical;
- 5) Construction d'une buanderie qui est en phase d'essai et a qui pour but d'offrir des emplois aux détenus.

À cela s'ajoutera prochainement la nouvelle loi en relation avec le contrôle judiciaire.

Création d'une *task-force*

Ne cachant pas les difficultés inhérentes au système carcéral, le ministre a annoncé la création d'une *task-force* sous sa présidence afin de pouvoir mieux cerner les problèmes majeurs avec les spécialistes, dans le but d'élaborer des solutions. Deux groupes ont été créés:

- 1) Les aspects sécurité et drogue dans la prison seront analysés par un groupe présidé par Andrée Colas, directrice de la sécurité publique au ministère de la Justice. Le ministre a souligné dans ce contexte que les tests et contrôles seront renforcés à l'avenir. Pour

mémoire, il a tenu à rappeler le nombre élevé de sanctions disciplinaires à ce sujet dans le passé.

- 2) Le directeur des affaires pénales et judiciaires, Marc Mathekowitsch, présidera le groupe en charge de la planification d'une nouvelle prison.

Des représentants de la délégation du personnel, du Parquet général, de la police, du ministère et des experts étrangers ont été appelés à trouver des solutions.

LOGEMENT

Logement: nouvelles mesures pour baisser, voire stabiliser, les prix du foncier et de l'habitat

15 mai 2006

Le 15 mai 2006, le ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, Fernand Boden, a présenté en détail les nouvelles mesures pour baisser, voire stabiliser, de manière durable les prix du foncier et de l'habitat.

Ce paquet «logement» a été annoncé par le Premier ministre dans la déclaration sur l'état de la nation le 2 mai 2006.

Lors de la conférence de presse, le ministre a fait remarquer que «chaque ménage luxembourgeois souhaite avoir une maison individuelle et nous devons faire en sorte que leur souhait se réalise. Mais malheureusement, ce n'est pas toujours possible. L'évolution des prix dans le secteur du logement étant exagérée,

il est important de prendre de nouvelles mesures pour stabiliser cette évolution afin de permettre aussi aux personnes aux revenus moins élevés de construire une maison».

Or le ministre a également indiqué que l'Observatoire de l'habitat vient de constater une stabilisation des prix de vente depuis 2004. Quant à l'indicateur des loyers, il constate une diminution pour les maisons et pour les appartements depuis le troisième trimestre 2004.

Un nouvel espoir serait par ailleurs né de l'évolution récente des autorisations à bâtir. Le nombre de logements autorisés a ainsi nettement progressé en 2005, comparé à l'année 2004 (+19,7%).

Cependant, deux problèmes se posent actuellement, a souligné le ministre:

- la répartition géographique inégale de la population risque d'accroître le déséquilibre précaire entre l'offre et la demande de logements;
- l'évolution défavorable en matière de logements et d'habitat dans la capitale luxembourgeoise au cours des dernières décennies pèse lourdement sur le déficit général en matière de logement: en 1961, 28,3% de la population globale habitaient la capitale, contre seulement 16,8% en 2005. Aussi le développement de la ville de Luxembourg constitue-t-il un élément-clé dans l'approvisionnement de la population en logements.

Les activités du gouvernement pour stabiliser les prix

Durant ces dernières années, le gouvernement a développé plusieurs activités afin de stabiliser les prix sur le marché immobilier

- Le 8^e programme de construction d'ensembles de logements subventionnés prévoit un total de quelque 10 800 logements, dont 3 000 à réaliser dans le cadre de trois nouvelles réserves foncières, 1 400 dans le cadre de quatre zones d'assainissement et finalement 6 400 logements à réaliser dans le cadre de différents projets.



Le ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, Fernand Boden, a déclaré lors de la conférence de presse que l'Observatoire de l'habitat venait de constater une stabilisation des prix de vente depuis 2004

- Le Fonds du logement procède actuellement à la construction de quelque 800 logements à travers l'ensemble du pays (ce qui constitue plus qu'un doublement de son activité déjà abondante dans le passé).
- La loi du 30 juillet 2002 (ainsi que la prolongation des mesures fiscales y prévues par la loi du 21 décembre 2004) prévoient plusieurs mesures fiscales destinées à encourager la mise sur le marché et l'acquisition de terrains à bâtir et d'immeubles d'habitation.
- Ainsi, par exemple, à partir de la date de la déclaration du Premier ministre de 2002 jusqu'en fin 2007, la taxe sur la réalisation de plus-values lors de la vente de terrains ou d'immeubles a été ramenée à 25% du taux d'imposition moyen. Le taux d'amortissement accéléré sur les immeubles locatifs en propriété privée a été augmenté de 4% à 6%.

- Par le biais de la loi du 8 novembre 2002 concernant les aides au logement, d'autres mesures importantes en vue de la promotion du logement ont été concrétisées, telles que la modification des dispositions légales relatives aux aides à la construction d'ensembles de logements subventionnés, dont:

- l'augmentation à 70% – voire même à 75% – du prix de construction ou d'acquisition de logements destinés à la location par les promoteurs publics;

- la participation étatique allant jusqu'à 100% pour la création non seulement de logis pour travailleurs étrangers ou demandeurs d'asile, mais également pour les logements destinés à l'hébergement d'étudiants, de stagiaires ou d'apprentis en formation, de personnes en formation continue, de scientifiques ou d'experts en mission temporaire par les promoteurs publics.

- Depuis l'an 2000, quelque 13 800 ménages ont bénéficié d'une prime de construction/acquisition.

- Quelque 13 500 ménages sont bénéficient mensuellement d'une subvention d'intérêt et 49 900 ménages d'une bonification d'intérêt.

- Depuis 1992, au total, 50 000 logements nouvellement créés ont bénéficié du remboursement de la TVA-logement.

Les nouvelles mesures pour baisser – sinon pour stabiliser de manière durable – le prix du foncier et de l'habitat

En vue de faire baisser – sinon de stabiliser de manière durable – le prix du foncier et de l'habitat, le gouvernement présentera à court terme un projet de loi promouvant l'habitat, créant un pacte «logement» avec les communes et instituant une politique active de maîtrise du foncier. Ce projet de loi

crée de nouveaux instruments et améliore des instruments existants utiles pour aboutir à une augmentation substantielle de l'offre de logements au Luxembourg.

Conclusion d'un pacte «logement» avec les communes et aide aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants

L'État et les communes ont une responsabilité partagée pour la réalisation du droit à un logement convenable de nos citoyens. L'État et les communes doivent donc unir leurs efforts pour augmenter l'offre de logements.

L'État aidera à l'avenir toutes les communes qui s'engagent, via une convention avec le gouvernement, à contribuer à la création de nouveaux logements sur leur territoire dans la perspective d'augmenter par ce fait leur population de plus de 15% sur une période de dix années (c'est-à-dire au-delà du taux actuel moyen de croissance de la population résidente) et qui participent activement aux efforts et mesures du gouvernement à réduire le coût du foncier et de l'habitat.

L'État est disposé à accorder à ces communes chaque année une aide en capital unique de 4 500 euros par nouvel habitant supplémentaire dans la commune, dépassant une croissance de 1% de la population au cours de l'année en question.

La prédite convention aura également pour objet de:

- fixer certains éléments particuliers destinés à accélérer la réalisation des projets et à réduire le coût des logements, tels que:

- le recours à la formule du bail emphytéotique, lorsqu'il s'agit de projets à réaliser par la commune ou sur des terrains appartenant à la commune;

- l'application de la taxe spéciale de non-affectation à la construction de terrains à bâtir;

- la prise d'initiative par la commune pour l'élaboration du PAP (projet d'aménagement pour particulier) en cas de blocage par un ou plusieurs propriétaires, et l'engagement de faire appel, le cas échéant, aux mesures d'exécution prévues;

- la conclusion par la commune de conventions avec les promoteurs en vue de réduire le coût des terrains à bâtir.

Pour les communes dont le développement est jugé prioritaire par l'IVL et dont la liste exhaustive sera arrêtée par le gouvernement, le montant de l'aide en capital sera majoré de 50%, c'est-à-dire à 6 750 euros si elles s'engagent dans le cadre de la convention à réaliser des projets-pilotes respectant certaines conditions supplémentaires, telles que des zones potentielles d'une surface de plus ou moins 5 ha et la densité du bâti dépassant les 25 logements par ha.

Pour ce qui est du coût annuel des aides étatiques en faveur des communes, il est estimé à un total de 10 millions d'euros. «Ces mesures engagées par le gouvernement

inciteront les communes à construire plus à moindre coût», a ajouté le ministre.

Promotion du recours à l'emphytéose

La législation sur l'emphytéose et sur le droit de superficie datant de 1824 sera revue et adaptée aux exigences nouvelles.

Le recours à la formule du bail emphytéotique devrait devenir quasiment la règle générale pour la mise à disposition du foncier par les promoteurs publics.

Il s'agit certainement d'un moyen privilégié pour réduire de manière substantielle le coût du foncier, étant donné que la valeur intrinsèque du foncier est en quelque sorte neutralisée.

Afin de promouvoir davantage cette formule dans le cadre de la réalisation de projets de construction d'ensembles, l'article 22 de la loi modifiée du 25 février 1979 sera modifié afin que l'État puisse participer au prix d'acquisition de ces terrains à raison de 50%, au lieu de 40%.

Promotion d'une politique active de maîtrise du foncier

Ni l'État, ni les communes, ni les promoteurs publics ne disposent de réserves foncières substantielles. La rareté de terrains disponibles (achats massifs de la part de promoteurs privés, non-disponibilité en raison du défaut d'autorisations communales et étatiques, rétention à des fins de spéculation) et la demande croissante de logements ont généré la flambée connue des

prix du foncier. Les pouvoirs publics demeurent trop impuissants parce qu'ils ne disposent actuellement que de peu d'instruments pour la maîtrise foncière. C'est pourquoi plusieurs pistes seront poursuivies.

1) Droit d'expropriation

Le droit d'expropriation dans le cadre de l'aménagement communal et du développement urbain est inscrit dans différents textes légaux.

Tous ces textes sont presque devenus des lettres mortes suite à l'arrêt de la Cour constitutionnelle qui dispose que les conditions de l'article 16 de la Constitution («Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique, dans les cas et de la manière établie par la loi et moyennant une juste et préalable indemnité») doivent être respectées dans leur intégralité et ceci avant le transfert effectif de la propriété expropriée (indemnité préalable).

De ce fait, une expropriation pour cause d'utilité publique au Luxembourg n'est plus possible dans des délais raisonnables.

Une modification de l'article 16 de la Constitution pour rendre de nouveau possible l'expropriation pour cause d'utilité publique s'impose.

2) Droit de préemption

Le droit de préemption est un moyen d'acquérir la propriété d'un immeuble par substitution à l'acheteur au moment de la vente.

L'instauration du droit de préemption appartiendra au conseil communal pour le droit de préemption urbain en ce qui concerne les

terrains sis dans des zones de développement et dans des zones de réserves foncières et à l'État pour les terrains nécessaires à la réalisation des plans directeurs régionaux, des plans sectoriels et des plans d'occupation de sol rendus obligatoires.

Mesures fiscales en vue de favoriser la cession de terrains et d'immeubles d'habitation

Exemption de l'impôt sur le revenu (sur le bénéfice commercial et sur le bénéfice de cession – plus-values) dans le chef du vendeur.

Par une loi du 30 juillet 2002, plusieurs mesures fiscales ont été prises pour encourager la mise sur le marché et l'acquisition de terrains à bâtir et d'immeubles d'habitation. Ces mesures ont été prolongées jusque fin 2007 et prendront fin à cette date.

À partir du 1^{er} janvier 2008, une exemption de l'impôt sur le revenu dans le chef du vendeur sera introduite si l'État ou une commune acquièrent un bien immobilier. Cet avantage fiscal revient également aux promoteurs publics dans la mesure où ils procèdent à l'acquisition de biens immobiliers sis dans une zone de réserves foncières au sens de la loi de 1979.

Exemption totale de la plus-value à payer par les personnes physiques si l'État ou la commune sont acquéreurs.

Entreprises de lotissement de commerçants (p.ex. promoteurs) et de non-commerçants réalisant du point de vue fiscal un bénéfice commercial (p.ex. personne qui procède au



lotissement de prés et de champs acquis par voie de succession): le bénéfice réalisé sur la vente d'un terrain à l'État ou à une commune est exempt d'impôt à raison de 50%.

Introduction de taxes communales pour lutter contre la rétention immobilière

1) Possibilité pour les communes de percevoir une taxe spéciale de non-affectation à la construction de terrains à bâtir pour lutter contre la spéculation ou la rétention foncière

Il convient de rappeler l'existence de la mesure légale permettant d'endiguer la spéculation ou la rétention foncière moyennant l'obligation de construire.

Ces textes disposent qu'il est loisible à un conseil communal d'ordonner, moyennant une procédure précise, l'affectation à la construction de terrains bien déterminés. Cette disposition inscrite dans la législation depuis plus de 25 ans est restée lettre morte parce qu'elle

prévoit qu'au terme de trois ans, si l'ordre n'a pas été suivi d'effet, la commune entame (!) la procédure d'expropriation. Les autorités communales ont été plus que réticentes à entamer cette procédure d'obligation de construire aboutissant à une procédure d'expropriation devenue quasiment impraticable suite à l'arrêt de la Cour constitutionnelle. C'est pourquoi il est proposé d'offrir aux décideurs locaux dans le cadre de la procédure d'obligation de construire une solution alternative à l'expropriation, à savoir l'introduction d'une taxe spéciale.

La taxe à percevoir annuellement doit se situer dans une fourchette de 0,5 à 5 euros par mètre carré du terrain non bâti.

La taxe est d'office applicable pour les places à bâtir issues de la réalisation d'un PAP si, dans les trois ans, suite à l'achèvement des travaux d'infrastructure, le début des travaux de construction n'a pas eu lieu. Le conseil communal peut toutefois, sur demande motivée respectivement du propriétaire du terrain, du superficière ou du bailleur en cas d'emphytéose, accorder un délai supplémentaire unique de deux ans.

2) Possibilité pour les communes de pénaliser le changement d'affectation d'un immeuble destiné à l'habitat

Pour le changement d'affectation d'un logement, le nouveau projet de loi sur le bail à usage d'habitation principale (actuellement au Conseil d'État pour avis complémentaire), qui remplacera très prochainement la législation actuelle sur le bail à loyer, dispose qu'une autorisation

préalable du collège des bourgmestres et échevins est requise pour un tel changement d'affectation et prévoit des sanctions de taille en cas de violation de la loi.

Le gouvernement accorde une priorité à ce projet de loi et invite le Conseil d'État et la Chambre des députés à faire en sorte qu'il puisse être voté dans les meilleurs délais possibles (automne 2006).

3) Possibilité pour les communes de percevoir une taxe spéciale pour lutter contre la non-occupation de logements

La nouvelle loi sur le bail à loyer permettra aux communes d'obliger les propriétaires à déclarer les immeubles ou parties d'immeubles non occupés.

Ainsi, les communes disposeront d'une base de données leur permettant de percevoir une taxe pour la non-occupation prolongée de logements, taxe qui trouvera sa base légale également dans le projet de loi qui vient d'être annoncé.

Modification de la loi modifiée du 19 juillet 2004 pour réduire le prix de revient du foncier viabilisé

L'État ayant dans le passé, d'un côté, introduit un certain nombre d'instruments pour réduire le coût de l'immobilier (réduction de la TVA-logement, introduction du crédit d'impôt, introduction d'une imposition réduite lors de la réalisation de plus-values) et, de l'autre côté, augmenté la solvabilité des ménages se proposant d'accéder à la propriété moyennant des efforts budgétaires énormes, il est essentiel d'éviter tout renchérissement

non indispensable imposé par les autorités locales dans le cadre de la réalisation d'habitations. À cet effet, deux modifications de la loi modifiée du 19 juillet 2004 s'imposent:

1) Modification de l'article 34

Moyennant le projet de loi annoncé, l'article 34 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain sera amendé de telle manière que la commune ne puisse à l'avenir plus exiger d'indemnité compensatoire allant jusqu'à 25% dans les cas où la commune n'est pas intéressée à une cession à titre gratuit de terrains compris dans les plans d'aménagement particulier: ou bien la commune accepte la cession des fonds réservés à des aménagements publics ou bien elle renonce à cette cession, sans cependant pouvoir demander le paiement d'une quelconque soulte compensatoire allant jusqu'à 25% de la surface totale du projet d'aménagement particulier.

2) Modification de l'article 24, alinéa (2)

Cet article dispose que: «Le conseil communal peut fixer une taxe de participation au financement des équipements collectifs, tels que les écoles, cimetières, installations culturelles et sportives, collecteurs d'égout ou stations d'épuration, à prélever lors de la création de chaque nouvelle unité affectée à l'habitation ou à toute autre destination compatible avec la zone sur le territoire de la commune. Cette taxe aura le caractère d'une imposition communale.»

Il y a lieu de prévoir un règlement grand-ducal déterminant les conditions et modalités de fixation et de notification de la taxe ainsi que les conditions de paiement de la taxe.

Mesures en vue de développer un habitat durable

1) Création d'une agence pour la rénovation urbaine

Il sera créé un établissement public dénommé Agence pour la rénovation urbaine. Cet établissement a pour mission de contribuer, dans un objectif de mixité sociale, de mixité des fonctions urbaines et de développement durable, à la définition et à la réalisation d'un programme national de rénovation urbaine dans les quartiers visés au chapitre 4 («Assainissements de logements») de la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement en accordant aux communes des concours techniques, logistiques et financiers.

Ces concours sont destinés à aider les communes qui se proposent de réaliser des opérations dans le cadre de la rénovation urbaine de tous les quartiers visés par le chapitre 4 de la loi précitée.

2) Octroi d'aides au logement uniquement si le logement nouvellement créé respecte les nouvelles normes européennes en matière de performance énergétique des bâtiments

Au ministère de l'Économie, l'Agence de l'énergie travaille actuellement sur la transposition de la directive 2002/91/CE sur la performance énergétique des bâtiments et sur l'adaptation des dispositions actuellement existantes sur la *Wärmeschutzverordnung* de 1995.

Dans l'esprit d'un développement durable du pays et pour économiser de l'énergie dans le secteur du bâtiment (objectif: atteindre une réduction substantielle des émissions de CO₂/effets de serre dans le secteur du logement, conformément à nos engagements dans le cadre du protocole de Kyoto), les aides individuelles au logement, à l'exception de la prime d'acquisition, ne seront accordées à partir du 1^{er} janvier 2009 que si les logements en question respectent les nouvelles normes européennes en matière de performance énergétique des bâtiments d'habitation.

3) Carnet de l'habitat et prime d'amélioration

Le carnet de l'habitat étant opérationnel depuis quelques mois, il est prévu de modifier substantiellement l'aide individuelle dénommée prime d'amélioration.

Le carnet de l'habitat est en quelque sorte une radiographie des immeubles. Chaque propriétaire peut se faire établir un check-up de son immeuble par un homme de l'art qui contrôlera le logement notamment du point de vue santé, sécurité, consommation d'énergie, technique et aspects sociaux. L'expert, spécialement formé à cet effet, vérifiera ces facteurs moyennant un logiciel informatique spécifique. Pour chaque nuisance ou défectuosité constatée, l'expert agréé recommandera des mesures pour y remédier.

L'octroi de la prime d'amélioration sera dorénavant lié au respect des recommandations prioritaires émises par l'expert.

Mesures en vue d'augmenter le nombre de logements à coût modéré

1) Nouveau programme de construction d'ensembles de logements subventionnés

Le ministre du Logement est en train de préparer un complément du 8^e programme de construction d'ensembles, qui porte actuellement sur la réalisation de quelque 10 800 unités de logement, dont 3 000 à réaliser dans le cadre de trois nouvelles réserves foncières, 1 400 dans le cadre de 4 zones d'assainissement et de 6 400 logements à réaliser dans le cadre de différents projets. Ce complément englobera de nouveaux projets présentés par les promoteurs publics et de nouvelles réserves foncières (p.ex. les friches industrielles de Dudelange).

2) Réalisation de places à bâtir financièrement abordables dans le cadre du PAP

Dans chaque lotissement réalisé, pour autant qu'il dépasse une surface de 1 ha, il sera réservé une partie de 10% de la surface à la réalisation de logements à coût modéré dont les conditions (p.ex. vente obligatoire à des bénéficiaires d'une prime de construction) et les prix de vente sont déterminés par un cahier des charges qui fait partie intégrante du PAP.

POLITIQUE D'ASILE

Nicolas Schmit visite le centre de rétention de Genève

20 juin 2006

Le 20 juin 2006, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à



Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, est accueilli par le directeur général de l'OMC, Pascal Lamy

l'Immigration, Nicolas Schmit, a effectué une visite au centre de rétention Frambois à Genève destiné à la détention administrative d'étrangers en voie de refoulement mis en place en 2004 par les autorités cantonales de Suisse romande.

Lors de cette visite, effectuée dans le cadre des travaux préparatoires en vue de la mise en place d'un centre de rétention au Luxembourg, le ministre délégué était accompagné par deux représentants de la Chambre des députés et d'une représentante du Collectif des réfugiés.

Le centre de rétention de Genève, mis en place dans le cadre de la loi sur les mesures de contrainte adoptée par le peuple suisse en 1994, accueille des placements en provenance de l'ensemble des cantons helvétiques. Le centre de rétention de Genève est l'un des plus modernes d'Europe, dont la gestion est considérée comme exemplaire par de nombreuses organisations.

Entrevue avec Pascal Lamy

En marge de cette visite à Genève, le ministre délégué a rencontré Pascal Lamy, directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), pour une réunion de travail consacrée aux enjeux des consultations ministérielles qui débiteront le 29 juin à Genève dans le cadre des négociations de Doha.

Suite à sa visite du centre de rétention de Genève, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a informé en date du 21 juin 2006 sur l'état d'avancement des travaux en vue de la mise en place d'un centre de rétention au Luxembourg.

Nicolas Schmit a d'abord mis en avant l'excellente collaboration avec le ministère des Travaux publics et son ministre, Claude Wiseler, dans ce dossier. Grâce à cette coopération, «tous les plans de construction du centre sont finalisés», s'est réjoui le ministre délégué, qui entend

présenter le projet de loi relatif à la construction du centre d'ici quelques semaines.

Nicolas Schmit a expliqué ensuite qu'il attache beaucoup d'importance à la transparence lors de la construction et de l'organisation future du centre destiné à la détention administrative d'étrangers en voie de refoulement. Selon ses propos, les services compétents au Luxembourg sont à la recherche d'un système qui permet de minimiser toutes formes d'agressivité et de violence dans cette structure fermée.

À cet effet, le ministre a visité au cours des dernières semaines différents centres à l'étranger, notamment à Genève, Rotterdam et Zurich.

Lors de la mise en place de la structure luxembourgeoise, Nicolas Schmit a l'intention de se baser sur le concept du centre de rétention de Genève. Celui-ci est basé sur le principe du respect de la personne en voie de refoulement, qui se trouve à un moment difficile de sa vie, a expliqué le ministre délégué. Selon ses indications, aucun incident de grande envergure ne s'est produit au centre genevois au cours de ses cinq ans de fonctionnement.

«Il ne s'agit pas uniquement de sortir les personnes concernées du centre pénitentiaire de Schrassig, mais également de montrer que le futur centre de rétention n'est pas comparable à une prison», a souligné Nicolas Schmit.

Par ailleurs, le ministre délégué a noté que l'objectif est de réduire au maximum la durée du séjour au centre, qui disposera d'une capacité pour 100 personnes. «À



Nicolas Schmit souligne qu'«il ne s'agit pas uniquement de sortir les personnes concernées du centre pénitentiaire de Schrassig, mais également de montrer que le futur centre de rétention n'est pas comparable à une prison»

Genève, la durée du séjour est inférieure à un mois pour 60% des individus», a ajouté Nicolas Schmit et a rappelé que la durée maximale au Luxembourg est d'un an dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 5 mai 2006 qui prévoit notamment une procédure accélérée.

Ensemble avec le ministre Claude Wiseler, Nicolas Schmit espère que la construction du centre pourra démarrer en 2007 et que les travaux se termineront en 2008.

RECHERCHE

CRP Henri Tudor: coopération pour la création de l'Institut euroméditerranéen pour la technologie et l'innovation à Malte

10-11 février 2006

Les 10 et 11 février 2006, le CRP Henri Tudor a accueilli pour un séminaire dédié à la coopération

pour la création de l'Institut euroméditerranéen pour la technologie et l'innovation à Malte, David Spiteri-Gingell, président du Conseil maltais des sciences et technologies (MCST) et président-directeur général de Malta Information Technology and Training Services (MITTS Ltd).

David Spiteri-Gingell dirige en tant que patron du MITTS l'informatique de l'État de Malte et le projet e-Malta qui est reconnu au niveau européen comme une véritable success story. Il a été chargé par le gouvernement maltais de concevoir et mettre en œuvre, en coopération avec huit instituts de la Fraunhofer Gesellschaft – représentés par Karl Schmidt-Reindl – et le CRP Henri Tudor, l'Institut EuroMedITI comme plateforme d'innovation et d'affaires orientée vers les pays du Maghreb.

Dans cette coopération, le CRP Henri Tudor est perçu comme un modèle pouvant inspirer la mise en

œuvre de l'Institut EuroMedITI; en effet, sa finalité est de réaliser des programmes de recherche, de formation de haut niveau, de développement technologique, d'innovation et de diffusion et de constituer un laboratoire en grandeur nature pour les affaires et l'innovation dans la région méditerranéenne *business-driven innovation hub*.

Le séminaire a permis d'identifier un nombre impressionnant de similitudes et d'opportunités de coopération, à la fois dans le cadre d'EuroMedITI et au niveau bilatéral, notamment dans les domaines des technologies de l'information et de la communication, de la formation continue, des technologies pour l'environnement (énergies renouvelables, gestion de l'eau, production propre, construction durable), de l'incubation high-tech, de la veille technologique, des technologies pour la santé (HealthNet et télémédecine) et de la productivité.



Le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, en compagnie de quelques participants du séminaire

Pratiquement toutes les méthodologies et tous les produits issus des projets de recherche du CRP Henri Tudor ont été jugés intéressants pour le projet EuroMedITI, tout comme les activités de plusieurs start-up du Technoport.

À l'occasion de leur venue à Luxembourg, David Spiteri-Gingell et Karl Schmit-Reindl ont également rencontré le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké. Les deux ministres luxembourgeois ont vivement encouragé cette démarche géopolitique de coopération de deux petits États membres de l'Union européenne et ont suggéré d'étendre la coopération de façon bilatérale aux thèmes majeurs de l'innovation dans les petits pays. Il a été envisagé notamment des échanges d'expériences et des projets R&D communs dans le domaine du e-government entre eMalta et eLuxembourg. La thématique de l'acquisition publique (*public procurement*) de matériel informatique et de logiciels a également retenu l'attention des deux parties.

Le 11 février, David Spiteri-Gingell et Claude Wehenkel, administrateur délégué du CRP Henri Tudor, ont signé un *Memorandum of Understanding*. Le 12 février, un *Memorandum of Understanding* similaire a été signé par la Fraunhofer Gesellschaft et le MCST à Stuttgart.

Présentation publique du rapport de l'OCDE sur le dispositif national de la recherche et de l'innovation au Luxembourg

31 mai 2006

Les ministres Jeannot Krecké et François Biltgen ainsi que la secrétaire d'État Octavie Modert ont assisté le 31 mai 2006 à la présentation du rapport de l'OCDE sur le dispositif de la recherche et de l'innovation au Luxembourg.

Le rapport a été présenté par Jean Guinet, administrateur principal de la Direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE.

Octavie Modert a expliqué dans son introduction que le gouvernement avait décidé en 2005 de demander à l'OCDE de faire une analyse-évaluation du dispositif national de la recherche et de l'innovation, avec un accent particulier sur le dispositif de la recherche publique et ceci dans le souci d'assurer une mise en œuvre efficiente de la stratégie de Lisbonne.

Elle a rappelé que «le but de cette étude est d'obtenir des recommandations concrètes pour l'optimisation du système en place et de mieux pouvoir orienter la politique nationale future en matière de R&D et d'innovation. Elle est censée identifier les forces et les faiblesses du système national et proposer les buts stratégiques à atteindre ainsi que les principes directeurs des actions futures du gouvernement».

Le Luxembourg est le premier pays à voir un tel rapport sur les politiques d'innovation finalisé par les

services de l'OCDE. Jean Guinet a souligné que le Luxembourg était «un territoire d'innovation parfois méconnu» et que ce rapport pouvait aider à redresser cette image. Il a également présenté des recommandations pour améliorer la gouvernance publique en matière de recherche et d'innovation afin que les efforts du gouvernement soient les plus efficaces possible.

Jeannot Krecké, lors de son discours, a insisté: «En Europe et au Luxembourg, l'avenir est dans les produits et services à haute valeur ajoutée... or qui dit haute valeur ajoutée, dit recherche et innovation.»

Et il ne suffit pas d'inciter les entreprises à innover, il faut soutenir la recherche publique qui devient un véritable élément de la compétitivité du pays: «Un niveau élevé de recherche publique, avec une université et des centres de recherche publics est primordial pour attirer la recherche privée, donc les investissements privés, et ainsi pérenniser et développer les emplois au Luxembourg.» Pour le ministre Krecké, le gouvernement «a la volonté de développer la recherche et s'en donne les moyens, que ce soit au niveau de l'encouragement financier de la recherche et de l'innovation privée par le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur ou au niveau de celui de la recherche publique par le ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche».

François Biltgen a souligné dans sa conclusion que ce rapport d'évaluation constitue une première étape importante pour le développement



Les ministres Jeannot Krecké et François Biltgen et la secrétaire d'État Octavie Modert à la présentation du rapport de l'OCDE sur le dispositif de la recherche et de l'innovation au Luxembourg

d'une véritable culture de l'évaluation au niveau national, quasi absente actuellement.

Il a en outre relevé que «nous sommes en train d'étudier en détail le rapport dans son ensemble afin de préparer, en concertation avec les autres départements ministériels concernés, une feuille de route et un plan d'action pour donner suite aux recommandations élaborées dans le rapport» et que dans cet ordre d'idées, un débat public aurait lieu le 20 juin à la Chambre des députés à ce sujet.

Enfin, François Biltgen a fait un appel à la bonne volonté des acteurs concernés afin de pouvoir appliquer le «modèle luxembourgeois», c'est-à-dire des réformes dans le consensus, pour la mise en œuvre des recommandations des experts de l'OCDE.

RÉFORME ADMINISTRATIVE

Claude Wiseler présente le programme Quapital (Qualité des projets d'implémentation des technologies de l'information et de la communication dans l'administration luxembourgeoise)

26 avril 2006

Le 26 avril 2006, le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Claude Wiseler, a assisté à la présentation du projet Quapital (Qualité des projets d'implémentation des technologies de

l'information et de la communication dans l'administration luxembourgeoise).

Afin d'améliorer la qualité des projets d'implémentation des technologies de l'information et de la communication dans l'administration luxembourgeoise, le projet Quapital a été lancé par le gouvernement luxembourgeois en mars 2004 dans le cadre du programme d'action eLuxembourg. Il représente un pilier important dans le cadre du plan directeur de la gouvernance électronique.

Descriptif du projet

Très rapidement, lors de l'analyse préliminaire du projet, l'équipe en charge du projet s'est rendu compte qu'il ne suffisait pas uniquement de mettre en place et d'introduire un référentiel commun de gestion de projets TIC au sein de l'administration luxembourgeoise, mais qu'il fallait également se doter des outils informatiques de support, d'indicateurs et de processus formalisés au niveau de la gestion de programme et du portefeuille de projets.

Le projet Quapital a ainsi été transformé en programme englobant les trois projets suivants:

- **Quapital – Référentiel:** projet qui était à la base du programme Quapital et qui est actuellement en cours de finalisation. Il a comme objectif principal de professionnaliser la conduite et le pilotage de projets TIC auprès de l'État par la mise en place d'un cadre commun (donc principalement une standardisation des cycles de vie des projets, une organisation et des rôles communs ainsi que



Le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Claude Wiseler, lors de la présentation du programme Quapital

des résultats standardisés) et par la mise en place d'un vocabulaire commun, élément primordial. Le projet a été réalisé en collaboration avec le CRP Henri Tudor.

- **Quapital – Outillage:** afin de disposer de données consistantes à tous les niveaux (projet, programme et portefeuille), il est indispensable de disposer d'un outil de gestion de projet et de portefeuille de projet intégré. L'outil retenu est Planview et il est implémenté et géré par le Project Management Office. Cet outil sera, lors de sa mise en production, complètement calqué sur le référentiel Quapital-Hermes. Cet outil permettra de soutenir le chef de projet dans le pilotage et l'exécution de son projet en mettant à sa disposition des outils de planification, de gestion de contenu, de collaboration et autres. Au niveau de la gestion du programme et du portefeuille de projets, l'outil informatique permettra de collecter des données consolidées afin de pouvoir confectionner des tableaux de bord pour le suivi des projets et portefeuilles de projets.

- **Quapital – Organisation et procédures du Project Management Office (PMO):** ce projet qui consiste en la formalisation du PMO est actuellement en cours de réalisation. Dans ce projet seront donc entre autres modélisés les processus de gestion de programme et de portefeuille, mis en place des critères de priorité et des indicateurs de suivi des projets avancés. La formalisation du reporting est également réalisée dans le cadre de ce projet.

Le stratégie et le concept d'introduction de Quapital

Dans le contexte du programme Quapital, le défi sera maintenant d'introduire le référentiel Quapital-Hermes et les outils et concepts gravitant autour du référentiel dans l'administration luxembourgeoise.

Une stratégie d'introduction ainsi qu'un concept d'introduction avec des mesures concrètes ont été définis et présentés lors de la rencontre à l'Abbaye de Neumünster le 26 avril.

L'objectif, validé par le Comité de coordination pour la modernisation de l'État (CCME) du 19 janvier 2006, est de rendre obligatoire le référentiel pour tous les projets TIC auprès de l'État luxembourgeois pour le 1^{er} janvier 2008, à condition que l'appropriation des différents concepts soit assez avancée à ce moment.

SANTÉ

Le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, présente l'Institut luxembourgeois de formation médicale continue

8 mars 2006

Le 8 mars 2006, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a présenté, avec les représentants de l'Association des médecins et médecins-dentistes du Grand-Duché de Luxembourg (AMMD), l'Institut luxembourgeois de formation médicale continue (ILFMC).

L'institut, une organisation indépendante non gouvernementale créée en décembre 2005, est une association d'organismes de formation médicale continue qui regroupe:

- l'Association luxembourgeoise pour la formation médicale continue (Alformec);
- l'Association des médecins-dentistes;
- la Fédération des médecins spécialistes;
- la Société des sciences médicales;
- la Société scientifique luxembourgeoise de médecine générale.

Lors de la conférence de presse, Mars Di Bartolomeo a fait remarquer que pour «être à la hauteur de la progression scientifique, la formation continue est indispensable pour garantir et pour améliorer le soin médical».



Mars Di Bartolomeo, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, insiste sur l'importance de la formation continue afin de garantir la qualité du soin médical au Luxembourg

La mission de l'ILFMC est d'assurer:

1. la gestion de qualité par l'accréditation des événements de la formation médicale continue suivant des critères de qualité nationaux et internationaux;
2. l'évaluation pour une formation médicale continue non biaisée, ayant un impact sur la pratique quotidienne des professionnels ciblés, dans le but de promouvoir des soins de qualité;
3. la coordination des événements et programmes de formation médicale continue par la publication et la diffusion d'un plan synoptique, mentionnant tous les événements accrédités;
4. le rôle d'interlocuteur et de médiateur pour des associations organisant des formations médicales continues.

Mars Di Bartolomeo a ajouté que «le Luxembourg dispose d'excellentes

structures médicales. Afin d'assurer la qualité du soin médical, la formation continue du corps médical est indispensable».

SÉCURITÉ SOCIALE

Mars Di Bartolomeo présente le rapport qui fait le bilan de l'évolution du régime général de pension 1999-2005 et établit les prévisions sur l'évolution du régime pour 2006-2012

8 février 2006

Le 8 février 2006, le ministre de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, a présenté le bilan technique établi par l'Inspection générale de la Sécurité sociale (IGSS) sur l'évolution du régime de pension pour la période de couverture 1999-2005

et qui établit par ailleurs des prévisions sur l'évolution du régime pour les années 2006-2012.

Le rapport est établi par l'Inspection générale de la Sécurité sociale à la fin de chaque période de couverture conformément à l'article 238 du CAS, alinéa 6 qui dispose que «pour chaque période de couverture ultérieure, le taux de cotisation global est soit reconduit, soit refixé par loi spéciale sur la base d'un bilan technique de la période révolue et de prévisions actuarielles pour la nouvelle période de couverture à établir par l'autorité de surveillance».

Période de couverture 1999-2005

Lors de la conférence de presse, le ministre s'est voulu rassurant en disant qu'actuellement, «la situation financière du régime général de pension est saine». Les recettes courantes dépassent les dépenses courantes tout au long de la période révolue. Le compte prévisionnel de l'exercice 2005 renseigne des recettes courantes s'élevant à 2,8 milliards d'euros, dont 2,6 milliards euros sont constitués par les recettes en cotisations.

Avec un taux de rendement des valeurs placées, en régression permanente entre 1999 et 2005, le bénéfice des investissements diminue à 5,3% des recettes courantes. En 2005, la réserve de compensation représente 3,12 fois les prestations annuelles. Du côté des dépenses courantes, le poste des prestations constitue avec plus de 2 milliards d'euros environ 93% du montant total des dépenses pour 2005.

Sur l'ensemble de la période de couverture révolue (1999-2005), la variation annuelle moyenne du volume des recettes courantes est de 5,1%, tandis que celle des dépenses courantes affiche 4,4%. L'excédent des recettes sur les dépenses a eu comme conséquence d'accumuler substantiellement la réserve de compensation, dont le volume a augmenté en moyenne de 7,5% par an sur toute la période.

Une progression élevée du nombre des cotisants de 4,2% (moyenne annuelle) est la cause principale de l'évolution favorable des recettes. À côté du nombre des pensions, qui ont augmenté de 1,9% en moyenne, ce sont le relèvement du niveau des pensions du régime général en 2002 ainsi que les ajustements périodiques à la croissance réelle des salaires et les adaptations successives au coût de la vie qui ont constitué les principaux facteurs responsables de la croissance des dépenses.

En présence d'un nombre important de pensions partielles issues surtout de l'assurance migratoire, le niveau des montants moyens des pensions ne s'appuie pas sur des carrières complètes. En considérant les seules pensions de vieillesse payées aux bénéficiaires résidents, les montants suivants ont été obtenus pour décembre 2004:

AVI: hommes, 2 300 euros/ femmes, 950 euros.

CPEP: hommes, 3 170 euros/ femmes, 1 540 euros

La comparaison avec la période de couverture 1992-1998 révèle que la situation financière du régime général s'est nettement améliorée. La

prime de répartition, qui est le rapport entre les dépenses courantes et la masse des revenus cotisables, qui avait dépassé à deux reprises la barre fatidique de 24 lors de la deuxième période de couverture, a diminué de 22,4 en 1999 à 20,9 en 2005. Le coefficient de charge, qui représente le nombre de pensions sur cent cotisants, est passé de 45,1 à 40,5.

Période de couverture 2006-2012 et prévisions à long terme

En ce qui concerne la prochaine période de couverture (2006-2012), les prévisions actuarielles montrent que le système arrive à garder un niveau de recettes suffisant pour assurer la prise en charge des dépenses avec une accumulation de la réserve légale tout au long de la période. Le ministre a ajouté «qu'à court et à moyen terme, le système de pension reste sain».

Ce n'est qu'en se plaçant dans une optique à long terme qu'on peut

déceler les problèmes de financement du système. Ainsi, selon le premier scénario basé sur une croissance économique à long terme de 3%, le taux de cotisation devra être adapté pour la première fois, au plus tard en 2034, et à taux de cotisation inchangés, la réserve légale sera épuisée vers 2041.

Selon le deuxième scénario, qui retient une croissance économique de 2,2%, le taux de cotisation devra être adapté pour la première fois en 2027, sans adaptation, la réserve sera épuisée en 2034.

En conclusion, la situation financière du régime général de pension est saine et présente des conditions favorables aux adaptations que la viabilité financière rendra nécessaires dans les décennies à venir. Cette situation favorable peut perdurer à condition que l'équilibre financier atteint soit maintenu, y compris l'alimentation continue de la réserve. À cet effet, il convient de maintenir les ressources financières à leur niveau



Mars Di Bartolomeo, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, a déclaré «qu'à court et à moyen terme, le système de pension reste sain»

actuel et, à défaut de réduire les dépenses, de subordonner toute charge financière supplémentaire du régime à la condition d'introduire de façon explicite des ressources financières nouvelles.

Le ministre de la Sécurité sociale présente la nouvelle campagne d'information en faveur des médicaments génériques

13 février 2006

Le 13 février 2006, le ministre de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, a présenté la nouvelle campagne d'information en faveur des médicaments génériques, intitulée «Médicaments génériques. Même qualité à moindre prix».

Selon le ministre de la Sécurité sociale, «les médicaments génériques sont équivalents en qualité aux médicaments originaux. Ils sont sûrs, fiables et efficaces. Les génériques permettent, à qualité égale, de réaliser des économies importantes».

Cette campagne sur les médicaments génériques a pour objet d'informer le public sur l'existence, la qualité et le moindre coût des médicaments génériques qui sont encore trop méconnus et inspirent dès lors parfois une certaine méfiance. Selon le ministre, «il est possible de proposer le meilleur soin au meilleur prix».

Qu'est-ce qu'un médicament générique?

Le médicament générique est la copie d'un médicament original. Ainsi, un médicament contenant un

principe actif nouveau est appelé médicament de référence ou médicament original. Lorsqu'un laboratoire découvre un médicament, il en garde l'exclusivité pendant plusieurs années. Passé ce délai, tous les laboratoires ont le droit de le reproduire comme générique, mais sous un autre nom commercial. Le ministère de la Santé ou l'Agence européenne du médicament accordent une autorisation de mise sur le marché avant la commercialisation de tout médicament. Dans le cadre de la procédure d'autorisation, le générique doit remplir les mêmes critères de sécurité, d'efficacité et de qualité que le médicament original.

Le coût du médicament générique

À efficacité thérapeutique égale, le générique a l'avantage de coûter moins cher que le médicament original. En effet, les frais de recherche et de développement du médicament générique sont beaucoup plus bas que ceux du médicament original. Le médicament générique

permet à l'assuré et à l'assurance maladie de réaliser des économies notables et contribue à la sauvegarde financière de notre système d'assurance maladie.

La liste des médicaments génériques

La campagne se limite dans un premier temps à sept principes actifs, sélectionnés en raison des préalables remplis par rapport à l'environnement médical et à l'offre disponible sur le marché luxembourgeois. Dans les mois prochains, cette initiative va progressivement être élargie à d'autres principes actifs.

Une liste comparative qui regroupe les sept principes actifs retenus ainsi que les informations comparatives y relatives est mise à disposition des médecins et jointe à la lettre collective envoyée au corps médical. Cette liste est également publiée sur Internet où elle sera mise à jour mensuellement.



Selon Mars Di Bartolomeo, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, «les médicaments génériques sont équivalents en qualité aux médicaments originaux»



Les groupes cibles

Cette campagne s'adresse aux:

- patients qui seront sensibilisés par voie de dépliants et d'affiches;
- médecins et pharmaciens qui seront sensibilisés par des courriers cosignés par le ministère de la Sécurité sociale, l'Union des caisses de maladie, le contrôle médical de la Sécurité sociale, l'Association des médecins et médecins-dentistes ainsi que le Syndicat des pharmaciens luxembourgeois.

Les médecins et les pharmaciens disposeront également d'affiches et de dépliants reprenant le thème de la campagne.

Le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, réunit la Quadripartite des caisses de maladie

29 mars 2006

La Quadripartite des caisses de maladie, réunissant les syndicats, les organisations patronales, les prestataires de santé et l'État, s'est réunie à la Chambre de commerce (le 29 mars 2006).

En présence du ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, les syndicats, l'Union des caisses de maladie (UCM), l'Entente des hôpitaux, l'Association des médecins et médecins-dentistes, le Conseil scientifique et les représentants du ministère ont fait le bilan des mesures décidées lors de la dernière Quadripartite d'automne 2005 et ont identifié des pistes nouvelles en vue de la prochaine Quadripartite qui, selon les usages, aura lieu en automne 2006, au préalable de l'assemblée générale de l'UCM.

«Les discussions se sont déroulées aujourd'hui dans une atmosphère excellente», a conclu Mars Di Bartolomeo à l'issue de la rencontre, ajoutant que les résultats sont encourageants et que tous les partenaires se sont imposés de nouveaux devoirs.

Les résultats de la Quadripartite

Selon le ministre, le Conseil scientifique est désormais opérationnel. Un site Internet sera lancé avant Pâques et permettra à tout intéressé de s'informer sur les travaux du Conseil, a-t-il annoncé.

Mars Di Bartolomeo a ensuite salué le fait que l'usage de médicaments génériques est en augmentation depuis le lancement de la récente campagne de sensibilisation y relative. De plus, «les prix des médicaments originaux ont été adaptés en partie de façon très drastique aux prix des génériques», a-t-il affirmé. Le ministre de la Santé a également relevé l'évolution positive au niveau des abus en matière de certificats de maladie.

Plan d'action pour les hôpitaux

Grâce à la mise en place de la centrale d'achat commune, Mars Di Bartolomeo veut jouer sur les coûts au niveau des achats à effectuer par les hôpitaux, qui demeurent de loin le plus important facteur de dépenses dans le budget des caisses de maladie.

À côté de la centrale d'achat, qui demeure un élément de grande importance pour le ministre, ce dernier veut poursuivre d'autres pistes au niveau du fonctionnement des hôpitaux. Tout d'abord, il s'agit d'améliorer les flux d'information entre les hôpitaux et les caisses de maladie. Ensuite, les médecins doivent être mieux intégrés dans le fonctionnement des hôpitaux. De plus, il faut aussi veiller au bon usage des médicaments dans les hôpitaux.

En vue de la prochaine Quadripartite en automne 2006, le ministre veut élaborer ensemble avec les partenaires concernés un plan d'action pour les hôpitaux. Celui-ci énumérera des priorités claires qui devront permettre aux hôpitaux de trouver des incitations en vue d'une gestion optimale des institutions de santé. Comme toutes les autres mesures,



Le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, lors de la conférence de presse relative à la Quadripartite

cet élément vise aussi, selon le ministre de la Santé, à garantir la meilleure prise en charge des patients.

La Quadripartite a en outre eu un premier échange de vues sur les futures structures administratives des caisses de maladie. Aux dires de Mars Di Bartolomeo, il s'agit de réorganiser les structures en vue d'une meilleure efficacité des caisses.

Le ministre de la Santé a aussi demandé aux partenaires de la Quadripartite de faire des propositions concernant les adaptations législatives et réglementaires à effectuer dans le domaine des caisses de maladie.

En guise de conclusion, le ministre Di Bartolomeo a conclu au niveau de la situation financière des caisses de maladie que «l'équilibre reste fragile» et a lancé un nouvel appel à la responsabilité à tous les partenaires.

SPORTS

Jeannot Krecké signe une convention avec le CRP-Santé

16 février 2006

Le ministre des Sports, Jeannot Krecké, a signé 16 février 2006 une convention avec le Centre de recherche public-Santé (CRP-Santé) représenté par son président, Fernand Wagner.

Cette convention permettra de mettre en œuvre une activité de recherche en médecine du sport au sein du Centre d'études en santé du CRP, en étroite collaboration avec le Département ministériel des sports. Ce nouveau partenariat s'inscrit dans la volonté de relations durables et pose les bases d'un futur laboratoire de recherche sport et santé.

La collaboration avec le CRP-Santé aidera le DMS dans le déploiement

de la politique sportive ayant pour objectif la promotion de la vie saine. En effet, le DMS pourra ainsi s'appuyer sur des recherches et études pour déterminer les actions nécessaires pour préserver et améliorer la santé de la population par l'activité physique et sportive ainsi que pour mettre en place des programmes de prévention spécifiques pour des populations à risque.

La recherche au sein du Centre d'études en santé contribuera également à mieux accompagner les sportifs en évaluant les implications physiologiques et pathologiques de leur activité sportive et d'avoir une meilleure connaissance des accidents sportifs, ce qui permettra de mieux les prévenir et de mieux les traiter. Cette recherche a aussi pour objectif de mieux connaître les déterminants de la performance sportive des athlètes et aidera ainsi à améliorer l'entraînement de nos meilleurs sportifs actuels et futurs.



Le ministre des Sports, Jeannot Krecké, et le président du CRP-Santé, Fernand Wagner, signent la convention

Le ministre des Sports, Jeannot Krecké, signe une convention du sport d'élite entre la Sarre et le Luxembourg

9 mars 2006

Le 9 mars 2006, le ministre des Sports, Jeannot Krecké, a signé avec son homologue de la Sarre, Annegret Kramp-Karrenbauer, une convention de coopération du sport d'élite entre la Sarre et le Luxembourg. Le but de la convention est de créer et de développer des possibilités:

- d'utilisation réciproque des infrastructures sportives;
- d'organisation de mesures communes concernant la formation initiale et continue des entraîneurs et du personnel administratif;
- d'organisation de stages et de compétitions pour athlètes;
- de coordination de projets de recherche en relation avec l'analyse des conditions déterminantes dans le sport de haut niveau et pour la mise à l'essai de procédés dans le domaine des sciences appliquées dans le sport.

La coordination est assurée par un comité de pilotage qui se compose de deux représentants du COSL et d'un représentant du Département ministériel des sports, deux représentants du Landessportverband des Saarlandes et d'un représentant du ministère sarrois ayant le Sport dans ses attributions.

Le comité de pilotage est assisté d'un représentant scientifique de chaque région. Les tâches du



Le ministre des Sports, Jeannot Krecké, signe la convention du sport d'élite entre la Sarre et le Luxembourg

comité de pilotage consistent dans l'analyse, l'accompagnement et l'évaluation des projets initiés en collaboration avec les fédérations.

En principe, les projets initiés proviennent de sports olympiques ou paralympiques. Les signataires s'accordent sur une participation financière appropriée pour le financement des projets.

Le public cible et les projets visés sont:

- la promotion d'athlètes (h/f) appartenant à des cadres nationaux (jeunes et/ou élite) des sports olympiques et paralympiques;
- la formation pour entraîneurs (h/f) se destinant à une carrière dans le sport de haut niveau;
- la formation continue pour entraîneurs (h/f) travaillant avec des athlètes de haut niveau.

TERRITOIRE NATIONAL

Signature d'un accord de modification de la frontière franco-luxembourgeoise: échange de 8,96 ha

20 janvier 2006

Le 20 janvier 2006, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et l'ambassadeur de France au Luxembourg, Bernard Pottier, ont procédé au château de Senningen à la signature d'une convention portant rectification de la frontière franco-luxembourgeoise dans les alentours de l'ancien site industriel Esch-Belval.

Le nouveau tracé de frontière consacré par cette convention facilitera la réalisation du projet de réhabilitation et de développement transfrontalier



Le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, et l'ambassadeur de France au Luxembourg, Bernard Pottier, procèdent à la signature de la convention

du site Esch-Belval, notamment par la construction d'une voie de contournement et d'accès au site par le sud.

Selon les dispositions de la convention, chaque pays cédera à l'autre 8,96 hectares de son territoire. Les terrains en question se situent, du côté français, dans la commune de Russange dans le département de la Moselle et, du côté luxembourgeois, dans les communes de Sanem et d'Esch-sur-Alzette.

La modification de la frontière ne prendra effet qu'après ratification parlementaire de la convention par les deux parties.

TRANSPORTS

Extension du réseau ferroviaire léger dans la Ville de Luxembourg: Lucien Lux présente les résultats du groupe de travail chargé d'étudier cette question

6 mars 2006

Le ministre des Transports, Lucien Lux, et le bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Paul Helminger, ont présenté le 6 mars 2006 les résultats du groupe de travail chargé d'étudier l'extension du réseau ferroviaire léger dans la Ville de Luxembourg.

Le groupe de travail, composé des représentants du ministère des Transports, de la Ville de Luxembourg, du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du

territoire, du ministère des Travaux publics, de l'Administration des ponts et chaussées, des CFL et du Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg, ont conclu dans leur rapport que le «tram léger» constitue le meilleur choix pour la ville de Luxembourg.

Du point de vue financier, le projet du «tram léger» est attractif comparé aux autres alternatives analysées dans le rapport, a souligné par ailleurs le ministre des Transports.

Le projet «tram léger» s'intègre facilement dans le tissu urbain et la réalisation se fait à court et à moyen terme. Il rattachera efficacement grâce à sa grande capacité la ville haute à la gare centrale et contribuera à une réduction sensible du trafic automobile individuel et à la réduction du CO₂.

Selon les estimations du groupe de travail, les coûts s'élèveront à environ 580,69 millions d'euros.

Le ministre des Transports a annoncé que la Chambre des députés et le Conseil de gouvernement entameront des débats quant au tracé définitif et quant au financement concret du projet.



Lucien Lux et Paul Helminger lors de la présentation des résultats du groupe de travail

Tram léger: le Conseil de gouvernement émet un préjugé favorable

10 mars 2006

Lors du briefing de presse à l'issue du Conseil de gouvernement du 10 mars 2006, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a mis en évidence que le gouvernement en Conseil a émis un préjugé favorable en faveur du projet d'un tram léger dans la Ville de Luxembourg:

„Mir hunn an engem méi laange Gespréich, an dat verschidde Kollegen intervenéiert sinn, äis fir d'Éischt mat der Problematik Tramm duerch d'Stad Lëtzebuerg beschäftegt. Iech alleguer ass a lieweger Erënnerung, datt ech a menger Regierungsexplication vum 12. Oktober vum leschte Joer gesot hat, ech wier der Meenung, duerch d'Stad sollt en Tramm fueren.

Ech stelle fest, no deene gemeinsam vum der Stad Lëtzebuerg a vun der Regierung gestalteten Aarbechte vun enger Aarbechtsgrupp, déi agesat gi war, dass sech esou eppes wéi e Konsensus erausbild vum den effektiven Acteure vun der Transportpolitik zu Lëtzebuerg, datt déi Léisung vum liichten Tramm, deen op lëtzebuergesch Tram léger heescht, sech amgang ass ze bilden. Ech begrëssen dat ausdrécklech, datt Stad a Staat à même waren, sech am Kader vun deenen Aarbechten sech esou openeen zouzebewegen, datt eng Léisung zumindest vum Hauptverkéiersproblem an der Stad Lëtzebuerg sech lues a lues ofzeechent. Den Här Transportminister hat am Laf vun der Woch eng Pressekonferenz zu deem Thema gehat an en huet

dobäi État gemaach vu sengem Préjugé favorable fir d'Realisatioun vun deem Projet.

Mir hunn äis deen et longum et largum haut de Mueren nach eng Kéier ugekuckt an d'Regierung hirersäits als Regierung huet och e Préjugé favorable, wat déi Optioun vum Tram léger ubelaangt.

Et fannen elo Gespréicher statt mat alle concernéierten Acteuren, nach eng Kéier, y compris d'Chamber vun den Deputéierten, a während deene Gespréicher muss sech erausstellen, wéi IVL-kompatibel déi ugestriefte Léisung ass. Et muss sech erweisen, wéi déi Léisung sech op de Modellsplit auswirkt, 75/25. Dir kennt déi Problematik. Et muss ee kucken, wéi ee sech a Froe vum Finanzement kann eenegen. Et ass ganz evident, datt hei selbstverständlech och ee substantielle Beitrag vun der Stad Lëtzebuerg muss kënnen erwaart ginn, well et geet jo haaptsächlech ëm d'Léisung vun engem Verkéiersproblem an der Stad Lëtzebuerg, datt ee muss kucken, wéi ee Privatfinancieren mat un e Finanzéierungsdësch kritt, fir datt déi dach awer considerabel Finanzéierungslaascht ka bevëlkert ginn, an et muss sech och aus deene Gespréicher, aus deene Consultatiounen, aus deene Berodungen, weidere Berodungen, erginn, wéi dann den Zäitplang ass bannent deem een déi Léisung do, géif ee sech dann definitiv op se eenegen, ka réalisieren.

Ech si gudder Hoffnung, datt mer op all deene Punkten do eng Eenegung wäerte fannen an déi Eenegung gëtt och der Regierung méi liicht doduerch gemaach, datt de finanziellen Impakt iwwer Jore vun dëser



Léisung dättlech méi niddreg ass wéi de finanziellen Impakt vun all anere Léisungen, déi ënner proposéierter oder votéierter Form um Dësch leien an dofir gesinn ech deene Gespréicher, notamment mat der Stad Lëtzebuerg, mat vill Hoffnung entgéint.“

Extrait du Conseil de gouvernement du 10 mars 2006:

Les membres du gouvernement ont eu une discussion approfondie sur l'extension du réseau ferré dans la Ville de Luxembourg. Suite à la présentation du projet retenu par le groupe de travail ad hoc, le gouvernement émet un préjugé favorable aux propositions de ce dernier, tout en insistant sur le fait que des discussions approfondies devront être menées avec la Chambre des députés pour ce qui est de la compatibilité de ce projet avec les lignes directrices du plan IVL (Integratives Verkehrs- und Landesplanungskonzept), ainsi qu'avec les autorités de la Ville de Luxembourg, notamment en ce qui concerne l'apport financier de ces dernières.

Le ministre des Transports, Lucien Lux, présente le projet d'autoroute ferroviaire Perpignan-Luxembourg

3 avril 2006

Le 3 avril 2006, le ministre des Transports, Lucien Lux, et le directeur des Transports terrestres du ministère des Transports français, Patrice Raulin, qui représentait le ministre Dominique Perben, ont présenté à Bettembourg le projet d'autoroute ferroviaire Perpignan-Luxembourg.

À cette occasion, le ministre Lux a signé la déclaration commune sur la mise en œuvre de l'autoroute ferroviaire. Cette signature marque le lancement officiel du projet franco-luxembourgeois qui consiste à transporter chaque jour une quarantaine de remorques de camions sur les rails de Bettembourg à Perpignan, ainsi que le même nombre de remorques dans l'autre sens.

Les remorques de camion sont transportés sans chauffeurs et sans tracteurs sur le réseau ferré existant sur des wagons à plancher bas pivotant, fabriqués par la société Modalohr. La même formule est d'ailleurs déjà utilisée pour le passage des Alpes entre Chambéry et Turin.

Selon le ministre Lucien Lux, ce projet, qui pourra démarrer en mars 2007, combine les avantages du transport par rail et par route: économie d'énergie et d'émissions en CO₂, soulagement du trafic sur les autoroutes, sécurité routière accrue, etc.

La participation de l'État luxembourgeois à ce projet s'élève à 6,9 millions d'euros et est destinée à la construction du terminal spécialisé à Bettembourg, qui permettra d'effectuer l'embarquement des remorques sur les wagons à plancher bas. Cette opération prendra à peine deux minutes et trente secondes pour chaque remorque, ont fait remarquer les représentants des CFL.

La présentation du projet a été suivie d'une visite des lieux à Bettembourg avec la mise en place d'un demi-wagon avec chargement semi-remorque.

Présentation du bilan des accidents routiers de l'année 2005

8 mai 2006

En date du 8 mai 2006, le ministre des Transports, Lucien Lux, a présenté le bilan des accidents routiers de l'année 2005. En 2005, 41 accidents mortels ont causé 46 morts, dont six motocyclistes.

Même si un tué de la route est toujours un mort de trop, il y a selon le ministre des Transports une lueur d'espoir, compte tenu du fait que ces dernières années le nombre de tués de la route a diminué progressivement et qu'en 2005, on a atteint à nouveau un chiffre équivalent aux chiffres de 1950, bien que le parc automobile ait considérablement augmenté. «Les appels au public par l'intermédiaire de campagnes de sensibilisation semblent avoir porté leurs fruits», a-t-il indiqué.

«Le nombre de personnes tuées dans les accidents routiers a diminué de 40% au cours des cinq dernières années. Les causes des accidents mortels sont souvent l'excès de vitesse et l'alcool au volant», a ajouté Lucien Lux. Afin d'améliorer davantage la sécurité sur les routes, des mesures de prévention et de répression sont prévues par le gouvernement, a annoncé le ministre des Transports.

Mesures de prévention et de répression

En matière de prévention, l'accent sera mis sur les campagnes de sensibilisation. Dans ce contexte, le ministre a annoncé qu'une campagne de sensibilisation destinée aux motocyclistes serait lancée prochainement.

Par ailleurs, un audit de sécurité sur les points noirs du réseau routier sera réalisé en vue d'une installation de radars à ces endroits. Selon le ministre, une étude de faisabilité quant à l'installation de radars automatiques est actuellement en cours. L'installation des radars automatiques pourrait débuter en janvier 2007, a ajouté Lucien Lux.

Lucien Lux a en outre évoqué l'idée de recommander aux automobilistes de laisser les feux diurnes allumés pendant la saison hivernale.

Lors de la conférence de presse, le ministre a salué les initiatives *Late night bus* et *night rider* qui proposent des trajets nocturnes jusqu'à 4 heures du matin.

Au niveau de la répression, le gouvernement envisage de modifier la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur



Le ministre des Transports, Lucien Lux, a déclaré: «Bien que le nombre de tués sur les routes ait baissé, ce n'est pas encore le moment de baisser les bras»

toutes les voies publiques, notamment pour ce qui est du taux légal d'alcoolémie. Les réflexions du gouvernement concernent l'abaissement du taux légal d'alcoolémie de 0,8 à 0,5‰ et l'introduction de la tolérance zéro pour les drogues au volant. Est aussi discuté l'abaissement du taux légal d'alcoolémie à 0,2‰ pour les jeunes conducteurs et les conducteurs professionnels.

Chiffres-clés du bilan

Les chiffres-clés du bilan 2005, comparés aux données de 2004, se présentent comme suit:

- 7 827 accidents recensés par les forces de l'ordre (-2,3%);
- 708 accidents corporels (+2,3%);
- 41 accidents mortels (-12,8%);
- 46 tués (-6,1%);
- 759 blessés légers (-9,7%);
- 284 blessés graves (+19,3%).

«Bien que le nombre de tués sur les routes ait baissé, ce n'est pas

encore le moment de baisser les bras», a ajouté Lucien Lux. Et d'y ajouter que: «le nombre de blessés graves a augmenté de 19,3%».

Analyse des accidents mortels

L'analyse des accidents mortels de l'année 2005 révèle que:

- 65,2% des personnes qui ont trouvé la mort sur les routes avaient moins de 40 ans;
- 14 tués (10 en 2004), soit 30,4% avaient moins de 25 ans;
- 16 tués (19 en 2004) soit 34,8% étaient âgés entre 25 et 40 ans;
- 19,5% des accidents mortels ont été causés par des conducteurs qui n'habitaient pas le Grand-Duché, dont 7,3% de frontaliers et 12,2% d'étrangers de passage;
- 19 des 41 accidents doivent être attribués à une vitesse excessive;
- la vitesse, l'alcool au volant, l'inattention et la fatigue sont à l'origine de plus que de la moitié des accidents mortels (27 accidents);
- dans quatre accidents mortels, la priorité n'a pas été respectée.

Faits marquants du bilan de 2005

Les faits marquants de ce bilan sont les suivants:

- la moyenne d'âge des victimes qui ont trouvé la mort sur les routes était de 36 ans;
- trois piétons ont été victimes d'un accident mortel (douze en 2004);

- six motocyclistes tués dans cinq accidents entre les mois d'avril et d'août 2005;

- le nombre des accidents mortels a diminué de six unités, de 47 en 2004 à 41 en 2005;

- quant aux personnes qui ont perdu leur vie dans ces accidents, leur nombre a diminué de 49 à 46.

Le ministre des Transports a finalement noté que pour 2006, le nombre de personnes tuées sur les routes se chiffre actuellement à 12.

TRAVAIL ET EMPLOI

Modifications dans la méthodologie de calcul des taux de chômage au Luxembourg

23 février 2006

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 23 février 2006 sous la présidence de Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et de François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi. La réunion a tout d'abord permis d'entériner des modifications concernant le calcul des taux de chômage.

Les demandeurs d'emploi sont par définition des personnes sans emploi, inscrites à l'Administration de l'emploi (ADEM) et non affectées à une mesure d'activation. Ainsi, les personnes bénéficiant d'une mise au travail temporaire indemnisée (ATI) organisée par le Service national d'action sociale (SNAS) ne seront plus considérées lors du

calcul du nombre de demandeurs d'emploi effectué par l'ADEM. Ces personnes seront désormais prises en compte lors du calcul du nombre de personnes bénéficiant d'une mesure pour l'emploi.

Cette approche entraîne en moyenne pour l'année écoulée une réduction du nombre des demandeurs d'emploi inscrits de quelque 480 unités par mois. Ces personnes se retrouvent cependant comptabilisées dans le cadre des personnes en mesures de placement et continueront à figurer dans le calcul du taux de chômage élargi. Voilà pourquoi, dans un souci de transparence, sera désormais publié dans le cadre du communiqué du Comité de conjoncture le taux de chômage au sens élargi. Ce taux de chômage comprend les demandeurs d'emploi résidents et les personnes bénéficiant d'une mesure pour l'emploi.

Par ailleurs, le calcul du taux de chômage effectué par le Statec utilise le concept national en prenant

en compte seulement les personnes résidant au Luxembourg. Or dans la population des demandeurs d'emploi, il y a des personnes qui n'habitent pas le Luxembourg. Il s'agit essentiellement d'environ 35% des travailleurs à capacité de travail réduite. Pour le mois de janvier 2006, leur nombre s'élève à 517. Ce chiffre a également été porté en déduction des demandeurs d'emploi inscrits en vue du calcul du taux de chômage.

Ces modifications concernant le calcul du taux de chômage n'enlèvent cependant rien à la progression inquiétante du chômage au Luxembourg.

Par la suite, et après avoir pris connaissance de la situation conjoncturelle, le Comité a analysé la situation du marché de travail, et en particulier les nouvelles données du mois de janvier 2006.



François Biltgen et Jeannot Krecké après la réunion sur des modifications concernant le calcul des taux de chômage

Journée mondiale sur la sécurité et la santé au travail: bilan intermédiaire du plan d'action de lutte contre les accidents du travail 2003-2007

27 avril 2006

À l'occasion de la Journée mondiale sur la sécurité et la santé au travail organisée le 27 avril 2006, l'Inspection du travail et des mines, en partenariat avec le ministère du Travail et de l'Emploi et le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, a organisé une table ronde tripartite au sujet du plan d'action de lutte contre les accidents du travail 2003-2007.

En présence du ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, et du ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, les participants ont dressé le bilan intermédiaire du plan d'action.

En 2005, 32 728 accidents du travail (soit 9,53% des 316 000 salariés) ont été déclarés au Luxembourg, dont 22 accidents ayant eu des conséquences mortelles. Ce nombre important d'accidents du travail représente environ 300 000 journées de travail perdues, soit un coût total par accident léger pour l'employeur estimé à 25 000 euros.

Le plan de lutte contre les accidents du travail exprime la volonté politique du Luxembourg de s'assigner des objectifs ambitieux de réduction des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, tout en se donnant les moyens de promouvoir des emplois de qualité.



Le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, et le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, lors de la Journée mondiale sur la sécurité et la santé au travail

Conforme aux orientations de l'Organisation internationale du travail, ce plan s'inscrit dans le cadre de la stratégie de santé et de sécurité au travail 2003-2007 de l'Union européenne qui, dès sa création, a contribué à améliorer les conditions de vie et de travail des salariés au travers notamment d'une cinquantaine de directives techniques fixant des prescriptions minimales dans le domaine du bruit, de l'exposition aux produits chimiques et aux rayonnements...

La réunion tripartite a été précédée d'une visite de l'entreprise Arcelor Dudelange, où les participants ont pu se rendre compte des résultats réalisés en santé au travail.



Les travaux du Conseil de gouvernement

Le Conseil de gouvernement a adopté le projet de règle-

Le Conseil a adopté les projets de règlements grand-

Le projet de règlement grand-ducal relatif à l'obtention

Le projet de règlement grand-ducal relatif à l'obten-

Le Conseil a apporté son soutien à la création d'un

L'école fonctionnera sur le modèle du «Neie Lycée» à Luxembourg (offre scolaire sur toute la journée, définition de la tâche des enseignants, etc.)

Indice des prix

En outre, le projet de règlement propose de passer d'un indice exprimé sur la base 1996=100 vers un indice exprimé sur la base 2005=100. Il s'agit d'un simple rééchelonnement qui n'a aucune incidence sur le calcul de l'indice.

Le Conseil a marqué son accord de principe concernant l'**avant-projet de loi portant interdiction de la vente de boissons alcooliques à des mineurs de seize ans**. Il est ainsi prévu que le futur projet de loi visera à interdire la vente ou la mise à disposition

3 février 2006

Le Conseil a adopté le **projet de loi portant approbation 1) de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République française sur la sécurité sociale, 2) du Protocole additionnel relatif au recouvrement des cotisations et contributions de sécurité sociale et à la répétition des prestations indûment versées, signés à Paris, le 7 novembre 2005.** Les relations entre la France et le Luxembourg en matière de sécurité sociale sont essentiellement réglées par le règlement communautaire 1408/71 sur la sécurité sociale des travailleurs migrants qui se déplacent à l'intérieur de l'Union européenne. Compte tenu toutefois de l'importance du phénomène des travailleurs frontaliers dans les relations entre les deux pays, il a paru indiqué de prévoir des dispositions additionnelles particulières, renforçant la collaboration administrative entre institutions et créant des droits plus étendus pour les citoyens. C'est l'objet de la convention bilatérale qui a été signée à Paris le 7 novembre 2005 qu'il est maintenant proposé de soumettre à l'approbation de la Chambre des députés et qui prévoit:

- la prise en compte, pour l'octroi d'une pension, des périodes accomplies dans un pays tiers avec lequel tant la France que le Luxembourg sont liés par un instrument international;
- des dispositions en matière d'assurance dépendance au niveau de la reconnaissance de l'état de dépendance et de l'organisation d'une coopération appropriée entre les institutions et ensuite pour ce qui est de la fixation des règles de priorité en cas de cumul des droits à prestations de dépendance;
- des procédures d'exécution des décisions des juridictions, de recouvrement des cotisations et de restitution de prestations indûment versées.

Le Conseil a adopté le **projet de loi relatif à la recherche biomédicale**. Le texte, qui est le fruit d'un vaste processus de consultations, définit les principes pour la recherche sur l'homme en intégrant dans le droit national luxembourgeois les dispositions de la Convention d'Oviedo du Conseil de l'Europe et de son Protocole additionnel relatif à la recherche biomédicale et en transposant la directive 2001/20/CE du 4 avril 2001 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à l'application de bonnes pratiques cliniques dans la conduite d'essais cliniques de médicaments à usage humain.

Le projet tend ensuite à soumettre à approbation préalable tout essai pratiqué sur l'homme en vue du développement des connaissances biologiques et médicales. Ainsi, les essais cliniques – il s'agit en l'occurrence des investigations menées chez l'homme afin de déterminer ou de confirmer les effets cliniques, pharmacologiques et/ou les autres effets pharmacodynamiques d'un ou de plusieurs médicaments

Le projet de loi interdit la constitution d'embryons humains aux fins de recherche ainsi que la recherche sur les embryons *in vitro*. Par ailleurs, tout essai thérapeutique génétique mené à l'aide de médicaments et aboutissant à des modifications de l'identité génétique du participant sera pareillement prohibé. La Convention d'Oviedo interdit de constituer des embryons humains aux fins de recherche. Quant aux embryons autrement obtenus, c'est-à-dire en fait dans le cadre d'un projet de procréation médicalement assistée, elle abandonne à la loi nationale de décider si la recherche *in vitro* est admise ou non. Cette dernière question est fort discutée au niveau communautaire, et plus précisément au niveau des ministres de la Recherche, dans le contexte du financement par des fonds communautaires de la recherche sur les cellules souches embryonnaires humaines en rapport avec la lutte contre certaines grandes maladies. En l'absence d'une position communautaire très tranchée, il est proposé de retenir l'alternative consistant dans la recherche sur les cellules souches adultes, dont le potentiel est loin d'être épuisé, l'option de la recherche sur l'embryon *in vitro* étant par voie de conséquence à écarter.

Égalité des chances

En même temps le Conseil a adopté le projet de **Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes** qui prévoit des mesures législatives et des actions concrètes qui seront réalisées au cours des 3 années à venir par les différents ministères. Ces mesures portent

Dans le cadre du projet de loi relatif aux soins palliatifs, à la directive anticipée et à l'accompagnement en fin de vie, le gouvernement a institué **un congé d'accompagnement indemnisé**. Le congé sera accordé à tout travailleur salarié dont un parent au premier degré en ligne directe ascendante ou descendante ou au second degré en ligne collatérale, le conjoint ou le partenaire souffre d'une maladie grave en phase terminale. La durée du congé est fixée à cinq jours ouvrables.

A été adopté le projet de règlement grand-ducal concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (**champs électromagnétiques**). Le projet de règlement grand-ducal transpose en droit national la directive 2004/40/CE qui fixe les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus à des champs électromagnétiques de 0Hz à 300 GHz. Le règlement fixe les valeurs limite d'exposition et les critères à prendre en compte pour l'évaluation des niveaux des champs électromagnétiques auxquels les travailleurs sont exposés. La directive réserve une place importante aux mesures préventives dès le stade de la conception des postes et lieux de travail, ainsi qu'en donnant une priorité, lors du choix des équipements, procédés et méthodes de travail, à la réduction des risques à la source.

Social

Les membres du gouvernement ont approuvé le règlement du gouvernement en Conseil concernant l'allocation de chauffage. Il est proposé de reconduire le dispositif de l'allocation de chauffage pour 2006. Les montants de l'allocation restent inchangés par rapport à 2005. Rappelons que le Conseil de Gouvernement avait décidé en septembre 2005 d'augmenter l'allocation de chauffage en 2005 de 50%, hausse qui est comprise dans les montants accordés en 2006.

1 personne	600 (euros)
Communauté à 2 personnes	750
Communauté à 3 personnes	900
Communauté à 4 personnes	1050
Communauté à 5 personnes	1200

Le gouvernement a fait siennes les conclusions de la commission des droits de l'Homme de l'ONU qui demandent une fermeture immédiate du camp d'emprisonnement américain à **Guantanamo** sur l'île de Cuba. Pour le gouvernement luxembourgeois, la détention de prisonniers soupçonnés d'actes terroristes et qui restent sans représentation juridique depuis des années est contraire aux critères élémentaires des droits de l'Homme.

Le Conseil a donné son feu vert à l'association *Luxembourg Movie Production a.s.b.l.* pour l'obtention d'une **concession pour un programme luxembourgeois par câble**. L'objet poursuivi par l'association est de «promouvoir la création artistique dans tous les domaines culturels, notamment dans le domaine

A été adopté le **projet de loi modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1920 autorisant le Gouvernement à édicter un statut réglementant les conditions d'emploi, de travail, de rémunération et de mise à la retraite des employés et ouvriers occupés au service des exploitants des chemins de fer situés sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg**. Le projet de loi vise d'une part à adapter le secteur ferroviaire luxembourgeois à l'évolution de la réglementation communautaire et d'autre part à mettre en œuvre l'accord de la tripartite ferroviaire qui prévoit que:

- Le projet de loi modifie la loi du 28 décembre 1920 afin de procurer aux entreprises ferroviaires qui effectuent à titre principal des activités de transporteur de marchandises sur le réseau ferré luxembourgeois l'autonomie indispensable, au niveau de la détermination du statut du personnel, pour se positionner sur le marché ferroviaire libéralisé. La modification proposée permet donc d'appliquer aux agents futurs embauchés par une entreprise ferroviaire de transport de fret ferroviaire un nouveau régime de travail basé sur les dispositions de la législation sur le contrat de travail. En effet, les entreprises ferroviaires désireuses d'accéder au réseau ferré national sont, en application de la

Transports

A été adopté le projet de règlement grand-ducal a) définissant les modalités d'accès aux capacités et autres services de **l'infrastructure ferroviaire luxembourgeoise** et b) modifiant le règlement grand-ducal du 31 mars 2003 définissant les modalités d'application des redevances de l'infrastructure ferroviaire luxembourgeoise. Le projet met en œuvre l'accord de la tripartite ferroviaire et la réglementation communautaire qui prévoient la mise en place d'un nouveau cadre pour la répartition des sillons ainsi que pour la tarification de l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire à partir du 1^{er} janvier 2006, afin de garantir aux entreprises ferroviaires un accès équitable et non discriminatoire au réseau ferré luxembourgeois et d'éviter tout abus de position dominante d'une ou de plusieurs entreprises ferroviaires au détriment des autres. Un projet de loi approuvé par le Conseil de Gouvernement dans sa séance du 23 décembre 2005 confie la répartition des sillons et la tarification de l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire – fonctions qui ne peuvent plus être exercées par les CFL en tant que gestionnaire du réseau – à la Communauté des Transports qui est dotée d'une cellule «accès réseau» et qui a pour mission de garantir à toute entreprise ferroviaire un accès équitable à l'infrastructure ferroviaire.

La cellule «accès réseau» évalue dans un premier temps les capacités d'infrastructure du réseau ferré national. En fonction de ces capacités elle analyse les demandes d'attribution de sillons introduites par les entreprises ferroviaires et procède à l'attribution des sillons. Toute allocation de sillon doit faire l'objet d'un

contrat qui est conclu entre la cellule «accès réseau» et le bénéficiaire du sillon, contrat qui fixe, outre les conditions et obligations de l'entreprise ferroviaire, la tarification des sillons.

Asile

Ont été adoptés deux projets de règlements grand-ducaux pris en exécution du projet de loi relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection:

- projet de règlement grand-ducal fixant les **conditions et modalités d'octroi d'une aide sociale aux demandeurs de protection internationale**. Le projet de règlement grand-ducal définit l'aide sociale dont peuvent bénéficier les demandeurs de protection internationale. L'aide sociale comprend l'hébergement assorti d'une pension complète ou d'une fourniture de repas, l'allocation mensuelle, les soins médicaux d'urgence, la prise en charge des cotisations à titre de l'assurance volontaire, les moyens de transport public, les aides ponctuelles en cas de besoin et la guidance sociale. L'aide sociale est déterminée en fonction de la composition du ménage, de l'âge des membres du ménage ainsi que des revenus du ménage. À l'instar de la réglementation actuelle, le droit à l'aide sociale prend fin en cas de retrait de l'attestation délivrée par le Ministre de l'Immigration, de délivrance d'un permis de travail, de l'obtention d'une autorisation de séjour ou de reconnaissance du statut de réfugié. Le droit à l'aide sociale est revu dès l'obtention d'une autorisation d'occupation temporaire. En plus des prestations existantes, le projet de règlement prévoit, conformément à une directive européenne, l'encadrement des mineurs non-accompagnés d'un adulte qui en a la responsabilité au moment de la présentation de demande de protection internationale. Pour les moins de 16 ans, l'encadrement comprend l'hébergement dans une structure spécialisée – famille d'accueil, centre spécialisé dans l'accueil des mineurs ou d'autres membres adultes de sa famille – assorti d'un suivi socio-pédagogique (encadrement par une équipe d'éducateurs, formation scolaire et professionnelle adéquate, aide psychologique, désignation d'un tuteur qui assume la responsabilité parentale). Les mineurs non accompagnés de 16 ans ou plus peuvent être placés dans des centres d'hébergement pour adultes.

- projet de règlement grand-ducal déterminant les **conditions dans lesquels les demandeurs d'asile ont accès à la formation** prévue à l'article 14 de la loi relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection. Le projet de règlement grand-ducal met en œuvre la disposition du projet de loi relatif au droit d'asile qui accorde aux demandeurs de protection internationale un droit d'accès à la formation. Le projet détermine les voies de formation concernées et les conditions d'accès. Les demandeurs de protection internationale auront accès aux formations suivantes:

- les cours dispensés au Centre des Langues
- les formations organisées dans le cadre de l'apprentissage des différents secteurs (loi du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique)
- les cours de formation professionnelle continue organisés par le ministère au Centre national de Formation professionnelle continue
- l'apprentissage pour adultes.

10 mars 2006

Territoire national

Les membres du gouvernement ont approuvé le projet de loi portant approbation de la Convention, signée à Senningen, le 20 janvier 2006, entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République française portant **rectification de la frontière franco-luxembourgeoise** suite, d'une part, à la Convention cadre instituant la coopération relative au développement transfrontalier liée au projet Esch-Belval, et d'autre part à la Convention relative à la réalisation d'infrastructures liées au site de Belval-Ouest, signées le 6 mai 2004 à Esch-Belval et à Metz. La rectification de la frontière franco-luxembourgeoise se situe dans le contexte de la reconversion des sites sidérurgiques luxembourgeois, et en l'occurrence plus précisément dans le sillage des projets de viabilisation et de développement des friches industrielles d'Esch/Belval. Il s'agit d'un projet transfrontalier qui nécessite une collaboration étroite avec la France. Le site

de Belval-Ouest longe la frontière conjointe et l'accès sud au site de même que la réalisation de la gare ferroviaire nécessitent des travaux qui ne pourront se faire qu'en empiétant sur l'actuel territoire français. Le principe d'un échange de territoires en vue de permettre la réalisation de ces travaux est déjà prévu par une Convention du 6 mai 2004 relative à la réalisation sur le territoire français d'infrastructures financées par le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, liées au site de Belval-Ouest, Convention dans laquelle le Luxembourg et la France ont convenu «d'initier en temps opportun un échange de territoires, mètre carré pour mètre carré, au moyen des procédures internes qui leur sont propres.» La Convention portant rectification des frontières a été signée le 20 janvier 2006 entre les deux pays au Château de Senningen. C'est ce texte qui sera maintenant soumis à l'approbation parlementaire. À noter encore que le Luxembourg peut déjà commencer les travaux de réalisation des infrastructures sur sol français, mais l'entrée en service de ces infrastructures ne pourra se faire qu'après l'échange des territoires.

Union européenne

Le Conseil a adopté le projet de loi portant A) transposition 1) de la directive 2001/40/CE du Conseil de l'Union européenne du 28 mai 2001 relative à la reconnaissance mutuelle des **décisions d'éloignement des ressortissants de pays tiers**; 2) de la directive 2001/51/CE du Conseil de l'Union européenne du 28 juin 2001 visant à compléter les dispositions de l'article 26 de la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985; 3) de la directive 2002/90/CE du Conseil de l'Union européenne du 28 novembre 2002 définissant l'aide à l'entrée, au transit et au séjour irréguliers; 4) de la directive 2004/82/CE du Conseil du 29 avril 2004 concernant l'obligation pour les transporteurs de communiquer les données relatives aux passagers et B) modification de la loi modifiée du 28 mars 1972 concernant 1. l'entrée et le séjour des étrangers; 2. le contrôle médical des étrangers; 3. l'emploi de la main-d'œuvre étrangère. Le projet de loi vise à transposer en droit luxembourgeois quatre directives européennes qui ont trait à l'immigration.

La directive 2001/40/CE du Conseil de l'Union européenne du 28 mai 2001 relative à la reconnaissance mutuelle des décisions d'éloignement des ressortissants

de pays tiers a pour objet de permettre l'exécution par un Etat membre d'une décision d'éloignement prise par un autre Etat membre à l'égard d'un étranger qui ne se trouve plus sur le territoire de l'Etat membre qui a pris la décision d'éloignement. La directive détermine les conditions préalables à la reconnaissance mutuelle d'une décision d'éloignement ainsi que les conditions sous lesquelles les décisions d'éloignement peuvent être exécutées par un Etat membre autre que celui qui les a prises.

L'objectif principal de la directive 2001/51/CE du Conseil de l'Union européenne du 28 juin 2001 visant à compléter les dispositions de l'article 26 de la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 est de préciser certaines conditions relatives à leur application, notamment en ce qui concerne les obligations qui incombent au transporteur qui a amené un étranger non ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne à la frontière extérieure du territoire Schengen, alors que cet étranger s'est vu refuser l'entrée sur le territoire de l'Etat membre respectif, ainsi que les sanctions y relatives.

Pour ce qui est de la directive 2002/90/CE du Conseil de l'Union européenne du 28 novembre 2002 définissant l'aide à l'entrée, au transit et au séjour irréguliers, elle définit la notion d'aide à l'immigration clandestine. Cette directive s'inscrit dans le cadre plus large de la lutte contre l'immigration clandestine, contre la traite des êtres humains, contre l'emploi illégal et contre l'exploitation sexuelle des enfants. Dans la nouvelle législation l'incrimination de l'aide à l'immigration illégale est complétée par deux nouveaux aspects: la tentative de faciliter l'immigration illégale et le transit.

Comme réaction aux attentats terroristes de New York et de Madrid, et afin d'améliorer la lutte contre l'immigration illégale, le Conseil de l'Union européenne a adopté le 29 avril 2004 la directive 2004/82/CE concernant l'obligation pour les transporteurs aériens de communiquer les données relatives aux passagers. Étant donné que cette directive vise les transports aériens effectués depuis des pays tiers vers un Etat membre de l'Union européenne, où les passagers seront amenés à entrer sur le territoire dudit Etat membre, seul l'Aéroport de Luxembourg sera concerné comme frontière extérieure. Les entreprises de transport aérien auront dès lors l'obligation de transmettre à la Police grand-ducale les renseignements relatifs aux passagers

qu'ils vont transporter vers l'Aéroport de Luxembourg par lequel ces passagers entreront sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg en provenance d'un pays non membre de l'Union européenne.

17 mars 2006

Travail

A été adopté le projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 12 mai 1972 déterminant les mesures applicables pour l'emploi des travailleurs étrangers sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg. Le projet a pour principal objet de mettre la réglementation sur l'emploi de main d'œuvre étrangère en conformité avec certaines obligations de droit international. Il dispense entre autres les travailleurs auxquels le statut de réfugié au sens de la Convention de Genève a été octroyé de l'obligation du permis de travail. Tenant compte des observations du Conseil d'Etat, il est supprimé l'obligation pour l'employeur de faire état d'une garantie bancaire portant sur les frais de rapatriement éventuels du travailleur étranger, cette disposition étant dépourvue de tout fondement légal. Il est en outre profité de l'occasion pour modifier la réglementation existante sur deux autres points:

a) la mobilité des chercheurs scientifiques

En attendant la transposition de la directive 2005/71/CE du Conseil du 12 octobre 2005 relative à la mobilité des chercheurs scientifiques, il est décidé de faciliter la circulation des chercheurs et de visiteurs scientifiques qui séjourneront au Luxembourg pour une durée inférieure à trois mois en les dispensant de l'obligation du permis de travail.

b) le détachement de main d'œuvre étrangère dans le cadre d'une prestation de service

La réglementation nationale est adaptée au droit communautaire en matière de détachement de main d'œuvre étrangère sur le territoire luxembourgeois dans le cadre d'une prestation de service. En effet, de l'avis de la Commission européenne, une entreprise établie dans un des autres 24 Etats membres de l'Union européenne doit pouvoir librement détacher ses travailleurs

vers le Luxembourg, sans distinction aucune de leur nationalité. L'entreprise en question pourra bénéficier d'une attestation de dispense de l'autorisation de travail collective. Cette dispense ne désengage pas l'employeur de respecter les formalités relatives à l'entrée et au séjour des travailleurs étrangers détachés.

Police grand-ducale

Les membres du gouvernement ont adopté le projet de loi relative à l'accès des magistrats et officiers de police judiciaire à certains traitements de données à caractère personnel des personnes morales de droit public et portant modification du Code d'instruction criminelle et de la loi modifiée du 31 mai 1999 sur la Police et l'Inspection générale de la Police. Le projet de loi a comme objectif d'améliorer, dans le respect des libertés et des droits fondamentaux, les moyens qu'ont à leur disposition le Ministère public, le juge d'instruction et les officiers de police judiciaire de la Police grand-ducale pour prévenir, rechercher et constater les infractions pénales et en vue de leur permettre d'accélérer le déroulement des enquêtes pénales plus spécifiquement dans le cadre de la lutte contre la grande criminalité, le crime organisé et le terrorisme, en rendant plus efficace leur accès aux informations et le traitement de ces mêmes informations. Dans cette perspective, le projet de loi prévoit 1) de conférer aux autorités de poursuite, sous certaines conditions, un accès automatisé à une liste déterminée de traitements de données à caractère personnel effectués par l'Etat et par les établissements publics; 2) d'adapter les conditions dans lesquelles des empreintes digitales et des photographies peuvent être prises et utilisées ultérieurement dans le cadre de la prévention, de la recherche et de la constatation des infractions pénales.

22 mars 2006

Agriculture

A été adopté le projet de règlement grand-ducal établissant des mesures de lutte contre l'influenza aviaire. Le règlement grand-ducal a pour objet de transposer en droit national la directive 2005/94/CE du Conseil du 20 décembre 2005 concernant des mesures

communautaires de lutte contre l'influenza aviaire et abrogeant la directive 92/40/CEE. À l'heure actuelle, la matière est réglementée par le règlement grand-ducal du 12 février 1993 établissant des mesures communautaires de lutte contre l'influenza aviaire. Les mesures établies par le règlement grand-ducal en question sont révisées en profondeur en tenant compte des récentes avancées scientifiques dans la connaissance des risques liés à l'influenza aviaire pour la santé des animaux et la santé publique, de l'apparition de nouveaux tests de laboratoire et de nouveaux vaccins, ainsi que des enseignements tirés des récentes manifestations de la maladie tant dans la Communauté que dans des pays tiers.

Le projet de règlement définit ainsi

- certaines mesures préventives relatives à la surveillance et à la détection précoce de l'influenza aviaire et visant à renforcer le niveau de vigilance et de préparation des autorités compétentes et du monde agricole vis-à-vis des risques liés à cette maladie;
- des mesures minimales de lutte à appliquer en cas d'apparition d'un foyer d'influenza aviaire chez les volailles ou d'autres oiseaux captifs et une détection précoce de la propagation éventuelle des virus de la maladie à des mammifères;
- d'autres mesures subsidiaires visant à éviter la propagation des virus de l'influenza d'origine aviaire à d'autres espèces.

D'une façon générale, le texte distingue entre le virus de l'influenza aviaire hautement pathogène et le virus de l'influenza aviaire faiblement pathogène. Les dispositifs de lutte prévus en cas d'apparition d'un foyer d'infection sont plus ou moins développés selon le type de virus. Le projet de règlement grand-ducal fait encore une distinction, au niveau des mesures à prendre, entre exploitations où les foyers de grippe aviaire sont confirmés, exploitations où des foyers sont suspectés, exploitations contacts, zones de protection, zones de surveillance et autres zones réglementées. Le texte couvre également des installations autres que des exploitations comme les abattoirs et les moyens de transport où le virus pourrait faire son apparition. Enfin, le texte contient un chapitre consacré à la vaccination,

qui est interdite de façon générale. Dans certaines conditions, des vaccinations d'urgence ou préventives peuvent cependant être entreprises.

À noter que ce nouveau cadre juridique communautaire pour la lutte contre la grippe aviaire a en fait déjà trouvé application à l'occasion de la mise au point des récentes mesures communautaires et nationales destinées à lutter contre la propagation de la grippe aviaire.

31 mars 2006

Assurances sociales

A été adopté le projet de loi modifiant les articles 61 et 65 du code des assurances sociales. Le projet vise à introduire un cadre juridique pour garantir la prise en charge par l'assurance maladie des prestations fournies lors d'un séjour dans le Centre de convalescence à Colpach, cela conformément à une recommandation faite par le Conseil d'Etat dans le cadre de son avis sur la loi du 24 décembre 2004 autorisant l'Etat à participer au financement de la modernisation du Centre de convalescence en question.

La prise en charge des prestations de convalescence délivrées par des centres spécialisés se fera désormais dans le cadre d'une convention spécifique conclue entre l'Union des Caisses de Maladie (UCM) et les centres prestataires qui sont inclus dans le système du conventionnement obligatoire. La prise en charge des actes se fait ensuite sur base d'une nomenclature arrêtée par règlement grand-ducal.

7 avril 2006

Transports

A été adopté le projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 26 octobre 2001 déterminant les attributions, la composition et le mode de fonctionnement du comité national de sûreté de l'aviation civile. Le gouvernement a décidé

de procéder à une modification de la composition du comité national de sûreté de l'aviation civile. Le comité sera désormais composé de représentants des entités suivantes: ministère des Transports, direction de l'Aviation civile, administration de l'Aéroport, ministère d'Etat, ministère de la Justice, Police grand-ducale et administration des Douanes et Accises.

14 avril 2006

Éducation nationale

Ont été adoptés cinq projets de règlements grand-ducaux, à savoir:

- l'avant-projet de règlement grand-ducal portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires;
- l'avant-projet de règlement grand-ducal portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires techniques et de l'examen de fin d'études de la formation de technicien;
- l'avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 1^{er} juillet 2005 portant organisation de l'examen de fin d'apprentissage;
- l'avant-projet de règlement grand-ducal relatif à l'examen de fin d'études secondaires en éducation des adultes;
- l'avant-projet de règlement grand-ducal relatif à l'examen de fin d'études secondaires techniques et à l'examen de fin d'études de la formation de technicien en éducation des adultes.

Ces projets de règlements grand-ducaux visent tous le même objectif, que ce soit au niveau des jeunes ou des adultes, à savoir l'adaptation des critères de réussite aux examens aux nouveaux critères de promotion en vigueur dans les classes de **l'enseignement postprimaire** à partir de l'année scolaire 2005-2006. Il s'agit notamment de l'examen de fin d'études secondaires, de l'examen de fin d'études secondaires techniques, de l'examen de fin d'études de la formation de technicien et de l'examen de fin d'apprentissage.

Le Conseil de gouvernement a discuté du concept d'un nouveau cadre pour le cycle inférieur de

l'enseignement secondaire technique. Le but principal d'une réorganisation de l'enseignement secondaire technique consiste à munir tout élève quittant l'école d'un diplôme ou certificat final. Une telle réorganisation concerne notamment la structure de l'enseignement secondaire technique, les programmes et l'encadrement des élèves. Il est prévu d'engager une phase de consultation en la matière, qui sera suivie de l'élaboration d'un avant-projet de loi suivi à nouveau d'une phase de consultation.

Réforme administrative

Le gouvernement en Conseil a discuté du **concept et de la mise en place d'un «identifiant unique» pour les personnes physiques et morales**, un préalable à de nombreuses simplifications administratives, comme le commerce électronique, la centrale des bilans, l'échange et le partage de données entre administrations et la modernisation de l'administration en tant que telle. A été décidée dans ce contexte la mise en place d'un groupe de travail interministériel, composé de représentants du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, du ministère de la Justice, du ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, du ministère de la Sécurité sociale et du secrétariat du Comité national pour la simplification administrative en faveur des entreprises et qui pourra s'adjoindre le cas échéant des experts d'autres départements et administrations. Ce groupe de travail sera appelé à élaborer un relevé et un échéancier des travaux de manière à disposer d'une législation appropriée fin 2007 et des solutions techniques nécessaires fin 2008.

28 avril 2006

Santé

Stratégie et plan d'action en matière de lutte contre le HIV/sida 2006/2010. Selon les indications du Comité de surveillance du Sida dont l'analyse forme la base de départ de ce plan pluriannuel 2006-2010, le constat de la situation actuelle est inquiétant, à savoir qu'en 2005 63 nouvelles infections HIV ont été enregistrées au Grand-Duché de Luxembourg ce qui constitue un record absolu représentant le double de la moyenne

des nouvelles infections des années 1990. Tout se passerait comme si l'Europe et le Luxembourg en particulier connaissaient actuellement une deuxième vague d'infections HIV. Le plan comporte une longue liste de projets qui seront lancés sur la période 2006-2010: projet de coordination, mesures de prévention, mesures au niveau de l'accès au traitement médical, mesures au niveau de la prise en charge psychosociale, mesures au niveau de l'offre d'hébergement, de logement et de réinsertion, activités de recherche, activités de formation, activités d'évaluation.

12 mai 2006

Sécurité intérieure

Le Conseil a donné son accord de principe concernant le **projet de règlement grand-ducal portant création et exploitation d'un système de vidéosurveillance de la police grand-ducale dans des zones de sécurité.** Le projet de règlement grand-ducal vise à renforcer les moyens de la Police grand-ducale en l'autorisant à mettre en place, dans le cadre de ses missions de surveillance et de contrôle des lieux publics, un système de vidéosurveillance dans des lieux qui sont définis comme «zone de sécurité». Le texte proposé au Conseil définit la «zone de sécurité» comme «tout lieu accessible au public qui par sa nature, sa situation, sa configuration ou sa fréquentation présente un risque que des infractions pénales y sont commises». Le système de vidéosurveillance servira à prévenir les infractions. Lorsqu'une infraction pénale aura été commise, les images enregistrées pourront être utilisées pour rechercher l'auteur et être produites comme preuve devant les tribunaux.

La détermination précise des zones de sécurité se fera par voie de règlement du ministre ayant dans ses attributions la police grand-ducale. Cette façon de procéder devrait permettre aux autorités de réagir de façon flexible et dans les meilleurs délais à un déplacement des phénomènes criminels surveillés. Elles le seront sur base d'une évaluation des risques effectuée par le directeur général de la Police grand-ducale et de l'avis

du procureur d'État territorialement compétent. L'avis du comité de prévention communal ou intercommunal sera également sollicité.

Dans l'intérêt de la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, chaque consultation, reproduction ou effacement d'images enregistrées sera accompagné d'un enregistrement des informations relatives à la personne qui a procédé à ce traitement, aux images concernées, à la date et à l'heure du traitement et au motif précis du traitement. Ces données qu'on appelle «données de journalisation» devront garantir le caractère traçable de toutes les interventions sur le système. Toujours dans la même logique, les images enregistrées seront effacées au plus tard deux mois après leur enregistrement. Ce délai ne s'appliquera toutefois pas aux images faisant partie intégrante d'une enquête préliminaire ou d'une instruction préparatoire.

D'après l'article 9 du texte, les images et les autres données y relatives pourront être communiquées aux autorités judiciaires et administratives dans la limite de leurs compétences.

19 mai 2006

Formation professionnelle

Suite aux décisions prises au sein du **Comité de coordination tripartite** en avril, le Conseil a préparé une feuille de route pour le dépôt des actes législatifs y relatifs à la Chambre des députés.

Le Conseil a adopté le projet de loi portant 1) organisation des cours de formation professionnelle au Centre national de formation professionnelle continue; 2) création d'une aide à la formation, d'une prime de formation et d'une indemnité de formation. Le projet précise dans un premier temps les missions du Centre national de formation professionnelle continue (CNFPC) en clarifiant les responsabilités des ministères concernés.

L'innovation du projet de loi réside dans le fait que les cours d'orientation et d'initiation professionnelles ne représentent plus exclusivement une mesure anti-chômage mais font partie intégrante du système d'éducation et de formation. A ce titre, le CNFPC est appelé

à organiser des cours d'orientation et d'initiation professionnelles. Ces cours, d'une durée d'une année, s'adressent aux jeunes qui ont quitté prématurément l'école ou qui n'ont pas accédé au régime professionnel de l'enseignement secondaire technique.

Le CNFPC offrira en outre des cours de formation théorique et pratique dans le cadre préparatoire au certificat d'initiation technique et professionnelle ainsi que des cours de formation professionnelle continue et de reconversion professionnelle. Ces cours de formation professionnelle continue, d'une durée de 6-24 mois, s'adressent aux adultes qui entendent augmenter leur employabilité, sans être inscrits comme demandeurs d'emploi à l'Administration de l'emploi.

C'est dans le contexte de la formation professionnelle continue que le ministère de l'Education Nationale organise également, à la demande du ministre du Travail et de l'Emploi, des cours qui s'adressent aux demandeurs d'emploi inscrits à l'Adem.

Le projet de loi fixe ensuite les aides financières en faveur des jeunes apprenants et adultes.

L'apprenant mineur qui fréquente régulièrement les cours d'orientation professionnelle a droit à une aide à la formation. L'attribution de l'aide sera limitée aux jeunes issus de familles à revenu modeste.

L'apprenant inscrit à des cours d'orientation professionnelle a ensuite droit à une prime de formation dont le paiement est subordonné à la condition que l'apprenant ait réussi les objectifs fixés aux cours et qu'il soit sous contrat d'apprentissage ou de travail depuis au moins 6 mois.

Une indemnité de formation est finalement versée aux apprenants âgés entre 18 et 25 ans qui fréquentent des cours de formation professionnelle continue.

26 mai 2006

Communications

Le Conseil a approuvé l'avant-projet de loi sur la construction d'autoroutes de l'information. Afin d'améliorer la connectivité et la connexion du Luxembourg en matière de communications électroniques en général et

avec le réseau mondial Internet en particulier, connectivité et connexion qui sont vitales pour le développement à venir des services de la société de l'information à Luxembourg, le projet de loi vise à autoriser l'Etat à charger un organisme de droit public ou de droit privé:

- de la construction, de l'exploitation, de la gestion et de la mise en valeur d'un ou de plusieurs centres primaires d'accès à l'Internet,
- du développement, de la mise en valeur et de l'exploitation d'un ou de plusieurs réseaux de fibres optiques reliant le pays aux centres primaires d'accès à l'Internet situés en dehors des frontières du Luxembourg,
- du développement, de la mise en valeur et de l'exploitation d'un réseau de fibres optiques reliant les centres nationaux d'accès à l'Internet aux centres primaires nationaux.

2 juin 2006

Culture

Le Conseil a adopté le **projet de loi portant approbation de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, faite à Paris, le 9 décembre 2005**. La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles consacre en droit la reconnaissance internationale du droit souverain des Etats de mettre en œuvre des politiques culturelles qui assurent le développement de secteurs culturels forts et d'élaborer des politiques culturelles en vue de promouvoir la diversité des expressions culturelles.

La Convention de l'UNESCO rappelle que tout Etat partie peut adopter des mesures au niveau national destinées à protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles sur son territoire. En outre, les Etats parties sont appelés à s'efforcer de sensibiliser le public et promouvoir la participation de la société civile.

En tant que pays plurilingue et multiculturel, les auteurs du projet de loi estiment que le Luxembourg a une vocation naturelle de ratifier la Convention, cela

d'autant plus que le Luxembourg a anticipé les objectifs de la convention notamment par la création en 2004 de l'Institut Pierre Werner et dont une des ambitions est d'organiser chaque année un «Forum européen de la Culture».

Budget

A été adopté le **projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2005**. Le compte général de l'exercice 2005 clôture avec un déficit de 694,3 millions d'euros. La différence de 587,6 millions d'euros entre ce déficit effectif et le déficit voté de 106,7 millions d'euros résulte:

- a. de dotations plus élevées que prévues aux fonds spéciaux de l'Etat, les dépassements et transferts autorisés à cet effet s'étant chiffrés à 245 millions d'euros,
- b. des moins-values de recettes de l'ordre de 273 millions d'euros.

Le solde budgétaire reportée devient négatif et la perte reportée s'établit à 464,28 millions d'euros.

L'avoir disponible des fonds spéciaux de l'Etat est arrêté au compte général 2005 à 1,315 milliard d'euros, en diminution de 610,25 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Il est précisé dans le dossier que ce déficit de 694,3 millions d'euros ne doit être confondu avec le déficit de l'administration centrale calculé suivant les critères de Maastricht. Le compte général reflète, article par article, l'exécution du budget de l'Etat voté par la Chambre des Députés. La notification à la Commission européenne diffère du compte général notamment pas la prise en compte des dépenses nettes effectives des fonds spéciaux de l'Etat et d'une affectation différente de certaines opérations parmi les exercices budgétaires. Cela a pour résultat que le déficit de 951,6 millions d'euros de l'administration centrale pour 2005, notifié le 1^{er} avril 2006 à la Commission européenne, est supérieur au déficit du compte général de l'Etat pour le même exercice.

Tourisme

A été adopté le **projet de règlement grand-ducal portant modification et complétant le règlement**

grand-ducal du 31 mars 2003 établissant le programme d'équipement de l'infrastructure touristique. En vue de promouvoir le tourisme, la loi du 17 mars 2003 sur le septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique autorise le Gouvernement à subventionner, pendant la période du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2007, des projets à hauteur de € 37,5 millions.

Le projet de règlement soumis à l'approbation du Conseil modifie le règlement grand-ducal du 31 mars 2003 visé sous rubrique afin de compléter, dans le cadre de l'enveloppe financière précitée, la liste des promoteurs potentiels de projets touristiques susceptibles d'être subventionnés dans le cadre de l'exécution du septième programme quinquennal.

9 juin 2006

Travail et Emploi

Le Conseil a adopté un amendement au **projet de loi modifiant 1. la loi modifiée du 30 juin 1976 portant - création d'un fonds pour l'emploi; - réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet; 2. la loi modifiée du 24 décembre 1996 portant introduction d'une bonification d'impôt sur le revenu en cas d'embauchage de chômeurs; 3. la loi modifiée du 23 juillet 1993 portant diverses mesures en faveur de l'emploi; 4. la loi du 12 février 1999 portant diverses mesures en faveur de l'emploi des jeunes**. A l'heure actuelle, l'aide à l'embauche de chômeurs âgés et de chômeurs de longue durée est liée à une condition d'inscription à l'Adem, qui varie en fonction de l'âge du chômeur, entre 1 et 12 mois.

L'amendement vise à ajouter au projet de loi une disposition qui favorise la transition des personnes d'un certain âge qui sont concernées par une mesure de restructuration respectivement une fermeture d'entreprise d'un emploi vers un autre sans passage par une période de chômage respectivement d'inscription à l'Administration de l'Emploi.

Ainsi, les salariés, menacés de perdre leur emploi, sont également éligibles pour l'aide à l'embauche de chômeurs âgés et de chômeurs de longue durée,

indépendamment d'une inscription à l'Adem. L'octroi de l'aide est subordonné à la double condition que la personne bénéficiaire doit être âgée de 40 ans et plus et que l'aide ne vaut que pour les salariés affectés par un plan social.

Santé

Sur initiative du Luxembourg, les gouvernements français, belge, allemand et luxembourgeois ont décidé de mettre en place un groupe de travail chargé d'analyser les aspects transfrontaliers des différents problèmes auxquels nos pays seraient confrontés en cas de pandémie de **grippe aviaire**. Le groupe a pour mission d'améliorer la coopération transfrontalière au niveau de la circulation des personnes, de la gestion des soins de santé, de l'accès aux médicaments, de la communication entre les cellules gouvernementales ainsi que de la communication avec le grand public.

22 juin 2006

Nouvelles technologies

Le Conseil a analysé le rapport semestriel sur la gouvernance électronique. Ce document vise à dresser un état des lieux des projets finalisés et en cours au niveau de la politique de la gouvernance électronique lancée par le gouvernement. Le document cite deux projets, à savoir le projet «Justice de Paix» et le projet «Publicité foncière», qui ont déjà abouti. Il se réfère ensuite au chantier de la standardisation des sites Internet de l'Etat, chantier qui aurait beaucoup progressé grâce à la charte Internet mise en place par les services compétents, les efforts entrepris ayant «valu au Luxembourg une place parmi les meilleurs en Europe». Le document souligne encore:

- le recours de plus en plus prononcé à la déclaration TVA en ligne, l'infrastructure technique sous-jacente à ce projet phare étant susceptible d'être utilisée dans la majorité des projets interactifs futurs;
- le portail Marchés publics récemment présenté au Conseil de Gouvernement et qui permet aux sociétés de consulter en ligne les dossiers des marchés publics.

Parmi les projets en cours, le document relève:

- la mise en place d'une gestion électronique de documents (GED) standardisée et commune à l'ensemble des ministères et administrations;
- le projet «Identifiant unique»;
- l'informatisation de la chaîne pénale est une refonte complète des systèmes informatiques du casier judiciaire;
- le projet «Formulaires en ligne» qui permet la mise à la disposition sur Internet de formulaires que les usagers peuvent traiter directement sur leurs ordinateurs personnels tout en bénéficiant d'un guidage intelligent et d'aides en ligne;
- le projet «Autorisation d'établissement» du Ministère des Classes moyennes;
- le projet «Déclarations de postes vacants» de l'Administration de l'Emploi.

30 juin 2006

Gériatrie

A été adopté le **projet de loi autorisant la participation de l'Etat à la transformation et à la modernisation des Ailes Centrale et Cité du Centre intégré pour personnes âgées de la Fondation Pescatore**. Le projet de loi autorise l'Etat à participer à hauteur de € 9,5 millions euros au financement de la transformation et de la modernisation des Ailes Centrale et Cité du Centre intégré pour personnes âgées de la Fondation Pescatore à Luxembourg. La participation financière de l'Etat atteint 80% du coût total qui s'élève à € 11,85 millions. Les travaux permettent de créer 40 nouvelles chambres individuelles et 6 nouvelles chambres doubles. La capacité d'accueil finale après la réalisation des travaux de modernisation et de reconstruction sera de 375 lits divisés en 303 chambres individuelles et 36 chambres doubles. Outre d'accroître la capacité d'accueil, les travaux visent à agrandir le foyer psychogériatrique, une structure d'accueil de jour, appelée à accueillir les pensionnaires souffrant de démences. La nouvelle infrastructure hébergera notamment un jardin thérapeutique permettant aux pensionnaires

souffrant de démences de se promener librement tout en rendant impossible des fugues. Le foyer sera agrandi d'une unité supplémentaire pouvant accueillir jusqu'à 10 pensionnaires stationnaires atteints de troubles psycho-gériatriques.

Asile

Ont été adoptés plusieurs **amendements au projet de règlement grand-ducal déterminant les conditions dans lesquels les demandeurs de protection internationale ont accès à la formation prévue à l'article 14 de la loi relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection**. Le projet de règlement grand-ducal, approuvé une première fois par le Conseil de Gouvernement dans sa séance du 24 février 2006, vise à mettre en œuvre la disposition de la loi relative au droit d'asile qui accorde aux demandeurs de protection internationale un droit d'accès à la formation. A cette fin, le projet de règlement grand-ducal définit les voies de formation concernées et fixe les conditions d'accès, celles pour les mineurs étant moins restrictives que celles pour les demandeurs majeurs.

Les amendements visent d'abord à étendre l'accès à la formation professionnelle aux demandeurs qui bénéficient du statut de tolérance. Il s'agit des demandeurs d'asile déboutés pour lesquels l'exécution matérielle de l'éloignement s'avère impossible en raison de circonstances de fait.

Ensuite, il a été décidé d'abandonner le principe d'après lequel le droit à la formation s'éteint avec le rejet de la demande de protection internationale. En effet, la nouvelle version du projet de règlement grand-ducal permet au ministre d'autoriser le demandeur débouté à achever l'année de formation professionnelle, notamment en vue de se présenter aux examens finaux, pour les personnes qui se trouvent en dernière année de formation au moment où leur demande de protection internationale est définitivement rejetée, respectivement où la tolérance n'est pas prolongée. Le projet de règlement amendé fait bénéficier les demandeurs mineurs en outre des prestations d'orientation, d'information et de conseil offertes par le Service d'Orientation professionnelle de l'Administration de l'emploi.



Les discours

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker lors du déjeuner-débat à la Maison de l'Europe à Paris

1^{er} février 2006

Madame la Présidente,
Monsieur le Président, cher Jacques,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs, chers amis,

J'ai en effet l'intention de ne pas faire un long discours, car, un, ça risque de durer, deux, vous êtes, les uns plus que les autres, mais tous ensemble des spécialistes de la chose communautaire. Par conséquent, je peux faire l'économie des introductions pédagogiques. Et de trois, puisque vous êtes là et puisque se trouvent parmi nous des éminents spécialistes, pour avoir été leurs praticiens, de la chose communautaire, je voudrais que nous puissions discuter ensemble.

Madame Lalumière a dit que j'aimerais que vous me posiez des questions, ce qui n'est pas entièrement vrai. Je voudrais aussi apprendre quelques réponses aux questions que nous nous posons. Et par conséquent, je voudrais que notre échange soit vertueux et dans les deux sens.

Il est difficile de parler de l'Europe sur un ton badin parce que les circonstances sont assez affligeantes, sérieuses et désastreuses. Et par conséquent, je ne parlerai pas trop du projet de traité constitutionnel, puisque ces spéculations sur le devenir de l'aventure constitutionnelle risquent de nous mener trop loin dans le cadre de cette rencontre. Par conséquent, je serai assez discret sur cette affaire quitte à répondre aux questions intéressantes, puisque le sujet néanmoins m'intéresse!

Il est sage de partir du principe que le projet de traité n'entrera pas en vigueur dans les deux ou trois années à venir, et donc il faudra bien que nous nous posions la question de savoir sur quels domaines, sur quels axes, sur quelles avenues nous devons avancer d'ici l'entrée en vigueur de ce traité constitutionnel ou d'un autre traité, qui ne sera pas nécessairement constitutionnel, plutôt que de chercher à savoir pourquoi, la France, dans un geste de mauvaise humeur strictement inexplicable, mais bien compréhensible, l'a rejeté.

Ce traité n'était pas vraiment constitutionnel, ce qui me porte à dire qu'on n'aurait pas dû l'appeler ainsi.

Parce que le terme de constitution est une notion de proximité. Nos citoyens comprennent par constitution un texte qui serait un régulateur des choses nationales et ils ne sont pas habitués à l'idée qu'un traité voulant avoir une ambition constitutionnelle puisse encadrer sur un plan qui dépasse le cadre national le comportement des hommes et des gouvernements.

Que faut-il faire maintenant? Je crois qu'il faut d'abord faire une remarque de méthode, tout particulièrement destinée à la France. Moi, qui aime la France et qui suis, je dois dire au quotidien, l'actualité française, je n'étais pas surpris par tous les arguments de campagne qui ont été évoqués en France et pendant la campagne référendaire.

On a dit en France comme ailleurs, mais surtout en France, tant de mal de l'Europe et de ses institutions, qu'il ne faut pas paraître surpris lorsque le jour du scrutin les gens se souviennent de ce que leurs dirigeants ont dit pendant des années.

C'était à peu près la même chose aux Pays-Bas. Le gouvernement néerlandais – je préfère parler des Pays-Bas lorsque je suis à Paris, lorsque je suis à La Haye j'évoque le cas français avec plus d'intensité – mais le gouvernement néerlandais a, pendant 10 ans, expliqué aux Néerlandais qu'ils payaient beaucoup trop pour l'Union européenne.

Le soir où les Néerlandais ont dit non, j'étais alors président de l'Union européenne, j'ai félicité le Premier Ministre néerlandais d'avoir été entendu par ses concitoyens. C'était une belle victoire de cette contre-propagande contre ce qui est essentiel en Europe.

Nous disons beaucoup de mal de l'Europe et nous présentons les débats européens et les échanges européens, et les prises de décisions européennes comme constituant pour les uns une victoire, et pour les autres une défaite. A chaque fois que les Premiers ministres, que les chefs d'États rentrent d'un Conseil européen, ils expliquent à leur opinion publique qu'ils ont gagné; ils ont gagné parce qu'ils avaient les meilleurs arguments. Et lorsqu'ils ont perdu, ils ont perdu parce que le raisonnement de ceux qui étaient victorieux était défectueux.

Ce n'est pas comme cela qu'il faut présenter le devenir de l'Europe et la prise de décision en Europe. Nous devons expliquer à nos concitoyens que nous décidons des choses ensemble, et non pas les uns contre

les autres. L'Europe est un grand enjeu, ce n'est pas un jeu. Et par conséquent, il faut cesser cette description désastreuse qui veut, qu'après un Conseil, l'Europe se subdivise toujours en deux camps, l'un des vaincus, l'autre des vainqueurs.

Pendant la semaine, nous trouvons à l'égard de l'Union européenne, mais surtout de ses institutions centrales, des propos ouvertement agressifs et nous demandons le dimanche, lors de l'expression du suffrage universel, le jour du référendum, de dire oui à la mariée dont nous avons dit tellement de mal en cours de semaine. Les gens ne suivent pas avec la célérité requise le changement de température que nous leur infligeons et donc il faut apprendre à parler de l'Europe correctement. Il ne faut pas appeler crise un débat, et il ne faut pas appeler victoire ou défaite une décision une fois prise.

Je crois que nous nous trouvons au milieu d'un débat déclenché par cette pause de réflexion que nous avons initiée. On voit d'ailleurs plus la pause que la réflexion, mais ça c'est un autre débat. Nous devons aménager cette phase de réflexion, non seulement par l'échange d'arguments juridico-constitutionnels, mais en nous préoccupant d'avantage des contenus de la politique européenne.

Je voudrais d'abord que nous réussissions ce que nous avons entrepris et ce que nous sommes en train de transformer plus concrètement en réalité chaque jour. Je veux parler de l'euro.

L'euro qui d'ailleurs est un bon exemple, pour démontrer que les Européens ne sont plus fiers de rien. C'est la principale maladie de l'Europe: nous avons perdu notre fierté en l'Europe.

Nous avons été capables, ce qui tout de même ne fût pas une petite chose, de garantir la paix en Europe depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale, parce que pour la première fois dans l'histoire continentale, cette éternelle phrase d'après-guerre Plus jamais la guerre fût transformée, après être passée par le stade de la prière, en programme politique.

C'est énorme mais nous n'osons plus en parler parce que nous avons totalement perdu notre détermination à combattre les évidences par d'autres évidences. La paix aujourd'hui apparaît en Europe pour évidente, et non pas le danger de mort permanent auquel elle est

soumis. Par conséquent il faut de temps à autre revenir aux explications fondamentales de la construction européenne.

Nous avons, sous l'impulsion de Jacques Delors, fait le marché unique, le grand marché, comme il disait; celui-ci reste lacunaire, il connaît ses déficits. Mais d'avoir su abolir toutes ces entraves techniques, juridiques, fiscales et autres, qui empêchaient les Européens de commercer convenablement entre eux, est tout de même une grande réussite.

Et nous avons fait l'euro.

Lorsque, ensemble avec Jacques Delors, en 1991, sous ma présidence, pendant les premiers six mois, nous avons négocié ce qui allait devenir le traité de Maastricht, rares étaient ceux qui pensaient que nous pouvions réussir. Et lorsque le traité de Maastricht a été signé le 7 février dans la capitale du Limbourg néerlandais, nous pensions, si nous sommes honnêtes, que nous serions 5, au maximum 6, à remplir les critères d'adhésion à la zone monétaire de l'Euro avant le 1^{er} janvier 1999. Aujourd'hui nous sommes 12.

Lorsque je voyageais à travers le monde, c'est-à-dire lorsque j'allais à Washington, et que nous parlions de l'euro, les plus hauts responsables des États-Unis se moquaient ouvertement des propos à leurs yeux fanatiques et inconsidérés que je pouvais avoir, quant à la faculté européenne de réaliser la monnaie unique.

Je me rappellerai toujours quand je rendais visite au Président Clinton, il me demandait, «alors parlez-moi un peu de l'Europe». Et je sortais mon grand numéro sur la monnaie unique, et après deux minutes il m'interrompait, «non, non, non, je voulais que vous parliez de la Turquie».

Avec le ministre des Finances américain: même réaction. Lui qui, comme les ministres des Finances comprennent tout de même un peu plus vite que les autres, – je suis resté ministre des Finances, je précise cet élément autobiographique, pour que vous puissiez saisir la portée exacte de mon propos – le ministre des Finances lui aussi m'interrompait. Mais il me téléphonait tout de même une année plus tard, lorsque j'étais de retour à Washington pour les réunions annuelles de Bretton Woods, pour me dire, «voilà, vous m'avez parlé là l'autre jour de l'euro. Est-ce que vous pourriez venir me voir ce soir, [nous étions un samedi], pour que nous reprenions la discussion». Conscient de l'importance

momentanée qui m'était échue, je lui répondis que je n'avais pas le temps. Et donc nous devions prendre le petit déjeuner un dimanche matin à la Treasury, je me disais, si le ministre des Finances américain invite celui du Luxembourg à un petit déjeuner un dimanche matin, au moins les Américains ont compris ce que les Européens ne savent pas encore, c'est-à-dire que nous allons réussir.

Et nous n'avons tiré aucun motif de fierté de cette incroyable réussite que constitue ce partage en commun de la souveraineté monétaire continentale.

Tout comme nous ne sommes pas fiers de l'élargissement, de la façon dont nous avons su organiser les retrouvailles, comme disait Jacques Delors, entre la géographie et l'histoire européennes. Aucun motif de fierté, alors que tout aurait pu se passer différemment. Ceux en France, et chez nous d'ailleurs, puisque je sors d'une douloureuse campagne référendaire, qui n'ont pas compris l'élargissement, devraient s'imaginer l'état du continent européen, si l'élargissement et l'adhésion ne s'étaient pas faits. On voit les mérites, la beauté de l'élargissement lorsqu'on s' imagine l'Europe sans l'élargissement.

Si nous avons accepté de nous laisser aller à la dérive, tous ces nouveaux venus, sujets de droit international, qui avaient entre eux de graves problèmes de frontières et de minorités, qui n'avaient aucune conscience de la nécessité plus qu'intergouvernementale d'une chose, ces nations qui ont demandé à rejoindre l'Union européenne au lieu de se vautrer dans des nombrilismes nationaux, auxquels ils auraient pu laisser libre cours – tout cela a pu être fait d'une main de maître depuis le tout début par ceux qui avaient les plus hautes responsabilités en Europe. Et les Européens n'en sont pas fiers.

Je reviens d'Afrique, j'étais au Niger et au Mali. Mais qu'elle est belle l'Europe, lorsque vous la regardez de loin, avec les yeux de ceux qui la regardent de loin. Et que nous sommes grands, mêmes nous les plus petits, lorsque nous nous présentons en tant que représentants de l'Union européenne dans les autres parties du monde. Comment l'espoir des Africains et de tant d'autres est grand lorsqu'ils tournent les yeux vers l'Europe. Il ne faut pas croire que l'Europe serait un mécanisme d'autosatisfaction européenne. La demande et le besoin d'Europe dans le monde est ultra grand, mais nous ne savons pas répondre présent. Nous préférons

laisser malheureux ceux qui mettent tout leur espoir dans le succès du projet européen, au lieu de prendre à bras ouverts les contraintes et les obligations qui se dégagent, des succès économiques que nous avons su, nous en Europe et grâce à nos méthodes, accumuler.

Alors, il faut d'abord réussir l'euro. J'étais avec Christian Sautter et avec Jacques Delors un jour, dans les instances du Conseil des ministres, donc l'Ecofin, devenu en plus restreint l'Eurogroupe, et, tout comme d'autres, nous avons toujours regretté ce sous-développement de l'axe et du pôle économique dans la construction monétaire de l'Europe. Nous avons formé l'Eurogroupe, qui est une instance informelle, qui aurait été formalisée par le traité constitutionnel, s'il avait pu être ratifié dans de bonnes conditions. Et là nous apprenons jour après jour que la coordination des politiques économiques ne donnent aucune satisfaction. Puisque la coordination des politiques est assez faible, la plupart des gouvernements, même ceux de la zone Euro, considèrent toujours que les politiques économiques sont d'abord des secteurs relevant de la responsabilité nationale.

L'intérêt commun auquel doivent être soumises les politiques économiques n'est pas perçu avec la même intensité par tous ceux qui sont en fait chargés de coordonner d'avantage les politiques économiques en Europe.

Ceci a un double désavantage, en dépit des progrès récents qui ont pu être accumulés. D'un côté, la Banque centrale européenne est le véritable maître du jeu des politiques non seulement monétaires, mais également économiques de l'Union européenne. Moi qui, ensemble avec d'autres avait beaucoup œuvré pour le principe de l'indépendance de la Banque centrale européenne, je me rappelle le directeur du Trésor français, qui par la suite a fait une belle carrière dans les Banques centrales européennes, auquel nous avons dû, en allemand et en français, expliquer les vertus d'une possible indépendance de l'autorité monétaire centrale en Europe. On ne peut pas dire que les banquiers centraux ne seraient pas vite à apprendre pour le reste. Enfin, la prédominance est avec la banque.

Et de l'autre côté, nous sommes incapables de décrire au monde le projet économique européen. La planète entière aujourd'hui est incapable de se faire une idée

de la politique monétaire européenne. Personne, ni hors d'Europe, ni en Europe n'est capable de dresser le tableau de la politique économique européenne. C'est un sujet sur lequel nous devons travailler.

Et puis, je persiste à croire que nous avons commis des erreurs de pilotage qui furent pernicieuses d'abord et qui nous ont conduit au presque-échec par la suite. Je veux parler de la dimension sociale de l'Europe. Nous avons commis deux erreurs.

D'abord nous avons dit que l'Europe manquait cruellement de dimensions sociales, alors que ce n'est pas vrai. Parce que beaucoup a été fait en matière de politique sociale en Europe. On ne le dit pas assez souvent et si on le dit, on le dit insuffisamment. Nous avons fixé le principe qu'il faut commencer par la seule règle de droit du travail que nous avons pu fixer en Europe. Nous avons posé le principe que le contrat du travail partout en Europe doit être fait par écrit. Ce n'était pas le cas dans la moitié des États membres de l'Union européenne, donc une absence totale de sécurité juridique.

Toutes les politiques nationales qui ont été conduites en matière de discrimination et en matière d'égalité ont pour source, et pour source exclusive, le droit posé par l'Union européenne. Tout ce qui a été fait dans nos pays et surtout dans les nouveaux États membres, qui ont dû prendre faits et causes pour l'acquis communautaire en matière de santé et de sécurité au travail, a été fait dans la deuxième moitié des années 80 sous l'impulsion, là encore de Jacques Delors, dans le cadre de la dimension sociale du marché intérieur.

Tous les nouveaux États membres qui ont dû reprendre dans leur dispositif normatif national ces règles, n'auraient jamais connu un développement aussi intense des aspects de sécurité et de santé au travail, si l'Union européenne n'avait pas agi dans le domaine social. Nous avons dit qu'on n'a rien fait, mais beaucoup a été fait.

Et de deux, il y a d'énormes déficits qui restent. Et nous donnons, tant la Commission que le Conseil, cette impression en Europe, que l'Europe des travailleurs n'est pas un souci que nous pouvons avoir ou que nous devons avoir. L'impression ambiante et l'impression généralisée dans le monde du travail est que l'avenue européenne est devenue une manifestation qui n'a pas comme centre d'intérêt le bien-être de ceux qui

sont au travail, et qui constituent le plus grand nombre des habitants d'Europe. Et cette vieille idée, si souvent caressée mais jamais mise en application, consistant à doter l'Europe d'un socle de droits sociaux minimaux, doit être reprise à tout prix pour redonner l'impression au monde du travail, que ses soucis, ses préoccupations, ses angoisses, ses inquiétudes nous intéressent au premier chef.

Et de trois, nous donnons souvent l'impression que l'Europe pourrait nous protéger, et nous nous étonnons souvent lorsque l'Europe est incapable de le faire. J'ai assisté hier à un débat au parlement luxembourgeois, où je devais faire un discours, plus remarqué au Luxembourg qu'ayant apparu remarquable ailleurs, sur l'OPA de Mittal sur Arcelor. Il est tout de même attendrissant de voir les représentants de tous les groupes parlementaires s'adresser à la politique pour dire «voilà, l'Europe doit régler cette affaire».

Oui, je crois aussi que l'Europe, dont la politique industrielle est à mes yeux défectueuse, doit s'occuper de ces problèmes. Mais elle doit le faire dans le strict cadre des réglementations et des traités qui sont les siens. On ne peut donc pas trop attendre d'une Europe, à laquelle on n'a pas donné les moyens d'agir plus solidement. Si au parlement luxembourgeois, sur les cinq groupes parlementaires, les cinq présidents des groupes parlementaires disent, «l'Europe doit empêcher que cela se passe», et si cela devait tout de même se faire, l'Europe apparaîtra comme n'ayant pas été capable de résoudre ce problème dont la solution incombe d'abord, dans le cas qui nous occupe, aux actionnaires, et puis aux gouvernements qui sont actionnaires, c'est-à-dire au seul gouvernement luxembourgeois pour le reste.

Donc, susciter des attentes au niveau de l'action postule que l'Europe est une autre erreur que nous ne cessons de répéter. Comme nous sommes devenus, très souvent par notre propre volonté, impuissants comme État national, nous nous adressons à une Europe que nous n'avons pas armée pour prendre le relais des États membres devenus par leur propre volonté impuissants.

Quatrièmement, je crois que nous devons essayer de faire à nouveau rêver les européens d'Europe. Lorsque les Français avaient dit Non le 29 mai, de Bruxelles je disais aux Européens, «l'Europe ne fait plus rêver». Je crois que c'est un énorme problème. Moi, je suis a priori

totallement opposé à tout ce qui est irrationnel. Tout de même, j'aime ma femme, c'est tout à fait irrationnel, je ne saurais vous expliquer pourquoi. Si le jour vient où vous savez expliquer pourquoi vous aimez, vous pouvez être sûr et certain que le jour précédent vous avez arrêté d'aimer. Ça ne se comprend pas.

Il y a dans la relation intime entre les Européens et l'Union européenne, qui doit devenir leur Union européenne, un élément irrationnel que nous n'alimentons pas et que nous ne nourrissons pas. Il faut le faire. Et il faut rendre les Européens fiers de l'Europe. Il faut les ramener vers l'amour de l'Europe. Et il faut l'expliquer aux Européens qui le demandent - je crois que l'Europe doit avoir non seulement des projets pour elle-même mais aussi des projets pour le monde. Plus vous voyagez, plus vous vous rendez compte quelles demandes d'Europe existent ailleurs sur tous les continents. Et notamment en Afrique d'où je reviens.

Il est tout de même incroyable que nous ayons été à même d'éradiquer l'esclavage au 19^e siècle parce qu'on le voulait, et que nous abandonnons totalement cette ambition élémentaire, essentielle, vitale qui devrait être en tant qu'Europe d'être les moteurs de l'éradication de la pauvreté dans le monde pendant la première moitié de ce 21^e siècle.

Vous savez, cela permettrait aux Européens de rêver de cette Europe généreuse et égoïste en même temps, puisque les politiques de coopération ne sont pas caritatives mais montent dans les deux directions. Cela permettrait aux Européens de tomber amoureux de cette Europe qui offre au monde un certain nombre de règles dont elle-même a su expérimenter la justification, et cela permettrait aux autres de nous voir non seulement avec espoir mais aussi avec le sentiment que l'Europe est là lorsque le monde s'adresse à elle.

J'espère tout cela et 36.000 autres choses. Il faudra que nous ne perdions jamais confiance, et que nous ne perdions pas la détermination qu'il faut pour cette patience et cette détermination qui font le propre des grandes ambitions et des longs trajets.

Merci.

Jean-Claude Juncker lors de la réception de nouvel an de la FEDIL

7 février 2006

Monsieur le Président,
Messieurs les Présidents,
Monsieur le Maréchal de la Cour,
Monsieur le Ministre d'État Honoraire,
mes chers collègues Députés et Ministres,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

Lorsque nous nous sommes vus pour la dernière fois dans la composition qui est celle de cet auditoire, cette fois-ci partiellement assis, nous devions de parler du programme de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne. A l'époque, nous vous avions promis deux ou trois choses.

Une, celle qui concernait les perspectives financières. Il faut être très habile et prendre beaucoup de risques pour réussir une telle tâche qui n'a pas pu être menée avec succès jusqu'au port, mais nos amis britanniques, pour nous avoir barré la route d'accès au port, ont dû, à un prix assez élevé pour eux, ouvrir la route au succès.

Nous vous avions promis la réforme du pacte de stabilité et de croissance dont on parlait beaucoup à l'époque et dont on parle très peu aujourd'hui. Ce qui tendrait à prouver que la réforme fût réussie, puisqu'elle ne soulève plus de controverses ni de conflits de principe. Sauf avec la Banque centrale, dont je salue ici l'éminent représentant luxembourgeois, qui a bien compris l'indépendance de l'autorité monétaire, non seulement francfortoise mais également luxembourgeoise, ce dont je le félicite, puisque lorsqu'il était mon directeur du trésor, et lorsque nous préparions le traité de Maastricht, nous avions multes débats conflictuels à ce sujet, que j'ai gagné et remporté d'ailleurs.

Nous avons voulu donner au pacte de croissance de stabilité une grille de lecture plus économique. Non plus laisser l'application du pacte de croissance et de stabilité se vautrer dans un automatisme technique qui n'avait plus de sens. Nous l'avons fait sans toutefois chasser la stabilité qui reste essentielle si nous voulons faire de l'Euro et de l'Union monétaire un succès durable et stable à chaque instant.

Et puis nous avons pour ambition de relancer la stratégie de Lisbonne. Et Monsieur le Président Schweitzer

m'a fait l'amitié de ne pas faire un bilan sur la stratégie de Lisbonne qui pourtant concerne un sujet, dont il traitait, puisque c'est l'instrument d'adaptation de l'Europe au monde moderne. Cette stratégie de Lisbonne fût un échec quasiment total. Et nous l'avons relancé en respectant ses équilibres de base, ses tendances lourdes qui sont une compétitivité que nous devons retrouver, un modèle social que nous devons préserver, et une croissance qui soit durable et qui n'empêche pas la mise en place de scènes politiques environnementales. Les trois éléments faisant un tout. J'aime, disait Pascal, les choses qui vont ensemble. La compétitivité, le social et l'environnement vont ensemble.

Mais nous avons voulu changer la méthode. La méthode fût une méthode, lorsque fût lancée la stratégie de Lisbonne, neutre. Parce que les gouvernants et les gouvernements avaient habitude leur opinion publique nationale à une explication fausse, qui voulait que la stratégie de Lisbonne serait une affaire exclusivement européenne. Or, la mise en application de la stratégie de Lisbonne est une affaire d'abord nationale. Et nous avons investi beaucoup d'efforts et d'énergie dans l'explication d'une nouvelle appropriation de la stratégie de Lisbonne qui voudra que désormais les gouvernements présenteront à Bruxelles des programmes nationaux de réforme, qui traduisent dans leur réalité nationale les grands axes de la stratégie de Lisbonne.

Les gouvernements aujourd'hui et pour la première fois ont introduit leur programme de réforme nationale au niveau européen central. Et nous verrons dans un examen contradictoire avec la Commission et les autres partenaires et acteurs, quelles conclusions plus générales et puis spécifiques pays par pays, pourront être tirées des différentes présentations nationales, et qui viennent d'être faites à Bruxelles.

La Présidence de l'Union européenne qui avait pris beaucoup sur notre temps et sur notre disponibilité est venue à terme au 1 juillet de l'année 2005, et nous avons retrouvé, avec l'enchantement que vous imaginez, tous les chantiers nationaux qui avaient dû être laissés en friche. Encore que le parlement vota autant de lois que cinq années auparavant, et le conseil des ministres évacuait autant de projets de loi que les cinq années auparavant. Mais c'est à juste titre que vous me faites la remarque que l'essence n'est pas dans la quantité.

Du point de vue de la qualité, nous avons dû opérer un changement de discours. Dans une déclaration de

politique générale, que j'ai eu l'honneur de présenter à la Chambre des députés, j'ai attiré l'attention de nous tous, des membres du parlement, parfois du gouvernement et du grand public en général, sur une dégradation de l'état de nos finances publiques qui ne vint pas par surprise, mais qui fût perceptible en perspective depuis les années 2002, 2003 et 2004. En présentant à la Chambre le budget pour 2004, j'avais attiré l'attention des parlementaires sur le fait que très probablement les exercices budgétaires de 2005 et 2006 seront des exercices très difficiles. Et ils l'ont été.

Monsieur Schweitzer regardant le Luxembourg de loin, ce qui le rend encore plus petit, n'a pas omis de citer dans la rubrique des succès remarquables, nos trois principaux problèmes, qui sont l'emploi, les finances publiques et nos régimes notamment de sécurité sociale.

Le budget luxembourgeois à le comparer avec ses confrères des petits royaumes et petites républiques qui entourent le Grand-Duché, souffre toutes les comparaisons puisque l'état de nos finances publiques est autrement meilleur que l'état qu'on peut observer dans les autres États.

Mais toujours est-il, qu'au niveau du budget de l'administration centrale, je veux dire par là le vrai budget celui dont nous apprenions la texture lorsque nous étudions nos finances publiques, le budget de l'État, le budget central accuse un déficit de 4,2% en terme de PIB. Grâce à l'excédent de nos régimes de sécurité sociale, le budget de l'État, l'ensemble des finances publiques a pu être ramené à 1,7% pour 2006. Mais ils ne peuvent pas se leurrer, le train de vie de l'État, le financement de notre façon collective d'être, rongent de plus en plus sur nos possibilités matérielles et financières. Par conséquent, il faudra que dorénavant nous adoptions une autre façon d'être et une autre façon de financer notre façon d'être.

J'avais esquissé devant le parlement plusieurs pistes que nous sommes entrain d'examiner avec attention au sein du comité de coordination tripartite, et dont une concerne, comment vous appelez ça, l'indexation automatique des salaires. J'avais bien vu que même dans nos milieux patronats le progrès est à ce point irrésistible que les discours d'année en année changent de couleur. Fût un temps, où on me demanda à cette occasion d'abolir l'ensemble du système, fût un temps gêné ou le président de la Fedil demanda à d'autres d'exposer ce sujet un peu difficile. Et puis j'ai constaté

que la Fedil, devant l'impossibilité de faire accepter de garder le système de l'indexation automatique des salaires, tout en lui apportant pudiquement un certain nombre d'aménagements si non de modulations. Ce qui fit que, fort de cet appui du monde patronal luxembourgeois, je proposais à la Chambre de réfléchir à l'introduction d'une tranche maximale d'indexation. Chose curieuse, les applaudissements que j'avais pensé nourris se firent attendre. En fait je les attends toujours. Le fait est que le gouvernement continuera à plaider auprès de ses partenaires la modulation comprise dans ce sens-là de l'indexation.

Nous ferons d'autres propositions en matière d'amélioration de la compétitivité de nos entreprises, bien que les discours mettant en cause les performances en terme de compétitivité de l'économie luxembourgeoise ne m'impressionnent pas toujours. Et que les discours de nos employeurs varient suivant le lieu où ils s'expriment.

Lorsqu'ils me parlent, lorsqu'ils parlent au Luxembourg, la compétitivité va en se dégradant. Lorsque nos patrons s'expriment à l'étranger, loin des frontières les plus proches des frontières, ils trouvent tout de même à l'égard des performances de compétitivité de l'économie luxembourgeoise un mode d'expression plus laudatif.

D'ailleurs l'autre jour, j'ai vu un représentant de la Chambre de commerce tentât d'inciter les milieux économiques allemands de venir investir au Luxembourg, parce que, disait-il, les charges salariales sont autrement moins lourdes qu'en Allemagne, qu'en France et qu'en Belgique. Si quelqu'un dit vrai, il faut le dire, et celui qui le disait, disait vrai, parce qu'en effet les charges qui pèsent sur nos entreprises qu'elles soient fiscales, qu'elles soient sociales ou même parafiscales sont autrement moins élevées que les charges qui pèsent sur nos concurrents directs. Toujours est-il, que nous connaissons un problème de compétitivité qui concerne les entreprises et qui concerne là encore notre façon d'être.

Nous avons des procédures incroyablement longues et difficiles. Nous avons un système de vouloir mettre à tout prix tout le monde d'accord, pas seulement les actionnaires mais les stakeholders, et tous les Luxembourgeois sont des stakeholders à cent pourcent. Et

donc nous avons beaucoup de mal à trouver l'intersection entre ce qui est faisable et entre ce qui est possible. Il faudra que nous travaillions sur ce sujet.

Il est évident, que des économies budgétaires vont devoir être décidées. Nous aurons une réunion du comité de coordination tripartite le lundi 20 février. Nous commençons à présenter les premières idées du gouvernement à ce sujet, puisqu'elles concernent en tout premier lieu les partenaires sociaux, dont j'ai compris qu'ils sont d'accord sur l'essentiel, c'est-à-dire sur ce qui leur est commun, lorsque le gouvernement avance des propositions de réformes.

Un jour, j'avais invité la tripartite à réfléchir à l'abolition des systèmes de préretraite, du moins à l'introduction de certains éléments qui permettraient de freiner le recours facile automatique aux préretraites-ajustement. Réaction œcuménique des syndicats et des patrons pour me dire qu'une telle idée ne serait pas bien bonne. Je propose l'allongement de la durée du travail, je veux parler de la durée tout au long de la vie, applaudissement des uns, remarques acerbes des autres, qui me rendent attentif au fait, ce que je savais déjà, que le nombre de ceux en retraite ayant entre 50 et 60 ans, est disproportionnellement plus élevé au Luxembourg que dans les autres pays.

Sur tous ces problèmes, nous nous devons bien sûr de revenir. Et nous verrons ensembles quels automatismes qui poussent à la dépense et qui nous empêchent de réfléchir à leur bien-fondé, peuvent être réaménagés de façon à ce que le budget de l'État en sorte vainqueur et à ce que les entreprises retrouvent une parcelle de compétitivité en ce faisant.

Le gouvernement bien sûr n'imposera pas ses vues, puisque nous sommes en discussion, mais le gouvernement in fine s'imposera par ses idées. Ce qui ne revient pas tout à fait à la même chose.

Nous avons à cœur de bien faire comprendre, par le pays dans son ensemble, que soit nous continuons sans y réfléchir à financer les politiques qui sont celles d'hier, ou si nous nous dotons de moyens pour pouvoir financer les politiques qui sont celles d'aujourd'hui et demain.

Il est évident que la priorité des priorités revient à la formation et à l'éducation. Il est évident que la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale est un élément de compétitivité d'une économie nationale et

j'ajoute des entreprises. Et donc le paquet doit être ficelé de façon à ce que ces éléments de notre façon de vivre ensemble, là encore, soit prise en compte. Il est évident que la première des priorités doit revenir à la recherche, la recherche publique et la combinaison entre recherche privée et recherche publique. Le budget de l'État veillera à augmenter dramatiquement les crédits qui sont affectés aux politiques de recherche. Et si nous affectons ces montants supplémentaires, considérablement supplémentaires aux politiques de recherches, il est évident que nous devons réaliser des économies par ailleurs, puisqu'il n'est pas dans l'intention du gouvernement d'alourdir considérablement les charges fiscales qui pèsent sur l'économie ou sur le pays dans son ensemble.

Nous verrons tout cela au cours des quelques semaines à venir, de sorte à permettre au gouvernement d'annoncer au pays après tout ce débat avec les partenaires sociaux, l'ensemble des mesures que nous aimerions prendre, y compris d'une modification législative parfois substantielle au mois de mai lors de la déclaration sur l'état du pays.

D'ici là nous aurons à cœur de répondre présent lorsque des défis nous sont lancés. Nous sommes dans ce pays, depuis toujours, très portés vers l'international. Lorsque vous êtes petits comme nous le sommes, vous n'avez guère d'autre choix. Comme nos voisins par exemple, s'obstinent avec une méthode qui rappelle un système de parler notre langue, nous nous sommes mis à parler le français, l'allemand et les autres langues. Et comme en matière linguistique nous avons toujours su ajuster notre façon de nous exprimer sur celle des autres, nous avons toujours voulu être internationaux. La place financière est là pour le prouver, et le profil de notre paysage industriel le prouve également.

Nous sommes maintenant confrontés avec cette OPA hostile de Mittal Steel sur Arcelor. Et nous disons Non parce que nous sommes actionnaires, et donc shareholders, et parce que nous sommes partie concernée, donc stakeholders. Nous disons Non à cette façon de faire. Je relève parfois dans des journaux évolués qui relèvent de la presse financière internationale, que nous nous vautrerions dans un discours archaïque, romantique, d'un autre siècle. Ce n'est pas vrai.

Nous ne disons pas Non en principe à des OPA. Nous ne disons pas Non en principe aux conséquences qui découlent d'une mondialisation bien comprise. Mais

nous disons non en tant qu'État, en tant que gouvernement et en tant qu'actionnaire à cette OPA hostile, non pas parce qu'elle nous dérangerait, mais parce que nous pensons qu'elle a été mal préparée et qu'elle sied male à notre façon européenne de faire les choses.

Et je voudrais dire une fois pour toutes que le fait que Monsieur Mittal, qui est un homme respectable, soit indien, n'intervient aucunement dans la mise en place d'éléments de défense. Qui serions-nous, si nous disions que cette OPA est hostile parce que son principal metteur en scène est indien? Nous qui aimons commercer avec l'ensemble de la planète, nous qui voulons être internationaux et qui avons toujours été - que Monsieur Mittal soit portugais, français, indien ou belge ne change en rien la donne. Et donc il ne faudrait pas, et je l'observe parfois avec tristesse, se laisser aller à des remarques xénophobes qui n'ont pas lieu d'être et qui font très province.

Nous disons non à cette OPA parce que l'expérience, notamment industrielle qui est la nôtre, est tout-à-fait différente. Lorsque des grands regroupements se sont faits dans ce pays, ils ont toujours été faits d'une façon amicale, ou du moins avec une certaine complicité entre les différents acteurs qui sont intervenus. Lorsque Arcelor a vu le regroupement d'Usinor, d'Arceralia et d'Arbed, les dirigeants de l'Arbed d'abord et des dirigeants des trois ensuite, sont venus nous voir. Ils nous ont expliqué la chose. Et au début j'étais contre. A chaque fois que je découvre quelque chose que je ne comprends pas, je suis contre. Je n'ai pas compris. Et on m'a expliqué la chose. Monsieur Kinsch, qui est un grand explicateur, qui sait parler simple lorsque les choses deviennent compliquées, a réussi, tout comme Guy Dollé et d'autres, à me convaincre et le gouvernement d'ailleurs a accompagné avec Madame Polfer qui était Vice-Premier ministre, ce regroupement qui faisait du sens, qui traduisait un réel souci industriel, qui se caractérisait par un véritable concept industriel, et qui en terme de gouvernance présentait des avantages que je n'arrive pas à découvrir dans l'offre qui nous est faite par Mittal.

Et par conséquent les éclaircissements dont nous aurions voulu qu'ils nous soient présentés avant le lancement d'une opération qui fût programmée, ne nous ayant toujours pas atteinte, nous restons sur la réserve. Et nous maintenons qu'une OPA hostile conduite comme elle a été conduite, peu maîtrisée comme

elle a été peu maîtrisée, appelle à priori une réaction hostile. Et nous sommes en train avec les gouvernements français et espagnols de mettre en place un système de défense, qui bien sûr connaît ses fragilités, puisque ce ne sont pas les gouvernements et heureusement, qui décideront en dernière instance.

Mais le fait de voir les trois pays dont sont originaires les trois éléments qui forment le groupe Arcelor devrait tout de même donner à réfléchir à ceux qui pensent que les opérations de ce type puissent se faire en quelques semaines et sans préparation sérieuse aucune.

La complémentarité géographique n'ouvre pas nécessairement une avenue directe sur les complémentarités stratégiques. Et le gouvernement luxembourgeois voudrait rester un partenaire stratégique sur la sidérurgie européenne. Et nous tenons beaucoup à l'aspect européen des choses. Parce que la couleur européenne d'un dossier ne se lit pas sur des seuls éléments de pavillon de ceux qui forment un projet. On ne peut pas dire qu'une société établie aux Pays-Bas fait une OPA sur une société établie au Luxembourg, et par conséquent l'opération serait européenne du début à la fin. Non, il y a les éléments industriels, il y a les éléments sociaux, il y a les éléments de gouvernance, il y a les éléments stratégiques, il y a les éléments de positionnement des pays concernés, des régions concernées, des travailleurs concernés par rapport aux défis qui sont les nôtres.

En un mot, sur le plan national le gouvernement fera son devoir et saisira le parlement et donc le pays d'un certain nombre de propositions qui ne vont pas à priori faire basculer et faire évoluer vers le haut la popularité du Premier ministre. Mais il faut bien expliquer au pays que nous ne sommes pas malades, mais que nous risquons la maladie et que par conséquent nos efforts doivent être concentrés sur la médecine préventive qui en règle générale ne fait pas mal, puisqu'elle se passe d'actes chirurgiques. Et sur le plan de la défense offensive et non pas exclusivement défensive de nos grands intérêts vers l'extérieur, le gouvernement fera plus ses devoirs.

Merci beaucoup.

Jeannot Krecké lors du Forum de l'industrie automobile

8 février 2006

Bienvenu ici au Luxembourg, pour ceux qui ne sont pas issus de ce pays, et comme Pierre Gramegna vient de le signaler, depuis un certain temps, je fais la promotion du Luxembourg, mais également de la Grande Région chaque fois que j'en ai l'occasion. C'est avec un certain enthousiasme, mais c'est aussi par nécessité, je pense. Nécessité, car si je parle à des étrangers, si je suis en Chine ou en Inde et que je parle d'une région importante avec un «énorme» marché intérieur de 450 000 consommateurs, ça ne va pas loin. Donc il me faut déjà l'argument d'une grande région, où il y a plusieurs millions de consommateurs, une grande région où au niveau des universités, pour ne prendre que cet exemple-là, il y a une grande complémentarité. Nous avons une place financière très importante. Dans la branche dont nous parlons aujourd'hui, le Luxembourg a plusieurs équipementiers qui sont d'une notoriété internationale, mais dans d'autres branches, certainement dans d'autres secteurs, il est important que je puisse m'appuyer sur des compétences, sur des centres d'excellences qui sont au-delà de nos frontières et donc je le fais volontiers. Je pense qu'il faut considérer toute la région comme un espace économique important et c'est en tant que tel que je le vois lorsque je vais en mission de promotion à l'étranger. Donc je n'ai qu'à vous féliciter, étant donné que vous êtes en fait l'expression de ce que je conçois comme espace économique, c'est-à-dire toute la Grande Région qui essaye de se regrouper autour d'un secteur qui est très important, en tout cas pour l'économie luxembourgeoise et je pense au-delà.

Le marché luxembourgeois, pour parler de celui-là, au niveau des voitures, est toujours en progression -si je décalque toutes celles qui sont mises hors circulation, à la ferraille et toutes les exportations- nous avons encore une progression de 2,17 pourcent: de 293 000 nous sommes passés à 299 000 véhicules. Mais si je regarde les nouvelles immatriculations, nous avons, ici au Luxembourg, à peu près 1/6 de notre parc automobile immatriculé qui est remplacé chaque année. C'est-à-dire, environ 48 000 voitures, donc pas loin de 50 000, ce qui est énorme, ce qui n'est pas comparable à d'autres régions. Ceci montre que nous sommes dans une région -car il faut ici parler de région,

bien évidemment- nous sommes dans une région où le pouvoir d'achat est encore, sinon intact, en tout cas supérieur à ce qu'on voit dans d'autres régions. Si vous allez en Europe dans certains pays, vous n'avez qu'à voir le prix des voitures, c'est-à-dire les voitures qui circulent, et vous avez à peu près une représentation du pouvoir d'achat qui est dans cette région. Donc je pense, si on regarde les voitures, le nombre et la qualité des voitures qui circulent dans notre région, on voit que c'est une région qui a encore un fort potentiel. Et, si nous voulons vraiment miser sur le potentiel de cette région et de l'Europe face aux grands marchés asiatiques et autres, il faut mettre l'accent sur la qualité. Et certains d'entre vous étaient certainement intéressés d'avoir un des grands de l'industrie de l'automobile (non équipementier mais assembleur ou constructeur) hier ici, Monsieur Louis Schweitzer, qui a parlé de cette internationalisation, un exposé très intéressant, qu'on a pu poursuivre par après d'ailleurs lors d'un dîner. Nous avons abordé un peu la situation d'un marché asiatique qui explose, qui explose vraiment, en Chine, en Inde demain, mais qui est totalement différent du nôtre.

Le Chinois qui n'a jamais eu de voiture aura des critères d'appréciation, des critères pour son choix, totalement différents de ceux de nos clients ici. Donc les opportunités pour vous sont totalement différentes. Ce qui fait que le marché est totalement différent également. Vous avez au Luxembourg un marché des occasions -à voir les nouvelles immatriculations, on voit ce qui se passe dans ce marché- un marché d'occasions qui a parfois des surplus, tandis que dans certains pays, il y a pas de marché d'occasions. Pourquoi ? Parce que ces voitures gardent le même propriétaire 10 ans, 15 ans. Donc cette absence de marché de l'occasion qui fait vraiment une différence au niveau des différentes régions.

J'ai dit que c'était le haut de gamme, bien équipé qui est, disons, l'image de marque en Europe. Pour les équipementiers dans la région c'est certainement vrai, c'est un secteur sur lequel je compte beaucoup. Vous savez que on n'a pas que de bonnes nouvelles dans l'industrie pour le moment chez nous au Luxembourg et dans la Grande Région et donc il faut avoir des secteurs porteurs. Le secteur automobile reste porteur. Nous avons ici au Luxembourg à peu près 30 firmes qui sont des équipementiers de la branche automobile. J'essaye d'ailleurs dans mes missions économiques

de les associer, car je suis d'avis que si nous voulons grandir, si nous voulons raffermir la base économique des entreprises ici au Luxembourg et dans la Grande Région, il faut également les encourager à aller vers d'autres cieux. Je sais que ce n'est pas toujours très populaire de le dire, mais voilà pourquoi dans les projections économiques que je fais, j'essaye d'attirer des firmes au Luxembourg. Je vous rappelle que tout récemment Raval Europe, entreprise israélienne qui fait une production de valves, s'est installé au Luxembourg. Nous avons le coréen Sam Hwa qui est également ici au Luxembourg. Nous avons Blas-Systèmes, pour ne citer que les trois derniers qui sont arrivés à ce niveau. Mais j'essaye également d'encourager les firmes à m'accompagner afin d'avoir cette plateforme pour se faire connaître, et aussi pour voir quelles sont les opportunités dans d'autres pays.

Récemment j'ai été aux USA, où, certes, le marché de l'automobile rencontre des difficultés pour le moment. Ceci ne nous a pas facilité la tâche. J'ai été voir en Corée du sud, où il y a pas mal d'opportunités. Je dois dire qu'une firme comme IEE s'est bien installée dans cette région, a compris que toute une série de marchés. Il faut bien comprendre : une voiture japonaise, est-ce que qu'elle se vend en Chine?, est-ce qu'une voiture coréenne se vend en Chine?, est-ce qu'une voiture doit être nécessairement assemblée en Chine?... il y a tout un apprentissage à faire, car il y a une culture, il y a une histoire, qui font que, au niveau économique, il y a parfois des réactions incompréhensibles, mais il faut toujours savoir ménager les susceptibilités et comprendre les cultures.

Je dis toujours que, dans la Grande Région, nous avons beaucoup de potentialités, étant donné que nous parvenons de plus en plus à développer cette plateforme au centre de l'Europe avec, dans un rayon de 600 kilomètres, à peu près 50 unités de production et d'assemblage avec lesquelles vous pouvez travailler. C'est ce que je dis toujours à ceux qui veulent venir s'installer ici. Le Luxembourg offre en plus une certaine neutralité commerciale qui est intéressante pour des entreprises à forte intensité capitaliste et à forte valeur ajoutée. Nous misons sur des investissements solides, de qualité, avec des services de qualité également.

D'ailleurs dehors, vous allez voir une brochure que les services de mon Ministère mettent à votre disposition. Vous y verrez la distribution de toutes les entreprises qui sont actives sur le marché luxembourgeois.

Si je regarde le marché international, Merseer Management Consulting a dit que, jusqu'en 2015, on peut s'attendre à une progression de 2,2 pourcent au niveau de la production mondiale des voitures. Et là, si je dis production des voitures, les équipementiers sont certainement ceux qui vont connaître la plus importante progression sur le marché. En 2005, les équipementiers participent à hauteur de environ 65 pourcent à la valeur ajoutée d'un véhicule. Mais d'ici 2015, toujours d'après l'étude citée, cette proportion va augmenter jusqu'à 75-77 pourcent. C'est-à-dire, la participation de l'équipementier à la valeur ajoutée d'une voiture va en grandissant vis-à-vis de celle de l'assembleur, du constructeur. Donc, on estime que le volume de la production et des commandes de développement pour le secteur des équipementiers pourrait augmenter d'à peu près 15 pourcent.

Quels sont les aspects qui intéressent le client ? Bien sûr, celui qui doit assembler la voiture doit voir ce qui est intéressant pour le client, pour qu'il puisse vendre sa voiture. Donc, quelles sont les opportunités pour vous ? Certainement, il y aura des nouvelles opportunités pour les fabricants de composants et les centres de recherche dans des domaines très variés. Par exemple, le domaine des carburants alternatifs. Avec Kyoto vous avez un problème réel, auquel il faut donner des réponses et, une des possibilités (étant donné qu'il est difficile de dire aux gens : vous devez circuler moins), c'est d'essayer de trouver au niveau des technologies un moyen d'avoir des techniques qui soient plus favorables à l'environnement et améliorent la balance Kyoto qui pose tellement de problèmes, notamment au Luxembourg. Donc, voilà bien un domaine où le support du pouvoir politique vous est certain, si vous travaillez là-dedans. Car nous sommes obligés d'avoir des résultats, nous sommes obligés de vous avoir à bord pour cela.

La sécurité des passagers reste à mon avis également un souci de plus en plus important pour le client européen. Assistance au conducteur, composantes électroniques au niveau des capteurs, matériaux métalliques, télématiques, systèmes de navigation. C'est étonnant, Monsieur Schweitzer nous a dit encore hier, les Chinois

ne regardent pas si leur voiture a un ABS. Certains s'intéressent plus à quel lecteur DVD ils ont dans la voiture. Les Indiens s'intéressent peut-être moins, pour le moment, à la consommation et au respect de l'environnement. C'est intéressant de voir qu'il y a pas mal de choses qui changent dans ce métier.

Lorsque j'étais aux Etats-Unis il y a peu de temps avec une mission économique, nous sommes aller voir Magna Steyr de Graz, qui sont installés aux Etats-Unis, c'est une grande firme qui assemble des BMW à Graz. Des voitures qui n'ont jamais vu l'intérieur d'une fabrique BMW comme certaines autres voitures -la Saab cabriolet par exemple, qui n'a jamais vu une fabrique Saab- ont été assemblées ailleurs. Donc il y a un bouleversement total qui se fait au niveau des assembleurs ou des constructeurs, si on veut, et donc voilà bien pour vous, sous-traitants, un secteur qui peut être porteur et qui a un grand potentiel.

Ce qu'il nous faut dans la région, c'est une meilleure coordination politique. En l'absence d'une autorité politique qui puisse gouverner la Grande Région, il nous faut une coordination. J'ai à faire en tant que ministre avec des collègues, à un collègue ministre en Allemagne, un autre en Wallonie, quelqu'un à un niveau différent en France. Etant donné les structures politiques de décision totalement différentes d'une région à l'autre, ce n'est pas toujours facile d'identifier la personne compétente. Nous n'avons pas un seul numéro de téléphone pour toute la Grande Région. C'est comme avec les banques centrales : avant, il y en avait 12, maintenant, nous avons une banque centrale européenne. Il fallait que Monsieur Greenspan puisse téléphoner à un, non pas à 12. C'est au niveau politique que nous devons voir de quelle façon nous pouvons mieux coordonner nos approches, car toute la région doit se poser des questions au niveau de la compétitivité de façon coordonnée. Ici au Luxembourg, nous sommes en train de mener ce débat, débat difficile, certes, mais nécessaire. Toute la région doit faire des efforts en ce sens car la concurrence va être de plus en plus impitoyable et il faut se mettre dans la tête qu'il n'y aura pas de cadeau et qu'il faudra travailler dur pour y arriver. Nous essayons au niveau politique, du moins au Luxembourg, d'établir un environnement présentant un niveau élevé de sécurité juridique, une stabilité politique et économique. Nous essayons d'éviter que les différentes coalitions gouvernementales prennent des décisions opposées, mais je pense que nous arrivons

à le faire. Et, avec l'esprit d'initiative et d'innovation qui est quand même très développé dans notre région, je pense que nous avons une bonne chance de réussir.

D'ailleurs pour encourager ceux qui veulent aller au-delà de nos frontières, il y a certes les autres pays qui ont des bureaux de relais, je vous signale que dans des endroits importants nous avons des bureaux qui peuvent vous être utiles, il s'agit des Board of Economic Development qu' on appelle aussi «trade and investment offices». Il y en a deux aux États-Unis, un à San Francisco, un à New York. Nous avons un bureau à Dubaï, que nous venons d'ouvrir. Il y en a un que nous allons ouvrir à Shanghai qui pourra vous aider dans les démarches avec les Chinois, démarches qui net sont pas toujours faciles. Nous en avons un à Tokyo, un à Séoul, un à New Delhi. Donc, dans les régions à grand potentiel de croissance, nous avons des bureaux qui peuvent vous aider, qui sont à votre disposition si vous avez envie de vous installer, ou bien de faire du commerce dans la région.

Dernier point que j'aimerais aborder: si j'ai parlé qualité, il est de toute évidence nécessaire que nous nous axions sur plus de recherche, plus d'innovation. C'est également un des points forts au niveau de la stratégie de Lisbonne, un des points forts de notre programme national de réforme que nous avons envoyé à Bruxelles. Avec la loi cadre économique qui est à notre disposition, le Ministère est capable de vous soutenir financièrement dans vos démarches au niveau de la recherche et du développement. Des pourcentages pouvant aller jusqu'à 50 pourcent au niveau de la recherche industrielle, pour la recherche fondamentale on peut même aller au-delà. Mais, si nous pouvons vous soutenir, c'est vous qui devez avoir des idées innovantes. Ce ne sont pas les instances et les autorités officielles qui développent ces idées, c'est vous. Et donc si vous avez des idées, mais que vous hésitez, que vous dites : je n'ai pas la possibilité de développer de tels projets à l'intérieur de mon entreprise, Luxinnovation peut vous aider. Faites appel à eux. Pour certains projets qui vont au-delà d'un certain niveau de recherche et pour lesquels vous n'avez pas l'expertise, nous pouvons vous aider à financer de l'expertise externe, de l'expertise que vous essayez d'acquérir à l'intérieur. Nous pouvons ainsi vous donner le support pour développer vous-même vos idées.

Au CRP Gabriel Lippmann, qui est le centre de recherche publique qui va s'installer définitivement dans les friches à Esch-Belval, nous essayons de mettre en place un laboratoire de recherche en équipement automobile. Je crois également au développement d'une grappe technologique automobile ici au Luxembourg, et éventuellement en de véritables partenariats privé public.

En conclusion, nous parlons ici d'un secteur à haut potentiel, mais où on doit bouger, où on doit miser sur la qualité, on doit miser sur l'innovation. On ne peut pas attendre que le marché vienne vers vous. Vous devez aller également vers les marchés, vers les clients, vers des endroits où vous allez peut-être développer vos activités. Je crois au succès de ce secteur. C'est l'un des secteurs porteurs au niveau de l'industrie au Luxembourg et de la Grande Région. Je crois en vous et j'espère que vous allez croire en nous, les autorités politiques.

Déclaration sur la politique de coopération au développement

15 mars 2006

I. Introduction a generale Kontext

Firwat Coopératioun? – Firwat Coopératioun haut? – Firwat ëmmer méi Coopératioun? – Firwat eng ëmmer besser Coopératioun?

D'Kaarte sinn op der Welt net gläichméisseg verdeelt. D'Entwécklung vu verschiddene Regiounen op der Welt geet ënnerscheedlech séier – oder villméi, ënnerscheedlech lues – virun. Mol staark gebremst duerch Naturkatastrofen oder Kricher, mol an erstaunlech Mooss acceleréiert duerch e wëssenschaftlechen Duerchbroch oder eng Erfindung am industriellen oder medizinesche Beräich, fir nëmmen déi puer Beispiller ze nennen.

Den Entwécklungsstadium, an deem e Land oder eng Regioun sech befënnt, ass eigentlech e ganz relative Begrëff. A wann een dann een Ament méi genee op der Zäitschinn zeréckkuckt, da gesäit een och relativ séier, datt all Entwécklung alles anescht wéi lineär ass. Et ginn do vill méi Nuancen, wéi dat op den éischte Bléck schéngt. D'Grenzen tëscht Entwécklung an Ënnerentwécklung si vill méi verschwommen, wa mer

iwwer ekonomesch Wäerter wéi de produit intérieur brut per capita eweckucken a Facteur wéi d'Ëmwelt, d'bonne gouvernance, d'Mëscherechter oder nach d'Gläichberechtigung tëscht Mann a Fra als complementär Moosslaten huelen. Déi grondsätzlech Fro stellt sech op eemol op eng vill méi komplex Manéier: et geet net nëmme méi drëm fir feststellen, op et Entwécklung gouf – am quantitative Sënn vum Wuert –, mee et geet drëms fir feststellen, op déi Entwécklung, déi geschitt ass oder amgang ass ze geschéien, an déi richteg Richtung geet an op si iwwer d'Zäit eraus eng Entwécklung duerstellt, déi nohalteg ass.

A wann een dat mécht, da stellt ee leider fest, Dir Damen an Dir Hären, datt dat dacks net de Fall ass oder nëmmen deelweis de Fall ass. An dat ganz Bild gëtt eben, ewéi gesot, nach vill méi verschwomm, wann een déi ganz Saach op der Zäitschinn kuckt. Duerfir ginn et eng ganz Rei Grënn.

Mir kämpfen haut nach all Dag – kämpfen am positive Sënn vum Wuert – a ville Länner op der Welt géint d'Konsequenze vun deem, wat op franséisch de mal-développement genannt gëtt. Déi déifgräifend Grënn vun deem mal-développement sinn d'ailleurs dacks déi selwecht, respektiv si sinn an deene meeschte Fäll ähnlech gelagert: physesch Onsécherheet duerch Krich oder Kriminalitéit; Angscht ëm d'boort Liewen; net genuch z'iessen; keng oder ganz wéineg Perspektive fir eng sënnvoll Beschäftigung, geschweige dann eng Arbecht ze fannen; e materiell Ëmfeld, dat och soss kaum Perspektiven iwwer laang Zäit zouléisst; a villes méi. D'Konsequenz dovunner ass Hoffnungslosegkeet fir Zéngdausenden, jo fir Honnertdausenden, zumols a Westafrika. An dobäi ass da meeschtens deen eenzelne sech selwer ganz eleng iwwerlooss.

Och wann d'Problemer an Afrika net mat deenen ze vergläiche sinn, déi mir hei an Europa hunn, ass et dach awer esou, datt mir eis hei an Europa -a besonnesch hei zu Lëtzebuerg- beméien, do wou Problemer optrieden, den Eenzele beispillsweis duerch d'Sozialnetz erëm opzefänken an him nei Perspektiven ze bidden. Dat gélegt eis zwar net ëmmer, mee trotzdem.

An Afrika ass dat ganz anescht. Et kann eigentlech do keen duerch e Sozialnetz falen, well dat Netz gëtt et meeschtens ganz einfach net. Wann ee fällt, da fällt een direct, voll a mat ganzer Kraaft op de Buedem. Esou einfach, mee och esou brutal ass dat.

An da si mer mat enger Landflucht sonnergläiche konfrontéiert, an dat bréngt dann och mat sech, datt déi traditionell Solidaritätsstrukture vun der Famill oder vum Clan net méi funktionéieren. D'Aarmutsspiral ass ugedréit, a si hält net méi op mat dréinen.

Duerfir ginn et, wéi gesot, vill Grënn. Datt et eng zolidd Trennung tëscht Räich an Aarm, tëscht Nord a Süd gëtt, dat bestreit haut keen. An dobäi spillen dann, wéi virop ugedeit, déi ongläich Entwécklungszyklen ronderëm d'Welt eng Roll. Déi Roll verschäerft sech aus der Mooss, do wou et zu verschiddene Momenter vun der Geschicht zu allzedacks kuerzsiichtegem Awierken vum Mësch komm ass. Ech schwätzen hei vu Kricher, awer och vum Kolonialismus mat egoisteschem Profitdenken, Sklaverei mat ähnlechen Hannergedanken a mat nach méi onakzeptabler Mëscheveruechtung. Krich, Kolonialismus a Sklaverei hunn ouni Zweifel déi Grenzen matgezunn, déi haut déi industrialiséiert Welt vun der Entwécklungswelt trennen. Wat mat der deemoleger Arroganz vun de Groussmuechten als pragmatéisch geopolitesch Interesseverdeelung iwwert d'Käpp vu Milliounen Mënschen ewech duerchgezu gouf, kann haut dem Virwurf vun Egoismus, Intoleranz a Manktem u Respekt virun deem anere sengem Liewen a senger Kultur net méi standhalen.

Lëtzebuerg hat un deenen dramateschen Agrëffer glécklecherweis keng (oder am héchste Fall eng ganz marginal) Bedeelegung. Mir müssen awer haut gesinn, datt mir ons an der globaliséierter Welt net laanscht d'Konsequenze vun deem deemolegen Handeln a Wierken kënnen drécken. Och mir müssen eis domadder ausenanersetzen.

Heibäi geet et net drëms, fir eis Responsabilitéiten opzelueden, déi mer net hunn, oder déi anerer hunn. Heibäi geet et drëms, de Realitéite vun dëser Welt an d'Aen ze kucken. Hei geet et drëms, eng gutt verstane Solidaritéit mat deene spillen ze loosén, deenen et aus Grënn, déi si selwer net oder kaum verschëlt hunn, net esou gutt geet wéi eis. Dat machen mer all Dag mat eisen Entwécklungsprogrammer, déi mer um Terrain ofwéckelen. Dat maache mer och an eise Dialog mat de politesche Responsabele vun den Entwécklungs-länner. Dat maache mer awer och duerch Sensibilisationsaktiounen, wéi dës Chamber se scho méi wéi eng Kéier zu Recht verlaangt huet. Ech wëll als politesche Responsabele vun deem Secteur och an Zukunft mat

dozou bäidroen, fir d'Realiteiten aus der Vergaangenheet an aus der Géigewart aus der Entwécklungswelt de Lëtzebuerger méi no ze bréngen.

Ech wëll hei nëmmen dräi Beispiller uféieren: eent vum leschte Joer, eent vun dësem Joer an eent vum nächste Joer.

Esou war d'Coopératioun zum Beispill am November d'lescht Joer staark un der semaine culturelle bedeelegt, déi de Staatsbesuch vum President Touré aus dem Mali encadréiert huet. Am selwechte Sënn bedeelege mer eis dëst Joer un enger audiovisueller Initiativ, nämlech dem Film «Retour à Gorée»? , deen de senegalesesche Musiker Youssou N'Dour iwwert d'Geschicht vun der Sklaverei dréit. Ech ginn – an dat ass mäin dréit Beispill – och dovunner aus, datt d'Kooperatiounskomponent am Kulturjoer 2007 wäert hir Plaz hunn – alles deit op jiddefalls am Ament dorober hinn.

Esou Initiativen si mer awer och aus engem anere Grond wichteg – ech hunn dee Grond schonns deelweis mat uklänge gelooss. Si erlaben eis ze weisen, datt Afrika net nëmmen aus Aarmut, Misär a mal-développement besteet. Afrika ass sécher net räich u Suën, mee et ass onheemlech räich u senger Leit, senger Geschicht a senger Kultur. Och dat ass et derwärt, datt et méi dacks gesot gëtt, datt et méi gewosst ass an datt et eis och méi bewosst gëtt.

Mee wa mer ons haut méi wéi jee mat de Konsequenze vun der Entwécklung an der Zäit vun anere Kontinenten ausenansetzen, an ausenansetzen mussen, da geet et hei awer och drëms, ons eegen Interëten ze schützen. Entwécklung, Mënscherechter a Sécherheet op der Welt ginn eis all eppes un. Sécherheet – sou huet den UNO-Generalsekretär Kofi Annan zu Recht a sengem Rapport «In Larger Freedom» geschriwwen – gëtt et keng ouni Entwécklung, grad wéi keng Entwécklung méiglech ass ouni Sécherheet. Bëid – Sécherheet an Entwécklung – sinn och enk verbonne mam Respekt vun den elementare Mënscherechter an der sougenannter «bonne gouvernance».

Mä fir d'éischt wëll ech un Hand vun e puer Zuelen de Lëtzebuerger Kooperatiounseffort illustréieren. Ech wëll dat maachen, andeems ech zu gläicher Zäit op de qualitativen Aspekt vun der Kooperatioun aginn an dobäi och e Wuert iwwert d'Roll vu Lëtzebuerg an deem Domaine soen.

II. E puer Zuelen – d'Qualitéit vun der Cooperatioun – d'Roll vu Lëtzebuerg

Wa mir iwwert onsen Asaatz an der Entwécklungswelt schwätzen, solle mer net vergiessen, wou mer hirkommen, grad esou wéineg wéi mer solle vergiessen, mat wat fir enger rasanter Vitesse mer ons am 20. Joerhonnert konnten entwéckelen – an dat trotz dem Leed an den Entbierunge vun onsen Elteren a Grousselteren speziell an zwee Weltkricher. Haart a vill Aarbecht, eng geliefte Solidaritéit tëschent de Leit an en zolidd Stéck Solidaritéit vu bausse waren a sinn d'Rezepten vun dëser Entwécklung. Wéi kéinte mir haut, entgéint de Lektionen vun onser rezenter Geschicht, eng gutt verstanen an echt geliefte Solidaritéit no bausse deene verwieren, déi duerch d'Globaliséierung méi enk wéi je mat ons verbonne sinn? Dat ass ganz einfach net dran.

Nëmmen deen, deen d'Vergaangenheet kënnt, nëmmen deen, deen d'Vergaangenheet versteet, kann d'Zukunft gestalten; an d'Erausfuerderunge fir d'Zukunft am Entwécklungsberäich si grouss. D'Millenniumsziler weisen eis, wat déi Erausfuerderunge sinn. Mir müssen se haut ugoen. Net eréischt muer oder iwwermuer.

D'Verantwortung heifir läit natierlech net bei Lëtzebuerg aleng; si läit bei der ganzer internationaler Gemeinschaft. Dat Ganzt muss en Effort vu ville sinn, jo en Effort vun all deenen, déi kënnen, vun all deenen, deenen et esou gutt geet, datt se d'Méiglechkeet hunn, hiert méi oder manner grousst Stéck zu deem groussen Effort bäizedroen. All industrialiséierte Staat ass esou opgefuerdert, fir säi faire Solidaritéitsbäitrag zu der Bekämpfung vun der Aarmut ze leeschten. Niewebäi bemierkt wëll ech soen, datt dee Prinzip vun der Solidaritéit a vum faire Bäitrag vu jidderengem iwwregens net nëmmen an der Coopératioun gëlt a misst gëllen. D'Welt wier sécherlech eng besser, wann dee Prinzip och a ganz anere Beräicher vun der Aussepolitik méi zum Droen kéim; mais cela est un autre débat.

Zeréck bei d'Zuelen.

Lëtzebuerg gehéiert zanter e puer Joer zum «Null-Siwenter»-Klub, dat sinn déi Länner, déi méi wéi 0,7% vun hierem nationale Räichtum an d'Coopératioun ginn. Zanter dem Mee d'lescht Joer hunn déi 25 Memberstaaten aus der EU sech ënner Lëtzebuerger Présidence fir d'éischte Kéier dozou engagéiert, bis

2015 gemeinsam 0,7 % vum nationale Räichtum an d'Coopératioun ze stiechen. Dat ass eng Décisioun, déi de Wee virget fir déi nächst Joeren.

Lëtzebuerg kann ouni falsch Bescheidenheet soen datt et an der Coopératioun eng Virreiderroll gespilt huet, weider spillt a weider wäert spillen. Net nëmmen wéint eisem eegenen 0,7 Engagement, mee och wéinst dem Accord dee mer op europäeschen Niveau zustanebruecht hunn.

Dat ass virun allem wichteg fir d'Leit deenen hir Liewenskonditiounen am Endeffekt verbessert wäerte ginn. Mä dat ass, wéi gesot, awer och wichteg fir Lëtzebuerg an seng Roll dobaussen an der Welt. Loost mech duerfir een Ament bei der lëtzebuerger Perspektiv bleiwen. Onsen nationalen Effort a Saachen Développement huet ons dobaussen duerch seng reegelméisseg quantitativ Progressioun Visibilitéit a Respekt verschafft. Doriwwer eraus ass et och eminent wichteg, datt Lëtzebuerg sech un de Konzeptdiskussiounen an den internationale Gremie bedeelegt an doduercher och zur qualitativer Verbesserung vun der Coopératioun bäisteiert. Déi Aufgab hu mer 2005, wéi ech mengen, voll an ganz erfüllt. Mir hunn esou zum Beispill als Présidence dezisiv dozou bäigedroen, datt de Forum vu Paräis iwwert d'Harmonisatioun vun de Prozeduren konnt zu engem positive Resultat kommen, virum Hannergrond, datt all Euro, deen dozou déngt, fir komplizéiert an dacks duplikativ Prozeduren anzehalen, een Euro ass, deen eigentlech verluer geet -oder net méi ganz disponibel ass- fir dei Äermst vun deenen Aarmen. Mir hunn déi Roll och erfüllt, andeems mer mat de Briten an de Schweden eis dofir staark gemaach hunn, datt bei der UNO e Fong ageriicht konnt ginn, fir de Konsequenze vun humanitäre Katastrofe besser an op eng méi efficace Manéier ze begéinen. Alles dat, genau wéi och den Effort, dee mer a Saachen Evaluatioun, Suivi an Kontroll hei zu Lëtzebuerg maachen, dréit zu méi Qualitéit an der Entwécklungspolitik bäi.

D'Zesummespill vu quantitativer Konsequenz a qualitativer Kompetenz a Saache Coopératioun ass déi beschte Garantie fir Kredibilitéit an Unerkennung, eng Kredibilitéit, wéi e klengt Land wéi Lëtzebuerg se schwierengst iwwer aner aussepolitesch Weeër kann areeche. Duerfir ass ons international Coopératioun och zu engem wichtege Vecteur vun der Lëtzebuerger Aussepolitik erugeräift. Et dierf deemno och net verwonneren, wann d'Regierung d'Entwécklungszesu

mmenaarbecht als eng vun hire Prioritéite behandelt. Nëmme deem, dee seng Rieden a Verspriedungen och konkret ëmsetzt, gëtt nogelauschert. Nëmme dee kann e Wuert matschwätzen, wann et drëms geet um internationale Plang nei Orientatiounen a Stoussrichtung festzesetzen.

Waat heescht dat fir ons Partner an den Entwécklungs-länner? Iwwert d'Joeren ass aus der Entwécklungshëllef eng richtig Entwécklungszesummenaarbecht ginn; eng Coopératioun mat enger Rei Entwécklungs-länner, déi op géigesäitegem Respekt a Partnerschaft berout. D'Lëtzebuerger Coopératioun mengt et eescht, wann et drëms geet, zesummen mat de Partner aus dem Süden, Prioritéiten ze identifizéieren a mëttelfristeg Programmer opzestellen an ëmzesetzen.

Sou wéi ech daat viru kuerzem an der Chamberkommissioun konnt kommentéieren, huet déi Lëtzebuerger Coopératioun am Joer 2004 0,83% vum revenu national brut uitgemaach. D'Coopératioun ass den Ausdrock vun den Lëtzebuerger hirer Solidaritéit no bausse. D'Welt an där mir haut liewen, ass nëmmen eng, an et ka kee méi haut an sengem Eck sëtze bleiwen a behaupten, d'Sueren vun deenen anere géifen hien näischt ugoen. Duerfir huet déi Politik, haut nach vläicht méi wéi gëschter, hir zentral Wichtegkeet. Am Endeffekt geet et nämlech em d'Deele vum Räichtum mat deenen, déi keen Dach iwwert dem Kapp hunn a mat deenen déi näischt ze räissen an ze bäissen hunn.

D'Perspektive fir 2005 an 2006 gesinn e Prozentsatz vun 0,86 respektiv 0,89 vir –dëst Joer stellen dat ronn 230 Milliounen Euro duer; dat Ganzt am Sënn vun der programmatescher Virgab aus der Regierungserklärung, mee och als Signalwierkung fir ons europäesch Partner.

D'Regierung ass duerfir och gewëllt, fir deen Effort op engem konstant héijen Niveau ze halen. Sécher, d'Coopératioun operéiert net an engem lofteidele Raum; si kann net Abstraktioun maachen vun deene wirtschaftlechen Begebenheeten hei am Land. Duerfir wäert d'Coopératioun an den nächsten Joeren zwar weider wuessen, mee si wäert dat op eng mesuréiert Manéier maachen, an ech sinn iwwerzeugt, datt mer do och wéi an deene leschte Joeren op déi tatkräfteg a grad esou indispensable Ënnerstëtzung vun dëser Chamber kënnen zielen.

D'Wichtigkeet vun där Entwécklungspolitik dans le long terme, Dir Dammen an Dir Hären, ass eis alt erëm eng Kéier op eng brutal Manéier an dene leschte Wochen a Méint virun Ae geféiert ginn. Ech schwätzen hei vun Ceuta a Melilla a vun deem wat am Mier virun Mauretanien am gang ass ze geschéinen. Dës Realitéit nennt sech «migration», an ech wëll déi Fro vun der Migratioun hei, an hirer entwécklungspolitescher Dimensionsioun, belichten.

III. Migratioun an Développement

Wa mir als Lëtzebuerger selbstbewusst an zugläich mat enger gewëssener Bescheidenheet op eis eege Geschicht zrëckkucken, da musse mer ganz besonnesch sensibel sinn op den Drama vun deenen déi entwuerzelt sinn, sief dat well se duerch Kricher forcéiert gi sinn doheem fortzelaufen oder sief dat datt blank Perspektivlosegkeet hinnen keen aneren Auswee léisst wéi sech a Bewegung ze setzen an hiert Gléck –tout étant d'ailleurs relatif en la matière- op enger anerer Plaz sichen.

Zwangsëmsiidlung a Flüchtlingslous waren nach virun 60 Joër haart geliewte Realitéiten fir déi Generatiounen virun eiser, an et sinn nëmmen ronn 130 Joër hir, datt een Drëttel vun der deemoleger Bevëlkerung vun eisem Land keen aneren Auswee méi wousst, wéi hiert Gléck an der deemols Neier Welt ze probéieren. Dës Situatioun huet sech eréischt verbessert, wéi Lëtzebuerg ugefaang huet sech z'entwéckelen, um Enn vum 19ten an um Ufank vum 20. Jorhonnert. A kuerzer Zait ass Lëtzebuerg vun engem Emigratiounsland zu engem Immigratiounsland ginn.

Och haut – an Zäite vu grousser internationaler Migratioun – verléisst kaum een d'Land, d'Stad oder d'Duerf wou e leeft an opgewuess ass, aus Lichtfankegkeet, mee wéinst Grënn, déi wéineg mat fräiem Wëllen ze dinne hunn, mee éischter mat Onsécherheet – am Fall vun engem Krich – oder och nach Hongersnout an èndeemescher Aarmut.

Masse vu jonke Leit aus Entwécklungslänner setzen haut a Bewegung. Si hu keng Perspektiven doheem a si hoffen op ee bessert Liewen an enger Welt dei se héchstens vum Héiere soe kënnen. Déi Biller vu jonken Afrikaner, déi an de spueneschen Exclaven Ceuta a Melilla um pickege Grenzdrot hänken bliwwen sinn, an d'Statistiken vun deenen Honnerten, déi um Mëttelmier oder um Atlantik, ënnerwee fir an Europa,

erdrénken, sinn net nëmme schwéier ze erdroen; si interpelléieren eis an onser gemeinsamer Mënschlechkeet. Si jätzen no deene richtegen Äntwerten.

D'Fro vun der Migratioun ass eng komplizéiert. D'Äntwerte leien deelweis am Süden, deelweis am Norden, meeschtens bei deenen zwee zesummen. En Deel vun där Äntwert ass sécherlech d'Immigratiounspolitik, déi lëtzebuergesch, mee awer och déi europäesch; et géif vill dozou ze soen, mä dat ass net mäin Thema hei; mäin Thema ass de Lien mat der Entwécklungspolitik, woubäi mir nimools därefer vergiessen datt hannert all eenzele Fall sech e mënschlecht Schicksal verstoppt.

Fir déi entwécklungspolitesch Komponent ze illustréieren, wëll ech fir d'éischt hei op de Rapport vun der Global Commission for International Migration vun der UNO verweisen.

Dëse Rapport aus dem Hierscht 2005 un den UNO-Generalsekretär zeechent fir d'éischt d'Necessitéit vun der internationaler Migratioun op, an dem Sënn datt et och drëms geet fir de Bedürfnisser u Main d'œuvre am Norden gerecht ze ginn. D'Kommissioun weist zweetens op déi wichteg positiv Roll hin, déi eng Diaspora kann hunn an der Entwécklung vum Heemechtsland, nämlech duerch de Bezug deen déi Leit -déi emigréiert sinn – weider zu hirer Famill – déi zrëckbliwen ass – hunn, awer och doduercher datt se – vun do wou se sinn- Gelder un hir Familljen doheem iwwerweisen oder schécken, an dat dréit dann erëm zur Entwécklung vun deem Land bäi aus deem se kommen. Dësen Aspekt –bekannt ënnert dem engleschen Terme vun «remittances»- ass e wichtigen Aspekt vun der Entwécklungspolitik au sens large. Dat gëllt zum Beispill an engem ausgesprachene Mooss fir eent vun eisen Zillänner, an zwar de Cap Vert, an ech si frou datt déi lëtzebuerger Agence de transfert de technologie financière sech d'lescht Joer an engem Rapport mat där Fro ausernanergesat huet.

D'UNO-Kommissioun weist awer och – an dat ass zentral fir mech – op d'Nëtzlechkeet an d'Wichtigkeet hin, fir an den Entwécklungslänner duerch Entwécklung an Entwécklungszesummenaarbecht Konditiounen ze schafen, déi d'Liewensbedingungen vun de Mënschen verbesseren an déi d'Liewen an deene Länner a Regiounen liewenswäert maachen. Och wann d'Entwécklungspolitik net all Problemer eleng ka léisen, och wann d'Entwécklungspolitik net alles kann an engem Dag oder an engem Joer maachen, esou

ass dach eppes kloer fir mech: d'Entwécklung ass am long terme déi beschten Äntwert – oder méi genau déi nohaltegst Äntwert – déi mir kënnen ginn, wa mir gesi wat fir Masse vu Mënschen haut bougéieren.

Dat heescht beileiwen net datt d'Entwécklungspolitik hiert Basiszil, nämlech d'Bekämpfung vun der Aarmut, soll a Fro stellen. Au contraire, si soll sech deem Zil verstärkt verschreiwen, well do wou et keng Aarmut gëtt, gëtt et och net méi dee staarken Drang vun de Mënschen fir hiert Gléck anzewusch anescht ze sichen – et ass esou einfach, mee awer och esou komplizéiert wéi dat.

D'Entwécklungspolitik kann an därefer der Migratiounsproblematik net subordinéiert ginn. Si muss hir Rechnung droen a si därefer net esou maache wéi wann et nëmmen dat eent géif ginn an net dat anert. Dat selwecht gëllt iwwereges fir d'Migratiounspolitik, an dat Ganz heescht och datt keng ongesond Automatismen tëschent deem engen an deem aneren därefer hiergestallt ginn.

An deem Sënn huet Lëtzebuerg zesumme mat senger Benelux-Partner am November d'Initiative ergraff, fir de Sujet vun der Migratioun an der Coöperatioun um europäeschen Niveau ze thematiséieren.

Oft ass et awer och esou datt mir, ier mir kënnen vun Entwécklungszesummenaarbecht schwätzen, müssen dozou bäidroen datt a ganze Länner a Regiounen fir d'éischt emol d'Konditiounen vun enger „normaler“ Entwécklung erëm hiergestallt ginn. Dat ass de Fall, wa mir mat humanitäre Katastrofen ze dinne hunn. Op dee Punkt wëll ech elo agoen.

IV. Den Humanitaire

Eppes weider wéi 10% vun de Lëtzeburger Entwécklungsgelder sinn, wéi all Joer, fir Aktiounen am Beräich vun der humanitärer Hëllef reservéiert. Laangjäreg Erfahrung huet d'Gemeinschaft vun den Donateurs geléiert, datt all ze oft Krich oder Naturkatastrofen d'Acquise vun der Entwécklungsaarbecht gefäerden, wa se se net esouguer ganz zerstéieren. Joer fir Joer gesi mir ons deemno gezwongen, grouss Montanten an d'Aide d'urgence ze stiechen. Mir müssen dobäi leider ze dacks feststellen, datt fir déi eng Kris -Beispill Tsunami- vill Gelder zur Verfügung gestallt ginn, an fir déi aner bal keng – rezent Beispill, déi alimentär Kris am Oste vun Afrika. Do feelt et un Equitéit – verschiddener

hu vu Loterie geschwat. Dat mënschlecht Leed verdréit eigentlech keng esou Ënnerscheeder. Iwwert dat lescht Joer hunn dofir déi humanitär Akteuren, alle virop d'Britten, d'Schweden an d'Lëtzebuerger, sech domadder ausernanergesat, wéi Aide d'urgence nach méi séier, nach méi massiv, mee och méi equitabel kann organiséiert ginn.

Um Sommet am September zu New York ass duerfir de Prinzip vun engem erneierten Humanitäre Fong zeréckbehalen ginn. Zil vun deem Fong ass et, méi eng grouss Efficacitéit vun den humanitären Asätz ze garantéieren, andeems Urgence-Fondsen séier a massiv kënnen do agesat ginn, wou et op eemol stënterlech brennt, an awer och do, wou mer mat sougenannte «crises oubliées» ze dinne hunn, un deene kaum een sech interesséiert an déi chronesch ënnerfinanziéiert ginn. Mir hunn als Lëtzebuerger Regierung eenergesch matgeholl, datt dee Fong konnt an d'Liewe geruf ginn, ënnert anere an deems mer, zesumme mat de Schweden, am Kader vum September Sommet eng grouss Sensibilisationsaktioun gestart hunn. Dës Efforten, an déi vun aneren, hunn hir Friichte gedroen, an net méi spéit wéi d'lescht Woch de Mëttwoch konnt ech zu New York dobäi sinn, wou dat neit Instrument offiziell vum Kofi Annan an dem humanitären Koordinateur vun de UNO Jan Egeland lancéiert ginn ass. Lëtzebuerg bedeelegt sech mat 4 Milliounen Dollar an deem neie Fong, deen deemnächst soll bis zu 500 Milliounen Dollar prettstellen, vun deene 500 sinn der elo schonns mei wei 250 do. De Fong, dee -wéi gesoot- eréischt d'lescht Woch ugefaangen huet ze schaffen, huet scho seng éischt Aktioun gestart an deems e Gelder fir Ost-Afrika bereedgestallt huet. Eng zweet Aktioun ass an der Côte d'Ivoire ofgewéckelt ginn.

An enger Welt, wou d'Humanitäre meeschtens nëmme schlecht Norichte matzedeele hunn, ass d'Kreatioun vun deem Fong, une fois n'est pas coutume, eng gutt Noricht.

Lëtzebuerg huet mëttlerweil och eng zolidd eegen Erfahrung a Saachen humanitär Aktiounen. Konkreet Asätz a Krisegebidder sinn d'Illustratioun vun dëser Kompetenz, déi mer eis do ugäeegent hunn -ech denken un den Tsunami, d'Präsenz vun der Protection civile an der Louisiane nom Hurricane Katrina oder un dem rezenten Asatz vum Helikopter vun der Luxembourg Air Rescue fir d'Affer vum Äerdbiewen am Pakistan. Och den onermiddlechen Engagement vun de

Lëtzebuerger ONGen am humanitäre Beräich siew hei gebührend ervirgestrach. Grad wéi am Domaine vun der traditioneller Entwécklungshëllef, ass et sécher méiglech, an der humanitärer Hëllef deen een oder aneren Avantage comparatif op laang Zäit opzebauen. Dat géif et Lëtzebuerg erlaben, nach besser a Krisefäll anzegräifen. Dat ass eng grouss Erausfuerderung. Mir müssen eis dëser stellen.

Am totale Respekt vun der Specificitéit vun der Action humanitaire dierfen et hei och keng falsch Berührungsängscht ginn, tëscht Akteuren, déi sech prinzipiell -vun der Natur vun hire Missiounen hir- géifen aus dem Wee goën. Ech schwätzen hei vun den Humanitären, op der enger Säit, an den Militär, op der aner Säit. Hinnen hir respektiv Aktiounen, am Fall vun enger humanitärer Kris, sinn zwee Stécker vun deem selwächte Puzzle. Wann een dee Puzzle richteg zesammensetzt, da kritt een e schaarft Bild. Mécht een dat net, esou stousen déi verschidde Stécker vum Puzzle sech of oder si iwwerschneiden sech op eng Manéier, déi d’Bild onschaarf mécht, eng Manéier, déi zu ongesonden Iwwerschneidungen féiert an eng Manéier, déi dann och keng Resultater bréngt.

Eppes muss kloër sinn: ech sinn deen éischten, dee frou ass, wa keng militäresch Mëttel müssen zum Asaz kommen, à la suite vun enger crise humanitaire; dat heescht nämlech, datt d’Humanitären eleng eens ginn an d’Militär net gebraucht ginn. An deene Fäll wou dat esou ass, ass dat och gutt esou. Mee, de grâce, loosse mer eis dach näischt virmaachen: et ginn och Situat-iounen, wou dat net de Fall ass, an ech hunn beim Tsunami mat mengen eegenen Aen am Sri Lanka an zu Banda Aceh gesinn, datt et ouni d’Militär net gaange wier. Hei geet et ëm Mënscheliwwen, net ëm d’Fro, op d’Jeep oder den Helikopter gréng oder wäiss ugestrach ass. Dat nammlecht war iwweregens wouer fir déi Kris am Pakistan d’lescht Joer. Affer vu Katastrofen séier an efficace beizestoën, dat ass et wat mer brauchen, woubäi – nach eng Kéier, jiddereen a sengem Aktiounsfeld sech soll aktivéieren an jiddereen dat maache soll, wat en am beschten kann; ech denken do besonnesch un déi Plus-Value, déi d’Militär ka bréngen, am Beräich vum Transport an der Logistik méi generell. Ech soën dat alles an deems ech mer voll bewusst sinn a bleiwen iwwer déi Retizenzen an Aspréch, dei zu dësem Sujet bestinn. Ech si bereed, doriwwer mech ze ënnerhalen mat deenen, déi se wëlle virbréngen, an se dann och gemeinsam auszeloten. An wann ech absolut domat

averstane sinn, datt ee Mélange des genres muss ver-hënnert ginn, sou sinn ech awer grad esou der Mee-nung, datt et -och am Sënn vun enger serieuer Ges-tioun vun öffentleche Gelder- néideg ass, fir konstruktiv Opportunitéiten ze erkennen an op eng responsabel Manéier wouerzehuelen.

Dat wat ech alles hei soën, bedeit beiläiwe keng Revo-lutioun, well genee vun där Warte gesäit dat och zën-ter Joeren d’Europäesch Unioun, wa Rieds ass vun de Petersberger Missiounen. Genee esou oder ähnlech gesäit dat de Coordonateur humanitaire vun der UNO, de Jan Egeland, vum deem ech virdru geschwat hunn. An déi selwecht Richtung ginn och aner Aarbechten bei der UNO, wann do beispillsweis am Ament déi lescht Hand ugeluecht gëtt, fir eng „Peacebuilding Commis-sion“? an d’Liewen ze ruffen. Dës Kommissioun soll sech nämlech ënnert anerem domadder beschäftegen, wéi d’Iwwergangsphase tëscht engem Konflikt an dem Moment, wou nees traditionell Entwécklungshëllef méiglech gëtt, ze organiséieren ass.

Esouvill, Dir Damen an Dir Hären, zum Humanitär. Et bleiwen mer e puer Wuert ze soën zu den generellen Orientatiounen vun eiser Politik.

V. Grouss Orientatiounen

Och wa mer all Dag probéieren, fir et besser ze maa-chen, esou brauche mer dach eis Politik net nei ze erfannen. Mir brauchen och net un de Grondprinzipie vun onser Coopératiounspolitik erëmzedokteren. Virop bleift onst staarkt Engagement an der Aarmutbekämp-fung. Mir wëllen do den Akzent op déi Äermst vun den Aarmen setzen. Konkret wäerte mir och an Zukunft haaptsächlech an de soziale Sektore vum Gesond-heetswiesen an der Edukatioun aktiv bleiwen. Inte-gréiert ländlech Entwécklung bleiwt och weiderhin ganz uewen op onser Prioritéitelëscht, zesummen mat den Voleten Waasser an „assainissement“?.

Mir wëllen dës Grondrichtung awer duerch dräi méi nei, komplemetär Akzenter ergänzen, a mir sinn d’ailleurs schon am gaangen dat ze maachen.

Deen éischten Akzent ass dee vun der insertion pro-fessionnelle. Wat stelle mer fest, besonnesch an eisen Zillänner an Westafrika? Mir maachen do gutt Saachen an der formation professionnelle, och am sougenann-ten secteur informel. Dat sinn, vereinfacht gesoot, Pro-grammer fir déi Leit, déi, wou se ganz jonk woren, et

verpasst hunn-oder awer net d’Méiglechkeet haten-Liesen a Schreiwen ze léieren. Mir stellen awer haut fest, datt déi Programmer net duer ginn. Déi jonk Leit, ëm déi et hei geet, müssen zousätzlech ënnert d’Äerm gegräff kréien. Deenen, déi Initiativgeescht beweisen, soll d’Méiglechkeet opstoën, fir hir eegen Entreprise ze grënnen an se dann och ze geréieren. Dozou wëlle mer bäidroen andeems mer zesummen mam BIT, dem Bureau International du Travail spezifesch Insertiouns-programmer ubidden. Dat gëtt et schon an engem klenge Mooss a Westafrika, mee dat Instrument muss mei konsequent a flächendeckend agesat ginn, an mir wëllen do virun allem Synergien mat eise lëtzebuerger Formationsprojeten hirstellen. Ënnert ville Suergen a Westafrika, ass sécherlech déi gréisst, déi vun der Per-spektivlosegkeet vun der Jugend. An engem Ëmfeld, an deem déi staatlech Ënnerstëtzung wäitgeeënd feelt – a wou oft nach eng Basis-Schoulausbildung eppes ewéi e Luxus ass – ass d’Berufsausbildung dee néi-dege Komplement, fir Jonken konkret professionnel Perspektiven an hirem eegene Land ze schafen.

Deen zweeten méi neien Akzent ass dee vun der Mikro-finanz. Mir wëllen d’Mikrofinanz méi systematesch do asetzen, wou den Accès zur Berufswelt an domad-der zu enger relativer finanzieller Onofhängegkeet oft nëmme vun enger minimaler Starthëllef ofhänkt. Mat verhältnisméisseg wéineg Fongen fir deen Eenzellen kënnen do encourageant Resultater erziilt ginn. Erlaabt mer op dëser Plaz och den Intérêt vun der groussher-zoglecher Koppel fir d’Lëtzebuerger Coopératioun am grouse Ganzen an a Saache Mikrofinanz am Besonne-schen ervirzesträichen.

D’Zäit feelt mir, fir am Detail hei op déi verschidden Aspekter vun der Mikrofinanz anzegoen. Just dat hei vläicht: d’Mikrofinanz ass ee vun deene Beräicher, wou d’lëtzebuerger Coopératioun, d’lëtzebuerger ONGen an d’lëtzebueger Entreprises – an deem Fall hei de Bankesecteur – kënne positiv Synergien entwéckelen. Si hunn dat scho gemaach andeems se d’lescht Joer zesummen d’Semaine de la microfinance organiséiert hunn. Dat war eng positiv Initiativ, an et wäert dest Joer zu enger zweeter Editioun vun där Semaine de la microfinance kommen. Mir hunn hei d’Geleegenheet, eng Bréck ze schloën tëscht der Welt vun der Mikro-finanz an der Finanzwelt tout court, an dat op der Basis vu béidsäitegem Intérêt. Dat sollen mer weider maa-chen – och an anere Sektoren – ouni datt mir dowé-inst de Prinzip opginn, datt eis Hëllef net dorunner

gekoppelt sinn, datt automatesch lëtzebuerger Entre-prises Marchéen an den Entwécklungslänner kréien. Dat wëlle mer net maachen an dat wier och géint den internationalen Trend. Wat mer awer weider wëlle maachen, dat ass ze probéieren, intelligent a gesond Synergien tëscht Coopératioun an Entreprises hirze-stellen.

Deen drëtten Aspekt ass dee vun der bonne gouver-nance. Mir féieren an deem Zesammenhang en intensi-ven Dialog mat den Autoritéiten an och mat der Zivil-gesellschaft an eisen Zillänner. D’bonne gouvernance gëtt och als sougenannten ‘matière transversale’ an eise Programmes Indicateurs de Coopération ervirge-strach. Dat geet awer net duer. Et läit mir um Häerz, och konkret Projeten an deem Domaine an eis Programmer anzebauen. Esou ënnnerstëtze mer zum Beispill vun dësem Joër un e Programm am Nicaragua dee méi Transparenz an d’Gemeengeverwaltungen soll bréngen. Mir ënnerstëtzen am Mali déi nei Institutioun vum médi-ateur de la république. Mir wëllen och am Senegal e Programm ënnerstëtzen, dee schon an de Schoulen d’Méfaiten vun der Korruptioun duerleet an se esou schon am Virfeld bekämpft.

Ee Wuert och nach zu enger Fro, déi mat de Modali-téite vun der Coopératioun ze dinn huet.

An deene leschte Méint ass de Ruff no méi grousser direkter Budgetshëllef vum Norden un d’Länner aus dem Süden ëmmer méi haart ginn, dat hëschdt datt Gelder sollen direkt an den Budget vun de Empfän-gerlänner fléissen, an da vun den nationale Regierun-gen am Süden verwalt ginn. D’Responsabilisatioun an d’Eegestännegkeet vun dëse Länner als Beneficiäre vun der internationaler Hëllef géif dovunner ofhänken, héiert een ëmmer méi dacks; dat héiert ee vun der Säit vun der Europäescher Kommissioun, mee och vun de Säite vu villen EU Memberstaten.

Ech wäert iech net verstoppen, datt ech heizou déi gréisste Bedenken hunn, an zwar esouwuel wat d’Pertinenz, mee och wat d’Motivatioun vun dëser neier Marschroute ubelaangt. Et schéngt mer fir d’éischt emol alles aanescht wéi pertinent ze sinn, fir mat enger an der selwechter Methode, wéi dem appui budgétaire, den Exigenzen a Bedürfnissen vun alle Menschen an allen Entwécklungslänner gerecht wëllen ze ginn, ganz nom Motto «one size fits all»; dat ass scho llicht méi komplizéiert an méi reng.

Desweidere froën ech mech, wou déi wierklech Appropriatioun läit, wann en Donateur zwar direkt Suen an de Budget vun engem Entwécklungsland fléisse léisst, mee gläichzäiteg ganz Kohorten vun Experten aus dem Norden an de Finanzministäre vun deem Land depechéiert, fir d’Kontroll vun der Gestiou vun deene Budgetshëllefenn dann trotzdeem awer erëm ze iwwerhuelen. Do schéngt et mer, datt déi eng Hand dat erëm zeréckhëllt, wat déi aner scheinbar grad ginn huet.

A virun allem – wann ech hei vu Kontrolle schwätzen –, ass et dann net esou, datt déi Approche, déi mir hunn – nämlech praktesch all bilateral Programmer iwwert d’Lux-Development ofzewéckelen – et méiglech mécht genee ze verfollegen, all Dag um Terrain, wat mat de Suë geschitt, wou se hi ginn, an esou e Maximum ze maachen, fir datt déi Suen deenen ze gutt kommen, deenen se sollen ze gutt kommen, nämlech deenen Äermsten vun deenen Aarmen? Dës eigentlech rhetoresch Fro ass fir mech eendeiteg mat engem kloere Jo ze beäntweren.

Dat heescht net, dat mer eis Partner net wéilten méi no um Werdegang vun de Programmer associéieren. Au contraire, mir halen de Prinzip vum Partenariat ganz héich. Dat heescht och net, dat do wou national Kompetenzen an eisen Zillänner bestinn, mer net wëllen an géifen op déi zrëckgreifen. Au contraire, och dat gehéiert zum Partenariat an och dat wëlle mer maachen, do wou et Sënn mécht.

Wat mer och ëmmer méi staark wäerten ënnerstëtzen – am Sënn vun méi Efficaciteit – dat ass eng coherent sektoriell Approche, déi de Besoinen an de Prioritéiten entsprécht, esou wéi eis Partner se définiieren an esou wéi mir se och gesinn.

Voilà, Här Président, dat wäer et elo bal gewiescht fir dëst Joer, awer och nëmme bal.

Ech hätt nach eng Rei Saachen zu der Organsatioun vun eiser Coopératioun ze soë gehat. Ech loossen dat awer elo sinn, well – éischtens – an der Direction de la Coopération en audit organisationnel am gaangen ass - ech wäert selbstverständlech mech an deenen nächste Wochen oder Méint mat der zoustänneger Kommissioun iwwert d’Resultater vun deem audit, an deem mer gutt virukommen, ënnerhalen a well awer och – zweetens – ech dat Wichtigst zur Organisatioun

scho gesot hunn, andeems ech mech mat der Fro vun de Kontrollen an méi spezifesch där vun der Aide budgétaire ausernanergesat hunn.

Ech hätt nach vill aner Sujete kënne belichten; ech hätt hei nach op villes méi missten agoen. Ech hätt missten iwwert d’Pandémie vum Aids schwätzen, déi all Dag Dausende vun Affer fuerdert an déi all ze oft all Développement erëm futti mécht. Ech hätt missten vun Hong Kong schwätzen a vun der Wichtigkeet vum Handel am méi breeden Doha-Entwécklungsagenda. Ech hätt missten iwwert déi geographesch Konzentratioun vun eiser Coopératioun schwätzen. Ech hätt missten vun de Fraën an de Kanner schwätzen, déi méi wéi anerer nach ënnert der Ënnerentwécklung ze leiden hunn, an déi eigentlech missten am Zentrum vun all Entwécklungspolitik stoen – mir probéieren dat, et geléngt eis oft, mee net ëmmer.

Dat Alles, Här President, sinn nëmmen e puer Beispiller – et ginn der honnert méi.

Ech hu mech haut op d’Defise vun der Coopératioun konzentriert. Ech hätt och misste vun den Succès schwätzen. Et ginn do déi kleng an déi grouss Succèsen. Déi eng sinn, esou wichteg wei déi aner, mee déi grouss gesi mer besser, och wann et dacks nëmmen Deelsuccès sinn, des victoires d’étapes géif een am Jargon cycliste soen.

Esou Succèsen ginn et an dräi vun eisen Zillänner ze verzechnen, ech schwätze vum Vietnam, vum Salvador an vum Cap Vert.

Am Vietnam ass eng ganz positiv ekonomesch Evolutioun am gang. Joer an-Joer aus, kann de Vietnam, fir déi Evolutioun ze begleeten, op en Total vu méi wéi 3 Milliarden Dollar Entwécklungsgelder, tous donateurs confondus, zrëckgräifen. Dat ass enorm, mee et dierf een net vergiessen datt de Vietnam 84 Milliounen Awunner huet. Mam Vietnam hu mer d’lëscht Woch een neie Programm iwwer fënnf Joer ënnerschriven. Dat järelecht lëtzebuerger Engagement wäert sech op 10 Milliounen Euro belafen, dat ass lichter méi wéi bis elo. Mir wëllen do verstärkt en Akzent an deenen ärmste Regiounen setzen. De Vietnam huet eng reell Chance fir sech 2010 oder 2015 kënnen aus dem Cercel vun deenen ärmsten Entwécklungslänner ze verabschieden. Dat ass deen Deelerfolleg, zu deem mir gehollef

hunn eppes bäizedroen. Dat ass deen definitiven Succès, dee mir virun den Aen hunn an op dee mir mussen hirschaffen.

Ähnlech gëllt fir de Salvador. Dat Land huet sech och ekonomesch positiv entwéckelt an deene leschte Joeren. Och de Salvador huet d’Chance fir an deenen nächste Joeren oder am nächste Joerzénge kënnen ze soen «mission accomplie» wat d’Entwécklung ubelaangt. Ech hunn d’salvadorianesch Regierung am leschten November fir déi positiv Evolutioun felicitéiert an hinne verséichert dat mir hinnen net vun engem op den aneren Dag wäerten de Réck kéieren, mee datt mir bereet wieren si eng weider Period ze begleeten, net am Sënn vun engem classeschen Entwécklungsprogramm, mee am Sënn vun engem Programm deen dorop erausziilt fir déi positiv Acquisen ze konsolidéieren. De Programm wäert deemno och «Programme de consolidation» heeschen – dat ass eppes Neies, och fir eis, a mir wäerten dee Programm am Laf vum Joer mat de Salvadorianer ausschaffen.

Och am Cap Vert ginn et Succèsen ze verzechnen; ech hunn d’Situatioun um Cap Vert d’lescht Joer am Detail belicht. Ech bleiwen bei deem wat ech d’lescht Joer gesot hunn. Et besteet eng speziell Relatioun tëschent Lëtzebuerg an dem Cap Vert, tëschent de Lëtzebuerger an de Capverdianer. Dës speziell Relatioun verpflicht. Si ass zugläich Richtungsweiser a Moosslat fir dat ëmmer méi starkt Partenariat wat déi zwee Länner verbënnt. Mir sinn entretemps dee wichtigste Partner vum Cap Vert. Dat ass gutt esou, a wann et nëmmen un eis soll hänken, da soll dat och esou bleiwen.

Dës Succèsen, Här President, sinn tangibel. Si mussen sech nach an den nächste Joere bestätegen. Mir konnten se och net eleng a fueren. Mir hunn dat gemaach mat eise Partnerlänner zesummen. Mir hunn dat gemaach zesumme mat internationalen Institutiounen an aner Geberlänner. Mä mir hunn dat virun allem zesumme gemaach mat deene ville Lëtzebuerger déi Dag fir Dag hëllefenn ee Steen op deen aneren ze setzen am groussen Haus vun der lëtzebuerger Coopératioun. Dofir geet zum Schluss mä grouss Merci un all si: d’Membere vun dësem heigen Haus, meng Kollegen aus der Regierung, d’Leit aus der Coopératioun, dem Ausseministär an deenen anere Ministären, d’Leit vun der Luxdev, eis Leit dobaussen um Terrain an déi, déi eis international vertrieeden, déi vill Leit déi sech an ONGen engagéieren oder si ënnerstëtzen a villen méi.

Eleng kënne mer näischt, zesumme kënne mer vill.

Ech soen iech merci.

Présentation par le Premier ministre Jean-Claude Juncker du rapport sur les relations entre le Conseil de l’Europe et l’Union européenne

11 avril 2006

Herr Vorsitzender, lieber René,

Sehr verehrter Herr Bundeskanzler, lieber Wolfgang, Monsieur le Premier ministre, cher Calin, Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs les députés,

Me revoilà Strasbourg, ville européenne par excellence, carrefour de tant d’ambitions et tant de visions européennes. Me revoilà au lieu de la démocratie européenne, point de départ et ligne d’arrivée de multiples suggestions, projets et plans européens. C’est dans cette ville, qui m’est chère au cœur, et à la fidélité européenne de laquelle je voudrais rendre hommage, c’est ici à Strasbourg, capitale de la grande Europe, c’est ici, devant vous, les élus des peuples d’Europe, que je voudrais présenter mon rapport sur les relations entre le Conseil de l’Europe et l’Union européenne, rapport que les chefs d’État et de gouvernement du Conseil de l’Europe m’ont demandé d’établir en mai de l’année écoulée.

Le rapport que je vous présente, après l’avoir soumis aux chefs d’État et de gouvernement du Conseil de l’Europe, est d’abord un travail personnel. Je ne suis le commis de personne, ni le mandataire de quiconque. Je n’ai pas de point de vue institutionnel à défendre, si ce n’est la conviction que le Conseil de l’Europe a un passé prestigieux qui l’honore et une obligation ardente de développement, obligation de développement riche en perspectives pluridimensionnelles.

Le rapport est ensuite un document qui se tient à distance de toute illusion. Il ne faut pas le comparer à l’idéal. Il ne faut d’ailleurs jamais comparer les idées du moment à l’idéal de toujours. Il m’eut été facile de décrire le souhaitable idéal et l’idéal souhaitable. J’ai

fait un autre choix. Je propose le minimum souhaitable. Je propose ce qui est indispensable pour que demain le Conseil de l'Europe et l'Union européenne puissent continuer à évoluer le long d'une même idée, à être inspirés d'un même esprit et à nourrir une même ambition. Je reprends à mon compte et je revendique pour ma génération la formule prémonitoirement juste de Coudenhove-Kalergi, prononcée entre les deux guerres fratricides du 20^e siècle, qui disait: une Europe divisée conduit à la guerre, à l'oppression, à la misère; une Europe unie à la paix et à la prospérité.

L'Europe dont je parle et l'Europe dont je voudrais qu'on parle, ce n'est pas l'Europe qui se limite aux confins de l'Union européenne. Je veux parler de la grande Europe - celle qui a vu se réconcilier son histoire et sa géographie. Cette Europe qui n'appartient à personne puisqu'elle nous appartient à tous. Cette grande Europe si souvent massacrée et martyrisée parce que les intérêts nationaux voulaient supplanter l'intérêt général continental.

Pour que le minimum souhaitable et pour que l'indispensable aient une chance, il faut que nous respections d'abord certaines données de fait qui s'imposeront obligatoirement à nos projets d'avenir. L'Union européenne est la plus belle œuvre d'ensemble dont le génie européen ait été capable jusqu'à aujourd'hui. Le Conseil de l'Europe ne la remplace pas. Le Conseil de l'Europe ne doit pas vouloir la remplacer, il ne doit même pas essayer de vouloir l'imiter à tout prix. L'Union européenne, ensemble cohérent, qui mélange souveraineté nationale et souveraineté partagée, ne peut pas, elle, parler au nom de l'ensemble du continent européen. L'Europe est un vaste continent, dont le Conseil de l'Europe a la charge intergouvernementale et interparlementaire. L'Union européenne, elle, est le projet particulier de ceux des États européens qui veulent et qui peuvent aller plus loin. Le Conseil de l'Europe n'est pas l'antichambre de l'Union européenne. L'Union européenne, elle, n'a pas vocation à absorber le Conseil de l'Europe.

Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne sont tous les deux nécessaires, sont tous les deux différents et sont tous les deux uniques. Pour que l'Europe réussisse, ils doivent viser un véritable partenariat aussi structuré que possible et organiser durablement la complémentarité, ce qui exclut, ce qui devrait exclure, les rivalités stupides et les rivalités nocives.

Ce partenariat se construira autour d'un socle européen de valeurs communes. Ces valeurs sont celles de l'Union européenne au même degré qu'elles sont les valeurs du Conseil de l'Europe.

J'ai élaboré sur une quarantaine de pages mon rapport autour de cette idée de valeurs paneuropéennes communes. Je ne vous ferai pas, Mesdames et Messieurs, l'injure de paraphraser mon rapport que vous avez lu ou que vous lirez. Je ne développerai pas devant vous toutes les conclusions et toutes les conséquences auxquelles l'auteur du rapport a pu parvenir. Je me permettrai ici devant les parlementaires d'insister sur trois ou quatre éléments seulement. Comme nous maîtrisons tous le don de la lecture rapide, je n'ai pas besoin d'exposer devant vous tous les détails du rapport. Je dirais simplement trois ou quatre choses, je développerais trois ou quatre points forts.

Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, c'est d'abord une certaine conception des droits de l'Homme. C'est le respect des droits de l'Homme, c'est la réflexion sur les droits de l'Homme qui font le propre des instances parlementaires et politiques du continent européen. Pendant longtemps, les États membres de l'Union européenne restaient divisés sur la question de savoir si l'Union européenne devrait adhérer à la Convention européenne des droits de l'Homme. Pendant les travaux qui ont conduit les États membres de l'Union européenne au projet de traité constitutionnel, il s'est avéré que ce qui fut controversé est aujourd'hui devenu consensus. Il y a consensus entre les États membres de l'Union européenne de voir l'Union européenne adhérer à la Convention européenne des droits de l'Homme.

Je proposerais qu'indépendamment du rythme de ratification du traité constitutionnel l'Union européenne aujourd'hui et tout de suite se dote des moyens nécessaires pour pouvoir adhérer à la Convention européenne des droits de l'Homme. Elle le fera, l'Union européenne, sur base de l'article 48 du traité sur l'Union européenne. Les parlements nationaux des États membres de l'Union européenne ratifieront dans un même mouvement et dans un même élan un protocole qui dotera l'Union européenne de la base légale qui lui fait défaut aujourd'hui pour que l'Union européenne puisse adhérer à la Convention des droits de l'Homme.

J'ai longtemps hésité avant de formuler cette proposition, parce que je n'ignore pas que cette proposition

est une proposition à risque puisqu'elle pourrait accrédi- ter l'idée que l'Union européenne n'aurait plus besoin du traité constitutionnel et que ce cherry picking que sur ce point je vous propose, éloignerait à tout jamais la perspective constitutionnelle de l'Union européenne. Toujours est-il qu'il y a consensus, toujours est-il que le traité constitutionnel n'est pas en vigueur et toujours est-il qu'il y a l'obligation en Europe, et pour le Conseil de l'Europe, et pour l'Union européenne, d'évoluer sur les mêmes bases, sur les mêmes concepts et d'avoir les mêmes ambitions lorsqu'il s'agit des droits de l'Homme.

Je voudrais ensuite, Monsieur le Président, que les instances de l'Union européenne reconnaissent le Conseil de l'Europe comme la référence continentale en matière des droits de l'Homme. Les arrêts et conclusions de ses mécanismes de suivi doivent être systématiquement cités comme référence. La consultation par l'Union européenne du commissaire aux droits de l'Homme et des experts juridiques du Conseil de l'Europe doit devenir la règle dans le processus d'élaboration de nouveaux projets de directives de l'Union européenne.

Je voudrais qu'enfin le commissaire aux droits de l'Homme devienne l'institution à laquelle l'Union européenne, comme tous les États membres d'ailleurs du Conseil de l'Europe, peuvent avoir recours pour toutes les questions des droits de l'Homme non couvertes pas les mécanismes de suivi et de contrôle en place. Il est bien entendu que le bureau du Commissaire aux droits de l'Homme devra être doté des moyens suffisants pour lui permettre d'accomplir ces multiples missions.

Enfin, la future Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne – à la mise en place de laquelle la Présidence autrichienne travaille avec beaucoup d'énergie et beaucoup de talent – traitera du respect des droits fondamentaux dans le seul cadre de la mise en œuvre du droit communautaire. Elle n'entamera pas l'unicité, la validité et l'efficacité des instruments de suivi de l'application des droits de l'Homme du Conseil de l'Europe. La Cour européenne des droits de l'Homme et les mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe, figureront, me semble-t-il dans les statuts de l'Agence européenne des droits fondamentaux, comme références fondamentales. Il me semblerait que le Commissaire aux droits de l'Homme y devrait

être mentionné comme partenaire essentiel. Il me semblerait utile et nécessaire que le Conseil de l'Europe sera représenté dans les instances dirigeantes de l'Agence aux travaux desquels le Commissaire aux droits de l'Homme assistera sans voix délibérative.

Je crois, Mesdames et Messieurs, que le Conseil de l'Europe et l'Union européenne ont l'obligation de mettre en place en Europe un espace juridique et judiciaire au service d'une Europe sans clivages. Dans cet espace normatif minimal couvrant nos 46 États, Union européenne et Conseil de l'Europe doivent mieux coordonner leurs initiatives législatives et mettre en place une plate-forme conjointe d'évaluation des normes, cherchant la complémentarité des textes et la reprise réciproque, s'il le faut, des normes. Les deux, Conseil de l'Europe et Union européenne, intensifieront leurs activités de coopération à travers la Commission de Venise, dont je voudrais souligner ici l'extraordinaire qualité des travaux - Commission de Venise à laquelle je voudrais que l'Union européenne adhère lorsque les instruments seront prêts et lorsque les esprits pourront l'envisager.

Les droits de l'Homme constituent la compétence la plus noble du Conseil de l'Europe. Mais je ne voudrais pas que nous commencions à considérer que le Conseil de l'Europe n'aurait pas d'autres tâches que celles qui gravitent autour de la notion des droits de l'Homme. Le Conseil de l'Europe est aussi l'instance européenne où doivent se formuler les bonnes politiques en matière de jeunesse, d'éducation et de culture. Et je voudrais que sur ces 3 points l'Union européenne et le Conseil de l'Europe poussent davantage les frémissements de coopération embryonnaire que nous pouvons observer aujourd'hui. Les deux ensembles, Union européenne et le Conseil de l'Europe, stimuleront le dialogue interculturel essentiel pour les décennies qui sont devant nous.

Je voudrais que sur ce point nous nous partagions le travail. Je voudrais que le Conseil de l'Europe se consacre d'abord au dialogue interculturel intra-européen, au dialogue entre les 46 États membres du Conseil de l'Europe. Et je voudrais que l'Union européenne, elle, se consacre d'abord à ce que j'appellerais la diplomatie interculturelle, le dialogue interculturel entre l'Europe et les autres parties de la planète. Si nous faisons tout cela, et vous découvrirez dans le détail du rapport écrit une multitude de suggestions à cet égard, il faudra

que nous encadrions tous ces efforts par la mise en place d'un arrangement interinstitutionnel qui puisse nous aider à mieux développer notre coopération. Je voudrais que les réunions interinstitutionnelles entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe d'abord soient prises plus au sérieux qu'elles le sont à l'heure actuelle, qu'elles soient réduites en nombre – une réunion par rapport suffira –, et qu'elles se consacreront à un ordre de jour plus solide et plus structuré. Je voudrais que les instances parlementaires, et de l'Union européenne, et du Conseil de l'Europe, trouvent un terrain de coopération qui est plus structuré lui aussi que celui que nous avons à notre disposition maintenant.

Je ne peux qu'encourager les conférences des présidents respectives et les commissions parlementaires respectives de se voir plus régulièrement, pas seulement sporadiquement, et de mettre ensemble les initiatives parlementaires qui peuvent être celles du Parlement européen ou celles de votre Assemblée parlementaire.

Je voudrais que nous réfléchissions à un nouveau mode d'élection et de désignation du secrétaire général du Conseil de l'Europe. Les secrétaires généraux du Conseil de l'Europe, avec leurs talents et leurs énergies propres, ont jusqu'à ce jour fourni un excellent travail qui a trouvé l'approbation de tous. Mais si demain le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, pour se partager les ambitions qui iront plus loin, veulent pouvoir dialoguer d'égal à égal, il faut très sérieusement réfléchir au mode de désignation du Secrétaire général du Conseil de l'Europe.

L'Union européenne a comme règle, non-écrite d'abord, écrite aujourd'hui, de choisir le président de la Commission européenne parmi des personnalités européennes connues – connues de leur collègues et connues du grand public, ce qui fait que normalement nous choisissons le président de la Commission européenne parmi les chefs d'État et de gouvernement. Tous ne sont pas d'accord pour y aller, mais vous trouvez toujours quelqu'un qui est prêt pour accomplir cette tâche difficile. Je voudrais que dorénavant nous désignions le Secrétaire général du Conseil de l'Europe d'après les mêmes règles pour que ces rencontres interinstitutionnelles entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne puissent se dérouler dans une stricte égalité des choses.

Je voudrais que les ministres des Affaires étrangères – je le dis au Président du Comité des ministres, le ministre roumain des Affaires étrangères – eux, prennent plus au sérieux le Conseil de l'Europe. Il n'est pas concevable que le Conseil de l'Europe puisse être vu dans les États membres du Conseil de l'Europe et dans les États membres de l'Union européenne comme le forum de la démocratie organisée en Europe, si le Comité des ministres, en dépit des énormes qualités qu'il revête, siège en règle générale au niveau des Ambassadeurs. Non. Les ministres des Affaires étrangères doivent se déplacer pour montrer qu'ils prennent au sérieux les travaux du Conseil de l'Europe. Si les gouvernements eux-mêmes ne prennent pas suffisamment au sérieux les travaux du Conseil de l'Europe, comment voulez-vous que nos opinions publiques et que les observateurs prennent au sérieux les activités du Conseil de l'Europe.

Je voudrais enfin, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, qu'un jour l'Union européenne elle-même devienne membre du Conseil de l'Europe et adhère au Conseil de l'Europe. Cela pourrait être raisonnablement fait d'ici l'an 2010. Et d'ici là, je voudrais que l'Union européenne se fasse représenter au niveau du Conseil de l'Europe par un représentant permanent résident, tout comme j'estime que le Conseil de l'Europe doit se voir être reconnu une représentation diplomatique auprès de l'Union européenne.

Voilà, Mesdames et Messieurs, puisque j'avais seulement un quart d'heure à disposition, le résumé, d'une façon non pas succincte mais presque brutale, quelques idées élémentaires de mon rapport qui gagnera en qualité lorsque vous l'aurez lu dans ses multiples détails.

Je voudrais, Monsieur le président, vous remercier en tant que Président de l'Assemblée parlementaire pour les nombreux avis et conseils que vous n'avez cessé de me donner, tout comme je voudrais continuer vers l'ensemble de l'Assemblée parlementaire ces remerciements dans lesquels j'inclurais bien-sûr le secrétaire général, dont les suggestions m'ont été très utiles, ainsi que les membres du staff du secrétariat général sans l'engagement desquels il ne m'aurait pas été possible de terminer ce rapport dans les délais.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention. Et je voudrais vous revoir au moins une fois par

année pour discuter du suivi que les gouvernements et que les instances parlementaires apporteront à ce rapport.

Je vous remercie.

Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion du dîner offert par S.M. la reine des Pays-Bas

24 avril 2006

Majesté, Altesses Royales, Excellences, Mesdames, Messieurs,

La Visite d'État que j'ai le plaisir d'effectuer aujourd'hui avec la Grande-Duchesse dans votre cher pays revêt une dimension très particulière. Il me suffit en effet de relever la similitude des couleurs des ordres que nous avons le privilège de porter en cette heureuse circonstance.

En effet, ne sommes-nous pas les successeurs de deux branches d'une même famille dynastique qui trouve ses origines dans les profondeurs du Moyen-Âge?

C'est pourquoi je me permets de dire que ce soir le protocole, une fois n'est pas coutume, cède le pas à l'émotion que nous procure la chaleur de ces retrouvailles familiales.

Me faisant l'interprète de tous ceux qui nous accompagnent ce soir, je suis particulièrement heureux de constater que les 25 ans d'un règne exceptionnel n'ont en rien entamé le caractère déterminé et engagé que l'on vous reconnaît volontiers.

Par votre exemple, vous êtes incontestablement l'une des plus illustres Souveraines de notre temps.

Majesté,

La proximité entre nos deux Maisons a rejailli au cours des 60 dernières années de façon très fructueuse sur les relations entre nos pays, leurs gouvernements et leurs citoyens.

D'aucuns diront qu'il est quelque peu fastidieux de rappeler les nombreux acquis d'une démarche commune et solidaire, initiée durant la période la plus funeste de notre histoire et à laquelle notre partenaire privilégié, la Belgique, n'a cessé d'être associée.

Il reste que les réalisations de cette époque féconde sur de nombreux plans – de la CECA à l'Euro – ont bouleversé les structures respectives de nos pays. Les trois capitales du Benelux hébergent désormais d'importantes institutions internationales, La Haye affichant avec fierté et à juste titre la dénomination de «Capitale mondiale du droit international».

Les sociologies respectives de nos pays présentent aujourd'hui l'image d'une multiculturalité des plus étonnantes. Cette dernière n'est certes pas sans problèmes même si nous reconnaissons que toute diversité culturelle est source d'une grande richesse.

La double tragédie survenue récemment dans votre pays, qui a vu l'assassinat de deux personnalités, n'a pas seulement ébranlé le peuple néerlandais. L'émotion perceptible dans nombre de pays européens fut d'autant plus forte que les Pays-Bas sont perçus comme une «nation-modèle» où tolérance, respect et solidarité l'ont toujours emporté au niveau de son opinion publique.

Je suis convaincu que la société néerlandaise trouvera, à partir de son profond attachement aux valeurs démocratiques, les ressources nécessaires pour conjuguer son légitime désir de préserver une identité propre avec son aversion pour toute forme de discrimination.

A l'heure de la grande Europe et de la mondialisation une nation qui, depuis des siècles a vu ses relations économiques et commerciales s'étendre aux quatre coins de la planète, sait mieux que d'autres qu'il est illusoire d'imaginer une entreprise de taille qui ne soit que nationale.

A ce sujet nous savons gré aux gouvernements successifs de ce pays d'avoir constamment rappelé que l'ouverture des marchés est favorable à la prospérité. Toutefois nous apprécions simultanément l'insistance des Pays-Bas pour le respect de certaines règles de jeu, incontournables, si l'on veut conjurer la fatalité des injustices sociales et la détérioration environnementale de la planète qui pourraient en être le corollaire.

A ce titre il me faut relever l'engagement militant des Pays-Bas lors du récent Forum de l'eau par le truchement d'une intervention fort remarquée du Prince d'Orange. A partir de l'effrayant constat que l'absence d'eau ou sa mauvaise qualité ont provoqué en 2005 dix fois plus de morts que toutes les guerres réunies, le président du Conseil mondial de l'eau n'a pas manqué

de préciser que 25.000 personnes, dont la moitié sont des enfants, décèdent chaque jour de maladies liées à l'eau.

ici comme ailleurs force est de constater que notre partenaire et allié néerlandais se trouve aux avant-postes dans la lutte contre ce fléau. Je me réjouis particulièrement de pouvoir me rendre demain à Leeuwarden en votre compagnie où nous visiterons le *Van Hall Instituut* pour nous enquérir d'abord et rendre hommage ensuite à tous ces chercheurs et ingénieurs qui, par leur savoir et leur zèle, permettront à des milliards d'hommes de vivre demain dans la dignité.

Majesté,

Je me dois dans ce contexte également de souligner le rôle moteur reconnu aux Pays-Bas dans le domaine de l'aide au développement. La vision de vos dirigeants politiques successifs, soutenus par des ONG exemplaires, a été décisive dans la perception progressive de mes compatriotes qu'un pays aussi privilégié que le Luxembourg se devait de faire partie du cercle, trop restreint il est vrai, d'états qui ont atteint voire dépassé les objectifs d'aide au développement convenus au niveau international.

Avec le concours très actif des Pays-Bas, la récente présidence luxembourgeoise au niveau de l'Union européenne a permis le renouvellement de ces engagements visant à respecter à 25 désormais et selon un calendrier précis les objectifs confirmés lors du Sommet du millénaire.

N'est-ce pas là le meilleur moyen pour anéantir le risque de voir des milliers d'hommes «continuer à monter sur de frêles embarcations, à traverser les déserts pour venir sauter sur des clôtures et des murs que nous aurons érigés en toute hâte et en toute honte pour protéger nos frontières» et je cite là Loïc Fauchon, président du Conseil mondial de l'eau.

Majesté,

Je souhaite que cette visite puisse dynamiser nos relations sur tous les plans. L'expertise et le savoir-faire de votre pays dans de nombreux domaines sont une source de fierté légitime, comme l'est aussi pour mes concitoyens et moi-même, la force et la solidarité d'une amitié forgée dans l'épreuve et qui ne s'est jamais démentie!

Altesse Royale,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Avec cette conviction, je vous invite, avec la Grande-Duchesse, de lever votre verre et de boire avec nous à la santé de Sa Majesté la Reine, Souveraine emblématique, et au bonheur de nos deux nations dans une Europe prospère et pacifique.

Allocution de S.A.R. le Grand-Duc de Luxembourg à la Chambre de commerce d'Amsterdam à l'occasion du séminaire organisé pour les institutions bancaires

26 avril 2006

Altesse Royale,
Monsieur le Président,
Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs,

Vous me voyez très heureux de pouvoir ouvrir en marge de cette Visite d'État ce séminaire au cours duquel seront présentés l'état et les développements les plus récents de l'économie luxembourgeoise et en particulier de sa place financière.

J'aimerais remercier tout particulièrement le Prince d'Orange de Sa présence, témoignage de son intérêt pour les relations commerciales, financières et économiques entre les Pays-Bas et le Luxembourg.

La forte présence de hauts responsables néerlandais des milieux financiers et bancaires vient corroborer à son tour l'impression qui est celle généralement partagée par leurs homologues luxembourgeois à savoir que de nouvelles opportunités et partant une intensification de nos relations d'affaires sont parfaitement envisageables dans les prochaines années.

Pour ce faire il faut se rencontrer, se parler et oser se départir à l'occasion de préjugés qui, on le sait, ont parfois une légende tenace.

La prospérité du Grand-Duché repose par la force des choses sur une économie largement ouverte.

A partir du déclin significatif notamment en termes d'emplois du secteur sidérurgique, le Luxembourg a réussi grâce à des initiatives souvent hardies et innovantes à diversifier ces 20 dernières années son économie de manière spectaculaire:

- qu'il s'agisse du développement de la place financière notamment au niveau des fonds d'investissement,
- qu'il s'agisse des médias, du fret aérien, du commerce électronique ou d'industries à très forte valeur ajoutée.

Force est de constater que les services représentent à présent 81% de la richesse de mon pays.

Mis à part l'implantation d'importantes institutions européennes, telles la Cour de Justice et la Banque européenne d'investissement, cette réussite nous la devons à la mise en place progressive d'un cadre législatif et réglementaire qui permet aux investisseurs d'agir en toute sécurité.

Cet environnement favorable aux affaires repose également sur un climat social fait de dialogue et de concertation entre syndicats, patrons et gouvernement.

Le Luxembourg peut se targuer d'héberger 156 institutions bancaires et financières et avoir été choisi comme lieu d'implantation des sièges et de productions d'importantes sociétés telles RTL Group, Arcelor, Cargolux, Goodyear, DuPont de Nemours, Amazon, Apple pour ne citer que quelques-unes.

Au-delà des relations qui se sont établies avec nombre de sociétés néerlandaises actives dans les secteurs que je viens de rappeler, qui aurait put imaginer que le «Master plan» retenu pour l'urbanisation des friches industrielles laissées par la sidérurgie, à Belval-ouest, a été conçu par un bureau d'architectes néerlandais par ailleurs fort actif à Amsterdam?

N'est-ce pas là une preuve fort illustrative que de nouvelles opportunités se présentent à nous et cela pour le plus grand bien de nos citoyens.

Je vous remercie pour votre attention.

Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion du déjeuner offert par Jan Peter Balkenende, Premier ministre des Pays-Bas

26 avril 2006

Majesté, Altesses Royales,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Premier ministre,

Vous ne pouviez choisir endroit plus significatif pour clôturer cette magnifique visite que je viens d'effectuer avec la Grande-Duchesse dans votre pays.

Le Ridderzaal symbolise à vrai dire toute la vitalité de la démocratie néerlandaise. Pour mes compatriotes ces lieux historiques ont encore une autre signification: ici et en ces murs s'est décidé en partie le sort de leur pays. Imaginez l'impression que me procure la vue de la statue équestre de Guillaume II qui jouxte le *Binnenhof*, alors que de mon bureau, au Palais de Luxembourg, j'entretiens au quotidien, avec la représentation à l'identique de ce grand Roi d'antan, une singulière cohabitation.

Accompagné de notre ministre des Affaires étrangères et de notre ministre de la Justice, vous me voyez très heureux, avec la Grande-Duchesse, d'être votre hôte et de pouvoir partager avec vous quelques réflexions sur un sujet crucial pour nos deux nations, s'agissant de l'avenir de l'Europe.

Monsieur le Premier ministre,

Vos propos élogieux retenus pour qualifier la récente Présidence luxembourgeoise à la tête de l'Union européenne m'ont touché.

Qu'il me soit permis à cet endroit de souligner en retour l'énorme travail assuré dans ce contexte par les missions diplomatiques néerlandaises de par le monde.

Ces six mois de Présidence furent incontestablement ébranlés par le double refus des peuples néerlandais et français d'entériner le projet de Traité constitutionnel.

Ce texte pour imparfait qu'il est, a en revanche reçu l'aval d'une majorité au Grand-Duché.

Il reste que depuis, l'Europe s'interroge, dans le respect des convictions d'un chacun, sur la meilleure façon de reprendre le chemin de l'intégration.

Au regard d'une réflexion qui est actuellement en cours, il serait prématuré et hasardeux d'avancer à ce stade des conclusions tranchantes.

Pour ma part, je ne cesse de m'interroger sur ce qui s'est passé pour que cette Europe, synonyme d'espoir, antidote au fatalisme, artisan courageux d'une nouvelle gouvernance mondiale fasse l'objet d'une désaffection croissante, notamment et surtout chez les jeunes?

Il me semble avoir trouvé un début de réponse à la lecture ces jours-ci d'un commentaire fait par un éminent observateur; je le cite: «l'Europe souffre au niveau de ses opinions publiques d'une impression de fuite en avant, de perte de contrôle. Les élargissements sans budget, les libéralisations sans convergence des politiques sociales et fiscales, l'Europe de «la main invisible» en un mot, ont dévoilé leurs limites».

En effet ne dit-t-on pas que l'Europe n'aspire pas à devenir un «Super État» qui effacerait les frontières nationales, alors que simultanément il y a lieu d'admettre que cette même Europe fait tout pour être reconnue comme un «Super État de fait» sur la scène internationale, une démarche qui s'énonce sous le concept «d'Europe Puissance».

Ces jours-ci, une éminente personnalité française, présente à Val Duchesse en 1956 lors de l'élaboration des Traités de Rome, à savoir Jean François Deniau nous rappelle que: «Ce ne sont pas les querelles institutionnelles qui passionnent les gens, mais l'emploi, la santé, la sécurité. Si d'aventure la recherche européenne réussissait à trouver un vaccin contre le cancer, l'Europe deviendrait populaire».

Majesté, Altesses Royales,
Excellences, Mesdames, Messieurs,
Monsieur le Premier ministre,

Avec cette perspective à l'esprit, je vous convie de lever votre verre et de boire avec moi à cette vision d'espoir qui depuis toujours a marqué les existences et nourri les convictions des peuples néerlandais et luxembourgeois.

État d'une Nation
Här President,
Dir Dammen an dir Hären,

- Eis Wirtschaft ass net an der Kris. Dat huet och ni ee behaupt. Mee si schwächelt op eenzelne Flanken. Si

Eise Wirtschaftswuestum ass finanzplazgedopt. Wann een dat Opputtschmëttel ewechhëllt, ass eis Wirtschaftsleeschung nach ëmmer besser wéi déi vun eise Noperen, awer si ass nëmme méi d'Halschecht wäert. Dat däerfe mer net vergiessen. Grad wéi mer net däerfen iwwersinn datt eis Economie an deene leschte Joren am Direktverglach mat eisen dräi Noperen, mat eisen Euro-Partner a mat eise Matstreider am globale Wettbewerb manner kompetitiv ginn ass. Mir hunn zu Lëtzebuerg – an eis dräi Noperen hunn déi net – ee seriösen Inflatiounsproblem. Tëschent Mäerz 2004 a Mäerz 2005 huet Lëtzebuerg déi héchsten Inflatioun, tëschent Januar 2005 a Januar 2006, tëschent Februar 2005 a Februar 2006 an tëschent Mäerz 2005 a Mäerz 2006 deen zweethéchst Inflatiounsspronk an der Euro-Zone ze verzechnen. Eisen tëschent 1996 an 2005 akkumuléierten Inflatiounsdifferential mat Däitschland, Frankräich, der Belsch an Holland beleeft sech op 7,2 Prozentpunkten. Ergo: mir si méi wéi 7 Prozent manner kompetitiv gi wéi eis Haapthandelspartner. Dësen Zoustand – d'Hausse vun der Inflatioun, d'Perte vun der Kompetitivitéit – muss behuewe ginn, ëmsou méi wéi déi automatesch Lounindexéierung, déi dräi vun eisen Noperen iwwerhaupt net an d'Belsch nëmmen zum Deel kennen, dësen Inflatiounsdruck direkt an ouni allzevill Nuancen an d'Léin dréit an de Facteur Aarbecht domat relativ a komparativ betruecht méi deier mécht.

Et ass richtig: mer si besser wéi vill anerer.

Richtig ass awer och: aner Anerer si besser wéi mir: Spuenien, Irland a Finnland haten 2005 ee Budgetsiwverschoss an dat bei am Mëttel engem méi niddrege Wirtschaftswuestum wéi deem lëtzebuergeschen.

Nach méi richtig ass: eis öffentlech Finanzen beweegen sech an déi falsch Richtung.

Fir wat beweegen se sech an déi falsch Richtung, fir wat si se deelweis schon op der falscher Plaz ukomm, dat heescht am Desequilibrium an am Defizit?

D'Äntwert läit op der Hand. Déi öffentlech Ausgabe wuesse méi séier wéi dat nominalt Wirtschaftswuestum an och méi séier wéi d'Recetten.

D'Entwécklung vun de relevante Finanzaggregater zënter dem Joer 2000 loosse keen anere Constat zou.

An de Joren 2000 an 2001 hunn d'öffentlech Finanzen sech duerch en Iwwerschoss vu 5,9 Prozent par rapport zum Bruttoinlandsprodukt ausgezechent. Dunn ass de wirtschaftlechen Abbruch komm a quasi logescherweis ass den eigentleche Staatsbudget – de Budget vu Regierung a vum Parlament – am Joer 2002 defizitär ginn an am Joer 2004 sinn déi gesamtstaatlech Zuelen – déi vum Staatsbudget, déi vun de Gemengen an déi vun der Sécurité sociale – negativ ginn.

Tëscht 2000 an 2005 ass e relativ dramateschen Zuelenëmschwenk passéiert: aus engem Iwwerschoss vu 5,9 Prozent ass en Defizit vu 1,9 Prozent ginn, dat heescht de Gesamtequilibrium vun allen öffentleche Finanzen huet sech ëm 7,8 Prozent PIB-Punkte verschlechtert. An Euro heescht dat: d'Verschlechterung huet 2.340.000.000 Euro uitgemaach. A Frangen: 94,5 Milliarden.

An deemselwechten Zäitraum sinn d'öffentlech Einnahmen – trotz de Steuerreformen aus de Joren 2001 an 2002 – mat ronn 42,5 Prozent-Punkte vum PIB stabil bliwwen. Mee während d'äerselwechter Period sinn déi öffentlech Ausgaben vu 37,7 Prozent op 44,3 Prozent vum PIB geklommen, dat heescht si hu 6,6 PIB-Prozentpunkten zougeluecht. Se sinn also iwwer dës 5-Joreszyklus méi séier gewues wéi eis Wirtschaft.

Fir wat si se méi séier gewues wéi eisen nationale Räichtum vum Moment et eigentlech erlaabt hätt? Mee well déi deemoleg CSV-DP-Regierung – matten am wirtschaftspoliteschen Konjunkturofschwenk vun de Joren 2001 bis 2003 –, déi sougenannten „automatesch Stabilisateuren“ wollt spille loosse. Trotz wirtschaftlech

Réckgang hu mer d'Dépenses, notament am Investitiouns- a Sozialberäich, sech am geplangten Rhythmus virubeweegen gelooss. Dat hu mer gemaach well mer de wirtschaftleche Réckgang net duerch staatlech Ausgabestriktiounen wollten a Stagnation oder Rezession verwandelen. An d'Wirtschaftsrezekentwécklung eraspueren hätt eiser Economie an à terme eiser Sozialstruktur enorm geschued. Dat wollt mer net. A mer hunn et och net stringent gebraucht. Mer hate Reserven aus de gudde Joren op d'Säit geluecht a mer hunn dës, ënner dem Präis vun enger objektiv iwwerzunnener Ausgabesteigerung, zum Asaz bruecht. Dës Ausgabepolitik, a Kombinatioun mat enger zibléierter Steuerpolitik, huet d'wirtschaftlech Aktivitéit stabiliséiert an de Retour zu deem méi konsequente Wirtschaftswuestum, dat mer zënter 2004 bis haut hunn, favoriséiert.

Ouni dës Politik wiere mer haut, reng wirtschaftlech betruecht, méi schlecht drun. Eis Noperen hunn an d'Wirtschaftskris eraspueren misse well se keng Reserven ugeluecht haten. Mer hunn d'Wirtschaftskris verhënnert well mer hir Politik net hu brauchen nozeäffen.

Wann haut, notament vun Deeler vun der Opposition an der Press, behaupt gëtt déi aktuell Regierung wier schold un der Verschlechterung vun der Finanzsituation, dann ass dat falsch. Et war déi fréier Regierung. An déi huet – dozou stinn ech och nach haut – déi richtig Politik am richtigen Moment gemaach. Ech héieren an ech liesen, de Juncker an de Frieden wiere schold un de finanziellen Engpäss déi mer haut kennen. Okay, wann et jiddferengem hëlleft sech esou aus där matgedroener Verantwortung erauszestelen, da wëll ech an da kann ech domat liewen. Wann de Juncker an de Frieden, si zwee ganz eleng, d'Land virun der Stagnation gerett an eis Wirtschaft nees zur zweethöchster Wirtschaftsleeschtung an der Euro-Zone zrëckgefouert hunn, dann akzeptéieren ech dee Reproche. Mee d'Wierklechkeet ass – leider fir de Juncker an de Frieden – eng ganz aner. De Verdingscht un där korrekter Politik – an domat d'Veantwortung fir déi aktuell Defiziter – droen och d'DP an all déi déi an den Tripartite vun de Joren 2001, 2002, 2003 an 2004 hir Zoustëmmung zu där volontaristescher Politik, besonnesch am Investitiounsberäich, ouni Nuance ginn hunn: den OGB-L, den LCGB, d'CGFP, d'FEDIL, d'Fédération des Artisans, d'Chambre des Métiers, d'Confédération

du Commerce, d'Horesca, d'Chambre de Commerce, d'Bauerenzentral. An d'LSAP hirersäits ass net duerch massiv Spuerappeller an där Zäit opgefall.

Wéigesot: ech iwwerhuelen d'Veantwortung fir dës Politik. Ech muss s'och iwwerhuele fir d'Gesamtresultater vum Rentendesch déi eise strukturellen öffentleche Finanzdefizit ëm 0,8 Prozent vun 2002 u vergréissert hunn. Wann ech 2001 gesot hätt de Rentendesch géif ze deieren ginn a mer kënten en eis op Dauer net leeschten, da géif ech haut net hei stoe well da wier ech erschoss ginn a vill heibannen hätte mat geballert.

Meng Solidaritéit mat der fréierer Regierung huet mech derzou bruecht hir Politik z'explizéieren an ze justifizéieren. Eis Verantwortung fir d'Land a fir seng Zukunft bréngt dës Regierung derzou se ze modifizéieren. Mir hunn haut e Wirtschaftswuestum vun iwwer 4 Prozent. A wann d'Wirtschaft 4 Prozent wiest – wat vill ass – dann därff een op Dauer keng Defiziter maachen. Am Géigendeel: Defiziter sinn ofstellen doduerch datt d'öffentlech Finanzen net méi séier méi héchstens grad esou séier wuesse wéi dat nominalt Wirtschaftswuestum.

Géife mer nämlech d'Politik vu bis elo – an dës Politik war richtig – sech an den nächste Joren einfach virun entwéckle loosse, da géife mer déi falsch Politik maachen.

Géife mer déi bishereg Politik fräi galoppéieren loosse, da géifen d'öffentlech Finanzen zwangsleefeg méi schnell uklamme wéi d'Wirtschaftswuestum – dat international gekuckt ganz héich ass – et erlaabt. Wa mer d'Politik einfach weider schreiwe géifen – d'Investitiounspolitik, d'Sozialpolitik, d'Gehälterpolitik, d'Indexéierung vun de Léin a Gehälter an esou virun – da géif sech den Defizit vum Zentralstaat – also dee vun der Regierung a vun der Chamber – vun 2,6 Prozent am Joer 2003 a vun 3,3 Prozent am Joer 2004 op 4,1 Prozent am Joer 2007 bewegen.

An der Moyenne iwwer 4 Prozent Wirtschaftswuestum bis 2009 an als Resultat massiv Defiziter: dat kann net sinn an dat wäert och net sinn. Mir haten – bei alle Fehltreffer – déi richtig Politik vun 1999 bis 2005. Fir déi richtig Politik ze behale brauchen mer elo e Politikwiesel. Keen dramateschen. Mee e konsequenten. Keng stur Austeritéit, mee kollektiv Responsabilitéit. Kee radikalen Ofbau mee ee manner séieren Opbau deen iwwerluecht an equilibriert muss sinn. Keen

Ofbau well mer hu vill Neies opzeiichten. An dat wat mer opzeiicht dat muss haut esou finanzéiert ginn datt déi déi no eis kommen – déi déi jonk sinn an op déi d'Zukunft waart – net ënner der Laascht zesummebréchen déi mir hinnen op hirem Liewenswee optieren.

Här President,
Dir Dammen an dir Hären,

Wa mer eis öffentlech Ausgaben an de Joren 2007, 2008 an 2009 esou viru jauwe loosse wéi tëscht 2000 an 2005 – wou mer se aus Konjunkturgrënn net konnten an net wollten ofbremsen – da fabrizéieren mer bis un den Ufank vum nächste Jorzéngt een zesummedroenen Defizit vu 15-20 Prozent vun eisem Bruttoinlandsprodukt. Eis Reserven déi mer hunn – eis Noperen hu keng – belafen sech op insgesamt 1,4 Milliarden Euro. Si géifen net duergoen fir deen Defizit auszegläichen. Ergo misste mer iwwer Mooss Geld léien goen. Mir géifen, géife mer dat maachen, der nächste Regierung eng öffentlech Schold vu 15 Prozent vun eisem nationalen Räichtum hannerloossen. Et gëtt dacks gesot a geschriwwen, eis Staatsschold kennt laut de Maastrichter Konvergenzkriterien bis op 60 Prozent uschwëllen. Dat ass richtig. Mee dat ass virun allem awer falsch. 60 Prozent Staatsschold: dat ass an Europa e maximale Plafong, et ass keen Zil. Schold muss een zrëckbezuelen, si kascht déi nächste Generatioun vill Geld a verklängert esou hir Liewenschance. Dofir hat de Budget- an Tresorminister Recht an de leschte Jore wéineg Schold a vill Reserven ze maachen. Géif en elo vill Schold maachen an d'Reserve verschleiden, da misste mer mar an iwwermer, fir d'Schold zrëckbezuelen, d'Steiere fir d'Leit an d'Betriben massiv héijen. Géifen a misste mer dat maachen, da géife mer déi individuell Liewenskompetitivitéit vun all Lëtzebuerger – well och déi gëtt et – reduzéieren a mir géifen – an engem Moment wou iwwerall an Europa d'Betribsstiere falen – eiser Economie an domat eis alleguer grouss Schued zougéien. Mir géifen eis international Kompetitivitéit durabel an definitiv verschlechtern. An dofir misse mer haut méi lues trëppele fir mar net aus der Bunn ze fléien.

Dat ass eis Responsabilitéit.

Grad ewéi et eng dringend Exigence ass, iwwert dat Budgetäert a Finanziell eraus, d'Kompetitivitéit vun eiser Wirtschaft ze verbesseren. Jo, Staatsfinanzen an

durabel Kompetitivitéit ginn zesummen. Dofir musse s'och zesummen ugepaakt ginn. An dofir pake mer se zesummen un.

I. Eis Kompetitivitéit verbessern

Lutte contre l'inflation

Här President,

Ech hunn lech virun e puer Minutte gesot, den Hauptproblem vun eiser Wirtschaft an hiner Kompetitivitéit wier dee par rapport zu eisen Nopere gewuessenen Inflatiouns-differential. Dee muss verschwannen, respektiv däitlech méi kleng ginn. Dat brénge mer fäerdeg wa mer alleguer zesummen an déi Richtung schaffen.

Eng ze héich Inflatioun zu Lëtzebuerg – an eis Inflatioun ass ze héich – entsprécht kengem Naturgesetz. Mir hunn an den 80er Jore vum leschte Jorhonnert Inflatioun aus Däitschland a virun allem aus Frankräich an aus der Belsch importéiert. Dat ass de Moment net de Fall well d'Inflatioun an deenen dräi Länner ass méi niddreg wéi heiheem. Mir hunn eng héich Inflatioun wéinst de Petrolspräisser déi d'Kopplabunz schloen. Ënner deenen héije Petrolspräisser leiden eis Noperen och, en fait leide se méi well de Benzin, den Diesel an de Mazout sinn an deenen dräi Nopeschlänner wiesentlech méi deier wéi zu Lëtzebuerg. Mee hir Inflatioun leid manner ënner der Präisexplosioun vun de Petrolprodukter. Si gëtt net esou staark vun de Petrolspräisser gedriwwen wéi eis: ganz einfach well se keng oder keng integral Indexéierung vun de Léin a Gehälter kennt. Op d'Petrolspräisser hu mer als Lëtzebuerger keng Influenz. Mee ,t muss ee wëssen: déi meeschten Inflatioun maache mer selwer. An op déi Inflatioun déi mer selwer maache musse mer méi e staarken Afloss kréien. Mer müssen e méi staarken Afloss op se kréie well eis Kompetitivitéit hänkt zu engem groussen Deel dervun of wéivill Kontroll a Maîtrise mer iwwert eis hausgemaachten Inflatioun kréien.

Mer müssen déi Inflatioun déi mer selwer produzéiere stoppen. Dat kascht Ustrengung. Mer müssen dës Ustrengung maachen.

- De Staat an d'Gemengen droe bei der Inflatiouns-bekämpfung eng konsiderabel Responsabilitéit. Si musse sech beim Festleeë vun öffentlechen Tarifer, vun öffentleche Präisser a vu kommunalen Taxen eng

méi grouss Retenue operleeë wéi dat an der Lescht de Fall war. D'Gemenge kréien ab Januar 2007 méi Finanzmëttelen duerch eng Rei steierlech Ännerungen déi kommen zougefouert. Dofir kënnen se méi lues bei der Erhéijung vu kommunalen Taxe maachen. Si kréie méi Soue vum Staat. Da kënnen se de Leit der och méi loossen.

- Och déi déi mam Staat zesumme schaffe wäerte mieren datt mer d'Inflatioun mat den Hare wëllen huelen, iwwerall do wou mer se ze pake kréien: d'Ministeren ënnerschreiwe keng Kontrakter méi déi voll indexéiert sinn. Wann eng Indextranche erfällt därer dat net länger zur Konsequenz hunn datt all Kontrakter mam Staat automatesch 2,5 Prozent méi deier ginn. Dat war bis elo esou. Dat ass elo eriwwer.

- D'Regierung wëllt fräiwëlleg Präisaccorde mat eenzelne Wirtschaftssecteuren ofschléissen. Zu deem Zweck setzen de Mëttelstands- an de Wirtschaftsminister sech mat der Confédération du Commerce, der Horesca an anere Wirtschaftskreesser fir eng Konzertéierungsronn zesummen déi Weeër a Mëttele siche soll fir d'Präisser a bestëmmte Beräicher ze stabiliséieren. Mer wëllen d'Inflatioun ausbremsen doduerch datt mer Accorde mat deenen treffen déi selwer d'Präisser maachen.

TVA

Mer hu besser Viraussetzunge fir méi niddreg Präisser wéi anerer. Zu Lëtzebuerg bedréit den normalen TVA-Saz 15 Prozent. Mir hunn déi niddregsten TVA an Europa a mer wëllen déi och behalen. D'Belsch huet en TVA-Taux vun 21 Prozent, Frankräich ee vun 19,6 Prozent an Däitschland héicht säin den 1. Januar 2007 vu 16 op 19 Prozent. Dat heescht: ronderëm eis misst Villes méi déier si wéi heiheem well zu Metz, zu Arel an zu Tréier musse méi héich Steiere beim Akafe bezuelt ginn. Or eleng zu Tréier ginn d'Lëtzebuerger iwwer 160 Milliounen Euro d'Joer aus. Mer hu graff geschat datt dem Lëtzebuerger Staat am Joer 60-70 Milliounen Euro TVA-Einnahme verluer ginn doduerch datt d'Lëtzebuerger net heiheem mee an der Grenzregioun kafen. Dat ass e Steierverloscht deen enger Solidaritéitssteuer vun 3 Prozent entsprécht.

Fir datt mer eis gutt verstinn: mer hunn näischt dergéint datt d'Lëtzebuerger och an der Groussregioun akafen. Mee mer géife gäer – well mer déi niddregste Konsumsteuer hunn – aus Lëtzebuerg den Hauptakafszentrum

vun der Groussregioun maachen, een Akafszentrum wou déi aner hikomme statt datt mir bei déi aner ginn. Dofir musse mer méi präiswäert ginn. An Zukunft wäert e komparative Präisindex vun der Groussregioun publizéiert ginn op deem d'Leit vun heiheem an d'Leit aus der Groussregioun de Präisstand kënnen ofliesen. An engem Wuert: mir musse mat eiser niddreger TVA bewosst wirtschaften. Dofir starte mer d'nächst Joer och eng grouss Marketing-Offensiv, zesumme mat der Confédération du Commerce, fir Lëtzebuerg zur éischter Akafs-Adress an der Groussregioun ze maachen. Mer müssen eis bewegen, ëm all däitschen, belschen a franséische Klient kämpfen, gutt Präisser ubidden, en Tram duerch d'Stad fuere loossen, frëndlech sinn am Geschäft an op der Strooss. Déi Zäite wou d'Kéi am Himmel gefries hunn an hir Mëllech zu Lëtzebuerg ginn hunn, déi sinn definitiv eriwwer.

- D'Maîtrise vun der Inflatioun kann net Abstraktioun vun der Lounentwécklung maachen. Déi muss Schrëtt hale mat der genereller an der sektorieller Produktivitéit. Op dee Basisprinzip, deen d'Lounmoderatioun zu Lëtzebuerg irrigéiere soll, hu mer eis an der Tripartite gëeenegt.

- Mer si laang ronderëm d'Fro vun der Indexéierung geschlach. Dir wësst: un dëser Fro kann ee sech d'Fangere verbrennen. Esouguer d'Kanner kréien hei am Land relativ fréi bäibruecht datt een d'Fangeren ewech vum Index soll loossen.

L'indexation des salaires

D'Indexéierung vun de Léin a Gehälter huet Virdeeler an Nodeeler. D'Regierung an d'Partner an der Tripartite hu sech mat deenen engen a mat deenen aneren auserneegesat.

Den Index huet an den Ae vun der Regierung een inkontestable Virdeel: en erlaabt eng periodesch Upassung vun de Léin un d'Inflatioun, dat heescht e gläicht de Kafkraaftverloscht aus – wann och mat Retard. Domat hëllt e Konfliktstoff aus de Lounverhandlungen eraus an erlaabt eng dezentraliséiert Lounpolitik. Déi ass wichteg well d'Léin sollen no un der individueller Betribssituatioun pechen. Esouguer d'Patrone stellen d'Indexéierung net méi prinzipiell a Fro: wie fir eng maximal Indextranche ass, deen ass fir d'éischt emol fir den Index. D'Regierung ass och fir den Index an dofir gëtt e bäibehal.

Nodeeler vum Index sinn och bekannt.

En dreiw d'Inflatioun. Manner wéi d'Patrone soen, mee méi wéi et gutt ass. E reagéiert extrem op wirtschaftlech Facteuren déi sech eisem Zougrëff entzéien: déi aktuell Explosioun vun de Petrolspräisser, deenen hiren Niveau dëser Deeg mat 75 Dollar geflirtet huet, mécht dat däitlech. D'Regierung wëllt d'Petrolspräisser net aus dem Index huele well hiert Uklamme belascht den normalen Duerchschnëttsbierger an engem zolidd Mooss.

Den Index produzéiert budgetär a finanziell Méibelaaschtungen déi d'Politik net verbessere mee déi se méi deier maachen. Eng Indextranche kascht de Staatsbudget 125 Milliounen Euro an de Gesamtstaat – dat heescht de Staat, d'Gemengen an d'Sécurité sociale – 180 Milliounen. Dat war nach ëmmer ee Problem. Dat ass elo méi e grouse Problem well d'Petrolspräisser eis iwwerlafen a well mer méi knapp bei Keess sinn. Eis Partner – och a grad d'Gewerkschaften – akzeptéieren d'Realitéit vun där Contrainte. Well d'Petrolspräisser enorm op d'Gestehungskäschten a via Index op d'Léin drécken a well déi öffentlech Finanzen duerch déi gemeinsam decidéiert konjunkturschounend Politik vun de leschte Joren an den Desequilibre ofgerutscht si waren d'Gewerkschaften – entgéint hiner traditioneller Doktrin – mat enger Indexmodulatioun d'accord. Ech wollt hinne meng Unerkennung fir déi Kraaftustrengung soen. Et war fir si net einfach. Mee hiert Responsabilitéitsgefill – och wann et fir säin Zustandekommen Zäit gebraucht huet – mécht eis Villes méi einfach.

Mer hunn all dës Elementer an lwwerleungen a laangen Tripartitegespréicher – ënnerbrach duerch enorm vill Stonne bilateral Verhandlungen – mateneen ofgewien an hu se dunn esou laang zesummegestréckt bis mer eng akzeptabel Léisung haten.

Déi Léisung déi mer erschafft hunn ass keng kleng Léisung – egal wat gesot gëtt.

Si ass besser wéi e faule Kompromiss – dee fënn een ëmmer – a si ass tout compte fait besser wéi all aner Léisung déi um Dësch louch. Déi Léisung déi mer fonnt hunn ass déi hei.

Fir d'éischt emol: d'Regierung hätt kënnen dermat liewen eenzel Produkter elo schon aus dem Indexwuerekuerw erauszehuelen – net d'Petrolprodukter, mee Alkohol an Tubak. Well d'Gewerkschaften awer nëmmen d'accord ware sech iwwer dës Fro eréischt endgültig z'äussere wann déi nächst regulär lwwerprüfung

vun der Zesummesetzung vum Wuerekuerw stattfënnt – an déi fënnt 2007 statt – hu mer déi Diskussioun op da vertagt. Si ass net eriwwer – si ass vertagt.

Mer hunn dofir müssen aner Weeër goen. Mer hunn decidéiert all Erhéijung vu bestehenden Taxen an Akzisen an all Kreatioun vun neien Taxen, wann d'Erhéijung vun deenen Alen an d'Schafe vun deenen Neien aus ëmwelt-, gesondheets- oder sozialpolite-sche Grënn erfollegen, am Index honnertprozenteg ze neutraliséieren. Dat zielt ënner anerem fir steuerlech an administrativ Opschléi op de Petrolsprodukter, den Tubakpräisser an dem Waasserpräis dee mer nom Verbrauch- an Nutzerprinzip müssen unhiewen.

Fir ze verhënneren datt d'Inflatioun zevill klëmmt an domat d'Kompetitivitéit zevill fällt hu mer eis op eng Modulatioun vum Erfale vun den Indextranche verstän-negt.

Wann den Index normal géif spillen – esou wéi d'Gesetz et virschreiw, – da géif – esou gesäit een dat haut – folgende Rhythmus sech erginn: wéinst den héije Petrolspräisser géif eng Indextranche schon am August 2006 an net – wéi am Ufank vum Joer geplangt – am Oktober entfalen, déi nächst wier fir den August 2007 fälleg, gefollegt vun enger am August 2008 an op mannst enger am Joer 2009, nämlech spéitstens am August.

Mer sinn eis eens ginn datt de Cumul vun dësen Tranchen d'Kompetitivitéit géif schiedegen an d'Staatsfinanze géif iwwerbelaaschten.

Der Regierung hirer Berechnung no hätt d'Lounmass sech bis August 2009 ëm 2,4 Milliarden Euro no uewe bewegt, iwwer 97 Milliarden al lëtzebuerger Frang. Dës Lounmass hätt vun den öffentlechen a privaten Arbeitgeber missen opbruecht ginn. Dat wier schéi gewiescht fir d'Leit, mee et wier zevill gewiescht fir d'Kompetitivitéit.

Dofir wäert d'Regierung der Chamber nach virum Summer e Gesetz virleeën dat d'Indextranche vum 1. August 2006 op den 1. Dezember 2006 verleeë wäert.

Am Joer 2007 – wou normalerweis spéitstens am August eng Indextranche erfall wier – gëtt et keng Indextranche. Déi Indextranche déi am Joer 2007 erfall wier gëtt op den 1. Januar 2008 verluecht, à moins datt d'Petrolspräisser vun haut bis dann an der Moyenne méi héich wéi 63 Dollar de Barrill gewiescht wieren. An deem Fall entfällt d'Indextranche net am Januar mee

eréischt am März 2008. Vun haut aus gekuckt ent-fällt se wahrscheinlech am März. Wann dës Situatioun géif antrieden da géif den Heizkostenzuschuss – dee fir déi besonnesch Akommesschwaach geduecht ass – no uewen ugepasst ginn.

Am Joer 2008 erfällt keng weider Indextranche. Déi déi normalerweis am August 2008 géif entfale gëtt op den 1. Januar 2009 verluecht. Stinn d'Petrolspräisser bis dohinner nach ëmmer iwwer 63 Dollar an der Moyenne, gëtt s'op den 1. März 2009 verréckelt. Aus der Siicht vun haut gëtt et éischer März wéi Januar. Doriwwer eraus kënn et am Joer 2009 zu kenger weiderer Index-upassung.

Ech wëll dës Indexmodulatioun kommentéieren.

- An de Joren 2006, 2008 an 2009 erfällt nëmmen eng Indextranche. Am Joer 2007 erfällt keng eng.

- Op der gesamter Lounmass gëtt vun August 2006 bis Januar 2010 konservative Regierungsberechnungen no e Lounbetrag vu ronn 700 Milliounen Euro net ausbezuelt, e Betrag vu ronn 28,2 Milliarde lëtze-buerger Frang. E gëtt och nom 1. Januar 2010 net zrëckbezuelt.

- De Mindestloun gëtt den 1. Januar 2007 an den 1. Januar 2009 ugehiewen. Dës Unhéijung huet keng Gewerkschaft der Regierung müssen ofzwängen. Ech hat lech schon den 12. Oktober 2005 hei am Parlament gesot datt de Mindestloun géif ugepasst ginn.

- D'maximal Indextranche vun 1,5 mol de Mindest-loun, sou wéi d'Patronat se proposéiert hat, hätt eng Erspuernis op der Lounmass vu ronn 850 Milliounen bruecht, 150 Milliounen Euro méi wéi an där akzep-tierter Regierungspropositioun. Op d'Lafdauer vum Accord bezunn – Enn 2009 muss déi nei Regierung déi aus de Wahle vun 2009 ervirgeet frësch verhan-delen – grosso modo 3,5 Milliounen Euro de Mount. Dat ass d'Differenz tëschent där Léisung déi mer zrëckbehal hunn an där struktureller Léisung déi d'Patronat gäre gehat hätt. Sans commentaire!

- D'Gewerkschafte wollte keng maximal Indextranche. Et ass hir Aufgab de Leit dat z'erklären, obschon d'Kontraktioun vum Gehälterfächer Argumentatives enthält. D'Patronat wollt eng maximal Indextranche bei 1,5 mol de Mindestloun. Der Regierung war déi Limit ze niddreg.

- Am Kompetitivitéitsrésumé, d'Betribler gewanne 700 Milliounen Euro. Zum Verglach: ee Prozent vum Brut-toinlandprodukt mécht 300 Milliounen aus, eng een-zeg Indextranche kascht manner.

Déi déi soen dat wier e bescheident Resultat ire sech. Besser: wëlle sech iren. D'Leit am Land verzichten op Villes an ,t soll een den Zynismus net esouwäit dreuwe se gleewen ze dinn, se géifen näischt verpassen.

Dësen Accord war méiglech well d'Partner verstän-neg waren. Si sollte beim Kommentéiere vum Accord grad esou verstänneg si wéi bei sengem Ofschloss. Den Index bleiwt erhalten, e gëtt moduléiert no engem Accord an der Tripartite, ouni Streik wéi 1982-1983, ouni béist sozialt Blut an am Geescht vum lëtzebu-erger Modell. Dësen huet seng Grenze bewisen. Mee huet jeemools ee behaupt en hätt keng Grenzen? Wien deen däitsche Konfrontationsmodell wëllt, wien de franséischen Totalkonfliktmodell wëllt statt eise rou-ge sozial equilibrierte partnerschaftlech geréierte lëtzebuerger Modell, dee soll dat mar hei ee fir allemol soen! Ech sinn allergesch géint de bëllege Konsensu-alismus, jo, ech si géint de Kompromëss wéinst dem Kompromëss. Ech si fir tragbar Léisungen am Kon-sens. De Konsens ass ni dat wat een an der d'Zomm gäre hätt. En ass awer méi wéi dat wat een am Sträit kritt. En ass dat wat d'Regierung wollt an, am konkrete Fall, dat wat d'Land brauch.

- Fir datt eis Economie staark bleiwt, geet et net duer d'Inflatioun ze kappen an der Kompetitivitéit nei Mus-kelen ze ginn. Mer brauchen och weiderhin héich öffentlech Investitiounen. Mer müssen haut investé-iere fir mar performant Infrastrukturen ze hunn. Déi Infrastrukturen un deene mer haut bitze sinn de Stoff aus deem mar d'Gezei vun der Economie gemaach gëtt.

Investissements publics

Mer hunn haut déi héchsten öffentlech Investitiounen an der europäescher Unioun an an der Euro-Zone. Mer müssen déi fir déi nächst Jore geplangten Investitiouns-ausgabe kierze well eis Finanze paken hire Laascht net méi. Mer haten an de Joren 2000 bis 2005 een extrem héijen Investitiounsbudget. Mer haten en héijen Inves-titiounsbudget well mer d'Konjunktur wollte stäipen. Si steet elo op méi feste Féiss. Si brauch manner Stäipen.

Mee d'Konjunktur vu mar brauch d'Investitioune vun haut. Si brauch héich Investitioune mee ebe manner héich Investitioune wéi bis elo.

Dofir féiere mer d'öffentlech Investitioune vun 3,7 Pro-zent vun eise Bruttoinlandprodukt am Joer 2006 gra-duell bis op 3,2 Prozent vun eise PIB am Joer 2009 zrëck. Mer féiere se zrëck par rapport zu deem wat mer eis fir 2007, 2008 an 2009 virgeholl haten. Mee mer erhéije se par rapport zu 2005 vun engem Joer zum aneren. Eis Wirtschaft brauch dat. Eist Land brauch dat. Eis politesch Prioritéite verlaangen dat.

Mer investéieren 2007 170 Milliounen manner wéi geplangt, awer nëmme 50 Milliounen manner wéi 2006 wou mer 217 Milliounen méi wäerten investéiere wéi 2005.

Mer investéieren 2008 iwwer 190 Milliounen manner wéi geplangt, mee awer 120 Milliounen méi wéi 2007.

Mer investéieren 2009 300 Milliounen manner wéi geplangt, mee awer grosso modo deeselwechte Betrag wéi 2008, dat heescht nach eng Kéier 120 Milliounen méi wéi 2007.

An de Joren 2007, 2008 an 2009 investéiere mer ins-gesamt 3,3 Milliarden Euro: dat si 660 Milliounen Euro manner wéi geplangt. Dat sinn der méi wéi an de Joren 2004, 2005 an 2006 zesummen.

D'Steigerung vun den Investitioune betreffe virun allem den Héichbau a sinn domat mëttelstands- a beschäf-tegungsfrëndlech.

D'Kierzung par rapport zu deem wat geplangt war betreffen aner Projeten, Projeten déi noutwendeg wie-ren, déi mer awer müssen zrëcksetzen: den Ausbau vun zwou op dräi Piste vun der Autobunn A6 tëschent Mamer a Beeteburg, d'Tangente Ouest tëschent der A7 an der A6, eenzel Contournementer vun eise Lokali-téiten, eenzel Echangeuren op eisen Autobunnen.

Fir den Investitiounsimpakt op d'öffentlech Finan-zen ofzefiere mussen mer – wann et nëmme geet – zu engem öffentlech-private Partnership kommen, besonnesch am Schoulberäich wou mer investiv net méi lues maache well mer net méi lues maachen däre-fen: den Investissement an d'Intelligenz an an déi Jonk huet absolut Prioritéit. No intensiven Etüde weist et sech datt mer nom PPP-Prinzip méi séier a 15-20 Pro-zent méi bëlleg kënnen bauen. Also baue mer elo méi séier a méi bëlleg.

Alles an allem: mer investéiere manner wéi geplangt mee méi wéi bis elo. D'Handwerk an d'Beschäftegung gi geschount. Et gëtt net op der falscher Plaz gespuert. D'Wirtschaft wäert vun dësen Investissementer profitéieren, eis wirtschaftlech Zukunft och.

- Fuerschung an Innovatioun gehéieren zur Wirtschaftspolitik wéi d'Amen zum Gebiet. Ouni Fuerschung fënnt keng Zukunft statt. Fuerschung ass virun allem d'Saach vun der Wirtschaft selwer. Mee d'öffentlech Fuerschung muss esou verstärkt ginn datt mer Uschloss un de Fuerschungsniveau vun eisen Nopere fannen. Den öffentliche Fuerschungsbudget muss par rapport zu sengem Volume vun 2006 verduebelt gi fir den öffentliche Fuerschungs- undeel bis an d'Joer 2009 op 0,66 Prozent vun eisem Bruttoinlandprodukt unhiewen ze kënnen. Mir müssen – Staat an Entreprises – manner innovationsfaul a méi fuerschungsfreundlech ginn. Eis Aarbechtsplaze vu mar hänken dovunner of.

Infrastructures et perspectives

- Fir eis Wirtschaft dauerhaft ze stärke muss eng Hel-lewull vun aneren Initiative geholl ginn.
- Mer müssen d'Exportfähgkeet vun eisen Entreprises fördern. Besonnesch déi méi kleng Betriber di sech schwéier wann et ëm Exportisikofinanzéierung geet – besonnesch ausserhalb vun Europa. Si kréien eng méi breet Ënnerstützung vum Office national du Ducroire an der SNCI deenen hir Aktivitéite mer méi no beieneeleen, bis hin zu enger eventueller Fusioun. D'SNCI an den Office du Ducroire gi Förderschleidere fir grouss a virun allem fir kleng Exportbetriber.
- Mer müssen eis international Entwécklungshëllef an eisen Aussenhandel sech openeen zoubewege loossen. Mer hunn am Prinzip keng merkantil orientéiert Entwécklungshëllef a mer wëllen och keng geschäftsgedriwwen Entwécklungshëllef kréien. Mee mer wäerten duerfir suergen datt eis eege Betriber d'Partner vun eiser eegener Entwécklungshëllef gi statt datt just Betriber aus Länner déi manner Entwécklungshëllef maache wéi mir un eiser Entwécklungshëllef verdingen.
- Mer halen dat steuerlecht Ëmfeld vun eiser Économie virun am A. Mer schléisse kompetitivitéitserweidernd Schrëtt am Steuerberäich an deenen nächste Joren net aus. Mer bedeelegen eis konstruktiv um Versuch, d'Bemiessungsgrundlage fir d'Betriebsbesteuerung an

Europa ze vereinheitlechen. Mer maachen dat well mer mengen datt de ruinöse Steierdumping tëschent Länner vun der europäescher Unioun muss contre-karéiert ginn. D'Wirtschaft fënnt net fir sech selwer statt, si huet eng sozial Verpflichtung, d'Länner vun der europäescher Unioun däerfen net zu de Komplize vun engem wäertneutrale Globaliséierungswahn ouni Grenzen an ouni Gêne ginn. Si mussen vill méi Architekturen vun enger equilibréierter Mondialiséierung sinn. Besser gesot: si müssen dat ginn.

- Mer mussen méi Plaz, méi Zukunftsraum zu Lëtzebuerg amenagéieren, méi Terrainen uleeë fir nei Aktivitéiten unzesiedelen déi eis eis Plaz an der Economie vu mar sécheren. D'Beräicher Logistik, Biotechnologie, medezinesch Equipementen an Eco-Technologie hu Prioritéit. Aus dem Eilerenger Crassier maache mer eng national Industriezone, aus de WSA-Terrainen e grouse Logistikzenter. Inkubateuren, sougenannte Betriebszären, müssen a méi grousser Zuel wéi bis elo entstoen.
- Eis Betriber leiden ënner administrativer Iwwerbelaschtung. Deen administrativen Opwand kascht Wirtschaftswuestum an Aarbechtsplazen, e mécht d'Wirtschaft an d'Schaffe méi deier. Mir schätzen datt d'Bürokratiekäschen heiheem net méi niddreg si wéi am Rescht vun Europa: d'Bürokratie frësst 3 Prozent vum Bruttoinlandprodukt. D'Käschte vun der Bürokratiediktatur ginn no ënne gedréckt. D'Bürokratie kascht Geld, Nerven an Zäit. Am spéiden Hierscht leet d'Regierung en administrativen Entfesselungsprogramm fir eis Wirtschaft vir.

Politique énergétique

Här President,
Dir Dammen an dir Hären,

Wien iwwer Kompetitivitéit schwätzt dee muss och ee Wuert iwwer d'Energiepolitik verléieren.

D'Energiefacture laascht schwéier op eiser Économie. Mer mussen probéieren se ze reduzéieren.

Zanter der Liberaliséierung vum Stroummaart an Europa kafen eis Entreprises hire Stroum um fräie Maart. D'Konkurrenz tëschent de Produzente spillt, mee d'Präisser bleiwen héich, ze héich fir eis Betriber. Ergo muss d'Konkurrenz vergréissert ginn. Mer müssen dofir eis Stroumresauë mat allen dräi statt wéi bis elo nëmme mat zwee vun eisen Nopeschlänner verbannen. Mer müssen iwwerall undocken, eis iwwerall konnectéieren

an dann interkonnnectéieren. De Stroumpräis bes-teet awer net nëmme aus dem Akafspräis, och den Transportpräis spillt eng Roll. D'Transportweeër mussen minimal laang, d'Qualitéit vun de Réseauë maximal performant sinn. Dës qualitativ héichrangege Réseauë müssen och vun alle potentielle Stroumfournisseure kënnen genotzt gi fir datt d'Konkurrenz och praktesch, dat heescht finanziell, beim Klient ukënnt. Dat wat fir de Stroum gëllt, muss selbstverständlech och fir de Gas zielen.

Mer reforméieren d'nächst Joer de Kompensations-fong eng zweete Kéier, fir d'Laaschte vun de Betriber nach eng Kéier erofzedrécken. D'Cogeneratioun wäert manner ënnerstëtzt ginn. De Kompensationsmecha-nismus wäert op de Gassektor ausgedehnt ginn.

Kyoto et la politique de l'environnement

Här President,

D'Stéchwuert vun der Energie féiert eis direkt op Kyoto.

D'Bekämpfung vum weltwäite Klimawandel ass – niewt dem Ausradéiere vun der Aarmutt an der Welt – déi zentral ökonomesch, sozial an ekologesch Erausforderung vun eiser Zäit. D'Temperatur klëmmt, d'Gletschere schmëlzen an den Niveau vum Mier gëtt méi héich.

Et gëtt vill Leit, a besonnesch vill Europäer – an ënnert hinnen och vill Lëtzebuurger –, déi dëser Problematik de Réck dréine well s'eis Generatioun net existentiell betraff gesinn. „No eis d'Sintflut“: nach ni war dësen Irresponsabilitéitsmotto esou richteg wéi haut.

De Klimawissel an de Klimaschutz sinn awer keng Aufgabe vu mar. Et sinn Aufgabe vun haut.

Intergenerationell Egoisten ignoréieren déi Aufgab. Weltbierger stellen sech hir. Mer wëllen ee Vollek vu Weltbierger sinn.

Kyoto, esou gëtt ëmmer erëm gesot, ass eng schwéier Laascht fir Lëtzebuerg well mer eis CO₂-Emissiounen bis 2012 ëm 28 Prozent reduzéieren müssen.

Jo, dës Reduktiounsvolumen zu deem déi virlescht Regierung sech international engagéiert huet ass ee Problem. Mee et ass virun allem eng Chance. Eng Chance fir nei Weeër an der gesamter Energiepolitik ze goen, eng Chance fir manner ofhängeg vum Petrol ze ginn, eng Chance fir nei Technologien z'entwéckelen,

eng Chance fir méi Energie ze spueren, eng Chance fir méi Energieeffizienz a fir erneierbar Energien, eng Chance fir méi Aarbechtsplazen an den erneierbaren Energien, an der Albausanéierung an an der Energieberodung.

Dës Chance wëlle mer a solle mer notzen. Wa mer se richteg notze gëtt eis Wirtschaft méi kompetitiv well mer se méi nohalteg kënnen wuesse loossen.

Wéi gesäit eise Kyoto-Bilan aus?

Vun 1990 bis 1998 hu mer eis CO₂-Emissiounen vun 12,5 op 8,5 Milliounen Tonnen ofgebaut. 2004 hu se sech awer schon erëm op 12,6 Milliounen Tonne belaf. Bis 2012 riskéieren s'op 14 Milliounen eropzeklappen. Mer däerfen awer net méi wéi 9 Milliounen Tonnen CO₂ d'Joer ausstoussen. Dofir muss eppes geschéien.

D'Regierung huet de leschte Freideg ee Kyoto-Aktiounsplang ugehall den op dräi fundamental Objektiv erausleeft:

kuerzfristeg geet et drëm déi Kyoto-Ziler zu deene mer eis engagéiert hunn ze respektéieren;

laangfristeg geet et drëm d'Jalone fir eng permanent Strategie géint de Klimawissel se setzen;

fundamental geet et drëm all Acteur vun der Energiezeen an all Bierger am Land bewosst ze maachen, datt mer alleguer gefuerdert sinn, datt déif strukturell Changementen néideg si fir méi ëmweltfrëndlech Produktiouns- a Konsummodeller ze favoriséieren an datt dës e wichtegen ökonomeschen Differentialavantage duerstelle well s'et erlaben nei Aarbechtsplazen – an zwar heiheem – ze schafen.

Mer wëlle vun der Ofhängegkeeet vun de fossile Brennstoffen ewech. Mer wëlle Weeër siche fir Energie ze spueren. Mer wëllen ewech vun deem engen an hin zu deem anere well eis Wirtschaft vun den Energiepräisser erdréckt gëtt a well Leit mat niddregem Akommes een ëmmer méi groussen Deel vun hirer Pei oder vun hirer Pensioun müssen opbréngen fir eng waarm Wun-neng ze hunn.

Eis Moossname betreffen dofir d'Secteur vum Transport, de Gebeier, den erneierbaren Energien an d'Industrie. Den Ëmweltminister stellt déi eenzel Moossnamen an deenen nächsten Deeg méi genau vir. Ech wëll mech haut op déi méi desagreabel Elementer vun eiser Kyoto-Strategie konzentréieren.

Et gëtt eng speziell Kyoto-Kontributioun agefouert. Dës speziell Kyoto-Kontributioun, déi eng Responsabilitéits-kontribution ass, hält d'Form vun enger progressiver Erhéijung vun den Akzisen um Diesel an um Benzin un. 1990 huet den Transportsecteur 2,6 Milliounen Tonnen CO₂-Ausstouss ze veräntwerte gehat, dat war ronn ee Fënneftel vum lëtzebuergesche Klimakillervolume. 2004 waren et 6,8 Milliounen Tonnen CO₂, 55 Prozent vun eise Killerpotential. Vun deene 6,8 Milliounen Tonnen CO₂-Ausstouss si 70 bis 75 Prozent duerch de grenzüwwerschreidenden Tankverkéier komm. Mer müssen dës Killerpotential onbedéngt ofbremsen. Ofbremsen an da reduzéieren. Soss kënnen mer eist Kyoto-Ziel net erreechen. Mer gi graduell vir. Mer sinn dobäi net näiv: d'Inzidenz vun den Diesel- a Benzinspräisser op de budgetären Equiliber gëtt regelméisseg bewäert. D'Kyoto-Kontributioun, falls et sech als noutwendeg erweist, gëtt am jährelche Rhythmus ugepasst. An enger éischter Phase ass d'Hausse vun den Akzisen déi folgend: den 1. Januar 2007 ginn d'Akzisen um Benzin ëm 2 Cents an um Diesel ëm 1,25 Cent erhéicht. Den 1. Januar 2008 gëtt d'Akzise um Diesel eng weider Kéier ëm 1,25 Cent erhéicht. Déi Kyoto-bedéngten Erhéijung vun den Akzise gëtt indexneutral gestaltet. Si bréngt eis Recette vun 300 Milliounen Euro vun haut bis an d'Joer 2012. De Käschtepunkt vun der Emissiounsreduktioun déi mer virhuele muss beleeft sech op iwwer 500 Milliounen Euro vun haut bis an d'Joer 2012. D'Differenz tëschent dem reale Coût an dem Steuerplus muss mer mat normale Budgetsmëttele bestreiden.

No den elementare Regele vum Verursacherprinzip gëtt déi realiséiert supplementar Steuerrecette integral an de Kyoto-Fong agespeist. Dës Kyoto-Fong huet dräi Ziler. E soll innovativ national Reduktiounsmoossname finanzéieren. E soll déi sougenannte flexibel Mechanisme finanzéieren, also en fait Projeten an anere Länner finanziell méiglech maachen. An e soll d'Organisatioun vum Emissiounshandel deen zu Emissiounsreduktioun féiere wäert regelen.

Ech hat ech den 12. Oktober vum leschte Joer eng Reform vun den Autosteieren ugekënnegt. Dës Reform ass elo fäerdeg. Si trëtt den 1. Januar 2007 a Kraaft. Eis aktuell Autosteier wisst mat der Gréisst vum Motor. Well awer de Kyoto-Problem an CO₂-Ausstoussproblem ass muss a wäert d'Reartikulatioun vun der Autosteier derzou féieren datt Autoe mat engem méi héijen CO₂-Ausstouss hu méi staark besteiert wäerte ginn. Si

wäert och d'Loftpollutioun duerch d'Emissioun vum de Stéckoxyder an de Feinpartikele mat a Betracht zéien. Esou gëtt en Ënnerscheed tëschent Diesel- a Benzinsautoe gemaach. Mer wëllen zu deem Grapp voll Länner an der europäescher Unioun gehéieren déi d'Autosteier op engem CO₂-Kritär, dat heescht dem Kyoto-Kritär baséieren. Net méi d'Gréisst vum Motor, net méi den Hubraum, mee den Emissiounsschued vun engem Auto bestëmmen d'Steierbasis fir d'Autosteier. Esou erreeche mer, datt jiddferen dee sech en Auto keeft sech beim Choix vu sengem Auto iwwer den Emissiounspotential vu sengem Gefier informéiert. Jee manner Emissiounsdruck en Auto produzéiert ëmsou méi niddreg wäert d'Autosteier sinn. All Joer ginn hei am Land 50.000 nei Autoen ugemellt. Wa 50.000 mol ee méi emissiounsaarmen Auto kaaft gëtt dann huet jiddferen deen en neien Auto keeft säin individuelle Kyoto-Bäitrag gelescht.

Fir Autoe mat niddregem Verbrauch – Hybridautoen zum Beispiel – wäert d'Autosteier grosso modo déiselwech bliwen. Fir déi meescht mëttelgrouss Autoen, fir déi mat raisonnablen Spritverbrauch, wäert och d'Autosteier räsonnabel bliwen. Jiddefalls méi niddreg wéi an Däitschland a virun allem an der Belsch. Méi zolidd Haussen – bis zu enger Verdräi- a Vervéierfachung vun der Autosteier – wäert et fir déi Autoe ginn déi am meeschten Dreck maachen. Beträff sinn do haaptsächlech grouss Véier-Rad gedriwwen Gefierer déi duerch hiert méi héicht Gewiicht oder hire méi grouss Loftwiderstand extrem vill Benzin respektiv Diesel verbrauchen.

En Auto deen 192 CO₂-Gramm pro Kilometer ausstéisst ass haut mat enger Autosteier vun 81 Euro beluecht. D'Autosteier klëmmt fir esou en Auto op 208 Euro, géint 305 Euro an der Belsch.

En Auto deen 260 CO₂-Gramm pro Kilometer ausstéisst bezillt haut eng Autosteier vun 126,25 Euro. An Zukunft muss ee fir esou en Auto 526 Euro bezuelen ginn, géint 1.020 Euro an der Belsch.

Der CO₂-Problematik komme mer nëmme bäi wa mer laangfristeg Plaz vum öffentliche Transport an eise Verkéierssystem stäerken. Mer wëlle bis an d'Joer 2020 eng Opdeelung vum Verkéier zu 75 Prozent op den Individualverkéier an zu 25 Prozent op den öffentlichen Transport erreechen. Ech hat den 12. Oktober 2005 heibanne gesot datt mer der Meenung wieren duerch d'Stad misst en Tram fueren. Mer sinn dësem

Ziel e gutt Stéck méi no geréckelt. Den Tram ass en Deel vun engem méi breede Mosaik dee sech ënner anerem duerch Gares périphériques an à terme nei Zuchstrecke vu Lëtzebuerg op Beetebuerg respektiv vu Lëtzebuerg op Esch zesummesetzt. De Fonds du Rail wäert déi néideg finanziell Mëttele fir dës Investitiounen zur Verfügung stellen.

Eng nei Wärmeschutzverordnung trëtt Ufanks 2007 a Kraaft. Si wäert ambitiös Standarde fir den Energiekonsum an neie Gebaier setzen, Standarden déi no un deene vun den Niddregenergiehäuser sinn.

D'Fördermoossname fir erneierbar Energien, vun deene Privatpersounen kënnen profitéieren, ginn iwwer den 31. Dezember 2007 eraus virugefouert. Hei kënnt de Moossname fir eng méi héich Energieperformanz vun den Häiser a fir d'energetesch Sanéierung vun de bestehende Gebaier d'Haaptopmierksamkeit zou. Bis zu 30 Milliounen Euro si virgesi fir öffentliche Gebaier energetesch ze sanéieren. Eng Marketingstrategie fir Niddregenergiehäuser gëtt ab 2007 vum Ëmweltminister lancéiert. Biomass an Holz wäerte méi wichteg Energielieferanten ginn. Et gëtt e Réseau agesat deen all konzernéiert Acteuren zesummebréngt: privat Bëschbesëtzer, Gemengen, zoustänneg Verwaltungen an aner. D'Biomass als Energielieferant wäert eng nei Akommesquell fir eis Landwirtschaft ginn. Speziell d'Gemenge sinn opgefuerdert, bei neie Projeten d'Wärmeproduktioun duerch Holzhackschnitzel-Förderungsanlagen oder Holzpellets-Anlagen ze garantéieren.

D'Aspeisung vu Biogas an den natierleche Gasréseau gëtt ënnersicht. Hei ass den Aspueerpotential grouss. Et muss méi Bio-Carburanten a méi Bio-Diesel op de Maart kommen. D'Regierung ënnerstëtzt all Efforten an déi Richtung. Zu Lëtzebuerg ginn am Joer 2,7 Milliarde Liter Benzin an Diesel verkaaft. Et kann ee sech also virstelle wat de Wee a Richtung Bio-Carburant a Bio-Diesel un Aspueerungspotential ka bréngen.

Mer stellen en zweeten nationalen Allocatiounsplang a Saachen Emissiounshandelsregelung fir d'industriell Betriber op. Dës Plang muss bis den 30. Juni bei der EU-Kommissioun agereecht ginn.

Fir datt déi déi fir deen Aktiounsplang fir Emissiounsreduktioun zoustänneg sinn ënnerwee net vu Muskelschwund befall gi setzt d'Regierung eng

Taskforce an déi d'Ëmsetzungsarbechte suivéiere soll. Dës Taskforce leet regelméisseg d'Ëmsetzungsbilane vir.

Et geet net duer d'Absicht ze hunn d'Emissiounen ze reduzéieren. Et muss derfir gesuergt ginn datt s'effektiv reduzéiert ginn.

Diversification économique

Här President,
Dir Dammen an dir Hären,

Déi lescht Wochen hu schlecht Noriichte vun der Wirtschaft- a Beschäftigungsfront bruecht. TDK, Villeroy & Boch, WSA, Monopol an esou weider si Réckschléi fir d'Land. Si si virun allem en individuellen Drama fir déi betrafte Männer a Frae vun heieem a vu ronderëm.

Esou schlëmm wéi déi Virgänge och sinn, mir därefen elo de Kapp net hänke loossen.

Et gëtt Echecen, jo. Mee mir hunn an deene leschte Joren och muenches fäerdeg bruecht wat mer eis selwer a wat déi aner eis net zougetraut hätten.

An de 70er an den 80er Jore vum leschte Jorhonnert – wéi mer eis zu Lëtzebuerg mat der Stolkris erëmgeklappt hunn an iwwerzeegt waren, Lëtzebuerg hätt seng beschten Zäiten hannert sech – do hu jonk Leit ouni Soue mee mat Iddien an de Kellere an an de Garage vun den amerikanesche Virstied d'Informatiounsrevolutioun agelaut. Microsoft, Apple, AOL, E-bay an aner sinn entstan.

Si waren net fir eis geduecht. Mee elo si se hei. Well mer se siche gaang si wéi se sech no enger Ankerplaz an Europa ëmgekuckt hunn. Et war net einfach fir se ze kréien. Et kascht grouss Efforte fir datt mer der méi kréien. Mee déi déi mer méi kënnen kréie sinn ënnerwee. Vu datt mer kënnen wa mer wëlle kréie mer s'och. Mer wëllen an der Techno-Parad an der éischter Reimatdansen.

Et ass am Techno-Bereich scho vill geschitt.

Déi grouss E-Playere sinn zu Lëtzebuerg ukomm a bedéngen Europa vun hei aus mat hire Produkter. Dee leschten an der Série ass Digital River, dee weltwäit gréissten Informatiounsgrossist.

Wichteg Banke siedlen hiert d'Datenzentrum bei eis un.

Am Medien- a Kommunikationsberäich schaffen haut scho vill Leit. Mer sinn zouversichtlech datt et der nach méi gött.

Fir datt dës E-Betribler komme muss de Kader stëmmen. Un deem Kader schaffe mer.

Mer hunn d'TVA-Säz op den digitalen Televiounsservicer op 3 Prozent ofgesenkt, de Paquet Telecommunicationen huet d'Chamber Mëtt 2005 passéiert.

Mer hunn endlech de Plan sectoriel „Antennen“ ëmgesat, am Beräich vun der Breetbandkommunikation si mer vun der 16. op déi 8. Plaz an der Europa-Skala no vir gesprongen. An engem Joer. Mer kënnen wa mer wëllen.

Am Mäerz hu mer eng nei UMTS-Lizenz ausgeschriwwen.

Elo mussen mer eis intensiv mat der Fro vun der internationaler Konnektivitéit, dat heescht mam Ubanne vu Lëtzebuerg un déi grouss Daten-Autobunnen an Europa bekëmmern.

A priori ass eis Ubannung un dat internationalt Netz ganz gutt. Mee mëttelfristeg hu mer net méi genuch Kapazitéiten. Si müssen elo kuerzfristeg ausgebaut ginn, besonnesch och fir den Entrepreneuren déi hei sinn oder nach komme wëlle Sécherheetsprevisibilitéit z'offrëieren. D'Infrastruktur vu Ponts et Chaussées an CFL müssen technologiezielorientéiert genotzt ginn.

Mersinn am E-Beräich um gudde Wee. Och d'Finanzplaz huet eng Kéier ganz kleng ugefaang. Et muss en ëmmer erëm kleng ufänke wann ee wëllt grouss ginn. Am E-Secteur si mer schon no e puer Joer net méi kleng. D'Kand entwéckelt sech. Dat ass gutt esou.

II. D'Beschäftigungspolitik huet absolut Prioritéit

Politique de l'emploi

Här President,
Dir Damen an dir Hären,

D'Bekämpfung vun der Aarbechtslosegkeet ass eng kruzial Aufgab vu Staat a Gesellschaft. Si ass déi alleréischte Prioritéit vun der Politik, si misst d'Prioritéit vu jiddferengem sinn.

Déi Aarbechtsmaartpolitik op déi mer eis an der Regierung an duerno an der Tripartite géienegt hunn ass eng déi d'Aarbechtslosegkeet verhënnere soll. Et ass

eng déi d'Leit déi um Aarbechtsmaart ënnerwee sinn aktivéieren a responsabiliséieren muss. Mer brauchen nees eng regelrecht Vollbeschäftigungsmentalitéit zu Lëtzebuerg statt datt mer d'Aarbechtslosegkeet passiv erdulden: dofir muss d'Aarbechtsmaartpolitik präventiv an aktiv zugläich sinn.

— D'Aarbechtslosegkeet verhënnern.

Et geet fir d'éischt emol drëm den Aarbechtsplazverloscht a sengem Risikopbau fréi genuch, méi fréi wéi bis elo z'erkennen.

- Dofir muss all Betrib mat méi wéi foffzëng Beschäftegten dem Konjunkturkomitee an Zukunft all wirtschaftlech bedéngten Entloossunge matdeelen. Esou kënnen mer besser gesinn datt an engem Betrib een Aarbechtsplazofbaurisiko amgaang ass z'entstoen.

- Dofir gött elo no der drëtter Demande op Kuerzaarb-echt déi e Betrib areecht e wirtschaftlechen a sozialen Audit duerchgefouert. Dësen Audit soll de Betrib wirtschaftlech op Häerz an op Niere préifen a sech mat senger sozialer Weiderentwécklung am Detail ofginn.

- Wann e puer wirtschaftlech bedéngten Entloossungen an engem Betrib stattfonnt hunn, da kënn et zur Opstellung vun engem sougenannte Beschäftigungserhaltungsprogramm. Dëse Programm soll Alternativen zu weideren Entloossungen opzeechnen. Esou e Plang kann zum Beispiel virgesinn de Salariéen déi riskéieren an de Chômage ze kommen direkt eng Formation en vue vun enger neier Aarbechtsplaz unzebidden, ouni datt se virdrun e puer Méint duerch de Chômage transitéiere müssen. De Staat bedeelegt sech un de Käschte vun dëse Formationsprogrammen.

- Fir d'Leit méi aarbechtsmaartsécher ze maache féiert d'Edukationsministesch zesumme mat den Acteuren um Terrain, hir Politik vu liewenslänglecher Ausbildung op engem gesteigerten Niveau virun.

- D'Aarbechtslosegkeet kann een och verhënnern doduerch datt een d'Instrument vun der Prêretraite-Ajustement zum Asaz bréngt. Mee d'Prêretraite dærf keng Alibiléisung ginn, eng fir déi optéiert gött well keng aner gesicht ginn ass. Dofir geet de Prêretraite-Wee an Zukunft nëmme méi am Kader vum neie Beschäftigungserhaltungsplang op. Am Prinzip muss de Betrib, net wéi bis haut tëschent 0 a 50 Prozent, mee tëschent 30 bis 75 Prozent Finanzéierungsundeel un der Prêretraite iwwerhuelen.

- Fir d'Neiastellung vu Leit déi duerch eng Restrukturierung hir Aarbecht verluer hunn z'akzeleréieren kënnen d'Betribler déi Leit astellen déi aus enger Entreprise mat Beschäftigungserhaltungsplang komme genau déiselwecht Astellungshëllef kréie wéi déi déi hinnen normalerweis zousti wa se e Chômeur embauchéieren. Dat erlaabt e méi séiere Reklassement vun Entloossungsbedrohten an erspuert dësen et fir d'éischt emol e puer Méint Bekanntschaft mam Arbeitsamt ze maachen.

— Mir müssen d'Acteuren um Aarbechtsmaart frësch sensibiliséieren an d'Aarbechtsmaartpolitik aktivéieren.

- Dofir riichte mer en Appell, en Appell deen dringend ass, un d'Gewerkschaften an un d'Patronen endlech a verstärkt hiren Obligationen nozekommen déi s'op Grond vum PAN-Gesetz vun 1999 hunn. Dëst Gesetz zwingt se bei Kollektivsvertragsverhandlungen net nëmmen iwwer de Loun am Betrib, mee och a virun allem iwwer d'Beschäftigung am Betrib ze verhandelen. Si sollen dëser gesetzlecher Obligation nokommen, si sollen dat maache well se hunn dat an der Tripartite versprach. Ech hoffen datt dat keng eidel Versprieche sinn. 1999 waren et jiddefalls keng ganz voll Verspriechen.

- An deem Zesammenhang si mer frou iwwer d'Offer vun de Patronatsorganisationen bis zu 1.000 nei Léierplazen an e puer honnert supplementar Plaze fir Insertiounsstage fir déi Jonk a Réinsertiounsstage fir déi eeler Aarbechtsloser zur Verfügung ze stellen.

- Spéitstens 6 Méint no senger Aschreiwung um Arbeitsamt muss all Jonken eng Aarbechtsplazmoosnam, e Stage oder eng Formation vun der ADEM ugebuede kréien. D'Jugendarbechtslosegkeet bekämpft ee mat Aarbecht a mat Beschäftigung, et bekämpft ee se net mat Indemnitéite fir näischt ze maachen.

- Aarbecht fënnt een net nëmmen iwwer d'Arbeitsamt. Et kann ee sech och selwer eng Aarbecht sichen. An Zukunft muss all Aarbechtslose bewiese kënnen datt e sech selwer ëm eng Aarbechtsplaz beméit huet. D'kollektiv Solidaritéit dærf déi individuell Responsabilitéit net suppriméieren.

- Am Prinzip gött an Zukunft d'Entschiedungsperiod fir Chômage proportional zur effektiver Dauer vun der

Beschäftigungsperiod ausgeriicht. Een deen nëmme 6 Méint geschafft huet soll keng Entschiedegung kréien déi méi laang dauert.

- Am Prinzip gött d'Erwuesseneléier erëm hirem initiale But zougefouert, dat heescht de Leit iwwer 25 Joer reservéiert.

- D'ADEM an d'Interimsgesellschaften mussen méi enk zesummeschaffen. D'Interimsgesellschaften gi vum Staat finanziell ënnerstëtzt wa s'et fäerdeg bréngen e Chômeur via Zäitarbechtsvertrag definitiv an e Beschäftigungsverhältnis ze bréngen.

Politique de l'enseignement

Här President,
D'Aarbechtslosegkeet betrëfft dacks déi Jonk.

Dofir kënn der Schoulpolitik eng enorm Bedeitung zou. Mee d'Schoul kann net alles maachen: allgemeng geet een dervun aus datt de Succès an der Schoul nëmmen zu engem Véierel vun der Schoul selwer ofhänkt. Déi aner Explikationsdeeler vum Succès an der Schoul leie bei den Elteren, de Schüler selwer a bei der Ëmwelt am breede Sënn vum Wuert. Dofir dærf mer d'Schoul, d'Professoren an d'Schoulmeeschteren net fir alles responsabel maache wat schieft leeft. Si maachen eng schwéier Aarbecht a si maachen dës Aarbecht mat vill Engagement a Devouement, ouni duerfir déi richteg Unerkennung vun der Gesellschaft ze kréien. D'Gesellschaft tendéiert derzou sech ze deresponsabiliséieren andeems se d'Schoul iwwerresponsabiliséiert.

Mee dee Véierel fir deen d'Schoul fir de Succès-Trajét zoustänneg ass, dee muss s'optimal notzen.

Dofir mussen mer d'Missioun vun der Schoul a vun den Enseignanten redefinéieren. Dofir brauch een net alles op d'Kopp ze werfen. Mee d'Edukationsministesch an d'Enseignante müssen zesummen un der Schoul vun der Kompetenz schaffen. Fir all Schoulniveau a fir all Schoulstuf, am Primaire esou gutt wéi am Secondaire, um Enn vun der obligatorescher Schoulzäit esou gutt wéi op den Zwëschenetappen, muss ee Sockel vu Kompetenzen festgeluecht ginn déi de Schüler muss maistriséieren. Dës Aarbechte sinn amgaang, si gi mat den Enseignante gemeinsam gemaach, Enseignante vun deene mer menge si hätten et méi einfach wann an eise Schoulen den Equipegeescht géif wuessen. En Enseignant eleng, deen och dacks eleng muss eens ginn, kann net esouvill fäerdeg bréngen wéi eng Equipe

vun Enseignanten déi systematesch zesummeschafft, zesummeschwätzt, zesummeberéit an zesummenorientéiert. Hir Tâche soll net nei geregelt gi well mer op der Schoul wëlle spueren – am Géigendeel: si gëtt vill méi deier – oder well mer d’Enseignante wëllte piesaken. De Problem ass datt d’Missioun vum Enseignant muss frësch beschriwwen ginn. De Problem ass datt d’Schülerzuel konstant wiisst – mir hunn 30.200 Sekundarschüler haut géint 16.200 am Joer 1970 – an datt mer net genuch Enseignanten hunn – 3.894 haut, 1.046 am Joer 1970. D’Schülerzuel ass ëm 87 Prozent ugewues, déi vun den Enseignanten ëm 272 Prozent. D’Zuel vun den Enseignanten ass also méi séier gewues wéi d’Zuel vun de Schüler. Mee vun 1999 bis 2006 hätten 1.175 Professoreplazen kënne besat ginn. Or et sinn awer nëmmen 935 Professere rekrutéiert ginn. 240 Plaze sinn net besat ginn, net well mer hätte wëlle spueren, mee well déi richteg Leit net zur Verfügung stungen.

Ech sinn iwwerzeegt dervun datt eis Enseignanten dee Problem verstinn an datt se hëllefen, zesumme mat der Edukationsministesch, dës Problemer ze léisen.

Här President,
Dir Dammen an dir Hären,

Am leschte Schouljoer hunn 1.984 Schüler d’Schoulouni Ofschloss verlooss. Dat kann engem egal sinn. Mir ass dat net egal. 320 vun hinne maache bis haut näischt. Si schaffen net, si sinn a kenger Beschäftigungsmoossnam, si maachen eben näischt, si si sech selwer iwwerlooss. Hinnen offrëiere mer vum nächste Joer un e fräiwëllegt Sozialjoer. Well mer se wëlle beschäftegen. Well jiddferee gebraucht gëtt, an Altersheimer, an de sozialen Institutiounen, iwwerall. D’Jugendministesch wäert lech hire Beschäftigungsplang fir déi beschäftigungslos Jugendlech deemnächst virstellen. Et läit op der Hand datt dem organiséierte Suivi vun deene jonke Beschäftigungslosen déi solle beschäftegt ginn eng primordial Bedeitung zoukënnt. Mee mer kënnen net tatenlos nokucke wéi all Joer 300 Jonker an d’Welt entlooss ginn ouni d’Welt ze fannen. All Joer 300 Jonker déi keng Liewensorbite fannen: dat sinn der 1.500 a fënnef Joer. Wa mer näischt maache fir datt si eng Plaz fannen, da fanne mer s’op Plazen erëm déi se hir Plaz am Liewe net fanne loossen. D’Jugendpolitik huet als éischt Aufgab sech ëm dës Jonk ze bekëmmern. D’Jugendministesch stellt sech där Aufgab.

Logement

Här President,

Dee leschten 12. Oktober hunn ech mech heibannen iwwer d’Fehlentwécklungen um Wunnengsmaat geiergert.

Obschon d’Zuel vun de Baugenehmegunge vun 2.956 am Joer 2002 op 4.662 am Joer 2005 eropgaang ass, obschon d’Baupräisser an d’Loyere sech e bësse stabiliséiert hunn, besteet ëmmer nach Ulass zur Wunnengssuerg.

De Logementsplang deen ech lech am Oktober ugekënnegt hat, dee läit elo vir. De Wunnengsbauminister wäert e geschwënn am Detail virstellen – well en enthält vill Detailer. Ech hunn haut just Zäit fir op seng grouss Zich ze kucken.

Dee Programm gesäit an éischter Linn e regelrechte Wunnengsbaupakt tëschent Staat a Gemenge vir. Bei der Baulanderschleissung a bei der Wunnengsbau-fuerderung hu Staat a Gemengen eng gemeinsam Verantwortung ze droen. Si mussen Hand an Hand a Verstand a Verstand schaffen.

De Staat ass prett all Gemengen eng substantiell finanziell Ënnerstëtzung zoukommen ze loossen déi sech duerch eng Konventioun mat him engagéiere Wunnengsbauentwécklungspläng opzestellen. Dës Wunnengsbauentwécklungspläng sollen et erméiglechen hir Awunnerzuel innerhalb vun zéng Joer ëm méi wéi 15 Prozent wuessen ze loossen. Si sollen et erméiglechen datt d’Gemengen d’Baulanderschleissung méiglechst séier a méiglechst präisgënschteg realiséieren. Mécht eng Gemeng mat, am Kader vun esou engem Wunnengsbauentwécklungsplang, da kritt se 4.500 Euro Kapitalhëllef vum Staat fir all supplementären Awunner.

Déi Gemengen, deenen hir Entwécklung laut IVL prioritär ass an déi bereet si gréisser zesummenhängend Arealer z’erschleissen a méi dicht bebauen ze loossen déi kréien eng staatlech Bähëllef déi 50 Prozent méi héich läit wéi déi virdru beschriwwen.

An all Lotissementer vu méi wéi engem Hektar sollen 10 Prozent vun der Surface fir d’Realisatioun vu präisgënschtege Wunnenge reservéiert ginn.

Staat a Gemenge mussen méi efficace op d’Baulanderschleissung an d’Baulandpräisser awierke kënnen. Duerfir brauche se méi eng staark «maîtrise» vu Grond a Buedem a vu potentielle Baulandzonen.

Staat a Gemenge mussen gemeinsam méi aktiv um Immobiliemaart ginn an d’Terrainen ënner der Form vun engem „bail emphytéotique“ fir Wunnengsbauprojeten zur Verfügung stellen. De Staat ass bereet de Gemenge 50 Prozent vun den Uschafungskäschte vun esou Terrainen bäizeleeën. De Bail emphytéotique, e Pachtvertrag vun 99 Joer, ass sécherlech dat wierksamst Mëttel fir d’Baupräisser substantiell ze reduzéieren. Dofir gëtt d’Gesetz iwwer d’Emphytéose an den Droit de superficie vun 1824 iwwerschafft an ugepasst.

D’Gemenge sollen des weiteren e Virkaafsrecht kréie fir gréisser Terrainen opzekafen déi an Entwécklungs- oder Baulandsreservezone leien. Déi zäitlech begrenzte staatlech Virdeeler beim Verkaf vun Immobilie lafen den 31. Dezember 2007 of – esou wéi ech lech et den 12. Oktober 2005 gesot hat – a ginn ersat duerch eng partiell oder total Steuerexemption beim Verkaf vun Immobilien un d’Gemengen oder un de Staat.

Fir géint d’Baulandspekulatioun oder Zréckbehale vu potentielllem Bauland virzegoen, hunn d’Gemengen zwar schon zënter Joren e legalt Mëttel: si kënnen e Baugebot op esou Terraine virschreien. Déi domat verbonnen Enteenungsprozedur huet s’awer dervun ofgehal op d’Instrument vum Baugebot zréckzegräifen.

Dofir ass elo virgesinn niewent der Expropriatioun – déi iwwregens duerch eng Ëmännerung vum Artikel 16 vun der Verfassung erëm raisonnabel Delaien erméigleche soll – als Alternativ eng spezial Taxe anzeféieren. Dës spezial Taxe gëtt de Gemengen d’Méiglechkeet een iwwerdriwwent Zréckbehale vu Bauterraine finanziell ze bestrofen.

Mee d’Gemengen däerfen awer och net selwer derzou bäidroen, d’Bauland onnëtzerweis ze verdeieren. Dofir gëtt eng entspriechend Ofännerung vum Artikel 34 vum Gesetz iwwer de kommunalen Amenagement virgeschloen.

De Fonds du Logement huet säi Bauprogramm fir de subventionnéierte Wunnengsbau verduebelt. Ech hoffen datt d’Gemengen an aner Promoteuren duerch dësen Aktiounsprogramm ugespornt gi fir och hire Beitrag zur Vergrëisserung vun der Offer vu bezuelbarem Wunnraum ze leeschten.

Wann een iwwer Wunnengsbau referéiert, da muss een och op d’Wichtigkeet an op d’Dringlechkeet vun der Reform vum Mietgesetz hiweisen. D’Regierung hätt gäer, datt dës Gesetzesprojet, dee scho méi laang um

Instanzewee ass, méiglechst schnell vun der Chamber votéiert gëtt. Dës Projet wäert d’Investitiounen an de Mietwunnengsbau erëm méi intressant maachen. E wäert zu engem méi héijen Ugebuet vu Mietwunnenge bäidroen. Hie gëtt de Gemengen awer och nei Méiglechkeeten, fir géint den zweckentfremdete Gebrauch vu Wunnhaiser virzegoen, e Problem dee sech jo besonnesch an der Hauptstadt Lëtzebuerg negativ op de Wunnengsmaat auswierkt. Hien erlabt desweideren eng besser Iwwersiicht iwwer d’Zuel vun den eidelstoende Wunnengen ze kréien. All Gemeng ass fräi eng eventuell spezial Taxe op eidele Wunnengen anzeféieren. Och an dësem Rayon ass den Handlungsbedarf net kleng.

Wa mer et fäerdeg bréngen d’Offer u Bauterraine méi grouss an domat d’Bauterraine méi bëlleg ze maachen, da wier ech frou. Wa mer nach eng Kéier scheitern – Staat a Gemengen zesummen –, da weess ech menger Hänn kee Rot méi.

Datt d’Bauen an d’Wunnen zu Lëtzebuerg méi deier ass wéi zu Paräis a wéi zu London weist datt mer se net méi alleguer hunn.

III. Zukunftsgestaltung braucht konsolidéiert Staatsfinanzen

Här President,
Dir Dammen an dir Hären,

Ech hunn an de vergaangenen Deeg – haaptsächlech zanter dem Ofschloss vun den Tripartite’s-Aarbechten – ëmmer erëm héiere mussen – och aus dem Mond vun dësem oder deem dee méi oder manner passionslos ronderëm den Dësch vun der Tripartite souz – mer hätten eis déi leschte Méint nëmmen ëm d’Staatsfinanze bekëmmert an et wier der Regierung schliesslech och gelongen, d’Finanzproblemer vum Staat ze léisen. Wann ee Finanzminister ass, da kann een dat mam allerbeschte Wëllen net direkt als eng Beleidegung empfangen. An trotzdem ergëtt déi reng finanzpolitesch Beschreiwung eng total onkomplett Würdegung vun eisen Aarbechten. Well s’ignoréiert bewusst oder onbewusst – am Regelfall awer bewusst – wat hannert dësen Aarbechte stécht. Si gëtt, fir et mam Lenin ze soen, „den Dingen hinter den Dingen“ net gerecht.

Mer hunn den Androck ginn nëmmen iwwer d'Staatsfinanzen diskutéiert ze hunn, okay. En fait hu mer awer iwwer de finanziellen Impakt vun der adäqua-ter Zukunftsvirbreedung geschwat.

Priorités et initiatives

Mer hunn iwwer dat geschwat wat fir déi nächst Jore wichteg ass. Fir déi al-nei an déi ganz nei Prioritéiten ze finanzéiere brauche mer enorm finanziell Mëttelen, méi Mëttele wéi bis elo. Mer hu musse mat de Sozial-partner iwwer déi al-nei an déi ganz nei Prioritéite schwätzen. Se betreffe si direkt, se gi si direkt un, se betreffen eist Wirtschafts- a Sozialgefüge. Dofir hu mer och musse mat de Patronatsorganisationen a mat de Gewerkschaften iwwer déi Aspuerung schwätzen déi mer hikréie musse fir déi Marge fräizeleeën déi mer brauche fir d'Prioritéite vun eiser Politik kënnen ze finanzéieren.

Wat wëlle mer a wat brauche mer an den nächste Joren?

Fir d'staatlech Bedeelegung un de Kannergeld, Pen-siouns- a Krankekeese brauche mer am Joer 2009 mindestens 2,8 Milliarden Euro. Am Joer 2000 hu mer dofir 1,5 Milliarden Euro gebraucht. Dës Politik kascht also am Joer 2009 1,3 Milliarden Euro méi wéi am Joer 2000. Mer wëllen net op de Kanner, mer wëllen net op de Rentner, mer wëllen net op de Kranke spueren. Also musse mer dës Mehrausgabe finanzéieren. Jiddferee war domat d'accord. Dont acte.

Mer wëllen a mir brauche modern Spideeler. Da musse mer vun elo un bis an d'Joer 2017 500 Milliounen Euro, iwwer 20 Milliarde Lëtzebuurger Frang, méi opbréngen. Fir déi Projeten déi lafen a fir nei Projeten déi kommen.

Mer wëllen a mir brauchen Altersheimer. Si kaschten eis an den nächsten dräi Joer 150 Milliounen. Wann ee mengt mer bräichten dës nei Altersheimer net, da soll en dat mar hei soen. Kee wäert dat soen. Dont acte.

Mer wëllen a mir brauchen eng méi konsequent Logementspolitik. Si kascht eis bis an d'Joer 2009 ronn 300 Milliounen méi. Wien der Meenung ass mer sollen am Beräich vun der Wunnengsbaupolitik spueren, dee soll dat soen. Kee wäert dat soen. Dont acte.

Mer wëllen a mir brauche méi Soue fir d'Sécherheet vun de Leit hei zu Lëtzebuerg ze garantéieren. Dat schléit 2007, 2008 an 2009 mat 750 Milliounen Euro

zu Buch. Wien der Meenung ass mir bräichte manner Sécherheet, manner Sécherheetsefforten, dee soll dat mar hei soen. Kee wäert dat soen. Dont acte.

Mer wëllen an deenen nächste Jore méi Klimaschutz bedreiwen. Dat ass eis moralesch Aufgab. Dat ass eisen Engagement fir eng besser Welt. Dësen Enga-gement bedéngt en Investissement vu méi wéi 500 Milliounen Euro bis an d'Joer 2012. Wie géint dësen Engagement ass, wien dës moralesch Responsabilitéit net a sech selwer spiert, dee soll dat soen. Ech hoffe kee wäert dat soen. Dont acte.

Mer wëllen a mir brauchen méi Accueilstrukturen a méi Crèche fir eis Kanner. Mer müssen de Leit de Choix tëschent Beruff a Famill loossen. Mer imposéiere keng Liewensmodeller. Mer sinn net Meeschter iwwer d'Liewe vun de Leit. A well mer keng Liewensmodeller wëllen imposéieren, well mer eis net Meeschter iwwer de Leit hiert Privatlieue maache wëllen, musse mer och de Choix fir Beruff a fir Famill, de parallele Choix fir Beruff a Famill zouloossen, favoriséieren a begleeden. Mer hunn haut 8.000 Versuergungsplaze fir d'Kanner, mer brauchen der bis 2013 ronn 30.000, 10.000 méi vun elo u bis 2009. Den Accueil vun de Kanner ausser-halb vun de Schoulzäiten huet am Joer 2000 näischt kascht, e kascht an de Joren 2007, 2008 an 2009 tëschent 150 an 180 Milliounen Euro, mat de Crèchen derbäi 230 bis 250 Milliounen Euro. Wëlle mer dat oder wëlle mer dat net? Wien dat net wëllt, wie gären hätt datt d'Leit net eens ginn an hirem Getessels tëschent Beruff a Famill, dee soll dat mar hei soen. Kee wäert dat soen. Dont acte.

Mer wëllen a mir brauche performant Schoulen. D'Zuel vun de Schüler wiisst, mer brauchen dofir nei Schoul-gebaier, méi Klassen, méi didaktescht Material. Mer wëllen d'Schoul net futti spueren, mer brauche vill méi Soue wéi bis elo fir eisen Enseignement. D'Schoul huet am Joer 2000 550 Milliounen Euro kascht, si wäert an deenen nächste Joren tëschent 1.100 an 1.200 Milliounen Euro d'Joer kaschten. Wien der Meenung ass se soll manner kaschten, dee soll dat mar hei soen. Wien der Meenung ass d'Tâche vun den Enseignante soll net nei definéiert ginn dee soll dat mar hei soen. Ech si gespaant.

Mer wëllen a mir brauchen en öffentlechen Transport dee gutt funktionnéiert: seng Detailorganisation muss iwwerpräift ginn, mee de Fonds du Rail brauch ees wéi ees iwwer 200 Milliounen Euro d'Joer an de kommende

Joren an de Persounentransport opmannst 250 Mil-liounen Euro d'Joer vun 2008 un. Wien der Meenung ass den no Iwwerprüfung reforméiereten öffentlechen Persounentransport bräicht manner Geld, dee soll dat mar hei soen.

Mer wollten eng Uni well mer eng Uni gebraucht hunn. Si brauch ronn 200 Milliounen an den nächste Joren. Wie mengt e géif mat manner auskommen, dee soll dat mar hei soen. Wie mengt et kënn ee mat manner auskommen, dee soll soe wou ee mat manner kann auskommen.

Mer wëlle méi Recherche well mer brauche méi Recher-che. Wa mer se wëllen, da brauche mer fir Fuerschung an Innovatioun an de Joren 2007, 2008 an 2009 ronn 500 Milliounen Euro méi. Mer brauche 500 Milliounen Euro méi fir datt mer vun der Plaz kommen. Am Joer 2000 hu mer just penibel 20 Milliounen Euro missen opbréngen. Wie mengt d'Fuerschung géif mat man-ner auskommen, wie méngt d'Innovatioun soll manner kaschten, dee soll dat mar hei soen.

Neen Här President, déi déi soe mer hätte just iwwer d'Vergaangenheet an iwwer Aspuerung geschwat, déi iere sech. Mer hunn iwwer d'Liewensplanung vun eisem Land geschwat. Iwwer dat wat alternativlos muss sinn. A mer hunn iwwer d'Weeër geschwat wéi mer eis öffentlech Finanze müssen ausrichte fir méi Fuerschung, fir eng besser Schoul, eng méi durabel Ëmwelt, méi bëlleg Logementer, méi performant Trans-portweeër, eng besser Kannerpolitik, eng solidaresch Politik fir Al a Jonk ze garantéieren.

Ech hunn lech gesot datt dës Politiken an d'Geld schloen. D'Zukunft kritt een net fir näischt. Wann een d'Zukunft wëllt kréien, da kann een net Alles direkt an net alles ouni Ofstrécher wëllen. Da muss een op anere Pläng Fouss bei Mol halen. Et sief dann et wëllt een alles behale wat mer hunn, alles derbäi kréie wat mer brauchen, Scholde maachen, Defiziter maachen, ouni un déi ze denken déi no eis kommen an déi net wëllen an eise Scholden an an eisen Defiziter ënnergoen.

Déi Aspuerungen déi mer gemaach hunn ergi sech aus där Politik an aus deenen Zukunftsprioritéiten déi ech beschriwwen hunn.

D'Indexmodulatioun déi der Kompetitivitéit op d'Spréng soll hëllef schléit sech am Budget vum Zentralstaat mat enger Economie vun 220 Milliounen Euro bis 2009 nidder.

Der CGFP hu mer eng Lounpaus fir d'Joren 2007 an 2008 proposéiert. Eng net Erhéijung vum Punktwäert géif eis bis d'Joer 2009 80 Milliounen méi iwwreg loosse fir aner Politiken ze maachen. Ech sinn iwwerzeegt, datt eis Staatsbeamten, déi responsabel a solidaresch sinn, sech keng Lounerhéijunge fir d'Joren 2007 an 2008 erwaarden.

D'Investitioune kierze mer par rapport zu eise Pläng bis zu 660 Milliounen Euro an deenen nächsten dräi Joer. D'Investitioune klamme virun, si klamme just manner héich wéi geplangt.

Duerch ee méi luest Uklamme vun den Neiastel-lunge beim Staat an duerch substantiell Aspue-runge bei de staatleche Funktionementskäschte gewanne mer 125 Milliounen Euro bis an d'Joer 2009. D'Funktionementskäschte vum Staat bedroen am Joer 2006 2,4 Prozent vum nationale Bruttoinlandpro-dukt. Se ginn op en Niveau vun 2,1 Prozent am Joer 2009 ofgesenkt.

Eleng fir d'Rentekeese musse mer tëschent 1 Milliarde an 1,1 Milliarden d'Joer an nächster Zäit opbréngen. Ech war dofir frou datt d'Sozialpartner dermat d'accord waren, Ausgabe vu ronn 70 Milliounen Euro am Jores-duerchschnëtt op d'Pensiounskeesen z'iwwerdroen. T ass evident datt den eigentleche Staatsbudget huet transferméisseg müssen entlaascht ginn.

De staatleche Beitrag fir d'Fleegeversécherung gëtt op 140 Milliounen Euro d'Joer agefruer. Am Géigen-zuch klëmmt d'Kotisatioun fir d'Fleegeversécherung vun 1 op 1,4 Prozent, dat vum 1. Januar 2007 un. D'Fleeg ass néideg, mee si ass och deier. Dofir ginn d'Leeschtungen an d'Performance vun der Fleegever-sécherung am nächste Joer kritesch iwwerpräift. Egal wéi: jiddferee weess datt eng Kotisatioun vun 1,4 Pro-zent, iwwer d'ganz Liewe bezuelt, dacks net am Ent-ferntesten un d'Käschte vun der Fleeg erukënnt déi een enges Dags vläicht muss brauchen. Ee Fleegefall „kascht“ – wann een dat esou soe kann – an der Moy-enne 2.500 Euro de Mount, 30.000 Euro d'Joer.

D'Kotisatioun fir d'Fleegeversécherung gëtt op dem gesamten Akommes erhuewen, net nëmmen um Loun, och op de Loyeren, den Dividenden, an esou weider. Si kann net vun de Steieren ofgesat ginn. Deen dee vill verdéngt muss netto méi bezuelen. Deen dee brutto manner verdéngt, muss netto vill manner bezuelen. De Mindestloun gëtt den 1. Januar 2007 ëm ronn 40

Euro erhéicht. 4,5 Euro vun deem Mindestlounplus ginn an d'Fleegeversécherung, et bleiwt eng real Lounerhéijung vu 36 Euro de Mount, vu 432 Euro d'Joer. D'Fleegekotisatioun vum Mindestlounbezéier geet vun 11,37 Euro de Moment op 15,78 Euro de Mount, 189 Euro d'Joer erop. Ee wéi de Staatsminister, dee beschbezuelte Staatsbeamten, bezillt vum 1. Januar 2007 u ronn 200 Euro Fleegekotisatioun de Mount, 2.400 Euro d'Joer géint 1.700 Euro haut, 700 Euro méi wéi bis elo. Ee wéi de Staatsminister bezillt zwielef an en halleft Joer an ier en e Betrag vun engem Joer Fleege erbruecht huet. E Mindestlounbezéier bezillt a senger ganzer Carrière 7.560 Euro an, dat heescht daitlech manner wéi déi 30.000 Euro déi am Duerchschnëtt ee Fleegejoer kascht. Dëse Finanzéierungssystem ass sozial gerecht. An dofir ass en och richteg.

Fir d'Kannergeldkeess muss de Staat tëschent 2,3 an 2,8 Milliarden Euro an den nächsten dräi Joer bereetstellen, fir den Accueil vu Kanner tëschent 150 an 180 Milliounen Euro. Dofir desindexéiere mer d'Prestatiounen vun der Kannergeldkeess a kënnen esou dës méi deier Politik mat 100 Milliounen Euro géigefinanzéieren.

De Renten- a Pensiounsajustement gëtt net beieneen op den 1. Januar 2007 ausbezuelet. Mer deelen den Ajustement an Tranche vun all Kéier engem Prozent op den 1. Juli 2007 an den 1. Juli 2008 op. Esou verbessert sech den Equiliber vum Gesamtstaatshaushalt ëm bal 50 Milliounen Euro eleng am Joer 2007.

D'Solidaritéitssteuer klëmmt ëm 1 Prozent. De Chômage war nach ni esou héich, d'Solidaritéitssteuer nach ni esou niddreg wéi am Joer 2006. Dofir hunn d'Gewerkschafte hir Erhéijung virgeschloen. D'Regierung war domat d'accord.

Am Beräich vun der TVA kënn et zu Upassunge bei de liberale Beruffer deenen hir Prestatiounen an Zukunft, wéi al aner Aktivitéiten déi der TVA ënnerleien, mat 15 statt mat wéi bis elo 12 Prozent besteiert ginn.

Mer brénge par ailleurs e Gesetz an dat eng sekuriséiert juristesche Basis fir d'Kooperatioun tëschent de Steierverwaltunge schafe wäert. Ouni déi kënnen mer de Kampf géint Steuerhannerzéiung net honnertprozenteg efficace organiséieren.

Ee Wuert nach, well dat intresséiert jo heibannen, zu de Gemeengefinanzen. D'Gemeengebudgete gewannen duerch déi Gesamtoperatiounen déi d'Regierung lech virschléit supplementar Finanzéierungsmargen. Vu datt

d'Akommessteiertabell net un d'Inflatioun ugepasst gëtt, kréie se méi en héijen Undeel un der Lounsteuer. Vu datt den Index moduléiert gëtt, spuere se op hire Personalkrediter. Vu datt d'TVA fir déi liberal Beruffer an d'Autosteier méi Ertrag wäerten ofwerfen, kréie se méi Souen an hir Keess. Schliesslech si se mat 10 Prozent un der TVA-Recette a mat 20 Prozent un der Autosteier bedeelegt.

Elong d'Indexmodulatioun, Neierunge bei der TVA an d'Reartikulatioun vun der Autosteier iwwersetze sech fir d'Gemengen mat engem budgetäre Plus vun 43,5 Milliounen Euro, 1,8 Milliarde lëtzebuerger Frang, fir d'Joren 2007, 2008 an 2009. 14,5 Milliounen Euro d'Joer, 585 Milliounen lëtzebuerger Frang. Ech soen dat net fir eppes ze bewiese mee just fir et ze soen.

Här President,

Dir Dammen an dir Hären,

Wann d'Chamber mat deene Moossnamen d'accord ass déi d'Regierung lech, nodeems de Koordinatiounskomitee vun der Tripartite säin Avis ofginn huet, virschléit, da géifen eis öffentlech Finanzen sech no engem zweejährege Konsolidéierungseffort, deen 2007 an 2008 muss erbruecht ginn, 2009 nees am Equiliber befannen. Fir dohinner ze komme schloe mer eng global Erspuernis vun 1,5 Milliarden Euro iwwer dräi Joer verdeelt am Budget vum Zentralstaat vir.

Den Defizit vum Zentralstaat, dat heescht den Defizit fir deen d'Chamber an d'Regierung zoustänneg sinn, reduzéiert sech vun 3,8 Prozent am Joer 2006 op 1,7 Prozent vun eise Bruttoinlandsprodukt am Joer 2009, dat heescht ëm ronn 2 Prozent.

Dofir müssen d'öffentlech Finanzen an de Joren 2007, 2008 an 2009 manner séier wuesse wéi dat nominalt Wirtschaftswuestum, am Joer 2007 héchstens ëm 4 Prozent. Den Defizit vum Gesamtstaat – Staat, Gemengen a Sécurité sociale – fällt ëm 1,9 Prozent am Joer 2005 op plus ou moins 0 Prozent am Joer 2009, also och ëm 2 Prozent vum PIB.

Déi Aspuerungen déi mer virschloe sinn net agreabel. D'Leit gi méi belaascht, dat soll een net verstoppen. Mee dës Aspuerungen, dëst méi lues Trëppelen an de nächste Joren, muss ee gesinn am Liicht vun deene Reformen a Verbesserungen déi a ville Beräicher vun der Politik komme sollen.

CONCLUSIONS

Am Résumé:

- mer hunn eis politesch Prioritéite fir déi nächst Jore fixéiert a wësse wéi mer se finanzéieren: méi Schoul, méi Famill, méi Klimaschutz, méi Fuerschung, méi Kompetitivitéit, méi öffentlechen Transport, méi Investissementen, méi bëlleg Wunnengen, bref: méi Solidaritéit a méi Responsabilitéit. Et ass derwäert fir dee Moderniséierungseffort ze versichen.

- Mer hunn d'Viraussetzung geschaaft fir am Joer 2009 eis Staatsfinanzen nees an d'Gläichgewicht ze kréien.

- Mer prevenéieren de Chômage wou ëmmer et geet, mir responsabiliséieren an aktivéieren d'Partner vum Aarbechtsmaart an um Aarbechtsmaart wou et néideg ass.

- Mer verbessern d'Kompetitivitéit vun eiser Economie, net nëmmen iwwer d'Indexmodulatioun, mee duerch deen Aktiouns- an Initiativensembel deen ech lech duergeluecht hunn.

Villes ass méi kloer wéi viru 6 Méint.

Mee net all Froe konnten endgültig geklärt ginn.

Iwwer d'Fro vun der Liewensarbeitszäit an iwwerhaapt den Impakt vun dem Vieillissement vun der Populatioun op eis Sozialsystemer wäert an deenen nächste Méint a wahrscheinlech Joren diskutéiert an negociéiert ginn. Keen huet d'Recht déi demographesch Changeementer an hir Konsequenzen z'ignoréieren.

Iwwer den eenheetlechen Arbeitnehmerstatut gëtt et e prinzipiellen Accord, en Accord vu jiddferengem fir an d'Richtung vum Ofschafe vun der Diskriminierung tëschent Aarbechter a Beamten ze goen. Iwwer d'Weeër fir dohinner ze komme muss selbstverständlech nach geschwat ginn, et si keng einfach Weeër. Mee datt mer endlech, um Ufank vum 21. Jorhonnert, also ze spéit, d'Chance an der Hand hu mat der zweege-deelter Welt vun der Aarbecht Schluss ze maachen, dat mécht mech éierlech frou.

D'Tripartite kann net alles maachen. Si soll a si brauch och net alles ze maachen. D'Chamber behält hir uereege Verantwortung, d'Regierung ass heibanne responsabel, net an der Tripartite. Wa s'an der Tripartite

gescheitert wier, da wier se zwar heibannen dofir responsabel gemaach ginn. Mee si ass der Chamber Rechenschaft schëlleg, soss kengem.

Zur moderner Form vun der Politikgestaltung gehéiert d'Konsultatioun an d'Konzertatioun mat de Verantwortleche vu Wirtschaft a Salariat. Wie mengt d'Politik géif just am argumentative Wiesselspill tëschent Regierung a Parlament gemaach ginn, dee liest keng Zeitungen. Deen huet sech och net an der moderner Politikwissenschaft kënneg gemaach.

Eenzelner hu gesot, mer hätten an der Tripartite villzevill Zäit verplempt. Ech wëll dozu Folgendes soen: wann een den Index moduléiert, wann een d'Kannergeld an aner sozial Prestatiounen desindexéiert, wann een den Ajustement retardéiert, wann een d'Beschäftigungspolitik moderniséiert, wann ee d'Kompetitivitéit amelioréiert, da muss een, ier ee mam Parlament schwätzt, mat de Sozialpartner schwätzen déi fir d'Kompetitivitéit co-responsabel sinn, déi d'Budgete vun der Sécurité sociale co-géieren, déi fir d'Lounpolitik vun de Betriber zoustänneg sinn. D'Tripartite kann net alles. D'Politik eleng kann och net alles. Mer sollten bescheide genuch si fir dat anzegeen. Wann ech den 12. Oktober vum leschte Joer oder de 15. Februar vun dësem Joer hei an d'Chamber komm wier an hätt, ouni Konsultatiounen mat de Sozialpartner, eng Indexmodulatioun ugekënnegt, e Verschiebe vum Rentenajustement matgedeelt, d'Desindexéierung vum Kannergeld annoncéiert, d'Ofsenke vun de geplangten Investitiouns Ausgabe matgedeelt, dann hätt der mer gesot et wier ee graffe politesche Feeler gewiescht net mat de Patronatsorganisatiounen a mat de Gewerkschaften, déi vun all dëse Moossnamen direkt betraff sinn, geschwat ze hunn. Da sot mer elo net mir hätten Zäit verluer. Deen Zäitverloscht, wéi eenzelner en nennen, huet eis et erlabt, responsabel an zukunftsorientéiert Léisungen am Konsens auszeschaffen. D'Chamber muss dee Konsens net deelen. Dat ass hiert gutt Recht. Mee wie vu fir eran op d'Verhandlung mat de Sozialpartner an op d'Konsensintersektioun mat hinne verzicht, dee leeft d'Gefor, am soziale Krich stiechen ze bleiwen. Mer wollten net stieche bleiwen. Mer wollten virkommen. Mat de Sozialpartner. Mee awer och mat der Chamber. Mee an der moderner Demokratie geet d'Meenung vun der Chamber a vun der Regierung zwar vir, mee se zielt net eleng. Jiddfer ee weess dat. Da soll och jiddfereen dat zur Kenntnis huelen, wann ech geliff. Wann

d'Politik eleng handelt, wann d'Politik radikal Léisunge proposéiert, wann d'Politik op radikal Léisungsvirschléi lauschtert: manner Soue fir d'Kultur, manner Soue fir d'Entwécklungshëllef, wann d'Politik sech iwwerdehnt, wann d'Politik ophält ze lauschtere wat anerer soen, wann d'Politik bewusst op déi speziell lëtzebuergesch Art a Weis verzicht Problemer unzegoen a Problemer ze léisen, wann d'Politik mengt si bräicht keng Rücksicht op de lëtzebuerger Sozialmodell ze huelen, dann ass dat eng Optioun, mee et wier eng falsch Optioun. Ech hat lech am August 2004, bei der Virstellung vum Regierungsprogramm, gesot dës Regierung wier eng Regierung vun der Moderatioun. Dat ware keng eidel Wieder. Dat war en Deel vun eisem Programm. Wie jo zur Regierungserklärung gesot huet, dee muss och jo soen zu der genereller Method wéi de Regierungsprogramm am Detail ëmgesat gëtt.

Ech soen lech merci.

Jean-Claude Juncker à la conférence sur l'euro à Linz

11 mai 2006

Meine sehr verehrten Damen und Herren. Im meinem Vortrag möchte ich aus einer politischen Perspektive über Erfahrungen mit dem Euro und die anstehende Erweiterung des Euroraumes berichten. Wer über politische Erfahrungen mit dem Euro spricht, der tut sich schwer, den Unterschied zu machen zwischen dem, was eigene Erfahrungen sind und dem, was allgemeine politische Erfahrungen mit dem Euro sind. [Ich werde beides so miteinander vermischen, dass Sie nachher nicht wissen werden, was war jetzt persönlich und was war jetzt allgemein gemeint.]

Wer sich von Anfang an um den Euro bemüht hat, auch bereits zu den Zeiten Anfang der 90er Jahre als der Euro noch nicht Euro hieß und wir noch keinen Namen für das noch zu gebärende Kind hatten und wer sich jetzt in die in die Vorbereitungszeit zurückversetzt die uns zum Euro geführt hat, der muß sich selbstkritisch fragen, ist denn alles, was wir seinerzeit mit dem Euro in Verbindung brachten auch so eingetreten. Nicht alles ist eingetreten, was wir uns gewünscht hätten. Beispielsweise war die Erwartungshaltung vieler und die gepflegten Erwartungshorizonte fast aller so, dass man dachte, wenn die einheitliche Währung da

ist, wenn wir den Euro haben, dann wachsen wir so solidarisch zusammen, dass bisherige Meinungsunterschiede zwischen den Nationalstaaten in der Europäischen Union wie vom Winde verweht werden. Dies war, wie wir das immer wieder in Europa tun, mit extremster Naivität vorformuliert worden. So als ob es politische Auseinandersetzungen nie gegeben hätte in Staaten, die eine eigene Währung hatten. Man hat in Österreich immer wieder zwischen Parteien, zwischen Sozialpartnern gestritten und sich zerstritten. Die Bundesrepublik Deutschland, trotz ihrer weltweit führenden nationalen Währung, war nicht das Land der Nicht-Debatte, sondern das Land vieler sehr kontrovers geführter Debatten in allen Bereichen der Politik und es war eigentlich naiv zu denken, wenn wir in Europa die einheitliche Währung haben, dann verschwinden diese Meinungsverschiedenheiten über Nacht.

Sie sind nicht verschwunden, ja manchmal sind sie sogar stärker ausgebrochen als dies in der Vor-Euro-Zeit der Fall war.

Es wurde allgemein die Erwartung gehegt, der Euro würde einen natürlichen, automatischen politischen Integrationsschub zur Folge haben. Die Rede, die herumgereicht wurde, war die, dass die Europäische Union, wenn es denn Euro gibt, ein zusätzliches Argument und Element in den Händen halten würde, um zu stärkerer politischer Integration zu kommen. Dies ist teilweise passiert, jedenfalls auf Ebene der Regierungen. Wir waren immerhin fähig, seit der politischen Euroeinführung via Maastrichter Vertrag noch zwei europäische Verträge auf den Weg zu bringen, den Vertrag von Amsterdam und den Vertrag von Nizza. Beide Verträge sind nicht unbedingt Beispiele gehobener Staatskunst, aber trotzdem sind sie nur deshalb zustande gekommen, weil es die Bindungskraft des Euro gab und weil wir anlässlich dieser Vertragsverhandlungen nie auseinander gehen wollten, weil wir die gemeinsame Währung hatten oder auf dem Weg zur gemeinsamen Währung waren, ohne uns in dieser Sache geeinigt zu haben.

Der Euro hat dort schon Fermentrollen übernommen. Wir haben ebenfalls den Europäischen Verfassungsvertrag zwischen Regierungschefs verabschiedet. Auf Ebene der Regierungschefs war es schon so, dass viele, die Zweifel hatten an diesem oder jenem Vertragsteil, letztendlich zugestimmt haben, weil wir uns dachten, dass es auch so etwas wie eine politische

Außenwirkung des Euro geben muss und es verheerende Folgen hätte haben können, wenn wir uns in der Sache nicht geeinigt hätten.

Ob die Völker das so sehen wie die Staats- und Regierungschefs, ist eine völlig andere Sache. Trotz dieses monetär-politischen Bindegliedes zwischen den EU-Staaten, haben die Franzosen und die Niederländer es nicht als eine Euro-Katastrophe empfunden, anlässlich der Volksbefragungen in Sachen Europäischer Verfassungsvertrag mit nein zu votieren.

Das Bindungselement spielt also nicht dieselbe Rolle in der Breite der Bevölkerung als in der politischen Spitze. Ein richtiger Integrationsschub wurde eigentlich durch die Euroeinführung nicht ausgelöst. Es war lange die Wunschvorstellung vieler gewesen, dass sich aus der Währungsunion automatisch die politische Union entwickeln würde. Dies ist nur in Teilen gelungen und bis jetzt jedenfalls nicht in der Summe als Endresultat europäischen Zusammenwirkens zu beobachten gewesen.

Es fällt auf, dass nach der Euroeinführung am 1. Januar 1999 und auch nach dem 1. Januar 2002, sich einige von den zwölf Mitgliedsstaaten der Eurozone immer noch schwer damit tun endgültig Abschied zu nehmen von nationaler Währungssouveränität und den selbst bestimmten Teilen nationaler Politik, die sich aus nationaler Währungssouveränität ergeben.

In der Eurogruppe, aber nicht nur dort, fällt mir immer wieder auf, dass viele der Euro-Mitgliedsstaaten immer noch so denken, so funktionieren, so argumentieren, wie sie dies auch früher getan haben. Wir haben es noch nicht voll umfänglich gelernt, diese gemeinsame Währung solidarisch und in kollektiver Verantwortung, in allen Aspekten die den Währungs- und Wirtschaftsraum betreffen, zu verwalten. Sehr oft hat immer noch die nationale Sicht der Dinge Vorfahrt und dass dies so ist, kann man unschwer daran erkennen, dass wir uns unwahrscheinlich schwer tun, wenn es um die Koordinierung nationaler Wirtschaftspolitik geht, obwohl wir ja bei Euroeinführung genau wussten, dass die Geldpolitik sowohl inhaltlich als institutionell einheitlich und stromlinienförmig angelegt ist, dass sich die Wirtschaftspolitik aber weiterhin größtenteils im nationalen Zuständigkeitsbereich weiterbewegen würde. Bei der Abfassung des Maastrichter Vertrages hat diese

Erkenntnis dazu geführt, dass die Wirtschaftspolitik, die essentiell nationaler Natur bleiben, stärker koordiniert werden müssen.

Als Vorsitzender der Eurogruppe muss ich hier zu Protokoll geben, dass wir trotz erheblicher Fortschritte die wir in den letzten beiden Jahren diesbezüglich gemacht haben, noch sehr weit von einer durchstrukturierten Koordinierung der europäischen Wirtschaftspolitik entfernt sind. An diesem Ziel arbeiten wir weiter, weil wir denken, dass es nicht reicht, dass der geldpolitische Teil der Europäischen Wirtschafts- und Währungsunion funktioniert, sondern dass auch der politische Arm wesentlich flexibler und resolut zupackender werden muss als dies bislang der Fall war.

Bei der Betrachtung dieses Gesamtbildes fällt mir aber vor Allem auf, dass obwohl der Euro einen unwahrscheinlichen europäischen Erfolg darstellt, die Europäer es erkennbar nicht schaffen, stolz auf eigene Leistungen zu sein. Wir haben in Europa Anfang der 50er Jahre den Europäischen Integrationszug in Bewegung gesetzt aufgrund der verheerenden Erfahrungen der beiden Weltkriege des letzten Jahrhunderts und haben es geschafft in diesem hochkomplizierten und dramatischen Raum Europa auf Dauer die Friedensoption zu sichern, dadurch dass wir dem Kontinent die Kriegsoption entzogen haben.

Das nehmen vor allem die Jüngeren heute kaum noch zur Kenntnis.

Wir haben den Europäischen Binnenmarkt Mitte der 80er Jahre auf Umlaufbahn gebracht und obwohl dieser Binnenmarkt noch nicht vollständig alle Bereiche der europäischen Nationalökonomie erreicht hat, ist auch der Binnenmarkt ein sehr substantieller Erfolg europäischen Zusammenwirkens, aber wir tun immer noch so, als ob Europa ein Sammelsurium von 25 Märkten wäre und merken nicht einmal, dort wo es nur noch ein Markt ist, dass es ein- und derselbe Markt geworden ist. Aber dies war eine erhebliche Kraftanstrengung, die nationale Gesetzgeber, nationale Regierungen und große Teile der Bevölkerung erfasst hat.

Anfang der 90er Jahre, nach den zu begrüßenden Entwicklungen in Ost- und Mitteleuropa, haben wir es durch den Erweiterungsprozess der europäischen Union ebenfalls geschafft, dass europäische Geschichte und europäische Geografie sanft zusammenwachsen konnten. Zum ersten Mal haben sich

europäische Geografie und europäische Geschichte wieder aufeinander zu bewegt. Zum ersten Mal seit Ende des Zweiten Weltkriegs haben die Menschen in Ost- und Mitteleuropa selbst Geschichte gemacht. Anstatt dass mit ihnen Geschichte gemacht wurde, haben sie sich in die europäische Friedens- und Solidaritätssphäre eingegliedert, nicht weil wir das verlangt hätten, sondern weil wir dies gemeinsam wollten. So ist es zur europäischen Wiedervereinigung gekommen, ein weltweit in der Form noch nie zu beobachtender Gesamtvorgang, aber wir Europäer sind nicht stolz auf das was wir geschafft haben, sondern mäkeln an der Erweiterung herum, so als ob dies eine große Gefahr für die Kohärenz und die Kohäsion des Kontinents wäre, obwohl genau das Gegenteil der Fall ist.

Man nimmt überhaupt nicht mehr zur Kenntnis, dass seit Ende der 80er Jahre in Europa und an der direkten Peripherie Europas 30 neue Staaten entstanden sind. Man nimmt überhaupt nicht zur Kenntnis, dass von den acht mittel- und osteuropäischen so genannten neuen Mitgliedsstaaten der Europäischen Union sechs vor 1989 überhaupt noch nicht als Staat existierten.

Wenn wir es zugelassen hätten, dass alle diese neuen Subjekte internationalen Rechtes sich auf unserem Kontinent frei bewegt hätten, ohne dass der Versuch unternommen worden wäre, diese neu entstandenen Staaten und die älteren Mitglieder der Europäischen Union in einem gemeinsamen Projekt zusammenzuführen, dann sähe es heute auf unserem Kontinent wesentlich negativ spannender aus als dies zur Zeit der Fall ist.

Und wir genießen es eben auch nicht, dass wir den Euro auf die Beine stellen konnten. Als ich am 7. Februar 1992 als Finanzminister den Maastrichter Vertrag unterschrieben habe konnten wir uns überhaupt nicht vorstellen, dass wir zehn Jahre später zwölf Mitglieder in der Eurozone haben würden. Die maximale Vorstellung, die von vielen schon als megaloman empfunden wurde, war, dass wir sechs oder sieben Staaten an der Startlinie hätten und dass es lange dauern würde bevor neue Mitglieder in die Eurozone aufgenommen werden könnten. Heute sind wir sind zwölf, stellen ein Währungsgebiet für weit mehr als 300 Millionen Menschen dar, versuchen geldpolitisch Luft in der Welt zu kriegen und haben sie aufgrund klug geführter Geldpolitik auch gekriegt. Wir versuchen die wirtschaftlichen Dinge, die es zu richten gilt, in Ordnung zu kriegen. Ohne das

Disziplininstrumentarium des Maastrichter Vertrages und ohne den Europäischen Stabilitäts- und Wachstumspakt wäre es nicht möglich gewesen die öffentlichen Finanzen in den Mitgliedsstaaten so weit in Ordnung zu bringen wie sie heute in Ordnung gebracht worden sind. Wir sind noch sehr weit davon entfernt, das Stadium des Optimums erreicht zu haben, aber jeder, der Finanzminister ist in irgendeinem der Euro- oder der EU-Länder weiß, wenn er dieses Disziplininstrumentarium des Vertrages und auch des reformierten Paktes nicht als nationale Drohgebärde einsetzen könnte, dann wären Haushaltssanierung und Haushaltskonsolidierung ein zu Misserfolg verdammtes Gesamtunternehmen.

Nun halte ich es für einen Fehler, dass Finanzminister mit Sparerfordernissen konfrontiert, diese nicht mehr national argumentieren, sondern nur noch europäisch argumentieren. Es gibt gute europäische Gründe für Haushaltskonsolidierung, aber diese europäischen Gründe sind immer auch nationale Gründe. Man spart nicht in Österreich, in Luxemburg, in Belgien, in Frankreich und in Deutschland weil dies eine europäische Auflage ist, sondern man tut es auch aus reiner nationalen Interessenlage. Man braucht also beide Beweggründe, die zu Erklärungszwecken bemüht werden müssen, wenn es um die Motivation haushaltskonsolidierungspolitischer Handlungsteile in der nationalen Politik geht.

Aber dass wir auf all dies nicht stolz sind, das betrübt mich doch sehr. Der Kontinent wird von einer Larmoyanz gekennzeichnet, dass einem angst und bange werden muss. Es ging den Europäern – überall in Europa – noch nie so gut wie seit Anfang des 21. Jahrhunderts und wir beklagen uns dauernd, so als ob es den Europäern noch nie schlechter gegangen wäre.

Wenn ich den Klagelärm vergleiche, den man heute hört und ihn in Vergleich setze mit der Nachkriegsbegeisterung, die man in der zweiten Hälfte der 40er und Anfang der 50er Jahre beobachten konnte, dann muss man sich eigentlich ob dieses Kleingeistes, der inzwischen die europäische Entwicklung auszeichnet, in höchstem Maße beklagen.

Wir müssen wieder lernen, stolz auf Europa zu sein, wenn wir die Menschen für Europa begeistern möchten.

Und wir tun uns auch in Sachen politische Pädagogik sehr schwer. Der Präsident der europäischen

Zentralbank hat in seinem Vortrag alle erkennbaren und einige noch nicht ganz erkannten Vorteile des Euro erklärt. Eine lange Liste, aber wir schaffen es erkennbar nicht, den Menschen die Vorteile des Euro zu vermitteln. In fast allen Euro-Mitgliedsstaaten ist die Zahl derer, die sich mit dem Euro noch nicht angefreundet haben, relativ hoch, obwohl ich kein Land nennen könnte, das in unerhörtem Maße unter der Euroeinführung gelitten hätte. Wir schaffen es nicht, die Vorteile zu erklären, weil wir es völlig unterlassen zu erklären, wie es denn wäre, wenn es den Euro nicht gäbe. Wenn man sich vorstellt, was alles in Europa in den letzten zwanzig Jahren passiert wäre mit den Währungen, mit den europäischen Unterwirtschaftsräumen und es hätte die bindende Kraft nicht gegeben, die der Euro zur Folge hat, dann wären wir eigentlich alle ärmer geworden.

Denkt wirklich jemand, die Entwicklungen in Ost- und Mitteleuropa hätten so aufgefangen werden können, wie sie aufgefangen wurden in gemeinsamer Anstrengung der Ost-, Mittel- und Westeuropäer, wenn es die Europaspektive nicht gegeben hätte?

Glaubt wirklich jemand, dass die Volkswirtschaften des westlichen Teils des Kontinentes den Krieg auf dem Balkan in seinen Gesamtausläufern überwunden hätte, wenn es die Eurobindekraft nicht gegeben hätte?

Denkt wirklich jemand, wir hätten die Finanzkrisen in Südostasien, in Russland und in Teilen Lateinamerikas so überwinden können, wie wir es getan haben, wenn es den Euro nicht gegeben hätte?

Denkt jemand der 11. September 2001 wäre in seinen Gesamtauswirkungen so kanalisierbar ohne den Euro gewesen, wie er es mit dem Euro war? Die europäische Zentralbank, die am Tag selbst in Zusammenarbeit mit der amerikanischen Zentralbank die Dinge so gerichtet hat, dass auf den Finanzmärkten und im systemischen Bereich eine erstaunliche Ruhe herrschte. Denkt wirklich jemand, wenn die Amerikaner an dem Tag mit 14, 15 Zentralbanken hätten zurande kommen müssen, dies wäre professionell so hochkarätig gestaltbar gewesen, wie es war?

Denkt jemand, der Irakkrieg hätte, letztendlich so wenig Spuren auch in den europäischen Wirtschaftsgängen hinterlassen, wenn es den Euro nicht gegeben hätte?

Wie könnte man sich das Europäische Währungssystem vorstellen nach dem Kosovokrieg, nach dem

Balkankrieg, nach dem Irakkrieg, nach dem 11. September, nach der Ölkrise, deren vorläufiger Höhepunkt wir wahrscheinlich noch nicht überschritten haben? Was wäre los im europäischen Währungssystem angesichts der Entwicklungen auf den Ölmärkten?

Es ist doch absolut sicher, dass diese Ereignisse ohne den Euro zu einem nicht enden wollenden Reigen kompetitiver Abwertungen im europäischen Währungssystem geführt hätte. Ich bin ja schon ein alt gedienter europäischer Veteran. Ich war doch in meiner Amtszeit als Finanzminister bei 9, 10, 11, 12 realen Auf- und Abwertungsbewegungen dabei, wo ich gesehen habe, wie Europäer sich bekämpfen können wenn es um die nationale Wurst geht.

All dies ist aus der europäischen Landschaft und deshalb auch aus dem Vorstellungsraum der Menschen völlig verschwunden und es täte dem Euro und seiner Akzeptanz gut, wenn wir erklären würden, welche Schwierigkeiten wir hätten, wenn es den Euro nicht gäbe, wenn wir uns noch mit Wechselkursrisiken und mit Wechselkursschwankungen unerhörten Ausmaßes beschäftigen müssten, so wie dies früher der Fall war.

Und deshalb denke ich mir, dass man den Euro am besten positiv dadurch erklärt, dass man das Negative beschreibt, das wir beobachten könnten, wenn es den Euro nicht gäbe. Und deshalb ist es auch nicht verwunderlich, dass so viele Länder so schnell wie möglich, den Euro als ihre nationale Währung einführen möchten.

Diesbezüglich wäre ich sehr dankbar dafür, wenn man etwas zielorientierter und im Vollbesitz der Kenntnisse über den im EU Vertrag verankerten Rahmen der Wirtschafts- und Währungsunion in dieser Sache öffentlich reden würde. Ich hielte es für schlecht, wenn es auch in Teilen der europäischen Publizistik so weiterginge, dass man so tut, als die Mitglieder des so genannten „Euroclubs“ so tun könnten, als ob sie alleine zuständig dafür wären, wer jetzt Zugang in den Euroraum findet.

Hier ist die Vertragslage klar: es muss als Euromitgliedsland der Staat zugelassen werden, der die im EU Vertrag vorgesehenen Kriterien erfüllt. Dies ist keine willkürliche Entscheidung der Eurogruppe und dies ist auch keine willkürliche Entscheidung derjenigen, die Euromitglieder möchten. Wer die Bedingungen erfüllt, wer die Konvergenzkriterien erfüllt, wer die Zulassungsbestimmungen erfüllt, der hat ein Recht auf

Mitgliedschaft laut Vertrag. Es gibt nur zwei Länder, die ein „Opt out“ haben; alle anderen müssen zugelassen werden, wenn sie die Zulassungsbestimmungen erfüllen.

Und wir sind jetzt konfrontiert mit dem Antrag einiger EU Mitgliedsstaaten zum 1. Januar 2007 Euromitgliedsländer zu werden. Diese Anträge werden geprüft, sowohl von der Kommission als auch von der Europäischen Zentralbank und später vom Europäischen Rat. Man sollte diese Prüfungsergebnisse abwarten bevor man sich vorschnell festlegt. Wobei es ja ein offenes Geheimnis ist, dass dem Slowenischen Beitritt nichts im Wege steht und dass wir im Falle Litauens einige weitere Prüfungselemente brauchen, bevor wir uns entscheiden können, wobei das Inflationskriterium besondere Schwierigkeiten im Falle Litauens beinhaltet, wie übrigens im Falle Estlands auch. Deshalb hat Estland auch bereits angekündigt von einer Aufnahme in den Euroraum zum 1. Januar 2007 absehen zu wollen.

Aber mir kommt es schon darauf an, dass man in Ost- und Mitteleuropa gut versteht, dass dies keine willkürlichen Entscheidungen sind, sondern dass es ein Recht auf Beitritt in die Eurozone gibt und dass es eine Vertragspflicht gibt, der Eurozone beizutreten, wenn die Bedingungen erfüllt sind und genauso sollten wir dies auch im gegenseitigen Respekt in den nächsten Monaten und Jahren handhaben.

Wobei ich schon gerne darauf aufmerksam machen würde, dass es sich hier nicht um eine überstrikte Auslegung der Kriterien handelt, sondern lediglich um eine vertragskonforme Auslegung der Kriterien und dass dem Element der nachhaltigen Entwicklung in allen Positionsbereichen, die es hier zu beachten gilt, erhöhte Aufmerksamkeit zukommen muss.

Ob das, was im Vertrag steht, immer exzessiv klug war, das ist ja eine andere Frage. Wenn man in dem Maastrichter Vertrag zurückbehalten hat, dass man, um das Inflationskriterium zu erfüllen, sich vergleichen muss, nicht mit den drei besten Leistungen in der Eurozone, sondern mit den drei besten Inflationsleistungen, die es in der gesamten Europäischen Union gibt, dann melde ich leise Zweifel an, ob dies ein kluger Schritt war. Dass man jetzt die Inflationswerte Sloweniens und Litauens vergleichen muss, mit denen Polens und Schwedens die beide nicht in der Eurozone sind, um Zugang zur Eurozone zu erlangen, ist nicht unbedingt der Weisheit letzter Schluss, lässt sich aber erklären, aus dem, was ich eingangs gesagt habe. Nämlich als

wir den Maastrichter Vertrag unterschrieben, hat es keinen Sinn gemacht, sich mit den drei besten in der Eurozone zu vergleichen, die es erstens noch überhaupt nicht gab und von der wir zweitens dachten, es würde nur eine kleine Gruppe sein können.

Insofern wird aus der Sicht der Anfang 90er Jahre ersichtlich, wieso man sich auf die gesamteuropäische Union als Referenzmasse beziehen musste und nicht nur auf den Euroraum.

Was in höchstem Maße begrüßenswert ist, ist die Tatsache, dass die Europäische Union und vor allem die zwölf Euromitgliedsstaaten ein erhebliches Mehr an Visibilität weltweit erlangt haben als dies vorher der Fall war. Der Euro gehört zu den weltweit führenden Währungen. Die europäische Zentralbank, eine junge Bank mit einer jungen Währung, hat sich bewährt und wird auch weltweit als ein „Global Player“ internationaler Währungspolitik zur Kenntnis genommen. Europa ist durch die Euroeinführung wesentlich stärker geworden, hat ein wesentlich größeres Mitspracherecht und Einfluss in weltweit wichtigen wirtschafts- und währungspolitischen Fragen.

Wenn wir Politiker es jetzt noch schaffen würden unsere Aufgaben im Bereich der Haushaltskonsolidierung dauerhaft Ernst zu nehmen, weil Stabilität nicht nur für den Euroauftakt versprochen wurde, sondern ein permanentes Gebot ist derer europäischen Länder die ihre Währungssouveränität aufgegeben haben. Wenn die Europäische Zentralbank die, wie ich finde, eine gute Arbeit leistet, manchmal ein stärkeres Gehör fände für die Anliegen und Überlegungen der Finanzminister, und wenn wir uns untereinander besser verständigen und verständlich machen könnten, dann kann eigentlich das, von dem man dachte, es würde bestenfalls nie entstehen und schlimmstenfalls schiefehen, auf Dauer nur gut gehen. Vielen Dank!

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, lors de l'ouverture de la Foire de printemps

13 mai 2006

Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Dës Foire ass jo besonnesch fir Kleng- an Mettelbetriber a spéziell fir d'Handwierk, den Handel, d'Landwirtschaft an de Weibau eng gudd Geleeënheet, fir hier Produkter an hier Servicer dem Grand Public, awer och den intreséierten Berufskreeser ze weisen. Och den Economie's Ministère profitéiert wéil all Joër vun deser Plate-forme, fir den Konsumenten ée spezifischen Sujet vum Verbraucherschutz méi no ze brengen.

Monseigneur,

Den jeeweilegen Economie'sminister seet lech op deser PlaatZ all Joer Merci: net nëmmen fir Är Präsenz op deser Ouverture mä och fir Ären Engagement fir d'lëtzebuerger Economie.

Ech woollt dëst Joer awer, Monseigneur, emol drop agoen, firwaat genau ech lech an Ärer Famill dankbar sinn.

Ech si mer bewusst, dass d'Roll vum Staatschef net déi kann sin, eng ganz aktiv PlaatZ an der Promotioun vu Lëtzebuerg als Standuert oder als Handelspartner anzehuelen. De Pränz Guillaume mecht dës Aarbecht an senger Capaciteit als Eieren-Präsident vum Board of Economic Development an ech muss soen, Monseigneur, Dir kënnt do houfreg op Ären Jong sinn. Den Grand-Duc héritier huet elo am Abrëll nach eng Delegatioun, déi a Russland gefuer ass, ugefouert: ouni hien wieren eis verschidden Dieren sécher verschloss bliwwen an eis Visibilitéit op der PlaatZ wier och ganz secher net déi gewiescht, déi se war.

Monseigneur,

Dir hudd an de leschten Joëren Delegatiounen op Tokyo, Washington, Abu Dhabi, Dubai an Amman gefouert. Zumols zu Dubai hu mer gesin, wéi en Impakt de Soutien vun eisem Staatschef huet: eng lëtzebuerger Delegatioun vun iwwert 100 Leit - déi gréisst, déi mer bis elo haaten. En Succès sans pareil vun eisen Business-Séminairen an vun der Inauguratioun vun eisem neien BED Bureau zu Dubai.

Ech woen ze behaupten, dass Dir d'Zeechen vun der Zäit erkannt hudd, well Dir lech dofir asetzt, fir esou dacks wéi méiglech, mä natierlech nëmmen do, wou et och Sënn mecht, en „volet économique“ an de Programm vun enger Visite d'Etat anzebauen. Wa mer eis bei dësen Geleeënheeten am Ausland presentéieren, dann net nëmmen op aussenpoliteschem a kulturellem Niveau, mä och op wirtschaftlichem. Ech mengen, ech

soen lech dowéinst och am Numm vun eisen Entreprises Merci, well et sinn sie, déi am meeschten vun dësen Visiten profitieren.

Ech sinn derweinst frou annonceieren ze kënnen dass och bei der Visite d'Etat vum Grand-Duc an der Grande-Duchesse dëse September a China eng Wirtschaftsdelegatioun wäert derbäi sinn. Virun allem an engem Land ewéi China, wou d'Economie an de Staat nach ganz enk verbonne sin, brengt et enger Firma immens vill, wa se an der Delegatioun vum Staatschef reest. Ech hoffen och, dass mer bei dëser Geleeënheet eis nei Präsenz zu Shanghai, déi mäi Ministère zesummen mam Aussenministère decidéiert huet, kënnen aweien. Eise neien Consulat Général, deen och d'Functioun vun engem Bureau vum Board of Economic Development huet, soll am September definitiv opgoen an do, sur place, am Déngscht vun eisen Entreprises stoen, déi an der Géigend vu Shanghai wëllen aktiv ginn.

Altesses Royales,
Mesdames, Messieurs,

Tout comme l'année passée, je vais résister à la tentation de vous brosser un tableau complet de l'économie luxembourgeoise, mais je souhaiterais résumer les traits économiques et sociaux marquants par quatre chiffres:

1^{er} chiffre: 4 - 5% de croissance économique. L'économie a connu une expansion de 4% en volume en 2005 et les prévisions du Statec nous font même espérer près de 5% pour cette année.

2^{ème} chiffre: 2,5% d'inflation en 2005, soit au-dessus de la progression des prix de nos partenaires commerciaux. Mauvaise nouvelle: avec la hausse des cours pétroliers, l'inflation atteindra 3% cette année.

3^{ème} chiffre: 9.100 emplois nouveaux créés en 2005, soit une croissance de 3,1%. Certains ont voulu minorer ce chiffre en brandissant le spectre des emplois fictifs. Or, toutes les investigations ont montré que cet effet reste marginal. Les fermetures malheureuses de certaines entreprises ont caché la création de nouveaux postes de travail. Je prends comme exemple le cas de Delphi qui va développer ses activités.

4^{ème} chiffre: 951,6 milliards d'euros, c'est le déficit de l'Etat en 2005. Le déficit des administrations publiques est de 1,9% du PIB en 2005. L'accord tripartite a

permis de trouver les moyens pour réduire progressivement le déficit à moins de 1% du PIB, sans pour autant sacrifier l'investissement public.

En novembre 2005, le gouvernement a soumis à la Commission européenne son «Plan national pour l'innovation et le plein emploi» élaboré dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. Ce plan est le fruit de longues consultations avec les partenaires sociaux et la société civile et il a finalement trouvé l'accord de la Chambre des Députés. Ce plan trace les grandes lignes de la modernisation de notre modèle économique et social.

Les accords de la tripartite du 28 avril passé, après de longues discussions, ont permis d'arrêter des actions concrètes pour remettre durablement notre économie sur une trajectoire de croissance plus dynamique. Je sais gré aux partenaires sociaux d'avoir mené les discussions dans un climat serein et constructif et dans le but de consolider notre modèle social et de préserver la qualité de notre environnement.

Les faiblesses de notre économie ont été clairement identifiées et le diagnostic est largement partagé: inflation, chômage et déséquilibre structurel des comptes publics. Les réformes sont indispensables pour rétablir la confiance dans l'avenir du modèle social du pays.

Je crois d'ailleurs que les discussions au sein de la tripartite ont bel et bien été un sommet de la relance!

Et à ce titre, j'aimerais vous détailler deux actions qui me tiennent particulièrement à cœur:

- le développement économique et technologique;
- la politique énergétique.

Altesses Royales,
Mesdames, Messieurs,

Lors de mon dernier discours à cette tribune je vous avais fait part des principales conclusions de l'étude que j'avais commissionnée sur les forces et faiblesses du Grand-Duché de Luxembourg ainsi que sur son potentiel de développement dans le domaine de la logistique. Je vous avais en même temps annoncé la préparation d'un plan d'action «Logistique».

Sept mois plus tard, ce plan d'action est sur pieds et comporte 4 axes d'action:

- en premier lieu, la promotion du Grand-Duché de Luxembourg comme site logistique intercontinental et comme lieu de compétence organisationnelle de

la chaîne d'approvisionnement. Cet axe comporte notamment la production de documentation, d'un site d'information en ligne et de publication d'articles, des missions de promotion et de prospection du BED et des participations à des foires et salons spécialisés etc.;

- le deuxième axe concerne le cadre réglementaire et administratif au niveau du traitement douanier et de la TVA: des initiatives ont d'ores et déjà été prises dans ces domaines et je me félicite de la bonne disposition et collaboration des administrations douanière et fiscale;
- en troisième lieu, j'ai décidé de favoriser l'accès des activités logistiques nouvelles (le stockage, le conditionnement, l'emballage, la préparation et l'expédition de commandes ainsi que l'organisation des flux de production et de distribution, la programmation des approvisionnements, la facturation) à certaines zones industrielles nationales. Les zones industrielles en question sont celles de Contern et de la région Dudelange-Bettembourg qui se caractérisent par une localisation avantageuse au niveau des infrastructures industrielles et de transport. Par ailleurs, j'ai été chargé par le Gouvernement en Conseil d'élaborer un concept pour le réaménagement du site de la WSA en zone dédiée aux activités logistiques. Ce site profite d'une infrastructure existante, de la proximité du centre de tri ferroviaire de Bettembourg et de la future 1^{ère} grande autoroute ferroviaire européenne entre Perpignan et Bettembourg;
- le quatrième et dernier axe de ce plan d'action concerne le développement des compétences. L'étude de PricewaterhouseCoopers a fait ressortir des compétences exceptionnelles au Luxembourg dans le domaine de la logistique. Il s'agit de tirer profit de cette situation, de fédérer ces compétences, de les diffuser et d'assurer leur développement.

J'encourage vivement les initiatives d'ores et déjà lancées, par la Confédération Luxembourgeoise du Commerce notamment, et j'apporte un soutien ferme à l'organisation de séminaires, de formations ou d'activités de recherche-développement.

Enfin, ensemble avec les milieux professionnels et mes collègues Mady Delvaux et François Biltgen, je me propose de faciliter la définition des profils de

compétences requises pour offrir des formations aux candidats disponibles sur le marché du travail luxembourgeois.

L'intérêt des entreprises logistiques internationales est grand et nous entretenons actuellement de nombreux contacts. Je suis confiant que cette piste sera couronnée de succès.

Altesses Royales,
Mesdames, Messieurs,

Les conclusions de la tripartite retiennent l'innovation et la recherche-développement comme facteurs-clés de la compétitivité et de la croissance.

La connaissance, la technologie et le savoir-faire sont au centre de nos préoccupations lorsque nous concevons des infrastructures publiques nouvelles, tels que les incubateurs ou la Cité des Sciences, ou lorsque nous essayons d'attirer des entreprises qui nous fournissent du potentiel de croissance.

Je me réjouis particulièrement que les atouts de notre pays dans le domaine exigeant de la technologie automobile ont reçu une franche confirmation cette semaine.

Dans le cadre de son important programme de restructuration et de réorganisation sur le plan mondial, Delphi, avec plus de 180.000 salariés un des leaders mondiaux dans le domaine des équipements pour l'industrie automobile, a décidé de consolider ses activités de R&D et de services aux clients au Luxembourg. Cette consolidation, préservant une activité de R&D de haut niveau et quelque 700 emplois hautement spécialisés, équivaut à un vote de confiance du groupe Delphi en faveur de notre pays, alors même qu'il se trouve dans un processus de restructuration mondiale avec à la clé d'importantes cessions d'actifs et de fermetures d'usines.

Delphi a également décidé d'implanter son quartier général mondial de la division Powertrain à Bascharage, division qui représente pour Delphi un chiffre d'affaires de 4,5 milliards de dollars par an. Cette décision confirme que notre pays est un site performant pour le développement stratégique en Europe dans un secteur aussi concurrentiel que celui des technologies automobiles.

Ce choix est sans doute aussi le résultat des contacts fréquents et étroits que nous entretenons avec

les équipes dirigeantes de cette entreprise au Luxembourg comme aux Etats-Unis, soit directement lors de nos missions économiques, soit par le biais de nos bureaux du BED.

La prompt réactivité administrative dans ce dossier a sans doute été un facteur de décision déterminant. La confirmation du site Luxembourg pour les activités de R&D d'un équipementier automobile d'envergure mondiale est enfin à mettre en rapport avec une politique conséquente en matière d'image de marque du Luxembourg dans le domaine de la R&D industrielle et des investissements publics réalisés dans ce domaine. Je compte par ailleurs proposer au Gouvernement un relèvement substantiel des moyens de R&D.

Dans ce contexte, je me dois de relever que les discussions sur l'arrêt douloureux des activités de production de TDK ont abouti à la création d'une «chaire TDK» à l'Université du Luxembourg, dotée d'une enveloppe financière, y compris pour la recherche, de quelque 3,5 millions d'euros sur 5 ans.

En étroite concertation avec le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Culture, je cherche à fédérer pour des raisons de complémentarités et de synergies les CRPs et les infrastructures d'incubation Ecostart. Ces dernières seront opérationnelles à Foetz en 2006 et dans la Cité des Sciences à Belval-Ouest en 2007.

Enfin, je compte renforcer également l'environnement général de l'innovation, surtout pour les PME, suivant ainsi le cadre tracé par l'étude sur l'innovation réalisée par l'Agence Nationale pour la Recherche et l'Innovation dans le cadre des travaux préparatoires pour le Plan national pluriannuel pour l'innovation et le plein emploi.

Dans le cadre du Plan national pour l'innovation et le plein emploi, nous lancerons une initiative appelée «Alliance pour l'Innovation». Cette alliance engage les entreprises dans une démarche proactive et les invite à développer des programmes d'innovation pluriannuels.

Le Gouvernement, dans le cadre du programme pluriannuel précité, s'est engagé à renforcer «la promotion des programmes de R&D européens» tels que le programme-cadre communautaire, EUREKA ou encore les programmes de l'Agence spatiale européenne, en introduisant une autre nouvelle mesure, dite «facilité

horizon Europe», qui déchargera les entreprises d'une partie du risque financier lorsqu'elles participent à des projets de collaboration internationale.

Pour 2007, deux instruments supplémentaires seront mis en œuvre:

- l'instrument «Pro-Inno» qui prendra partiellement en charge les frais d'expertise externe et de conseils en matière d'innovation PME;
- l'instrument «Assistant Innovation» qui cofinance le recrutement par les PME de spécialistes en matière d'innovation technologique.

J'espère être en mesure de finaliser les dispositifs réglementaires et administratifs pour ces instruments pour les mettre en œuvre au plus tard au début de 2007.

Enfin, je compte aussi doter l'Agence Nationale pour la Recherche et l'Innovation de moyens financiers et humains supplémentaires pour approfondir le programme «Cluster» de grappes technologiques et pour l'étendre à de nouveaux domaines et acteurs.

Aujourd'hui, le secteur des technologies de l'information et des communications est dominé par le développement d'applications et de nouveaux services avec comme base commune la numérisation des services, des informations, des procédés.

Plus généralement, je considère que deux technologies sont particulièrement importantes pour le développement économique et la croissance futurs: il s'agit des technologies de l'information et des communications, d'une part, et des biotechnologies, d'autre part.

Quant aux technologies de l'information et des communications, alors qu'il y a 10 ou 15 ans encore, la production des équipements ou des supports d'enregistrement furent à la une des efforts de prospection de mes prédécesseurs, ce sont le développement et la mise en œuvre d'applications et de services qui dominent aujourd'hui le secteur des TICs. Les entreprises «TIC» foisonnent dans un grand nombre d'applications, certaines plus visibles que d'autres, mais toutes ayant comme base commune la numérisation des services, des informations, des procédés.

Il n'existe plus aucune activité, de l'agriculture jusqu'à la xérogaphie, qui n'utilise pas les outils de la

technologie de l'information et de la communication, indispensable au progrès de productivité et de compétitivité.

Ils sont aussi l'incontournable compagnon de l'homme moderne et mobile, celui qui communique, qui est informé en temps réel des événements actuels, qui jouit des divertissements et services les plus sophistiqués et ésotériques aux lieux et heures de son choix. Les transporteurs de l'information comme SES, Tele2, l'EPT ou Verizon, ou encore les fournisseurs de services tels que AOL, Amazon ou RTL, pour ne citer que les plus connus, opèrent à partir de notre pays. Mais plus d'une centaine de PME de natures diverses gravitent autour de ces major players et fournissent des services nombreux et variés aux entreprises et aux particuliers.

Une branche connexe de ce secteur se développe rapidement: l'activité de stockage informatique, de «back up» et de «business recovery» des opérateurs de la place financière, ou encore de sécurisation telles les infrastructures à clé publique.

Le développement de ces activités demande des capacités suffisantes de connexion, facteur important pour le développement économique et qu'il conviendra de soigner pour convaincre les investisseurs potentiels.

A côté des TICs, les biotechnologies pourraient bien devenir le facteur déterminant de développement du 21^e siècle pour les économies industrielles matures.

L'étude sur les opportunités des biotechnologies dans le domaine de la santé que j'avais fait réaliser par le CRP-Santé est en cours de validation et j'espère bientôt être en mesure d'en tirer les conclusions concrètes et de proposer un plan d'action. Cette étude avait pour objet d'évaluer et de clarifier les opportunités de développement du Grand-Duché dans le domaine des biotechnologies dites «rouges», c'est-à-dire ayant des applications dans le domaine de la santé. L'étude comportait les quatre axes suivants:

- clarification des concepts de biotechnologie «rouge»;
- description de l'état des conditions nécessaires pour le développement d'un secteur basé sur les biotechnologies;
- identification des facteurs nécessaires à mettre en place en vue du développement de la biotechnologie

comme activité économique sur la base d'une analyse SWOT - «forces, faiblesses, menaces, opportunités»;

- recommandations de politique de développement économique.

Elle constate qu'a priori, notre pays dispose de conditions favorables au déploiement des biotechnologies. Il s'agira de renforcer ces conditions, de les consolider et de les fédérer autour d'une stratégie cohérente et intégrée, d'une stratégie basée sur le partenariat public/privé, faisant appel à la collaboration dans la Grande Région.

Deux autres conclusions peuvent être déduites de l'étude:

- le secteur ne se développe pas à court terme et n'atteindra sa maturité qu'en 20 ans au plus tôt;
- l'investissement financier et humain public est significatif, son rendement demeure incertain, mais en cas de réussite, il sera plus important que celui d'autres secteurs.

Ce ne sont évidemment pas des raisons pour baisser les bras, bien au contraire. Mais il faudra persévérer et être prêt à prendre des risques financiers tout en essayant de les maîtriser.

En tout état de cause, il s'agira de présenter aux acteurs de la biotechnologie un environnement de qualité et une culture favorable au progrès scientifique et technique.

Altesses Royales,
Mesdames, Messieurs,

La vulnérabilité générale de notre système énergétique ne cesse d'être à la une de la presse journalière: hausse dramatique des prix des énergies fossiles, manque de capacités de raffinage, ruptures dans la fourniture de gaz, renaissance du nucléaire, effets sur l'environnement, changement climatique. Voilà les problèmes gigantesques auxquels nous devons faire face.

Pour amorcer une inflexion dans cette évolution inquiétante et dangereuse à plus d'un titre, nous devons réagir sur 3 plans: les prix, la sécurité d'approvisionnement et la gestion des effets négatifs de la consommation d'énergie sur notre environnement naturel.

Les récentes hausses du prix du pétrole, du gaz naturel et de l'électricité ont eu des répercussions alarmantes sur l'économie.

En premier lieu, nous devons faire face à cette situation par la diversification de l'approvisionnement dans tous les domaines.

Certes, dans le secteur du pétrole, cette diversification s'avère difficile. Le seul moyen est la réduction des importations obtenue par une meilleure efficacité énergétique et par le recours à des énergies de substitution renouvelables. Cette action s'inscrit dans le long terme.

Dans le secteur du gaz naturel, notre approvisionnement est assez bien diversifié. Il s'agira cependant d'être vigilant.

Dans le secteur de l'électricité, nous ciblerons une restructuration de notre réseau national électrique. Le manque d'interconnexion et l'existence de congestions ne permettent actuellement pas au Luxembourg de faire jouer de façon optimale la libre concurrence dans le secteur de l'électricité. Le Gouvernement encouragera la connexion directe des réseaux électriques luxembourgeois aux réseaux des trois pays voisins. Nous favoriserons également l'interconnexion de ces trois réseaux afin de permettre aux clients de choisir librement leur fournisseur d'énergie et d'influencer par ce biais le prix et la qualité environnementale de l'électricité consommée.

Afin de diminuer les charges des entreprises, le Gouvernement veillera très particulièrement au développement des coûts générés par le fonds de compensation et analysera une éventuelle extension du fonds au secteur du gaz.

La transposition des directives concernant l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz, dont je vais soumettre au Conseil du Gouvernement les avant-projets de loi sous peu, améliorera de façon considérable l'organisation de notre marché de l'électricité et visera des tarifs d'utilisation du réseau plus compétitifs, ainsi qu'un niveau élevé d'investissement dans ces réseaux. Le régulateur sera appelé à jouer un rôle accru dans la définition des tarifs d'utilisation du réseau.

Voici pour les prix, voyons maintenant notre action dans le domaine de la sécurité d'approvisionnement.

Dans le secteur pétrolier, nous devons prendre des décisions courageuses pour que nos capacités de stockage pétrolier remplissent les engagements internationaux pris.

L'interconnexion optimale des différents réseaux électriques, dont j'ai parlé tout à l'heure, augmentera considérablement la sécurité d'approvisionnement dans le secteur de l'électricité et constitue une belle parade aux ruptures de réseaux avec son cortège d'effets néfastes pour tout le pays.

L'avant-projet de loi concernant l'organisation du marché de l'électricité va demander de la part des gestionnaires plus d'efforts dans le domaine de la sécurisation de leurs réseaux. Ils devront notamment élaborer un plan quinquennal concernant la sécurité de l'approvisionnement dans leurs réseaux et le soumettre au ministre.

Depuis plusieurs années, les secteurs de l'électricité et du gaz naturel se trouvent en phase de transition d'un monopole historique vers un vrai marché ouvert et libéralisé. Ces secteurs se sont développés dans un contexte historique absolument différent. Il est temps d'analyser de façon détaillée ces secteurs et de procéder, si nécessaire, à leur réorganisation. Je veux relever ce défi avec le but de stimuler des synergies entre les différents acteurs, principalement au niveau des réseaux nationaux, en vue d'augmenter l'efficacité du secteur entier et pour sécuriser l'approvisionnement national. Cette réorganisation constituera une de mes priorités au cours des prochaines années.

En ce qui concerne la gestion des effets négatifs de la consommation d'énergie sur notre environnement naturel, le gouvernement a récemment adopté un plan d'action pour réduire les émissions de CO₂ dans le respect du processus Kyoto. Le plan développe une stratégie durable sur 6 ans contre le changement climatique et interpelle les acteurs pour engager les changements structurels urgents et nécessaires et pour que soient développés des modèles de production et de consommation plus respectueux de l'environnement.

Le recours plus poussé aux énergies renouvelables constitue une chance énorme pour le développement de nouvelles pistes en matière de politique énergétique, une moindre dépendance des produits pétroliers et le développement de nouvelles technologies. Les

économies d'énergie vont aussi de pair avec la création d'emplois dans le domaine des nouvelles énergies et dans le domaine de l'assainissement d'anciens bâtiments.

En respectant les critères d'économicité, les aides aux énergies renouvelables se concentreront sur les technologies qui génèrent un maximum d'économies d'énergie avec un minimum d'aide publique. Rendre les programmes d'aide plus économique nous permettra de mieux garantir leur continuité et leur stabilité à long terme.

La loi budgétaire 2006 encourage la promotion des biocarburants qui vise en 2010 un taux de 5,75% de biocarburants dans les consommations globales d'essence et de gazole utilisés dans les transports. Si nécessaire, des mesures supplémentaires seront prises en 2007 pour stimuler le recours aux biocarburants.

En outre, le projet de règlement grand-ducal concernant la performance énergétique des bâtiments fixera un nouveau standard pour les constructions d'habitation nouvelles de loin plus ambitieux que celui défini par la législation actuelle. En outre, ce projet de règlement introduira un certificat de performance énergétique à établir en cas de changement de locataire ou de propriétaire.

Dans une deuxième étape, des dispositions similaires seront mises en œuvre pour améliorer la qualité des bâtiments fonctionnels non destinés à des fins d'habitation.

Une réforme du système cogénération sera soumise au Conseil du Gouvernement avant la fin de cette année. Il s'agira de revoir les tarifs à la baisse pour les nouvelles installations tout en garantissant l'investissement nécessaire aux installations existantes. La réforme tient compte des conséquences négatives que la cogénération fait subir à notre bilan de Kyoto.

J'estime que la biomasse offre le potentiel le plus intéressant parmi les sources énergétiques renouvelables. Seront favorisées les technologies innovatrices à forte répercussion positive sur le bilan Kyoto national comme les technologies permettant de substituer des combustibles fossiles dans les installations de chauffage, domestiques ou industrielles, ou celles qui produisent du biogaz pour l'injecter dans les réseaux de gaz naturel. En même temps, la technologie autour de la biomasse apporte une nouvelle source de revenus pour l'agriculture.

Les premiers résultats d'une étude portant sur l'injection de biogaz dans les réseaux, étude que j'ai lancée

récemment, sont très encourageants. Nous analyserons au cours de l'année la possibilité de mettre en place un système de soutien efficace et économique.

En vue de développer l'efficacité énergétique dans les entreprises, je prépare un nouvel accord volontaire avec l'industrie et je développe un concept pour des accords avec d'autres secteurs. L'actuel accord avec l'industrie a permis d'accroître l'efficacité énergétique. Le nouvel accord doit être ambitieux tout en considérant les spécificités des différents secteurs de l'industrie.

Altesses Royales,
Dir Dammen an Dir Hären,

D'Kompetitivitéit vun dësem Land steet zanter enger Zäit am Mëttelpunkt vun der Regierung hirer – an ech mengen och vun eiser aller – Präoccupatioun.

D'Hiobsbotschaften vun WSA, TDK, Villeroy a Monopol, fir nëmmen déi ze nennen, hun eis alleguer ferm gerëselt. Mir spiren et a mir wëssen, dass mer op engem Punkt ukomm sin, wou ët net méi esou weider kann goen ewéi bis elo. D'Beem wuessen net méi an den Himmel a mir kënnen eis ët an dëser globaliséierter Welt net méi erlaaben, iwwert eis Verhältnisser ze liewen.

Och wann déi eng oder aaner Etude seet, mir wären nach eent vun de kompetitivste Länner an Europa, esou bleiwt dach awer den Nögeschmaach, dass dëse Score sech fir eis Verhältnisser op ganz niddregem Niveau befënnt. Dobäi kënn, dass mir prozentual nach ëmmer déi meeschten Aarbechtsplaaze schaafen, an trotzdeem ass eise Chômage esou héich ewéi nach ni.

Statistiken hin, Etuden hir, Fait ass, dass mir méi deier a manner flexibel sin, wéi vill vun eise Konkurrenten. An ech soen daat nët mat Frust. Au contraire. Nodeems sech noweislech all Ried, déi ech bis ewell virun dësem avertéierten an illustre Publikum haalen duerft, dorëms gedréint huet, dass mer eis müssen oprappen an aal Gewunnechte müssen a Fro stellen, fir erëm kompetitiv ze gin, hun ech haut déi grouss Satisfaktioun, dass mer viru kurzem all zesummen op dëe Wée gaange sin.

Et kann éen vum Tripartite-Accord haale, waat ée wëll, mée ech soen lech ganz kloer, dass et éen éischte wichtege Schrëtt an déi richteg Richtung ass.

E Journalist huet viru kurzem d'Frô a séngem Leitartikel gestallt, op et sech dann elo heibäi ëm en éischte Schrëtt vun engem kurze Sprint handelt, oder awer

ëm en éischte Schrëtt vun engem laange Marsch. Ech kann him haut hei versecheren, dass daat zwéet de Fall wäert sin.

Et sin an der Vergangenhéet vill Tripartite-Accord'en hei zu Lëtzebuerg ausgehandelt gin, mä déen Accord, déen dëss Kéier fonnt gin ass, ass ée ganz besonnëschen Accord. Et ass ée besonnëschen Accord, well éen bei alle Partner de Wëlle gespuert huet, fir dëst Land an séng Economie erëm op Trab ze bréngen. D'Gewerkschaften esou gudd ewéi d'Patronat hun hir virgefaaste Meenungen op d'Säit geluecht a sin deels ganz couragéiert Kompromisser agaangen.

Dëss Kompromisser konnten kengem zu 100 Prozent Satisfaktioun gin, soss wären et jo keng Kompromisser, mä se sin op béide Säite, beim Patronat a bei de Gewerkschaften, vill méi wäit gaangen, wéi daat nach bis viru kurzem denkbar gewierscht wär.

Dass den Indexmechanismus géif reforméiert kënnen gin, hun virun der Tripartite graad esou wéineg Leit gegléewt, ewéi dass mer eis kéinten drop éenegen, den Eenhéetsstatut tëscht Aarbechter an Employéen anzeféieren.

Waat mech speziell un dësen Accord'en begeeschtert ass hir sozial Kohäsioun. Och wann déi eng oder déi aaner Measure net jidwerengem gefällt, sou muss éen awer feststellen, dass ët sech insgesamt ëm ee Package handelt, an déem jidwereen sech kann erëmfannen.

Dëse Package ass zustaun komm, well mer fir eng Kéier alleguer den Eescht vun der Laag erkannt hun a jidwereen, esou gudd ewéi e konnt, probéiert huet, an déi selwecht Richtung ze zéien, nämlech no vir.

Am Oktober 2004 hun ech hei gesoot, mir missten eis Economie erëm a Schwong bréngen, mam Zil vun enger starker sozialer Kohäsioun an am Respekt vun de kommende Generatiounen. Ee Joer méi spéit hun ech lech all heibannen ëm Är Mathëllef bei dësem ambitieuse Projet gefroot. An haut...haut hun ech d'Eier, lech am Numm vun der Regierung Merci ze soen. Merci de Gewerkschaften a Merci dem Patronat fir hir Kooperatioun an hir Flexibilitéit.

Well losse mer eppes net vergiessen: d'Kompetitivitéit vun dësem Land ze verbessern ass net „de l'art pour l'art“. Hannert all zingtel Prozentpunkt Croissance, déen mir verléieren, stin verlueren Aarbechtsplaazen a perséinlech Schicksaler. Mir sin déene Matbierger, déi

10, 20 oder 30 Joer laang hir Aarbecht trei an anstän-
neg gemaach hun, an sech op eemol onverscholt op
der Stross erëmfannen, eng Äntwert schëlleg. Mir
sin déene jonke Mënschen, déi no der Schoul keng
Aarbecht fannen, eng Äntwert schëlleg. Mir mussen
alles drun setzen, fir hinnen hir Zukunft erëm ze gin.
D'Politik am allgemengen, d'Regierung, d'Patronat an
d'Gewerkschaften. Zesummen!

Ech soen lech Merci.

**Intervention de Jean-Marie Halsdorf,
ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement
du territoire, lors du débat de consultation
sur l'IVL à la Chambre des députés**

18 mai 2006

D'Ëmsetzen vum IVL Herr President,
dir Dammen a dir Hären.

Haut ass eng Premiere eng éischt Déclaratioun vum zoustännegen Minister am Kader vun engem Débat de consultation iwert d'Ëmsetzen vum IVL, virausgaangensinn, 5 Reuniounen als Virbereedung an ee Schlussbericht vun der zoustänneger Chamberkommissioun a mengen Aan misst een vun elo un all Joer desen Exercice widerhuelen.

Här Präsident,

d'interaktiivt Verkéiers- a Landesplanungskonzept, dat jo, an dat soll een op kee Fall vergiessen, um PdAT vun 2003 fousst, ass nach ëmmer an aller Mond, Entschuedung iwwert den Unisstanduert, rezent Diskussioun iwert e modernen, lichten stadteschen Tram hun dat bewiesen.

Mee wat ass zënter senger Presentatioun virun ronn 2 Joer, ausser Landes- a Gemengewalen an enger EU-Conseilsprésidence, geschitt a wei geet et weider?

Tatsach ass datt, déi integrativ konzeptuell Idee, nämlech dass Wunnen, Schaffen, Transport an Liewensqualität am Kader vun enger schéiner a gesonder Ëmwelt eppes mateneen ze dinn hunn, fennt e groussen Konsenz.

Et gëtt méi vernetzt geduecht an politesch méi horizontal diskutéiert a geschafft wei virdrun.

Et muss een awer och feststellen dass net alles wat als IVL konform duergestallt gëtt, dat och ass.

Beim Stat an an der Regierung ass trotz villen Progrëen am interministeriellen mateneen, de jo eng *conditio sine qua non* fir d'Ëmsetzen vum IVL ass, nach net alles perfekt-nach vill gudd Koordinatiounsarbeit ass noutwenneg mei et gouf e groussen Effort a punkto integrativt Virgoen. Mir bewegen eis zum gudden Deel op Neiland, an dat ganz ass mat engem Méi un Aarbecht verbonnen. Mir risquéieren un eis strukturell Grenzen ze treffen, dat gëllt besonnesch fir Landesplanungsdirektioun.

Et ass wichteg sech de Méiwert, deen sech aus dem
Ëmsetzen vum IVL ergëtt, virun Aën ze halen.

Nemmen mam IVL waerte mer am Stand sinn dem Wuessen vun eisem Land, nohalteg ze begeinen, dat héischt notament méi dicht Bebauung, méi virsiicht-Flächensersigelung, wëll laut OBS-Vergleicher vum Umweltministär, sin an den Joeren 1990 bis 1999 7.760 ha Land bebaut a verbraucht gin.

Dat mecht 862 ha pro Joer oder ronn 5 Fussballstadien pro Dag.

Wann et esou weidergeet, gin bis 2020 iwer 12.000 ha weider Land verbraucht, waat dann vun 1990 un gekuckt quasi enger Verduebelung vun de bebauten Flächen geif entsprechen.

Mir kënnen op kee Fall esou weider fueren.

Hautdesdaags léien z.B. nëmmen bei enger landeswäit-duerchschnëttlecher Wunnengsdicht vun knapp 14 Wunnengen pro ha an mir erreechen just an den Haaptballungszentren vum Süden souwéi an a ronderëm d'Stad déi fir den ÖPNV wichteg Lat vun 25 Wunnengen pro ha.

Den demographeschen Wuesstem ass proportional vill méi staark ausserhalb wei innerhalb vun dësen Zentren an de leschten 30 Joer an luet gang, an dat ass nach ëmmer de Fall. (nëmmen e puer markant prozentual Steigerungsraten tescht 1991 an 2001 fir dest ze illustreiren: Letzebuerg, HESPER, Walfer, Esch, Suessem, Peiteng Dikrech an Ettelbreck manner wei 15%, Birmereng, Tënten, Esch-Sauer an Eschweiler mei wei 45 %).

An der selwechter Period ass et zou enger méi grousser Konzentratioun vun Aarbechtsplazen an a ronderëm d'Stad komm.

Dowéngst koum et zou enger Explosioun vun den automobilen Verkeierstreim, déi duerch Zuel vun de Frontaliën nëmmen nach verstärkt gouf.

Et goug hei keng Gesamtstrategie.

Wä mer wëssen dat mer op manst 4% all Joer wiert-schaftlech wuessen mussen, fir eis Sozial- a Ren-tesystemer ze halen, genug Statsrecetten mussen hunn fir eis héich Ausgaben vum Staat ze decken, och esou och emol strukturell Kurskorrekturen no ënnen maachen mussen - wa mer wëssen, dass mer nach 100.000 Aarbechtsplazen méi bis 2020 schafen mussen, dat heescht, jee no Awunner- oder Pendlerze-nario 60.000 bis 110.000 Awunner méi am Land ënner-bréngen mussen.

A wa mer wëssen dat mer zënter 2002 mat engem Plus vun ronn 20.000 Frontaliën weit iwwert dem Pendlerzenario aus dem IVL léien – (mir hun no nemmen 3 Joer schons 2,5 Joer Virsprong op desen Scenario vun 2002).

A wa mer duerch den IVL awer wëssen, dass desen Pendlerzenario längerfristeg deemanner gudden an nohaltegen Entwécklungswee duerstellt, dann ass et kloer, mir brauchen eng Strategie: an déi heescht IVL.

Ouni IVL, ass Liewensqualitéit hei am Land an 10-15 Joer net méi garantéiert.

Mag sinn, dass aus enger reng sektorieller Perspektiv, wann een zum Beispill den Transport nemmen eleng giff kucken et och ouni IVL kéint goen, jo villäicht esouguer méi einfach a méi séier, mee dann awer bestëmmt op Käschten vun engem aneren Sektor an esou engem Gesamtbilan wären kaum Synergien Plus-Valuën

Och wann den IVL-Ëmsatzswegg keen einfachen
 ass, ugefaangen an de Käpp vun de Leit, sou ass hien
 awer deen, deen am Endeffekt eiser Staatsentwéck-
 lung an eis selwer am meeschten bréngt!

Natierlech geet et mat dësem progressiven, integrativen Mentalitéitswiessel net duer, och wann dëst vernetzt a reimlecht Denken eng extrem wichteg Viraussetzung duerstellt.

Mir müssen ëmmer erëm an jee nom spezifischen Schwéierpunkt d'IVL Prinzipien a konzeptuell Iwwerleeungen erklären, diskutéieren an héichhalen.

A genau dat geschitt jo och.

Dëst geschitt fir d'alleréischt bei de 4 sou genannten primären Plans sectoriels déi, niewt den regionalen Pläng an den Pilot-Projet'en, een vun de wichtigsten Ëmsetzungsschrëtt vum IVL duerstellen.

A grad elo a mei schwierigen Zeiten, wou groussen Handlungsdruck besteet, esouwuuel am Wunnengsbau, a Sachen wirtschaftlech Entwicklung an domadder verbonnenen Terraien an Aktivitéitszonen, am Bereich vun der Mobilitéit, ouni dei et jo bekanntlech net geet, an natierlech och am Beraich vum Landschaftsschutz, ass et wichteg net jhust kuerzfristeg ze denken, ma och der längerfristëger Entwicklung am Kader vun der Landesplanung, mat hierer nohalteger, integrativer Approche, eng grouss Bedéitung zoukommen ze loos-sen.

D'Landesplanung kann nämlech hellefen, déi richteg Prioritéiten ze setzen an esou kënnen iwwert Zeitschinn Souen, vill Souen gespuert gin.

Als éischten vun dësen 4 wichtegen sektoriellen Pläng, kommen ech op de Plan sectoriel TRANSPORTS ze schwätzen, dee schons an der léschter Legislatur ugefangen gouf. Et kann en dervun aus goen, dass Ugangs - Mëtt 2007 de fäerdeggen Projet de Plan virleiert, an an d'Prozedur goen kann, esou dass wann alles gudd virun geet, dës Plang virum Enn vun dëser Legislatur a Kraaft trieden kann.

Duerch dësen Plang gin jo, notament, Korridoren reservéiert fir déi laut IVL2 Verkéiersszenario zréckbehalen wichteg Verkéiersprojet'en am Schinnen- a Stroossebau.

Wann e Projet vun enger neier Strooss oder enger neier
Eisebunnsliinn am Plan sectoriel dran ass, heescht dat
awer net automatesch, dat si och elo kann gebaut
ginn!

All Projet muss weiderhin duerch déi national an euro-päesch definéiert Genehmigungsprozeduren lafen.

Sou analyséiert de Landesplanungsminister ëmmer nach op e bestëmmte Projet och sënnvoll ass, wéi eng Auswirkungen hien op d'Verkéiersverlagerungen an op d'Siedlungsentwicklung huet an, wéi eng Varianten dann aus der Sicht vum Aménagement du territoire déi bëschten ass.

Gené esou préift den Ëmweltminister och weiderhin op eng nei Infrastruktur aus der Sicht vum Naturschutz

an dem Ëmweltschutz kann genehmegt ginn oder net, a wann jo, wéi eng mesures compensatoires müssen realiséiert ginn.

Wat mir also mam Plan sectoriel erreechen ass, dat wann Prozeduren ofgeschloss sinn, d'Realiséierung vum Projet net méi duerch aner national oder kommunal Planungen kann blockéiert ginn.

Bei dësem Plang, sinn awer och nach e puer Hürden ze hueleneng parti Konditiounen, déi sollen erfüllt gin.

D'Noutwendechkeet heifunner besonnech am Kontext vum Tram kloer zum Virschein komm:

Et ass positiv, dass mer elo derbéi sin Neel mat Käpp ze maachen.

Mee et stellen sech Froen:

- inwiefern ass den Tram kompatibel mam IVL.

- Strukturell besteet heirunner am groussen a Ganzen keen Zweifel.

Am Detail müssen awer nach eng Parti Elementer gepreift gin, am Kader vum interministeriellen Arbechsgroupp vum plan sectoriel Transport an a Reckkopplung mam Monitoring vum IVL.

- Et muss och gekläert ginn, wat an deenen Korridoren, déi am Plang reservéiert ginn, geschitt.

- Op Zuch, en Train-Tram, e städteschen Tram oder e Bus fiert, a wei ongeféier d'Frequenz an d'Vitesse sinn.

- Sie sinn entscheidend Parameter fir d'Attraktivitéit. Dësen Aspekt hat ech bei Geleenheet vum Débat iwert den Tram op deser Platz iwert d'Schinnenverbindung Esch-Letzebuerg besonnesch ënnerstrach.

- Mee och fir de Stroossebau muss et kloer sinn wat fir en Typ vum Strooss gebaut gëtt, mat wat fir enger Kapazitéit, a wei schnell een do furen kann.

- Niewt dësen Korridoren müssen och dei modern Garen, dei sougenannten Plate-formes multimodales explizit fir net ze soen prioritär an de Plang integreiert gin. Et handelt sech heibei em dei sou genannten Gares périphériques (Zeisseng, Houwald, Kirchbierg, Dommeldeng, souwei d'Gare centrale vun der Stad, d'Garen vun Esch a vun Belval-West, souwei dei och ganz wichtech Gare vun Ettelbreck fir d'Nordstad).

- D'Iwerleenungen ronderem den Tram hu kloer gewisen, dass des Garen eng ganz entscheidend Roll beim funktionneieren vun engem Gesamtkonzept fir den ÖPNV spillen.

- Sie sin och een wichtechen Garant fir d'kompatibilitéit vum Tram mat dem IVL-Konzept, an sie missten als allereischten Prioriteit realiséiert gin.

- An da muss d'Landesplanung an duerno d'Regierung am Dialog mat der Chamber an dene betreffenne Gemengen a Bierger, bei Transport-Projeten kënnen e Wuert beim Phasage de Réalisation matschwätzen,

- a kucken op dësen Phasage, deen sech ursprénglech aus de sektoriellen Prioritéiten vun Transportministère op der enger, a vun Bauteministère op der anerer Säit ergëtt, landesplaneresch, dat heescht also och vis à vis vum Logement, den wirtschaflechen Aktivitéiten an der Ëmwelt, sënnvoll ass.

- Et ass awer och kloer dass dësen Phasage de Garant fir eng prioritär Entwécklung vum ÖPNV muss sinn.

- Hei gëtt dann pragmatesch, eng éischt Phase vun prioritären Projeten definéiert, souwéi en ausgeklügelten Monitoring vum Plang festgeschriwwen, mat Hëllef vun deem dann a Reckkopplung mam Monitoring vum IVL déi nächst Phasen erausgeschielt ginn.

- Am Kader vun dësem Monitoring kann dann och gegebenefalls décidéiert ginn Reservatioun vun engem Korridor opzeginn

- Et ass nämlech kloer dass des Korridoren net ad infinite kënnen fir aner Nutzungszwecker planerech blockéiert ginn

- Och de Langsamverkéier ass en Element vum Plan sectoriel Transports.

- D'„Stadt vun de kuerzen Wéer“ gëtt mat gudd funktionnéierenden Infrastrukturen fir Foussgänger a Vëlofuerer Realitéit. An dësem Kontext sollen mer e Modal-Split viséieren, an dem d'Verhältnis vum net motoriséierten Verkéier zum motoriséierten Verkéier wesentlech verbessert gëtt.

- Komplémentär heizou ginn éischt Jalloe a Richtung Harmonisatioun vum Parkraummanagement gesat, och wann een hei duerno wäert müssen speziell légiférieren. Ech soen an dësem Kontext eppes ganz kloer: an urbanen Reim mat vergläichbaren Dichten

a Verkéiersproblemer däerf keng Standuertpolitik fir Aktivitéiten iwwert de Parkingsschlüssel gemaach ginn!

Duerch dësen Plang sollen déi integrativ richtig Weichen a punkto nohalteg Transportentwécklung gestallt ginn mat dem Ziel 2020, 25% vun den motoriséierten Persounentransporter mam ÖPNV ze bewältegen an awer och de Prozentsatz vum net motoriséierten Transport staark an d'Luucht ze drécken. Wann een d'Entwécklung um Frontaliersmarché gesäit, ass et elo höchste Eisenbahn an allen Sënner vum Wuert fir richtig ze handeln.

Als zweet hu mer de Plan sectoriel LOGEMENT fir deen d'Préparatiounen Uganks 2005 ugefaang hunn a wou dank gudder Zesummenaarbecht mam Ressortminister den interministeriellen Groupp seier gebillt .

Hei ginn mir an dréi Modulen fir, déi zum Deel parallel lafen:

- d'Aktualiséierung vun der Wunnungsbedarfsprognos vun 1993/94 dei schons sou gudd wei ofgeschloss ass,

- d'Erstellung vun engem Wunnungsbauprogramm,

- d'Erstellen vun engem integrativen Aktiounsplang.

Virun allem desen 3. Modul ass raumplaneresch relevant.

Bis Enn 2007 soll dann de Projet de Plan virleien esou dass, wann alles gudd geet, dësen Plang bis Enn der Legislatur kann a Kraft trieden.

Héimat soll genuch Wunnraum op gëeegenten Flächen entstoen a gläichzäiteg méi dicht Wunnformen realiséiert gin, besonnesch op Platzen hei am Land déi prédestinéiert sinn fir Wunnraum, ze schafen, wéi zum Beispill an der Haptstad 166 ha, zu Strossen, 40 ha, Hesper 25 ha, Diddeleng 96 ha, Sanem 66 ha, Ettelbreck 26 ha, Erpeldange 22 ha, Echternach 19 ha – dëst machen 460 ha zesummen bei nëmme 25 Wuneinheiten um ha kréie iwwer 10.000 Wuneinheiten eleng an dësen 8 Gemengen.

Et mecht kee Senn massiv Heiser do ze bauen wou den öffentliche Transport kaum eng Chance waert hun effizient an attraktiv ze funktionneieren, mee et soll prioritär an IVL kompatibelen Gemengen an op IVL

kompatibelen Flächen gebaut gin. Mir ging dervun aus dass dese Plang hëlleft d'Präispiral um Wunnungsmaart an de Grëff ze kréien?

An dësem Kader müssen och à priori onpopulär Moossnamen, wei z.B. eng progressiv Grondbestéierung op Terrainen déi als Bauland ausgewisen sinn, awer net bebaut ginn, anzeféieren.

Dat neien Wunnungsbau awer e ganzen Koup Käschten wei zum Beispill Erschleissungskäschten, fir d'Kollektivitéit mat sech bréngt, gëtt an dësem Kader oft vergiess. Och hei sollen adéquat Begleedmoossnahmen am Plang definéiert ginn.

A genau dest geschitt jo elo ugesichts vun den akuten Problemer am Logementsbereich, wou de Premier jo an senger Ried iwert d'Lag vun der Natioun e ganze Pack vun urgenten Moossnahmen ugekennegt huet enner anere och fir de Käschten Rechnung ze droen déi op d'Gemengen wéinst méi Logement zoukommen, wei méi Schoulen, nei an erweidert techesch Résauen, asw.. Ech well hei awer nemmen op dei landesplaneresch relevant Elementer agoen. Fir d'allereischt muss ech awer virausscheissen, dass esou lang wei de Marché sou ugespant an d'Preisser sou héich sin, en IVL kompatibelen Wunnungsbau kaum meiglech ass. Dofir muss kurzfristech, dat heescht op dei next 10 Joer gekuckt, en landesweit iwerdurchschnittlechen starken Wuestum upeilen an erréichen fir secherzestellen, dass an der Gesamtmasse genuch zesummekennt fir de Marché an d'Preisser ze affekteieren. Doniewt ass et awer esou, dass IVL kompatibel Gemengen prioritär opgefuedert gin fir am Kader vun desem Pakt fir de Wunnungsbau aktiv ze gin. Dofir kreien sie jo nach en keier 50% mei Geld fir gréisser Wunnungsbaupilotprojet'en schnellstens an Ugrëff ze huelen. De MIAT huet an iwer 35 Gemengen Zonen determinéiert déi sech speziell laut PdAT an IVL fir esou Projet'en eegenen. Hei sollen dann vill vun denen 10.000 zum normalen Wunnungsbaumarché neideschen supplementaren Wunnungsunitéiten an den nächsten 10 Joer geschafe ginn.

Et ass awer och kloer dass all nei Lotissementer, déi sech aus dem Wunnungspakt ergin, sech müssen un de Prinzipien vum PDAT an IVL orientéieren.

Drettens hätten mer deen och ganz wichtegen Plan sectoriel vun den wirtschaflechen AKTIVITEITSZONEN deen parallel zum Plan Logement soll realiséiert gin an wou d'Bestandsopnahm deck am gangen ass.

Mir sin awer wat desen Plang ugeet an der kecker Situatioun well sein Erschaffen op der enger Seit op der Prioritéitenlescht vum Wirtschftaministär fir d'Verbesseren vun der Kompetitivitéit vun eisem Land am Kader vun der Tripartit steht, an op deer anerer Seit et awer leider esou ass, dass obschons d'Konzeptstudie elo schons mei wei 1 Joer virleit, de Wirtschaftsministär, deem ech d'Präsidenz Groupe interministériel ugebueden hun wat iweregens an der Logik vun all denen aneren sektoriellen Pläng ass nach keng Zeit hat sech em d'Lancéieren vum eigentlechen Planungsprozess ze këmmen. De Groupe interministériel ass emol nach net gebillt.

Dobei sollen durch desen Plang déi néideg IVL taugleg Flächen fir d'Wirtschaft gesécher an dobäi besonnesch regional Zonen gefördert ginn. D'Wirtschaft soll diesen Plang neemlech als eng grouss Chance gesinn fir déi wiertschaftlech Entwécklungen, déi politesch an Zukunft sollen gefördert ginn, um Terrain sännvoll a nohalteg kennen hin ze kréien mat der néideger awer verstänneger Flexibilitéit déi se dofir brauch. D'Gemengen sollen des regional Entwicklungsperspektiv mat Hëllef vun ausgeklügelten regionalen Verdeulerschlüsselen schätzen léieren an esou op an net nohalteg Lokalentwicklungszonen verzichten.

Här Präsident,

Aktivitéitszonen waren a sinn wichtig fir d'Entwécklung vun eisem Land.

Mir sinn eis awer alleguerten eens, dat mir eng gewëss Surface vun neien Aktivitéitszonen brauchen fir d'wiertschaftlech Entwécklung vum Land ze ënnerstëtzen.

Mee wat wëlle mir genau:

- Wéivill Hektar un neien Zonen brauchen mir dann, wouelwessend dass fir d'eischt muss gekuckt gin déi bestehend Zonen voll auszenotzen an gegebenenfalls auszubauen?
- Wou müssen se leien – a wéi enger Géigend, bei wéi engen bestehenden Betriber, bei wéi enger Verbindung (Strooss oder Eisebunnsliinn)?
- A wéi grouss müssen se sinn, fir dat se attraktiv ginn fir d'Betriebe, virun allem fir déi nei Betriber déi mir wëllen fördern?
- Mee och: wéi as et mat der Gestaltung

Am Kontext vum IVL ass et dann och wichtig ze froen:

Wéi ass d'Erréckbarkéit vun den Gewerbegebiete fir déi Leit déi do schaffen? Wou sollen nei Zonen hkommen, fir dat mir de Verkéier op der Strooss esou nidde-reg wéi méiglech halen?

Wéi bréngen mir et fäerdeg, dat all d'Gemengen vun der Entwécklung profitéieren, egal wou déi nei Zonen schlussendlech hkommen?

Wéi garantéieren mir dat d'Aktivitéitszonen wiertschaftlech efficace gériert ginn?

Wann ech all des Froen stellen (et gött der nach méil) gesitt Dir, wéi komplex a komplizéiert dëst Thema ass.

Mir kennen awer net esou weider fueren wéi bis elo, dat heescht d'Gemengen weisen weiderhin, jiddereng fir sech, no alleng hiren Prioritéiten an Usiichten, kommunal Zonen aus –Resultat - groussen Fleckenteppch iwwert d'Ländchen massiven Zouwuess un Verkéier a villen onzefridenen Leit ... an onzefridenen Betriber!

E Beispill aus dem Norden: am Kanton Klierf

Héi léien 4 offiziellen Demanden vun Gemengen fir nei Zonen an zousätzlech 1 Demande vum SICLER fir eng Regionalzone fir an dat ass an enger ländlech schützenswert Regioun, déi elo schonns déi zweethéchsten Aarbechtsplazen pro Awunner am Land huet.

Bei all diesen néien Ausweisungbestriwwungen solle mer nët vergiessen, dass laut IVL nach ongeféier 1700 Hektar an den bestehenden PAGen ausgewisenen Zonen am Joer 2002 fräi waren.

Wat kann dann e Plan sectoriel hei änneren oder bewierken?

De Plan sectoriel wierkt op zwou Manéieren:

1. De Plang schaaft e nationalen (a regionalen) Kader fir déi zukünfteg Entwécklung. En definéiert d'Prioritéiten fir d'Ausweisung vun neien Zonen, den Typ vun Aktivitéit déi soll doranner kommen

Iwwert de Wee vun engem Règlement grand-ducal ginn d'Gemengen derzou bruecht diesen nationalen a regionalen Kader ze respectieren. Se kennen näischt an hiren PAG décidéieren wat konträr wär zum Plan sectoriel.

2. Eng zweet Manéier, wéi de Plang wierkt, ass dat d'Zesummenaarbecht an den Dialog téschent de

Ministèren verstärkt gött. A regelméissegem Sëtzungen vun engem interministériellen Aarbechtsgrupp kënnen déi konkret Problemer diskutéiert a geléist ginn, esou och d'Léisungen préparéiert ginn fir de regionalen Gedanken weider ze bréngen – besonnesch wichtig ass an diesem Kontext d'Zukunft vun der Gewerbebesteier, vun hierer intelligenter Ëmverdeelung an der Méiglechkeet e regionalen Fonds ze schafen nieft dem heitegen «Fonds de dotation communal».

Konkret liwwert de Plan sectoriel eis och eng éischen Kéier eng präzis liwwersicht iwwert déi bestoend a geplangten Aktivitéitszonen, hir Occupatioun an déi nach fräi Flächen.

Zesummen mam STATEC an den Verrieder vun de Wirtschaftsverbänn wellen mir déi ökonomesch Entwicklungstendenzen analyséieren an doraus d'Ufuerderungen un d'Landesplanung bestëmmen.

Wann déi zukünfteg Besoinen bis méiglechst präzis definéiert sinn, ginn déi Flächen déi sech am beschten eegenen kartographesch festgehal an iwwert de reglementareschen Wee fir d'Wirtschaftsaktivitéit reservéiert.

Wann de Plang fäerdeg ass - „soen mer: haut an knapp 2 Joer“ – hu mir d'Attraktivitéit vum Land als Wiertschaftsstanduert verbessert:

- Mir hunn eng liwwersicht iwwert dat, wat wou besteet, dat wat verfügbar ass a wat nach verfügbar gött;
- Mir hunn "Planungssecherhét" fir déi Betriber déi wëllen zu Lëtzebuerg investéieren.

Ech well awer hei och ganz kloer an däitlech soen, dass wat diesen Plang ugeet, et elo op kee Fall esou wäert sinn dass bis zu senger Fäerdegstellung näischt däerf geschéien. Hei wäerten sou schnell wei méiglech genügend Elementer virleien fir dass Projeten och während der Elaboratiounsphase vun diesem Plang kënnen realiséiert ginn,

Dëst gesäit een zum Beispill am Raum Stengefort – Kapellen wou et mir drëm geet eng regional Léisung ze fannen. Dofir huet d'Landesplanungsdirektioun eng Étude an Optrag ginn aus deeër sech elo esou eng Léisung ergëtt à condition dass d'Gemengen an natierlech d'Propriétaires vun den Terrainen matspillen. An diesem Fall géif d'Gemengenaktivitéitszone vun Grass iwwerflësseg an et keim zu enger regionaler Léisung

déi sech aus 2 Elementer géif zesummesetzen: enger regionaler Vergréisserung vun der Zone vum Wandhaff an enger neier regionaler Zone bei Klengbetten. Well dëst 2. Element awer nëmmen wat d'lokal Erschléierung ugeet an Kooperatioun mat eisen belschen Nope-ren kinnt realiséiert ginn, géif sech hei eng formidabel Geleeënheet bidden fir no der dach vergëftener IKEA's Debatt grenziwwergräifend Neel mat Käpp a punkto Landes- a komplementärer Wiertschaftsplanung ze machen,

Des Léisung ass méi ekologesch, méi regional, méi grenziwwergräifend a komplementär wei déi vun Grass an dofir sollten Stat a Gemengen vun elo un hei onbedengt un engem gemeinsamen regionalen a grenziwwergräifenden Strang zeien.

Och an der Zentrum-Nord Regioun deet sech e regionalen Aktivitéitszonen-wee op. Hei bidd et sech un am Kader vun der Nordstadkonventioun d'Zone um Rouscht, déi fir d'Luxlait gesicht ginn ass, schrettweis laangfristech zu enger grousser regionaler Zone ausbauen. Gekoppelt mat enger regionaler a fonktional komplementärer well wesentlech méi urbaner an tertiärer Zone Friedhaff well et ass kloer dass de 2 Zonen op kee Fall identesch sinn an deementspriedend verschidden müssen aménagéiert an ausgenotzt ginn hätt dann des Regioun a punkto Aktivitéitszonen dat neidescht Potential fir all d'Gemengen, zumindest vun Miersch bis an d'Nordstad, ökonomesch sännvoll a nohalteg ze bündelen. Des Léisung géif och den Aktivitéitszonendrock vum Zentrum vun der Nordstad huelen, wou dann déi rar notzbar Flächen am Dall prioritär fir héichwäerteg an integrativ Stadentwécklung kinnten genotzt ginn.

Schliesslech wellen mer zesummen mam SICLER souwéi mam Umwelt- a mam Wirtschaftsministär an der Regioun Norden intensiv an de nächsten Meint no regionalen Leisungen fir Aktivitéitszonen sichen. Dest gesin mer als virgezunenen Projet Pilote par rapport zum sektoriellen Plang.

Wann mer des regional differenzéiert Approchen hikeréien, ass d'Richtung fir de Rescht vum Land wat d'Aktivitéitszonen ubelaangt vigin, heidurch gött och déi schwierig a ganz wichtig Aarbecht vun der Commission d'Aménagement an dëser dach heiansdo ondäitlecher Iwwergangsphase méi kloer.

Här Präsident,

lir ech bei de 4. Plan sectoriel, deem vun de GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS, kommen, well ech awer an aller Däitlechkeet op déi nohaltege environnements Elementer vun dësen 3 Plans sectoriels hiweisen.

Bei deem vum Transport as et d'Ziel vum 25/75 modal Split besonnesch am Hibléck op Kyoto.

Beim Logementsplang as et de wichtege Volet nohaltegt Ëmwelt- an energiefrendlecht Bauen

Beim Plang vun de wirtschaflechen Aktivitéitszonen ass et immens wichteg dass keng onnéideg automobil Verkéiersstreim entstinn an sou weit ewéi méiglech den ÖPNV zum droen kënnt. – den Impakt op Ëmwelt a Landschaft esou geréng wei méiglech halen anop nohaltegt Ëmwelt- an energiefrendlecht Bauen vun Wirtschaftsgebäier pochen, ganz am Sënn vun Kyoto.

Dir gesitt also dass, ganz am Sënn vun der integrativer nohalteger Approche, och bei deenen sektoriellen Pläng déi sech net prioritär mat der Ëmwelt befaassen, d'Ëmwelt eng wichteg Roll spillt.

Des Roll ass natierlech nach méi grouss beim Plan sectoriel vun de GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS, wou d'Konzeptstudie virleit an deem och bis Enn 2007 als Projet de Plan soll um Dësch leien.

D'Approche fir eng Konzeptstudie ze maachen sollt hëllefen fir e Wee ze fannen, deem esouwuel den planereschen an wëssenschaftlechen Uspréich engersäits an anerer Säits den politeschen, spréich den zäitlechen, Noutwennegkeeten, gerecht soll ginn, an dat an engem Kontext wou een mat enger ganz heterogener Datenausgangsbasis ze dinn huet an och, besonnesch mam Naturschutzgesetz vun 2004, eng nei bestoend Gesetzgebung muss berücksichtegen.

Et geet jo net dreems eppes ze maachen, wat een iwwert bestoend Instrumenter schonns kann maachen an et geet definitiv och net dorëms déi ze ersetzen. Ma et geet dorëms de Plan sectoriel komplementär zum bestehenden Instrumentarium ze notzen. De Plan sectoriel soll neemlech iwert sein Reglement grand-ducal eng gewëss juristesche Bindung entfalten un déi sech an enger éischter Linn déi öffentlech Planungen vun Stat an Gemengen mussen halen. Mir stellen eis an deem Kontext vir gewëssen Reim iwwert de „Plan sectoriel“ e gewëssen Statut ze ginn deem een als Tëschenetapp kann gesinn, bis déi concernéiert Flächen dann iwwertlang d'Prozeduren vum Naturschutzgesetz e präzis

Schutzstatut kréien, an deem och dem Particulier kennen Servituten operluecht ginn, wat am Plan sectoriel esou kann sinn.

Inhaltlech wäert et bei deem Plan sectoriel dodrëms goen fir gréisser wäertvoll Fräiraum fir den Zweck vum Landschaftsschutz an der landschaftsgebonnener Erhuelung ze erfaassen, ze sécheren an ze entwéckelen an Weeër ze sichen fir se ënnereneen ze vernetzen an domadder och der Siedlungsentwécklung iwwert d'Gemegegrenzen eraus, wann et aus nationaler Siicht noutwenneg ass, Grenzen ze setzen. Den Akzent vun deem Plang leit awer däitlech um Landschaftsschutz wat net gläichstellen ass mam klasseschen Naturschutz. Dat kann en esou illustréieren: duerch de Plan sectoriel get net déi eenzel Heck geschützt méi de landwirtschaftlechen Ensembl.

Et ass also esou dass déi 4 primär sektoriell Pläng zimlech parallel, also mat de neideschen integrativen Wiesselwirkungen a Reckkopplungen, nach an dëser Legislaturperiod erstallt an och, wann nëmmen méiglech, a Kraaft trieden sollen!!

Dëst verlaangt awer eng excellent interministeriell Zesummenaarbecht wou all, ech betounen all Ministère sech muss déi néideg Méi a Moyen ginn a sei beschte muss maachen. D'Kirchturmpolitik déi mir muenchmol bei de Gemengen uprangeren däreft och beim Stat net méi gëllen.

Zu dësen 4 groussen sektoriellen Planungsprozesser kommen dann nach d'PLANS DIRECTEURS RÉGIONAUX. Hei muss een wëssen dass dëst Instrument, wat um Pabeier villäicht dat wichtegst vun der Landesplanung ass, an der Praxis an esou engem klengen Land wei Lëtzebuerg schwéier, gudd an efficace unzewinnen ass. Et geet hei näamlech dorëms een Instrument anzusetzen, wat zwar am Gesetz besteet, awer am Detail muss „ausgedaitscht“ ginn, éier et applicabel ass. Och hei kann dat net am lofteidelen Raum passéieren, ma mir mussen eng helle Wull vun Iwwerleeungen integréieren an een Planungsinstrument dat schlussendlech jo fir all Regioun eenheetlech an vergläichbar soll sinn, an gläichzäiteg awer esou upassbar soll sinn, dass et den ënnerschiddlechen raimlechen Ausgangssituatiounen an de Regiounen muss Rechnung droen.

Erlaabt mer op e puer allgemeng Aspekter anzegoen, déi am Zesummenhang mat der Uwendung vum Regionalplang wichteg sinn.

Fir d'éischt ginn et strategesch Iwwerleeungen unzestellen. Zum Beispill muss een kloer stellen op e Regionalplang méiglech vill soll regelen an plangen oder op en sech op déi wesentlech Aspekter vun der Raumentwécklung soll konzentréieren. Wann een den éischten Wee aschleift heescht et séier, de Stat well alles dominéieren. Weiderhin besteet awer och déi ganz grouss Gefor dass de Regionalplang als Plang esou iwwerlueden gëtt mat fachplanereschen Detailer, dass am Endeffekt keen méi weess, wat dann elo dat spezifesch vum Regionalplang iwwerhaupt nach ass. Wann een den zweeten Wee aschleift, dann riskéiert een dass séier gesot gëtt, dass de Plang vill Lücken huet an dowéinst näischt bréngt, respektiv net all Acteur wäert zefridden stellen. De gëllenen Mëttelwee ass hei ze sichen.

Hebei spillen Froen wéi „Ween wäert de Regionalplang duerno wei uwenen“ an „Wat kann de Stat an d'Gemengen iwwerhaupt reglementaresch sënnavoll bewältegen?“ eng wichteg Roll. Et ass dobei kloer dass de Regionalplang muss reglementéieren, soss brauchen mer keen. Mir hunn awer och e neit Gesetz vun der kommunaler Flächennutzungsplanung wat d'Laat ganz héisch leet, an mir wëllen natierlech net mat der Regionalplanung en Instrument schafen waat eis oniwierluegt zousätzlech Regelungen operleet déi dann an der Praxis obsolet ginn well se eis all iwerfuederen. Déi richteg Balance ze fannen tëscht noutwenneger Reglementatiounen an noutwennegen planereschen Freiräim op de richtigen Plätzen ass keng einfach Affaire, awer e wichtege Usproch un dat neit Instrument vum Regionalplang.

Et muss een sech an deem Kontext dann och kloer ginn, wei de Regionalplang besonnesch och inhaltlech mat den aneren Planungsinstrumenter déi schonns e festen Kader hunn, spréich am besonneschem den PAG, zesummespillt. Wei kann een déi zwee Planungsinstrumenter esou organiséieren, dass de Regionalplang regionalrelevant Weichen stellt, ouni awer de Gemengen all Autonomie Communale am Beräich vun der Flächennutzung ewech hellt. Et ass fachlech absolut noutwenneg, dass an Zukunft verschidden Décisiounen wat d'Flächennutzung ugeet um regionale Plang geholl mussen ginn. Mir wëssen awer och all, dass wann mer hei net de richtigen Mëttelwee fan-

nen, d'Gemengen net wäerten mat op de Wee vun der Regionalplanung goen, déi mir als Landesplanung net kennen erzwéngen, ma wou mir op d'Verhandlung an schlussendlech och op d'Kooperatioun matt de Gemengen ugewisen sinn.

Et muss een sech awer och iwwerleeën wei een de Regionalplang als Instrument an och als Planungsprozess kann gestalten, fir dass de Regionalplang net just wäert Ausdrock sinn, vun dem klasseschen „Verdeelungskampf“ tëscht de Gemengen, an och dem Stat an de Gemengen. An der Vergaangenheet huet sech dobäi oft net deem mat de beschten planereschen Argumenter, ma oft deem mat der beschter Uluecht duerchgesat. Wann de Regionalplang e reellen planerischen Mehrwäert soll duerstellen, muss hien awer virun allem den Ausdrock sinn vun enger gemeinsamer räumlecher Visioun fir d'Regioun, déi dann als Grondlag kann genotzt ginn fir am konkreten Plang déi sécherlech onausweichlech „Verdeelungsfroen“ mei objektiv ze feieren.

All dës Iwwerleeungen sinn zesummen mat auslänneschen an nationalen Experten aus der Planung an der Praxis 2005 diskutéiert ginn, fir sécherzestellen, dass mer ufänken hannert dem villgebrauchten Begrëff „Regionalplang“ eng ähnlech Konzeptioun ze verstoen. Op Grond vun den Erfahrungen an den Diskussiounen aus den leschten Joeren hunn mer dëst gewëssermoossen als eng Hausaufgab betruecht bei där mir zu de folgenden Schlussfolgerungen komm sinn:

- 1) De Regionalplang soll als Instrument opgebaut ginn, dat den Prinzipien vun engem „schlanken“ an effektiven Plang Rechnung dréit. Dat heescht dass en nëmmen regional Bedeitendes soll regelen, an net dat wat op Gemengenniveau a gëeegenter Form kann gekläert ginn, ganz nom Subsidiaritéitsprinzip. All Ausso vum Plang muss en Zieladressat hunn, fir ze vermeiden, dass vill geschriwwen gëtt an keen sech ugesprach fillt. De Regionalplang soll steieren/orientéieren/dirigéieren, dat heescht och dass en nëmmen dat an de rechtsgültegen Plang ophëlt wat och wierklech kann gesteuert ginn.
- 2) An deem Sënn soll de Regionalplang sech op d'Regelung vun der Siedlungs- an Frairaumentwecklung konzentréieren an op de Pillieren Siedlung, Infrastruktur an Fräiraum opbauen ginn. Dat heescht, dass een bewosst an eendeitegen Akzent leet op raum- an flächennutzungsrelevant Aspekter,

fir déi och gültig Regelungen ze fannen sinn, ouni dass den Regionalplang awer als regionalen Flächennotzungsplang ze verstoen wier, deem de facto giff d'PAG-en ersetzen.

3) An dësem Sënn soll de Regionalplang en Instrument ginn dat de Gemengen hëlleft beim Opstellen an der Beurteilung vun Pläng an Investitiounen; dat déi interkommunal Ofstëmmung ënnerstëtzt; dat d'Acteuren bei der Analys vun de Potentialer a Restriktiounen fir déi raimlech Entwécklung vun enger Regioun an speziell och bei der Standortsich beréit; dat der Commission d'Aménagement d'Beurteilung vun Pläng erlichtert an och d'Ministèren beim Opstellen vun Programme an der Bewäertung vun Investitionsprojeten ënnerstëtzt.

An dësem Sënn spillt en och eng bedeitend Roll wat d'Regionalfongen déi ech a mengem Pabeier iwwert d'territorial an administrativ Reform „Fonds de dotations à l'équipement communal (spécial)“ genannt hunn well hien wäert hei mat den virgesinnenen an domadder eng verbonnenen „Contrats de développement régionaux“ een vun den wichtigsten Steuerungsinstrumenter duerstellen wat an d'Zukunft intercommunal a regional staatlech Equipementshelfen ugeet.

Mir sinn also nach net um Enn ukomm wat dës méi grondleeënd Aarbecht um Instrument Regionalplang ugeet. Se soll dann am Laf vun 2006 an e Règlement grand-ducal afléissen. Mir sinn mer eis awer och bewusst, dass vill Detailfroen och an der Praxis nach wäerten diskutéiert an duerchgespillt ginn well et eben ni eng absolut Sécherheet iwwert den Oflaf vun komplexen Planungsprozesser wäert ginn.

De Regionalplang vun der Südregioun wou jo schonns eng ganz Rei Viraarbechten gemaach goufen, wou et jo och deem éischten regionalen Syndikat gëtt wäert dann den Testfall sinn an hei wëllen mir dann, soubal wei d'Rumm vum Règlement grand-ducal steet an sech mam ProSud iwert d'Virgangsweis geenegt gin ass, definitiv richteg ukommen, wann meiglech nach virum Summer.

Eréischt wann mer zesummen mat PROSUD mat deem Plang planerech-fachlech iwwert de Bierg sinn, an déi Erfahrungswerter gesammelt hunn déi néideg sinn fir Feeler, zumindest eng gudd Partie, ze vermeiden,

klammen mer méi déif an den 2. an 3. Regionalplang an, déi vum Westen an den vum Centre-Sud wou och schon Virbereedungsarbeechten laafen.

Des virsiichteg Ugehensweis erkläert sech awer och duerch d'Reforme territoriale et administrative wou et jo net ausgeschloss ass dat d'regional Landschaft sech an absehbarer Zukunft méi oder manner kéint veränneren, mat Ausnam vum Süden, deem sech an allen Iwwerleeungen als äusserst stabil erweist.

Well et also net méiglech a net responsabel ass all d'Regionalpläng mateneen ze maachen, ass d'Landesplanung derbäi, sou wei dat jo och am IVL steet, 2 planeresch Zoomen op déi wichtegst Zonen ausserhalb der Südregioun ze machen.

Et handelt sech hei em de SUD-WESTEN VUN DER HAAPSTADAGGLOMERATION an em d'NORDSTAD.

Hei gouf mat de jeweilegen Gemengen eng Convention ennerschriwwen, déi beinhaltet, iwer déi nächst 5 Joer, partnerschaftlech an op eng koordinéiert an intégrativ Manéier am Anklang mam IVL Planungen an Entwécklungen déi eng gemengeniwwergreifend Bedeutung hunn, ofzestemmen, ouni de Gemengen hier Freiheit anzeschränken.

Am SUD-WESTEN VUN DER HAAPSTADAGGLOMERATION geet et drëm den dynameschsten Raum vum Land, do wou d'Niewewierkungen vun der Entwécklung am geféierlechsten kenne sinn, esou ze gestalten dass d'Liewensqualitéit net de Bierg ageet an eng komplementär a sënnvoll phaseiert Entwécklung zu aner wichteg Deeler vum Land entsteet. Ech erënneren am Joer 2020 sollen héi 65.000 Léit wunnen, a méi éwei 80.000 Léit schaffen

An der NORDSTAD geet et drëm hei endlech eng funktionell, attraktiv a qualitativ héichwäerteg städtesch Agglomeration ze schaafen, esou dat en Pendant entsteet zur Südstad an der Haaptstad, een territorialen Rééquilibrage vum Land entsteht.

Et ass och kloer, dass des Planungen déi ungefangen hunn, schnellstens durch konkret Pilotprojeten konkretiséiert gin fir den Driff am Prozess ze behalen.

Sou gët an der Nordstad eng Consultation rémunérée iwert d'Zentralachse Ettelbreck-Diekirch an de nächste Wochen lanceiert wou Elementer wéi een neien Nordstadlycée, eng Maison de l'Etat, een

regionalen Centre d'Intervention, enger als Plateforme multimodale augebauter Gare vun Ettelbreck an een Nordstadtram évaluéiert gin.

Am SW vun der Hapstadagglomeration get gekuckt e groussen gemengeniwwergreifenden Projet-Pilote am städteschen Wunnensbau ze lanceieren, an de Parkraummanagement an dëser Regioun ofzestemmen.

All des Planungen laafen herno an de Regionalplang an an déi grenziwwergräifend ofgestëmmten PAGen vun dësen Gemengen, déi jo och bis spëtstens 2011 mussen erneiert ginn. Deen Timing ass also gudd well bis 2011 déi nei PAG domussen sin.

Här Präsident,

Bis ongeféier 2012 missten all d'Regionalpläng stoen, an beim Erstellen vun der nächster Generation vun Plans Directeurs wäert mussen eng Repondération vun de planereschen Schwéierpunkten zu zugonschten vun de Regionalpläng virgeholl gin, wouelwessend dass elo bei der éischter Generation d'Sektoriepläng dach eichter dominant sinn.

Mir sin och nach net prett fir massiv an landeswäit Regionalplanung ze maachen well:

- D'Konzeptarbecht ass erreicht knapps ofgeschloss, den Outil steet nach opp wackeleche Féiss a muss sech nach beweisen,
- Mir hunn keng Erfahrungswerter,
- Ausser am Süden hunn mir nach keng regional Struktur,
- An mat der Réforme territoriale et administrative kënnen déi regional Rahmebedingungen nach méi oder manner staark änneren.

Sou passt eisen Phasage och gudd mat der Réforme territoriale et administrative iwwereneen déi de regionalen Niveau konsequent stäerken an communautés urbaines fir d'Haaptagglomerationen schafen wellt.

All des Iwwerleeungen weisen dat d'Reforme territoriale et administrative elo, dann de Gros vun de Regionalpläng, eng richteg Démarche ass.

Här Präsident,

Nach e puer Wieder zu de Frichen

Zu Belval-Ouest, den éischten groussen IVL Pilotprojet.

D'Landesplanung bleift weider staark engagéiert op politescher Koordinatiounsebene.

Dest as net ëmmer einfach, well fir mateneen an efficace ze schaffen, sech oft zevill op Klenggekeiten behaupt get.

D'Landesplanung déi hei politesch mat hirem Minister eng wichteg Roll spillt huet awer konkret vun allen implizierten Acteuren um Terrain am mannsten ze soen. Dësen Déséquilibre gëtt bei dësem éischten groussen IVL Projet ëmmer méi däitlech.

D'ursprünglech Aufgab vun der Landesplanung, neemlech d'Erstellen vum Masterplan, ass jo erfüllt. Wann een elo wëllt dass d'Landesplanung weider soll koordinéieren, da muss een hier och déi neidesch konkret Moyenen ginn an hir Roll deementspreechend respektéieren.

D'Regierung huet och volontaristesche-dézentral, 2 vun den 3 Unisfaken definitiv op Belval decidéiert grad dofir heescht hei Phaséierung dass et besonnesch schnell weidergoen soll.

E Wuert zu Diddeleng

Zou Diddeleng ass d'Landesplanung bereet fir déi nei Arcelor Friche mat der Gemeng e Masterplan ze erstellen an sie ass och prett, soubal wichteg praktesch an technesch Elementer wei den Assainissement am Kader vum Iwwergang vun der Friche a Staatshänn gekläert sinn, d'Planungs-Koordinatioun fir d'Revalorisation vun de Terrainen ze iwwerhuelen.

Och op der Friche vu Wolz sinn Saachen geschitt. Sou gouf am Laf vun 2005 de Masterplan, deem vun MIAT cofinanziert gouf, presentéiert d'Reconversion vun der Friche, muss esou geschéien, dass Woltz senger Roll als regionalen CDA voll a ganz kann gerecht ginn well et eng ganz wichteg raimlech-komplementär Roll am Norden vum Land vis-à-vis vun der Nordstad spillt.

D'Landesplanung huet och en interministeriellen Aarbechtsgrupp, wou och d'Gemeng Fiels dran war, koordinéiert fir eng tragbar a nohaltig Entwécklung vum Ensemble paysager vu Meesebuerg hinzekréien.

Am Sënn vum IVL ass gekuckt ginn éwei en héichwäertegen a schützenswerten ländlechen Raum kann sënnvoll, am Interessi vun der Gemeng an der ganzer Regioun, entwéckelt ka gin. Eng Décision drängt sech op well d'Schlass a seng Dependancen an engem

schlechten Zoustand, an d’Famill verkafen welt mam Risiko dass, wann néischt Gréisseres a Kohärentes geschitt, den Domaine kinnt verkommen oder a fill verschidden Hänn falen a dann nach manner accessibel wéi elo kéint sinn.

Hei wäert an de nächsten Wochen dem Regierungsrot Rapport maachen an eng Alternativ proposéieren.

An dësem Dossier stellt sech Fro op sënnavoll an exemplar Projeten am héichwäertegen a schützenswerten ländlechen Raum der öffentlecher Hand eppes wäert sinn oder net?

Zenter kuezem leeft och de Monitoring vum IVL, Fro’en éwei a wat vir eng Richtung ass eist Land derbäi sech territorial ze entwéckelen?

Sin mer am Pendler- oder am Awunnersscenario, Wéi ass et mat Model-Split?

Wat leeft eventuell schief par rapport zum Modell deen mer eis mam IVL ginn hunn?

Dës Froen gin héi analyséiert.

Den Daag wou mer Äntwerten hun, kënnen eventuell Kurskorrekturen en temps utile virge holl ginn fir esou eis nohalteg raimlech Entwécklungslinn net ze verléieren.

Och waert desen Monitoring eng ganz wichtech Entscheedungshellef fir d’Prioritéitensetzung wat d’Realisatioun vun wichtige Projeeen am Transportbereich, zum Beispill beim Tram, mee och soss duerstellen.

Enn 2007 kennt dann en eischten Rapport de Monitoring.

Schliisslech bléift nach deen vir de ganzen Ministère villäicht wichtigsten Dossier, d’Reforme territoriale et administrative, wou d’Landesplanungsdirektioun fir de rouden Fuedem ganz am Sënn vum IVL zoustänneg ass, se ass derbäi d’Backgroundmap fir d’Communautés de communes oder d’Gemeengefusiounen a fir d’Communautés urbaines ze finaliséieren.

Des soll als Diskussiouns- an Iwerleungsbasis (wei kinnt d’Land an d’Zukunft ausgesinn) an méi enger spéider Diskussiounsphase op den Dësch vun der Spezialkommissioun vun der Chamber kommen, wann aner wichteg Elementer, wei d’Missiounen vun de Gemengen an der Zukunft, gekläert sinn.

Den Dossier vun der Reforme territoriale et administrative ass, en wesentlechen Schrëtt beim Schafen vun de noutwennegen Kaderkonditiounen fir eng nohalteg konkret Ëmsetzung vum IVL.

Ech well hei net virgreifen, well Aarbechten sin nach oll am Gaang.

Här Präsident,

Well d’Ëmsetzen vum IVL komplex ass, mecht et Senn d’Chamber all Joer iwwert all déi domadder verbonnen Planungsdoossieren am Kader vun enger Chambersdebatt informéieren, fir ze weisen wei mer virukommen mee och wou et net geet a firwat.

Déi eenzel Planungen ginn och am Laf vun de nächsten Méint am Kader vun verschiddenen Öffentlechkeetsaktiounen mat den Experten am Detail presentéiert fir dass d’Leit, besonnech och d’regional Acteuren, souwei déi interesséiert Acteuren an Organisatiounen aus der Zivilgesellschaft, mat Zeiten gesinn wou mer hin wëllen a wéi.

Hei gëllt et iwwerall dat wat ech gären den „territorial Thinking“ nennen ze förderen.

Mee d’Entwécklung vun eisem Land, vun eisem Territoire gët ëmmer méi vun jenseits eisen Grenzen beaflosst, wat sech op d’Ëmsetzung vum IVL nidderschléit. Dofir ass et eminent wichteg an e grenziwwergräifenden Aménagement eranzekommen.

Mat der Lorraine hunn mir virun kuezem en Aarbechtsgrupp mat der Zilsetzung grenziwwergräifend Planung hinze kréien agesat. Mat Wallounien sin mer op engem ähnlechen Wee a mat Däitschland sinn d’Kontakten gudd, hei steet den Dossier Merterter Hafen un Schlussendlech ass den IVL als Entwécklungskonzept och ganz op der Linn vun der europäescher Raumplanung an seng Ëmsetzung als solch och eng Aart Projektpilote am Kontext vun der europäescher Politik vun der territorialer Kohesioun. Mir sinn sécherlech net déi Éischt déi an des Richtung schaffen, mee mir kënnen mat déi Éischt sinn déi landeswäit mat sophistikéierten Planungsinstrumenter eis op de Wee vun esou enger moderner a nohalteger raimlecher Entwécklung beginn. Wann een weess wat fir eng allgemeng Entwécklung mir an Zukunft nach ustriewen ass dëst sécher net vu Muttwëll.

Den IVL ass och eng émolech Chance, én émolecht Instrument fir Lëtzebuerg prett ze machen, fir déi grouss Erausforderungen déi sech eisem Land stelle wärten, am Interesse vun eise Bierger effizient ze begéinen.

Intervention du ministre de la Coopération et de l’Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, à la réunion plénière de l’Assemblée générale de l’ONU

2 juin 2006

Monsieur le Président,
Excellences,
Chers collègues et délégués,

Depuis 2001, la communauté internationale a apporté une réponse sans précédent à l’appel lancé à l’époque par l’Assemblée générale des Nations-unies sur le VIH/sida. C’est la preuve qu’une déclaration commune, quand elle est assortie d’engagements véritables, peut être suivie d’effets très concrets. Nos paroles de 2001 ne sont pas restées lettre morte: des vies ont été sauvées, beaucoup de vies ont été sauvées, les initiatives nationales, régionales et internationales se sont multipliées pour lutter contre une pandémie qui malheureusement continue à s’étendre. De même, les niveaux de financement ont sensiblement augmenté. C’est bien.

Nous ne pouvons pas pour autant nous reposer sur nos lauriers et croire que cette lancée nous mènera à l’éradication du VIH/sida. Tel n’est pas le cas. Le virus continue à nous prendre de vitesse. Il continue à progresser, avec des visages nouveaux, des visages de femmes surtout. Il continue à étendre son emprise meurtrière et fait, année sur année, des millions d’orphelins, surtout en Afrique. Nous devons donc redoubler d’efforts.

L’année dernière, à l’occasion de la réunion visant à faire un premier bilan de la Déclaration de 2001, nous nous sommes déjà réunis pour identifier les défis majeurs. Nous nous sommes ensuite engagés en septembre à renforcer nos efforts en la matière.

Si nous voulons avoir une chance d’arriver un jour à bout d’une maladie qui détruit bien plus que les seules personnes qui en décèdent, notre réunion d’aujourd’hui, qui se tient cinq ans après la prise de conscience de 2001, doit nous permettre de nous engager à nouveau

avec force pour mener le combat contre cette maladie. Nous devons consacrer encore davantage de fonds à la lutte contre le VIH/sida. Nous devons peser de tout notre poids politique pour pouvoir aller de l’avant de façon conséquente dans les années à venir. Cela s’appelle de la volonté politique et cette volonté politique, il nous la faut, à nous tous, pour pouvoir prétendre de manière crédible à une action de terrain efficace.

Le combat que nous menons est un combat difficile. Mais ce n’est pas un combat perdu.

Outre les efforts que nous devons continuer en matière de prévention, d’éducation, d’accès au traitement, de soins et de recherche, nous sommes confrontés aujourd’hui à des défis qui sont aussi parfois la conséquence de nos succès. Ainsi, la dynamique de 2001 a débouché sur une multiplication d’activités et d’acteurs dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida. Cette évolution, que l’on ne peut que qualifier de nécessaire et positive, nous impose aujourd’hui de plus grands efforts de coordination et d’harmonisation. Le travail de l’équipe d’Onusida - avec à sa tête son remarquable et dynamique directeur exécutif Peter Piot - est dans ce contexte exemplaire et innovant. La seule chose que je puisse en réalité leur souhaiter, c’est que dans 10 ou 15 ans nous n’ayons plus besoin d’eux, puisque cela voudrait dire que nous avons gagné notre combat. Mais, cette perspective relève pour l’heure du domaine de l’illusion ou du rêve.

Les financements disponibles ont été augmentés de façon substantielle. Cela nous a permis d’intensifier nos efforts et de développer de nouvelles initiatives. Mais en même temps, nous avons augmenté la qualité de l’aide et de notre travail commun. Ce travail de qualité garantira la durabilité de nos efforts. Il nous permettra de traiter la pandémie à la fois comme une question urgente et comme un problème de long terme.

Il est certes nécessaire d’augmenter nos efforts pour la prévention, l’éducation, le traitement, les soins et la recherche, mais il apparaît maintenant clairement que nous devons aussi nous pencher sur les besoins dans des domaines collatéraux, mais néanmoins liés au VIH/sida. Ces efforts concernent principalement le renforcement des capacités et des ressources humaines, l’intégration et le renforcement des systèmes de santé, le lien avec la pauvreté, l’accès à la santé et aux droits génésiques, le renforcement du rôle des femmes ou encore la coordination et l’harmonisation.

L'intensification de nos actions dans ces domaines pourra nous servir de levier, important, pour améliorer nos résultats.

L'initiative Esther a ainsi, à titre d'exemple, permis de démontrer qu'avec une approche intégrée et une action sur l'environnement et le contexte, il est possible d'apporter un accès au traitement de qualité et durable dans les pays en développement. Mon pays soutient un projet Esther au Rwanda. Grâce à ce projet, les premiers médicaments génériques du pays ont pu être achetés. Ensemble avec les directeurs exécutifs de l'Unicef et de UnAids, Madame Ann Veneman et Monsieur Peter Piot, lors d'une récente mission conjointe, nous avons pu constater que, grâce à ce projet, une véritable coopération Nord-Sud entre hôpitaux a pu naître et cette coopération a permis de renforcer les capacités au Rwanda et de créer un modèle d'accès au traitement et de prise en charge qui peut être et qui a été répliqué depuis lors. Ceci aussi contribue à la qualité et à la durabilité de notre action.

L'approche du défi par le traitement ne doit pas nous faire perdre de vue le défi tout aussi important de la prévention, une prévention qui se fait notamment par l'éducation. L'ignorance des comportements à risque, l'ignorance des moyens de précaution et de prévention simples est un de nos pires ennemis dans la lutte contre le VIH/sida.

Seuls une action commune et un engagement renforcé peuvent donner des raisons d'espérer. Les efforts sont nécessaires de tous les côtés. Les pays touchés par l'épidémie doivent faire de la lutte contre le VIH/sida une de leurs premières priorités politiques. Le secteur privé, et notamment l'industrie pharmaceutique, devra assumer sa part de responsabilité. Là où ce n'est pas encore le cas, des médicaments doivent devenir disponibles en quantités suffisantes et à des prix abordables pour tous, sinon au besoin gratuits.

La nécessaire augmentation des ressources en 2007 et après n'est pas un vœu pieux. L'Union européenne a récemment montré l'exemple, lorsqu'elle s'est engagée, tout entière, sous Présidence luxembourgeoise l'année dernière, à consacrer d'ici 2015 0,7% de son RNB à la coopération au développement. Il ne s'agit pas là d'une promesse, plus ou moins vague, mais d'un engagement ferme et définitif, et il est évident que celui

qui dit plus d'argent pour la coopération au développement dit également nécessairement plus d'argent pour la lutte contre le VIH/SIDA.

Monsieur le Président, Excellences, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs,

Nous ne sommes pas ici pour faire un constat d'échec ni pour nous féliciter les uns les autres. Nous sommes ici parce que nous avons devant nous un défi commun et que nous voulons prendre exemple sur les résultats obtenus depuis quelques années. Il y a des enseignements à tirer de l'action que nous avons menée contre le VIH/sida des dernières années. Des bonnes pratiques ont pu être mises en place. Il faut les répliquer pour mieux orienter notre action de demain.

Personne ici ne doute de sa propre bonne volonté. La pandémie du VIH/sida pourra être maîtrisée si cette bonne volonté est transformée en actions concrètes. Le Luxembourg, qui avec quatre autres pays consacre d'ores et déjà 0,7 % de son RNB à la coopération au développement, continuera en tout cas d'être un partenaire fiable dans la lutte contre le VIH/sida.

Je vous remercie.

François Biltgen à l'occasion de la 95^e Conférence internationale du travail à Genève

7 juin 2006

Monsieur le Président,
Che(è)r(e)s Collègues,
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais d'abord présenter mes félicitations et meilleurs vœux de succès au président de notre conférence.

Le gouvernement luxembourgeois et moi-même suivons avec une attention particulière, à laquelle s'ajoute désormais un certain degré d'optimisme et d'espoir, les efforts déployés par des acteurs de plus en plus nombreux de la communauté internationale, pour asseoir définitivement le travail décent pour tous comme objectif politique prioritaire. Mes remerciements particuliers vont à notre directeur général, Monsieur Juan Somavia, pour la ténacité persuasive avec laquelle il ne cesse de poursuivre cet objectif.

Pour que cette prise de conscience soit suivie d'effets, je plaiderai pour une politique de la communauté internationale basée sur la conviction de valeurs communes, une cohérence interne et externe de l'action des gouvernements et des organisations internationales, une complémentarité dans la répartition du travail entre tous les acteurs ainsi que sur des plans de travail concrets et ayant des finalités claires, à court, moyen et long terme. Finalement, pour que cette action soit efficace, je ne cesserai de croire qu'une certaine institutionnalisation forte est nécessaire, sous une forme à définir, englobant sous un chapeau commun notamment les organisations du système ONU, mais aussi d'autres organisations internationales.

En ce sens, je salue fortement que l'Union européenne ait montré le chemin, d'abord, en 2005, par des conclusions prises en 2005 par le Conseil des ministres des affaires sociales que j'ai eu l'honneur de présider à l'occasion de la Présidence luxembourgeoise du Conseil des ministres de l'Union européenne, conclusions qui montrent des voies vers une dimension sociale concrète de la mondialisation, puis par la récente communication de la Commission «Promouvoir un travail décent pour tous». Je tiens d'ailleurs à remercier le commissaire Spidla pour cette initiative extrêmement importante, et ce de plusieurs points de vue.

Quant au fond, à l'instar des rapports du directeur général, ces documents montrent clairement la nécessité, d'ailleurs tant économique que sociale, de tout faire pour assurer un travail décent pour tous.

Je voudrais souligner deux éléments.

D'abord, le travail décent pour tous n'est pas une contrainte, mais, sans parler de l'équité et de la justice sociale, une simple nécessité économique, même dans les pays en voie de développement. Et il y a lieu d'y insister: la qualité de l'emploi est, à la fin, une garantie indispensable de productivité du travailleur, donc de compétitivité de l'entreprise voire de l'économie d'un pays, ou d'une région. Je citerai deux exemples: la santé et la sécurité au travail, qui n'est pas un luxe, mais évite des accidents et des maladies, assure la disponibilité et l'efficacité du travailleur, donc sa productivité. Il en est de même des horaires de travail ou de rémunérations appropriés. Ce qui peut paraître comme contrainte au départ sera à la fin une source

d'amélioration de la performance économique, et ce dans tous les pays, indépendamment de leur état de développement économique.

Par ailleurs, le travail décent par le biais d'emplois plus nombreux, de meilleure qualité, socialement protégés, basés sur l'égalité des chances et le dialogue social aidera les pays en voie de développement à lutter contre la pauvreté et les pays développés à améliorer les conditions de travail et les adapter aux changements: résultat final: une augmentation de la productivité.

Cette démarche suppose évidemment la croissance engendrant la création d'emplois. Je ne suis pas dupe: il faut évidemment des marchés qui fonctionnent, des entreprises productives et compétitives, une saine concurrence, pour développer toutes les économies. C'est la prémisse à la création d'emplois et de richesse qui permettront seulement une politique du travail décent pour tous. Il faut même le cas échéant des politiques volontaristes à cette fin.

D'un autre côté cependant, l'augmentation de la croissance n'est pas automatiquement garante de d'amélioration de l'emploi voire de lutte contre la pauvreté. Il faut une politique déterminée et à son tour volontariste dans ce domaine. Le marché à lui seul ne réglera rien du tout, tout comme il n'est pas une fin en soi. Politiques commerciales, économiques et sociales doivent aller en parallèle et se renforcer mutuellement.

Ce qui m'amène à l'efficacité de notre action, donc aux aspects d'ordre plus formel.

Il faut d'abord une meilleure cohérence des politiques aux niveau national et international. Le travail décent pour tous doit figurer à l'agenda pour tous les acteurs de même que le souci de la croissance doit se trouver dans nos préoccupations. Les deux ne doivent pas être considérées comme antinomiques, mais comme les deux faces de la même action.

La coopération cohérente des acteurs est à son tour une clé du succès. Je ne cesse de croire qu'une certaine institutionnalisation, au niveau global, de la politique pour un travail décent pour tous ne soit une nécessité, du moins au départ, pour assurer du succès à cette politique. Je regrette donc que cet aspect ait un peu disparu cette année. L'amélioration de la gouvernance à tous les niveaux est essentielle.

Il faudra devenir de plus en plus concret. Cela passe, comme le souligne Monsieur Somavia, par des plans

d'action concrets et mesurables, et la fixation d'objectifs chiffrés ou chiffrables à réaliser dans certaines échéances, et ce sous le contrôle de la communauté internationale. En Europe nous le faisons en matière de politique financière, économique, sociale et de l'emploi. C'est un modèle, certes pas transposable un sur un, mais pouvant servir de source d'inspiration. L'approche du plan d'action de lutte contre le travail des enfants, de même que celle des programmes de travail décent par pays me semble la bonne voie. Après avoir identifié les pistes d'action prioritaires, il faut, de manière consensuelle établir des plans d'action et en évaluer les résultats. L'éradication des pires formes de travail de enfants endéans une période déterminé, à mon sens d'ailleurs trop longue, est désormais dans les politiques quotidiennes. Ne faudrait-il pas définir un deuxième objectif à poursuivre selon le même schéma.

Finalement, l'intégration du travail décent dans les politiques de coopération bi- et multilatérales est une nécessité, de même d'ailleurs que la poursuite de ces politiques de coopération au développement qui ne doivent pas pâtir des problèmes budgétaires qu'ont certains de nos pays dits développés. Mon gouvernement aura une large discussion sur la question à la rentrée de septembre.

La tâche est énorme. Continuons à aller de l'avant.

Merci de votre attention.

Jean Asselborn au Conseil des droits de l'Homme à Genève

19 juin 2006

Monsieur le Président,
Monsieur le Président de l'Assemblée générale,
Madame le Haut Commissaire aux droits de l'Homme,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de vous adresser toutes mes félicitations pour votre élection à la Présidence de cette première session du Conseil des droits de l'Homme. Je tiens à vous remercier très chaleureusement des efforts que vous avez consentis pour la préparation de cette session et vous assure de l'appui et de la pleine coopération de ma délégation.

Le Luxembourg s'associe pleinement au discours qu'a prononcé ce matin ma collègue Ursula Plassnik au nom de l'Union européenne.

Je voudrais aussi exprimer toute ma confiance à Madame Louise Arbour, Haut Commissaire aux droits de l'Homme. Le Luxembourg se félicite de l'augmentation substantielle du budget du Haut Commissariat, ce qui permettra de renforcer un instrument efficace de la promotion et de la protection des droits de l'Homme universellement reconnus - civils, culturels, économiques, politiques et sociaux.

Le Luxembourg est en faveur de l'établissement d'un dialogue régulier et ouvert entre le Conseil et le Haut Commissaire aux droits de l'Homme. Les rapports, les informations et les évaluations de celui-ci constitueront une contribution importante pour les travaux du Conseil.

C'est pourquoi je suis heureux de pouvoir annoncer une nouvelle hausse de la contribution du gouvernement luxembourgeois au Bureau du Haut Commissaire.

L'inauguration des travaux du nouveau Conseil des droits de l'Homme marque une étape majeure sur le chemin vers la promotion universelle des droits de l'Homme, un chemin qui a commencé avec l'adoption, en 1949, de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Notre nouveau Conseil doit nous permettre de mieux promouvoir et de mieux défendre les droits de l'Homme partout dans le monde. Le Luxembourg est déterminé à y contribuer. Nous pouvons construire l'action du Conseil sur des bases solides, sur l'acquis que la Commission des droits de l'Homme a développé au cours de plus de 60 ans. Cet acquis comprend en particulier un nombre important de Pactes, de Conventions et de Protocoles des droits de l'Homme, mais aussi de normes, de mécanismes et de procédures. Sachons renforcer l'action de l'ancienne Commission des droits de l'Homme sur cette base, en utilisant, avec détermination et intelligence, les potentialités qu'offre ce nouvel organe.

Les points suivants me semblent particulièrement importants à cet égard:

- Le caractère permanent du Conseil, qui se réunira désormais tout au cours de l'année durant plusieurs sessions et si la situation le demande.

- Son statut renforcé à travers son lien direct avec l'Assemblée générale des Nations unies.

- L'intégration de la dimension des droits de l'Homme dans tout le système des Nations unies. Le respect des droits de l'Homme doit, en effet, être un principe politique fondamental guidant l'action de toutes les organisations internationales.

- L'examen périodique universel qui permettra de vérifier le respect par chaque État membre du Conseil de ses obligations et engagements en matière de droits de l'Homme. L'universalité de son action et l'égalité de traitement de tous les États seront ainsi garantis. Il importerait que le Conseil arrive, au cours de cette session, à déterminer une procédure claire et un calendrier précis permettant de définir les modalités de ce nouveau mécanisme.

- La participation aux travaux de notre Conseil de la société civile et plus particulièrement des Organisations non-gouvernementales qui par leur engagement, par leurs contacts directs sur le terrain et par leurs analyses apportent à nos travaux un appui, un éclairage et un enrichissement précieux.

La dignité inhérente à tout être humain doit être le fil conducteur central de notre action.

L'importance du principe fondamental de l'égalité entre tous les êtres humains quelque soit leur race, leur sexe, leur langue ou leur religion ne saurait être mise en doute. Bien des progrès restent malheureusement encore à être accomplis. Trop de discriminations subsistent à l'égard des femmes, des minorités, des enfants et des personnes handicapées. Les traditions et les cultures ne sauraient les justifier. Il faut œuvrer à leur élimination par la promotion et l'application effective de toutes les Conventions internationales pertinentes, et notamment les Conventions de non-discrimination en vigueur.

Parmi les groupes à risque figurent les peuples autochtones, victimes depuis toujours de préjugés, de marginalisation et de discrimination. Le Luxembourg soutient fermement l'adoption par cette session du Conseil du projet de Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, qui reconnaît le droit de ces peuples de vivre dans la dignité et l'égalité, et qui établit leur droit de conserver et de cultiver leurs pratiques culturelles, leurs systèmes de connaissances et leurs modes de vie distincts.

Mon pays est par ailleurs en faveur de l'adoption sans délai par le Conseil du projet de Convention sur les disparitions forcées de nature à endiguer une des pires formes de violations des droits de l'Homme.

L'impunité constitue un facteur récurrent de violation des droits de l'Homme. En mettant fin à l'impunité, nous donnerons à la lutte en faveur des droits de l'Homme une ampleur sans précédent. La Cour pénale internationale constitue un instrument exemplaire et stratégique pour repousser les frontières du non-droit et pour faire respecter le droit international humanitaire. La ratification universelle du statut de la Cour doit rester une priorité.

La lutte contre le terrorisme doit se faire dans le plein respect des droits de l'Homme. Nous ne saurions ignorer les droits des personnes soupçonnées d'avoir des liens avec le terrorisme. Pour abjectes et injustifiables que puissent être les actes terroristes, nous ne saurions admettre une relativisation de l'État de droit et du droit international humanitaire. Nous devons avoir le courage de revenir sur des mesures qui s'avèrent incompatibles avec le respect des droits de l'Homme.

Le respect fondamental de la dignité de l'être humain implique aussi la fin de la torture et des traitements inhumains. Dans ce contexte, l'entrée en vigueur, jeudi prochain, du Protocole facultatif à la Convention contre la torture constitue une étape importante dont je ne peux que me féliciter.

Je tiens enfin à renouveler solennellement l'appel de mon pays à l'abolition par tous les États de la peine de mort.

Les guerres se préparent avant tout dans la tête des gens. D'où l'importance primordiale que le Luxembourg attache à la question de l'éducation aux droits de l'Homme. Les États membres devraient s'engager à intégrer l'enseignement des droits de l'Homme dans les programmes de la scolarité. En développant une culture des droits de l'Homme, un pays rend sa société plus juste et plus humaine, car plus sensible aux injustices et aux souffrances d'autrui. Il contribue à la paix nationale, mais aussi internationale. Il appartient au Conseil d'assurer un suivi efficace du mandat qui lui a été confié sur cette question. C'est aussi l'éducation aux droits de l'Homme qui offre une clé peut-être décisive pour promouvoir la tolérance et pour assurer la conciliation entre liberté d'expression et respect des convictions d'autrui.

C'est ainsi également que nous pourrons poser des fondements solides et durables dans l'éradication de toute forme de racisme et de xénophobie.

Un défi devenu central pour le respect des droits de l'Homme est celui de la pauvreté.

Près de trois milliards de personnes, soit la moitié de la population mondiale, vivent avec moins de deux euros par jour. 45 millions de personnes, surtout des enfants, meurent chaque année de faim et de malnutrition.

Il est impératif d'agir, aussi bien au plan national qu'international. Tous les droits de l'Homme – civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement – doivent être promus et défendus. Tous les droits de l'Homme sont en effet universels, indivisibles, indissociables et interdépendants et se renforcent mutuellement. Tous les droits de l'Homme doivent être considérés comme d'égale importance.

Mon pays attache une grande importance à la lutte contre la pauvreté et à sa politique de solidarité et de coopération au développement. En 2005, mon pays a réservé 0,86% de son Revenu national brut à l'Aide publique au développement.

Je plaiderais que le Conseil des droits de l'Homme apporte sa contribution à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et des engagements pris à New York en 2005. A cet effet, les travaux du Conseil devraient nous conduire à préciser les obligations que tous les États – développées et en développement – ont contractées y compris par le partenariat renouvelé lors de ce Sommet. Il doit favoriser une réalisation des OMD qui soit basée sur les droits de l'Homme. Ces objectifs du millénaire constituent une clé majeure du développement, de la démocratie, de la sécurité et de la paix.

En tant que valeurs universelles, les droits de l'Homme peuvent être porteurs d'union plutôt que de divisions. Je suis sûr que c'est dans cet esprit que notre Conseil mènera ses travaux: un esprit d'humanisme au service des droits et libertés fondamentaux de chaque individu.

Je vous remercie.

Message du Premier ministre
Jean-Claude Juncker à l'occasion
de la fête nationale 2006

22 juin 2006

Dir Dammen an Dir Hären,
Gudden Owend.

Den Nationalfeierdag ass ee wichtege Moment am Op an Of vum Joer.

A wéi op all Etapp op déi et am Joreskrees ukënnt soe mer eis och haut: schonn nees e Joer erëm.

Et ass vill passéiert an deenen zwielef Méint zanter dem 23. Juni 2005.

De leschten 10. Juli hunn d'Lëtzebuerger per Referendum dem europäesche Verfassungsvertrag hir Zoustëmmung ginn. Déi déi mat Jo gestëmmt hu wosste firwat, déi déi mat Nee votéiert hu sinn an hirer Iwwerzuel prinzipiell fir Europa. Hätte mer majoritär Nee gesot, dann hätte mer dem Vertrag den Doubesstouss ginn. Esou awer behält en eng zolidd Perspektiv: no dem franséisch-hollänneschen Neen hu weider 6, deemnächst mat Finnland 7 Staaten de Vertrag ratifizéiert. Anerer komme bei déi 16 Länner déi bis haut Jo gesot hunn derbäi a spéitstens Enn 2008 wëlle mer et endgültig wëssen.

E puer Méint nom Referendum hu mer eis Gemengeréit erneiert.

D'Gemenge spillen eng grouss Roll. Déi national Politik géif stieche bleiwe wann d'Gemengen net géife funktionéieren. De Virowend vun eisem Nationalfeierdag ass eng gutt Geleeënheet fir all deene Merci ze soen déi eis Dierfer a Stied zu Plaze vu Solidaritéit a Matenee maachen: de Schäffen- a Gemengeréit selbstverständlech, mee och deene Villen déi eis Veräiner liewen dinn, besonnesch deenen déi an den Hëllefsdéngschter hire Mann an hir Fra stinn. D'Delegatiounen vun deene Leschtgenannten defiléiere mar an de Stroosse vun der Stad, zesumme mat der Arméi an deene verschiddene Sécherheetskraäften. Eist Land wier net eist Land wann et si net géif ginn. Si gehéieren an den nationale Cortège dee vu mar un, gläichberechtegt niewent dem Te Deum, dem Nationalfeierdag een neit Gesiicht soll ginn.

Zum Gesiicht vun Nationalfeierdag gehéiert an éischer Linn eise Grand-Duc. Hien ass de Chef vun eisem Staat, Hie vertritt eis no baussen a bréngt eis heiheem

zesummen. E Land dat kee Mëttelpunkt huet verléiert d'Orientatioun. De Grand-Duc, Deemsäi Gebuertsdag mer mar offiziell feieren, hëlleft eis d'Richtung ze behalen.

De Grand-Duc an d'Grande-Duchesse feieren dëst Joer hir Sëlwerhochzäit. Dat ass fir Si e grousst Fest a mir feiere mat Hinnen. Mir kënnen houfreg sinn op déi éischt Famill vun eisem Land déi eis an esou Villem gläicht.

A ceux qui m'écoutent au-delà de nos frontières, à ceux qui vivent chez nous et qui viennent d'ailleurs, je voudrais redire que tous nous sommes soudés par un pacte solide qui se fonde sur le respect mutuel et sur le vouloir vivre ensemble.

Iech alleguer wënschen ech e scheinen Nationalfeierdag.

Vive de Grand-Duc Henri!
Vive d'Grande-Duchesse Maria-Teresa!
Vive eis ganz groussherzoglech Famill!
Vive eist Land!

Déclaration du Premier ministre
Jean-Claude Juncker à la Chambre
des députés au sujet du projet de fusion
entre Arcelor et Mittal Steel

27 juin 2006

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

déi leschte Kéier wéi ech mech hei am Parlament zu de Virgänge ronderëm d'Arcelor am Zesammenhang mat der hostiller OPA, oder OPE, vu Mittal geäussert hunn, dat war den 31. Januar. Den 1. Februar zu Paräis hunn ech mech international eng allerleschte Kéier dozou geäussert andeem ech gesot hunn, eng hostile Iwwernehm vum der Arcelor duerch de Grupp Mittal géif eng net manner hostile Reaktioun vun der Lëtzebuerger Regierung zur Folleg hunn. Zanterhier war ech – déi, déi mech kenne wëssen, datt dat mer extrem schwéier gefall ass – aussergewöhnlech roueg an där Saach.

De Moment ass komm, wou een hei am Haus, do wou d'Regierung responsabel ass fir dat wat si mécht, muss Stellung huelen zu rezenten Evenementer ronderëm de Versuch vun dem indesche-britesche Grupp Mittal d'Arcelor einfach esou z'iwwerhuelen.

Et ass am Geschäftsliewen, an der Politik, am internationale Business net vill anescht wéi am Privatliewen. Et kuckt een no, datt zwee Leit net zesummekommen oder zwee Leit sech auserneebeewegen. A wann een dat vu bausse kuckt, weess een net firwat déi zwee sech anenee konnte verléiwen a firwat déi zwee Sträit mateneen hunn a net zesummen kommen. Nëmme wann ee mattendran ass, versteet ee wat déi zwee sech soen, dann wann keen aneren nolauschtert. Da muss een domat liewen, datt déi, déi net dobäi si wa si sech essentiell Saachen soen, Kommentaren ofginn, wéi wa se all Minutt dobäi gewiescht wieren.

Déi intim Gespräicher, déi den Ufank vun der Léift an d'Enn vun der Léift, d'Ennerbrieche vun der Léift, weider Proufzäiten, nei Engagementer erklären, déi entzée sech dem öffentleche Raum, well se fannen net an deem selwechte statt. An d'Leit déi nokucke, maache wéi wa se ëmmer dobäi gewiescht wieren a gi voll autoriséiert Kommentaren of iwwer dëst an dat, wat hätt kënne gesot ginn, wat hätt kënne geduecht ginn.

Esou wéi et am Privatliewen ass, esou ass et och am öffentleche Liewen, an esou wéi et am öffentleche Liewen ass, ass et och am Geschäftsliewen. A wann déi zwee sech begéinen, dat öffentlecht Liewen an d'Geschäftsliewen, dann ass et besonnesch spannend. Mä d'Kommentaren sinn esou wéi wa jiddwereen ëmmer an all Moment dobäi gewiescht wier. Ech gi mer no deene rezenten Developpementer, notamment de leschte Sonndeg, wou de Verwaltungsrot vun der Arcelor decidéiert déi extrem augmentéiert Offer vu Mittal unzehuelen, Rechenschaft driwwer of, datt mat Ausnahm vum deenen déi méi oder manner – méi méi wéi manner - an deene leschte Méint bei alle Gespräicher dobäi waren, wahrscheinlech déi eenzeg sinn, déi iwwerhaupt versti wat virgeet.

Ech maache mer net eng Sekonn Illusiounen driwwer, datt d'Lëtzebuerger déi dat doten erliewen bal, obschonn et net grad esou war, wéi ee spannende Match tëschent deem engen an deem aneren, net versti wat eigentlech virgaangen ass. An ech mengen, datt dat Onverständnis wat eis Leit heiheem iwwert dat hu wat do passéiert ass, vill domat ze dinn huet, éischstens, datt se net ëmmer dobäi waren, zweetens, datt d'Regierung net konnt alles erziele wat déi lescht Méint passéiert ass an drëttens, datt extrem vill Leit mengen, dat wat de Grupp Mittal dem Grupp Arcelor – an domat och eis - proposéiert huet, nach genau dat selwecht

wier wéi dat wat de Grupp Mittal mat der Arcelor wëlles hat de 27. Januar vun dësem Joer, wéi dee ganze Versuch fir d'Arcelor ze kasséieren ugefaangen huet.

Et huet sech awer viles geännert, et ass viles changedéiert. Landschaftesinn nei gebild ginn, Ressentimenter sinn ofgebaut ginn a Sentimenter opgebaut ginn tëscht dem 27. Januar 2006 an dem 27. Juni 2006. An ech wollt doriwwer e puer Wuert soen zum bessere Verständnis vun deem wat geschitt ass, zum bessere Verständnis och vun der Aart a Weis wéi d'Regierung sech an deem Gesamtzesummenhang, deem ech am gaange sinn ze beschreiwen, beholl huet.

Ech hu leider net d'Zäit – obschonn ech jo näischt léiwer maachen, wéi mech selwer ze zitéieren – hei nach eng Kéier op alleguer déi Elementer anzegoen, vun deem wat ech heibannen an der Chamber den 31. Januar vun dësem Joer gesot hunn, wéi ech fir d'éischt a praktesch fir d'lescht am Numm vun der Regierung Stellung geholl hunn zu dem Versuch vu Mittal d'Arcelor ze kasséieren, z'iwwerhuele – sans plus an ouni wäitreechend Engagementer.

Mä ech géif gären zwou Saachen an Erënnerung rufen, vläicht och dräi. Déi éischt: Ech hu mech an där Ried - an all d'Kollegen heibannen hunn dat iwwregens och gemaach an der Reaktioun op déi Ried – dogéint verwiert, datt den Androck géif entstoën wéi wa mer zu Lëtzebuerg ee Land wieren, dat zou wier, dat geschlosse wier, een zouene Butteck, eng Epicerie déi d'Rollueden erofléisst a just no sech selwer kuckt. Ech hu gesot, mir wäeren een oppent Land, mir géife gär mam Rescht vun der Welt Handel bedreiwen, Industriepolitik maachen, och a grad Stolpolitik maachen. An ech hu mech dogéint gewiert, datt aus der Tatsaach, datt den Här Mital indescher Ofstamung wier, géif quasi een negativt Standuertargument gemaach ginn. Ech hu gesot, déi Tatsaach, datt den Här Mittal indescher Ofstamung wier, géif d'Décisioun vun der Regierung deem feindlechen Übernahmeversuch entgéint ze trieden, net zu engem konstitutiven Element vun eiser negativer Reaktioun op d'Approche vun Här Mittal maachen. Ech hu gesot den Här Mittal wier een dichtege Mann, een intelligente Mann, hee géif Respekt verdingen an dee räich a senge Sensibilitäten verschiddenster Aart wier an dee wahrscheinlech och – dat kënnt Dir noliesen – mat der Zäit géif iwwer Lëtzebuerg esouvill an Erfahrung bréngen, datt en d'Lëtzebuenger an d'lëtzebuenger Reaktiounen géif besser verstoen.

Do si mer haut. Ouni wëllen arrogant ze wierken, wëll ech soen, de Grupp Mittal huet iwwer Lëtzebuerg vill an Erfahrung bruecht, huet vill bäigeléiert, Saachen déi en net wosst. An déi Tatsaach, datt de Grupp Mittal vill geléiert huet iwwer Lëtzebuerg ass, well ech eege Verdingschter total géint meng Gewunnecht wëll ganz niddreg hänken, virun allem de Ministere Krecké a Frieden ze verdanken, déi op mäi Wonsch an op meng Instruktiounen hinn, zanter dem Februar ganz intensiv Kontakter mat dem Grupp Mittal, Papp a Fils, ënnerehalen hunn an d'Luxemburgensia ëmmer erëm frësch an nei mat dem Grupp Mittal duerchdeclinéiert hunn.

A wa mer haut ee Resultat erreecht hunn, wat mer schéngt esou ze sinn, datt et aus Lëtzebuenger Siicht an op dem feste Fong vum nationalen Interesse akzeptabel erschéngt, ass dat zu engem ganz groussen Deel de Verdingscht vun deenen zwee Ministeren, déi, jo, op déi manner ëffentlech Aart a Weis déi sech imposéiert huet, Erklärungskontakter mat deem Grupp Mittal haten. Als Chef vun der Regierung hunn ech mech bei deenen zwee ënner Form vun engem Merci dofir ze äusseren.

Wat huet changedéiert tëscht dem 27. Januar an dem 27. Juni? Wa mer éierlech sinn, dat recommandéiert sech vun Zäit zu Zäit, hu mer negativ op déi feindlech Offer vum Här Mittal a sengem Grupp reagéiert, well laang d'Gefill virgeherrscht huet d'Arcelor, esou wéi se entstan ass, kënnt virufueren an där Form wéi se entstan wier a kéint sech géint déi Offer vum Här Mittal a senge Leit wieren, ouni d'Hëllef vun engem Drëtten.

Ech weess eigentlech net, an eigentlech war ech och ni där Meenung, an d'Noliese vu mengen Aussoen hei wäerten lech doriwwer beléieren, wéi mer eigentlech gemengt hu mir kéinte géint de Rescht vun der Welt bestoen, well mir Lëtzebuenger de Besëtz hunn an hate vun Arcelor, 5,6% vum Kapital vun der Arcelor. A mir ass opgefall, dat ass eppes wat ech iwwersinn hat, datt eis Leit hei am Land gemengt hunn, d'Arcelor, dat wiere mir. Mir wieren d'Arcelor, mir wieren zu honnert Prozent d'Arcelor. Mir waren ni d'Arbed, mir waren och ni d'Arcelor zu honnert Prozent. Mä esou wéi mir hei fonkionnéieren hunn d'Leit gemengt, dat wier awer esou. Dat war awer net esou. Mir waren ee kleng butzeg Deel vum Aktionariat vun der Arcelor. An doduerch datt mir jo natierlech méi dichteg sinn a méi clever si wéi de Rescht, hu mer alleguer zesummen et fäerdeg

bruecht aus dem klengen Deel Arcelor dee mir selwer haten, d'Impressioun ze skulptéieren, wéi wann ouni eis näischt géif goen.

An Tatsaach ass, datt net nëmmen eis Leit heem gemengt hunn, ouni de Lëtzebuenger Staat, d'Regierung, eis – loosse mer elo keng institutionell Nivellementer maachen - mä och déi aner hu gemengt ouni eis géif näischt goen. An Tatsaach ass, d'Geschicht vun deene leschte Méint huet och gewisen, ouni de Lëtzebuenger Staat, ouni d'Lëtzebuenger Regierung, ouni Jo oder Nee vun der Lëtzebuenger Regierung ass och näischt gaangen.

Mir hunn eis beméit, a Kontakter mat der franséischer Regierung – Dir hutt de franséische President gëschter Owend héieren – der belscher Regierung, däitscher Regierung, spuenescher Regierung, anerer, eis Standpunkter däitlech ze maachen. An déi si vun deenen anere Regierungen entweder intuitiv gedeelt ginn oder spontan novollzu ginn. Mä mat der Zäit, a well d'Welt esou ass wéi se ass a well de Kapitalismus esou ass wéi en ass, et ass net mäi Lieblingssystem, no dëser ganzer Affär, nach vill manner wéi jemols virun, huet sech erausgestallt, datt mer missten, wa mer wëllten an där Ausernanersetzung bestoen als Land, als Sëtz vun enger nei ze forméierender Gesellschaft, als Décisiounszentralpunkt an Europa fir alles dat wat d'Sidérurgie ubelaangt, datt mer eis missten no Partner ëmkucken, déi eis géifen hëllefen dat ze maache vun deem mer mengen, a gemengt hunn, datt et am Interesse vun eisem Land, an doriwwer eraus am Interesse vun der Europäescher Unioun wier.

De Management vun der Arcelor huet sech beméit, an net all Krëmmungen a Verrenkunge vum Management vun der Arcelor si spontan agelicht. Mir zum Beispill huet net gutt agelicht, firwat datt ech haut nach, an internationalen Zeitungen, vun der Arcelor geschalte Publicitéite liese muss, vun enger ganzer Säit, datt ee sech géint Mittal misst wieren, nodeem gëschter oder e Sonndeg aner Recommandatiounen vum Verwaltungsrot vun der Arcelor erausgaange sinn. Ech hu geléiert, datt net nëmmen eng Regierung näischt daacht wann et ëm d'kommunizéiere geet, mä anerer kënnen och nach muneches dobäi léiere fir déi nächste Kéier. Mä ech denken eng nächste Kéier wäert et net ginn. Déi, déi engem dauernd erkläre wéi ee Land muss regéiert ginn, sinn net vill méi geschéckt wéi déi déi d'Land regéieren.

Wéi mer bis gemierkt hunn, datt déi These „Stand alone“ – alleng eens ginn – näischt géif bréngen, ass sech no Alternativen ëmgekuckt ginn. Et si bal eng Dosen Alternativë studéiert ginn, esouwuel vum Management vun der Arcelor, wat eist Vertrauen hat, behält an huet, wéi och vun der Regierung selwer. Heiandsdo ware mer no drun ee grouse Coup ze landen, deen iwwregens méi iwwerrascht hätt wéi déi Léisung, déi mer elo getraff hunn. Esou wéi et am Liewe geet, och déi intimste Gespréicher scheiterten heiandsdo un objektiven Hindernisser déi beemol stattfannen – well dësen an dee scho bestuet ass, well dësen an deem nach eng aner Affär huet, déi en och muss klären, well een Drëtten, deem dat nokuckt och fënnt, esou geet dat jo awer net wéi Dir lech dat do virstellt. Si sëtze mol a Kanada, mol sëtzen se zu Bréissel, an europäeschen Institutiounen – bref, et gëtt anerer déi matschwätze wa Leit wëlle beienee kommen.

Nodeems mer dat alles ofgetaascht haten, fir am Bild ze bleiwen, si mer zur Conclusioun komm, datt mir, esouwuel de Management wéi och de Lëtzebuenger Staat, d'lëtzebuenger Regierung – mä d'Regierung ëmmer am feste Gefill esou ze handele wéi et och de Wonsch vun dësem Haus wier, ech hunn ni festgestalt an all deene Méint, datt mer hei eis de Pleséier offréiert hätten parteipolitesch un dës Saach erunzegoen, woufir ech och am Numm vun der Regierung Merci ze soen hunn -, hu mer probéiert dann een ze fanne mat deem et géif goen. Dat war de russesche Grupp Severstal a säi Chef den Här Alexei Mordachov.

Ech wëll hei soen, datt d'Lëtzebuenger Regierung et ganz gär gesinn hätt, wann déi Integratioun vu Severstal an d'Arcelor méiglech hätt kënne gemaach ginn, well mer staark gegleeft hunn, aus enger och reng industrieller Optik eraus, datt déi Hochzäit schrecklech vill Sënn gemaach hätt. Dat aus ville Grënn, ënnert anerem och aus geostrategesche Grënn, wann een déi kommerziell kann usträichen, well mer mat Russland ëmmer als Land extrem gutt bilateral Relatiounen haten, well et och perséinlech Frëndschafte gëtt tëscht der Féierung vun der russescher Federatioun an der politescher Féierung vum Grand-Duché, a well et einfach Sënn gemaach hätt, datt mer, via eng Integratioun vu Severstal an d'Arcelor, eis Sidérurgie hätte kënnen an déi russesch Plainen a Landschaften erandroen. Mat deene logesche geographeschen a kommerzlandschaftleche Verlängerungen, déi esou eng Pénétratioun méiglech gemaach hätt.

An ech wëll hei soen, datt et d’Absicht ass vun der Lëtzebuenger Regierung an och d’Absicht muss sinn, an dat ass se, vun deem nei forméierte Siderurgistegrupp Arcelor-Mittal, well esou heescht déi nei Gesellschaft, fir extrem enk Lienë mat der russescher Stolindustrie a besonnesch mat deem Betrib, dee bereet war de Risiko vun enger Integratioun an d’Arcelorstrukturen eran anzegoen, datt déi Absicht déi vun der Regierung ass an och déi vun deem neie Grupp soll sinn. An ech wëll hei och erklären, datt contrairement zu enger Impressioun déi am Land besteet an déi anerer kënnen hunn, d’Lëtzebuenger Regierung, ech mengen och net de Management vun der Arcelor, zu iergendengem Moment de Grupp Severstal hätt wëlle benotze fir de Grupp Mittal zu enger besserer Asiicht ze féieren.

Ech wëll hei och soen, datt ech net fir d’éischt a mengem Liewen, mä dës Kéier op eng definitiv Aart a Weis, festgestalt hunn, datt mer zu eise komme wa mer zesummestinn. Ech wëll dat soe fir d’politesch Parteien heibannen. Ech sinn an deene Presseorganen, déi eenzel Parteien nostinn, ëmmer erëm interpelléiert ginn, ech misst mech elo dozou äussere wat am gaange wier ze geschéien. Mä ech hunn op eng séier dankbar Aart a Weis zur Kenntnis geholl, datt dat führend politesch Personal hei am Land, ech schwätze vun de Spëtze vun de politesche Parteien, zu kengem Moment probéiert huet an déi Richtung de Chef vun der Regierung ze dreien. Wier dat geschitt, hätt ech iergendwann eppes mussen soen. Doduerch datt et net geschitt ass, konnte mer eis Interesselag an der Gesamtausernanersetzung ronderëm dësen Dossier wiesentlech besser verteidigen. An dofir gehéiert meng Unerkennung all deenen, déi och politesch mussen heibanne liewen an déi sech staatsmännesch an deem Dossier hei beholl hunn. An ech mengen net, datt et vill Länner gëtt, wou et dat gëtt. Ech hu mat auslännesche Kollegen, dofir kommen ech méi spët haut, nach eng Kéier ofschléissend doriwwer beroden an néierens ass d’Debatt ronderëm dës Stolhochzäit esou onpartisan gefouert ginn, parteipolitesch betruecht, wéi zu Lëtzebuerg. Dofir huet ee sech ze beluewen, well mer eigentlech, wann et drop ukënnt, besser si wéi déi aner déi probéieren ëmmer een Advantage, parteipolitescher an innerpolitescher Natur, aus esou enger Ausernanersetzung ze zéien.

A menger Ried den 31. Januar hat ech eng Rei vu Punkte genannt, déi fir d’Lëtzebuenger Regierung a fir den Haaptactionnaire, deemols nach, vun der Arcelor,

ausschlaggebend wier. A wann Dir mer d’Gentillesse wëllt erweisen déi Ried nozeliesen, dann hätte mer gläichzäiteg den Advantage fir se net brauche virzeliesen, da stellt Dir fest, datt op deene Punkten déi an den Aë vun der Regierung, an ech mengen och vun eise Parlament, deemols ausschlaggebend waren, datt mer op deene Punkte kënnen propper haut ofliwweren.

Mir hunn deemols monéiert, datt eng onfrëndlech Iwwernahm eppes wier wat mat eise lëtzebuergeschen an europäeschen Traditionen net kompatibel wier. Mir waren net erféiert, datt déi onfrëndlech Offer vu Mittal komm ass, mä mir hu se zrëckgewisen, well mer se, wéi ech deemols gesot hunn, net verstanen hunn.

Mir sinn elo an enger anerer Realitéit, 5 Méint méi spët, well déi Offer, déi onfrëndlech war, déi feindlech war, vu Mittal sech transforméiert huet an eng frëndlech Fusión ënner Gläichen. Dat ass déi Fassong wéi mer gäre mam Rescht vun der Welt zesummeschaffen. Dat ass déi Fassong wéi mer gären zesummekommen. Net am Kampf an net am Krampf, mä an engem Danz dee sech lues a lues d’Partner openeen zoubewege léisst.

Mir hunn deemols gesot, Enn Januar, datt mer dat Industriekonzept dat Mittal géif proposéieren, net géife verstoen, well Mittal keen Industriekonzept proposéiert huet an datt mer gär géife virufueren no Arcelor-Methoden, déi heiheem entstane sinn, viru Stolpolitik an Europa an an der Welt ze maachen. Den Här Mittal, deen ech zesumme mat de Kollegen haut de Mëtteg gesinn hunn, huet gëschter an och haut mir géintwuer erkläert, datt en d’Industriekonzept vun Arcelor bereet wier z’iwwerhuelen an en fait an de facto och sech engagéiert huet z’iwwerhuelen.

Dat heescht, datt d’Stolgeschäft net stattfënnt aus finanziellen Interessen alleng, dat gehéiert selbstverständlech ëmmer dozou, mä datt sech mat deem gemeinsame Stolgeschäft ee gemeinsamt Stolkonzept verbënnt an datt zu deem gemeinsam gebuerene Stolkonzept gehéiert, datt gewuessen wann och jonk Traditionen vun der Arcelor iwwerholl ginn. Dat heescht, datt et net drop ukënnt méiglechst vill Tonnen egal wéi, egal wou an zu egal wat fir enger Qualitéit an der Welt ze produzéieren, mä datt et drop ukënnt een zousätzleche Mehrwert ze schafen, duerch déi Industriepolitik déi ee weltwäit géif maachen.

Zu deem gemeinsamen Industriekonzept, wat am Januar net do war wéi mer dat feindlecht Übernahmeangebot

vu Mittal ofgelehnt hunn, gehéiert och eng staark Konzentratioun op Fuerschung an Entwécklung an eng permanent Berücksichtigung vun den Noutwendegkeeten, déi sech aus dem méi breede Konzept vun der nohalteger Entwécklung erginn. An deem Moment a vun deem Moment un, wou Mittal bereet war déi industriell Konzeptionen vun der Arcelor z’iwwerhuelen, dat ouni Nuancë bereet ass gemeinsam mat deem wat aus der Arcelor vun Traditionen a vu Wëssen, vun Expertise, vu Verhale geierft gëtt, z’iwwerhuelen, ass de massivsten Deel vun deenen Elementer déi mer am Januar genannt hu fir d’Zesummenaarbecht mat Mittal ofzelehnen entfall, well op deem Punkt sech net nëmmen ee Rapprochement gemaach huet, mä een Iwwerhuele vun deem wat d’Arcelor vun un datt se sech aus deenen dräi, spueneschen, franséischen a lëtzebuergesche Gruppen zesumme gesat huet, zu hirer Geschäftsphilosophie entwéckelt huet.

Ech hat den 31. Januar heibanne gesot, mir hätten extrem Schwieeregkeeten als Lëtzebuenger Staat, d’Chamber huet deemols déi Aschätzung dankenswerterweis gedeelt, mat deem wat een d’Gouvernance vum Grupp nennt, d’Aart a Weis wéi sou ee Grupp, weltwäit aktiv, dee gréisste Grupp vun der Welt, sollt gefouert ginn. Et war am Januar net kloer, mä dat ass méi kloer ginn duerch déi Gespréicher déi d’Kollege mat Mittal a mat villen anere gefouert hunn, et war deemols net kloer wéi d’Salarat sollt an de Strukturer vun deem neie Grupp vertruede ginn. Mir hunn drop gedrängt, an alle Gespréicher, esouwiel mam Här Mittal wéi och mat Severstal, wéi och mat deenen aneren mat deene mer a Gedeessens waren, datt et eng staark Représentatioun vum Salarat misst an de Führungsorganer vun enger wéi och ëmmer gearteter Stolgeseellschaft, déi vu Lëtzebuerg aus gefouert géif ginn, misst kommen.

Mir hunn all Garantië vu Mittal kritt, datt et bei enger staarker Vertriebung vum Salarat – et ass ëmmerhin ee Grupp dee weltwäit aktiv ass, dee méi Mataarbechter huet wéi Lëtzebuerg lëtzebuenger Awunner huet, géif bleiwen. Dat hate mer och mat Severstal erbäiverhandelt. An dat wat mer mat Severstal erbäiverhandelt hunn, ass nahtlos vu Mittal an der leschter Instanz, am leschte Moment, iwwerholl ginn. Och déi Lëtzebuergesch Vertriebung an de Führungsorganer vun der Gesellschaft wier bei Severstal zefriddestellend gewiescht an ass och bei Mittal zefriddestellend, well dat ass ouni grouss Diskussiounen iwwerholl ginn. Et

bleift bei enger staarker Lëtzebuergescher Vertriebung am Verwaltungsrot vun der neier Gesellschaft Arcelor-Mittal, esou wéi och bei Arcelor selwer. De Lëtzebuenger Staat, als ee vun de gréissten Actionnaires an vun der neier Gesellschaft, behält ee Vertrieber am Verwaltungsrot an e kritt ee supplementare Vertrieber dobäi, als politesch Vertriebung vun deem Land an deem de Sëtz vun der neier Gesellschaft ass. Dee Vertrieber gëtt vun der Lëtzebuenger Regierung benannt, an dee Moment wou dee Vertrieber géif ausscheeden, ass et un der Lëtzebuenger Regierung fir deem seng Successioun däitlech ze maachen, een neie lëtzebuergeschen, wann ech kann esou soen, obschonn d’Gesellschaftsrecht deen Ausdrock net kennt, Siëgevertrieber ze delegéieren.

Kuckt mol, wéi den Här Mittal a säi Grupp, oder soll ech soe seng Famill, am Januar Iwwernahmepositionen gemaach huet, war et eigentlech virgesinn, datt d’Famill Mittal 64,1% vum Stëmmrecht an der neier Gesellschaft sollt hunn. Dogéint hu mer eis gewiert, well mer gesot hunn, d’Lëtzebuenger Siderurgie an dat wat drunhänkt – et hänkt méi dru wéi dat wat Lëtzebuergesch ass – dat ka keen einfache Familljebetrieb gi wou een decidéiert, wou ee virsengt a wou déi aner ofhuelen. Haut si mer an enger Situatioun wou déi al Arcelor-Actionnaires iwwert d’Halschent vum Kapital duerstellen, nämlech 50,6% a wou Mittal maximal 43% vun de Stëmmrechter an der neier Gesellschaft huet. Dat ass enorm vill. Dat erlaabt viles, mä dat sinn awer keng 64,1%, esou wéi dat nach am Januar als eng vun den essentielle konstitutive Konditione vun dem Deal deen ugestriewt ginn ass, duergestallt ginn ass.

Den Här Mittal wollt méi Stëmmrechter hunn fir all Aktie déi en hätt, wéi déi aner Actionnaires. De Justizminister huet a laange Gespréicher dem Här Mittal a sengem Jong erkläert, datt dat zu Lëtzebuerg net geet, datt mir hei esou ee gelungent Land sinn, wou deen een esou vill wäert ass wéi déi aneren, an datt eng Aktie net méi Stëmmrechter kann hu wéi déi aner. Mir hunn ëm net erkläert, datt mir selwer, wa mer bei SES oder esou hantéieren, als Staat fanne mir wieren alt méi wéi déi aner. A mir sinn als Staat och méi wéi Kapitalisten déi eng Gesellschaft féieren, well mir hunn aner Ambitiounen an aner Projeten an aner Profiler ze verrieden wéi Leit, déi aus net nëmmen ökumenesch breet gestreete kollektive Gemeinsinn Geschäfte driewen, mä déi dat och am eegenen Interesse maachen. Mir maache keng Industriepolitik am eegenen Interesse. Mir maachen

Industriepolitik, well mer politesch gewielte Verrieder vun engem Vollek sinn. An dofir menge mer – dat ass awer an der kapitalistescher Welt staark ëmstridden – datt mer anescht wiere wéi déi aner. A mir sinn och anescht wéi déi aner a mir wëllen och anescht bleiwe wéi déi aner. Mä jiddwerfalls huet sech an deem Zesummenhang massiv de Profil, esou wéi e vum Här Mitaaal ugeduecht war am Januar, geännert nodeem alleguer déi Gespréicher, déi Verhandlungge stattfonnt hunn.

Wou spillt d'Musik an engem Betrib? Net hei. D'Musik spillt an der Generaldirektioun. Et ass do wou Industriepolitik entsteet. Et ass do wou Investissementer decidéiert ginn. Et ass do wou déi grouss zukunfts-trächteg Décisiounen geholl ginn. D'Suerg vun der Lëtzebuerger Regierung war et, an der Optioun Severstal, an der Optioun Mittal, dofir ze suergen, datt d'Generaldirektioun esou zesummegeat wier, datt déi Arcelorsäit an domat och déi lëtzebuergesch Säit, sech integral reflétéiert an der Aart a Weis wéi déi Generaldirektioun zesummegeallt gëtt. Déi Generaldirektioun déi do ass, haut, an déi schonn ee groussen Deel vun der fréierer Arbed-Generaldirektioun integréiert hat, déi bleift bestoen an a manner grousser Zuel wéi d'Arcelor-Representanten, komme Representante vum Grupp Mittal dobäi, fir déi gemeinsam Politik z'entwerfen. D'Arcelor huet d'Majoritéit vun den Actionnaires, d'Arcelor stellt d'Majoritéit vun der Generaldirektioun, an aus dem Zesummeschaffe vun Arcelor a vu Mittal ergëtt sech d'Majoritéit vum Verwaltungsrot, wou déi ëffentlech Interessen an d'Salariatsinteresse maximal an eigentlech bal besser wéi an den Arcelorstrukture vun haut vertruede wäerte sinn.

Ech sinn dogéint, do mécht jiddweree wéi e fënnt datt een dat soll maachen, fir hei den Androck ze ginn d'Regierung hätt elo de Rescht vun der Welt hei op d'Plaz gesat oder dofir gesuergt datt Saache géife richtig lafen. Ech hat lech heibanne gesot den 31. Januar, ech kënn net versprechen, datt d'Lëtzebuerger Regierung et géing fäerdeg bréngen, déi essentiell Punkten déi fir Lëtzebuerg wichteg wieren ze sauvegardéieren. Mir hunn dat awer fäerdeg bruet. Do kënn ee gewësene Mérite der Regierung zou, dat kann ech jo net verkennen. Ech wëll awer hei och soen, obschonn ech e bësse genéiert si fir dat ze soen, datt mer och extrem enk Aarbechtsrelatiounen hate mat de Verrieder vum Saliariat an dem Verwaltungsrot vun der Arcelor a besonnesch mam Lëtzebuerger Verrieder, dem John Castegnaro, deen och heibanne sëtzt, dofir

wier et eigentlech besser wann e géif erausgoe wann ech dat soen. An datt ech och genoss hu wéi an de ville Jore virdrun, datt wann et ëm d'Verteidigung vun den Interesse vun de Leit, ëm d'Erhaltung vun Sitë geet, ëm d'Duerchsetze vu Lëtzebuerger Positiounen – obschonn de Lëtzebuerger Saliariatsverrieder jo net Lëtzebuerg an deem Sënn vertrëtt, mä d'Saliariat vun der Gesellschaft vertrëtt – an him een Interlocuteur fonnt hunn, deen alles matgemaach huet wat mer wollten hunn an deen näischt gemaach huet wat mer net gäre gehat hätten an deen eis mat alle wichtegen Informatiounen versuergt huet, déi mer mussen hunn, fir kënnen déi richteg Décisiounen am richtegen Moment ze huelen. An och dat ass ee Stéck lëtzebuergesch Aart a Weis fir ze funktionnéieren, deen een an där Form soss néierens erëmfënnt.

Jo, et ass richteg, ech liesen dat an Zeitungscommentaire vum haut, datt den Här Mittal am Januar versprach hat de Siège vun der Gesellschaft géif op Lëtzebuerg kommen. Dat hat den Här Severstal, deen awer Här Mordachov heescht, och. Mä den Här Mittal a säi Grupp haten am Januar gesot, mir sinn d'accord, datt de Siège op Lëtzebuerg kënn, mä hei sinn d'Bedingungen ënnert deenen de Siège op Lëtzebuerg kënn – déi ware steierlecher Natur, déi waren transfertméssegbedingter Natur, Siège Mittal: Rotterdam, Siège Arcelor-Mittal: Lëtzebuerg. De Justizminister an de Budgetsminister an de Schatzminister huet dat an heftege Gespréicher mat dem Grupp Mittal geregelt, esou datt dee Sëtz elo ouni weider Konditiounen op Lëtzebuerg kënn. An dat begéint eng weider Konditioun déi mer an eiser Ried den 31. Januar heibanne genannt haten, nämlech datt de Sëtz vun der neier Gesellschaft, wéi ëmmer se och wier, zu Lëtzebuerg misst sinn an datt mer architektonesches kënn ten täteg ginn, gestaltend kënn ten täteg ginn, vu Lëtzebuerg aus, doduerch datt mer dee Sëtz vun enger wéi och ëmmer zesummegeatener Gesellschaft zu Lëtzebuerg hätten.

Mir haten den 31. Januar heibanne gesot, mir géifen eis asetzen, ouni datt mer verspieche kënnen, datt dat eis géif geléngen an egal wéi d'Saach géif virugoe fir déi lëtzebuergesch Sitten a fir d'Erhaltung vun der Beschäftegung zu Lëtzebuerg op de Lëtzebuergesche Stolsitten. Dat hu mer fäerdeg bruecht. Dat hätte mer och iwwregens mat dem Här Mordachov a mat Severstal fäerdeg bruet.

Mittal, déi elo net d'Arcelor iwwerhëlt, mä déi ënner Gläichen mat Arcelor fusionnéiert, op eng frëndlech Aart a Weis, iwwerhëlt, och wëll se muss hir Frëndlechkeet beweisen, all Arrangementer déi tëscht dem Lëtzebuerger Staat an der Arcelor ofgeschloss gi sinn. Dir kennt dee Plang, dee mer an der Stoltripartite veraccordéiert hunn, dee vun 2006 bis 2007 leeft. Dee gëtt integral respektéiert. Dat wat mer als Stolsozialdialog a muneche Schluechten hei zu Lëtzebuerg erbäigefouert hunn a wat an de Sitzunge vun der Stoltripartite seng sozialpartnerschaftlech Vollendung fënnt, gëtt integral vu Mittal respektéiert. Mir wäerte relativ séier eng Stoltripartite arufen an den Här Mittal wäert un där Stoltripartite deelhuele fir sech z'erklären, a fir am Dialog mat Regierung – mä deen Dialog ass souwisou hefteg gewiescht – mat de Gewerkschaften seng Positioun duerzeleeën, an ze erkläre wéi e gedenkt déi Engagementen, déi e vun Arcelor iwwerholl huet, déi mer gemeinsam ofgemaach hunn, wéi e gedenkt déi ze honoréieren.

Zu der Aart a Weis wéi mer funktionnéieren am Stolberäich huet och ëmmer gehéiert, datt d'Chamber, well de Staat Actionnaire ass an der Stolindustrie, enk associéiert war. Den Här Mittal wäert sech och relativ séier an deenen zoustännege Parlamentskommissionen präsentéieren, fir am Gespréich mat deenen déi d'Regierung droen heibannen, well si gewielte Volleksverrieder sinn, seng Vuë vun de Saachen duerzeleeën a sech engem kritesche Gespréich mat de gewielte Volleksverrieder vum Lëtzebuerger Land ze stellen.

Wa Severstal als de Partner zréckbehale gi wier, a Mittal als de Partner fortgeschéckt gi wier – denkbar war dat – da wier d'Drotstrooss zu Schëffleng zougemaach ginn, well déi gehéiert Mittal. Elo kënn et drop u wéi Arcelor a Mittal zesummen d'Zukunft vun der Drotstrooss, vun der SFTS zu Schëffleng gesinn. Dat gëtt net méi eng Décisioun unilateral vu Mittal, dat gëtt eng gemeinsam Décisioun vun Arcelor a Mittal, dat heescht vun der neier Gesellschaft. D'Erwaardung vun der Lëtzebuerger Regierung ass, datt all Engagementen vun deem engem a vun deenen aneren, déi ëffentlech konfrontéiert gi sinn, selbstverständlech agehale ginn. Mir hunn dat och a Gespréicher déi lescht Deeg an haut selwer däitlech gemaach.

Nu stellt sech fir de Lëtzebuerger Staat eng extra Fro. Dir kennt d'Offer vu Mittal, ech wëll se hei net am techneschen Detail auswalzen. Mä déi Offer erlaabt et

der Lëtzebuerger Regierung, dat heescht dem Staat, dat heescht Regierung a Parlament, mir musse jo do näischt vun Differenzielle siche goe wat et net gëtt, op déi Offer anzegoen. Ech wëll zwou Saachen soen zu där Offer.

Éischtens, et ass déi fest Absicht vun der Lëtzebuerger Regierung Actionnaire vun der neier Gesellschaft ze bleiwen. Mir zéien eis aus där neier Arcelor-Mittal Gesellschaft net zréck. Mir wëllen ee vun den Haaptactionnaires bleiwen, obschonn natierlech, mä dat wier bei Severstal och de Fall gewiescht, duerch d'Integratioun vu Mittal an d'Arcelor – Mittal iwwerhëlt jo net d'Arcelor, Mittal gëtt an d'Arcelor integréiert – fällt natierlech d'Gewicht vum Staat ënner 3%.

Elo hu mer zwou Méiglechkeeten, Kollegen, Dir Damen an Dir Hären: Entweder mir profitéieren net vun der Offer an hunn e bësse méi Aktien, a mir sinn dann deen eenzegen Actionnaire deen an deem Casinospill hei, wat mer net gefällt, net a seng normal Acitonnaires-rechter trëtt a keng Sue kritt. Oder mir soen, mir wëllen och behandelt gi wéi déi aner Actionnaires.

Ech hat lech den 31. Janur gesot, mir wëllen net eis Aktie verkafen, mä esou wéi d'Geschicht sech elo entwéckelt huet, kënn mer awer eppes duerch d'Engagement vun eisem Land an der Arbed an an der Arcelor, duerch d'Engagement vun de Bierger vun dësem Land an der Arbed an der Arcelor, doduerch, datt d'Leit aus dësem Land d'Arbed gerett hunn – ouni déi Rettungsaktioun wier et ni zur Kompositioun vun der Arcelor komm an ouni déi Rettungsaktioun vun de Lëtzebuerger an de 70er an an den 80er Jore wier et net dozou komm, datt dee gréisste Stolgrupp vun der Welt kënn säi Siège zu Lëtzebuerg hunn an déi Aarbechtsplazen zu Lëtzebuerg kënn ten erhal ginn – da musse mer eis froen, als Verrieder vun deenen Generatiounen déi geblecht hunn, fir dat mol simpel auszedrécken, ob mir dann déi eenzeg solle sinn, déi nokucke wann déi aner d'Sue kréien. A mir sinn an der Regierung der Meenung, datt mer solle matmaachen am Krees vun de Bénéficiairë vun där Ausschëddung déi do elo wäert stattfannen.

De Lëtzebuerger Staat kann maximal eppes iwwer 400 Milliounen Euro a seng Keese féieren, doduerch datt mer déi Offer vu Mittal unhuelen. A wa mer bis zu ronn 400 Milliounen kréien, da bleiwe mer nach ëmmer mat liicht ënner 3% ee vun deene gréissten Actionnaires vun der Arcelor. An dofir si mer der Meenung, datt mer, ouni

haut ze soe wéi dat elo am Detail genau geet, mussen e puer Saache méiglech maachen. Mir hunn als Steuerzueler an als Bierger, och déi déi keng Steiere bezuelt hunn - déi hunn och mussen an den 80er Joren 3% méi TVA bezuelen an hunn och musse méi bezuele fir dëst a fir dat, méi héich Bensinnspräisser an esou virun, dat ass net nëmmen eng Saach vum Steuerzueler dee Steiere bezuelt huet, mä vun alle Lëtzebuurger.

Mir sinn der Meenung, datt mer déi Suen déi mer kënnen kréien, mussen zu bestëmmten Zwecker notzen. Éischtens hat d'Lëtzebuurger Regierung relativ erhieflech Käschten déi lescht Méint fir sech an dësem Iwwernahmekampf adequat bankentechnesch, finanziell a juristeschem beroden ze loossen. Déi Banquieren, déi Étuden, déi hire Rot zur Verfügung stellen, fannen, datt hire Rot ganz wertvoll ass, a froen de Präis. Ech hätt gär, datt de Budgetminister déi Suen zrëckkritt déi e gebraucht huet fir déi Rechnungen ze bezuelen an ouni d'Aarbecht vun all deene Consultante wier et och der Regierung net méiglech gewiescht in real time, dat heescht direkt, op alles ze reagéieren wat geschitt wier, well mir sinn dichteg, mä mir wëssen awer net alles.

Dat Zweet: Ech si radikal dogéint, fir déi vun de Lëtzebuurger verdingte Suen, duerch e puer jorzéngteelaang Trei, zur Lëtzebuurger Siderurgie zustane gekomme Gewënner, déi mer elo kënnen realiséieren, einfach esou an de Staatsbudget ze féieren an se verpörfieren ze loossen zu Konsumzwecker. Ech hätt gär, datt déi Suen géife reservéiert ginn fir zukunftschräteg Projeten, notament am Beräich vun der net nëmmen industrieller Diversificatioun; déi Sue si besser stationéiert, geparkt bei der SNCI a bei ähnlechen Ambitiounstransformationsmechanismen, wéi datt mer déi elo einfach an de Budget géifen huelen, domadder eis Budgetsproblemer géife léisen an déi Suen einfach géifen an den normalen Konsumkanal ginn. Ech wär frou, wa mer doriwwer een Averstännis heibanne kéinten erreechen.

An drëttens, mir hunn 1976 d'Solidaritätssteuer agefouert a mir hu se deemols mat 2,5% ugesat fir d'Aarbechtslosenentschiedegung kënnen ze finanzéieren, well mer deemols keng Assurance-Chômage zu Lëtzebuerg haten. Mir hunn am Kader vun der Tripartite, op d'Suggestioun hi vun de Gewerkschaften a well et de Gewerkschaften wichteg war de Solidaritätsgedanken dättelech ze maachen beim Kampf géint d'Aarbechtslosegkeet, décidéiert d'Solidaritätssteuer

fir Betriber a fir déi physisch Persounen, fir d'Privatleit ergo, z'erhéijen. D'Regierung freet keen, mä doriwwer wëlle mer an den zoustännege Chamberkommissiounen selbstverständlech beroden, datt mer op déi Solidaritätssteuererhéigung fir d'Betriber a fir d'Privatleit, déi mer an der Tripartite ofgemaach hunn an déi d'Regierung sech apprétéiert huet der Chamber an engem Gesetzesprojet, deen am Hierscht ze stëmmen gewiescht wier zrëckzebehalen, fir op déi Erhéigung vun der Solidaritätssteuer einstweilen ze verzichten, well mer Deeler vun deene Suen déi mer kréien, am Kader vun der Gesamtoperatioun Arcelor-Mittal, wëllen dem Beschäftigungsfong zouféieren. Mat deene Suen déi mir kënnen realiséieren - ob mer déi Suen alleguer ofruffen ass eng aner Fro, dat muss de Budgetminister in fine décidéieren - wëlle mer zukunftschräteg, net nëmmen industriell, Innovatiounsprojeten zu Lëtzebuerg finanzéieren a wëllen och de Beschäftigungsfong domat dotéieren, well d'Leit, doduerch datt an de Beschäftigungsfong an der Zäit bis zu 10% Solidaritätssteuer bezuelt hunn, dozou bäigedroen hunn, datt d'Arbed konnt virubestoen, datt d'Arcelor konnt entstoen an datt elo kann dee gréisste Stolgrupp vun der Welt entstoen.

Dofir menge mer, wann de Staat net duerch seng Initiativ, mä duerch säi geschéckt Verhalen an dëse Konditiounen ee Benefiss kann als Haaptactionnaire vun der Stolindustrie realiséieren, datt een Deel dovun muss de Lëtzebuurger zrëckgefouert ginn, ënnert anerem doduerch, datt een déi Erhéigung vun der Solidaritätssteuer net mécht, an doduerch datt mer Méttelen, Munitioun kréie fir d'Lëtzebuurger Wirtschaft ze moderniséieren an ze diversifizéieren, datt mer dat net huele fir den normale staatleche Konsum ze finanzéieren, mä datt mer wéinst de Leeschtunge vun de Lëtzebuurger an der Vergaangenheet, de Lëtzebuurger vun der Zukunft nei Méiglechkeete wëllen zur Verfügung stellen, doduerch, datt mer déi Suen urbar maachen, fir d'Gestaltung vun der Lëtzebuergescher Zukunft.

Nu si vill Leit der Meenung, ech eigentlech och, elo wier alles eriwwer. Ech war der Meenung schon zweemol an de leschten 3 Woche. Ech kann net ausschléissen an ech wëll d'Leit och net ierféieren, datt nach weider Développement an dësem Dossier kënnen passéieren. Ech hat lech Enn Januar heibanne gesot, ech kënn lech net versprechen, datt mer et géife packen, datt Lëtzebuerg een Haaptdecisiounszenter vun der europäescher an der weltwäit aktiver Stolindustrie bleift. Dat hu mer awer fäerdeg bruecht - oh, mir net alleng.

Ech hu vun de Gewerkschaftsvertreider geschwat, ech misst hei och ee Wuert soen iwwert de Verrieder vun der Lëtzebuurger Regierung, dem Här Georges Schmit aus dem Wirtschaftsministère, am Verwaltungsrot vun der Arcelor, deen extrem grouss Méritter huet. Et kënn nëmme selte vir heibannen héich Staatsbeamten ze luewen, ech hunn en awer ze luewen. Un grand serviteur de l'État! Zesummen hu mer dat hikritt.

Ech hat lech gesot, Enn Januar, ech kënn net versprechen, datt mer Garantië géife kréien fir eis Sitten. Déi Garantië fir d'Stolstanduerter zu Lëtzebuerg hu mer awer kritt.

Ech hat lech Enn Januar gesot, ech kënn lech net versprechen, datt mer et géife fäerdeg bréngen de Lëtzebuurger Afloss an enger weltwäit operéierender Stollgesellschaft maximal ze garantéieren. Dat hu mer awer fäerdeg bruecht. Alleguer déi, déi dorunner geschafft hunn, net nëmmen d'Regierung alleng - et ass mir esou laang wéi breet ob d'Leit mengen d'Regierung hätt hei hir Aarbecht misse maachen - ech wëll soen, si huet probéiert hir Aarbecht gutt ze maachen. Je ne revendique aucun mérite pour le gouvernement, just d'Unerkennung, datt d'Regierung hir Aarbecht anstänneg, a schwierigste Konditiounen gemaach huet. Dat wat mer am Januar gesot hunn, hu mer alles erreecht. Net d'Regierung alleng, mä mir alleguer zesummen.

Ech kann net soen, datt et elo eriwwer ass. Ech mengen et wier elo gedoen a mir géifen elo eis Rou fanne. Ech weess, esouguer wa mer eis Rou fannen, hu mer eis Rou nach iwwerhaupt net, well duerch déi frëndlech Fusioun ënner Gläiche vu Mittal a vun Arcelor, kommen 3-4 extrem schwierig Joren op d'Acteuren vun der neier Gesellschaft zou, well weltwäit muss restrukturéiert ginn. Mä zu Lëtzebuerg net esou, datt mer géifen Aarbechtsplaze verléieren, zu Lëtzebuerg esou, datt d'Engagement, déi bis 2010 lafen, déi mer souwisou mat der Arcelor hätte missen nei verhandelen 2011, vun der neier Gesellschaft respektéiert ginn. Mä ech weess net, ob mar net een aneren een anere Plang op den Dësch leet. An dann ass et un den Organer vun der Gesellschaft an un der Regierung, déi an den Organer vun der Gesellschaft sëtzt, fir déi nei Situatioun, géif se antrieden, op Grond vun där dann agetruedener Situatioun nei ze beuerteelen.

Mä aus der Siicht vun haut a mat dem Wësse vun haut, an no all deenen Efforten déi déi eng an déi aner an d'Regierung och gemaach hunn, fir datt Lëtzebuerg de

Sëtz vun der neier Gesellschaft bleift, datt Lëtzebuerg den Décisiounszentrum vun där gréisster Stollgesellschaft bleift déi et an der Welt gëtt - wat keen normal Resultat ass, wann een aus engem Land kënnt wou ee seng eege Stolindustrie gesinn huet Faillite maachen an den 80er Joren - aus der Siicht vun haut, mat dem Wësse vun haut, am Wëssen ëm d'Engagement vun den Haaptacteuren an dësem Dossier, géif ech d'Behauptung a woen ech och d'Behauptung, a gleewen ech et och, datt dat heiten, obschonn den Ofschloss mat Severstal och enorm Chancen an Opportunitéiten eise Land bruecht hätt, géif ech behaupten, datt deen Arrangement, deen zur Fusioun tëscht Mittal an Arcelor gefouert ass, och am Interesse vun eise Land ass, well mer een Décisiounszenter bleiwen, dee weltwäit Importenz huet, well déi Leit déi op eise Schmelze schaffen maximal Garantien hu wat d'Erhaltung vun hirer Beschäftigung ubelaangt, well Lëtzebuerg duerch dëst Fusiounsarrangement, deen eppes anescht ass wéi d'Aknécke virun enger feindlecher Iwwernahm, ee groussen Décisiounsacteur am weltwäite Stolconcert bleift.

Ech soen net, datt et d'Regierung war, déi dat heite fäerdeg bruecht huet. Ech soen net, datt aner Léisungen net besser gewiescht wieren. Mä virun de Choix gestalt un dëser Léisung matzeschaffen, dës Léisung méiglech ze maachen oder awer, an dat war eng Décisioun déi d'Membere vun Verwaltungsrot, Salariatsverrieder, esou gutt wéi Regierungsverrieder besonnesch ze stellen haten an ze beäntweren haten, virun de Choix gestalt déi feindlech Übernahme vu Mittal, déi an de Finanzmäert grouss Zoustëmmung fonnt hunn - wat ech net gär, hunn, mä et ass esou - sech virun entwéckelen ze loossen, alles ze verléieren, wat ech lech elo hei an Termen vun Industriekonzept, Gouvernance, Salariatsverriedung, Ofsécherung a Garantië fir Lëtzebuergesche Interesse genannt hunn, virun déi Altrenativ gestalt, ass d'Regierung no laange Berodungen, no villem Nodenken an nom Ausraume vu villen Zweifel zur Conclusioun komm och der Chamber ze recommandéieren déi Ofmaachungen, déi no der Generalversammlung vun der Arcelor proposéiert ginn a fir déi d'Regierung stëmmen wäert den 30. Juni, och positiv ze begleeten.

Ech soen lech merci fir Är extrem Gedold.

Janvier

Comité de conjoncture Janvier-juin 2006	143
Conseils «Affaires générales et relations extérieures» Janvier-juin 2006	90
Conseils «Agriculture et pêche» Janvier-juin 2006	96
Introduction d'une retenue à la source libératoire sur les revenus de l'épargne 1 ^{er} janvier 2006	154
Luc Frieden et Nicolas Schmit participent à la réunion informelle «Justice et affaires intérieures» 13-14 janvier 2006	81
Université: réunion au Luxembourg de six pays euro- péens ayant une seule université sur leur territoire 16 janvier 2006	148
Jean Asselborn effectue une visite de travail à Rome 17 janvier 2006	59
Signature d'un accord de modification de la frontière franco-luxembourgeoise: échange de 8,96 ha 20 janvier 2006	175
Visites de travail de Jean Asselborn en Chine, en Thaïlande et au Laos 22-27 janvier 2006	60
Accord de coproduction audiovisuelle entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République fédérale d'Autriche (texte allemand) 23 janvier 2006	127
Le Premier ministre Jean-Claude Juncker en visite officielle au Niger et au Mali 25-28 janvier 2006	34
Jean-Claude Juncker désigné «Européen de l'année» par la presse politique française 31 janvier 2006	121

Février

Réunions de l'Eurogroupe et Conseils «Affaires économiques et financières» Février-juin 2006	101
Le Premier ministre Jean-Claude Juncker lors du déjeuner-débat à la Maison de l'Europe à Paris 1 ^{er} février 2006	203
Révision de la législation en matière de protection des données 6 février 2006	124
Jean-Claude Juncker lors de la réception de nouvel an de la FEDIL 7 février 2006	207
Jean Asselborn et Nicolas Schmit en visite officielle à Berlin 8 février 2006	26
Mars Di Bartolomeo présente le rapport qui fait le bilan de l'évolution du régime général de pension 1999-2005 et établit les prévisions sur l'évolution du régime pour 2006-2012 8 février 2006	170
Jeannot Krecké lors du Forum de l'industrie automobile 8 février 2006	211
Action humanitaire luxembourgeoise au Pakistan 8 février 2006	125
CRP Henri Tudor: coopération pour la création de l'Institut euro-méditerranéen pour la technologie et l'innovation à Malte 10-11 février 2006	166
Le ministre de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, présente la nouvelle campagne d'information en faveur des médicaments généralistes 13 février 2006	172

Visites officielles et missions de promotion économique au Pérou et au Mexique	28
13-17 février 2006	
Mission économique de l'OCDE au Luxembourg	129
14 février 2006	
Jeannot Krecké signe une convention avec le CRP-Santé	174
16 février 2006	
Octavie Modert en visite à Bucarest et à Sibiu, capitale européenne de la culture 2007	128
16-19 février 2006	
Réunion du comité de coordination de la politique européenne au sujet de la directive services	81
17 février 2006	
Visite de travail de Wolfgang Schäuble, ministre de l'Intérieur allemand	47
20 février 2006	
Lancement de l'initiative Europaforum par Nicolas Schmit	82
22 février 2006	
Remaniement des ressorts ministériels	122
22 février 2006	
Visite de travail de Jean Asselborn en Croatie et en Hongrie	64
22-23 février 2006	
Modifications dans la méthodologie de calcul des taux de chômage au Luxembourg	179
23 février 2006	
Le ministre de la Justice, Luc Frieden, annonce la création d'une <i>task force</i> au niveau de la politique pénitentiaire	158
23 février 2006	
Marie-Josée Jacobs et Mady Delvaux-Stehres au Conseil «Éducation, jeunesse, culture» à Bruxelles	84
23 février 2006	

Mars

Conseils «Compétitivité»	
Mars-mai 2006	109
Conseils «Transports»	
Mars-juin 2006	112
Extension du réseau ferroviaire léger dans la Ville de Luxembourg: Lucien Lux présente les résultats du groupe de travail chargé d'étudier cette question	
6 mars 2006	176
Le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, présente l'Institut luxembourgeois de formation médicale continue	
8 mars 2006	169
Visite à Luxembourg du président de la République tchèque, Vaclav Klaus	
8-9 mars 2006	24
Jean-Louis Schiltz au lancement du fonds humanitaire des Nations unies à New York	
9 mars 2006	116
Le ministre des Sports, Jeannot Krecké, signe une convention du sport d'élite entre la Sarre et le Luxembourg	
9 mars 2006	175
Tram léger: le Conseil de gouvernement émet un préjugé favorable	
10 mars 2006	177
Déclaration sur la politique de coopération au développement	
15 mars 2006	214
Le ministre de l'Environnement signe un accord environnemental avec les importateurs professionnels de véhicules au Luxembourg	
15 mars 2006	149
Déclaration sur la politique de coopération au développement	
15 mars 2006	214
Visite officielle au Luxembourg de Sali Berisha, Premier ministre de la République d'Albanie	
16 mars 2006	47

Visite du ministre de la Justice, Luc Frieden, en Slovaquie	66
17 mars 2006	66
Présentation du profil de la politique linguistique éducative du Luxembourg	147
20 mars 2006	147
Visite du ministre Jean-Louis Schiltz au Burkina Faso	66
20-23 mars 2006	66
Conseil européen sous Présidence autrichienne	18
23-24 mars	18
En Finlande, Luc Frieden plaide pour un contrôle des frontières extérieures qui mérite la confiance des citoyens européens	67
27 mars 2006	67
Le ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, en visite en Inde	68
28-29 mars 2006	68
Visite de travail du ministre des Affaires étrangères nigérian, Oluyemi Adeniji	48
28-29 mars 2006	48
Le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, réunit la Quadripartite des caisses de maladie	173
29 mars 2006	173

Avril

Visites de travail de Jean Asselborn au Qatar et Koweït	69
1 ^{er} -3 avril 2006	
Enquête sur la perception des PME sur les obligations et procédures administratives au Luxembourg	123
3 avril 2006	
Le ministre des Transports, Lucien Lux, présente le projet d'autoroute ferroviaire Perpignan-Luxembourg	178
3 avril 2006	
S.A.R. le Grand-Duc héritier et le ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, en mission économique en Russie	71
9-13 avril 2006	

Visite de travail au Luxembourg du Premier ministre de la République de Moldova, Vasile Tarlev	
10 avril 2006	50
Le ministre de la Justice, Luc Frieden, au Portugal: «Renforcer la coopération judiciaire entre le Luxembourg et le Portugal»	
10 avril 2006	72
Présentation par le Premier ministre Jean-Claude Juncker du rapport sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne	
11 avril 2006	223
Rapport Juncker sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'UE: «Une même ambition pour le continent européen»	
11 avril 2006	84
Jean Asselborn rencontre son homologue libanais, Fawzi Salloukh	
11 avril 2006	51
Tripartite: le gouvernement et les partenaires sociaux parviennent à un accord	
19 et 28 avril 2006	129
Jean-Claude Juncker à Washington pour la réunion des ministres des Finances du G7 et les réunions de printemps du FMI et de la Banque mondiale	
20-23 avril 2006	116
Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion du dîner offert par S.M. la reine des Pays-Bas	
24 avril 2006	227
Visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse aux Pays-Bas	
24-26 avril 2006	10
Claude Wiseler présente le programme Quapital (Qualité des projets d'implémentation des technologies de l'information et de la communication dans l'administration luxembourgeoise)	
26 avril 2006	168
Allocution de S.A.R. le Grand-Duc de Luxembourg à la Chambre de commerce d'Amsterdam à l'occasion du séminaire organisé pour les institutions bancaires	
26 avril 2006	228

Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l’occasion du déjeuner offert par Jan Peter Balkenende, Premier ministre des Pays-Bas	
26 avril 2006	229
Journée mondiale sur la sécurité et la santé au travail: bilan intermédiaire du plan d’action de lutte contre les accidents du travail 2003-2007	
27 avril 2006	180
Jean Asselborn participe à la réunion ministérielle de printemps de l’OTAN à Sofia	
27-28 avril 2006	118

Mai

Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays 2006	
2 mai 2006	130
Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays 2006	
2 mai 2006	230
Plan d’action en vue de la réduction des émissions de CO ₂ : Agir pour un défi majeur!	
3 mai 2006	150
Présentation du bilan des accidents routiers de l’année 2005	
8 mai 2006	178
Visite de travail au Luxembourg du Premier ministre estonien, Andrus Ansip	
10 mai 2006	52
Lucien Lux participe à la 14 ^e session de la Commission du développement durable des Nations unies à New York	
10-12 mai 2006	119
Jean-Claude Juncker à la conférence sur l’euro à Linz	
11 mai 2006	250
4 ^e sommet UE-Amérique latine et Caraïbes à Vienne	
11-12 mai 2006	87
Le ministre de l’Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, lors de l’ouverture de la Foire de printemps	
13 mai 2006	254

Ouverture officielle de la Foire de printemps	
13 mai 2006	140
Logement: nouvelles mesures pour baisser, voire stabiliser, les prix du foncier et de l’habitat	
15 mai 2006	159
Jeannot Krecké en mission économique en Suède et en Finlande	
15-18 mai 2006	73
Visite de travail au Luxembourg du président de la République de Namibie, Hifikepunye Pohamba	
16 mai 2006	53
Intervention de Jean-Marie Halsdorf, ministre de l’Intérieur et de l’Aménagement du territoire, lors du débat de consultation sur l’IVL à la Chambre des députés	
18 mai 2006	262
Octavie Modert au Conseil des ministres de la Culture de l’UE à Bruxelles	
18 mai 2006	88
Nicolas Schmit préside un séminaire interministériel sur la politique d’immigration	
18 mai 2006	156
Visite de travail de Jean Asselborn en Estonie	
23 mai 2006	75
Présentation du bilan du Plan national de gestion des déchets et présentation de la bourse du recyclage	
23 mai 2006	152
Jean Asselborn plaide à Sofia pour le maintien de la perspective européenne pour les pays des Balkans occidentaux	
29-30 mai 2006	76
Présentation publique du rapport de l’OCDE sur le dispositif national de la recherche et de l’innovation au Luxembourg	
31 mai 2006	167

Juin

Jean-Claude Juncker et Jean-Marie Halsdorf participent au 9 ^e sommet de la Grande Région	
1 ^{er} juin 2006	155
Réunion Benelux sur la sécurité intérieure et l’immigration	
1 ^{er} juin 2006	157
Jean-Louis Schiltz à la session extraordinaire de l’Assemblée générale des Nations unies sur le VIH/sida	
1 ^{er} -2 juin 2006	119
Intervention du ministre de la Coopération et de l’Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, à la réunion plénière de l’Assemblée générale de l’ONU	
2 juin 2006	273
Campagne de sensibilisation sur le changement climatique: <i>You control climate change</i>	
6 juin 2006	153
François Biltgen devant l’OIT à Genève	
7 juin 2006	120
François Biltgen à l’occasion de la 95 ^e Conférence internationale du travail à Genève	
7 juin 2006	274
Visite de travail de Jean Asselborn à Washington	
7-9 juin 2006	77
Le ministre de l’Économie, Jeannot Krecké, au Conseil «Énergie»	
8 juin 2006	88
Visite de travail du ministre des Affaires étrangères de la République de Lettonie, Artis Pabriks	
13 juin 2006	54
Conseil européen sous Présidence autrichienne	
15-16 juin 2006	18
Jean Asselborn au Conseil des droits de l’Homme à Genève	
19 juin 2006	276
Nicolas Schmit visite le centre de rétention de Genève	
20 juin 2006	164
Message du Premier ministre Jean-Claude Juncker à l’occasion de la fête nationale 2006	
22 juin 2006	278

S.A.R. le Grand-Duc et le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l’Institut universitaire européen à Florence dans le cadre de la chaire Pierre Werner	
26 juin 2006	40
Jean-Marie Halsdorf participe au Conseil «Environnement»	
27 juin 2006	89
Déclaration du Premier ministre Jean-Claude Juncker à la Chambre des députés au sujet du projet de fusion entre Arcelor et Mittal Steel	
27 juin 2006	279
Jean-Louis Schiltz et Jeannot Krecké ouvrent la conférence sur les opportunités de la coopération luxembourgeoise pour les entreprises	
28 juin 2006	126

Service information et presse du gouvernement luxembourgeois

33, bd Roosevelt
L-2450 Luxembourg
Tél.: (+352) 478-2181
Fax: (+352) 47 02 85
E-mail: info@gouvernement.lu
www.gouvernement.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Service information et presse